

Projet de loi de finances pour 2006

Recherche et enseignement supérieur

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances des programmes qui lui sont associés.

- **Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours attendus) et les emplois demandés pour 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

Les crédits de la loi de finances pour 2005, votée selon la nomenclature de l'ordonnance de 1959, font l'objet d'une présentation indicative dans la nomenclature prévue par la LOLF (cf. encadré).

- **Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**
 - **La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées :**
 - Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours attendus en 2006 est précisée.
 - Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens). Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.
 - **Le projet annuel de performances qui regroupe :**
 - La présentation du programme et de ses actions.
 - La présentation des objectifs et des indicateurs de résultats.
 - La justification au premier euro des crédits. Elle développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre n'est pas indiqué en 2004, mais figure pour 2005 à chaque fois que l'information est disponible.
 - Une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.
 - La présentation des coûts associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.** Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Indications relatives aux conventions de présentation des crédits votés pour 2005 en raison du changement de cadre budgétaire

La répartition des crédits votés pour 2005 constitue une actualisation du rapport déposé en annexe du PLF 2005 (en application de l'article 66-I de la LOLF) qui présentait, à titre indicatif, les crédits du budget général selon les principes retenus par la loi organique. La nomenclature a été modifiée sur quelques points qui ont été présentés dans le tome II du rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques transmis en juin dernier lors du débat d'orientation budgétaire.

Pour la présentation des crédits votés pour 2005 dans la nomenclature prévue par la LOLF, les autorisations d'engagement ont été évaluées sur une base conventionnelle : pour les dépenses en capital, les autorisations de programme ont été converties en autorisation d'engagement et ont été réparties dans la nomenclature LOLF selon les mêmes clés de répartition que les crédits de paiement associés ; pour les dépenses ordinaires, il a été considéré que les autorisations d'engagement étaient de même montant que les crédits de paiement sauf dans le cas d'expérimentations ayant explicitement donné lieu à une budgétisation en autorisations d'engagement.

Les crédits de pensions de 2005 n'ont pas été traduits en taux de cotisation. Les charges de pensions inscrites sur les budgets des ministères ont été réparties par programme au prorata des effectifs budgétaires correspondant à ces programmes et les charges de pensions inscrites au budget des Charges communes maintenues sur une ligne spécifique. En raison de la différence dans les modalités de répartition de ces crédits du titre 2, les dépenses de personnels ne sont pas directement comparables entre 2005 et 2006.

Les comparaisons entre les crédits votés pour 2005, présentés selon la nomenclature LOLF, et les demandes de crédits pour 2006 doivent donc être réalisées de façon prudente.

Les prévisions de fonds de concours pour 2005, rattachées en exécution selon la nomenclature de l'ordonnance de 1959, n'ont pu être ventilées dans la nouvelle nomenclature et ne figurent pas ainsi dans les tableaux (colonnes grisées). Enfin, en raison du passage d'un cadre budgétaire à l'autre, la présentation de l'exécution des crédits 2004 au format LOLF ne peut être fournie.

L'ensemble des documents budgétaires ainsi qu'un guide de lecture et un lexique sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.minefi.gouv.fr>

Table des matières

Récapitulations des crédits et des emplois de la mission	5
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	6
Récapitulation des crédits par programme et action	7
Présentation des crédits par programme et titre	10
Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire	13
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	14
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	19
Projet annuel de performances : Justification des crédits	45
Projet annuel de performances : Opérateurs	74
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	95
Programme 231 : Vie étudiante	99
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	100
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	104
Projet annuel de performances : Justification des crédits	113
Projet annuel de performances : Opérateurs	123
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	126
Programme 194 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	129
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	130
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	136
Projet annuel de performances : Justification des crédits	147
Projet annuel de performances : Opérateurs	159
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	176
Programme 187 : Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	179
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	180
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	185
Projet annuel de performances : Justification des crédits	197
Projet annuel de performances : Opérateurs	203
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	225
Programme 193 : Recherche spatiale	229
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	230
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	233
Projet annuel de performances : Justification des crédits	241
Projet annuel de performances : Opérateurs	249
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	253
Programme 172 : Orientation et pilotage de la recherche	255
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	256
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	260
Projet annuel de performances : Justification des crédits	272
Projet annuel de performances : Opérateurs	281
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	284
Programme 189 : Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	287
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	288
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	291
Projet annuel de performances : Justification des crédits	303
Projet annuel de performances : Opérateurs	312
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	315
Programme 188 : Recherche dans le domaine de l'énergie	319

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	320
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	324
Projet annuel de performances : Justification des crédits	335
Projet annuel de performances : Opérateurs	341
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	346
Programme 192 : Recherche industrielle	349
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	350
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	354
Projet annuel de performances : Justification des crédits	365
Projet annuel de performances : Opérateurs	369
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	373
Programme 190 : Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	377
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	378
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	382
Projet annuel de performances : Justification des crédits	391
Projet annuel de performances : Opérateurs	398
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	402
Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)	405
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	406
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	409
Projet annuel de performances : Justification des crédits	414
Projet annuel de performances : Opérateurs	418
Programme 186 : Recherche culturelle et culture scientifique	419
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	420
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	423
Projet annuel de performances : Justification des crédits	433
Projet annuel de performances : Opérateurs	441
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	444
Programme 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles	447
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	448
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	452
Projet annuel de performances : Justification des crédits	458
Projet annuel de performances : Opérateurs	468
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	474

Récapitulatifs des crédits et des emplois de la mission

Récapitulation des crédits et des emplois par programme

Programme	Ministre intéressé	Autorisations d'engagement pour 2006	Crédits de paiement pour 2006	Plafond d'emplois autorisé pour 2006 exprimé en ETP
Formations supérieures et recherche universitaire	Ministre de l'éducation nation., de l'enseign. sup. et de la recherche	9.936.066.129	10.125.235.936	133.316
Vie étudiante	Ministre de l'éducation nation., de l'enseign. sup. et de la recherche	1.738.392.465	1.738.392.465	868
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministre de l'éducation nation., de l'enseign. sup. et de la recherche	3.601.649.274	3.601.649.274	0
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Ministre de l'éducation nation., de l'enseign. sup. et de la recherche	1.136.785.577	1.136.785.577	0
Recherche spatiale	Ministre de l'éducation nation., de l'enseign. sup. et de la recherche	1.248.188.000	1.248.188.000	0
Orientation et pilotage de la recherche	Ministre de l'éducation nation., de l'enseign. sup. et de la recherche	368.908.793	369.091.293	11.857
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	Ministre de l'écologie et du développement durable	280.235.369	280.235.369	
Recherche dans le domaine de l'énergie	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	657.315.030	658.163.530	
Recherche industrielle	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	577.869.096	527.569.096	
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer	403.114.230	393.043.230	
Recherche duale (civile et militaire)	Ministre de la défense	200.000.000	200.000.000	
Recherche culturelle et culture scientifique	Ministre de la culture et de la communication	148.030.703	147.778.703	616
Enseignement supérieur et recherche agricoles	Ministre de l'agriculture et de la pêche	260.500.229	262.281.229	2.696
Totaux		20.557.054.895	20.688.413.702	149.353

Récapitulation des crédits par programme et action

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
150 Formations supérieures et recherche universitaire	9.228.962.631	9.936.066.129	32.900.000	9.210.141.631	10.125.235.936	60.300.000
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1.845.605.365	2.067.705.931	860.000	1.845.605.365	2.067.705.931	860.000
02 Formation initiale et continue de niveau master	1.595.740.313	1.786.857.416	540.000	1.595.740.313	1.786.857.416	540.000
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	434.495.682	485.311.201		434.276.345	485.091.864	
04 Établissements d'enseignement privés	44.750.052	46.703.852		44.750.052	46.703.852	
05 Bibliothèques et documentation	342.997.107	372.109.835		342.997.107	372.109.835	
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	697.950.039	784.118.286		697.087.032	784.587.240	
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	368.353.452	413.204.045		367.821.914	413.492.879	
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	384.439.138	429.786.019		383.515.622	430.287.850	
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1.262.966	1.262.966		1.262.966	1.262.966	
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	106.404.531	119.247.142		106.137.030	119.392.500	
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	825.938.638	925.237.480		825.229.176	925.622.995	
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	171.333.472	176.311.966		169.485.833	174.521.704	
13 Diffusion des savoirs et musées	64.414.128	79.603.715		64.414.128	79.603.715	
14 Immobilier	903.820.304	755.505.158	30.000.000	890.361.304	944.894.072	57.400.000
15 Pilotage et support du programme	707.385.320	745.201.101	1.500.000	707.385.320	745.201.101	1.500.000
16 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	734.072.124	747.900.016		734.072.124	747.900.016	
231 Vie étudiante	1.704.894.089	1.738.392.465	6.000.000	1.704.894.089	1.738.392.465	6.000.000
01 Aides directes	1.345.546.251	1.376.480.629	6.000.000	1.345.546.251	1.376.480.629	6.000.000
02 Aides indirectes	232.550.411	227.213.239		232.550.411	227.213.239	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	67.668.474	75.569.644		67.668.474	75.569.644	
04 Pilotage et animation du programme	59.128.953	59.128.953		59.128.953	59.128.953	
194 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3.691.231.393	3.601.649.274		3.684.531.391	3.601.649.274	
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1.081.254.436	1.051.649.137		1.072.653.645	1.051.649.137	
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	461.110.378	455.857.100		460.743.978	455.857.100	
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	514.559.557	490.835.516		514.559.557	490.835.516	
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	309.275.736	296.401.642		309.275.736	296.401.642	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	273.568.933	264.774.904		273.568.933	264.774.904	
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	290.203.152	277.508.521		290.203.152	277.508.521	
07 Recherches interdisciplinaires et transversales	55.858.418	52.803.739		55.858.418	52.803.739	
08 Information scientifique et technique	50.629.982	48.828.391		50.629.982	48.828.391	

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
09 Très grandes infrastructures de recherche	175.506.130	200.107.000		175.501.000	200.107.000	
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche	479.264.671	462.883.324		481.536.990	462.883.324	
187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1.134.253.582	1.136.785.577		1.134.253.581	1.136.785.577	
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	207.982.143	202.715.664		205.165.958	202.715.664	
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	234.239.304	228.384.390		232.898.004	228.384.390	
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	98.238.896	98.213.645		96.367.941	98.213.645	
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	115.599.945	114.221.417		115.599.945	114.221.417	
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	138.597.832	140.418.377		137.887.534	140.418.377	
06 Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences	70.137.205	65.110.854		68.112.781	65.110.854	
07 Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques	52.819.038	63.654.738		65.056.000	63.654.738	
08 Moyens généraux	216.639.219	224.066.492		213.165.418	224.066.492	
193 Recherche spatiale	1.238.013.851	1.248.188.000		1.238.013.851	1.248.188.000	
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	157.810.000	157.810.000		157.810.000	157.810.000	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	97.809.500	102.809.500		97.809.500	102.809.500	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	89.270.500	94.270.500		89.270.500	94.270.500	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	429.250.000	429.424.149		429.250.000	429.424.149	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	300.760.000	300.760.000		300.760.000	300.760.000	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	126.525.851	126.525.851		126.525.851	126.525.851	
07 Développement des satellites de météorologie	36.588.000	36.588.000		36.588.000	36.588.000	
172 Orientation et pilotage de la recherche	384.170.969	368.908.793		567.767.969	369.091.293	
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	40.993.969	14.726.000		40.993.969	14.726.000	
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation	10.543.000	16.578.000		194.140.000	16.760.500	
03 Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)	324.315.000	326.772.793		324.315.000	326.772.793	
04 Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique	8.319.000	10.832.000		8.319.000	10.832.000	
189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	278.545.369	280.235.369	15.000	278.235.369	280.235.369	15.000
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4.771.658	5.072.000		4.571.658	5.072.000	
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1.524.000	1.524.000		824.000	1.524.000	
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	236.779.400	236.779.400		236.779.400	236.779.400	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28.422.884	29.023.000		28.422.884	29.023.000	
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	7.047.427	7.836.969	15.000	7.637.427	7.836.969	15.000
188 Recherche dans le domaine de l'énergie	614.719.530	657.315.030		614.719.530	658.163.530	
01 Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	388.125.763	417.020.030		388.125.763	417.868.530	
02 Nouvelles technologies de l'énergie	34.593.767	56.995.000		34.593.767	56.995.000	

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
03 Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	192.000.000	183.300.000		192.000.000	183.300.000	
192 Recherche industrielle	406.342.184	577.869.096		425.101.184	527.569.096	
01 Recherche publique sur les technologies de base	76.042.184	82.819.096		76.042.184	82.819.096	
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique	172.800.000	230.050.000		191.059.000	241.750.000	
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique	157.500.000	265.000.000		158.000.000	203.000.000	
190 Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	380.093.924	403.114.230	39.000	392.152.924	393.043.230	39.000
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	44.087.165	43.811.270	34.000	44.173.165	44.281.270	34.000
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	259.800.000	285.800.000		272.110.000	274.229.000	
03 Recherche et développement dans le domaine des transports	48.217.268	47.142.960		48.446.268	48.072.960	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	27.989.491	26.360.000	5.000	27.423.491	26.460.000	5.000
191 Recherche duale (civile et militaire)	200.000.000	200.000.000		200.000.000	200.000.000	
01 Recherche duale en sciences du vivant	21.300.000	20.000.000		21.300.000	20.000.000	
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	6.500.000	5.000.000		6.500.000	5.000.000	
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	160.000.000	165.000.000		160.000.000	165.000.000	
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	12.200.000	10.000.000		12.200.000	10.000.000	
186 Recherche culturelle et culture scientifique	136.558.630	148.030.703	0	134.856.223	147.778.703	365.000
01 Recherche en faveur des patrimoines	28.496.786	13.019.902	0	28.286.380	12.868.680	365.000
02 Recherche en faveur de la création	3.931.364	2.493.842		3.895.363	2.454.842	
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique	99.168.298	100.668.298		97.668.298	100.668.298	
04 Recherches transversales et pilotage du programme	4.962.182	31.848.661		5.006.182	31.786.883	
142 Enseignement supérieur et recherche agricoles	234.528.445	260.500.229		237.234.445	262.281.229	
01 Enseignement supérieur	204.161.740	220.225.406		204.160.740	221.009.406	
02 Recherche, développement et transfert de technologie	30.366.705	40.274.823		33.073.705	41.271.823	

Présentation des crédits par programme et titre

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
150 Formations supérieures et recherche universitaire	9.228.962.631	9.936.066.129	32.900.000	9.210.141.631	10.125.235.936	60.300.000
Titre 2. Dépenses de personnel	6.986.164.428	7.660.151.491		6.986.164.428	7.660.151.491	
Autres dépenses :	2.242.798.203	2.275.914.638	32.900.000	2.223.977.203	2.465.084.445	60.300.000
<i>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</i>	<i>2.091.387.779</i>	<i>2.139.411.414</i>	<i>2.900.000</i>	<i>2.044.097.779</i>	<i>2.264.274.221</i>	<i>2.900.000</i>
<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	<i>77.154.000</i>	<i>60.293.000</i>	<i>30.000.000</i>	<i>105.623.000</i>	<i>124.600.000</i>	<i>57.400.000</i>
<i>Titre 6. Dépenses d'intervention</i>	<i>74.256.424</i>	<i>76.210.224</i>		<i>74.256.424</i>	<i>76.210.224</i>	
231 Vie étudiante	1.704.894.089	1.738.392.465	6.000.000	1.704.894.089	1.738.392.465	6.000.000
Titre 2. Dépenses de personnel	39.098.235	44.173.405		39.098.235	44.173.405	
Autres dépenses :	1.665.795.854	1.694.219.060	6.000.000	1.665.795.854	1.694.219.060	6.000.000
<i>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</i>	<i>323.922.121</i>	<i>334.779.268</i>		<i>323.922.121</i>	<i>334.779.268</i>	
<i>Titre 6. Dépenses d'intervention</i>	<i>1.334.824.753</i>	<i>1.352.390.812</i>		<i>1.334.824.753</i>	<i>1.352.390.812</i>	
<i>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</i>	<i>7.048.980</i>	<i>7.048.980</i>	<i>6.000.000</i>	<i>7.048.980</i>	<i>7.048.980</i>	<i>6.000.000</i>
194 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3.691.231.393	3.601.649.274		3.684.531.391	3.601.649.274	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	3.466.469.772	3.376.512.613		3.459.769.770	3.376.512.613	
Titre 6. Dépenses d'intervention	224.761.621	225.136.661		224.761.621	225.136.661	
187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1.134.253.582	1.136.785.577		1.134.253.581	1.136.785.577	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1.134.253.582	1.136.785.577		1.134.253.581	1.136.785.577	
193 Recherche spatiale	1.238.013.851	1.248.188.000		1.238.013.851	1.248.188.000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	516.425.851	526.600.000		516.425.851	526.600.000	
Titre 6. Dépenses d'intervention	721.588.000	721.588.000		721.588.000	721.588.000	
172 Orientation et pilotage de la recherche	384.170.969	368.908.793		567.767.969	369.091.293	
Titre 2. Dépenses de personnel	269.636.969	257.681.832		269.636.969	257.681.832	
Autres dépenses :	114.534.000	111.226.961		298.131.000	111.409.461	
<i>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</i>	<i>36.973.000</i>	<i>32.014.586</i>		<i>36.973.000</i>	<i>32.014.586</i>	
<i>Titre 6. Dépenses d'intervention</i>	<i>77.561.000</i>	<i>79.212.375</i>		<i>261.158.000</i>	<i>79.394.875</i>	
189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	278.545.369	280.235.369	15.000	278.235.369	280.235.369	15.000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	271.613.565	272.698.369	15.000	270.713.565	272.698.369	15.000
Titre 6. Dépenses d'intervention	6.931.804	7.537.000		7.521.804	7.537.000	
188 Recherche dans le domaine de l'énergie	614.719.530	657.315.030		614.719.530	658.163.530	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	614.719.530	649.015.030		614.719.530	649.863.530	
Titre 6. Dépenses d'intervention		8.300.000			8.300.000	
192 Recherche industrielle	406.342.184	577.869.096		425.101.184	527.569.096	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	115.659.108	129.469.096		115.659.108	129.469.096	
Titre 6. Dépenses d'intervention	290.683.076	448.400.000		309.442.076	398.100.000	
190 Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	380.093.924	403.114.230	39.000	392.152.924	393.043.230	39.000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	104.368.625	105.674.230	39.000	104.417.625	105.674.230	39.000
Titre 5. Dépenses d'investissement	1.200.000			1.000.000		
Titre 6. Dépenses d'intervention	274.525.299	73.840.000		286.735.299	67.720.000	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		223.600.000			219.649.000	
191 Recherche duale (civile et militaire)	200.000.000	200.000.000		200.000.000	200.000.000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	200.000.000	200.000.000		200.000.000	200.000.000	

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
186 Recherche culturelle et culture scientifique	136.558.630	148.030.703	0	134.856.223	147.778.703	365.000
Titre 2. Dépenses de personnel	24.506.929	34.429.408		24.506.929	34.429.408	
Autres dépenses :	112.051.701	113.601.295		110.349.294	113.349.295	365.000
<i>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</i>	<i>104.693.221</i>	<i>106.151.221</i>		<i>102.922.220</i>	<i>105.994.221</i>	<i>365.000</i>
<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	<i>1.204.000</i>	<i>1.204.000</i>		<i>1.028.000</i>	<i>1.028.000</i>	
<i>Titre 6. Dépenses d'intervention</i>	<i>6.154.480</i>	<i>6.246.074</i>		<i>6.399.074</i>	<i>6.327.074</i>	
142 Enseignement supérieur et recherche agricoles	234.528.445	260.500.229		237.234.445	262.281.229	
Titre 2. Dépenses de personnel	142.495.157	160.706.941		142.495.157	160.706.941	
Autres dépenses :	92.033.288	99.793.288		94.739.288	101.574.288	
<i>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</i>	<i>45.600.189</i>	<i>55.694.189</i>		<i>45.600.189</i>	<i>56.633.189</i>	
<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	<i>8.359.500</i>			<i>8.568.000</i>		
<i>Titre 6. Dépenses d'intervention</i>	<i>38.073.599</i>	<i>44.099.099</i>		<i>40.571.099</i>	<i>44.941.099</i>	
Totaux pour la mission	19.632.314.597	20.557.054.895	38.954.000	19.821.902.187	20.688.413.702	66.719.000
<i>Dont :</i>						
Titre 2. Dépenses de personnel	7.461.901.718	8.157.143.077		7.461.901.718	8.157.143.077	
Autres dépenses :	12.170.412.879	12.399.911.818	38.954.000	12.360.000.469	12.531.270.625	66.719.000
<i>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</i>	<i>9.026.086.343</i>	<i>9.064.805.593</i>	<i>2.954.000</i>	<i>8.969.474.339</i>	<i>9.191.298.900</i>	<i>3.319.000</i>
<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	<i>87.917.500</i>	<i>61.497.000</i>	<i>30.000.000</i>	<i>116.219.000</i>	<i>125.628.000</i>	<i>57.400.000</i>
<i>Titre 6. Dépenses d'intervention</i>	<i>3.049.360.056</i>	<i>3.042.960.245</i>		<i>3.267.258.150</i>	<i>2.987.645.745</i>	
<i>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</i>	<i>7.048.980</i>	<i>230.648.980</i>	<i>6.000.000</i>	<i>7.048.980</i>	<i>226.697.980</i>	<i>6.000.000</i>

Programme 150 :
Formations supérieures et recherche universitaire

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1.936.453.710	131.252.221			2.067.705.931	860.000
02 Formation initiale et continue de niveau master	1.619.984.411	166.873.005			1.786.857.416	540.000
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	468.030.934	17.280.267			485.311.201	
04 Établissements d'enseignement privés				46.703.852	46.703.852	
05 Bibliothèques et documentation	263.701.542	108.408.293			372.109.835	
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	708.208.400	75.909.886			784.118.286	
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	366.222.053	46.981.992			413.204.045	
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	355.842.107	73.943.912			429.786.019	
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1.262.966			1.262.966	
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	99.060.014	20.187.128			119.247.142	
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	822.342.722	102.894.758			925.237.480	
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	39.202.508	137.109.458			176.311.966	
13 Diffusion des savoirs et musées	20.906.303	58.681.222		16.190	79.603.715	
14 Immobilier	371.219.230	323.992.928	60.293.000		755.505.158	30.000.000
15 Pilotage et support du programme	588.977.557	126.733.362		29.490.182	745.201.101	1.500.000
16 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		747.900.016			747.900.016	
Totaux	7.660.151.491	2.139.411.414	60.293.000	76.210.224	9.936.066.129	32.900.000

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1.936.453.710	131.252.221			2.067.705.931	860.000
02 Formation initiale et continue de niveau master	1.619.984.411	166.873.005			1.786.857.416	540.000
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	468.030.934	17.060.930			485.091.864	
04 Établissements d'enseignement privés				46.703.852	46.703.852	
05 Bibliothèques et documentation	263.701.542	108.408.293			372.109.835	
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	708.208.400	76.378.840			784.587.240	
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	366.222.053	47.270.826			413.492.879	
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	355.842.107	74.445.743			430.287.850	
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1.262.966			1.262.966	
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	99.060.014	20.332.486			119.392.500	
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	822.342.722	103.280.273			925.622.995	
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	39.202.508	135.319.196			174.521.704	
13 Diffusion des savoirs et musées	20.906.303	58.681.222		16.190	79.603.715	
14 Immobilier	371.219.230	449.074.842	124.600.000		944.894.072	57.400.000
15 Pilotage et support du programme	588.977.557	126.733.362		29.490.182	745.201.101	1.500.000
16 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		747.900.016			747.900.016	
Totaux	7.660.151.491	2.264.274.221	124.600.000	76.210.224	10.125.235.936	60.300.000

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1.790.363.668	55.241.697			1.845.605.365	
02 Formation initiale et continue de niveau master	1.491.417.029	104.323.284			1.595.740.313	
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	416.215.415	18.280.267			434.495.682	
04 Établissements d'enseignement privés				44.750.052	44.750.052	
05 Bibliothèques et documentation	236.588.814	106.408.293			342.997.107	
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	637.244.824	60.705.215			697.950.039	
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	333.488.340	34.865.112			368.353.452	
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	324.046.066	60.393.072			384.439.138	
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1.262.966			1.262.966	
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	88.738.985	17.665.546			106.404.531	
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	747.354.186	78.584.452			825.938.638	
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	34.519.695	136.813.777			171.333.472	
13 Diffusion des savoirs et musées	18.606.716	45.791.222		16.190	64.414.128	
14 Immobilier	332.223.376	494.442.928	77.154.000		903.820.304	
15 Pilotage et support du programme	535.357.314	142.537.824		29.490.182	707.385.320	
16 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		734.072.124			734.072.124	
Totaux	6.986.164.428	2.091.387.779	77.154.000	74.256.424	9.228.962.631	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1.790.363.668	55.241.697			1.845.605.365	
02 Formation initiale et continue de niveau master	1.491.417.029	104.323.284			1.595.740.313	
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	416.215.415	18.060.930			434.276.345	
04 Établissements d'enseignement privés				44.750.052	44.750.052	
05 Bibliothèques et documentation	236.588.814	106.408.293			342.997.107	
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	637.244.824	59.842.208			697.087.032	
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	333.488.340	34.333.574			367.821.914	
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	324.046.066	59.469.556			383.515.622	
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1.262.966			1.262.966	
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	88.738.985	17.398.045			106.137.030	
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	747.354.186	77.874.990			825.229.176	
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	34.519.695	134.966.138			169.485.833	
13 Diffusion des savoirs et musées	18.606.716	45.791.222		16.190	64.414.128	
14 Immobilier	332.223.376	452.514.928	105.623.000		890.361.304	
15 Pilotage et support du programme	535.357.314	142.537.824		29.490.182	707.385.320	
16 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		734.072.124			734.072.124	
Totaux	6.986.164.428	2.044.097.779	105.623.000	74.256.424	9.210.141.631	

Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 2. Dépenses de personnel		6.986.164.428	7.660.151.491		6.986.164.428	7.660.151.491
Rémunérations d'activité		4.753.911.662	4.767.850.234		4.753.911.662	4.767.850.234
Cotisations et contributions sociales		2.151.889.234	2.840.210.282		2.151.889.234	2.840.210.282
Prestations sociales et allocations diverses		80.363.532	52.090.975		80.363.532	52.090.975
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		2.091.387.779	2.139.411.414		2.044.097.779	2.264.274.221
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		11.106.095	4.829.133		11.106.095	4.829.133
Subventions pour charges de service public		2.080.281.684	2.134.582.281		2.032.991.684	2.259.445.088
Titre 5. Dépenses d'investissement		77.154.000	60.293.000		105.623.000	124.600.000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		77.154.000	60.293.000		105.623.000	124.600.000
Titre 6. Dépenses d'intervention		74.256.424	76.210.224		74.256.424	76.210.224
Transferts aux ménages		25.238.756	25.238.756		25.238.756	25.238.756
Transferts aux autres collectivités		49.017.668	50.971.468		49.017.668	50.971.468
Totaux hors fonds de concours prévus		9.228.962.631	9.936.066.129		9.210.141.631	10.125.235.936
<i>Fonds de concours</i>			<i>32.900.000</i>			<i>60.300.000</i>
Totaux y compris fonds de concours prévus		9.228.962.631	9.968.966.129		9.210.141.631	10.185.535.936

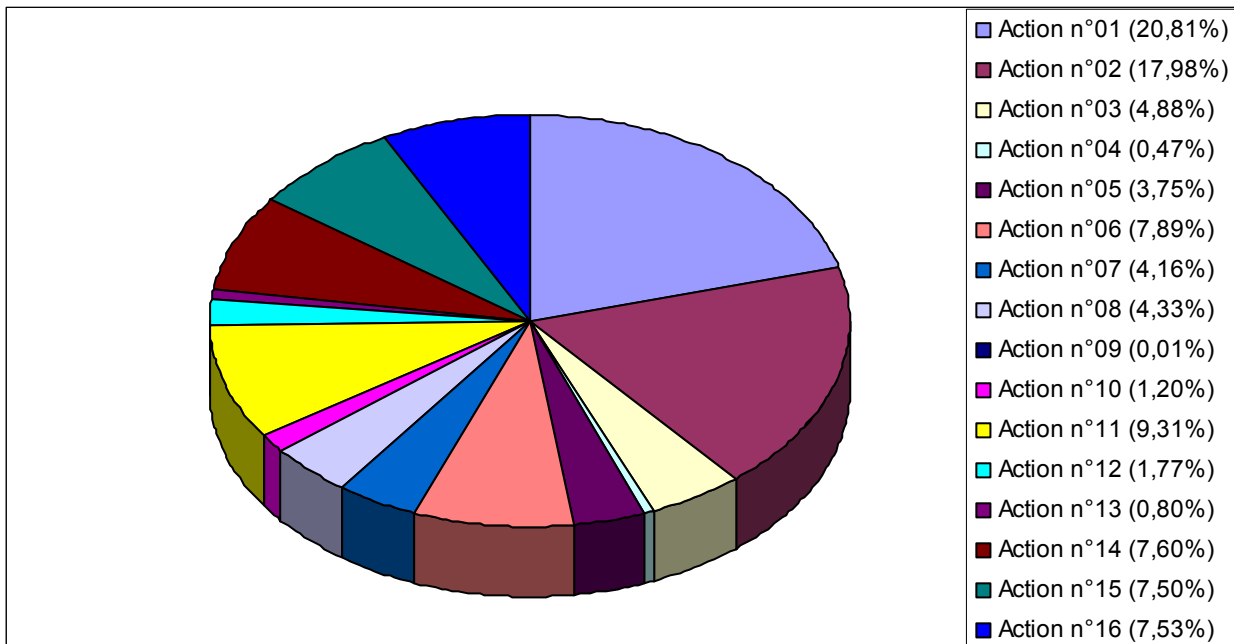
Projet annuel de performances :

Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2.067.705.931	2.067.705.931
02 Formation initiale et continue de niveau master	1.786.857.416	1.786.857.416
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	485.311.201	485.091.864
04 Établissements d'enseignement privés	46.703.852	46.703.852
05 Bibliothèques et documentation	372.109.835	372.109.835
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	784.118.286	784.587.240
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	413.204.045	413.492.879
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	429.786.019	430.287.850
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1.262.966	1.262.966
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	119.247.142	119.392.500
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	925.237.480	925.622.995
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	176.311.966	174.521.704
13 Diffusion des savoirs et musées	79.603.715	79.603.715
14 Immobilier	755.505.158	944.894.072
15 Pilotage et support du programme	745.201.101	745.201.101
16 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	747.900.016	747.900.016
Totaux	9.936.066.129	10.125.235.936

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

• Finalités du programme

Trois missions sont dévolues aux établissements d'enseignement supérieur : la production et la transmission des connaissances ainsi que la diffusion de la culture scientifique.

En premier lieu, il s'agit d'apporter au plus grand nombre d'étudiants un niveau de connaissance et de qualification élevé, reconnu au niveau international, dont dépendront le niveau et la qualité de vie de nos concitoyens et de former les élites de la Nation.

La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population des 25-34 ans (36 % en 2002) nous place actuellement devant le Royaume Uni (31 %) et l'Allemagne (22 %), au même niveau que les Etats-Unis, mais à plus de 10 points en deçà du Canada et du Japon.

La France a consacré, en 2002, 7.302 ppad (parité de pouvoir d'achat en dollars) à la dépense annuelle [publique plus privée] par étudiant pour les activités d'éducation supérieure hors recherche, soit une dépense inférieure de la moyenne des pays de l'OCDE (7.515 ppad) mais très éloignée de celle des Etats-Unis (18.292 ppad) ou du Danemark (11.604 ppad).

En deuxième lieu, ce programme vise par la recherche universitaire au développement de la formation à et par la recherche et, en imbrication étroite avec les organismes de recherche, à la constitution d'un pôle de référence de recherche scientifique et technologique français de niveau mondial.

Début 2005, 3.450 équipes de recherche universitaires sont reconnues dans le cadre des contrats quadriennaux, soit par

l'Etat seul (1.884 équipes), soit conjointement par l'Etat et les organismes de recherche lorsque les équipes sont mixtes. L'ensemble de ces équipes regroupe 45.348 enseignants-chercheurs et 13.117 chercheurs soutenus par 20.434 personnels ITA et IATOS et encadrant environ 80.000 doctorants dont près de 12.000 allocataires de recherche.

En troisième lieu, les établissements ont un rôle important à jouer dans la diffusion de la culture scientifique à destination d'un public de spécialistes et de non spécialistes par la diffusion de leurs travaux, la conservation et la valorisation des collections scientifiques.

• Opérateurs

Les principaux opérateurs de ce programme sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics administratifs, autonomes ou rattachés : les établissements universitaires, les écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), les IUFM et les IEP, ainsi que les ENS, les écoles françaises à l'étranger, les observatoires de Paris et de Nice et les grands établissements.

• Pilotage

Le pilotage repose sur les contrats entre l'Etat et ses opérateurs. Ils précisent les objectifs et les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

Le responsable de la performance globale du programme est le directeur de l'enseignement supérieur.

• Actions

Le programme est structuré en 16 actions :

Les trois premières déclinent la nouvelle architecture des formations dans le cadre de la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Les actions de la recherche universitaire « miroitent » les sept premières actions du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Deux actions spécifiques concernent les bibliothèques et la diffusion des savoirs. Une action transversale porte sur « l'immobilier » (constructions, équipement, maintenance, sécurisation, entretien et fonctionnement courant des bâtiments). Une action support regroupe pilotage et animation du système universitaire, et coopération internationale. Une action concerne le privé (établissements d'enseignement supérieur privés). Une action concerne les dotations globalisées déléguées aux établissements supérieurs.

Action 1 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence.

Action 2 : Formation initiale et continue de niveau master.

Action 3 : Formation initiale et continue de niveau doctorat.

Action 4 : Etablissements d'enseignement privés.

Action 5 : Bibliothèques et documentation.

Action 6 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé.

Action 7 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologie.

Action 8 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur.

Action 9 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies.

Action 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement.

Action 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société.

Action 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale.

Action 13 : Diffusion des savoirs et musées.

Action 14 : Immobilier.

Action 15 : Pilotage et support du programme.

Action 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur

LES ACTIONS DE FORMATION

Environ la moitié d'une génération accède à l'enseignement supérieur. A la rentrée 2003, 2.254.864 étudiants étaient inscrits dont 1.792.187 dans des formations publiques relevant du MENESR. Parmi ces derniers 1.581.500 étudiants relèvent de ce programme, les sections de techniciens supérieurs (151.023 étudiants) et les classes préparatoires aux grandes écoles (59.160 étudiants) étant inscrites dans la mission « enseignement scolaire ».

Sur les 1.369.300 étudiants inscrits à l'université (y compris IUT) et dans les établissements assimilés, 1.285.600 sont en formation initiale (dont 11.300 en apprentissage) et 83.800 en formation continue diplômante.

Les établissements d'enseignement supérieur se sont engagés dans un passage progressif à l'architecture européenne « L.M.D » qui ne sera finalisé qu'à l'horizon 2010. Pour permettre la mise en place des moyens correspondant à chacune des actions : cursus Licence, cursus Master et cursus Doctorat, une classification des formations a été réalisée suivant le niveau de sortie des diplômés préparés :

- cursus Licence : DUT, DEUG, DEUST, licence, et 1^{ère} année des formations de santé (médecine, odontologie et pharmacie)...

- cursus Master : maîtrise, DESS, DEA, magistère, et les formations de santé de la 2^{ème} (médecine, odontologie et pharmacie)...

- cursus Doctorat : doctorat (hors doctorat d'exercice), DRT, HDR,...

Evolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et du nombre d'établissements

	2003-2004		2004-2005				
	étudiants	établissements	étudiants	L	M	D	établissements
Universités	1414,3	87	1411,3	64%	31%	5%	86
...dont universités	1408,9	82	1406,0	64%	31%	5%	81
...dont CUFR*	5,4	2	5,4	93%	7%	0%	2
...dont sans effectif connu	n.d.	3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3
IEP	13,7	8	14,4	3%	92%	5%	8
...dont IEP indépendantes	5,2	1	5,0	0%	90%	10%	1
...dont IEP rattachés	8,5	7	9,4	4%	94%	2%	7
IUFM	86,0	31	83,9	0%	100%	0%	31
Ecoles et formations d'ingénieurs	48,3	39	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	39
...dont EPSCP	38,8	19					19
...dont EPA	9,5	20					20

	2003-2004		2004-2005				
	étudiants	établissements	étudiants	L	M	D	établissements
Autres établissements à vocation de recherche et d'enseignement supérieur	17,3	9	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10
...dont sans effectif connu	n.d.	1					1
Autres établissements à vocation principale de recherche	n.d.	5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5
ENS	3,1	4	3,1	n.d.	n.d.	n.d.	4
Ecoles françaises à l'étranger (sans effectif connu)	n.d.	5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5

*Centres universitaires de formation et de recherche

Présentation des actions



Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

Il s'agit de conduire le plus grand nombre de bacheliers à un diplôme et de répondre aux besoins de recrutement de techniciens supérieurs et dans les professions intermédiaires des secteurs économiques et sociaux.

Le cursus licence vise à faire réussir au mieux de ses capacités une population étudiante hétérogène ; il convient donc à la fois de mesurer et d'améliorer la pertinence et l'efficacité des dispositifs d'information et d'orientation et de limiter les échecs par une diversification des parcours de formation.

Les abandons sont encore très importants dans les premières années de l'enseignement supérieur : sur les 360.000 jeunes qui ont quitté en 2001 l'enseignement supérieur, près de 91.000 n'avaient obtenu aucun diplôme de ce niveau d'enseignement (dont 53.000 étaient issus de DEUG, 6.000 de DUT, 31.000 de BTS et 1.000 d'autres formations).

Plusieurs dispositifs ont été mis en place :

-Une partie de ces échecs est expliquée par l'orientation « par défaut » et l'inscription d'environ 18 % des bacheliers technologiques dans les filières générales de l'université, leur taux de réussite finale au DEUG reste très faible (25 %). Depuis 1998 les recteurs sont responsables de la mise en place du schéma des formations post-baccalauréat, en concertation avec les partenaires concernés, en particulier les présidents d'université. Un des objectifs assignés à ce

schéma est une meilleure orientation des bacheliers technologiques et professionnels.

-L'arrêté d'avril 2002 relatif au cursus « Licence » permet aux universités de mettre en place des parcours diversifiés pluridisciplinaires qui reposent sur un accompagnement personnalisé de l'étudiant, permettant ainsi une orientation progressive à mesure que s'affine le projet personnel et professionnel de ce dernier. A la rentrée 2005, les trois quart des universités mettent en place ces nouveaux cursus. On peut estimer qu'au plus tard à la rentrée 2006 toutes les universités auront réorganisé leurs formations selon ce dispositif.

Dans le cadre de cette action doit être organisée une offre de formation initiale et continue cohérente au regard du développement régional et national, permettant l'accès à l'enseignement supérieur de tous et garantissant une offre de formation professionnalisée diversifiée correspondant aux besoins économiques. A cet égard l'inscription de toutes les formations universitaires au Répertoire national des certifications professionnelles impose aux universités de décliner leurs formations non seulement en terme d'acquisitions de savoirs mais aussi de compétences.

La généralisation de processus d'évaluation interne et externe doit permettre de garantir la qualité des formations en termes d'acquis et de compétences nécessaires à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle.



Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master

Le cursus master forme les cadres nécessaires au développement social, économique et culturel.

Il s'agit d'organiser une offre de formation initiale et continue étroitement liée aux mondes de la recherche et de l'entreprise, lisible et attractive au niveau national et international.

Au niveau de ce cursus, l'identification, la consolidation et la valorisation différenciées de pôles de compétences sur le territoire conduisent d'une part à encourager les partenariats et à inciter aux regroupements et aux rapprochements fonctionnels d'établissements et d'autre part à favoriser la mobilité internationale, la création de formations conjointes avec les établissements étrangers et la reconnaissance mutuelle des diplômés.

La qualité des formations doit être garantie par la mise en place de processus d'évaluation interne et externe.

Le diplôme de master vise à permettre aux universités d'organiser les études entre le grade de licence et le grade de master dans le cadre d'un cursus débouchant sur un nouveau diplôme national : le master dont le niveau correspond à 120 crédits européens au-delà de la licence.

Il ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. Ce cursus dans un même domaine de formation, permet d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants.

Ce nouveau diplôme relève d'une habilitation nationale fondée sur une évaluation périodique dans le cadre de la politique contractuelle.

L'offre de formation doit être en liaison avec les compétences scientifiques reconnues de l'établissement qui la propose, quel que soit le niveau du diplôme. A l'issue de la campagne d'habilitation 2004, on constate que 97% des universités proposent à leurs étudiants une offre renouvelée. A ce rythme, sans qu'un délai ait été imposé, le système devrait être généralisé à toutes les universités à la rentrée 2006.

En ce qui concerne **les disciplines de santé** (médecine, odontologie, pharmacie), les années de formation de la 2^{ème} année au doctorat d'exercice inclus ont été classées par convention dans ce cursus. Il conviendra d'inscrire les formations médicales et paramédicales dans le dispositif L,M,D en prenant en compte l'harmonisation des compétences au niveau européen et la définition du cœur de métier ainsi qu'une double obligation, offrir davantage de souplesse en ouvrant des possibilités de réorientation, et reconnaître l'autonomie pédagogique des établissements. La réflexion devra associer les différents acteurs concernés, dans le domaine universitaire comme dans l'activité hospitalière et clinique.

La nouvelle architecture des diplômes LMD s'applique à l'ensemble de l'enseignement supérieur français dès lors que sa qualité est reconnue par l'Etat, garant de la valeur des

diplômes. Cela concerne les universités, comme les grandes écoles, en particulier les **écoles d'ingénieurs** et les **écoles de commerce et de gestion**. Celles-ci sont soumises à une évaluation périodique menée par des commissions spécialisées.

S'agissant des masters dans les écoles d'ingénieurs, l'un des principaux objectifs du LMD est de favoriser les collaborations entre les établissements dans le cadre d'une politique de site, les offres de formation des établissements étant conçues en termes de complémentarité. Les établissements peuvent ainsi délivrer des masters recherche et des masters professionnels.

La voie privilégiée de la structuration de l'offre de formation est celle de l'habilitation conjointe entre écoles et universités, ou « cohabilitation », impliquant une équipe de formation commune et des enseignements communs s'adressant à une même promotion d'étudiants.

Il est rappelé que l'offre master des écoles d'ingénieurs ne se substitue pas à la formation d'ingénieur elle-même. Le titre d'ingénieur diplômé confère désormais à son titulaire le grade de master.

Par ailleurs, les écoles d'ingénieurs peuvent, en complément de leurs filières traditionnelles, créer de nouveaux cursus de master, dont l'objectif est de développer l'attractivité internationale des établissements, en accueillant davantage d'étudiants étrangers.

50 masters professionnels des écoles d'ingénieurs ont ainsi été créés depuis 2003.

Concernant les écoles supérieures de commerce et de gestion, la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion est compétente pour évaluer les masters proposés par ces écoles.

Le grade de master créé par le décret n° 99.747 du 30 août 1999 modifié certifie un niveau élevé de formation, indépendamment des disciplines ou spécialités, permettant ainsi d'assurer une lisibilité internationale immédiate. Le haut niveau de formation tant sur le plan professionnel que sur le plan académique doit être garanti. L'évaluation de ces formations s'attache donc particulièrement à l'appréciation de la production scientifique en sciences de gestion des écoles,

Depuis 2003, 36 écoles ont été autorisées à conférer le grade de master aux étudiants titulaires du diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les instituts de formation des maîtres sont inscrits dans cette action. Les formations initiale et continue dispensées aux futurs enseignants doivent relever le défi que constitue, pour le système éducatif, le flux croissant des départs à la retraite des enseignants. L'évolution rapide du métier d'enseignant et la complexification des conditions d'exercice rendent nécessaires une évolution qualitative des contenus et des méthodes. Il s'agit notamment de renforcer le lien entre une formation initiale à caractère universitaire allié à

une sensibilisation au métier avant même l'entrée en IUFM et une formation tout au long de la vie, adaptée à l'évolution des conditions d'enseignement.

La loi pour l'avenir de l'école prévoit l'intégration dans un délai de trois ans des IUFM aux universités, sous le statut d'école interne, ce qui rend compatible le système de formation des enseignants français avec celui de la plupart des pays européens.

Les IUFM une fois intégrés mettront en œuvre le cahier des charges national dont les principes seront définis par les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, après avis du haut conseil de l'éducation mais dont les principaux axes sont d'ores et déjà

établis : approfondissement de la culture disciplinaire, prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et formation d'un fonctionnaire du service public de l'éducation.

Le plan de formation construit par les établissements sur la base de ce cahier des charges sera soumis à une expertise menée dans le cadre de la procédure contractuelle, qui évaluera la qualité de la formation dispensée et des procédures d'alternance mises en place, et formulera éventuellement, des recommandations.



Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat

C'est au sein de plus de 300 écoles doctorales qui maillent le territoire national que s'exerce la formation à et par la recherche des doctorants.

L'objectif des écoles doctorales est de former des spécialistes et des chercheurs de très haut niveau en vue d'irriguer tant le service public d'enseignement supérieur et de recherche que les administrations et le secteur économique privé et d'œuvrer ainsi au rayonnement européen et international du système français d'enseignement supérieur et de recherche.

L'action a pour objectif majeur l'organisation d'une offre de formation initiale et continue fondée sur des pôles de recherche et des réseaux d'excellence, lisible et compétitive aux plans européen et international.

La qualité scientifique de l'offre de formation est garantie par un processus d'accréditation qui permet de vérifier, dans le cadre du contrat quadriennal des établissements d'enseignement supérieur et sur la base d'indicateurs de performance, la qualité des équipes et de l'offre de formation ainsi que la cohérence globale de cette offre dans le cadre d'une politique de site. L'évaluation scientifique des projets est effectuée par les experts de la mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP) du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les principaux critères qualitatifs pris en compte pour l'accréditation des écoles doctorales sont les suivants : adossement à la recherche et qualité scientifique des laboratoires ; développement de partenariats avec le monde socio-économique ; inscription de l'école doctorale dans une politique de site en vue de favoriser la structuration de pôles doctoraux de qualité ; potentiel d'encadrement et politique de formation avérés ; nombre de thèses soutenues et durée moyenne des thèses ; préparation de l'insertion professionnelle des doctorants et suivi des docteurs ; soutien à la mobilité des doctorants par une procédure de recrutement et d'attribution des allocations de recherche lisible et équitable pour les candidats internes et externes, quel que soit l'établissement où ils ont obtenu le diplôme leur permettant d'accéder aux études doctorales ; incitation à la mobilité et à l'ouverture européenne et internationale des écoles doctorales, conformément aux objectifs attachés à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La mise en place d'outils de communication efficaces, l'amélioration des conditions d'accueil des doctorants étrangers, le développement de thèses préparées dans le cadre de cotutelles internationales participent au rayonnement et au positionnement de la France dans le monde.



Action n° 04 : Établissements d'enseignement privés

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur soutient financièrement les établissements privés reconnus par l'Etat réunis, pour la plupart, en fédérations ou unions. Parmi celles-ci, une seule est d'obédience confessionnelle (catholique) : l'Union Des Etablissements d'Enseignement Supérieur Catholique (UDESCA) qui regroupe les 5 instituts catholiques de Paris, dont l'Institut libre d'éducation physique supérieure, d'Angers, de Lille, de Lyon et de Toulouse, totalisant 17.564 étudiants (2005). la Fédération d'Ecoles Supérieures d'Ingénieurs et de Cadres, FESIC, (14.000

étudiants), composée d'écoles d'ingénieurs et de commerce-gestion, est de sensibilité catholique, mais ne dispense pas d'enseignement religieux. L'UDESCA et la FESIC ont signé, le 30 avril 2002, un protocole d'accord avec le Ministère chargé de l'éducation nationale. L'Union des Grandes Ecoles Indépendantes (11.400 étudiants) et l'Association Pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur Libre (APPEL, 500 étudiants) sont laïques. Par ailleurs, le ministère finance une quinzaine d'établissements « non affiliés », dont des écoles de journalisme, d'architecture, une école consulaire, etc.

En 2005, 58 établissements d'enseignement supérieur privés, érigés en associations « loi 1901 » (55 dont 1 comprenant 2 établissements) ou fondations (2), reçoivent une subvention annuelle de fonctionnement de la part de l'Etat qui a pour objectif de promouvoir une formation de qualité, complémentaire aux missions du service public. Une

réflexion est en cours, afin de formaliser la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur privés et l'Etat à travers une procédure contractuelle.



Action n° 05 : Bibliothèques et documentation

Le développement des ressources documentaires et de leur accessibilité dans de bonnes conditions correspond à des enjeux à la fois pédagogiques et scientifiques. La mise en œuvre d'une pédagogie de plus en plus fondée sur le travail personnel de l'étudiant exige que celui-ci soit en mesure de recourir à des documents en nombre, diversifiés et faciles d'accès. Par ailleurs, les activités de recherche ne peuvent être conduites qu'à la condition de disposer des ressources d'information scientifique les plus récentes et de niveau international.

Longtemps marquée par son émiettement et son faible niveau de développement, la documentation des établissements d'enseignement supérieur s'est progressivement améliorée à partir du début des années 90 tant en termes de moyens que d'organisation. Avec la constitution des services communs de documentation, les universités ont été en situation de conduire une politique documentaire et d'introduire davantage de cohérence dans le développement de leurs ressources. L'émergence très forte depuis 1997 des revues électroniques et des bases de données - dont les coûts progressent cependant de façon préoccupante - a contribué à accélérer la rationalisation de l'offre documentaire.

Les bibliothèques sont ouvertes en moyenne 57 heures par semaine. En 2003, 72,3 % des étudiants y étaient inscrits contre 56 % dix ans plus tôt. 1.336.624 lecteurs étaient inscrits dans les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur (universités, grands établissements, IUFM), dont 1.207.144 en bibliothèques universitaires. L'usage était également plus intensif : chaque inscrit est venu en moyenne 45 fois par an en B.U. contre 34 en 1990.

Il reste toutefois que le niveau de développement des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur est encore modeste au regard de celui de nombreux pays comparables sur les plans économique et scientifique. Le développement et la modernisation de la fonction documentaire ainsi que la consolidation du fonctionnement en réseau des bibliothèques constituent un enjeu majeur. Le premier outil du réseau est constitué par le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (Sudoc) qui comprend 6 millions de notices bibliographiques et 25 millions de documents localisés. Il fait l'objet d'1,4 million de connexions par mois via internet.



Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

Face aux perspectives ouvertes par le décryptage des génomes et à l'enjeu majeur que constitue l'impact prévisible des changements globaux sur les espèces vivantes, la priorité en sciences de la vie est la mise en œuvre d'une biologie des systèmes intégrés permettant de mieux comprendre le fonctionnement unitaire du vivant. Elle implique une approche fonctionnelle, littéralement physiologique avec, en particulier, l'étude des mécanismes d'intégration à toutes les échelles du vivant, depuis la molécule jusqu'à l'écosystème complexe. Les recherches

scientifiques en sciences de la vie constituent aussi une force essentielle au développement d'applications dans les domaines des biotechnologies, du biomédical et de la santé avec leurs interfaces avec la recherche clinique et le monde hospitalier. Les modalités d'action sont centrées sur le développement d'une approche pluridisciplinaire des objets de recherche, sur les partenariats scientifiques, en particulier avec les organismes de recherche, et sur l'ouverture vers la valorisation médicale et industrielle.



Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

Cette action concerne les recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), micro et nanotechnologies, et se fait en synergie avec les organismes de recherche dans les mêmes domaines. Elle a pour but de

développer des recherches fondamentales ainsi que leurs applications à différents secteurs économiques, notamment en informatique, télécommunications et multimédia. Dans le domaine des mathématiques et des STIC, un effort particulier est engagé sur les interactions avec les autres

disciplines scientifiques, pour lesquelles la modélisation et la simulation jouent un rôle de plus en plus prépondérant. Ces travaux de recherche sont également présents dans les laboratoires de certaines écoles d'ingénieurs, en particulier celles du groupe des écoles des télécommunications (GET). Parmi les grandes orientations scientifiques actuelles du domaine, on notera le développement des nanosciences, des recherches concernant l'interaction homme-machine, l'indexation multimédia, les systèmes enfouis, la sécurité des systèmes informatiques, le traitement interactif des grandes masses de données, la mise au point de grilles de calcul, enfin les nouvelles interfaces des mathématiques avec les

autres disciplines. Les applications attendues dans le domaine des technologies sont toujours aussi importantes du fait de la miniaturisation des composants et de leur capacité intégrative dans des systèmes de plus en plus complexes. Ces développements reposent sur des plateformes de recherche technologique associant les industriels de la micro-électronique, le CEA/LETI et les universités. Leur contribution à l'efficacité de la politique de valorisation et surtout au maintien d'une industrie européenne compétitive est fondamentale.



Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

Cette action concerne la recherche scientifique et technologique en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur et se fait en liaison avec les organismes de recherche dans les mêmes domaines. Elle a pour but tout autant le développement des connaissances sur les lois fondamentales dans les sciences de la matière que leur application dans le domaine de l'ingénierie des nouveaux matériaux et des interfaces avec la biologie. Elle prépare les

ruptures technologiques de demain. Elle a également pour vocation d'irriguer les autres domaines scientifiques par la mise en œuvre de nouveaux concepts et par la mise au point d'une instrumentation de plus en plus élaborée. Ces recherches sont également conduites dans les laboratoires du CNRS, du CEA (DSM et DRT) et les écoles d'ingénieurs.



Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies

Cette action concerne les programmes de physique nucléaire et des hautes énergies en collaboration avec le CNRS et le CEA. Elle a pour but d'explorer la physique des particules élémentaires, leurs interactions fondamentales, leur assemblage en noyaux atomiques et d'étudier les propriétés de ces noyaux. Pour cette exploration, les instruments sont des détecteurs de particules placés auprès de grands accélérateurs de haute énergie ; ce sont aussi des instruments au sol ou embarqués observant les rayons cosmiques de haute énergie émanant de phénomènes violents observés dans l'Univers ou les manifestations cosmologiques de la physique des particules. Les deux principaux grands accélérateurs (financés en partie ou en totalité par la France) où se développent ces recherches sont

celui du CERN (Centre européen de recherches nucléaires) et celui du GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) à Caen. Ces recherches se font dans un cadre international. En complément, cette action comprend, souvent en relation avec des entreprises de haute technologie, des développements sur le traitement intensif des données (calculateurs mis en réseaux), sur l'instrumentation de l'infiniment petit et de l'extrêmement rapide, sur les techniques d'accélération, sur des recherches amont dans le domaine de l'énergie nucléaire, et sur d'autres ouvertures interdisciplinaires qui font appel à la physique nucléaire et des hautes énergies.



Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

Cette action concerne les programmes de recherche de géochimie, géophysique, astronomie, astrophysique et les recherches fondamentales sur les problèmes environnementaux. De manière croissante, les différentes disciplines coopèrent pour comprendre le fonctionnement d'écosystèmes à partir des problématiques transversales du développement durable liées à l'évolution climatique, aux risques naturels, à la dynamique de la biosphère continentale, à la biodiversité, à l'hydrologie et aux phénomènes de pollution générés par une pression

anthropique de plus en plus forte. Il s'agit plus globalement de comprendre et de modéliser le fonctionnement du système « Terre » du centre de la planète jusqu'au comportement de l'écorce terrestre. Cette action se développe en liens étroits avec le CNRS - avec en son sein l'institut national des sciences de l'Univers (INSU) -et l'institut Paul-Emile Victor (IPEV), spécialisé dans la mise en œuvre des activités de recherche sur les continents Antarctique et Arctique.



Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société

Cette action regroupe les disciplines suivantes :

-Sciences humaines et humanités : anthropologie/ ethnologie, archéologie, art et histoire de l'art, études classiques,

études orientales, histoire, histoire et philosophie des sciences, linguistique, littérature, musique et musicologie,

philosophie, psychologie, religions, sciences de l'éducation, études sur le genre ;

-sciences sociales : économie, gestion, droit, sociologie, sciences politiques, géographie, démographie.

Les sciences humaines et sociales (SHS) sont indispensables pour comprendre les enjeux et les évolutions des sociétés ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec leurs environnements physique et social d'un point de vue spatial et temporel. L'effort de structuration des SHS est une priorité qui suppose une articulation entre la politique des établissements d'enseignement supérieur et les

organismes (CNRS, INED), et donc une politique active de contractualisation. Pour accomplir leurs missions de recherche, les SHS doivent, en effet, s'appuyer non seulement sur des bibliothèques, mais aussi sur des banques de données statistiques, iconiques, visuelles, linguistiques, des centres de ressources documentaires, d'archivage et de diffusion des données. L'un des instruments privilégiés de cette dynamique est la création des maisons des sciences de l'homme (MSH) pour développer les synergies entre les équipes, favoriser l'émergence de projets originaux, répondre aux exigences d'une participation à l'espace européen de la recherche tout en préservant une réelle implication locale. Le progrès de la connaissance repose, tout autant que sur l'existence de territoires disciplinaires solidement balisés, sur l'ouverture des frontières entre les savoirs par le développement de l'interdisciplinarité.



Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale

Parce que les problèmes et les nouvelles connaissances apparaissent le plus souvent aux interfaces entre disciplines étant donné la nature de plus en plus complexe des objets scientifiques, il n'existe plus de continent disciplinaire de la science qui soit isolé des autres. Tous les secteurs de la science ont besoin des connaissances et des méthodes produites par les autres disciplines pour progresser dans leur propre domaine. La dynamique interdisciplinaire est donc une des grandes caractéristiques de la science du XXIème

siècle, qui reste cependant profondément structurée sur son socle disciplinaire. La définition d'objectifs ambitieux accompagnée de politiques incitatives adaptées est nécessaire afin de polariser l'activité des communautés scientifiques distinctes sur des sujets communs et pour leur offrir un cadre de travail correspondant à une approche pluridisciplinaire qui est souvent la source de grandes applications technologiques innovantes.



Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées

Cette action s'inscrit dans la mission de diffusion de la culture scientifique dévolue aux établissements d'enseignement supérieur. Elle vise à assurer une meilleure diffusion des travaux effectués au sein des établissements dans une perspective de valorisation et d'information à destination d'un public de spécialistes et de non spécialistes. Elle comprend également les actions de conservation et de valorisation des collections des musées sous tutelle du MENESR, des musées universitaires et des collections scientifiques dont le ministère assume la tutelle technique (universités, muséums d'histoire naturelle en région...) et les

actions de formation et d'information des professionnels des musées et de la culture scientifique et technique par l'intermédiaire de l'Office de coopération et d'information muséographiques (OCIM) de l'université de Bourgogne.

Les collections scientifiques et techniques se trouvent dans :

-les musées scientifiques nationaux : musée des arts et métiers (80.000 objets), muséum national d'histoire naturelle (65.000.000 spécimens de zoologie, botanique, géologie notamment et des collections vivantes), musée national de

l'éducation à Rouen (400.000 objets), musée du quai Branly (300.000 objets) ;

-les 60 muséums en région (15.000.000 spécimens, 38.000 objets ethnologiques, 32.000 objets scientifiques et techniques) ;

-les musées universitaires et les collections des établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, observatoires...) et des organismes de recherche (IRD, INSERM, INRA, BRGM,...).

Trois opérations nationales pour la sauvegarde et la valorisation des collections sont en cours :

-un inventaire du patrimoine des observatoires soutenu par les ministères en charge de la recherche et de la culture ;

-un programme de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain, confié au musée des arts et métiers du CNAM ;

-un programme de gestion des collections naturalistes en France piloté par le muséum national d'histoire naturelle.

La fréquentation des musées en 2004 est la suivante :

-Muséum national d'histoire naturelle : 2.265.193 visiteurs tous sites confondus ;

-Musée des arts et métiers du CNAM : 215.178 visiteurs ;

-Musée national de l'éducation : 12.471 visiteurs ;

-Les muséums d'histoire naturelle en région : 1,5 million de visiteurs dont 326.000 scolaires sur la période 1995-1999. Ces musées ont présenté 349 expositions sur cette même période et 85 au cours de l'année 2000.



Action n° 14 : Immobilier

Dans cette action sont identifiés les crédits et emplois consacrés par l'Etat aux constructions, restructurations, acquisitions et locations ainsi qu'à la maintenance, la sécurité, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et des espaces extérieurs.

Les moyens consacrés à cette action doivent permettre aux établissements d'enseignement supérieur de disposer d'un patrimoine immobilier de qualité et bien équipé, répondant aux besoins induits par les activités d'enseignement, de recherche et par la vie étudiante (dans ce dernier cas pour les seules opérations financées sur les contrats de plan, car les crédits correspondant à la maintenance et à la sécurité des CROUS (ancien chapitre 66-72) et à l'entretien des cités universitaires (ancien chapitre 36-14) ont été imputés au programme « Vie étudiante ». La maintenance et la sécurité des bâtiments et espaces extérieurs doivent en outre être garanties et l'entretien et le fonctionnement courant assurés.

Les établissements devront, pour répondre à ces objectifs, se doter de schémas directeurs reposant sur un diagnostic

de leur situation patrimoniale et établissant des perspectives à moyen terme :

- un état actualisé des surfaces : nombre d'implantations, nombre de m², surfaces bâties et non bâties, valeur, durée de vie, âge, amortissement, état de maintenance et de sécurité, coûts d'entretien et de fonctionnement courant des bâtiments comparés à des coûts de référence,... ;

- une mesure de l'occupation réelle des locaux compte tenu de l'optimisation de leur utilisation et des évolutions nécessaires ;

- une programmation des travaux de maintenance et de sécurité.

L'administration centrale se fondera, dans le cadre du dialogue de gestion avec les établissements, sur ces schémas pour prendre ses décisions.



Action n° 15 : Pilotage et support du programme

Cette action comprend les moyens consacrés :

-au pilotage du système universitaire (administration centrale, CNE, CNU) : tutelle et pilotage des établissements publics d'enseignement supérieur, en particulier la responsabilité du cadre général, du financement et du contrôle de la qualité des formations ;

-à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements (AMUE) chargée, dans le cadre de la modernisation des établissements, de la mise au point d'outils de gestion et de pilotage ;

-au pilotage opérationnel des établissements (fonctions de direction, d'administration, de gestion financière et de GRH des établissements) pour une gestion performante des établissements, une maîtrise de la cohérence entre leurs objectifs à atteindre et l'allocation de leurs ressources ;

-à accroître la dimension internationale de l'enseignement supérieur (EDUFRANCE, SOCRATES, LEONARDO, bourses de mobilité, dotations aux établissements dans le cadre des relations contractuelles) ;

-à la formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS (CIES, formation professionnelle) d'une part pour

constituer, parmi les doctorants, le vivier nécessaire au recrutement des futurs enseignants-chercheurs et assurer une formation de qualité des moniteurs et des nouveaux enseignants à leur métier et à l'environnement universitaire et d'autre part, pour assurer la formation continue des personnels IATOS ;

-aux technologies de l'information et de la communication pour mettre en place dans les établissements des services numériques pour l'ensemble des activités et services.



Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur

Cette action comprend les dotations globales de fonctionnement (DGF) destinées aux établissements publics d'enseignement supérieur (crédits de l'ancien chapitre 36-11 article 10 hors crédits des actions spécifiques et dotations contractuelles). Toutefois, les DGF affectées à la vie étudiante ne sont pas incluses dans cette action et restent affectées au programme Vie étudiante. La création en PLF 2006 de cette action correspond au souhait d'une

responsabilisation des opérateurs quant à la répartition des crédits et à un souci de simplification de la chaîne de la dépense publique. L'analyse des coûts permettra de rapprocher ces crédits d'une imputation par destination reprenant la déclinaison licence, master, doctorat, recherche et diffusion des savoirs.

Objectifs et indicateurs

Introduction - Présentation stratégique :

Les objectifs fixés concernent prioritairement l'excellence de l'enseignement supérieur dans ses activités de formation et de recherche et son maintien au meilleur niveau international.

Dans le domaine de la formation, le niveau de développement de notre société est directement lié au niveau et à la qualité de formation de la population. Le système d'enseignement supérieur doit d'une part, répondre aux besoins de qualifications supérieures nécessaires à notre pays dans une conception de formation tout au long de la vie, et d'autre part assurer dans un contexte de concurrence internationale la place et le rayonnement de la science et de la culture française.

Deux objectifs plus spécifiques seront poursuivis : l'amélioration de l'efficacité interne de notre système de formation par la diminution des taux d'échecs au cours du cursus Licence et le développement de l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche.

La qualité de ces formations doit être garantie par une évaluation lisible et fiable.

Dans le domaine de la recherche, outre l'enjeu majeur que constitue l'excellence scientifique et le meilleur niveau international, les objectifs visent également à améliorer l'impact économique et social, à renforcer l'attractivité et à développer la capacité à diffuser et à valoriser les résultats et les produits de la science.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur) : Répondre aux besoins de qualification supérieure.

L'ajustement formation-emploi est un processus qui dépend de la formation des jeunes sortant du système éducatif mais également de la conjoncture du marché du travail. Les marges de manœuvre existantes en terme d'amélioration de l'insertion de jeunes diplômés permettent cependant de viser une meilleure insertion dans les prochaines années, sauf forte dégradation de la conjoncture.

Les études de prospective à l'horizon 2010 prévoient peu d'écarts entre les niveaux de recrutement et de sortie des diplômés de l'enseignement supérieur. Les diplômés à bac+2 seraient même en légère insuffisance par rapport à la demande des entreprises.

Actuellement environ 280.000 jeunes par an, soit 37 % des sortants de formation initiale, terminent leurs études titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur. Ce diplôme sanctionne pour 53,6 % d'entre eux la réussite d'un cursus long (licence, maîtrise, doctorat, grandes écoles) et pour 46,4 % la réussite d'un cycle court [essentiellement brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT)].

La formation des diplômés doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, bien rémunéré, correspondant à leur niveau de qualification. Pour améliorer l'insertion des diplômés, l'Etat dispose de plusieurs leviers :

-offrir des formations bénéficiant d'une assurance qualité en termes d'acquis et de compétences ;

-professionnaliser les formations : développer les stages en entreprise, développer le partenariat avec le monde économique ;

- veiller à une répartition équilibrée des formations professionnalisées sur l'ensemble du territoire ;
- développer les évaluations sur la qualité de la relation formation-emploi ;
- mieux informer et orienter les étudiants.

Indicateur n° 1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	38,2				43	50

Précisions méthodologiques : C'est un indicateur conjoncturel qui mesure le taux d'accès d'une population fictive. Il ne s'agit pas du taux d'accès pour une véritable génération, qui ne peut être calculé annuellement et serait fourni par un recensement de la population.

Source des données : DEP

Indicateur n° 2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines: ensemble)			78			88
% employés en CDI (*)			69			75
% des titulaires de L employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)			63			75
% des titulaires de M employés au niveau cadre ou profession libérale (tous types d'emplois, tous domaines)			80			90
% des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)			87			98
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, lettres et sciences humaines)			69			78
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, sciences et techniques)			83			94
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, droit, économie, gestion)			81			92

(*) la pertinence de cet indicateur est liée à l'évolution du Code du travail

Précisions méthodologiques : Enquête génération réalisée tous les trois ans. Champ : élèves, étudiants ou apprentis, inscrits dans un établissement scolaire en 2000-2001 et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail, interrogés en 2004.

Source des données : CEREQ

Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur) : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation.

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur permet d'assigner à chacun des cursus (licence, master et doctorat) des objectifs différenciés décrits dans les actions du programme. C'est en fonction de ces objectifs que l'excellence doit être garantie pour chacun des niveaux par la généralisation des démarches d'évaluation de la qualité, diligentées par les établissements d'une part, par l'Etat d'autre part.

C'est pourquoi il est indispensable de mesurer d'abord le degré de mise en œuvre des démarches d'évaluation de la qualité par les établissements eux-mêmes, l'auto-évaluation apparaissant au niveau international comme le fondement le plus adapté pour assurer la pérennité des dispositifs d'évaluation.

On retiendra également la mesure de la réalisation d'un enjeu majeur : l'amélioration de l'orientation et des taux de succès des étudiants en cursus Licence, ainsi que celle de l'optimisation de la durée d'obtention des diplômes.

Indicateurs de résultats :

- mesure de la généralisation des dispositifs d'auto-évaluation ;
- mesure de l'amélioration de l'orientation et des taux de réussite dans le cursus Licence ;
- mesure de l'optimisation de la durée d'obtention des diplômes.

Indicateur n° 1 : Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Politique de formation: Cote 0	%					0
Politique de formation: Cote 1	%					60
Politique de formation: Cote 2	%					30
Politique de formation: Cote 3	%					10
Politique scientifique: Cote 0	%					0
Politique scientifique: Cote 1	%					40
Politique scientifique: Cote 2	%					40
Politique scientifique: Cote 3	%					20
Management: Cote 0	%					0
Management: Cote 1	%					60
Management: Cote 2	%					30
Management: Cote 3	%					10

Précisions méthodologiques : % d'établissements relevant des cotations suivantes :

Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but

Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre

Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue)

Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue, pour qualifier la mise en place d'une autoévaluation dans les trois secteurs suivants :

Politique de formation

Politique scientifique

Management

Les données seront collectées lors de la présentation de leur bilan quadriennal par les établissements d'une vague contractuelle. Les premières données concerneront le bilan quadriennal des établissements de la vague A (2003-2006). Cet indicateur ne sera complet qu'après un cycle de quatre années.

Source des données : DES.

Indicateur n° 2 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les néobacheliers techniques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Bacheliers technologiques et professionnels en IUT et en STS	70				74	80
%						

Précisions méthodologiques : Champ : enseignement public et privé sous contrat – Universités, IUT, STS et CPGE

Source des données : DEP.

Indicateur n° 3 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur.

	2002	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Part des sortants de DEUG, DUT, BTS sans diplôme en % de l'ensemble des sortants du supérieur	23				19	15
%						

Source des données : INSEE

Valeur données 2002 : Les données sont disponibles en été de l'année n+2 pour les sortants de l'année n.

Indicateur n° 4 : Pourcentage de licences obtenues en 3 ans.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	54,9				59	65

Précisions méthodologiques : Champ : Etudiants français (enseignement public universités et assimilés) âgés de 18 à 25 ans inscrits en cursus licence et titulaires d'un DEUG, d'un DUT ou d'un autre diplôme de fin de premier cycle.

Source des données : DEP

Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Maîtriser l'offre de formation.

Le système français d'enseignement supérieur souffrait de deux maux : d'une part, une superposition et un enchevêtrement de dispositifs diplômants le rendait peu compréhensible en France et à l'étranger, d'autre part, une pression interne aux établissements et des pressions externes, notamment locales, conduisait à une inflation non maîtrisée de l'offre de diplômes voire à la multiplication d'établissements de taille réduite.

La politique licence-master-doctorat (LMD) a contribué à clarifier la situation en se donnant pour objectif d'organiser tout l'enseignement supérieur autour de trois grades :

- le cursus licence vise à répondre à la croissance des besoins de formation supérieure et à assurer la réussite du plus grand nombre dans le but d'atteindre 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur et de respecter l'égalité des choix sur tout le territoire
- le cursus master vise à mobiliser des compétences de grande qualité afin d'accroître l'attractivité du système en se fondant sur les capacités scientifiques spécifiques des établissements dans un but de haute qualification professionnelle ou de préparer à la recherche
- le cursus doctorat vise, comme dans tous les pays du monde, le meilleur niveau d'excellence académique

Cette politique s'accompagne de mesures pour en assurer l'efficacité :

- mieux organiser les politiques de site en incitant aux coopérations entre établissements et en rassemblant les forces plutôt qu'en les dispersant,
- à chaque fois que possible, regrouper des établissements de taille trop réduite, s'agissant notamment des écoles d'ingénieurs,
- à terme, articuler l'offre pédagogique et la politique des moyens pour éviter les dérives inflationnistes et favoriser « un cercle vertueux ».

Indicateur n° 1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	80*				76	70

Précisions méthodologiques : Les sites secondaires ayant moins de 1000 étudiants s'apprécient en prenant en compte les effectifs des formations universitaires incluant les IUT, les formations d'ingénieurs MENESR et les IUFM (hors Ile de France).

(*) Année : 2003-2004

Source des données : DEP

Indicateur n° 2 : Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Nbre	1	3	3	3	3	2

Précisions méthodologiques : l'indicateur traite des regroupements institutionnels effectués concernant les écoles d'ingénieurs sous tutelle du MENESR. La notion de regroupement correspond à des intégrations d'écoles dans des structures existantes. Le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'est engagé dans une politique de rationalisation et de structuration du paysage technologique français, en encourageant les regroupements d'écoles. L'indicateur ne doit pas être considéré comme une fin en soi : les évolutions, transformations, regroupements des écoles s'effectuent dans le cadre de politiques concertées avec l'ensemble des acteurs concernés.

Source des données : DES

Indicateur n° 3 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%		45,2		42	35
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%		41,2		39	35

Précisions méthodologiques : Mode de calcul : Nombre de mentions L (ou M) présentant un nombre d'inscrits inférieur à 50 (à 30) / Nombre de mention L (ou M). Les étudiants pris en compte sont ceux inscrits en 3^{ème} année de L ou en 2^{ème} année de M.

Source des données : DEP

Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen) : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie.

Plusieurs facteurs se conjuguent pour faire de la formation tout au long de la vie un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur :

-L'évolution accélérée des sciences et des techniques comme la difficulté croissante de la maîtrise de dispositifs de plus en plus complexes dans les sociétés développées conduisent à générer des besoins de formation supérieure sur toute la durée des vies professionnelles ;

-L'élévation des niveaux de la formation initiale fait de plus en plus de l'enseignement supérieur la clef de la mobilité sociale et de la promotion professionnelle ;

-La gestion du temps, traditionnellement scandée par le triptyque formation initiale/travail/retraite, est probablement appelée à évoluer vers une alternance tout au long de la vie.

L'enseignement supérieur a de longue date perçu ce besoin, par exemple en instituant le premier des procédures de validation d'acquis. Cependant, bien que significatifs, les résultats obtenus ne se situent pas encore à la hauteur des espérances.

Le schéma licence-master-doctorat (LMD) en ouvrant de larges capacités de parcours diversifiés de formations modulaires, en généralisant les dispositifs de validation d'acquis et en permettant la création de nouveaux diplômes doit, dans l'avenir, favoriser un développement substantiel des activités de formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur.

Ce développement sera mesuré par :

-la part des diplômes délivrés au titre de la formation continue et le degré de diffusion des pratiques de validation des acquis de l'expérience ;

-le nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE) dans les Universités et au CNAM en attendant un indicateur de retour à l'emploi, mesuré par le taux des titulaires d'un diplôme par VAE ayant amélioré leur situation professionnelle.

Indicateur n° 1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	4,3				7	10

Précisions méthodologiques : Cet indicateur rapporte le nombre de diplômés inscrits en formation continue ou en reprise d'étude dans les universités et établissements assimilés au nombre total de diplômés de ces établissements.

Source des données : DEP

Indicateur n° 2 : Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Validation décret 1985 (décret 85-906)	Nombre	14930			15000	15000
VAE (loi du 17/01/2002)	Nombre	2780			3200	3700
dont diplôme obtenu en totalité	Nombre	827			900	1000

Précisions méthodologiques :

- Le dispositif mis en place par le décret n°85-906 du 23 août 1985 permet par l'octroi d'une dispense, la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat aux candidats qui n'ont pas les titres et diplômes requis pour s'inscrire à une formation. La dispense est accordée par une commission pédagogique au vu des acquis personnels et professionnels des candidats
- Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) crée par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'éducation et au Code du travail institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule validation des acquis de l'expérience sans passer par la formation, les textes faisant de la validation des acquis de l'expérience un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue.

Source des données : DEP

Objectif n° 5 (du point de vue du citoyen) : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial.

Tout système d'enseignement supérieur est désormais soumis à une compétition européenne et mondiale. Le système français doit donc offrir à ses ressortissants une qualité qui leur garantit une bonne comparaison avec les systèmes étrangers ; il doit également être suffisamment attractif pour permettre le rayonnement durable de la culture française et continuer à « compter » dans l'offre mondiale.

L'ouverture et l'action internationales comportent un développement de la mobilité, un accroissement des partenariats entre établissements français et étrangers, des politiques volontaristes sur des zones géographiques ciblées dans le cadre de la politique internationale de la France.

Le développement de la mobilité sera mesuré par le nombre d'étudiants français poursuivant une part de leurs études à l'étranger ainsi que par le nombre d'étudiants étrangers se formant en France aux niveaux master et doctorat, niveaux retenus pour s'assurer d'une véritable attractivité de l'offre.

S'agissant de l'accroissement des partenariats, il sera évalué par la mesure des diplômes conjoints entre établissements français et étrangers mis en œuvre aux niveaux master et doctorat. En effet, compte tenu de l'âpreté de la compétition mondiale, il est indispensable d'accélérer ce processus d'internationalisation et d'éviter qu'il ne revête un contenu superficiel. De ce point de vue, une forme élaborée de partenariat se traduit par la mise en œuvre de diplômes conjoints. Dans ce cadre, un établissement français conclut avec un ou plusieurs établissements étrangers un accord visant à organiser avec une équipe de formation multinationale un cursus accueillant des étudiants des pays participants et de pays tiers et conduisant à un diplôme délivré en commun et reconnu dans les divers pays concernés. C'est cette formule qui a été retenue dans le programme communautaire « Erasmus Mundus ».

La réglementation française qui ne permettait pas jusqu'alors cette formule a été adaptée en 2005 pour tous les types de diplômes d'enseignement supérieur bénéficiant en France de la garantie de l'Etat, qu'ils soient délivrés par les universités ou par les écoles supérieures.

Afin de mesurer la profondeur de l'internationalisation du système français d'enseignement supérieur, il a été choisi de retenir l'indicateur du nombre de diplômes conjoints. Cet indicateur nécessairement faible en 2006, compte tenu de l'évolution récente de la réglementation, devrait être particulièrement sensible pour mesurer les résultats de la politique d'ouverture internationale.

Indicateur n° 1 : Mesure de la mobilité des étudiants (au sein de l'OCDE).

	2002	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
% d'étudiants français poursuivant leurs études dans d'autres pays de l'OCDE	2,5				3,2	4
Moyenne OCDE	4,1					
% d'étudiants originaires des pays de l'OCDE dans l'effectif total d'étudiants en France	2,4				3,2	4
Moyenne OCDE	3,3					

Source des données : OCDE.

Les données sont disponibles en été de l'année n+2 pour l'année universitaire n-1/n.

Indicateur n° 2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
inscrits en master	13,3				14	15
inscrits en doctorat						

Précisions méthodologiques :

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé rapporté à l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat inscrits dans des diplômes équivalents au cursus doctorat rapporté à l'ensemble des inscrits de cette formation. En cours de construction, disponible PLF 2007.

Source des données : DEP

Indicateur n° 3 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Cursus Licence	%	44,8			51	60
Cursus Master	%	85,5			87	90

Précisions méthodologiques : Le ratio est le suivant : (nombre de diplômés étrangers non bacheliers d'une licence(ou d'un master)/nombre d'étrangers non bacheliers inscrits en année terminale du cursus) rapporté à (nombre de diplômés français d'une licence(ou d'un master) / nombre d'inscrits français en année terminale du cursus).

Source des données : DEP.

Indicateur n° 4 : Nombre de diplômes conjoints aux niveaux M et D.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Nombre de thèses délivrées sous co-tutelle	Nbre		546		600	700
Nombre de cursus en Master conjoint	Nbre					200

dont 185 co-tutelles pour les 35 pays signataires de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES)

nombre de cursus en master conjoint : disponible PLF 2007

Source des données : DES.

Objectif n° 6 (du point de vue du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable) : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche.

Afin que la documentation soit un élément majeur d'attractivité dans les constitutions de l'espace européen de l'enseignement supérieur, plusieurs objectifs doivent être poursuivis de façon conjointe :

- renforcer la culture de l'évaluation et de l'analyse de la demande afin d'être au plus près des besoins des usagers ;
- améliorer les services, grâce en particulier à la généralisation de l'accès direct aux ressources, à l'élargissement des horaires d'ouverture et à la mise en œuvre d'actions de formation des étudiants à la recherche d'information ;
- développer les ressources dans le cadre d'une organisation cohérente par l'intégration des bibliothèques de composantes dans le service de documentation et par l'élaboration de plans de développement des collections ;
- favoriser la mise en œuvre de systèmes d'information documentaire, donnant accès à un ensemble riche de ressources électroniques ;
- structurer le réseau national autour de bibliothèques de référence et de recours ainsi que d'outils collectifs favorisant notamment les achats groupés, le signalement et l'accès direct aux documents, ainsi que la conservation et l'archivage.

Indicateur n° 1 : Mesure de la disponibilité des places de bibliothèque :

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Heure/semaine	4h18				4h40	4h50

Précisions méthodologiques :

Champ couvert : services communs de documentation des universités et services interétablissements de coopération documentaire.

Méthode de calcul : Nombre de places de travail * durée hebdomadaire d'ouverture/Nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs à desservir.

Source des données : DES.

Indicateur n° 2 : Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés et taux de demandes satisfaites

	2003	2004	2004	2005	2006	2008	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible	
Communications et prêts : Nombre de documents	Nombre	18.740.772		19.325.631	19.800.000	20.500.000	22.000.000
% de réponses	%	95		96	97	98	100
Bases de données Nombre de documents téléchargés	Nombre	3.386.761		3.726.031	5.600.000	8.300.000	15.000.000
% de réponses	%	24		28	50	75	90
Périodiques électroniques Nombre de documents téléchargés	Nombre	6.910.712		9.111.550	11.500.000	16.000.000	30.000.000
% de réponses	%	43		50	55	75	90
Consultation du site Web (internet) Nombre de documents téléchargés	Nombre						
% de réponses	%						

Précisions méthodologiques : Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires, effectuée par voie électronique auprès des universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Indicateur : Consultation du site Web (Internet), nombre de documents téléchargés : indicateur disponible PLF 2007

Source des données : DES.

Objectif n° 7 (du point de vue du citoyen) : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international.

La qualité de la science française se manifeste par sa capacité à produire des connaissances de niveau international. Deux indicateurs mesurent la position internationale de la production scientifique des opérateurs du programme.

Indicateur n° 1 : Production scientifique des opérateurs du programme

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française	%	65,5				65,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	8,9				8,5 à 9,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	3				2,6 à 3,1

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la production des opérateurs du programme dans la recherche de niveau international au niveau de la France de l'Union européenne et du monde. Chacun des établissements du programme identifie les articles qu'il a produits dans la base de données maintenue par l'Observatoire des sciences et des techniques (OST). Cette base est construite à partir des données de la base éditée par ISI Thomson Scientific, Philadelphie, qui fait référence au niveau international pour mesurer la

production d'articles scientifiques en sciences de la matière et de la vie. La base de l'OST est une sélection qualitative de revues de niveau international et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs.

L'évaluation de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) pose actuellement des problèmes de disponibilité. L'absence à ce jour d'univers de référence internationale comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a toutefois lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs/ nombre d'articles de référence (France, UE25, monde). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est -à dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

* Les chiffres de l'année 2003 sont provisoires car basés sur des données incomplètes.

Cette année, le calcul est fait sur la base d'une reconnaissance semi-automatique des articles des opérateurs du programme.

Sources des données : ISI-OST

Indicateur n° 2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

	2002	2004	2004	2005	2006	2011
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	0,89					0,93

Valeur 2002 : 0,89

Disponibilité : pour les citations à deux ans, l'année la plus récente disponible par construction est l'année n-3.

Précisions méthodologiques :

Mesure : Cet indice est la valeur moyenne de la part de citations recueillies par chaque article, dans la base maintenue par l'OST, pour l'ensemble des articles du programme, au cours des deux années suivant leur publication (IC = part de citations reçues à deux ans par les articles des opérateurs du programme (%) / part des publications des opérateurs du programme (%)). Il exprime l'impact, sur la recherche internationale, des connaissances produites par les établissements du programme.

Sources des données : Thomson scientific Institute for scientific information, indicateurs OST

Objectif n° 8 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire.

Pour être compétitive au plan international, la recherche publique doit faire preuve d'une capacité d'adaptation permanente aux nouveaux contextes de la production scientifique. Un indicateur permet d'apprécier le dynamisme et la réactivité thématique de la recherche publique.

Indicateur n° 1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence française	%	65,3				65,3
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence européenne (UE25)	%	8,1				8,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence mondiale	%	2,9				2,5 à 3

* Les chiffres de l'année 2003 sont provisoires car basés sur des données incomplètes.

Précisions méthodologiques :

Les domaines prioritaires sont actuellement les sciences de la vie (SDV) et les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC).

Mode de calcul : nbre d'articles des opérateurs du programme / nbre d'articles dans le domaine considéré comme prioritaire (en référence France)

Source des données : OST

Objectif n° 9 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche.

Les opérateurs de recherche du programme forment un socle de production de connaissances qui doit être un réservoir d'innovation irriguant notre économie. De même que les laboratoires s'ouvrent de plus en plus à l'interdisciplinarité et développent une culture de projet et de partenariat scientifique, la culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique pour raccourcir le cycle de l'innovation. Trois indicateurs permettent de rendre compte de la politique de valorisation des opérateurs du programme.

Indicateur n° 1 : Efficacité de la politique de valorisation

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par des déposants français	%		1			1,2
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants français	%		1			1,2

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur mesure la part des demandes de dépôts de brevets faites par les opérateurs du programme calculées dans la base brevets de l'OST à partir des données enregistrées à l'INPI d'une part, à l'OEB (office européen de brevets) ; voie directe et PCT, de l'autre.

Toutes les demandes de brevets n'aboutissent pas à une délivrance, mais elles reflètent convenablement l'activité inventive.

Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Mode de calcul : Nombre de demandes des opérateurs / Nombre de demandes enregistrées à l'INPI et à l'OEB en référence française

Source des données : INPI-OEB, indicateurs OST.

Indicateur n° 2 : Efficience de la politique de valorisation

Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriétés intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
%	0,17					0,2

Source des données : DEP

Indicateur n° 3 : Intensité du partenariat avec les entreprises

Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
%	3,3					3,5

Précisions méthodologiques : Numérateur: ressources contrats de recherche. Dénominateur: ressources recherche totales des établissements

Source des données : DEP

Objectif n° 10 (du point de vue du citoyen) : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française.

L'activité de recherche est aujourd'hui de plus en plus internationalisée et la capacité pour un pays d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers est devenu un enjeu essentiel pour maintenir le dynamisme des dispositifs nationaux. Le premier axe de cette politique est de favoriser le retour des postdoctorants français partis à l'étranger pour compléter leur formation. Le second objectif est d'encourager les partenariats et les échanges entre établissements de recherche français et étrangers afin d'offrir aux chercheurs étrangers des opportunités d'insertion professionnelle temporaires ou définitives au sein de notre dispositif de recherche. Un indicateur permet de mesurer l'attractivité du système de recherche français.

Indicateur n° 1 : Attractivité des opérateurs du programme

Proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.

Proportion d'étrangers de l'Union Européenne (UE 25) parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
%	6,7					8
%	2,2					3

Précisions méthodologiques :

Numérateur : nombre de chercheurs étrangers (DR, PR, CR, MCF, IR, Ingénieurs et cadres confirmés et non confirmés, hors boursiers)

Dénominateur : total des chercheurs (étrangers + français + non ventilés).

Source des données : DEP

Objectif n° 11 (du point de vue du citoyen) : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche.

La construction de l'espace européen de la recherche décidée par les Chefs d'Etat des pays membres de l'Union européenne aux sommets de Barcelone et de Lisbonne constitue aujourd'hui un débouché stratégique de toute politique nationale dans le domaine de la recherche. C'est à l'échelle de l'Europe que la science française pourra tenir son rang dans la compétition internationale en renforçant ses partenariats avec les institutions scientifiques des pays membres tout en participant au développement des nouveaux instruments de la politique européenne visant à conforter ses meilleurs atouts.

C'est aussi à l'échelle de l'Europe qu'une politique volontariste doit être conduite pour identifier par grands domaines les meilleurs acteurs de la recherche et leur donner les moyens nécessaires pour participer au bon niveau à la compétition internationale. Trois indicateurs permettent de mesurer l'intensité de la participation des laboratoires français à la construction de l'espace européen de la recherche.

Indicateur n° 1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (5ème PCRD 1998-2002*)

	5ème PCRD	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	9,6					10,5

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : nbre de projets auxquels participent les opérateurs/nbre de projets financés dans le cadre du 5^{ème} PCRD.

Source des données : OST-CORDIS

Indicateur n° 2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne (5ème PCRD 1998-2002*)

	5ème PCRD	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	1,1					1,3

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : nbre de projets coordonnés par les opérateurs/nbre de projets financés

Source des données : OST-CORDIS

Pour les indicateurs OST-CORDIS : La commission européenne maintient une base de données des projets financés dans le cadre de ses programmes : CORDIS. Ces données sont validées, calibrées et structurées par l'OST. Les projets sont agrégés sans double compte. Les programmes de l'Union européenne sont organisés sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont donc calculés à mi-programme et en fin de programme et ramenés à une moyenne annuelle.

Indicateur n° 3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	21,4					30

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la part de la production des opérateurs du programme qui est publiée en collaboration entre un laboratoire français et un laboratoire de l'Union européenne. Les établissements du programme identifient leurs articles dans la base de données maintenue par l'OST. Cette base est construite à partir des données éditées par (ISI Thomson Scientific Philadelphie), qui fait référence au niveau international pour mesurer la production d'articles scientifiques en sciences de la matière et de la vie. La base est une sélection qualitative de revues de niveau international et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs.

L'évaluation de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) pose actuellement des problèmes de disponibilité. L'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a toutefois lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS.

Mode de calcul :

Nombre d'articles des opérateurs écrits publiés en collaboration avec un pays de l'UE 25

Nombre total d'articles des opérateurs

Les chiffres de l'année 2003 sont provisoires car basés sur des données incomplètes. Le calcul est fait sur la base d'une reconnaissance semi-automatique des articles des opérateurs du programme.

Source des données : ISI-OST

Objectif n° 12 (du point de vue du contribuable) : Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier.

L'optimisation de la gestion patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur suppose :

que ces établissements disposent d'une meilleure connaissance du patrimoine immobilier existant, et qu'ils soient en mesure d'en apprécier les aspects quantitatifs (nombre d'implantations et surfaces bâties et non bâties) et qualitatifs (état du bâti et situation des bâtiments au regard des réglementations de sécurité) ;

que ces établissements développent des outils et des systèmes d'information permettant d'assurer le pilotage de la politique immobilière, et se dotent de plans numérisés de leur parc immobilier, de bases de données à fonctionnalités multiples (ex.

utilisation des locaux, état et âge des bâtiments, interventions de maintenance réalisées et à prévoir, etc.), de systèmes de gestion centralisée des bâtiments (alarme, fluides, chauffage, ventilation, etc.) ainsi que d'applications de gestion d'utilisation des locaux.

Dès lors que ces exigences seront atteintes, les établissements pourront adopter une démarche visant à optimiser l'évolution de leur patrimoine immobilier. Cette démarche se traduira notamment par l'élaboration d'un schéma directeur de gestion du patrimoine immobilier. Ce document synthétique constituera à la fois un diagnostic de l'état du patrimoine et de son utilisation ainsi qu'une vision prospective des opérations à entreprendre pour en améliorer la qualité et l'adéquation aux besoins.

Cet objectif sera mesuré au travers du taux d'occupation des locaux.

Indicateur n° 1 : Taux d'occupation des locaux.

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

Précisions méthodologiques : L'indicateur est en cours de définition dans la mesure où les ratios m² par étudiants prévus dans le référentiel des constructions universitaires 1997 ont été établis sur la base des maquettes pédagogiques servant de référence au système de répartition des moyens « San Remo », dont la refonte est en cours d'étude. Date de livraison de l'indicateur PLF 2008.

Source des données : DES.

Objectif n° 13 (du point de vue du citoyen / de l'utilisateur / du contribuable) : Développer la réalisation de prestations de services par les universités.

Les évolutions statutaires ont permis, depuis vingt ans, un approfondissement de l'intervention des établissements d'enseignement supérieur dans la vie économique et sociale, que ce soit dans le domaine des prestations de services ou bien dans le cadre d'activités commerciales et de valorisation scientifique.

La capacité des établissements à générer des ressources propres leur permet de donner sens au concept d'autonomie financière tout en leur octroyant une souplesse budgétaire. Il leur accorde également et surtout de valoriser les savoirs produits en leur sein et de les diffuser sous différentes formes (formation initiale et continue, recherche, travaux et expertises, etc.) dans la société et de participer ainsi, d'une part, à l'amélioration du niveau général des connaissances et, d'autre part, à la valorisation économique qui peut en être faite.

Les opérateurs de l'Etat doivent consolider leur démarche de rationalisation et de valorisation de leur production intellectuelle en la mesurant par :

1. l'évolution du montant des ressources propres procurées par les prestations de services ;
2. la part représentée par ces ressources au regard des recettes de fonctionnement.

Indicateur n° 1 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de services.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
M€	935	963			1.024	1.200

Précisions méthodologiques : Comptes du cadre 3 (recette) du compte financier des établissements hors subventions des collectivités publiques, droits de scolarité et redevances des diplômes nationaux

La valeur cible 2006 s'appuie sur une hypothèse d'augmentation de 3,1% : indice de variation des prix + 1%

Source des données : DES.

Indicateur n° 2 : Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	34,82	35,00			36	40

Précisions méthodologiques : **Numérateur :** comptes du cadre 3 (recettes) du compte financier des établissements hors subventions de collectivités publiques, droits de scolarité et redevances des diplômes nationaux. **Dénominateur :** comptes de produits du cadre 3 (recettes) du compte financier des établissements.

Source des données : DES

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1.936.453.710	131.252.221	2.067.705.931	1.936.453.710	131.252.221	2.067.705.931
02 Formation initiale et continue de niveau master	1.619.984.411	166.873.005	1.786.857.416	1.619.984.411	166.873.005	1.786.857.416
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	468.030.934	17.280.267	485.311.201	468.030.934	17.060.930	485.091.864
04 Établissements d'enseignement privés		46.703.852	46.703.852		46.703.852	46.703.852
05 Bibliothèques et documentation	263.701.542	108.408.293	372.109.835	263.701.542	108.408.293	372.109.835
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	708.208.400	75.909.886	784.118.286	708.208.400	76.378.840	784.587.240
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	366.222.053	46.981.992	413.204.045	366.222.053	47.270.826	413.492.879
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	355.842.107	73.943.912	429.786.019	355.842.107	74.445.743	430.287.850
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1.262.966	1.262.966		1.262.966	1.262.966
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	99.060.014	20.187.128	119.247.142	99.060.014	20.332.486	119.392.500
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	822.342.722	102.894.758	925.237.480	822.342.722	103.280.273	925.622.995
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	39.202.508	137.109.458	176.311.966	39.202.508	135.319.196	174.521.704
13 Diffusion des savoirs et musées	20.906.303	58.697.412	79.603.715	20.906.303	58.697.412	79.603.715
14 Immobilier	371.219.230	384.285.928	755.505.158	371.219.230	573.674.842	944.894.072
15 Pilotage et support du programme	588.977.557	156.223.544	745.201.101	588.977.557	156.223.544	745.201.101
16 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		747.900.016	747.900.016		747.900.016	747.900.016
Total	7.660.151.491	2.275.914.638	9.936.066.129	7.660.151.491	2.465.084.445	10.125.235.936

Dépenses de personnel (titre 2)

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

Emplois exprimés en ETPT et répartis par catégorie

Catégorie d'emplois	Exécution 2004	Estimation* pour 2005	Demandé pour 2006	Variation 2006 / 2005	Crédits demandés pour 2006 (y c. charges sociales)**
Enseignants du 1er degré		404	447	+43	24.297.132
Enseignants du 2nd degré		13.433	13.467	+34	862.278.543
Enseignants stagiaires		2.814	2.814	0	79.639.352
Enseignants chercheurs et assimilés		66.323	62.561	-3.762	4.547.058.602
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants		35	36	+1	1.480.824
Personnels d'encadrement		1.881	1.957	+76	137.469.465
Personnels administratif, technique et de service		47.309	47.657	+348	1.712.411.324
Personnels des bibliothèques et des musées		4.377	4.377	0	185.208.378
Total		136.576	133.316	-3.260	7.549.843.620

* L'année 2006 constituant la première année de décompte des emplois en ETPT par programme, la colonne 2005 retrace l'incidence sur la gestion 2006 des agents présents en 2005 avant impact des mesures propres à l'année 2006.

** Ne comprend pas les prestations sociales.

Éléments sur les effets de structure

Le programme comprend 133.316 ETPT. La variation des ETPT de 2005 à 2006 résulte de mesures de changement de périmètre, des entrées et sorties ainsi que des créations d'emplois en 2006.

A structure constante, le nombre d'ETPT augmente de 625, correspondant aux créations d'emplois en tiers d'année. A structure courante (compte-tenu des transferts entre missions et entre titres), celui-ci diminue de 3260 ETPT.

Mesures de périmètre

La responsabilité de la gestion de certains personnels non titulaires est transférée aux établissements d'enseignement supérieur : ainsi, les rémunérations d'un certain nombre de personnels non titulaires jusque là rémunérés sur le chapitre 31-96 « Rémunérations de personnels divers et vacations » en 2005, à l'exemple des moniteurs, des attachés temporaires d'enseignement et de recherche, seront prises en charge directement par les établissements d'enseignement supérieur sur leurs budgets.

Les personnels non titulaires concernés sont les suivants : moniteurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, directeur de l'école centrale des arts et manufactures, professeurs de sciences générales ou industrielles (ECAM), professeurs chargés de cours (ECAM), professeurs adjoints de l'ECAM, chefs de travaux contractuels (ECAM), inspecteurs des élèves (ECAM), lecteurs de langues étrangères de l'enseignement supérieur, répétiteurs de l'institut national des langues et civilisations orientales, maîtres de langues étrangères.

4.122 ETPT sont déduits du plafond d'autorisation d'emplois pour prendre en compte ce transfert (au 1er janvier 2006).

NB : ne sont pas concernés par ce transfert, les élèves des écoles normales supérieures, les élèves de l'école nationale des Chartes, les personnels associés à temps partiel (y compris les associés en médecine générale), les assistants associés. Ces personnels restent rémunérés à partir du budget de l'État (titre 2) et sont décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois.

Dans ce cadre, 180,9 M€ sont transférés du titre 2 « Dépenses de personnel » sur le titre 3 « Dépenses de fonctionnement », provenant des lignes de rémunérations (-137,4 M€), de cotisations (-34,5 M€) et de prestations (-9,0 M€). Ce transfert de crédits est accompagné de l'ouverture de 10,4 M€ au titre de la taxe sur les salaires sur le titre 3. Ce sont donc 191,3 M€ dont disposeront les établissements pour assurer la rémunération de ces personnels. Ce montant comprend les crédits liés aux créations de 500 postes de moniteur en octobre 2006.

Transferts entre missions : ils majorent le plafond d'autorisation d'emplois inscrits sur ce programme de 237 ETPT (à compter du 1^{er} janvier 2006).

Transferts vers d'autres missions (-19 ETPT) : transfert des moyens du centre inter-académique des examens et concours (-18 ETPT) et d'un emploi de professeur agrégé en faveur du CNED (-1 ETPT) vers la mission enseignement scolaire.

Transferts en faveur de la mission enseignement supérieur et recherche universitaire (+256 ETPT) :

100 ETPT au titre de la chancellerie de l'académie de Paris (personnels affectés à des missions relevant de l'enseignement supérieur), 133 ETPT pour prendre en considération le changement de statut du centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (ce dernier relève dorénavant de l'enseignement supérieur), 23 ETPT au titre du comité national d'évaluation (regroupement des moyens de cette autorité administrative indépendante sur le programme formations supérieures et recherche universitaire).

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Créations d'emplois : 1 079 emplois d'enseignants-chercheurs et 797 emplois d'IATOS sont créés au 1^{er} septembre 2006, ce qui représente 625 ETPT sur l'exercice. Ces emplois seront, pour leur plus grande part, affectés dans les établissements participant à des pôles de compétitivité selon les orientations définies par le Gouvernement lors du CIADT de juillet 2005.

27,8 M€ sont inscrits en titre 2 au titre de ces créations d'emplois en 2006.

Les créations d'emploi se font au-delà des remplacements de départs à la retraite.

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les personnels non enseignants

Sur la base d'études réalisées en 2004 à partir de l'ensemble de la population IATOSS et de bibliothèques relevant de l'enseignement supérieur, on estime qu'environ 36% de ces agents pourraient partir à la retraite entre 2005 et 2013, soit environ 2.100 départs par an en moyenne. Les départs seront plus nombreux à partir de 2007.

Projection des départs à la retraite à l'horizon 2013 des personnels IATOSS, de Bibliothèques et des Musées

Filières	Effectifs 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	total départs 2005-2013	% total départs / effectifs physiques 2004
ATOSS	18 612	611	596	708	786	816	826	820	779	748	6 690	35,9%
ITARF	29 290	932	1 068	1 209	1 226	1 249	1 263	1 212	1 201	1 159	10 519	35,9%
BIBLIOTHEQUE	4 428	148	169	180	177	180	170	163	160	141	1 488	33,6%
TOTAL	52 330	1 691	1 833	2 097	2 189	2 245	2 259	2 195	2 140	2 048	18 697	35,7%

Source : DEP

Les personnels enseignants

D'ici 2015, en moyenne annuelle, 935 professeurs des universités partiront à la retraite entre 2006 et 2010 et 985 entre 2011 et 2015 (soit 9.600 départs sur la période). Sur cette période, les disciplines les plus touchées sont les lettres et sciences humaines (67,7%) puis la pharmacie (57,2%) et l'odontologie (55,5%). A la différence des autres disciplines, les sciences devraient connaître, après l'année 2009, une baisse très sensible du nombre des départs en retraite.

D'ici à 2015, en moyenne annuelle, 965 maîtres de conférences partiront à la retraite entre 2006 et 2010 et 915 entre 2011 et 2015 (soit 9.400 départs sur la période). Sur cette période, les disciplines les plus touchées sont par ordre décroissant, la médecine, la pharmacie puis les lettres. Les disciplines scientifiques connaîtront le taux de départ en retraite le plus faible, soit 24,1%. Dans les disciplines scientifiques, le nombre de départs en retraite de maîtres de conférences diminuera à compter de l'année 2007, soit un mouvement analogue mais anticipé de deux ans par rapport à celui constaté pour les professeurs des universités.

Coût annuel (en €) par catégorie d'emploi (valeur du point 2006)

Catégories d'emplois	Coût entrant	Coût sortant	Coût moyen
Enseignants du 1er degré,	46 649	56 140	54 356
Enseignants du 2nd degré	55 657	68 133	64 029
Enseignants stagiaires (coût unique)	-	-	28 301
Personnels enseignants-chercheurs et assimilés	48 338	90 167	72 782

Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	30 678	43 276	41 134
Personnels d'encadrement	52 714	90 636	70 245
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	35 029	38 102	35 932
Personnels des bibliothèques et des musées	33 589	61 202	42 314

Les coûts moyens correspondent au traitement indiciaire moyen de la catégorie, tel qu'il résulte d'une enquête réalisée tous les ans par le MENESR, auquel s'ajoute une évaluation des indemnités perçues en moyenne par chaque agent. Les taux de cotisations en vigueur sont appliqués.

Dans le cas des 'coûts entrants' et coûts sortants', les indices retenus sont respectivement les indices de recrutement et les indices que détiennent, en moyenne, les personnels qui partent en retraite.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT solde du programme est estimé à 0,25 % pour les personnels enseignants et 0,22% pour les personnels titulaires ou non titulaires ATOS, ITRF et des bibliothèques et des musées. Il représente une progression de la masse salariale de 10 M€

Éléments salariaux

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,7110 euros, soit une progression de 1,8% par rapport au montant prévu par la LFI 2005, ce qui représente un montant de 97 M€ pour le programme ;

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4 %) est de 231,3 M€.

Le montant de la cotisation employeur au fonds national d'aide au logement (taux 0,1%) est de 3,97 M€

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions (taux 50,2%) est de 1.998 M€

Évolution du titre 2 entre 2005 et 2006 :

Le montant 2005 du titre 2 s'établissait à 6.986 M€. Le titre 2 du programme en 2006 prend en compte les évolutions suivantes :

- Ajustement des crédits de rémunérations à la situation réelle: 128,3 M€ dont 97 M€ au titre de la progression du point fonction publique.

- Ajustement des cotisations sociales : 460,1 M€ au titre de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions, 231,3 M€ au titre de la cotisation employeur à la caisse nationale d'allocations familiales et 3,97 M€ au titre de la cotisation employeur au fonds national d'aide au logement.

- Basculement de la rémunération de certains des personnels jusque là rémunérés sur le budget de l'État : - 180,9 M€ (cf. effets de structure)

- Solde des mesures de transfert entre missions: - 8,2 M€ dont 3,7 M€ transférés au programme « Fonctionnaires civils et militaires relevant du code des pensions et allocations temporaires d'invalidité » au titre des affiliations rétroactives, 4,1 M€ transférés au programme « soutien de la politique de l'éducation nationale », 0,4 M€ transférés à la mission « Santé » au titre de l'organisation des épreuves classantes pour l'accès au 3^{ème} cycle des études médicales.

- Créations d'emplois pour 27,8 M€ (cf. effets de structure) et mesures catégorielles pour 11,6 M€.

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Une enveloppe catégorielle de 11,6 M€ est inscrite en titre 2 en 2006.

Mesures indemnitaires

Poursuite de la revalorisation indemnitaire des personnels non enseignants : 7,25 M€.

Revalorisation du régime indemnitaire des personnels enseignants (en quart d'année) : 2,3 M€.

Mesures statutaires

Augmentation des possibilités de passage dans les grades d'avancement pour les personnels enseignants chercheurs et les personnels non enseignant (ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation) : 2,1 M€ dont 0,8 M€ en tiers d'année.

Effectifs et activité des services

Répartition des emplois par action / sous-action	
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	32.253
Formation initiale et continue de niveau master	26.115
Formation initiale et continue de niveau doctorat	7.087
Établissements d'enseignement privés	
Bibliothèques et documentation	5.603
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	11.328
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	5.609
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	5.426
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1.654
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	12.897
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	806
Diffusion des savoirs et musées	467
Immobilier	9.705
Pilotage et support du programme	14.366
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	
Total des emplois du programme	133.316

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Ce programme regroupe les rémunérations des personnels intervenant au titre de l'enseignement supérieur, hormis pour les actions relevant de la vie de l'étudiant (activités physiques et sportives, médecine préventive, ..).

La répartition des ETPT entre les différentes actions des programmes « formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » résulte essentiellement des données du système analytique de répartition des moyens (SAN REMO) qui permet notamment de mesurer les besoins en personnels enseignants et IATOS. A titre d'illustration, en ce qui concerne les enseignants chercheurs, les ETPT sont répartis, compte tenu des obligations de services, à parité entre la recherche et l'enseignement. Le calcul des charges d'enseignement théoriques correspondant aux différentes formations permet ensuite un rattachement aux actions licence et master. Pour l'action Doctorat, 10% des ETPT d'enseignants chercheurs lui sont rattachés. La répartition des ETPT des personnels IATOS est fondée, pour sa part, sur la ventilation des activités de ces personnels entre les 9 grandes fonctions identifiées dans le modèle (à l'exemple de la scolarité ou de la logistique immobilière).

Justification par action

Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>131.252.221</i>	<i>2.067.705.931</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>131.252.221</i>	<i>2.067.705.931</i>

Ventilation des effectifs

	1er degré	2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. IATS	Bib musées	ETPT 2006
Action 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	230	7 609	0	14 475	19	283	9 636	1	32 253

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement courant de cette action correspondent à **0,17 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Examens et concours

Les crédits inscrits permettent de financer les dépenses d'organisation matérielle des concours relatifs à la filière de l'expertise comptable (diplôme d'expert comptable, diplôme préparatoire aux études comptables et financières, diplôme d'études comptables et financières, diplôme d'études supérieures comptables et financières) pour un montant de **0,17 M€**. Pour les examens et concours organisés par le Service interacadémique des examens et concours, les crédits ont été transférés vers le programme Soutien de la politique de l'Education nationale de la mission Enseignement scolaire.

Pour mémoire, les postes de dépenses relatifs aux indemnités de jury, de vacations et aux frais de déplacement sont imputés sur le **titre 2** pour un montant de **0,72 M€**.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **131,09 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Au-delà de la dotation globale de fonctionnement qui représente près des trois quart des crédits de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur (voir à cet effet la présentation de l'action 16 'Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur'), ces crédits sont principalement attribués dans le cadre du processus de contractualisation ; une part moindre permet le financement d'actions spécifiques : prise en charge d'une part des primes pédagogiques pour un montant de **7,3 M€** (sur un montant total de 12,9 M€, le solde étant imputé sur l'action 02 'Formation initiale et continue de niveau Master').

Les contrats, passés entre l'État et les établissements, définissent pour une période de quatre ans les orientations et les actions programmées auxquelles l'État accorde son soutien. Plus de 200 établissements d'enseignement supérieur sont engagés dans cette démarche. Le volume de moyens attribué par ce dispositif a augmenté régulièrement et significativement, marquant la volonté de l'État de prendre davantage en compte les politiques des établissements : **47 M€** sont affectés à cette action (au titre de la pédagogie et de la formation continue).

Les crédits viennent en appui à la mise en œuvre d'actions concrètes en matière pédagogique : mise en œuvre de dispositifs d'accueil et d'orientation des bacheliers, soutien aux dispositifs d'aide à la réussite, tutorat, développement des technologies de l'information et de la communication.

Enfin une mesure de transfert des crédits de rémunérations de certains personnels contractuels vient abonder cette action de **76,3 M€**, ces crédits étaient auparavant inscrits sur les dépenses de personnels de l'État. Les personnels concernés (attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs, lecteurs et maîtres de langues, ..) seront désormais rémunérés directement sur le budget de l'établissement dans lequel ils exercent. L'inscription de la taxe sur les salaires, qui doit dorénavant être prise en charge par les établissements à hauteur de **5,1 M€** accompagne ce transfert.

Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	166.873.005	1.786.857.416
Crédits de paiement	166.873.005	1.786.857.416

Ventilation des effectifs

	1er degré	2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. IATS	Bib musées	ETPT 2006
Action 02 : Formation initiale et continue de niveau master	217	5 837	0	13 893	17	188	5 963	0	26 115

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement courant de cette action s'élèvent à **0,41 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Examens et concours

Les crédits inscrits permettent de financer les dépenses d'organisation matérielle des concours d'entrée à certaines grandes écoles (écoles nationales d'ingénieurs, écoles normales supérieures, ENSAM, ENSAIT et concours commun polytechnique) pour un montant de **0,41 M€**. Pour les examens et concours organisés par le Service interacadémique des examens et concours, les crédits ont été transférés vers le programme Soutien de la politique de l'Éducation nationale de la mission Enseignement scolaire.

Pour mémoire, les postes de dépenses relatifs aux indemnités de jury, de vacations et aux frais de déplacement sont imputés sur le **titre 2** pour un montant de **1,80 M€**.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action à **166,46 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Au-delà de la dotation globale de fonctionnement qui représente près des trois quart des crédits de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur (voir à cet effet la présentation de l'action 16 'Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur'), ces crédits sont principalement attribués dans le cadre du processus de contractualisation et des actions spécifiques. Près de **28 M€** sont affectés à cette action (au titre de la pédagogie et de la formation continue).

Le niveau master est celui qui permet aux universités d'affirmer leurs compétences et leurs spécificités. Les crédits contractuels permettent de reconnaître et soutenir la qualité de l'offre pédagogique et scientifique. L'objectif est notamment d'inciter les établissements à se recentrer sur leurs pôles forts, à rechercher une plus grande cohérence de leur offre, dans une perspective, au niveau national, de régulation de l'offre de formation et de maîtrise de la carte universitaire. Cette appréciation de la qualité intrinsèque de l'offre, qui est un élément déterminant dans la décision de soutien financier, s'appuie notamment sur les résultats des expertises externes pratiquées dans le cadre des campagnes d'habilitations des diplômes.

Concernant les actions spécifiques de cette action (**75 M€**), elles regroupent les éléments suivants à titre principal :

- Crédits de rémunérations d'établissement tels que la fondation nationale des sciences politiques (25 M€),
- Crédits de rémunérations de certains personnels des Instituts nationaux des sciences appliquées (2,13 M€),
- Dotations et indemnités de stages des Instituts universitaires de formation des maîtres (34,5 M€),
- Crédits destinés aux primes pédagogiques, dont une partie est imputée à l'action 1, (5,6 M€ sur un montant total de 12.9 M€),
- Financement des formations en micro électronique (0,9 M€),
- Financement de certains examens et concours organisés par les établissements universitaires (4,3 M€).

Une mesure de transfert des crédits de rémunérations de certains personnels contractuels vient abonder cette action de **61,9 M€**; ces crédits étaient auparavant inscrits sur les dépenses de personnel de l'Etat. Les personnels concernés (attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs, lecteurs et maîtres de langues, ...) seront désormais rémunérés directement sur le budget de l'établissement dans lequel ils exercent. L'inscription de la taxe sur les salaires, qui doit dorénavant être prise en charge par les établissements à hauteur de 4,1 M€, accompagne ce transfert.

Enfin deux mesures de transferts entre missions viennent abonder les lignes de l'action : **0,32 M€** au titre des crédits de fonctionnement du Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI) et **1,02 M€** au titre des crédits auparavant inscrit au sein de la dotation globale de décentralisation pour les IUFM de Vannes et de Martinique.

Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>17.280.267</i>	<i>485.311.201</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>17.060.930</i>	<i>485.091.864</i>

Ventilation des effectifs

	1er degré	2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encadrement	Pers. IATS	Bib musées	ETPT 2006
Action 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	0	0	0	6 005	0	26	1 056	0	7 087

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **17,28 M€** en autorisations d'engagement et **17,06 M€** en crédits de paiement.

Au-delà de la dotation globale de fonctionnement qui représente près des trois quart des crédits de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur, les crédits destinés à la formation initiale et continue de niveau doctorat sont principalement attribués dans le cadre du processus de contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur pour **16,4 M€**. La majeure partie de ces crédits sont attribués pour les écoles doctorales (12 M€). Les critères sont purement qualitatifs (cf. présentation de l'action).

Comme au niveau Master et de manière encore plus déterminante, le niveau des financements contractuels des écoles – qui sont depuis 2004 globalisés par établissement – est déterminé en prenant en compte les expertises scientifiques externes.

Enfin, une part (**0,7 M€**) permet le financement de dotations de fonctionnement de certains établissements tels que le muséum national d'histoire naturelle (MNHN), l'école pratique des hautes études (EPHE), l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Action n° 04 : Établissements d'enseignement privés

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	46.703.852	46.703.852
<i>Crédits de paiement</i>	46.703.852	46.703.852

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les transferts aux autres collectivités de cette action s'élèvent à **46,7 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

En 2005, 58 établissements privés ou fondations bénéficient d'une subvention publique. Depuis plusieurs années, le MENESR s'attache à résorber les écarts pouvant s'observer entre certains établissements ou certaines fédérations d'établissements.

En miroir de la politique de contractualisation avec les établissements universitaires publics, le MENESR a procédé à une mise en place de contrats d'objectifs : 2 contrats signés en 2003, 8 en 2004. Cette politique contractuelle présente un enjeu réel en matière de tutelle pédagogique et de maîtrise de la carte des formations ; en outre, on observe une multiplication des partenariats avec les établissements publics dans les formations L ou M et une participation accrue à des écoles doctorales.

Ainsi, pour 2006, l'augmentation des crédits d'intervention au titre des établissements d'enseignement supérieur privés sera de 1,95 M€ (3 M€ d'inscription de crédits et 1,05 M€ de non-reconductions de crédits attribués au titre du budget 2005).

Le montant 2006 des crédits pour l'enseignement supérieur privé (titre 6) sera ainsi de **46,7 M€** (44,75 M€ en 2005) ce qui représentera un financement moyen par étudiant (prévision de 47.515 en 2006) de 982 € (953 € en 2005).

	2004	2005	2006
Montant des crédits de l'action 4	44,71 M€	44,75 M€	46,70 M€
Effectifs*	46 413	46 924	47 515
Coût de l'étudiant	963 €	953 €	982 €

Coût de l'étudiant = Total des crédits de l'action 04 'Etablissement d'enseignement privés' rapporté aux effectifs

(*) Source :

2004 : Budget coordonné de l'enseignement supérieur (PLF 2005)

2005 : Première estimation de la rentrée 2004 (+1,1%)

2006 : Projection DEP 2006 (+1,26%)

Action n° 05 : Bibliothèques et documentation

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	108.408.293	372.109.835
Crédits de paiement	108.408.293	372.109.835

Ventilation des effectifs

	1er degré	2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. IATS	Bib musées	ETPT 2006
Action 05 : Bibliothèques et documentation	0	2	0	4	0	39	1 333	4 225	5 603

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement courant de cette action s'élèvent à **1,76 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Fonctionnement courant

Le fonctionnement de la bibliothèque de l'académie nationale de médecine est financé dans ce cadre pour un montant de **0,06 M€** les crédits de fonctionnement de l'Académie elle-même sont imputés sur l'action 15 'Pilotage et support du programme'.

Crédits informatiques

L'informatisation des bibliothèques comprend plusieurs aspects dont l'essentiel est le marché national de conversion rétrospective des catalogues sur fiches (600.000 notices sur la base de 2,5 € la notice) ; l'autre aspect concerne la formation des personnels (443 stages représentant 2.526 journées de formation).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à **106,65 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, se répartissant comme suit :

fonctionnement documentaire	105.506.123
formation continue des personnels des bibliothèques	777.490
concours	363.764

* **50 M€ au titre des dotations documentaires normées**, en fonction des effectifs à desservir (étudiants et enseignants-chercheurs), de leur niveau (cycle L / cycles M et D), ainsi que de leurs disciplines (secteur secondaire / secteur tertiaire).

En 2005, 131 établissements, correspondant à 141 bibliothèques (certains établissements ont à la fois un service commun de documentation (SCD) et la gestion d'une bibliothèque interuniversitaire à l'exemple de l'université Paris 3 qui a son propre SCD et qui est en même temps établissement de rattachement de la bibliothèque interuniversitaire des langues orientales), ont bénéficié d'une dotation de fonctionnement documentaire. On distinguera plusieurs modèles de répartition:

1. Le modèle dominant concerne 84 SCD d'université, d'université de technologie ou d'INP. Plus de **35 M€** ont été répartis à ce titre selon les clés suivantes (avec majoration de 60% pour les DOM-TOM):

- dotation forfaitaire par établissement : 60.980€.
- dotation à l'usager T1 (cycle Licence): 951.000 étudiants à 13,09 € avec coefficient 1,
- dotation à l'usager T2 (M & D + enseignants): 318.000 à 18,32 € avec coefficient 1,4,
- dotation à l'usager T3 (M & D + enseignants): 243.000 à 41,88 € avec coefficient 3,2,
- dotation à l'étudiant délocalisé: 71.000 à 15,245 €.

2. Un modèle simplifié a été appliqué aux 5 Insa : 38,38€ par usager, soit pour 10.752 usagers un total de 412.684 €.

3. Un autre modèle simplifié pour les 31 IUFM, tenant compte du fait que leurs élèves utilisent les SCD des universités pour une part importante de leurs besoins : une dotation forfaitaire de 15.245 € par IUFM et 10,30 € pour 87.404 usagers, soit un total de 1.402.983€.

4. Une dotation forfaitaire allouée aux 21 bibliothèques dont les spécificités (BIU et Bibliothèques des grands établissements) ne permettent pas la répartition de leurs moyens sur des bases communes à celles prises en compte pour les modèles critérisés (12.383.102 €).

* **38 M€ au titre des volets documentaires des contrats d'établissement**, qui favorisent la mise en œuvre des objectifs de l'action, en fonction des axes suivants :

- intégration des bibliothèques de composantes dans le service documentaire de l'établissement et élaboration d'un plan concerté de développement des ressources documentaires sur papier ou support électronique: 25 M€ ;

- constitution d'un système d'information documentaire (SID), intégré au système d'information (SI) de l'établissement et donnant accès à des ressources numériques produites ou acquises; équipement informatique; rétroconversion des catalogues sur fiches: 7 M€ ;

- amélioration de l'accueil des usagers, par l'augmentation des horaires d'ouverture, le développement du libre accès aux collections et la formation des usagers à la méthodologie documentaire: 6 M€.

* **6,6 M€ au titre des établissements et services de coopération**, qui prennent en charge la formation professionnelle (Enssib, centres régionaux), les outils collectifs (ABES), la conservation partagée (CTLES), le centre international de l'ISSN (CIEPS) ou l'édition scientifique (CTHS).

* **4,3 M€ au titre des centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST)** : implantés au sein d'une bibliothèque universitaire, ils permettent à celle-ci d'assurer une fonction de bibliothèque de référence et de recours dans sa discipline et contribuent à structurer la carte documentaire nationale.

* **3,2 M€ de crédits de fonctionnement pour l'institut national d'histoire de l'art (INHA).**

* **2,7 M€ au titre du droit de prêt** pour l'ensemble des bibliothèques relevant de l'enseignement supérieur et des actions spécifiques (Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, constitution d'un portail rétrospectif de revues en ligne).

Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>75.909.886</i>	<i>784.118.286</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>76.378.840</i>	<i>784.587.240</i>

Ventilation des effectifs

	Enseignants chercheurs	Personnels d'encadrement	Personnels IATS	ETPT 2006
Action 06 : R.U. en sciences de la vie, biotechnologies et santé	9 313	88	1 927	11 328

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits de la recherche universitaire sont destinés à produire, à transférer et à valoriser les connaissances scientifiques dans le cadre des laboratoires universitaires.

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **75,91 M€** en autorisations d'engagement et **76,38 M€** en crédits de paiement.

Les contrats quadriennaux :

Le contrat est l'outil privilégié pour à la fois faire émerger et soutenir une politique d'établissement et l'articuler à une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche. Les priorités en matière de recherche universitaire sont :

la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche qui suppose une visibilité des établissements d'enseignement supérieur et leur coopération sur un même site géographique ;

l'amélioration de la compétitivité des équipes de recherche par le soutien accru aux projets, l'association renforcée des universités et des organismes de recherche, la mise en place de structures fédératives ;

le développement de la valorisation de la recherche ;

la structuration de la recherche dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur;

la préparation du renouvellement des générations dans les équipes de recherche et le soutien apporté à toute forme d'émergence et à la constitution des jeunes équipes.

La répartition prévisionnelle des crédits intégrés dans les contrats pour cette action est la suivante :

crédits scientifiques : 52,8 M€ en crédits de paiement. Les crédits scientifiques sont alloués, pour les seules équipes reconnues au terme de l'évaluation scientifique, en fonction des forces en enseignants-chercheurs (E/C) déclarées dans les équipes de recherche. Pour la moitié des équipes de recherche, elle est complétée par des dotations apportées par les organismes de recherche. Le niveau des moyens alloués intègre logiquement des variations en fonction des champs scientifiques ;

crédits alloués aux équipes de recherche pour vacances (2,5 M€) en crédits de paiement. Ces crédits permettent aux opérateurs de recruter des vacataires pour mener à bien des études et enquêtes ponctuelles et sont fléchés par équipe de recherche.

les crédits d'équipements scientifiques inscrits dans le cadre des contrats de plan Etat Régions pour un montant de **5,5 M€**

les crédits pour des organismes spécifiques :

laboratoire d'analyse médicale de Strasbourg (**1,2 M€** en crédits de paiement),

instituts fédératifs de recherche (**3 M€** en crédits de paiement) : les IFR (94 en 2004) ont pour objectif de fédérer des unités de recherche des universités, des hôpitaux, des organismes de recherche, autour d'une stratégie scientifique commune. Ils sont orientés et coordonnés par un comité de pilotage national, appuyé sur un conseil scientifique, qui évalue les demandes de création, de renouvellement et de financement national.

Enfin, **11,3 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement sont inscrits au titre du transfert des rémunérations de personnels non titulaires du titre 2 vers le titre 3 (cf. mesure présentée dans la partie justification au premier euro du titre 2 (effets de structure)).

Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	46.981.992	413.204.045
Crédits de paiement	47.270.826	413.492.879

Ventilation des effectifs

	Enseignants chercheurs	Personnels d'encadrement	Personnels IATS	ETPT 2006
Action 07 : R.U. en mathématiques, STIC,	4 018	70	1 521	5 609

micro et nanotechnologies				
---------------------------	--	--	--	--

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **46,98 M€** en autorisations d'engagement et **47,27 M€** en crédits de paiement.

Les contrats quadriennaux

Cf. action 06

La répartition prévisionnelle des crédits intégrés dans les contrats pour cette action est la suivante :

crédits scientifiques : **32,6 M€** en crédits de paiement ;

crédits alloués aux équipes de recherche pour vacances (**1,6 M€** en crédits de paiement). Ces crédits permettent aux opérateurs de recruter des vacataires pour mener à bien des études et enquêtes ponctuelles et sont fléchés par équipe de recherche.

Les crédits d'équipements scientifiques inscrits dans le cadre des contrats de plan Etat Régions pour un montant de **3,4 M€** en crédits de paiement. La répartition régionale de ces crédits est présidée par un réel souci de rééquilibrage et de soutien aux régions encore peu équipées en recherche ou sous-équipée par rapport à leur dynamisme.

Enfin, **9,7 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement sont inscrits au titre du transfert des rémunérations de personnels non titulaires du titre 2 vers le titre 3 (cf. mesure présentée dans la partie justification au premier euro du titre 2 (effets de structure)).

Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	73.943.912	429.786.019
Crédits de paiement	74.445.743	430.287.850

Ventilation des effectifs

	Enseignants chercheurs	Personnels d'encadrement	Personnels IATS	ETPT 2006
Action 08 : R.U. en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	3 888	68	1 470	5 426

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **73,94 M€** en autorisations d'engagement et **74,45 M€** en crédits de paiement.

Les contrats quadriennaux :

Cf. action 06

La répartition prévisionnelle des crédits intégrés dans les contrats pour cette action est la suivante :

crédits scientifiques : 56,5 M€ en crédits de paiement ;

crédits alloués aux équipes de recherche pour vacances (2,6 M€ en crédits de paiement). Ces crédits permettent de recruter des vacataires pour mener à bien des études et enquêtes ponctuelles et sont fléchés par équipe de recherche.

Les crédits d'équipements scientifiques inscrits dans le cadre des contrats de plan Etat Régions pour un montant de **5,9 M€** en crédits de paiement. La répartition régionale de ces crédits est présidée par un réel souci de rééquilibrage et de soutien aux régions encore peu équipées en recherche ou sous-équipée par rapport à leur dynamisme.

Enfin, **9,4 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement sont inscrits au titre du transfert des rémunérations de personnels non titulaires du titre 2 vers le titre 3 (cf mesure présentée dans la partie justification au premier euro du titre 2 (effets de structure)).

Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	1.262.966	1.262.966
<i>Crédits de paiement</i>	1.262.966	1.262.966

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Sur cette action, sont inscrits en subventions pour charges de service public **1,26 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. A ce stade, seuls sont imputés sur cette action les crédits du laboratoire français de rayonnement synchrotron (LURE) de l'université Paris 11.

D'autres moyens concourant à cette action (en crédits et en effectifs) sont inscrits de façon conventionnelle sur l'action 08 « recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur ».

Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>20.187.128</i>	<i>119.247.142</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>20.332.486</i>	<i>119.392.500</i>

Ventilation des effectifs

	Enseignants chercheurs	Personnels d'encadrement	Personnels IATS	ETPT 2006
Action 10 : R.U. en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	886	43	725	1 654

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT**

Les dépenses de fonctionnement courant inscrits sur cette action correspondent à **25.915 €** en autorisations d'engagement et crédits de paiement prévus pour le bureau des longitudes. Le Bureau des longitudes a pour missions la publication et la mise à disposition du public des éphémérides astronomiques de caractère national et la diffusion de l'information scientifique dans le domaine des sciences de l'univers (il est composé de 13 membres titulaires et 32 correspondants, à l'exemple de savants étrangers).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **20,16 M€** en autorisations d'engagement et **20,31 M€** en crédits de paiement.

Les contrats quadriennaux

Cf. action 06

La répartition prévisionnelle des crédits intégrés dans les contrats pour cette action est la suivante :

crédits scientifiques : 16,4 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement ;

crédits alloués aux équipes de recherche pour vacances (0,8 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement). Ces crédits permettent aux opérateurs de recruter des vacataires pour mener à bien des études et enquêtes ponctuelles et sont fléchés par équipe de recherche.

Les crédits d'équipements scientifiques inscrits dans le cadre des contrats de plan Etat Régions pour un montant de **1,7 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement. La répartition régionale de ces crédits est présidée par un réel souci de rééquilibrage et de soutien aux régions encore peu équipées en recherche ou sous-équipée par rapport à leur dynamisme.

des crédits pour un organisme spécifique : l'Institut de Mécanique céleste et de calcul des éphémérides (**0,1 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement), qui est aussi une Unité Mixte de Recherche du CNRS, a deux activités principales: une mission de recherche dans les domaines de la mécanique céleste sous ses aspects tant mathématiques que dynamiques, de l'astrométrie et de la planétologie et une mission de service consacrée à l'élaboration d'éphémérides.

Enfin, **1,3 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement sont inscrits au titre du transfert des rémunérations de personnels non titulaires du titre 2 vers le titre 3 (cf mesure présentée dans la partie justification au premier euro du titre 2 (effets de structure)).

Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	102.894.758	925.237.480
Crédits de paiement	103.280.273	925.622.995

Ventilation des effectifs

	Enseignants chercheurs	Personnels d'encadrement	Personnels IATS	ETPT 2006
Action 11 : R.U. en sciences de l'homme et de la société	9 088	180	3 629	12 897

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **102,89 M€** en autorisations d'engagement et **103,28 M€** en crédits de paiement.

Les contrats quadriennaux

Cf action 06

La répartition prévisionnelle des crédits intégrés dans les contrats pour cette action est la suivante :

crédits scientifiques : **43,4 M€** en crédits de paiement ;

crédits alloués aux équipes de recherche pour vacations (2 M€ en crédits de paiement). Ces crédits permettent aux opérateurs de recruter des vacataires pour mener à bien des études et enquêtes ponctuelles et sont fléchés par équipe de recherche.

Les crédits d'équipements scientifiques inscrits dans le cadre des contrats de plan Etat Régions pour un montant de **4,5 M€** en crédits de paiement.

Les crédits pour des organismes spécifiques (11,7 M€ en crédits de paiement), notamment :

- **Maison des sciences de l'homme (6,4 M€** en crédits de paiement). La Maison des Sciences de l'Homme est une fondation reconnue d'utilité publique créée par décret du 4 janvier 1963, modifié par décrets du 19 juillet 1966 et 23 février 1973, chargée d'exercer auprès de la recherche française en sciences sociales une mission de soutien et d'accompagnement. La MSH constitue une plate-forme de collaboration scientifique nationale et internationale entre institutions, disciplines et chercheurs. Son action, qui complète celle des grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche, s'exerce :

par le regroupement autour d'instruments de travail communs de formations de recherche et de documentations relevant d'institutions différentes;

par l'organisation de réseaux nationaux et internationaux de coopération scientifique;

par la mise en place d'équipes expérimentales susceptibles de déterminer des orientations et des méthodes nouvelles de recherche dans les sciences sociales;

par la collecte, la publication et la diffusion des informations scientifiques.

- **Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ;**
- Sont également inscrits des crédits pour le fonctionnement de **l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS)** pour **0,6 M€**;

Au-delà de ces crédits, sont également inscrits sur cette action les crédits destinés à la rémunération des personnels des écoles françaises à l'étranger (**20,5 M€** pour La Casa de Vélasquez à Madrid, l'école française de Rome, l'école française d'Athènes, l'institut d'archéologie orientale du Caire et l'école française d'Extrême-Orient). Les EFE disposent à la fois de personnels métropolitains (184) et de personnels locaux (350) qui relèvent du droit privé local.

Enfin, **21,2 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement sont inscrits au titre du transfert des rémunérations de personnels non titulaires du titre 2 vers le titre 3 (cf. mesure présentée dans la partie justification au premier euro du titre 2 (effets de structure)).

Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	137.109.458	176.311.966
Crédits de paiement	135.319.196	174.521.704

Ventilation des effectifs

	Enseignants chercheurs	Personnels d'encadrement	Personnels IATS	ETPT 2006
Action 12 : R.U. interdisciplinaire et transversale	169	68	569	806

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement courant de cette action correspondent à **0,21 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Sur cette action sont imputées des dépenses de fonctionnement de l'institut universitaire de France, pour un montant total de 0,2 M€. L'institut universitaire de France a pour mission de favoriser le développement de la recherche de haut niveau dans les universités et de renforcer l'interdisciplinarité. 40 enseignants-chercheurs, dont l'activité scientifique est attestée par leur rayonnement international, y sont nommés chaque année.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette actions correspondent à **136,9 M€** en autorisations d'engagement et **135,11 M€** en crédits de paiement.

Les contrats quadriennaux :

Cf. action 06

La répartition prévisionnelle des crédits intégrés dans les contrats pour cette action est la suivante :

crédits scientifiques et crédits de soutien aux politiques scientifiques de recherche : 12,7 M€ en crédits de paiement ;

crédits d'infrastructure (87,4 M€ en crédits de paiement), répartis pour moitié en fonction du nombre de m² de surfaces de recherche sur les mêmes bases que le fonctionnement logistique de la DGF, pour moitié au prorata du nombre des enseignants chercheurs et chercheurs). Les crédits d'infrastructures correspondent au financement des coûts de fonctionnement courant des surfaces déclarées par les établissements qui sont occupés par les équipes de recherche reconnues, ou par les services communs de recherche (de type bibliothèques scientifiques par exemple). Seules sont prises en compte les surfaces recherche dont la gestion incombe aux établissements, les surfaces gérées par les organismes de recherche faisant l'objet de conventions ad-hoc EPCSCP/EPST. Les mécanismes de répartition de crédits tiennent compte : 1) de l'allocation d'une dotation de base correspondant au financement SAN REMO pour les autres types de locaux (15 euros par m²) – 2) d'un complément de financement calculé au prorata des effectifs d'E/C occupant ces locaux pondéré d'un coefficient en fonction de trois champs disciplinaires (sciences expérimentales / mathématiques et informatique / sciences humaines et sociales) ;

crédits informatiques (8,3 M€ en crédits de paiement), répartis sur la base des expertises de besoins réalisées par la direction de la technologie ;

crédits de vacances (0,4 M€ en crédits de paiement). Ces crédits permettent de recruter des vacataires pour mener à bien des études et enquêtes ponctuelles et sont fléchés par équipe de recherche ;

auxquels s'ajoutent des crédits de **soutien à la valorisation de la recherche (2,3 M€** en crédits de paiement).

Les crédits d'équipements scientifiques inscrits dans le cadre des contrats de plan Etat Régions pour un montant de **0,2 M€**

Des crédits pour des organismes spécifiques : Institut universitaire de France pour **4,2 M€** (276 membres à 15.245 €), observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) pour **3,1 M€**

Au-delà de ces crédits, sont également inscrits sur ces actions les moyens relatifs

- au financement du séjour des post-doctorants étrangers (**9,4 M€**= 40.800 € * 230 post doctorants),
- à la transformation en contrats de travail des libéralités (bourses sans couverture sociale au-delà de la sécurité sociale étudiante) attribuées aux doctorants par les associations caritatives (à l'exemple de la ligne nationale contre le cancer) pour 3,7 M€ : ces crédits sont destinés à transformer ces libéralités en contrat de travail à durée déterminée, ce qui permet d'assurer l'ensemble de la couverture sociale, en particulier en termes de maladie et de retraite,
- ainsi que les actions spécifiques interdisciplinaires (3,1 M€).

Enfin, **0,13 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement sont inscrits au titre du transfert des rémunérations de personnels non titulaires du titre 2 vers le titre 3 (cf. mesure présentée dans la partie justification au premier euro du titre 2 (effets de structure).

Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	58.697.412	79.603.715
Crédits de paiement	58.697.412	79.603.715

Ventilation des effectifs

	1er degré	2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. IATS	Bib musées	ETPT 2006
Action 13 : Diffusion des savoirs et musées	0	8	0	118	0	9	332	0	467

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **58,68 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Ce titre regroupe des subventions allouées au titre des activités de muséologie des établissements d'enseignement supérieur (**6,1 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement), ainsi que les subventions de fonctionnement de certains établissements :

- la totalité de la subvention de fonctionnement de l'institut national de recherche pédagogique (**16,8 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement),

- une partie de la subvention du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) pour **4,3 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement, les autres imputations du MNHN étant le master, le doctorat et la recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société. Par ailleurs, le MNHN perçoit également des crédits de titre 3 (action immobilier) dans le cadre des opérations de restructuration hors CPER,

- les crédits du musée des arts et métiers (**5,14 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement) ainsi que

- ceux de l'établissement public du musée du quai Branly, soit **26,1 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement (y compris les moyens nouveaux 2006 pour 12,89 M€) ; en effet, l'année 2006 va constituer la première année d'ouverture du musée, et, à cette occasion, le budget de fonctionnement pour 2006 correspond donc à un budget d'ouverture, l'établissement devant accueillir le public dans les premières semaines de 2006. Il importe de souligner que le budget de l'EPMQB devient réellement un budget de fonctionnement d'un véritable musée, et non plus d'un établissement constructeur. Le volume et le pyramidage des effectifs pour 2006 seront très proches de ceux de l'établissement en régime de croisière et les dépenses 2006 intègrent également les frais d'exposition ainsi que les premières recettes estimées à plus de 7,5 M€. Les effectifs du musée (jusqu'alors 215) passeront à 228 emplois, ce qui constitue approximativement la valeur cible de l'établissement en régime de croisière.

Rappel : les crédits d'investissement de ces établissements sont inscrits au sein de l'action 14 'Immobilier'.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

12,89 M€ de moyens nouveaux permettront à l'établissement public du musée du quai Branly (EPMQB) d'assurer l'ouverture de son établissement au public au cours du premier semestre 2006.

Ouverture du musée du Quai Branly (titre 3)

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement	12,89
Crédits de paiement	12,89
<i>dont crédits de paiement au titre des engagements nouveaux</i>	<i>12,89</i>

Action n° 14 : Immobilier

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	384.285.928	755.505.158
Crédits de paiement	573.674.842	944.894.072

Ventilation des effectifs

	1er degré	2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. IATS	Bib musées	ETPT 2006
Action 14 : Immobilier	0	0	0	0	0	239	9 466	0	9 705

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **323,99 M€** en autorisations d'engagement et **449,07 M€** en crédits de paiement.

Constructions et restructurations

Au-delà des crédits CPER, qui concentrent la majorité des crédits de constructions et de restructuration, (cf. infra description dans la partie relative aux **crédits d'investissement**), les besoins en constructions, restructurations et premier équipement portent également sur des opérations immobilières qui ne figurent pas dans la programmation prévue par les contrats de plan Etat - régions 2000-2006 :

A l'intérieur de l'enveloppe de **46,8 M€** en autorisations d'engagement (AE) est ainsi prévue la rénovation des locaux du Muséum national d'histoire naturelle.

Mise en sécurité des bâtiments d'enseignement supérieur

Si le plan de mise en sécurité 2000-2006 a permis de faire face à de nombreuses difficultés, notamment dans le domaine de la sécurité incendie, il n'a néanmoins pas réglé tous les problèmes. Certains établissements, dont l'état des bâtiments s'est dégradé au cours des dernières années, nécessitent aujourd'hui un financement particulier.

Il est prévu d'ouvrir à ce titre une enveloppe complémentaire d'**autorisations d'engagement de 43 M€** au titre du PLF 2006, qui pourrait concerner :

- la mise en sécurité et la remise aux normes de l'université Aix-Marseille I (1ère tranche) : **1 M€**;
- la poursuite de la mise en sécurité incendie du CNAM (2ème tranche) : **3 M€**;
- la mise en sécurité et la remise aux normes de l'université de Caen (1ère tranche) : **4,5 M€**;
- la mise en sécurité et la remise aux normes de l'université Paris V (1ère tranche) : **8 M€**;
- la mise en sécurité et la remise aux normes de l'université Paris Dauphine (1ère tranche) : **8 M€**;
- la mise en sécurité et la remise aux normes de l'université Paris XI (1ère tranche) : **2,5 M€**;
- la mise en sécurité et la remise aux normes de l'université Paris XIII (1ère tranche) : **1,5 M€**;
- la mise en sécurité de l'université de Reims (études et 1ère tranche de travaux) : **2,5 M€**;
- la désamiantage du campus de l'université Paris VIII (1ère tranche) : **1 M€**;
- la désamiantage du centre Censier.

S'agissant des **crédits de paiement**, **73 M€** seront nécessaires en 2006 ; ils se décomposent de la manière suivante : **10 M€** au titre des autorisations d'engagement nouvelles et **63 M€** au titre des autorisations de programme antérieures du plan sécurité 2000-2006 et de la mesure nouvelle de sécurité inscrite au budget 2005.

Au-delà de ces crédits, sont prévus pour l'**établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) 75 M€ en autorisations d'engagement et 66,1 M€ en crédits de paiement** afin de poursuivre et d'accélérer le désamiantage et la remise en sécurité du campus en tenant compte des crédits disponibles sur le budget de l'établissement à la fin 2005. Les crédits relatifs à la construction du nouveau bâtiment de l'institut de physique du globe de Paris (opération CPER dont la maîtrise d'ouvrage a été confié à l'EPCJ) ont été comptabilisés dans l'enveloppe des crédits des contrats de plan Etat Régions.

Maintenance des bâtiments d'enseignement supérieur

Le coût moyen annuel estimé par les professionnels permettant d'assurer l'entretien des bâtiments de façon satisfaisante est de 18 € par m². Le budget des établissements d'enseignement supérieur étant financé à hauteur d'un tiers sur ressources propres et aux deux tiers par des dotations de l'Etat, l'objectif est de se rapprocher d'une dotation moyenne correspondant aux deux tiers du coût moyen annuel reconnu par les professionnels, soit 12 € par m². Sur la base d'une estimation de 18 millions de m². pour le parc immobilier de l'enseignement supérieur, une prise en compte d'un coût de 8,3 € par m² correspond à une inscription de **148,83 M€**

Total de la mesure : **68,03 M€** en autorisations d'engagement et **148,83 M€** en crédits de paiement (dont **80,8 M€** de crédits de paiement sur autorisations de programme 2005)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement de l'action 14 « immobilier »	Titre 5
Autorisations d'engagement	60 293 000
Crédits de paiement	124 600 000
<i>dont crédits de paiement au titre des engagements nouveaux</i>	<i>15 000 000</i>
Crédits de paiement à ouvrir après 2006	527 951 000

DÉPENSES D'IMMOBILIER

CRÉDITS CONTRACTUALISÉS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGIONS

(en millions d'euros)	
Autorisations d'engagement	146,8
Crédits de paiement	268,9

Les dépenses d'investissement pour cette action s'élèvent à **60,29 M€** en autorisations d'engagement et **124,6 M€** en crédits de paiement.

Opérations de constructions, restructurations et premier équipement prévues par les contrats de plan Etat - régions 2000-2006

Le montant total des crédits que l'Etat s'est engagé à consacrer au volet enseignement supérieur des contrats de plan Etat - régions 2000-2006, s'élève initialement à **2.185,12 M€** 1.685,15 M€ d'autorisations de programme ont été ouvertes au titre des lois de finances de 2000 à 2005, pour les opérations relevant des contrats de plan (compte tenu des annulations budgétaires intervenues en 2002 et 2003).

Compte tenu du rythme de réalisation des projets, il est demandé, dans le cadre du PLF 2006, l'ouverture d'un montant d'autorisations d'engagement correspondant à **146,8 M€** (solde à ouvrir après prise en compte du PLF 2006 : 243,9 M€).

En termes de crédits de paiement, l'ouverture sera de **268,9 M€**, destinés à la fois à financer les travaux des opérations lancées antérieurement et les projets nouveaux. Cette hypothèse est fondée sur le rattachement de crédits de fonds de concours en 2006 de l'ordre de **57,4 M€** Dans les crédits présentés, **28 M€** en autorisations d'engagement et **7,5 M€** en crédits de paiement. sont

prévus afin de permettre la poursuite de la construction de l'institut de physique du globe de Paris (IPGP), opération CPER à maîtrise d'ouvrage attribuée à l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ).

La répartition entre les CPER relevant du titre 3 et ceux du titre 5 est la suivante :

Titre 3 87,4 M€ en A.E. 22,5 M€ en C.P.
122,5 M€ en C.P. (au titre des engagements antérieurs)

Titre 5 59,4 M€ en A.E. 15,0 M€ en C.P.
108,9 M€ en C.P. (au titre des engagements antérieurs)

Coûts synthétiques

Décomposition de la dépense immobilière

	2004		2005		2006	
	AP	CP (4)	AP	CP (4)	AE	CP (4)
Dépense construction totale (56-10 et 66-73)	270,43	264,29	206,04	315,56	193,60	281,28
Dépenses relatives aux CPER	253,89	226,96	198,04	270,75	146,80	268,90
dont logement et restaurant universitaires	26,34	20,38	20,50	20,39	20,50	30,00
Dépenses hors CPER (Quai Branly, MNHN...)	16,54	37,33	8,00	44,81	46,80	12,38
Dépenses de maintenance total (1)	153,82	153,82	141,18	136,29	68,03	148,83
Dont CROUS - sauf 2005 (2)	7,53	10,43	0	0	0	0
Coût au m2 des dépenses de maintenance	8,48	8,48	7,76	7,49	8,27	8,27
Dépense de sécurité totale	117,00	142,00	206,00	204,00	118,00	139,10
Mise en sécurité		34,00	43,00	73,00	43,00	73,00
Dont plan de mise en sécurité des CROUS (2)	4,20	5,78	5,54	7,96	0	0
EPCJ	117,00	108,00	163,00	131,00	75,00	66,10

Total maintenance et sécurité	270,82	295,82	347,18	340,29	126,03	287,93
Etat actualisé des surfaces (en m ²) : Total (hors crous) (3)	18,12		18,2 (enquête en cours)		18,3 (estimation)	

(1) en 2006, les 154 M € de CP tiennent compte des 81 M€ de solde d'AP 2005

(2) désormais inscrit sur le programme 2 en 2005

(3) enquête surfaces DESB10

(4) les crédits de paiement correspondent aux données exécutées hors rattachement de crédits de fonds de concours et FEDER

Action n° 15 : Pilotage et support du programme

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	156.223.544	745.201.101
Crédits de paiement	156.223.544	745.201.101

Ventilation des effectifs

	1er degré	2nd degré	Ens stagiaires	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. IATS	Bib musées	ETPT 2006
Action 15 : Pilotage et support du programme	0	11	2 814	704	0	656	10 030	151	14 366

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement courant de cette action s'élèvent à **2,26 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Il s'agit de crédits de fonctionnement (hors frais de déplacement imputés sur le titre 2) du Comité national d'évaluation (CNE) pour un montant de **0,46 M€**. Créé en 1984, il a pour mission d'évaluer l'ensemble des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel : universités, écoles et grands établissements relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Le Comité national d'évaluation examine et évalue les activités exercées par l'ensemble des établissements, et par chacun d'entre eux, dans les domaines correspondant aux missions du service public de l'enseignement supérieur. Dans l'exercice de cette mission, l'analyse du Comité national d'évaluation porte sur l'ensemble des actions et des moyens mis en œuvre par les établissements dans le cadre de leur politique scientifique et pédagogique.

S'imputent également sur cette action certains moyens de documentation et de fonctionnement des services (**1,1 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement) ainsi que les dépenses liées aux actions de formation et de coopération internationale pour **0,7 M€**.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **124,47 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Elles couvrent d'une part les contrats, passés entre l'État et les établissements, définissant, pour une période de quatre ans, les orientations et les actions programmées auxquelles l'État accorde son soutien. Sur un montant total de **63 M€** (y compris les crédits destinés à l'AMUE), **49,5 M€** sont réservés aux technologies de l'information, **10 M€** sont inscrits pour renforcer les capacités de

gouvernance et de gestion des établissements (gestion financière, de la politique immobilière, des ressources humaines) et **3,5 M€** pour les relations internationales.

D'autre part, sont également imputées sur les lignes de cette action les primes de charges administratives pour un montant de **6,7 M€** et les crédits de la formation professionnelle et continue (soutien aux actions de formations, formation des formateurs, formation des personnels non enseignants et certains coûts de fonctionnement de concours de personnels non enseignants) pour **16,7 M€** avec une mention particulière en 2006 pour des formations à la LOLF.

Y figurent également, les crédits destinés au fonctionnement des groupements d'intérêt public (GIP) tels qu'EduFrance et Socrates Leonardo (**2,3 M€**) ainsi que ceux nécessaires au fonctionnement des chancelleries des rectorats (**1,2 M€**). Les crédits spécifiques destinés aux TICE sont imputés sur cette action pour un montant de **9 M€**, de même que les actions spécifiques destinées aux relations internationales (**6,4 M€**) et les moyens des CIES (**1,2 M€**).

Les crédits de l'Institut de France (**1,8 M€**) et les moyens destinés aux réseaux informatiques de l'enseignement supérieur et de la recherche (**16,2 M€**) figurent également sur les lignes de cette action.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant des dépenses d'intervention est de 29,49 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Il s'agit des crédits relatifs aux compléments de bourses ERASMUS versés par le GIP Socrates Leonardo (**4,5 M€** à raison de 45 € par mois et par étudiant), aux bourses de mobilité (**19,3 M€** permettant à environ 15.000 étudiants boursiers d'obtenir une bourse à un taux mensuel de 389 €) et aux bourses ENS (1.000 bourses au taux de 1.388 €, soit **1,4 M€**) gérés par les établissements d'enseignement supérieur.

Enfin, les crédits destinés à financer la participation du MENESR au GIP Réseau national de l'Enseignement et de la Recherche (RENATER) se retrouvent sur ces lignes (**4,25 M€**).

Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	747.900.016	747.900.016
Crédits de paiement	747.900.016	747.900.016

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La dotation globale de fonctionnement (DGF), répartie par le système 'SANREMO', représente **747,9 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Le système 'SANREMO' permet aujourd'hui de ventiler la dotation de fonctionnement, la charge d'enseignement et les personnels IATOS de 276 établissements ou composantes à statut dérogatoire : soit 84 universités et centres universitaires de formation et de recherche (hormis l'université de Corse et avec le pôle universitaire de Guyane), 7 instituts d'études politiques, 115 instituts universitaires de technologie, 39 écoles d'ingénieur (dont les instituts nationaux polytechniques et les universités de technologie) et 31 instituts universitaires de formation des maîtres.

La DGF est répartie :

1. En déterminant les charges d'enseignement, théoriques pour les actions 01 « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence » (57 %) et 02 « Formation initiale et continue de niveau master » (43 %) sur la base des effectifs étudiants et d'une table de correspondance entre les diplômes de niveaux L et M et l'ancienne nomenclature.

Celle-ci permet de définir :

- un sous-encadrement ou un sur-encadrement théorique en personnels enseignants : le besoin en heures d'enseignement découle de l'application d'un coût horaire par étudiant (H/E) qui a été mesuré en fonction notamment du volume horaire de préparation des diplômes et de la répartition de ce volume entre cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques. Ces diplômes sont regroupés dans 43 classes de formation et dans 2 secteurs (secondaire qui regroupe les formations scientifiques et de santé, tertiaire qui regroupe les formations juridiques, économiques, littéraires et de sciences humaines). La charge ainsi calculée est comparée au potentiel enseignant dont dispose l'établissement, ce qui permet de déduire les besoins pédagogiques restant à couvrir en emplois : la charge globale d'enseignement est estimée à environ 21,6 millions d'heures. Rapportée au potentiel enseignant, la compensation s'établit à 6,1 millions d'heures (la valorisation théorique est réalisée en multipliant ce nombre d'heures par le taux de l'heure complémentaire applicable aux travaux dirigés soit 6,1 millions d'heures * 39 €).

- un sous-encadrement ou un sur-encadrement en personnels IATOS : le besoin est mesuré par la détermination d'une charge calculée à partir d'une analyse fonctionnelle des tâches effectuées par ces personnels, sur la base d'une enquête réalisée dans les établissements d'enseignement supérieur qui a permis d'isoler huit grandes fonctions.

Cette charge, comparée au potentiel disponible, permet de mesurer le besoin en IATOS d'un établissement. La sous-dotation en personnels IATOS est valorisée soit à hauteur de 25.000 € par emploi (soit $25.000 * 2.151 = 53,8 \text{ M€}$), soit à hauteur de 12.500 € (soit $12.500 * 5.212 = 65,2 \text{ M€}$) selon les cas.

2. En déterminant les coûts de fonctionnement logistique (fluide, maintenance courante des équipements) pour 204,2 M€ et de fonctionnement pédagogique et matériel pour un montant de **381,4 M€**.

Les coûts de fonctionnement logistique sont établis à partir des taux suivants appliqués aux surfaces :

16,5 € par m² bâti soit 12.050.000 (nombre de m² SHON) = **198,8 M€**

4 € par m² de parkings couverts 540.000 m² = **2,16 M€**

1.000 € par hectare de surfaces non bâties 3 200 hectares = **3,2 M€**

Les coûts de fonctionnement pédagogique et matériel sont établis à partir des données suivantes :

Le nombre d'heures d'enseignement est comme indiqué ci-dessus d'environ 21,6 millions d'heures (13,58 millions d'heures pour les disciplines scientifiques et 8,02 millions d'heures pour les disciplines littéraires, juridiques ou des sciences économiques). Ces heures sont valorisées à hauteur de 21 € lorsqu'il s'agit des disciplines scientifiques (13,58 millions d'heures * 21 euros = **285,18 M€**) et à hauteur de 12 € lorsqu'il s'agit des disciplines littéraires, juridiques ou des sciences économiques (8,02 millions d'heures * 12 euros = **96,24 M€**).

Ces montants ainsi déterminés sont minorés de l'apport des droits d'inscription (-192,21 M€, hors parts réservées pour le service commun de documentation et pour le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) afin de déterminer la dotation globale de fonctionnement.

Les déterminants physiques nécessaires à ces calculs sont (par établissement):

- * les effectifs étudiants répartis en LMD ;
- * le stock des emplois IATOS et enseignants ;
- * les surfaces bâties et non bâties reconnues par l'Etat.

Pour l'avenir, il est prévu d'une part de réduire la part de la DGF au profit des dotations contractuelles, dont la détermination s'appuiera de manière croissante sur des éléments de performance et un dialogue de gestion renforcé et d'autre part de faire évoluer les critères de calcul de cette DGF et enfin, s'agissant des besoins en personnel, de prendre davantage en compte la dimension recherche. La présentation de cette action pour le PLF 2007 devrait en être grandement modifiée.

Type	Compensation enseignants	Fonctionnement pédagogique	Fonctionnement logistique	Compensation IATOS	Droits	TOTAL
TOTAL	235.588.500 €	381.429.000 €	204.176.700 €	118.916.100 €	- 192.210.300 €	747.900.000 €
%	31,5 %	50,9 %	27,3 %	15,9 %	- 25,7 %	100,0 %
TOTAL CORRIGE	187.722.900 €	302.899.500 €	163.042.200 €	94.235.400 €		747.900.000 €
% CORRIGE	25,1 %	40,5 %	21,8 %	12,6 %		100,0 %

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	9.936.066.129	9.703.626.036	232.440.093
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	1.511.886.636	421.609.900	1.090.276.736
Total pour le programme	11.447.952.765	10.125.235.936	1.322.716.829

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			2.080.281.684	2.032.991.684	2.134.582.281	2.259.445.088
Transferts ou dotations						
Totaux pour le programme			2.080.281.684	2.032.991.684	2.134.582.281	2.259.445.088

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		136.576	133.316
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		16.555	20.677
Total général		153.131	153.993

Commentaires :

- Le recensement porte sur plus de 90% des établissements d'enseignement supérieur.
- Les modifications de la répartition entre les emplois rémunérés sur le titre 2 et ceux rémunérés par les opérateurs entre 2005 et 2006 sont dues au transfert de la responsabilité de la gestion de certains personnels non titulaires aux opérateurs, représentant 4122 ETPT.

Tableau des emplois des opérateurs – année 2005

Détail des emplois 2005 rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs	Emplois en ETPT	A défaut : effectifs employés
Universités	10 466	
IUFM	495	
Instituts d'Études Politiques	729	
Écoles normales supérieures	210	
Écoles françaises à l'étranger	645	
Écoles et formations d'ingénieurs	1 525	
Autres établissements à vocation principale de recherche	375	
Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche	1 832	
Établissement public du campus de Jussieu	41	
Institut national de la recherche pédagogique	237	
Total général	16 555	

Présentation des principaux opérateurs

Universités

Les missions

1. Les 81 universités sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) régis par les livres VI et VII du code de l'éducation.

Ces établissements chargés du service public de l'enseignement supérieur disposent de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Ils sont dotés d'organes dirigeants élus, prennent des décisions créatrices de droit engageant leur responsabilité, disposent d'un patrimoine propre, ont un budget distinct de celui de l'État, peuvent agir en justice, et détiennent des prérogatives de puissance publique. Ces établissements publics sont soumis à la tutelle de l'État et aux règles de la comptabilité publique.

Le président d'université par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations, le conseil scientifique ainsi que le conseil des études et de la vie universitaire par leurs propositions, leurs avis et leurs vœux, assurent l'administration de l'université.

Les universités sont pluridisciplinaires et doivent être habilitées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux. Elles définissent leur politique de formation, de recherche et de documentation dans le cadre des orientations nationales et dans le respect de leurs engagements contractuels avec l'État.

2. Cette catégorie d'opérateurs comprend, en outre, 5 établissements publics administratifs (EPA) autonomes dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière :

3. Le Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion et le CUFR de Nîmes. Les 2 CUFR ont pour mission de dispenser en formation initiale un enseignement supérieur généraliste et professionnel. Ils peuvent conduire des activités de recherche et assurer des missions de formation continue. Ils organisent des formations préparant aux divers diplômes nationaux délivrés par les universités.
4. Trois établissements de documentation : l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS).
5. L'ABES recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques dans le but de faciliter l'accès aux catalogues bibliographiques, aux bases de données ainsi qu'aux documents. Elle veille à la normalisation du catalogage et de l'indexation, édite sur tout support les produits dérivés des catalogues.
6. Le CTLES et la BNUS assurent la collecte, la gestion, la conservation et la communication des livres et documents d'intérêt patrimonial et scientifique qui lui sont confiés en dépôt notamment par les universités.

Les actions

7. Les EPSCP et les CUFR se rapportent, au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », à l'ensemble des actions hormis l'action 4 relative aux établissements

d'enseignement supérieur privé ainsi que l'action 3 du programme « Vie étudiante » (santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives)

8. L' ABES, le CTLES et la BNUS se rattachent aux actions 5, 13 et 15 du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Les liens avec les opérateurs

Le recteur d'académie, en qualité de chancelier des universités, représente le ministre chargé de l'enseignement supérieur auprès de ces établissements. A ce titre, le recteur d'académie assiste ou se fait représenter au conseil d'administration et, dans le cadre de l'exercice de sa tutelle, il effectue notamment un contrôle de légalité. Les deux universités des Collectivités d'Outre-Mer (Nouméa et Papeete) ne sont pas concernées par ces dispositions car elles sont sous la responsabilité directe du ministre, qui assure une tutelle budgétaire.

Par ailleurs, la politique contractuelle s'inscrit désormais au cœur du dialogue entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur.

Le contrat mis en œuvre par le ministère :

9. détermine avec les établissements les objectifs concernant, d'une part, la politique de formation initiale et continue et, d'autre part, le lien entre la formation et la recherche. Le contrat constitue ainsi le cadre des décisions d'habilitation des établissements à délivrer les diplômes nationaux et d'accréditation des écoles doctorales ;
10. reconnaît la qualité des équipes de recherche par la délivrance de labels ;
11. assure l'accompagnement financier du projet de l'établissement par la programmation quadriennale des moyens accordés (hors emplois).

Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements.

Aujourd'hui, tous les opérateurs de l'enseignement supérieur sont contractualisés au sein de quatre vagues quadriennales.

Financements de l'État

Programme ou action intéressé / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme n° 150 :			1 191 889	1 235 840		
Programme n°231 :			7 838	7 838		
Totaux			1 199 727	1 243 678		

Budgets des opérateurs (2005)

(en milliers d'euros)

Ressources (1)				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 237 319	383 733	0	945 438	2 566 490

(en milliers d'euros)

Dépenses (1)			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
743 621	1 278 805	675 995	2 698 421

Consolidation des emplois des opérateurs

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur (1)		10 466	13 999
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		110 429	
Total		120 895	13 999

Les tableaux retraçant les données budgétaires des établissements pour 2005 présentent un déséquilibre entre les dépenses et les ressources prévues. Ce décalage s'explique par les prélèvements sur réserves auxquels les établissements peuvent avoir recours dans la construction de leur budget initial.

(1) Source des données: la collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur au cours du mois de Juin 2005 (taux de réponse : 91% des opérateurs composant cette catégorie). Elle a concerné aussi bien les données budgétaires que le dénombrement des ETP travaillés (exercice 2005, emplois rémunérés par l'opérateur). Les effectifs en ETP agrègent les agents sur contrats occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques (IATOS) rémunérés sur le budget de l'établissement. Les intervenants extérieurs aux établissements rémunérés à la tâche ou sur le fondement de vacations n'ont pas été pris en compte.

IUFM

Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont des établissements d'enseignement supérieur à finalité professionnelle.

Il existe 31 IUFM, un par académie et un implanté dans le Pacifique pour les territoires de Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna (IUFM du Pacifique créé par le décret n°92-1180 du 30 octobre 1992).

Nature des missions

- La formation initiale des enseignants du premier et du second degré, des conseillers principaux d'éducation, et depuis 1993, des enseignants du second degré des établissements privés sous contrat. Définie par une circulaire d'avril 2002, cette formation prévoit :
 - Des enseignements
 - disciplinaires complétant les connaissances acquises à l'université ;
 - relatifs à la connaissance du développement des enfants et des adolescents et à la gestion des apprentissages ;
 - portant sur les droits et devoirs des fonctionnaires ;
 - portant sur les contextes scolaires particuliers.
 - Des stages
 - en responsabilité (professeur seul devant une classe) ;
 - en pratique accompagnée (sous la responsabilité du professeur de la classe) ;
 - inter degrés : école / collège ou collège / lycée

Tous les stages sont préparés et exploités en IUFM au sein de groupes de formation encadrés par des professeurs et des tuteurs.

- Des travaux et des temps de travail personnel
 - rédaction d'un mémoire ;
 - élaboration de projets pédagogiques.
- Les IUFM assurent également la formation des enseignants souhaitant se spécialiser dans le secteur de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS). Depuis la rentrée 2004, ces formations, jusqu'alors réservées aux enseignants du premier degré sont ouvertes aux professeurs du second degré.
- La préparation aux concours de recrutement des corps de personnels visés ci-dessus, ouverte aux étudiants disposant d'un diplôme de niveau licence.
- La mise en œuvre de la formation continue des enseignants des premier et second degrés réalisée en accord avec les instances académiques et départementales.

L'évolution rapide du métier d'enseignant et la complexification des conditions d'exercice rendent nécessaire une évolution rapide des contenus et des méthodes. L'intégration des IUFM aux universités, prévue dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, est de nature à favoriser cette évolution.

Les actions

La formation initiale des enseignants relève de l'action 2 « Formation initiale et continue de niveau master » .

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme, dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Nature des liens avec l'opérateur

Créés par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont des établissements publics à caractère administratif placés sous la tutelle directe du ministre de l'éducation nationale et organisés selon des règles fixées par le décret n°90-867 du 28 septembre 1990.

3. La démarche contractuelle quadriennale

Le contenu des formations assurées par les IUFM fait l'objet de plans de formation soumis à l'agrément ministériel au cours d'une procédure de contractualisation définie par la circulaire des Directeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire parue au BOEN n°22 du 3 juin 1999.

Cette démarche contractuelle vise notamment à ouvrir un dialogue entre chaque établissement et les services de

l'administration centrale. Elle permet une harmonisation des plans de formation des IUFM avec les programmes nationaux, les référentiels de compétences et les orientations ministérielles sans faire obstacle aux innovations proposées par chaque institut.

Pour chaque IUFM concerné par la vague contractuelle en cours de négociation, la première étape de la démarche contractuelle consiste en un bilan de réalisation du plan de formation initiale des quatre années précédentes. Ce travail d'évaluation interne a pour objectif de souligner les faiblesses et les points forts de chaque établissement au regard des priorités pédagogiques nationales.

4. Perspectives

La loi pour l'avenir de l'école prévoit l'intégration dans un délai de trois ans des IUFM aux universités, sous le statut d'école interne, avec pour objectif de rendre compatible le système de formation des enseignants français avec celui de la plupart des pays européens. Les premières intégrations pourraient avoir lieu dans le courant de l'année 2006. Elles auront pour conséquences de modifier la nature des liens juridiques entre les IUFM et leur tutelle actuelle.

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme 150						
<i>Subventions pour charges de service public</i>			108 412	109 972		
Transferts ou dotations						
Total			108 412	109 972		

Budgets des opérateurs (2005)

(en milliers d'euros)

Ressources (1)				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
117 648	11 040	0	21 376	150 064

Dépenses (1)			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
30 097	99 980	29 406	159 483

Consolidation des emplois des opérateurs

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur (1)		495	545
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		7 298	
Total		7 793	545

Les tableaux retraçant les données budgétaires des établissements pour 2005 présentent un déséquilibre entre les dépenses et les ressources prévues. Ce décalage s'explique par les prélèvements sur réserves auxquels les établissements peuvent avoir recours dans la construction de leur budget initial.

(1) Source des données: la collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur au cours du mois de Juin 2005. Elle a concerné aussi bien les données budgétaires que le dénombrement des ETP travaillés (exercice 2005, emplois rémunérés par l'opérateur). Les effectifs en ETP agrègent les agents sur contrats occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques (IATOS) rémunérés sur le budget de l'établissement. Les intervenants extérieurs aux établissements rémunérés à la tâche ou sur le fondement de vacations n'ont pas été pris en compte.

Instituts d'études politiques

Les Instituts d'études politiques (IEP) sont placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ils sont au nombre de 9 : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Paris et Toulouse.

L'Institut d'études politiques de Paris est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. Son budget intègre la rémunération de l'intégralité des personnels qui lui sont affectés.

Les IEP de province, sauf celui de Strasbourg qui possède le statut d'école interne à l'université Strasbourg III et n'est donc pas intégré dans ce regroupement, sont des établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif.

Tous bénéficient de la personnalité juridique, de l'autonomie administrative et pédagogique et sont, sauf pour l'IEP de Paris entièrement autonome, rattachés par convention à une université.

Les missions

Les IEP ont pour objet de former en cinq ans des cadres supérieurs des secteurs public, parapublic et privé. Ils dispensent une formation pluridisciplinaire de haut niveau centrée sur l'analyse du monde contemporain (droit,

économie, gestion, histoire, sciences politiques, langues vivantes).

Ils préparent les étudiants aux carrières de la fonction publique (Etat, collectivités territoriales et hospitalière), à la gestion des entreprises publiques et privées, aux activités de communication et d'études.

Ils délivrent un diplôme propre et lorsqu'ils y sont habilités, des diplômes nationaux de troisième cycle. A cet effet, ils coopèrent avec les universités et des organismes de recherche, notamment en sciences sociales. Les conditions d'obtention de ces diplômes sont prises par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les actions

Les IEP se rapportent, au sein du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », aux actions 2 (formation initiale et continue de niveau master), 3 (formation initiale et continue de niveau doctorat) et 11 (recherche en sciences sociales) ainsi que, au sein du programme 231 « Vie étudiante », à l'action 3 ("Aides médicales et socio-éducatives", comprenant les activités relatives à la santé des étudiants et celles des associations culturelles et sportives).

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme, dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur)

comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Les liens avec l'opérateur

Le directeur d'un IEP est nommé par décret, sur proposition du conseil d'administration de l'établissement (le conseil de direction pour l'IEP de Paris).

Pour les IEP de province, les recteurs, représentants du ministre chargé de l'enseignement supérieur, assurent la

tutelle de ces établissements. S'agissant de l'IEP de Paris, le ministre assure directement ce rôle.

Leurs activités de formation, de recherche et de documentation font l'objet, dans le cadre de la carte des formations supérieures, de contrats d'établissement quadriennaux avec l'État.

Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements.

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<i>Subventions pour charges de service public</i>			50 842	50 911		
Totaux			50 842	50 911		

Budgets des opérateurs (2005)

(en milliers d'euros)

Ressources (1)				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
54 928	6 118	0	34 834	95 880

(en milliers d'euros)

Dépenses (1)			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
55 041	39 331	8 149	102 521

Consolidation des emplois des opérateurs

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur (1)		729	771
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		513	
Total		1 242	771

Les tableaux retraçant les données budgétaires des établissements pour 2005 présentent un déséquilibre entre les dépenses et les ressources prévues. Ce décalage s'explique par les prélèvements sur réserves auxquels les établissements peuvent avoir recours dans la construction de leur budget initial.

(1) Source des données: la collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur au cours du mois de Juin 2005. Elle a concerné aussi bien les données budgétaires que le dénombrement des ETP travaillés (exercice 2005, emplois rémunérés par l'opérateur). Les effectifs en ETP agrègent les agents sur contrats occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques (IATOS) rémunérés sur le budget de l'établissement. Les intervenants extérieurs aux établissements rémunérés à la tâche ou sur le fondement de vacations n'ont pas été pris en compte.

Ecoles normales supérieures

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Elles sont au nombre de quatre ; deux d'entre elles sont situées en région parisienne (Ulm et Cachan), les deux autres sont localisées à Lyon (dont l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud créée en 1880 et délocalisée en 1995). La plus ancienne « Ulm » a été créée en 1795.

Elles couvrent l'ensemble des champs disciplinaires offerts par les universités.

Nature des missions et actions de rattachement

Les quatre ENS ont pour mission de préparer par une formation culturelle et scientifique de haut niveau des élèves recrutés sur concours, généralement après deux années de classes préparatoires aux grandes écoles, et se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire ou dans les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi qu'à l'enseignement secondaire et, plus généralement, au service des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises.

Elles doivent permettre aux élèves ainsi sélectionnés d'obtenir les diplômes universitaires ou de recherche nécessaires pour accéder aux postes d'encadrement et aux emplois supérieurs de la fonction publique.

Au titre du programme 150, les ENS contribuent à la formation initiale et continue de niveaux :

- Master (action 2)
 - par la mise en place et le suivi d'un programme d'études fixé pour chacune des quatre années de scolarité suivant la formation initiale de niveau master dispensée dans les universités. Les élèves sont tenus d'acquiescer les diplômes universitaires (L et M) sanctionnant le cursus choisi au sein de l'université dans laquelle ils se sont obligatoirement inscrits.
 - par la mise à la disposition des élèves de fonds documentaires, de services de production et de bibliothèques en tant qu'outils de recherche.
- Doctorat (action 3)
 - par la préparation de leurs élèves ainsi que d'étudiants auditeurs libres à de nombreuses formations doctorales. Treize écoles doctorales (ED) sont ouvertes en co-accréditation, cinq en partenariat et une de site, propre à Cachan. Elles rassemblent un potentiel de 46 laboratoires de recherche.

- par l'organisation de colloques, séminaires, stages, l'animation et le développement de l'espace culturel de la formation, nécessaire à la facilitation de l'accès à la recherche, et à la préparation d'une thèse de doctorat ;
- par l'accueil de chercheurs étrangers ;
- par la recherche pluridisciplinaire ;
- par un accès prioritaire aux allocations de recherche permettant à 440 élèves normaliens de bénéficier d'une allocation couplée qui leur est spécifiquement réservée.

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme, dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Au titre du programme 231, l'action 3 « santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ».

Nature des liens avec l'opérateur :

Les décrets du 26 août 1987 portant respectivement statut des quatre écoles normales supérieures placent ces établissements sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et lui confèrent, de ce fait, les actes suivants :

- nomination du directeur ainsi que des directeurs adjoints ;
- nomination d'une partie des membres du conseil d'administration et du conseil scientifique ;
- nomination les élèves déclarés admis à l'issue des concours de recrutement ;
- radiation définitive des élèves susnommés.

Le ministère fixe également par voie d'arrêté toutes les procédures relatives à la réglementation et à l'organisation des concours (nombre de postes, programmes et épreuves).

Chaque ENS a conclu un contrat quadriennal avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Cet engagement permet de fixer les objectifs en termes d'offre de formation, de diversification des parcours, d'ouverture internationale, de développement et de rayonnement de l'école.

Les deux ENS d'Ile-de-France appartiennent à la vague contractuelle D (2006-2009). Les deux ENS situées sur le site lyonnais appartiennent à la vague contractuelle A (2007-2010).

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme n°150						
<i>Subventions pour charges de service public</i>			26 157	26 529		
Transferts ou dotations						
Totaux			26 517	26 529		

Budgets des opérateurs

(en milliers d'euros)

Ressources (1)				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
27 936	15 475	0	24 993	68 404

(en milliers d'euros)

Dépenses (1)			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
13 154	36 125	18 610	67 889

Consolidation des emplois des opérateurs

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur (1)		210	260
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		4 391	
Total		4 601	260

Les tableaux retraçant les données budgétaires des établissements pour 2005 présentent un déséquilibre entre les dépenses et les ressources prévues. Ce décalage s'explique par les prélèvements sur réserves auxquels les établissements peuvent avoir recours dans la construction de leur budget initial.

(1) Source des données: la collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur au cours du mois de Juin 2005. Elle a concerné aussi bien les données budgétaires que le dénombrement des ETP travaillés (exercice 2005, emplois rémunérés par l'opérateur). Les effectifs en ETP agrègent les agents sur contrats occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques (IATOS) rémunérés sur le budget de l'établissement. Les intervenants extérieurs aux établissements rémunérés à la tâche ou sur le fondement de vacations n'ont pas été pris en compte.

Ecoles françaises à l'étranger

Missions

Les cinq Ecoles françaises à l'étranger (EFE) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui ont pour mission la recherche et la formation à la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales, chacune dans leur zone géographique respective.

Leurs principaux champs d'activité sont :

- L'Ecole française d'Athènes : toutes les disciplines se rapportant à la Grèce antique et byzantine ainsi qu'aux civilisations du monde hellénique ancien, médiéval, moderne et contemporain et des Balkans ;
- L'Ecole française de Rome : toutes les civilisations qui se sont succédées en Italie ou dont Rome a été le centre de rayonnement, de la préhistoire à nos jours ;
- L'Institut français d'archéologie orientale du Caire : les recherches et fouilles relatives aux cultures et civilisations qui se sont succédées en Égypte ;
- La Casa de Velázquez à Madrid : les activités créatrices et les recherches relatives aux arts, aux langues, aux littératures et aux civilisations de l'Espagne et des pays hispaniques et ibériques ;
- L'Ecole française d'Extrême-Orient : les civilisations de l'Asie, principalement de la Chine, du Japon, de

la Haute-Asie, de l'Asie et sud-est de la péninsule indienne.

Actions

Les EFE relèvent de l'action 11 « recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société » du programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire ».

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Liens avec l'opérateur

La loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur prévoit en son article 37 que des décrets en conseil d'Etat fixent les règles particulières d'organisation et de fonctionnement des Ecoles françaises à l'étranger.

Les cinq Ecoles sont placées sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Les contrats quadriennaux fixent les objectifs de la politique scientifique de ces établissements.

Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements.

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme n°150			33 625	32 390		
Subventions pour charges de service public			33 625	32 390		
Total			33 625	32 390		

Budgets des opérateurs (2005)

(en milliers d'euros)

Ressources (1)				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
28 110	159	0	2 069	30 338

(en milliers d'euros)

Dépenses (1)			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
21 047	7 073	7 437	35 557

Consolidation des emplois des opérateurs

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur (1)		645	645
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		0	0
		645	645

Les tableaux retraçant les données budgétaires des établissements pour 2005 présentent un déséquilibre entre les dépenses et les ressources prévues. Ce décalage s'explique par les prélèvements sur réserves auxquels les établissements peuvent avoir recours dans la construction de leur budget initial.

(1) Source des données: la collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur au cours du mois de Juin 2005. Elle a concerné aussi bien les données budgétaires que le dénombrement des ETP travaillés (exercice 2005, emplois rémunérés par l'opérateur). Les effectifs en ETP agrègent les agents sur contrats occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques (IATOS) rémunérés sur le budget de l'établissement. Les intervenants extérieurs aux établissements rémunérés à la tâche ou sur le fondement de vacations n'ont pas été pris en compte.

Ecoles et formations d'ingénieurs

Cette catégorie d'opérateurs regroupe les écoles d'ingénieurs publiques sous tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, bénéficiant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et financière.

Ces établissements peuvent être également regroupés selon une classification réglementaire :

. les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP)

- 3 instituts nationaux polytechniques ;
- 14 écoles et instituts extérieurs aux universités (articles L. 715-1 à L. 715-3 du code de l'éducation), dont 5 instituts nationaux des sciences appliquées, 3 universités de technologie, 3 écoles centrales (Lille, Lyon, Nantes), 3 autres EPCSCP ;
- 2 grands établissements (école nationale supérieure d'arts et métiers - ENSAM, école centrale des arts et manufactures - ECAM).

. les établissements publics à caractère administratif (EPA)

- 13 écoles nationales supérieures d'ingénieurs rattachées à un EPCSCP (13) ;
- 4 écoles nationales d'ingénieurs ;
- 3 autres EPA autonomes.

Les missions

Ces missions sont comprises dans le cadre général des objectifs et missions du service public de l'enseignement supérieur définis par le code de l'éducation. Elles sont développées dans le cadre des décrets constitutifs des écoles.

De façon générale, les missions dévolues aux écoles d'ingénieurs sont les suivantes :

- la formation initiale et continue des ingénieurs ;
- le développement de la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats ;
- la diffusion de l'information scientifique et technique ;

- la coopération internationale.

Les actions

Les missions de ces établissements sont principalement rattachées aux actions relatives à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche et la diffusion des savoirs du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

- Formation initiale et continue de niveaux :

-Master (action 2)

Cette action concerne l'ensemble des écoles. Il est rappelé que le titre d'ingénieur diplômé confère à son titulaire le grade de master. Les écoles peuvent également délivrer le diplôme de master dans le cadre général des procédures nationales d'habilitation.

-Doctorat (action 3)

En l'état actuel de la réglementation, certaines écoles d'ingénieurs sont autorisées à délivrer le doctorat, seules (arrêté du 27 juin 1985) ou conjointement avec une université ou un INP (arrêté du 21 août 2000). Dans ce cadre, ces écoles peuvent avoir une école doctorale ou être co-accréditées avec un établissement autorisé à délivrer le doctorat. Les écoles d'ingénieurs non autorisées à délivrer le doctorat peuvent également être partenaires d'une école doctorale lorsque les forces de recherche le justifient.

- Recherche (actions 6 à 12)

S'agissant de la recherche, les écoles d'ingénieurs définissent leur politique de recherche dans le cadre d'unités de recherches et de programmes qu'elles développent seules ou en partenariat avec les universités et/ou les organismes de recherche. Les écoles participent ainsi pleinement aux différentes actions de recherche, non seulement dans les domaines traditionnels (physique, chimie et sciences pour l'ingénieur ; mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication), mais aussi dans des nouveaux secteurs pour ce type d'établissements (biotechnologies, sciences de l'environnement, recherche interdisciplinaire et transversale).

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme, dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Au sein du programme 231 « Vie étudiante », ces établissements interviennent sur l'action 3 "Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives".

Les liens avec l'opérateur

Les liens entre les établissements et le ministère relèvent essentiellement de la politique contractuelle et des procédures d'habilitation nationale des diplômés.

. Politique contractuelle

Tous les établissements de cette catégorie disposent d'un contrat quadriennal :

- L'école définit son projet, c'est-à-dire sa stratégie et ses priorités pour quatre ans dans tous les secteurs de son activité (formations, recherche, politique internationale, vie étudiante, gestion de l'établissement...).
- La direction de l'enseignement supérieur analyse et évalue ce projet, puis définit au sein d'un contrat les termes de l'accord réalisé, notamment les habilitations (formations et diplômés), les reconnaissances et les labels (équipes et programmes de recherche) ainsi que les financements afférents.
- Évaluation des formations et habilitation nationale des diplômés

Les demandes d'habilitations sont également examinées hors procédure contractuelle.

- L'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé est accordée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur après évaluation périodique de la commission des titres d'ingénieur (CTI). La CTI examine les formations d'ingénieur et évalue leur qualité. Sur la base des avis qu'elle émet, les formations d'ingénieurs sont habilitées par la direction de l'enseignement supérieur pour une durée maximale de six ans.
- Les établissements délivrent également des masters recherche et des masters professionnels. Ces diplômés relèvent des procédures nationales d'habilitation fondées sur une évaluation périodique. La voie privilégiée est celle de l'habilitation conjointe entre écoles et universités (ou « cohabilitation ») afin de favoriser les collaborations entre les établissements dans le cadre d'une politique de site.

Financements de l'État

Programme ou action intéressé / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme n° 150 :			157 698	156 135		

Programme ou action intéressé / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme n° 231 :			203	203		
Totaux			157 901	156 338		

Budgets des opérateurs

(en milliers d'euros)

Ressources (1)				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
161 700	50 288	0	169 324	381 312

(en milliers d'euros)

Dépenses (1)			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
108 649	195 517	88 918	393 084

Consolidation des emplois des opérateurs

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur (1)		1 525	1 844
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		8 883	
Total		10 408	1 844

Les tableaux retraçant les données budgétaires des établissements pour 2005 présentent un déséquilibre entre les dépenses et les ressources prévues. Ce décalage s'explique par les prélèvements sur réserves auxquels les établissements peuvent avoir recours dans la construction de leur budget initial.

(1) Source des données: la collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur au cours du mois de Juin 2005 (taux de réponse : 95% des opérateurs composant cette catégorie). Elle a concerné aussi bien les données budgétaires que le dénombrement des ETP travaillés (exercice 2005, emplois rémunérés par l'opérateur). Les effectifs en ETP agrègent les agents sur contrats occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques (IATOS) rémunérés sur le budget de l'établissement. Les intervenants extérieurs aux établissements rémunérés à la tâche ou sur le fondement de vacations n'ont pas été pris en compte.

Autres établissements à vocation principale de recherche

Cette catégorie regroupe quatre établissements dont la spécificité est d'intervenir principalement dans le secteur de la recherche universitaire.

● Institut de physique du globe de Paris

L'Institut de Physique du Globe de Paris, créé en 1921, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, qui a le statut de grand établissement au sens de l'article 37 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur

l'enseignement supérieur et d'observatoire des sciences de l'univers (OSU). Ses missions sont l'observation et l'étude des phénomènes naturels, la recherche, l'enseignement, et la diffusion et la valorisation des connaissances dans le domaine des sciences physiques de la terre. L'IPGP a également la responsabilité de cinq observatoires (observatoire magnétique créé en 1936 à Chambon-la-Forêt, observatoire sismologique et trois observatoires volcanologiques en Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion).

② Muséum national d'histoire naturelle

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (grand établissement article 37 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur) placé sous tutelle conjointe des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'écologie, le Muséum National d'Histoire Naturelle exerce des missions de recherche, de conservation et d'enrichissement des collections, d'enseignement, d'expertise, de valorisation et de diffusion des connaissances par le biais notamment d'actions éducatives et culturelles à l'intention de tous les publics. Il conjugue ainsi des compétences dans les domaines variés des sciences de la vie, des sciences de la terre et des sciences humaines et sociales, compétences au service de l'inventaire, de la description et de la compréhension de la diversité ainsi que de l'analyse des relations entre les activités humaines et cette diversité biologique.

③ Institut national d'histoire de l'art

L'institut national d'histoire de l'art (INHA), créé en juillet 2001, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, doté du statut de grand établissement au sens de l'article L 717-1 du code de l'éducation, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

L'INHA a pour mission de développer l'activité scientifique et de contribuer à la coopération scientifique internationale dans le domaine de l'histoire de l'art et du patrimoine.

Il exerce des activités de recherche, de formation et de diffusion des connaissances et assure :

la constitution, la conservation, l'enrichissement et la valorisation des collections propres et des collections qui lui sont confiées, réunies en bibliothèques

l'accès aux ressources documentaires sous toutes leurs formes et leur diffusion

l'initiation à la recherche, à l'utilisation des techniques documentaires et à la conservation des collections

l'entretien, la gestion et la mise en valeur des biens qui lui appartiennent ou qui sont mis à sa disposition pour l'accomplissement de ses missions.

④ Observatoire de Paris

L'Observatoire de Paris est un centre de recherches en astronomie et en astrophysique localisé sur 3 sites (Paris, Meudon, Nançay), doté du statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (grand établissement article 37 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur).

Conformément au décret n°85-715 du 10 juillet 1985, il remplit trois missions fondamentales :

La recherche, en contribuant au progrès de la connaissance de l'univers. Il est également chargé de fournir à la communauté nationale et internationale des services liés à son activité de recherche et de mettre en œuvre des activités de coopération internationale.

La formation initiale et continue.

La diffusion des connaissances.

La recherche menée à l'Observatoire de Paris s'organise autour des principaux thèmes en astronomie et en astrophysique (métrologie de l'espace et du temps, soleil et système soleil-terre, systèmes planétaires, milieu interstellaire, physique des étoiles, physique des galaxies, cosmologie, objets compacts et ondes gravitationnelles, histoire des sciences).

L'Observatoire de Paris est composé de six départements, d'un service scientifique situé à Nançay, d'un institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides qui lui est rattaché, de quatre services communs et d'une unité de formation et d'enseignement. Dans le cadre des responsabilités de service qui lui ont été confiées au niveau national ou international, il abrite le laboratoire primaire du temps et des fréquences, le service des éphémérides, les services de surveillance et prévision de l'activité solaire et le bureau central du Service International de la Rotation de la Terre.

⑤ Observatoire de la Côte d'Azur

L'Observatoire de la Côte d'Azur résulte de la fusion de l'Observatoire de Nice et d'un service interuniversitaire géré par l'Observatoire de Paris : le Centre d'études et de recherches en géodynamique et astrométrie.

Établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, il est doté de l'autonomie administrative, financière et scientifique ; Il est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

L'Observatoire de la Côte d'Azur a pour principales missions :

De contribuer au progrès de la connaissance de l'univers par l'acquisition systématique de données d'observation, le développement et l'exploitation de moyens théoriques, expérimentaux et techniques appropriés, dans les domaines de l'astronomie, de la géophysique, des sciences connexes et de leurs applications ;

De fournir des services liés à l'activité de recherche de l'établissement ;

De contribuer à la formation initiale et continue d'étudiants et de l'ensemble des personnels de recherche ;

De concourir à la diffusion des connaissances, en particulier auprès du personnel enseignant et des usagers du service public de l'enseignement ;

De mettre en œuvre des activités de coopération internationale, notamment européenne.

Les actions

Ces établissements sont rattachés au titre du programme 1 aux actions relatives à la formation initiale et continue de niveau Master (action 2) et de niveau Doctorat (action 3), aux actions de recherche universitaire 5, 6, 8, 10, 11, 12 ainsi qu'à l'action 13 « diffusion des savoirs ».

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Les liens avec les opérateurs

Tous les établissements de cette catégorie disposent d'un contrat conclu au cours de vagues successives. Les négociations quadriennales conduites, notamment avec la direction de la recherche, fixent les objectifs de la politique scientifique de ces établissements, dont l'évaluation est réalisée lors de chaque renouvellement de contrat.

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme n°150			43 623	35 377		
<i>Subventions pour charges de service public</i>			43 623	35 377		
Totaux			43 623	35 377		

Budgets des opérateurs (2005)

(en milliers d'euros)

Ressources (1)				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
52 422	2 228	0	24 668	79 318

(en milliers d'euros)

Dépenses (1)			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
16 485	41 228	21 964	79 677

Consolidation des emplois des opérateurs

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur (1)		375	389
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		1 674	
Total		2 049	389

Les tableaux retraçant les données budgétaires des établissements pour 2005 présentent un déséquilibre entre les dépenses et les ressources prévues. Ce décalage s'explique par les prélèvements sur réserves auxquels les établissements peuvent avoir recours dans la construction de leur budget initial.

(1)Source des données: la collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur au cours du mois de Juin 2005 (taux de réponse : 67% des opérateurs composant cette catégorie). Elle a concerné aussi bien les données budgétaires que le dénombrement des ETP travaillés (exercice 2005, emplois rémunérés par l'opérateur). Les effectifs en ETP agrègent les agents sur contrats occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques (IATOS) rémunérés sur le budget de l'établissement. Les intervenants extérieurs aux établissements rémunérés à la tâche ou sur le fondement de vacations n'ont pas été pris en compte.

Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche

Les missions

Cette catégorie d'opérateurs regroupe des établissements dont la spécificité est, hormis pour le CNAM, de s'être spécialisés dans un secteur culturel et scientifique particulier.

Elle comprend à la fois des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel constitués sous la forme de grands établissements et des établissements publics administratifs dont la contribution individuelle au programme « formations supérieures et recherche universitaire » ne justifiait pas de fiche opérateur distincte.

Grands établissements.

- L'Université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine, rattachée à l'université Paris I, est l'appellation attribuée au grand établissement créé à partir de l'université Paris-IX.
- L'Institut national des langues et civilisations orientales assure des formations initiales et continues portant sur l'étude des langues et des civilisations et contribue, par la diffusion de ses productions scientifiques et pédagogiques, à la connaissance des pays concernés.
- L'École pratique des hautes études a pour mission de contribuer à l'enseignement et à l'avancement de la science par la recherche fondamentale et les recherches appliquées. L'école comporte aujourd'hui trois sections : sciences de la vie et de la terre, sciences historiques et philologiques, sciences religieuses.
- L'École des hautes études en sciences sociales a pour mission essentielle l'enseignement des méthodes et des résultats de la recherche en sciences sociales.
- Le Conservatoire national des arts et métiers assure principalement la promotion supérieure du travail et la formation professionnelle continue.
- L'École nationale des Chartes prépare, à des concours de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques ou ayant en charge le patrimoine national, des élèves ayant le statut de fonctionnaires stagiaires

rémunérés par l'État. Les cours organisés reposent sur des formations à et par la recherche.

- L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques accueille à la fois des élèves conservateurs stagiaires et des étudiants non fonctionnaires en DESS et Master. Les modules organisés reposent sur des formations à et par la recherche et préparent aux concours des services de documentation et d'information scientifique et technique.

Établissements publics administratifs (EPA)

- L'Institut d'administration des entreprises de Paris dispense un enseignement de spécialisation axé sur la gestion des entreprises et des organisations publiques ou privées.
- L'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre dispense une formation à finalité professionnelle dans le théâtre,
- L'École nationale supérieure Louis Lumière dispense une formation à finalité professionnelle pour le cinéma.
- Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES)

Le CINES est un établissement public national créé par décret n° 99-318 du 20 avril 1999 et situé à Montpellier.

Cet établissement est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le centre assure pour le compte des établissements publics d'enseignement supérieur et, dans la mesure de ses moyens, des organismes de recherche, un service informatique dans les domaines suivants :

-le calcul numérique intensif ;

-l'exploitation des bases de données d'information et de documentation, notamment celles utilisées dans le secteur des bibliothèques ;

-l'expertise et la formation en matière de réseaux informatiques nationaux et internationaux et en matière de technologies associées.

Les actions

Dans le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », ces établissements se rapportent aux actions 1, 2, 3 (Licence, Master, Doctorat), 10 (recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement) et 11 (recherche universitaire en sciences de l'Homme et de la société), ainsi que, au sein du programme 231 « Vie étudiante », à l'action 3 ("Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives").

Les actions transversales du programme 150 (immobilier, pilotage et support du programme, dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Les liens avec les opérateurs

Tous ces opérateurs disposent de l'autonomie pédagogique, administrative et financière.

La tutelle des grands établissements est assurée directement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, à l'exception de l'université de technologie Paris-Dauphine, qui relève du recteur de l'académie de Paris. S'agissant des EPA, la tutelle est assurée par le recteur de l'académie compétente.

Leurs activités de formation, de recherche et de documentation font l'objet, dans le cadre de la carte des formations supérieures, de contrats d'établissement quadriennaux avec l'État. Ils délivrent des diplômes propres et sont pour la plupart d'entre eux également habilités par le ministre chargé de l'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux.

Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements.

Financements de l'État

Programme ou action intéressé / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme n°150 :			81 947	87 072		
Programme n°231 :			19	19		
Totaux			81 968	87 091		

Budgets des opérateurs (2005)

(en milliers d'euros)

Ressources (1)				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
103 013	5 702	0	65 667	174 382

(en milliers d'euros)

Dépenses (1)			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
82 898	71 257	24 116	178 271

Consolidation des emplois des opérateurs

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur (1)		1 832	1 946
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		3 358	
Total		5 190	1 946

Les tableaux retraçant les données budgétaires des établissements pour 2005 présentent un déséquilibre entre les dépenses et les ressources prévues. Ce décalage s'explique par les prélèvements sur réserves auxquels les établissements peuvent avoir recours dans la construction de leur budget initial.

(1) Source des données: la collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur au cours du mois de Juin 2005 (taux de réponse : 80% des opérateurs composant cette catégorie). Elle a concerné aussi bien les données budgétaires que le dénombrement des ETP travaillés (exercice 2005, emplois rémunérés par l'opérateur). Les effectifs en ETP agrègent les agents sur contrats occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques (IATOS) rémunérés sur le budget de l'établissement. Les intervenants extérieurs aux établissements rémunérés à la tâche ou sur le fondement de vacations n'ont pas été pris en compte.

Etablissement public du campus de Jussieu

L'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Il a été créé par le décret n° 97-356 du 17 avril 1997 modifié par les décrets 99-329 du 29 avril 1999 et 2000-1105 du 14 novembre 2000.

Les missions

Aux termes du décret précité, l'EPCJ a pour mission de conduire les opérations d'aménagement des locaux du campus de Jussieu aux fins d'assurer leur désamiantage, leur mise en sécurité et toute opération concourant à la réalisation de cet objectif. Il intègre ces interventions dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement du site.

L'établissement exerce les missions de maître d'ouvrage, et assure notamment :

5. les travaux préparatoires nécessaires au désamiantage et à la mise en sécurité ;
6. la programmation et la coordination des déménagements liés aux travaux ;
7. la construction et la gestion des locaux de substitution ;
8. les opérations liées au désamiantage, aux travaux de sécurité et à la remise en état des locaux.

Pour l'exercice de ces missions, l'établissement réalise ou coordonne les études, consultations ou concours nécessaires et prend toutes les décisions issues des études techniques préalables.

Il est responsable de la sécurité dans les enceintes et locaux qui, pour les besoins des opérations mentionnées ci-dessus, cessent provisoirement d'être à la disposition des usagers. Il a pleine autorité sur le déroulement du chantier.

Enfin, l'établissement assure, en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur concernés, l'information du public, des personnels et des étudiants sur le déroulement des travaux.

Les actions

L'EPCJ relève au sein du programme « formations supérieures et recherche universitaire » de l'action 14 « Immobilier ».

Les liens avec l'opérateur

Le ministère siège au conseil d'administration de l'établissement public du campus de Jussieu.

A ce titre, il participe aux délibérations relatives :

- aux orientations de l'établissement et son programme d'activités et d'investissements ;
- au budget et ses modifications ;
- au compte financier.

Le ministère alloue à l'établissement public du campus de Jussieu les crédits d'investissement inscrits en loi de finances au vu des informations que celui-ci lui communique périodiquement sur la gestion de l'année en cours.

Depuis sa création et jusqu'en 2004, l'EPCJ a bénéficié, sur le chapitre 66-72-40, d'un montant d'autorisations de programme de 630,66 M€ couverts à hauteur de 491,89 M€ en crédits de paiement, conformément aux dispositions des lois de finances successives.

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n°14 :						
Subventions pour charges de service public			166 539	134 539	78 600	69 700
Total			166 610	134 539	78 600	69 700

Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
134 539	XX	XX	4 426	138 965

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
2 704	907	135 354	138 965

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		41	41
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		0	0
Total		41	41

Institut national de la recherche pédagogique (INRP)

L'Institut national de recherche pédagogique (INRP) a pour mission :

- d'effectuer des travaux portant sur les méthodes éducatives, en association avec les personnels éducatifs et en liaison avec d'autres établissements, notamment les instituts universitaires de formation des maîtres, ou avec d'autres organismes de recherche, au plan national et international ;
- de réunir et de diffuser les résultats de la recherche en éducation au profit de la communauté éducative. Il signale les thèmes de recherche qui lui paraissent prioritaires ;
- de contribuer à distinguer et à évaluer les innovations en matière pédagogique et de faciliter la mise en œuvre

des plus pertinentes d'entre elles en liaison avec le centre national de documentation pédagogique ;

- d'assurer la conservation et le développement des collections muséographiques et bibliographiques en matière de recherche en éducation et de les mettre à la disposition du public, notamment par l'intermédiaire de sa bibliothèque et du Musée national de l'éducation.

Il participe à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale, en liaison avec les instituts universitaires de formation des maîtres, les universités et les autres établissements habilités.

L'INRP est implanté à Lyon, le Musée national de l'éducation à Rouen. La plupart des équipes scientifiques sont implantées dans la région Rhône-Alpes, trois sont en Ile-de-France et une dans la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Présentation de l'action :

L'INRP est inscrit sur l'action 13 'Diffusion des savoirs et musées'.

Un contrat d'objectifs (2002-2006) a été passé entre l'INRP et le ministère de tutelle en 2003. Ce premier contrat a défini les contours de la nouvelle politique scientifique de l'établissement, liée à la recherche universitaire et qui s'organise autour d'unités mixtes de recherche (UMR) et d'équipes de recherche technologique éducation (Erté).

Les UMR sont au nombre de cinq :

L'UMR Sciences et Techniques en Éducation et Formation (STEF), en partenariat avec l'ENS Cachan ;

L'UMR Interaction, Corpus, Apprentissage, Représentation (ICAR), en partenariat avec le CNRS, l'ENS LSH de Lyon et l'Université Lyon 2 ;

L'UMR Apprentissage, Didactiques, Évaluation, Formation (ADEF), en partenariat avec l'IUFM d'Aix Marseille et l'Université de Provence ;

L'UMR Éducation et Politiques (EDUCPOL), en partenariat avec l'Université Lyon 2 ;

L'UMR Service d'Histoire de l'Éducation, en cours de constitution avec l'ENS Ulm.

Les Erté sont adossées à des UMR, et constituées avec des universités, des écoles normales supérieures et pour l'une d'elles (La main à la pâte) avec le concours de l'Académie des sciences :

Erté Actualisation Continue des Connaissances des Enseignants en Sciences (ACCES), en partenariat avec l'ENS de Paris, l'ENS de Montrouge et l'ENS de Lyon ;

Erté la main à la pâte, en partenariat avec l'ENS de Montrouge ;

Erté e-PRAXIS, en partenariat avec l'Université Lyon 1, l'Université Lyon 2 et l'Université de Grenoble ;

Erté Genre, Éducation et Corps (GEC), en partenariat avec le CRIS de l'Université Lyon1.

Le fonds documentaire de la bibliothèque de l'INRP compte 600 000 ouvrages et s'accroît chaque année de 4 000 acquisitions. Le fonds patrimonial du centre de ressources et de recherche du Musée compte 950 000 pièces. A la fin de l'année 2006, l'établissement offrira aux usagers un accès en ligne de l'ensemble de ses ressources imprimées.

La veille scientifique de l'INRP permet d'une part d'assurer la collecte de ressources fiables et d'en assurer la diffusion, et d'autre part d'élaborer des synthèses d'information qui répondent aux nombreuses demandes des usagers. Le renouvellement du site Internet de l'établissement en juin 2004 a permis une avancée très solide en matière de ressources, de diffusion générale et un accroissement encourageant de l'accès aux informations et aux éditions proposées par l'INRP.

Le bilan du premier contrat d'objectifs de l'INRP et l'élaboration d'un nouveau contrat interviendront en 2006.

Nature des liens avec l'opérateur :

L'INRP est régi par le décret n°93-288 du 5 mars 1993, modifié par le décret n°2000-32 du 14 janvier 2000. Il est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Son conseil d'administration comprend 32 membres.

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 13 :						
Subventions pour charges de service public			16.764	16.764		
Total			16.764	16.764		

Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
14 069 *	15		370	14 454

* : présentation des subventions HT

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
11 678	2 776	670	15 124

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		237	237
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		17	
Total		254	254

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

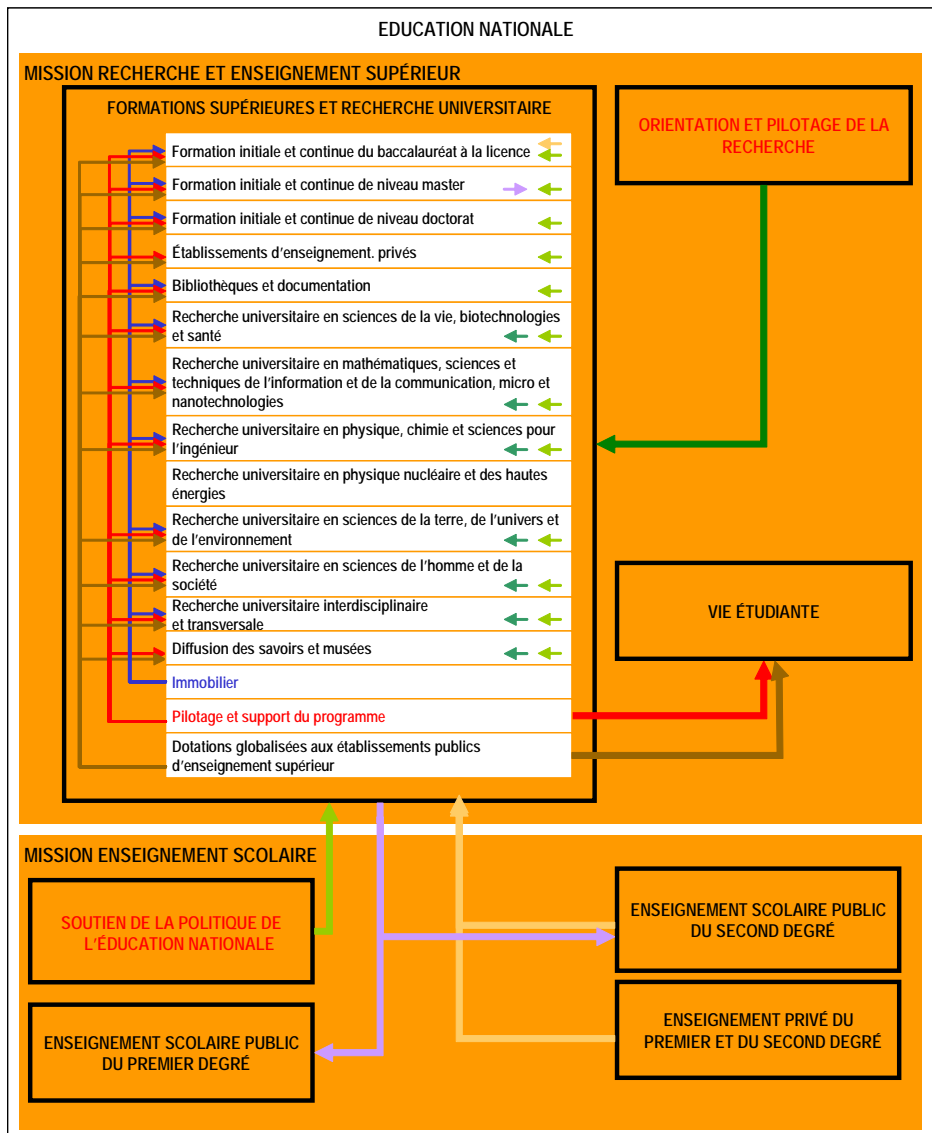
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2.067.705.931	+954.295.893	+2.514.904.148	5.536.905.972
Formation initiale et continue de niveau master	1.786.857.416	+896.610.537	-7.700.452	2.675.767.501
Formation initiale et continue de niveau doctorat	485.091.864	+81.478.606	+2.018.036	568.588.506
Établissements d'enseignement privés	46.703.852	+450.805	+128.730	47.283.387
Bibliothèques et documentation	372.109.835	+100.666.055	+2.059.130	474.835.020
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	784.587.240	+118.197.341	+63.218.675	966.003.256
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	413.492.879	+58.517.726	+61.627.549	533.638.154
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	430.287.850	+105.395.303	+77.421.595	613.104.748
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1.262.966	0	0	1.262.966
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	119.392.500	+24.277.559	+15.264.825	158.934.884
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	925.622.995	+90.330.359	+88.791.927	1.104.745.281
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	174.521.704	+3.981.500	+733.998	179.237.202
Diffusion des savoirs et musées	79.603.715	+2.241.535	+2.774.128	84.619.378
Immobilier	944.894.072	-944.894.072	0	0
Pilotage et support du programme	745.201.101	-743.645.770	-1.555.331	0
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	747.900.016	-747.903.377	+3.361	0
Total	10.125.235.936	0	+2.819.690.319	12.944.926.255

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	- 2.819.690.319
VIE ÉTUDIANTE (Mission Recherche et enseignement supérieur)	1.551.971
ORIENTATION ET PILOTAGE DE LA RECHERCHE (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-299.078.646
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ (Mission enseignement scolaire)	7.837.117
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRÉ (Mission enseignement scolaire)	-2.167.762.766
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PRIVE DU PREMIER ET SECOND DEGRÉ (Mission enseignement scolaire)	-322.287.906
SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (Mission enseignement scolaire)	-39.950.089

Observations

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien du programme

L'action « Immobilier » regroupe les crédits et les emplois consacrés par l'Etat aux constructions, restructurations, acquisitions et locations ainsi qu'à la maintenance, la sécurité, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et espaces extérieurs des opérateurs du programme.

L'action « Pilotage et support du programme » comprend les moyens consacrés au pilotage du système universitaire (Administration centrale, Comité national d'évaluation-CNE, Conseil national des universités-CNU, technologies de l'information et de la communication), à l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE), au pilotage opérationnel des établissements, à l'action internationale, à la formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS (ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service).

L'action « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » comprend les dotations globales de fonctionnement (DGF) destinées aux établissements publics d'enseignement supérieur. Toutefois, les DGF affectées à la vie étudiante ne sont pas incluses dans cette action et restent affectées au programme « Vie étudiante ».

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions.

L'action « Immobilier »

Les crédits de l'action « Immobilier » ont été ventilés sur les autres actions « non support » du programme au prorata des surfaces totales bâties soit :

- Action « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence » : 40 %
- Action « Formation initiale et continue de niveau Master » : 35 %
- Action « Formation initiale et continue de niveau Doctorat » : 2 %
- Action « Bibliothèques et documentation » : 5 %
- Action « Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé » : 5 %
- Action « Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies » : 3 %
- Action « Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur » : 7 %
- Action « Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement » : 1 %
- Action « Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société » : 2 %

L'action « Pilotage et support du programme »

La ventilation des crédits de l'action « Pilotage et support du programme » s'est faite sur les autres actions « non support » du programme soit en fonction des effectifs enseignants et non enseignants affectés à ces actions, soit au prorata des effectifs d'étudiants inscrits en licence, master et doctorat pour les actions « L », « M » et « D ». Une partie des crédits a été reventilée sur le programme « Vie étudiante » en fonction de la part des activités liées à la vie étudiante du personnel de la direction de l'enseignement supérieur.

L'action « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur »

Lors de la construction du programme, le choix a été fait d'identifier au sein d'une action spécifique, l'action «Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur» représentant les dotations globales de fonctionnement aux établissements. Les crédits de cette action ont été établis sur la base du modèle « San Rémo » (cf partie JPE de l'action «Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur») et sont par conséquent reventilés sur les autres actions du programme selon les modalités suivantes :

- * le fonctionnement pédagogique sur les actions L, M et D à partir du ratio de l'effectif des doctorants rapporté aux effectifs étudiants totaux (soit 4,28 %) pour l'action D, à partir des charges d'enseignement pour les actions L et M ;
- * la compensation du sous-encadrement en personnels enseignants sur l'ensemble des actions L et M sur la même base ;
- * la compensation du sous-encadrement en personnels IATOS sur l'ensemble des actions selon la structure retenue pour la répartition du titre 2 ;
- * le fonctionnement logistique sur des bases analogues à celles de l'action « Immobilier ».

Pour reconstituer un coût complet du programme,

- des crédits venant des programmes « Orientation et pilotage de la recherche » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et du programme « Soutien de la politique de l'Education nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réintégrés pour prendre en compte l'activité de pilotage des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés (personnel des rectorats) en direction de l'enseignement supérieur ;

- les crédits de l'enseignement post-baccalauréat (STS – sections de techniciens supérieurs et CPGE – classes préparatoires aux grandes écoles) inscrits sur la mission « Enseignement scolaire » ont été réimputés sur le programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Programme 231 : Vie étudiante

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Aides directes		22.455.145	1.346.976.504	7.048.980	1.376.480.629	6.000.000
02 Aides indirectes		226.065.820	1.147.419		227.213.239	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44.173.405	27.129.350	4.266.889		75.569.644	
04 Pilotage et animation du programme		59.128.953			59.128.953	
Totaux	44.173.405	334.779.268	1.352.390.812	7.048.980	1.738.392.465	6.000.000

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Aides directes		22.455.145	1.346.976.504	7.048.980	1.376.480.629	6.000.000
02 Aides indirectes		226.065.820	1.147.419		227.213.239	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44.173.405	27.129.350	4.266.889		75.569.644	
04 Pilotage et animation du programme		59.128.953			59.128.953	
Totaux	44.173.405	334.779.268	1.352.390.812	7.048.980	1.738.392.465	6.000.000

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Aides directes		22.455.145	1.316.042.126	7.048.980	1.345.546.251	
02 Aides indirectes		218.208.673	14.341.738		232.550.411	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	39.098.235	24.129.350	4.440.889		67.668.474	
04 Pilotage et animation du programme		59.128.953			59.128.953	
Totaux	39.098.235	323.922.121	1.334.824.753	7.048.980	1.704.894.089	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Aides directes		22.455.145	1.316.042.126	7.048.980	1.345.546.251	
02 Aides indirectes		218.208.673	14.341.738		232.550.411	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	39.098.235	24.129.350	4.440.889		67.668.474	
04 Pilotage et animation du programme		59.128.953			59.128.953	
Totaux	39.098.235	323.922.121	1.334.824.753	7.048.980	1.704.894.089	

Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 2. Dépenses de personnel		39.098.235	44.173.405		39.098.235	44.173.405
Rémunérations d'activité		27.373.921	28.664.749		27.373.921	28.664.749
Cotisations et contributions sociales		11.394.872	15.260.098		11.394.872	15.260.098
Prestations sociales et allocations diverses		329.442	248.558		329.442	248.558
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		323.922.121	334.779.268		323.922.121	334.779.268
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			3.000.000			3.000.000
Subventions pour charges de service public		323.922.121	331.779.268		323.922.121	331.779.268
Titre 6. Dépenses d'intervention		1.334.824.753	1.352.390.812		1.334.824.753	1.352.390.812
Transferts aux ménages		1.330.383.864	1.348.123.923		1.330.383.864	1.348.123.923
Transferts aux autres collectivités		4.440.889	4.266.889		4.440.889	4.266.889
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		7.048.980	7.048.980		7.048.980	7.048.980
Prêts et avances		7.048.980	7.048.980		7.048.980	7.048.980
Totaux hors fonds de concours prévus		1.704.894.089	1.738.392.465		1.704.894.089	1.738.392.465
<i>Fonds de concours</i>			6.000.000			6.000.000
Totaux y compris fonds de concours prévus		1.704.894.089	1.744.392.465		1.704.894.089	1.744.392.465

Évaluation des dépenses fiscales¹

Dépenses fiscales dont l'objet principal contribue au programme

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2004	Évaluation pour 2005	Évaluation pour 2006
120132 Exonération des salaires perçus par les jeunes exerçant une activité pendant leurs congés scolaires ou universitaires	-	-	20

Dépenses fiscales contribuant au programme sans que ce soit leur objet principal

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2004	Évaluation pour 2005	Évaluation pour 2006
110215 Réduction d'impôt pour frais de scolarité	385	390	390
120109 Exonération partielle du salaire des apprentis	175	180	195
120110 Exonération des indemnités de stage en entreprise versées aux élèves et étudiants	25	25	25
410102 Exonération des cantines	nc	nc	nc
730207 Taux de 5,5 % pour les recettes provenant de la fourniture des repas par les cantines d'entreprises ou d'administrations, ainsi que pour les repas livrés par des fournisseurs extérieurs aux cantines, scolaires et universitaires notamment, qui restent exonérées de TVA	680	700	725

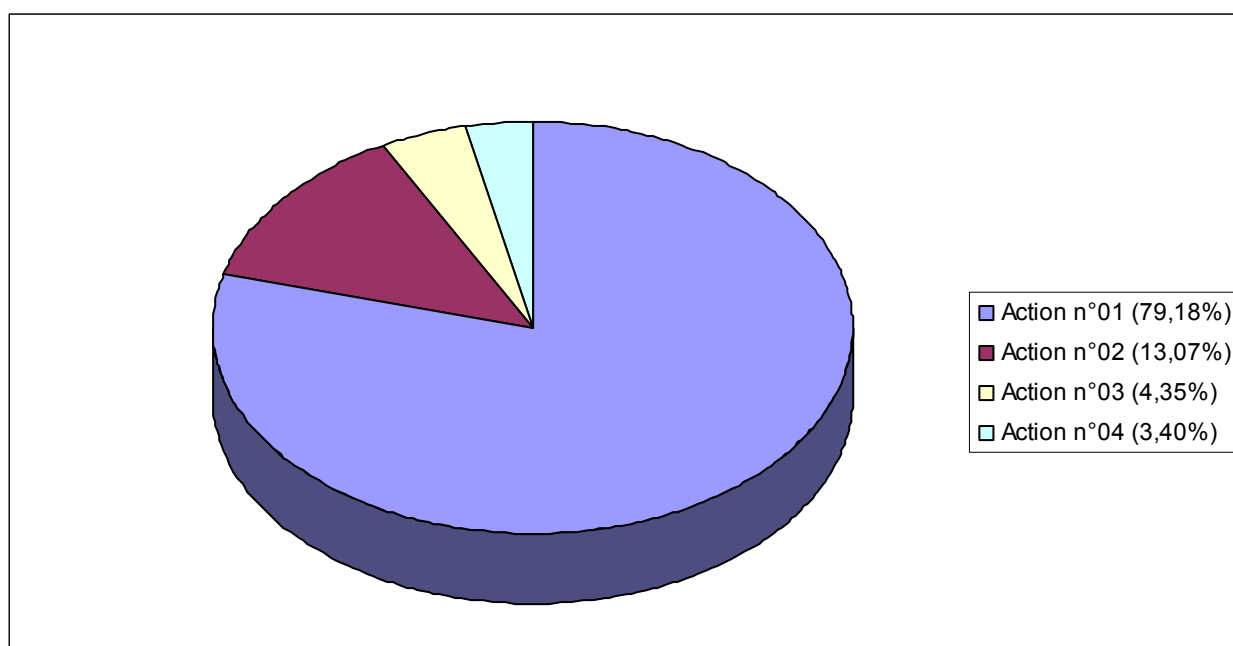
¹ Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ».

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 Aides directes	1.376.480.629	1.376.480.629
02 Aides indirectes	227.213.239	227.213.239
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	75.569.644	75.569.644
04 Pilotage et animation du programme	59.128.953	59.128.953
Totaux	1.738.392.465	1.738.392.465

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

• Finalités du programme

Ce programme concourt à la réalisation de deux grands objectifs, en premier lieu promouvoir une égalité d'accès à l'enseignement supérieur et, en second lieu assurer un suivi sanitaire efficace de la population étudiante, développer ses pratiques des activités sportives et culturelles et son engagement dans la vie démocratique et associative.

Pour assurer l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur et le déroulement des études, l'effort des pouvoirs publics porte d'une part sur la mise en place d'un système d'aide sociale performant et juste, visant à aider en priorité les étudiants issus des familles les plus modestes, d'autre part sur des moyens permettant aux étudiants en situation de handicap de poursuivre leurs études.

Les actions consacrées à l'aide sociale en faveur des étudiants inscrits dans les filières de l'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (y compris les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs) se décomposent en deux parties :

-les aides financières directes (bourses, secours d'études et prêts d'honneur).

Les bourses d'enseignement supérieur sont destinées à favoriser l'accès aux études supérieures des étudiants dont la situation familiale ou matérielle peut constituer un obstacle à une poursuite d'études. Ces aides sont attribuées pour suivre des formations publiques ou privées habilitées à recevoir des boursiers et sont accordées par les recteurs d'académie, après instruction des dossiers par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) ;

-les aides indirectes : outre les aides financières directes versées aux étudiants, il importe de veiller à ce que les conditions de vie des étudiants soient les plus satisfaisantes possible. Il s'agit à titre principal des actions menées en faveur du logement, de la restauration des étudiants et des aides médicales et socio-éducatives.

• Opérateurs

Les principaux opérateurs de ce programme sont le centre national ainsi que les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS, établissements publics à caractère administratif) et les établissements d'enseignement supérieur (établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Ainsi, le CNOUS et les CROUS ont pour mission :

-d'améliorer et de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur en France ;

-d'accueillir les étudiants étrangers et de favoriser la mobilité en Europe.

Les principaux champs d'action de ces établissements sont : le logement, la restauration, les bourses et les aides sociales, la culture, les emplois temporaires, l'ouverture sur l'international. Les CROUS gèrent notamment le dossier social étudiant (DSE) qui permet aux étudiants d'effectuer simultanément leur demande de bourse et de logement en accédant à un guichet unique sur internet.

La prévention dans le domaine de la santé ainsi que les activités sportives, culturelles, associatives sont développées au sein des établissements d'enseignement supérieur.

• Pilotage

Le pilotage repose notamment sur les contrats entre l'Etat et ses opérateurs. Ils précisent les objectifs et les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

Le responsable du programme est le directeur de l'enseignement supérieur.

• Actions

Le programme est structuré en quatre actions : -action 1 : Aides directes ; -action 2 : Aides indirectes ; -action 3 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ; -action 4 : Pilotage et animation du programme.

L'action « **Aides directes** » concerne les bourses d'études mais également les prêts d'honneur, et l'allocation unique d'urgence qui intègre le Fonds de Solidarité Universitaire (FSU).

Les crédits de l'action « **Aides indirectes** » financent le fonctionnement et la réhabilitation des cités et des restaurants universitaires et le transport des étudiants. Les rémunérations des personnels des CROUS qui concourent à la réalisation de cette action sont reprises ici.

L'action « **Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives** » couvre le secteur de la santé, financement des services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS), et le secteur des activités socio-culturelles des étudiants, financement d'une partie des activités culturelles étudiantes, des services (inter-)universitaires des activités physiques et sportives S(I)UAPS ainsi que le subventionnement aux associations étudiantes.

L'action « **Pilotage et animation du programme** » reprend les crédits du CNOUS pour la rémunération de ses personnels administratifs et son fonctionnement propre, ainsi que des actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication) ainsi que ceux de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE).

Présentation des actions



Action n° 01 : Aides directes

Le dispositif d'aides sociales aux étudiants est destiné à permettre à ceux-ci d'entreprendre des études auxquelles ils auraient été contraints de renoncer sans cette aide. Ce dispositif est principalement fondé sur une logique de rattachement de l'étudiant à sa famille et d'aide complémentaire à celle que la famille est en mesure d'apporter.

Le dispositif des aides directes allouées aux étudiants, dont les crédits sont repris dans cette action, est le suivant :

- Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, réparties en 6 échelons, sont attribuées en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal appréciées par rapport à un barème national. Elles ont été étendues aux étudiants en DESS depuis la rentrée 2001 ainsi qu'aux étudiants inscrits en DEA et masters à la rentrée 2003.

- Les bourses sur critères pédagogiques sont accordées en fonction de critères universitaires et sociaux. On distingue trois catégories de bourses :

- les bourses sur critères universitaires** attribuées aux étudiants préparant les diplômes d'études approfondies (DEA), d'études supérieures spécialisées (DESS) et de master recherche et professionnel (3^{ème} et 4^{ème} semestres) ou l'agrégation,

- les bourses de service public** attribuées aux étudiants qui suivent certaines préparations à des concours externes de recrutement de la fonction publique et de la magistrature,

- les bourses de mérite** : pour renforcer la démocratisation de l'enseignement supérieur, les bourses de mérite ont été mises en place afin de permettre aux étudiants issus de milieux modestes d'accéder dans de bonnes conditions à certaines formations supérieures : école nationale d'administration (ENA), école nationale de la magistrature (ENM), grandes écoles scientifiques, écoles de médecine (1^{er} et 2nd cycle des études médicales).

- Les allocations d'études permettent de répondre à des situations particulières, notamment des situations de rupture familiale, jusque là non prises en compte dans le cadre du dispositif boursier.

- L'allocation unique d'urgence englobe le fonds de solidarité universitaire (FSU) et la part sociale du FSDIE. Dans le cadre de la mission confiée aux Œuvres Universitaires d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, l'allocation unique d'urgence apparaît comme un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée à des étudiants momentanément en difficulté.

- Les prêts d'honneur sont accordés aux étudiants non boursiers. Exempts d'intérêt, remboursables au plus tard dix ans après la fin des études, ils sont attribués par un comité académique spécialisé selon la situation sociale du candidat dans la limite des crédits prévus à cet effet.



Action n° 02 : Aides indirectes

Cette action concerne le logement étudiant, la restauration universitaire ainsi que le transport des étudiants (voyages de port à port pour les étudiants boursiers des DOM).

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est un des principaux acteurs de la politique du logement étudiant et de la restauration universitaire :

- La restauration universitaire poursuit une mission de service public et de santé publique en offrant des prestations équilibrées à prix réduit. A ce titre, elle intéresse l'ensemble de la communauté universitaire et contribue à la qualité de vie sur les sites. Les étudiants issus de tous les milieux ont la possibilité de prendre à l'extérieur de chez eux deux repas par jour pour un prix par repas de 2,70 € (prix du ticket des restaurants universitaires de la rentrée 2005).

- Le logement étudiant : la question du logement étudiant s'inscrit principalement dans un contexte de développement de la mobilité (intra-nationale) des étudiants, de l'objectif

d'accueil d'un nombre accru d'étudiants étrangers et des enjeux de l'aménagement du territoire universitaire. La politique menée en faveur du logement étudiant s'appuie sur des programmes de construction de résidences nouvelles et de réhabilitation des cités universitaires traditionnelles gérées par le réseau des œuvres universitaires et scolaires.

Pour le transport des étudiants, étaient inscrits dans cette action les crédits versés au STIF pour le financement de la carte d'abonnement à tarif réduit dénommée Imagine R. Cette carte est destinée aux étudiants inscrits dans un établissement de la région Ile-de-France (accès au réseau RATP, lignes SNCF de la région Ile-de-France). Dans le cadre de la loi du 13 avril 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, cette participation a été définitivement transférée au STIF.



Action n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

La santé des étudiants constitue une dimension importante de l'intégration et de la réussite universitaires. Il convient donc d'assurer dans les meilleures conditions possibles le suivi sanitaire de la population étudiante, incluant une approche médico-psycho-sociale.

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'efforce d'apporter des réponses aux difficultés d'adaptation et de santé que les étudiants peuvent rencontrer au cours de leur scolarité. A cet effet, les services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) prennent une part de plus en plus active dans la réalisation de campagnes de prévention et d'éducation sanitaire portant sur le SIDA, les MST, le tabagisme et autres toxicomanies, la contraception, l'information dans les domaines de la nutrition et de la diététique.

Qui plus est, les SMPPS conduisent des actions souvent intégrées à l'enseignement visant à favoriser l'adaptation des étudiants en situation de difficultés psychologiques et proposent des prestations, individuelles (consultations

médico-psychologiques...) ou collectives, de prise en charge du stress, de l'anxiété et de l'isolement (groupes relaxation et affirmation de soi, sophrologie).

Par ailleurs, le temps des études doit être aussi celui de l'enrichissement de la personnalité et de l'exercice autonome de la citoyenneté : ainsi, il est important d'aider les étudiants à devenir acteurs de la vie culturelle universitaire en accompagnant notamment leurs projets artistiques et à développer les pratiques sportives. De même, il convient de susciter l'engagement des étudiants dans la vie associative et démocratique des établissements d'enseignement supérieur et des CROUS et de les encourager à y consacrer du temps.

Afin de mener à bien ces actions, les établissements d'enseignement supérieur, comme le réseau des œuvres universitaires et scolaires, disposent de crédits du ministère chargé de l'enseignement supérieur qui sont regroupés sur cette action.



Action n° 04 : Pilotage et animation du programme

Les moyens de cette action sont ceux du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Ils correspondent au fonctionnement :

- du CNOUS, à savoir les rémunérations de ses personnels administratifs ainsi que son fonctionnement propre.

Le CNOUS et le ministère chargé de l'enseignement supérieur ont établi un contrat d'objectifs pour la période 2004-2007. Les axes stratégiques de ce contrat sont les suivants : amélioration et simplification du dispositif des aides sociales, renforcement des pôles logement et restauration et de la politique d'accueil international.

Dans ce cadre,

- les CROUS engageront des démarches qualité : celles-ci permettront de préciser les engagements réciproques du CROUS et de ses usagers en vue d'une amélioration des services offerts et d'une labellisation progressive des services ;

- des contrats spécifiques seront conclus entre les CROUS et les établissements d'enseignement supérieur (qui figureront

en annexe aux contrats quadriennaux passés par les établissements d'enseignement supérieur et le ministère chargé de l'enseignement supérieur) ;

- le CNOUS, tête de réseau assurant des fonctions de pilotage, impulsera sur l'ensemble du réseau une modernisation de la gestion. Elle aura pour conséquence directe la rénovation des outils informatiques de manière à obtenir de véritables instruments d'analyse permettant la mise en place d'un contrôle de gestion efficace ;

- de l'observatoire de la vie étudiante (OVE) : cette instance, adossée au CNOUS, a pour mission de donner une information aussi complète et aussi détaillée que possible sur les conditions de vie des étudiants et sur leur rapport avec le déroulement des études, de manière à éclairer la réflexion politique et sociale et à aider à la prise de décisions.

Objectifs et indicateurs

Introduction - Présentation stratégique :

Le système d'aide sociale relevant de la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, fondé sur le principe de responsabilité des familles à l'égard de leurs enfants, a pour objectif de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Il s'est constitué en accompagnement de la massification de l'enseignement supérieur (les effectifs des étudiants du supérieur ont doublé au cours des vingt dernières années) en s'articulant d'une part autour d'aides financières que perçoivent désormais 30 % des étudiants issus pour l'essentiel des familles les plus modestes, d'autre part sur un ensemble de dispositifs améliorant leurs conditions de vie, de santé, de travail et les soutenant dans leurs engagements et leur vie citoyenne.

Toutefois, la démocratisation de l'accès aux études supérieures n'a pas pleinement correspondu à cette progression des effectifs même si l'accès d'étudiants issus de familles modestes a connu des progrès notables et continus.

Celle-ci n'est en effet pas réductible au système d'aide sociale et l'amélioration des conditions de démocratisation de l'enseignement supérieur nécessite d'agir sur d'autres leviers, tels que les processus d'information et d'orientation, l'amélioration des taux de réussite notamment en premier cycle, la diversification des publics accueillis en filières sélectives, toutes actions relevant du programme « formations supérieures et recherche universitaire ».

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen) : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur.

Les études statistiques montrent que, plus la situation socio-économique d'une famille est favorable, plus grandes sont les chances pour l'enfant qui en est issu d'entamer des études supérieures et d'y réussir. Par rapport à la répartition de la population active par catégories socio-professionnelles, les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être plus fortement représentés : toutes formations confondues, près d'un tiers des étudiants en université ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale (les cadres représentent près de 9 % de la population active, *source DEP et INSEE - recensement 1999 de la population - exploitation complémentaire*) et un sur dix est enfant d'ouvriers (les ouvriers représentent 19 % de la population active). Ce phénomène est accentué dans les classes préparatoires aux grandes écoles et les disciplines de santé où environ la moitié des étudiants est issue des catégories sociales les plus favorisées.

La poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale : leur part passe de 30 % en 1er cycle à 37 % en 3ème cycle ; inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12 % des étudiants inscrits à l'université les deux premières années d'études, cette part est inférieure à 5 % en 3ème cycle.

Permettre la réussite de tous les étudiants, quelle que soit la situation économique de leur famille, constitue un objectif prioritaire.

Qui plus est, il est important que les étudiants boursiers puissent bénéficier le plus rapidement possible en début d'année universitaire de leur bourse d'enseignement supérieur. A l'heure actuelle, 90 % des étudiants perçoivent leur bourse avant la mi-décembre. L'objectif est que ce pourcentage soit atteint avant la mi-novembre afin d'améliorer la qualité du service rendu aux étudiants.

Indicateur n° 1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Employeurs, cadres, professions intermédiaires	%	74			74	74
Employés, Ouvriers	%	37			43	50
Autres		Non sign.				
Ensemble des jeunes de 20-21 ans	%	51			55	60

Précisions méthodologiques : Pourcentage de ceux suivants ou ayant suivi des études supérieures, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 20-21 ans en début d'année dont le père relève de telle catégorie socioprofessionnelles (nomenclature INSEE), calcul d'une moyenne annuelle.

Source des données : Enquête emplois INSEE

Indicateur n° 2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Equivalent "L" Ouvriers, employés	%	26,2			27	28
Equivalent "M" Ouvriers, employés	%	15,9			17,5	20
Equivalent "D" Ouvriers, employés	%	9,8			10,7	12

Précisions méthodologiques : Le niveau visé de chaque diplôme a été reclassé suivant le cursus L, M et D

Source des données : DEP

Lecture : en 2003, les étudiants de pères ouvriers, employés représentent 26,2% des étudiants de niveau Licence, 15,9% des étudiants de niveau Master et 9,8% des étudiants au niveau Doctorat.

Indicateur n° 3 : Taux de réussite des boursiers.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
(1)Ecart de taux de réussite en Licence	Points					
(1a)Taux de réussite des boursiers en Licence	%					
(1b)Taux de réussite des non boursiers en Licence	%					
(2)Ecart de taux de réussite en Master	Points					
(2a)Taux de réussite des boursiers en Master	%					
(2b)Taux de réussite des non boursiers en Master	%					

Précisions méthodologiques : Indicateur en cours de construction. Date de livraison PLF 2009.

Ecart a-b

a : nombre de diplômés d'une licence (ou master) boursiers rapporté au nombre d'inscrits boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

b : nombre de diplômés d'une licence (ou master) non boursiers rapporté au nombre d'inscrits non boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

Source des données : DEP

Indicateur n° 4 : Taux de paiement des bourses pour les mois de novembre et de décembre.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Nombre	Nombre	399.224	411.933			
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/11	%	84,6	90	85	90	95
Nombre	Nombre	439.565	447.189			
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/12	%	93,2	92,3		95	98

Source des données : CNOUS

Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen / de l'utilisateur / du contribuable) : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts.

Offrir des logements de bonne qualité à prix modéré

Le réseau des œuvres universitaires dispose d'un parc de près de 150 000 logements (chambres, studios) ; les coûts à la charge des étudiants sont faibles du fait du tarif de location modeste et de la possibilité pour ceux-ci de bénéficier des aides au logement (APL et ALS). Le Gouvernement s'est donné pour objectif à 10 ans d'augmenter le parc locatif des CROUS de 50 000 chambres et de réhabiliter 70 000 chambres disposant de tous les standards de confort moderne. L'objectif est d'assurer la répartition de l'offre la mieux adaptée à celle des besoins.

Offrir une restauration de qualité adaptée à la demande

Grâce à ses 800 points de restauration (restaurants gérés ou agréés, cafétérias), le réseau des œuvres sert environ 56 millions de repas par an. Il s'est engagé dans une stratégie visant à offrir des prestations de meilleure qualité et des conditions d'accueil améliorées. Le restaurant universitaire, même s'il ne contribue que partiellement à l'alimentation de l'étudiant, est par ailleurs un lieu privilégié où peut se diffuser l'information nutritionnelle. Une charte de qualité, des enquêtes de satisfaction, une approche par site et le partenariat avec les Universités doivent permettre d'augmenter la fréquentation.

Que ce soit en matière de logement ou de restauration, il convient de veiller à en assurer l'accessibilité aux étudiants handicapés.

Assurer aux étudiants et personnels étrangers de bonnes conditions d'accueil

Le développement de l'accueil d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur est accompagné par le réseau des œuvres universitaires et scolaires, tant en ce qui concerne le logement (31.000 étudiants étrangers logés), la restauration, les aides sociales que l'ensemble des services de la vie étudiante : l'objectif est d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre, et de maîtriser les coûts.

Indicateur n° 1 : Répartition de la couverture des besoins en logements.

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Nombre de places pour 100 étudiants boursiers	30,5	31	30,5	31	32	
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers < 30	9	9	9	8	8	
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers > 40	7	7	7	7	7	

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur présente la moyenne de l'offre CROUS pour les étudiants boursiers. Le nombre d'académies qui ne sont pas dans une fourchette moyenne permet de mesurer la disparité de l'offre et son évolution.

Source des données : CNOUS/CROUS

Indicateur n° 2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des restaurants universitaires	3,5				3,6	4
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des logements universitaires	2,8				3	4

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est basé sur les enquêtes de l'OVE. L'enquête triennale mesure la satisfaction des étudiants sur 10 critères notés sur 5. Il est proposé à ce niveau de retenir la seule note d'ensemble.

Source des données : Observatoire de la étudiante (OVE)

Indicateur n° 3 : Coût de fonctionnement par lit et par repas.

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Coût de fonctionnement par lit (1)	€/lit	1712		1697*	1700	1705
Coût du repas (2)	€/repas	4,74	4,83	4,59	4,65	4,75

* La baisse observée en 2004 est liée essentiellement au changement de caisse de retraite des personnels ouvriers

Précisions méthodologiques :

(1) Coût de fonctionnement par lit par rapport au coût complet de fonctionnement par lit (hors amortissement). Charges de fonctionnement divisées par nombre de lits. Sont déduites des charges, les subventions versées aux foyers agréés et les dotations aux amortissements et provisions.

(2) Coût du repas: La masse salariale, qui évolue en fonction de l'activité, est intégrée au calcul du coût du repas, qui comprend par ailleurs les frais de structure et de fonctionnement.

Source des données : CNOUS/CROUS

Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur) : Développer la prévention dans le domaine de la santé.

L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de l'état de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

La mise en œuvre de cet objectif passe par la rénovation des services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) et la création de services dans les universités qui n'en disposent pas encore.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie) mis en place dans les établissements, notamment dans le cadre de la politique contractuelle, aideront les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé. Le recours à des étudiants relais volontaires permettra d'y contribuer dans de bonnes conditions.

Au niveau académique, la politique de prévention de la santé contribuera à assurer un meilleur suivi des élèves passant des études secondaires aux études supérieures.

Indicateur n° 1 : Taux d'étudiants de 1er cycle ayant passé un contrôle médical

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

Précisions méthodologiques :

L'indicateur est en cours de construction : Article 9 de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Données disponibles : PLF 2007.

Source des données : DES

Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen) : Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles.

Il convient d'adapter l'offre de pratiques sportives et culturelles à la demande en facilitant la pratique d'activités collectives ou individuelles diversifiées et en améliorant l'accessibilité des équipements.

Parallèlement, l'engagement des étudiants dans le fonctionnement démocratique des établissements, notamment par la participation aux élections et par l'amélioration des conditions d'exercice du mandat des élus, est encouragé (formation, autorisations d'absence, moyens matériels et de communication).

Enfin, les initiatives étudiantes dans le domaine associatif sont soutenues et encouragées par des mesures de validation de l'engagement : prise en compte dans les crédits ECTS, mise en place de diplôme d'université, création d'unités d'enseignement optionnelles.

Indicateur n° 1 : Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...).

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Taux de participation étudiante aux élections des CROUS (1)	%		8,25		11	15
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil d'administration (CA) (2)	%		13,85		14,5	18
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil scientifique (CS)(2)	%		7,31		7,7	10
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) (2)	%		13,89		14,6	18

Précisions méthodologiques :

(2) Lors de l'enquête réalisée lors de l'année universitaire 2003/2004, 67 établissements ont répondu sur 81.

Source des données : (1) CNOUS

(2) DES

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Aides directes		1.376.480.629	1.376.480.629		1.376.480.629	1.376.480.629
02 Aides indirectes		227.213.239	227.213.239		227.213.239	227.213.239
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44.173.405	31.396.239	75.569.644	44.173.405	31.396.239	75.569.644
04 Pilotage et animation du programme		59.128.953	59.128.953		59.128.953	59.128.953
Total	44.173.405	1.694.219.060	1.738.392.465	44.173.405	1.694.219.060	1.738.392.465

Dépenses de personnel (titre 2)

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

Emplois exprimés en ETPT et répartis par catégorie

Catégorie d'emplois	Exécution 2004	Estimation* pour 2005	Demandé pour 2006	Variation 2006 / 2005	Crédits demandés pour 2006 (y c. charges sociales)**
Enseignants du 2nd degré		381	381	0	24.395.048
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants		426	426	0	17.523.084
Personnels administratif, technique et de service		61	61	0	2.191.852
Total		868	868	0	44.109.984

* L'année 2006 constituant la première année de décompte des emplois en ETPT par programme, la colonne 2005 retrace l'incidence sur la gestion 2006 des agents présents en 2005 avant impact des mesures propres à l'année 2006.

** Ne comprend pas les prestations sociales.

Éléments sur les effets de structure

Le programme comprend 868 ETPT. Le montant du titre 2 s'élève à 44,2 M€

Les ETPT du programme sont constants entre 2005 et 2006, les départs étant intégralement remplacés.

Coût annuel (en €) par catégorie d'emploi (valeur du point 2006)

Catégories d'emplois	Coût entrant	Coût sortant	Coût moyen
Enseignants du 2nd degré	55 657	68 133	64 029
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	30 678	43 276	41 134
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	35 029	38 102	35 932

Les coûts moyens correspondent au traitement indiciaire moyen de la catégorie, tel qu'il résulte d'une enquête réalisée tous les ans par le MENESR, auquel s'ajoute une évaluation des indemnités perçues en moyenne par chaque agent. Les taux de cotisations en vigueur sont appliqués.

Dans le cas des 'coûts entrants' et 'coûts sortants', les indices retenus sont respectivement les indices de recrutement et les indices que détiennent, en moyenne, les personnels qui partent en retraite.

Le GVT solde du programme est estimé à 0,25 % pour les personnels enseignants et 0,22 % pour les personnels titulaires ou non titulaires ATOS, ITRF et des bibliothèques et des musées.

Éléments salariaux

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,7110 euros, soit une progression de 1,8% par rapport au montant prévu par la LFI 2005, ce qui représente un montant de 0,4 M€ pour le programme ;

Le montant de la cotisation employeur à la caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4%) est de 1,26 M€

Le montant de la cotisation employeur au fonds national d'aide au logement (taux 0,1%) est de 0,02 M€

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions (taux 50,2%) est de 10,54 M€

Le montant du titre 2 prévu dans le cadre du présent PLF, soit 44,2 M€, se décompose selon les catégories suivantes :

Rémunérations principales et indemnités (catégorie 21) : 28,66 M€

Cotisations et contributions sociales (catégorie 22) : 15,26 M€

Prestations sociales et allocations diverses (catégorie 23) : 0,25 M€

Évolution du titre 2 entre 2005 et 2006 :

Le montant 2005 du titre 2 s'établissait à 39,1 M€. Le titre 2 du programme en 2006 prend en compte les évolutions suivantes :

- ajustement des crédits de rémunérations à la situation réelle des personnels : 1,3 M€ dont 0,4 M€ au titre de la progression du point fonction publique.

- Ajustement des cotisations sociales : 2,5 M€ au titre de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions, 1,26 M€ au titre de la cotisation employeur à la caisse nationale d'allocations familiales et 0,02 M€ au titre de la cotisation employeur au fonds national d'aide au logement.

- Solde des mesures de transfert : - 0,02 M€.

- Mesures catégorielles : 0,05 M€.

Effectifs et activité des services

Répartition des emplois par action / sous-action	
Aides directes	
Aides indirectes	
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	868
Pilotage et animation du programme	
Total des emplois du programme	868

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

868 ETPT sont inscrits sur ce programme qui regroupe :

- des enseignants du 2nd degré (dont 383 enseignants d'éducation physique et sportive) qui relèvent de la catégorie A.
- des personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants, dont 4,4% appartiennent à la catégorie A et 95,6% à la catégorie B.
- et des personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement dont 13% en catégorie A, 10% en catégorie B et 77% en catégorie C.

Justification par action

Action n° 01 : Aides directes

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	1.376.480.629	1.376.480.629
<i>Crédits de paiement</i>	1.376.480.629	1.376.480.629

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette action sont exprimés en autorisations d'engagement et crédits de paiement de mêmes montants.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La subvention pour charges de service public allouée au réseau des œuvres universitaires et scolaires pour un montant de **22,46 M€** recouvre la rémunération et les charges connexes des personnels administratifs chargés des questions relatives aux aides directes (gestion du dossier social unique) dans les 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Sur les 2.856 personnels administratifs titulaires rémunérés sur le budget des établissements du réseau, 666 assurent l'instruction des dossiers de bourses (190 assistantes sociales et 476 personnels de la Division de la Vie étudiante).

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Le titre 6 regroupe les crédits des bourses et secours d'études, pour un montant de **1 346,3 M€** (compte tenu des moyens nouveaux 2006), ainsi que des crédits (**0,7 M€**) en provenance du programme 150 qui permettront d'apporter à des demandeurs d'emplois les moyens de s'inscrire dans une démarche de formation continue (ce dispositif est pris en charge par le CNASEA).

La répartition des crédits de bourses et secours d'études entre les différents dispositifs d'aides est la suivante :

- Bourses d'enseignement supérieur : 1.342 M€

On distingue plusieurs types de bourses :

- o **les bourses sur critères sociaux (BCS), 1.252 M€**

Le nombre prévisionnel d'étudiants aidés en 2006 devrait s'établir à 491 000 (échelon 0 : 50.600, 1^{er} échelon : 93 600, 2^{ème} échelon : 50.200, 3^{ème} échelon 50.800, 4^{ème} échelon : 51.200, 5^{ème} échelon : 194.600). Au titre de l'année 2005, le taux moyen de ces aides s'établit à 2.770 euros. La dépense, avant la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, s'établit à 1.220 M€ soit $(491.000 - 50.600 \text{ (échelon 0)}) * 2.770$ euros. Il convient d'ajouter, pour aboutir à la dépense prévisionnelle 2006, le montant de la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses (cf. principales mesures de l'année), soit **6,1 M€** (1/3 d'année).

Les étudiants peuvent également obtenir, selon leur situation, des compléments de bourses : il s'agit principalement d'un complément transport pour les étudiants d'Ile-de-France ou un 4^{ème} terme de bourses pour les étudiants originaires des départements ou territoires d'outre-mer qui restent en métropole pendant les vacances universitaires. Ces compléments représentent environ **26 M€**

- o **les bourses sur critères universitaires, 50 M€**

Le nombre prévisionnel pour 2006 de bourses sur critères universitaires est de 12.779 (bourses de service public : 746, DEA/DESS : 10.418, agrégation : 1.615). Le taux moyen de ces bourses est de 3.914 euros. La dépense, avant la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, s'établit à **50 M€** soit $12.779 * 3.914$ euros. Il convient d'ajouter, pour aboutir à la dépense prévisionnelle 2006, le montant de la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, soit **0,25 M€**

- o **les allocations d'études, 32 M€**

Le nombre prévisionnel pour 2006 des allocataires d'études est de 10.000. Le taux moyen de ces bourses est de 3.143 euros. La dépense, avant la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, s'établit à **31,4 M€** soit $10.000 * 3.143$ euros. Il convient d'ajouter, pour aboutir à la dépense prévisionnelle 2006, le montant de la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, soit **0,14 M€**

- o **les bourses de mérite, 7 M€**

Le nombre prévisionnel pour 2006 de bourses de mérite est de 1.100. Le taux unique de ces bourses étant fixé à 6.102 euros, la dépense sur l'année 2006 devrait s'établir à **6,71 M€** ($= 1.100 * 6.102$ euros).

- **Allocations uniques d'aide d'urgence**, pour un montant de **4,6 M€** : ces crédits, délégués au CNOUS, permettent d'apporter rapidement une aide financière personnalisée à des étudiants momentanément en difficulté. En 2003, près de 49.000 étudiants ont sollicité une aide financière auprès des services sociaux des CROUS. Environ 32 000 étudiants ont bénéficié d'un don pour un montant moyen de 147 € ce qui représente une dépense de près de 5 245 478 € (dont 3 475 838 € de subvention de l'Etat, le solde étant constitué des participations d'universités venant du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE), de collectivités territoriales, d'autres organismes, ou de ressources propres des CROUS).

En 2003, les étudiants français non boursiers représentaient 20,62% du nombre des allocataires (contre 22 % en 2002, 25 % en 2001, 31 % en 2000, 46 % en 1999). Avec 39,53% (40,36 % en 2002, 30,59 % en 2001) des étudiants aidés, le nombre d'étudiants étrangers s'est stabilisé depuis 2002.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les dépenses d'intervention augmentent de **30,2 M€** :

- une mesure technique pour ajuster la dotation budgétaire aux effectifs et à l'effet en année pleine de la revalorisation des taux des bourses réalisée à la rentrée universitaire 2005 (+23,7 M€)
- une mesure de revalorisation des taux des bourses à la rentrée 2006 pour 6,5 M€.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

PRETS ET AVANCES

Les crédits de la catégorie « Prêts et avances » s'élèvent à **7 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement, correspondant au prêts d'honneurs, auxquels s'ajoutent des rattachements de crédits de fonds de concours liés aux remboursements de ces prêts (prévision 2006 : **6 M€**).

Il s'agit de prêts, sans intérêt, remboursables au plus tard dix ans après la fin des études. 3.150 étudiants ont bénéficié de cette aide en 2005 pour un taux moyen de prêt de 3.500 €.

Action n° 02 : Aides indirectes

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>227.213.239</i>	<i>227.213.239</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>227.213.239</i>	<i>227.213.239</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette action sont exprimés en autorisations d'engagement et crédits de paiement de mêmes montants.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **226,07 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Le principal opérateur de cette action est le réseau des œuvres universitaires et scolaires dont le centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) constitue la tête de réseau et les 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) les opérateurs de terrain.

La catégorie regroupe :

- **3,58 M€** destinés à assurer le fonctionnement de la Cité internationale universitaire de Paris : cette fondation a pour missions de favoriser les échanges entre étudiants de toutes nationalités, accueillir les chercheurs, professeurs, artistes poursuivant en France des missions temporaires de recherche ou d'enseignement supérieur, organiser des manifestations qui présentent prioritairement un caractère international ;

- **222,5 M€** pour la **gestion du logement** et de la **restauration** réalisée par le réseau des œuvres universitaires et scolaires en faveur des étudiants. Sur ces crédits, peuvent être principalement identifiés :

- **34,6 M€** pour les rémunérations de 1.048 emplois de personnels administratifs des CROUS ;

- **123 M€** affectés principalement à la rémunération des personnels ouvriers des CROUS assurant le fonctionnement des résidences et des restaurants universitaires. Ces personnels, pour la plupart en catégorie C, bénéficieront dans le cadre du présent projet de loi de finances d'une mesure de 2,86 M€ afin d'assurer la revalorisation de leur régime indemnitaire ;

- **59,4 M€** de crédits pour l'investissement : en 2005 42 M€ ont été dépensés pour le logement étudiant et 12,5 M€ pour la restauration. Le PLF 2006 prévoit une mesure de 5 M€ pour la poursuite du plan de réhabilitation des résidences universitaires ;

- **1,9 M€** pour l'informatique du réseau des œuvres universitaires et scolaires ;

- **0,6 M€** pour la formation des personnels du CNOUS et des CROUS.

Le logement étudiant

Les actions conduites visent en premier lieu à la mise en œuvre du plan gouvernemental pour le logement étudiant (Plan Anciaux) avec d'une part, la création de places nouvelles et d'autre part, la réhabilitation des résidences existantes aux normes actuelles de confort et d'équipement. Il est prévu de poursuivre l'engagement de remise en décence des résidences les plus dégradées ainsi que les travaux de sécurité les plus indispensables sur les bâtiments non susceptibles de réhabilitation à bref délai (2 M€ ont été investis en 2004, 5 M€ pour la rentrée 2005).

Sur une période de dix ans, le plan Anciaux prévoit la réhabilitation de 70.000 chambres du parc ancien des CROUS et la construction de 50.000 places nouvelles. L'offre du réseau des œuvres, au terme de ce plan, passerait de 150.000 places à 200.000 places.

Le financement du plan, pour **les constructions nouvelles**, repose pour l'essentiel sur un contingent de prêts locatifs sociaux (PLS) attribué par le Ministère du Logement et in fine sur la capacité contributive des CROUS à rembourser ces emprunts. Le foncier est en général dégagé sur des terrains d'Etat ou mis à disposition par les collectivités, ce qui permet d'obtenir un prix de sortie social pour les étudiants.

Le plan gouvernemental prévoit de financer **la réhabilitation** aux standards internationaux de confort et d'équipement des chambres en cités universitaires, d'une part par la mobilisation des ressources du CNOUS et des CROUS (60 M€ en 2005 dont 42 M€ apportés par le CNOUS), et d'autre part par la mobilisation des crédits inscrits dans le cadre des contrats de plan Etat Régions (CPER). 3.715 chambres ont été réhabilitées en 2004 et 4 674 sur l'exercice 2005 (coût par chambre rénovée : 17.000 euros).

La restauration

Les actions conduites visent à poursuivre l'effort de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité mené ces dix dernières années et, via la nouvelle politique de restauration arrêtée par le conseil d'administration du CNOUS, de reconquérir des usagers.

Un quart des structures de restauration des CROUS nécessitent encore des investissements lourds. En 2005, le réseau a consacré 21,5 M€ à la rénovation des restaurants universitaires. Des restructurations ou des constructions nouvelles sont également prévues dans le cadre des CPER.

Après dix années de recul régulier (2% en moyenne par an), le réseau s'est doté d'une nouvelle politique mieux adaptée aux attentes des étudiants et, dans le cadre de son projet stratégique pour la période 2004/2007, s'est fixé des objectifs de performance : arrêt de la dégradation de la fréquentation en 2003, reconquête de 1% par an à partir de 2004. Ces objectifs ont été atteints et même au-delà en 2004 (amélioration de 1,4%).

Les principales données chiffrées relatives aux activités de restauration et d'hébergement sont précisées dans le tableau ci-joint :

	2005	2006
ETP rattachés à l'action affectés à l'hébergement (personnels administratifs rémunérés sur les budgets des opérateurs)	540	540
ETP rattachés à l'action affectés à la restauration (personnels administratifs rémunérés sur le budget des opérateurs)	508	508
<u>Restauration</u>		
Nombre de repas distribué (sans restauration exceptionnelle)	54 612 171	55 158 292
Nombre de repas distribué (avec restauration exceptionnelle)	56 162 303	56 723 926
<u>Logement étudiant</u>		

Description du parc	154 534	159 534
Nombre de logements sur la population étudiante totale	6,85%	7,08%

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « opérateur » du projet annuel de performances.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Outre les 5 M€ prévus pour la poursuite du plan Anciaux de rénovation des cités universitaires, il est prévu un abondement de 2,86 M€ destiné à la revalorisation du régime indemnitaire des personnels ouvriers des oeuvres universitaires et scolaires.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Ce titre recouvre les crédits destinés à financer les voyages de port à port pour les étudiants des départements d'outre-mer (un aller et un retour payés sur la période de leurs études) pour un montant de **1,15 M€**

Les crédits relatifs à la contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens (**11,52 M€** pour la carte Imagine'R) et les frais de transport des étudiants handicapés vers les établissements universitaires (**1,67 M€**) ont été définitivement transférés au syndicat des transports parisiens (STIF) dans le cadre de la loi du 13 avril 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Action n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	31.396.239	75.569.644
Crédits de paiement	31.396.239	75.569.644

Ventilation des effectifs

	2005	2006
ETP rattachés à l'action par catégorie	868	868
Personnels enseignants du second degré(*)	381	381
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	426	426
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	61	61

(*) SIUAPS

NB: effectifs en ETPT

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette action sont exprimés en autorisations d'engagement et crédits de paiement de mêmes montants.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits inscrits sur cette catégorie (**3 M€**) correspondent au transfert des crédits relatifs aux cotisations et aux rentes versées par l'Etat pour la réparation des accidents du travail survenus aux étudiants bénéficiant des dispositions du titre IV de la sécurité sociale en provenance de la mission Enseignement scolaire, programme « Vie de l'élève ».

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public, d'un montant de **24,13 M€** couvrent le secteur de la santé et celui des activités socio-éducatives des étudiants (activités sportives et culturelles notamment).

Une part des dotations contractualisées des établissements d'enseignement supérieur est imputée sur cette action au titre de la vie étudiante : **13,5 M€**

En outre, des dotations sont attribuées au titre de la médecine préventive et des activités physiques et sportives :

La médecine préventive

Le décret n° 88-520 du 3 mai 1988 prévoit que les universités doivent se doter d'un service de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) ou s'associer pour créer des services inter - universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SIMPPS). Il existe actuellement 41 services universitaires et 11 services inter-universitaires.

La protection médicale des étudiants inscrits dans des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) autres que des universités est assurée par convention entre l'établissement concerné et un SMPPS. Ces services ont pour mission d'assurer un examen médical de l'étudiant, accompagné d'un entretien dans le but de dépister les affections médicales et troubles de santé dont l'étudiant peut être atteint, un contrôle de son état vaccinal et la dispense de soins d'urgence.

Ces services bénéficient de moyens constitués par une subvention globale de fonctionnement attribuée par le MENESR (**2,4 M€**), et d'un droit spécifique payé par chaque étudiant (4,58 €).

Les activités physiques et sportives

La pratique sportive étudiante connaît très peu d'évolution depuis plusieurs années et se situe aux alentours de 20% dans les universités. Aussi afin de développer la participation des étudiants aux activités sportives, le ministère finance les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS). Toutes les universités en sont dotées, ainsi que les grandes écoles (bureau des sports). Ces services sont chargés de coordonner et d'organiser les pratiques des associations sportives (pluridisciplinaires) des établissements d'enseignement supérieur.

En complément de l'activité de formation et d'animation des SUAPS, la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) organise avec ses comités régionaux du sport universitaire (CRSU), les compétitions sportives regroupant les associations sportives d'établissements adhérentes. A ce titre, **3,82 M€** sont prévus et inscrits sur cette action.

Enfin sont imputés sur l'action 3 les crédits (**4,41 M€**) destinés au financement d'activités culturelles dont 2,84 M€ pour la rémunération des personnels (46 emplois) et pour le fonctionnement du réseau des œuvres universitaires et scolaires qui y contribuent.

DÉPENSES D'INTERVENTION**TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS**

Les transferts aux autres collectivités de cette action s'élèvent à **4,27 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement pour les activités associatives et culturelles.

Pour l'essentiel, il s'agit de subventions allouées à des associations étudiantes, notamment pour la formation de leurs élus (0,9 M€). En effet, les organisations étudiantes représentatives (aujourd'hui l'UNEF, la FAGE, l'UNI et PDE) bénéficient, en vertu de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, d'aides financières pour la formation de leurs élus en fonction de leurs résultats électoraux aux scrutins du CNOUS et du CNESER.

Une subvention à titre de participation au fonctionnement des associations, notamment celles visées ci-dessus, est également attribuée par le MENESR.

Par ailleurs le ministère a conclu plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs avec différentes associations telles que ANIMAFAC, la FAGE, l'AFEV, la LMDE, l'USEM afin de participer à la mise en place d'opérations ciblées.

Action n° 04 : Pilotage et animation du programme**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>59.128.953</i>	<i>59.128.953</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>59.128.953</i>	<i>59.128.953</i>

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les crédits de cette action sont exprimés en autorisations d'engagement et crédits de paiement de mêmes montants.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette action « pilotage et animation du programme » regroupe les crédits du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) pour la rémunération de ses personnels administratifs et son fonctionnement propre, ainsi que des actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication) ainsi que ceux de l'observatoire de la vie étudiante (OVE).

Sur les **59,1 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement imputés sur cette action, **45,2 M€** sont destinés à assurer le paiement de rémunérations de personnels administratifs des œuvres universitaires et scolaires concourant au pilotage du réseau et de ses établissements (1.096 personnes) et **11,3 M€** sont destinés au fonctionnement du centre national. Enfin, les crédits nécessaires à l'informatisation sont évalués à **1,9 M€** et à la formation continue du réseau à **0,7 M€**.

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « opérateurs » du projet annuel de performances.

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	1.738.392.465	1.738.392.465	0
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	0	0	0
Total pour le programme	1.738.392.465	1.738.392.465	0

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			323.922.121	323.922.121	331.779.268	331.779.268
Transferts ou dotations						
Totaux pour le programme			323.922.121	323.922.121	331.779.268	331.779.268

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		868	868
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		12.470	12.470
Total général		13.338	13.338

Tableau des emplois de l'opérateur – année 2005

Détail des emplois 2004 rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs	Emplois en ETPT	A défaut : effectifs employés
CNOUS et CROUS	12470	
Total général	12470	XX

Présentation des principaux opérateurs

Réseau des oeuvres universitaires et scolaires

Le CNOUS et le réseau des CROUS

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est composé d'un établissement national, et de 28 établissements régionaux.

Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il anime le réseau des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Les CROUS sont également des établissements publics à caractère administratif. L'ensemble du réseau représente un budget consolidé de 947 millions d'euros et plus de 12 000 personnels dont 9 900 agents contractuels permanents de droit public.

La nature des missions et actions de rattachement

Le CNOUS poursuit une mission de service public, à ce titre il anime le réseau des CROUS, impulse et pilote la politique du réseau des œuvres conformément aux objectifs fixés par l'Etat et matérialisés dans un contrat pluriannuel.

Il contribue :

- à la répartition entre les CROUS des aides publiques et privées ;
- à la mise en place des dispositifs d'encouragement à la mobilité internationale et à la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur, en facilitant notamment l'accueil des étudiants, chercheurs ou stagiaires étrangers ;
- au développement de l'initiative étudiante et des activités culturelles ;
- à l'étude des conditions de vie des étudiants, par l'intermédiaire de l'observatoire de la vie étudiante
- à la définition d'une politique de logement permettant d'assurer la réhabilitation et la création de cités universitaires ;
- à la dynamisation de la politique de restauration universitaire ;
- à la modernisation du réseau des œuvres sous tous ces aspects.

Les CROUS ont pour mission d'améliorer et de faciliter les conditions de vie des étudiants.

Ils contribuent ainsi à :

- l'amélioration de l'accueil et de l'intégration des étudiants. A cet égard, ils gèrent le dossier social étudiant (DSE) qui permet à l'étudiant de faire simultanément une demande d'aide financière et une demande de logement ;
- la gestion des aides financières directes et, notamment, les bourses d'enseignement supérieur et l'action sociale ;
- la gestion de l'offre de logement ;
- la restauration étudiante, en offrant des prestations de qualité à un prix social et accessible pour le plus grand nombre.

Action

Le réseau des œuvres se rattache à l'ensemble des actions du programme 2 « Vie étudiante ».

Nature des liens avec l'opérateur

Le décret du 5 mars 1987, modifié par le décret du 29 janvier 1996 porte sur l'organisation et les missions des œuvres universitaires.

Ce décret confère la nomination du directeur du CNOUS et de quatre membres du conseil d'administration au ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le CNOUS a conclu le 14 décembre 2004 un contrat d'objectifs avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01			27 030 983	27 030 983	27 030 983	27 030 983
Subventions pour charges de service public			22 455 145	22 455 145	22 455 145	22 455 145
Transferts aux ménages			4 575 838	4 575 838	4 575 838	4 575 838
Action n° 02 :			214 628 667	214 628 667	222 485 814	222 485 814
Subventions pour charges de service public			214 628 667	214 628 667	222 485 814	222 485 814
Action n° 03 :			2 843 401	2 843 401	2 843 401	2 843 401
Subventions pour charges de			2 843 401	2 843 401	2 843 401	2 843 401

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
service public						
Action n° 04 :			59 128 953	59 128 953	59 128 953	59 128 953
Subventions pour charges de service public			59 128 953	59 128 953	59 128 953	59 128 953
Total			303 632 004	303 632 004	311 489 151**	311 489 151**

En 2005, le réseau des œuvres universitaires a reçu 41 302 525 € de subventions des autres ministères (Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Outre-mer).

Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources du CNOUS et des CROUS				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
355 729	25 063		565 902	946 695

(en milliers d'euros)

Dépenses du CNOUS et des CROUS			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
343 775	482 137	120 782	946 695

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		12 470	12 470
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur			
Total		12 470	12 470

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

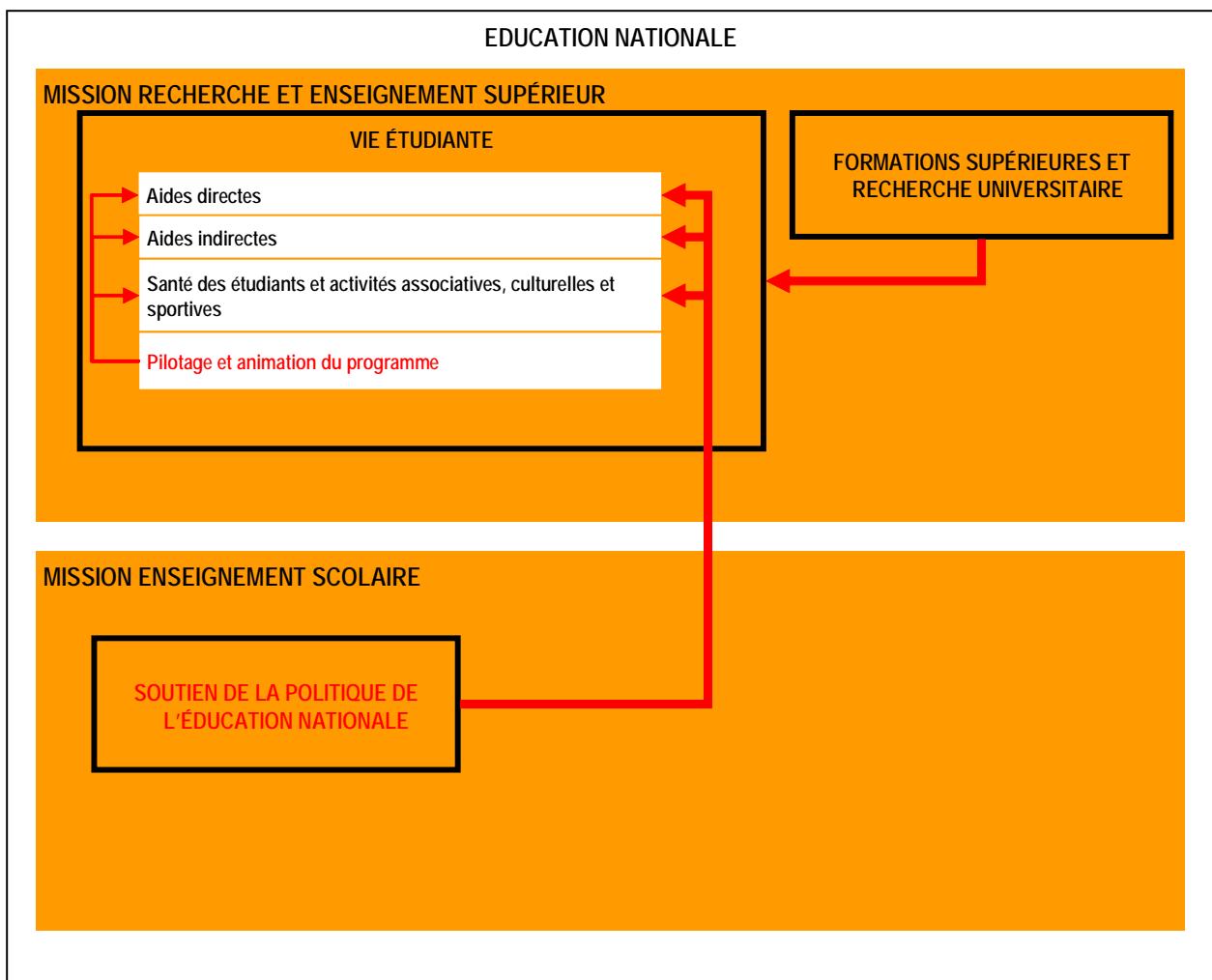
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Aides directes	1.376.480.629	+660.380	+1.292.454	1.378.433.463
Aides indirectes	227.213.239	+58.468.573	+445.304	286.127.116
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	75.569.644	0	+445.304	76.014.948
Pilotage et animation du programme	59.128.953	-59.128.953		0
Total	1.738.392.465	0	+2.183.062	1.740.575.527

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	
FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE (Mission Recherche et enseignement supérieur)	- 1.551.971
SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE (Mission enseignement scolaire)	- 631.091

Observations

LA FONCTION DE SOUTIEN

Présentation de la fonction de soutien

L'action « Pilotage et animation du programme » est une action support dont la finalité est de contribuer au pilotage de la politique publique menée dans le domaine de la vie étudiante. Elle comprend les moyens du réseau des œuvres universitaires et scolaires (le Centre national et les 28 Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires). Ils correspondent au fonctionnement de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), du CNOUS ainsi qu'à des actions spécifiques menées en direction du réseau (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication). Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier du programme « Vie étudiante ».

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions

Dans un premier temps, les crédits de l'action « Pilotage et animation du programme » ont été ventilés sur les autres actions du programme sur la base de la répartition des effectifs en ETP (équivalents temps plein) des personnels en charge des fonctions de pilotage et d'évaluation (soit selon les attributions des structures auxquelles ces personnels sont affectés, soit selon leur activité principale) :

- Action « Aides directes » : 1,1% ;
- Action « Aides indirectes » : 98,9% ;
- Action « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » : 0% (données non significatives).

Dans un deuxième temps, des crédits correspondant à des actions ou des programmes support venant d'autres programmes ont été reventilés entre les actions du programme « Vie étudiante » hors l'action « Pilotage ». Ces modalités conduisent à la ventilation suivante :

- L' action « Pilotage et support du programme » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » a été reventilée pour sa partie pilotage du système universitaire des établissements de l'enseignement supérieur en fonction de la proportion des personnels de la Direction de l'enseignement supérieur chargé de la vie étudiante;

- de même , le programme « Soutien de la politique de l'Education nationale » de la mission « Enseignement scolaire » a aussi contribué à la reconstitution des coûts complets du programme « Vie étudiante » avec la prise en compte des rémunérations du personnel de la Direction de l'Enseignement supérieur dont les missions sont liées à la vie étudiante.

Programme 194 :
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	958.634.519	93.014.618	1.051.649.137	
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	455.336.100	521.000	455.857.100	
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	490.835.516		490.835.516	
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	192.184.113	104.217.529	296.401.642	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	238.701.011	26.073.893	264.774.904	
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	276.198.900	1.309.621	277.508.521	
07 Recherches interdisciplinaires et transversales	52.803.739		52.803.739	
08 Information scientifique et technique	48.828.391		48.828.391	
09 Très grandes infrastructures de recherche	200.107.000		200.107.000	
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche	462.883.324		462.883.324	
Totaux	3.376.512.613	225.136.661	3.601.649.274	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	958.634.519	93.014.618	1.051.649.137	
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	455.336.100	521.000	455.857.100	
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	490.835.516		490.835.516	
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	192.184.113	104.217.529	296.401.642	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	238.701.011	26.073.893	264.774.904	
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	276.198.900	1.309.621	277.508.521	
07 Recherches interdisciplinaires et transversales	52.803.739		52.803.739	
08 Information scientifique et technique	48.828.391		48.828.391	
09 Très grandes infrastructures de recherche	200.107.000		200.107.000	
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche	462.883.324		462.883.324	
Totaux	3.376.512.613	225.136.661	3.601.649.274	

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	990.574.280	90.680.156	1.081.254.436	
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	460.589.378	521.000	461.110.378	
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	514.559.557		514.559.557	
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	202.803.386	106.472.350	309.275.736	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	247.790.439	25.778.494	273.568.933	
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	288.893.531	1.309.621	290.203.152	
07 Recherches interdisciplinaires et transversales	55.858.418		55.858.418	
08 Information scientifique et technique	50.629.982		50.629.982	
09 Très grandes infrastructures de recherche	175.506.130		175.506.130	
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche	479.264.671		479.264.671	
Totaux	3.466.469.772	224.761.621	3.691.231.393	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	981.973.489	90.680.156	1.072.653.645	
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	460.222.978	521.000	460.743.978	
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	514.559.557		514.559.557	
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	202.803.386	106.472.350	309.275.736	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	247.790.439	25.778.494	273.568.933	
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	288.893.531	1.309.621	290.203.152	
07 Recherches interdisciplinaires et transversales	55.858.418		55.858.418	
08 Information scientifique et technique	50.629.982		50.629.982	
09 Très grandes infrastructures de recherche	175.501.000		175.501.000	
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche	481.536.990		481.536.990	
Totaux	3.459.769.770	224.761.621	3.684.531.391	

Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		3.466.469.772	3.376.512.613		3.459.769.770	3.376.512.613
Subventions pour charges de service public		3.466.469.772	3.376.512.613		3.459.769.770	3.376.512.613
Titre 6. Dépenses d'intervention		224.761.621	225.136.661		224.761.621	225.136.661
Transferts aux autres collectivités		224.761.621	225.136.661		224.761.621	225.136.661
Totaux		3.691.231.393	3.601.649.274		3.684.531.391	3.601.649.274

Évaluation des dépenses fiscales²**Dépenses fiscales contribuant au programme sans que ce soit leur objet principal**

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Résultat estimé pour 2004	Évaluation pour 2005	Évaluation pour 2006
110201	Réduction d'impôt au titre des dons	590	690	770
210309	Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des œuvres ou organismes d'intérêt général	90	90	90

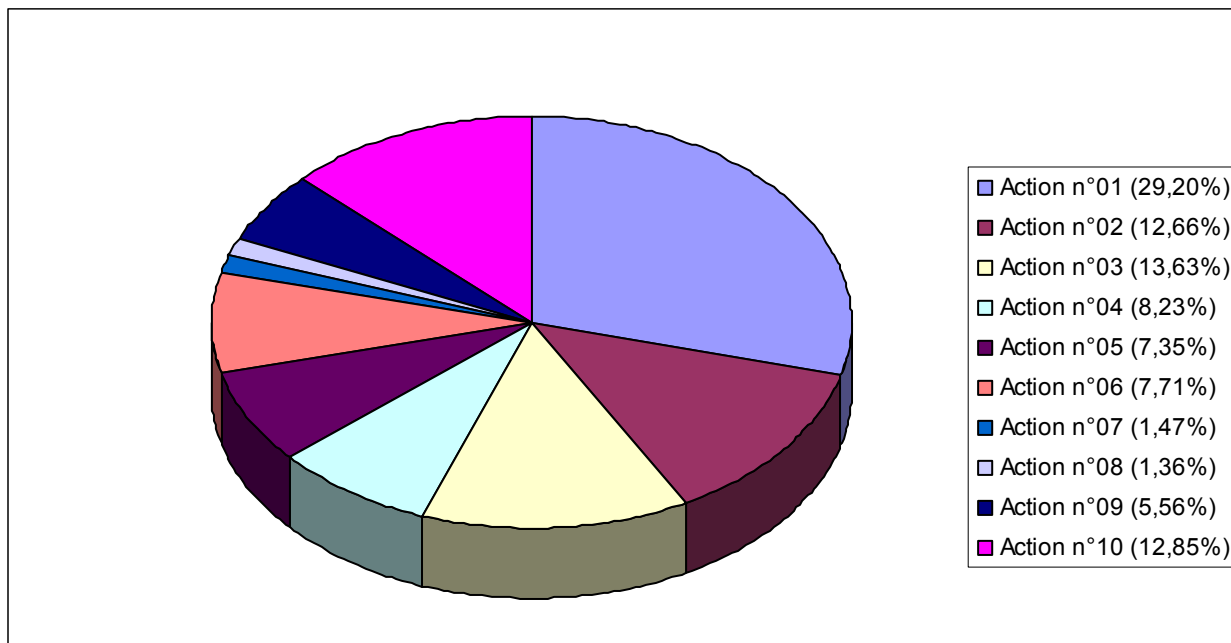
² Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ».

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1.051.649.137	1.051.649.137
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	455.857.100	455.857.100
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	490.835.516	490.835.516
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	296.401.642	296.401.642
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	264.774.904	264.774.904
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	277.508.521	277.508.521
07 Recherches interdisciplinaires et transversales	52.803.739	52.803.739
08 Information scientifique et technique	48.828.391	48.828.391
09 Très grandes infrastructures de recherche	200.107.000	200.107.000
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche	462.883.324	462.883.324
Totaux	3.601.649.274	3.601.649.274

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

La finalité du programme est de constituer un pôle de référence de recherches scientifiques et technologiques de niveau mondial qui couvre l'ensemble des champs du savoir à l'instar des autres grands pays de l'OCDE en vue de produire des connaissances pouvant déboucher sur de nouvelles applications technologiques. Les évolutions rapides des disciplines, une compétition internationale élargie avec notamment la montée en puissance de pays émergents comme la Chine et l'Inde, la circulation croissante des chercheurs, exigent une adaptation vigoureuse du système français de recherche et d'innovation pour répondre à ces défis.

Le programme est mis en œuvre par des établissements publics de recherche (le CNRS, le CEA civil, l'INSERM, l'INRIA, l'INED), les instituts Pasteur (Lille, Paris et réseau international) et Curie et plusieurs groupements d'intérêt public (institut Paul Emile Victor -IPEV-, Génopole, Consortium national de recherche en génomique -CNRG- agence nationale de la recherche sur le SIDA -ANRS-, centres anticancéreux) dont les ressources proviennent de l'Etat et de leur activité contractuelle. Il regroupe également les moyens destinés au financement de leurs très grandes infrastructures scientifiques (TGI) et les contributions de la France aux programmes de recherche internationaux comme le centre européen de recherche nucléaire (CERN). Outre l'excellence scientifique, l'ensemble des acteurs institutionnels du programme poursuit le but commun de faire évoluer la lisibilité et l'attractivité du dispositif de recherche français, dans un cadre européen d'abord, mais plus

généralement au niveau mondial, en favorisant les partenariats avec la recherche universitaire et les autres établissements de recherche plus finalisés. Du fait de sa dimension interdisciplinaire, le programme vise aussi un développement plus rapide des nouvelles technologies dans les secteurs stratégiques des sciences du vivant et des sciences et technologies de l'information et de la communication.

Le pilotage d'objectifs stratégiques, généralement sur une période de quatre ans, est défini par des contrats entre l'Etat et les établissements du programme. Ils précisent les objectifs poursuivis prioritairement ainsi que les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent annuellement d'en suivre la réalisation. Le responsable de la performance globale du programme est le directeur de la recherche.

Le programme est structuré en dix actions :

- sept actions qui déclinent les différents champs thématiques de recherche ;
- deux actions transversales qui concernent l'information scientifique et technique et les moyens de gestion de la recherche des établissements ;
- une action spécifique concernant les très grandes infrastructures scientifiques.

Présentation des actions



Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé

Face aux perspectives ouvertes par le décryptage des génomes et à l'enjeu majeur que constitue l'impact prévisible des changements globaux sur les espèces vivantes, la priorité en sciences de la vie est la mise en œuvre d'une biologie des systèmes intégrés permettant de mieux comprendre le fonctionnement unitaire du vivant. Elle implique une approche fonctionnelle, littéralement physiologique avec, en particulier, l'étude des mécanismes d'intégration à toutes les échelles du vivant, depuis la molécule jusqu'à l'écosystème complexe.

Les recherches scientifiques en sciences de la vie constituent aussi une force essentielle au développement d'applications dans les domaines des biotechnologies, du biomédical et de la santé avec leurs interfaces avec la recherche clinique et le monde hospitalier.

Les modalités d'action sont centrées sur le développement d'une approche pluridisciplinaire des objets de recherche, sur les partenariats scientifiques, en particulier avec la

recherche universitaire, et sur l'ouverture vers la valorisation médicale et industrielle.

Les opérateurs principaux de cette action sont le CNRS, l'INSERM, les instituts Pasteur et Curie ainsi que les centres anticancéreux et les différents groupements d'intérêt public de recherches en génomique ou sur le SIDA (ANRS). Cette action prend aussi en compte les recherches du CEA en sciences de la vie qui font appel aux mêmes techniques d'intégration à toutes les échelles du vivant et utilisent les spécificités des technologies nucléaires (marquage isotopique et imagerie par RMN ou TEP...). Il s'agit des programmes « technologies nucléaires pour la santé et les biotechnologies » et « radiobiologie-toxicologie nucléaire ». Cette action inclut enfin les contributions de la France aux organisations scientifiques internationales du domaine : Centre européen de biologie moléculaire (CEBM), Laboratoire européen de biologie moléculaire (LEBM), Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).



Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

Cette action concerne les recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), micro et nanotechnologies, et se fait en synergie avec la recherche universitaire dans les mêmes domaines. Elle a pour but de développer des recherches fondamentales ainsi que leurs applications à différents secteurs économiques, notamment en informatique, télécommunications et multimédia. Dans le domaine des mathématiques et des STIC, un effort particulier est engagé sur les interactions avec les autres disciplines scientifiques, pour lesquelles la modélisation et la simulation jouent un rôle de plus en plus prépondérant.

Les principaux opérateurs de cette action sont le CNRS, l'INRIA, et le CEA, sans oublier que, le plus souvent, les recherches sont menées en partenariat avec les universités ou l'industrie. Ces travaux de recherche sont également présents dans les laboratoires de certaines écoles d'ingénieur, en particulier celles du groupe des écoles des télécommunications (GET).

Parmi les grandes orientations scientifiques actuelles du domaine, on notera le développement des nanosciences, des recherches concernant l'interaction homme-machine, l'indexation multimédia, les systèmes enfouis, la sécurité des systèmes informatiques, le traitement interactif des grandes masses de données, la mise au point de grilles de calcul, enfin les nouvelles interfaces des mathématiques avec les autres disciplines.

Les applications attendues dans le domaine des technologies sont toujours aussi importantes du fait de la miniaturisation des composants et de leur capacité intégrative dans des systèmes de plus en plus complexes. Ces développements reposent sur des plateformes de recherche technologique associant les industriels de la micro-électronique, le CEA/LETI et les universités. Leur contribution à l'efficacité de la politique de valorisation et surtout au maintien d'une industrie européenne compétitive est fondamentale.



Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

Cette action concerne la recherche scientifique et technologique en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur et se fait en liaison avec la recherche universitaire dans les mêmes domaines. Elle a pour but tout autant le développement des connaissances sur les lois fondamentales dans les sciences de la matière que leur application dans le domaine de l'ingénierie des nouveaux matériaux et des interfaces avec la biologie. Elle prépare les

ruptures technologiques de demain. Elle a également pour vocation d'irriguer les autres domaines scientifiques par la mise en œuvre de nouveaux concepts et par la mise au point d'une instrumentation de plus en plus élaborée. L'opérateur principal de cette action est le CNRS. Ces recherches sont également conduites dans les laboratoires du CEA (DSM et DRT) et les écoles d'ingénieur.



Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies

Cette action concerne les programmes de physique nucléaire et des hautes énergies du CNRS et du CEA. Elle a pour but d'explorer la physique des particules élémentaires, leurs interactions fondamentales, leur assemblage en noyaux atomiques et d'étudier les propriétés de ces noyaux. Pour cette exploration, les instruments sont des détecteurs de particules placés auprès de grands accélérateurs de haute énergie ; ce sont aussi des instruments au sol ou embarqués observant les rayons cosmiques de haute énergie émanant de phénomènes violents observés dans l'Univers ou les manifestations cosmologiques de la physique des particules. Les deux principaux grands accélérateurs (financés en partie ou en totalité par la France) où se développent ces recherches sont celui du CERN (Centre européen de recherches nucléaires) et celui du GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) à Caen. Ces recherches se font dans un cadre international. La contribution française au CERN figure dans cette action.

Parmi les grands projets d'infrastructures du CERN figure le collisionneur de protons LHC (Large Hadron Collider) dont la réalisation sera achevée en 2007. A l'horizon 2015, l'Europe doit se doter d'une source de spallation deux fois plus puissante que la source américaine qui sera opérationnelle en 2006.

En complément, cette action comprend, souvent en relation avec des entreprises de haute technologie, des développements sur le traitement intensif des données (calculateurs mis en réseaux), sur l'instrumentation de l'infiniment petit et de l'extrêmement rapide, sur les techniques d'accélération, sur des recherches amont dans le domaine de l'énergie nucléaire, et sur d'autres ouvertures interdisciplinaires qui font appel à la physique nucléaire et des hautes énergies.



Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

Cette action concerne les programmes de recherche de géochimie, géophysique, astronomie, astrophysique et les recherches fondamentales sur les problèmes environnementaux. De manière croissante, les différentes disciplines coopèrent pour comprendre le fonctionnement d'écosystèmes à partir des problématiques transversales du développement durable liées à l'évolution climatique, aux risques naturels, à la dynamique de la biosphère continentale, à la biodiversité, à l'hydrologie et aux phénomènes de pollution générés par une pression anthropique de plus en plus forte.

Il s'agit plus globalement de comprendre et de modéliser le fonctionnement du système « Terre » du centre de la planète jusqu'au comportement de l'écorce terrestre.

En sciences de l'univers, les enjeux des prochaines décennies sont de répondre aux grandes questions sur la

nature de la matière noire et de l'énergie noire, de décrire la formation et l'évolution des premières étoiles, galaxies et trous noirs, de caractériser les exoplanètes, ouvrant ainsi la voie à de futures recherches en exobiologie.

Les principaux opérateurs du programme sont le CNRS - avec en son sein l'institut national des sciences de l'Univers (INSU) - et l'institut Paul Emile Victor (IPEV), spécialisé dans la mise en œuvre des activités de recherche sur les continents Antarctique et Arctique.

Cette action inclut également les contributions françaises aux projets scientifiques internationaux dans le domaine de l'astronomie, principalement liés à l'instrumentation comme l'ESO (European Southern Observatory) et le VLT (Very Large Telescope).



Action n° 06 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société

Les sciences humaines et sociales (SHS) sont indispensables pour comprendre les enjeux et les évolutions des sociétés ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec leurs environnements physique et social d'un point de vue spatial et temporel.

L'effort de structuration des SHS est une priorité qui suppose une articulation entre la politique des établissements d'enseignement supérieur et les organismes (CNRS, INED), et donc une politique active de contractualisation. Pour accomplir leurs missions de recherche, les SHS doivent, en effet, s'appuyer non seulement sur des bibliothèques, mais aussi sur des banques de données statistiques, iconiques, visuelles, linguistiques, des centres de ressources

documentaires, d'archivage et de diffusion des données. L'un des instruments privilégiés de cette dynamique est la création de maisons des sciences de l'homme (MSH) pour développer les synergies entre les équipes, favoriser l'émergence de projets originaux, répondre aux exigences d'une participation à l'espace européen de la recherche tout en préservant une réelle implication locale.

Le progrès de la connaissance repose, tout autant que sur l'existence de territoires disciplinaires solidement balisés, sur l'ouverture des frontières entre les savoirs par le développement de l'interdisciplinarité.



Action n° 07 : Recherches interdisciplinaires et transversales

Parce que les problèmes et les nouvelles connaissances apparaissent le plus souvent aux interfaces entre disciplines étant donné la nature de plus en plus complexe des objets scientifiques, il n'existe plus de continent disciplinaire de la science qui soit isolé des autres.

Tous les secteurs de la science ont besoin des connaissances et des méthodes produites par les autres disciplines pour progresser dans leur propre domaine.

La dynamique interdisciplinaire est donc une des grandes caractéristiques de la science du XXIème siècle, qui reste cependant profondément structurée sur son socle

disciplinaire. La définition d'objectifs ambitieux accompagnée de politiques incitatives adaptées est nécessaire afin de polariser l'activité des communautés scientifiques distinctes sur des sujets communs et pour leur offrir un cadre de travail correspondant à une approche pluridisciplinaire qui est souvent la source de grandes applications technologiques innovantes. Cette action comprend notamment les moyens du CEA consacrés à l'enseignement et à la formation (INSTN) et à la diffusion de la culture scientifique et technique.



Action n° 08 : Information scientifique et technique

L'information scientifique et technique (IST) vise à assurer une meilleure diffusion des travaux de recherche effectués au sein des établissements et à constituer des outils efficaces de valorisation et de transfert des connaissances pour l'ensemble de la communauté des chercheurs. Elle s'attache à développer l'utilisation de l'espace électronique par la communauté scientifique, à travers notamment le réseau national de télécommunications pour la technologie,

l'enseignement et la recherche (RENATER), compte tenu des avantages qu'il présente en termes de réactivité et de performance technique.

Cette action comprend les moyens d'IST des quatre EPST (CNRS, INSERM, INRIA, INED) du programme.



Action n° 09 : Très grandes infrastructures de recherche

Les liens entre la science et la technologie tendent à se renforcer dans la recherche contemporaine. Il n'existe plus une seule discipline qui n'ait pas besoin d'un appareillage ou d'un mode de traitement des données performant pour pouvoir développer ses expériences et produire des connaissances nouvelles. L'objet de l'action vise les instruments dont la réalisation a un fort impact scientifique en structurant l'activité d'une communauté avec parfois des retombées technologiques, économiques et sociales.

Ces instruments se situent à la pointe du développement scientifique et technologique et sont porteurs d'innovations qui diffusent ensuite dans d'autres secteurs.

Du fait de leur coût et de leur taille, ils sont le plus souvent partagés au niveau national, voire international. Leur conception et leur développement se déroulent sur une longue période et nécessitent une programmation rigoureuse reposant sur une participation de l'Etat et de partenaires internationaux. L'analyse de la matière condensée s'effectue, par exemple, au moyen de la source de neutrons

européenne de l'Institut Laue-Langevin à Grenoble (ILL), avec une participation française de 34 %, ainsi que par les machines de rayonnement synchrotron : le laboratoire LURE

à Orsay et la machine européenne ESRF à Grenoble (participation de la France : 27,5 %).



Action n° 10 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

Cette action concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche doivent mettre en œuvre pour gérer et pour administrer le processus de production des connaissances et des technologies à tous les niveaux d'échelle des institutions. Ils viennent en appui à l'activité de

recherche pour fortifier son efficacité et sa performance, sans se confondre avec elle. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Objectifs et indicateurs

Introduction - Présentation stratégique :

Le dispositif de recherche français, comme celui des autres pays de l'OCDE, est amené à s'adapter pour répondre à l'évolution rapide des disciplines, à l'impact de la science sur le développement économique et social du pays et à la concurrence internationale.

De nombreux rapports ont cependant montré que la France avait un effort particulier de rénovation de son modèle organisationnel à conduire, afin de lui donner plus de lisibilité et pour renforcer sa capacité à déboucher sur la mise au point de nouvelles technologies.

Les objectifs fixés pour les acteurs du programme concernent prioritairement l'excellence scientifique de la recherche française et son maintien au meilleur niveau international, mais ils visent également à améliorer son impact économique et social, à renforcer son attractivité et à développer sa capacité à diffuser et à valoriser les résultats et les produits de la science.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen) : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international.

La qualité de la science française se manifeste principalement par sa capacité à produire des connaissances de niveau international dans le champ des disciplines couvert par le programme. Deux indicateurs bibliométriques mesurent la part de la science française par rapport au reste du monde.

Indicateur n° 1 : Production scientifique des opérateurs du programme

Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française

Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 25)

Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
%	51,4					51,4
%	7,0					8
%	2,4					2,8

Les chiffres de l'année 2003 sont provisoires car basés sur des données incomplètes. Les chiffres 2002 disponibles sont les suivants :

- part des publications des opérateurs du programme dans la production scientifique française : 53,5 % ;
- part des publications des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE25) : 7,5 % ;

- part des publications des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale : 2,6 %.

L'ambition du responsable du programme est de contribuer à faire progresser dans sa globalité le dispositif national de recherche dans la compétition internationale. Cette démarche conduit à fixer des cibles 2008 ambitieuses, s'agissant des parts européenne et mondiale des opérateurs du programme. A l'inverse en ce qui concerne la production scientifique française, le responsable de programme est attentif à respecter les équilibres existants entre les différentes composantes de la recherche publique et retient de ce fait une valeur cible identique à la dernière valeur connue.

Précisions méthodologiques :

Mesure : cet indicateur permet de mesurer la part de la production scientifique des opérateurs du programme de niveau international au niveau de la France de l'Union européenne et du monde. Chacun des établissements du programme identifie les articles qu'il a produits dans la base de données maintenue par L'OST, en sciences de la matière et de la vie. La base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine ont été ici pris en compte.

L'évaluation de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) pose actuellement des problèmes de disponibilité. L'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a toutefois lancé un plan d'action pour la création d'une base de donnée européenne des SHS.

Une fois le repérage fait avec l'ensemble des établissements, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer le périmètre des articles du programme.

L'OST calcule alors la part des articles produits par les opérateurs du programme dans la production française, européenne (UE25) et mondiale.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs / nombre d'articles de référence internationale (France, UE25, monde). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Sources des données : données Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Indicateur n° 2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Indice	n.d.					1,15

Précisions méthodologiques :

Cet indice est la valeur moyenne de la part de citations recueillies par chaque article, dans la base maintenue par l'OST, pour l'ensemble des articles du programme, au cours des deux années suivant leur publication. Il exprime l'impact sur la recherche internationale des connaissances produites par les opérateurs du programme.

Disponibilité : immédiate, à partir de l'indicateur précédent (indicateur de production). Il convient de noter que cet indicateur impose un délai de deux années avant l'obtention des données, mais qu'il constitue un indicateur essentiel pour évaluer la performance du programme. **L'année la plus récente disponible par construction est l'année n-3 (2002 pour les calculs 2005)**. Les chiffres de l'année 2003 ne sont donc pas disponibles. En 2002, l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme s'élevait à 1,12.

Mode de calcul : L'indice calculé est la part de citations à 2 ans des opérateurs (%) / part des publications des opérateurs (%). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur.

Limites et biais connus : la base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base de données ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine ont été ici pris en compte.

Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen) : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche publique.

Pour être compétitive au plan international, la recherche publique doit faire preuve d'une capacité d'adaptation permanente aux nouveaux contextes de la production scientifique. Un indicateur permet d'apprécier le dynamisme et la réactivité de la recherche publique.

Indicateur n° 1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Part des publications des opérateurs du programme dans le domaine des sciences de la vie en référence française	%	35,9				35,9
Part des publications des opérateurs du programme dans le domaine des sciences de la vie en référence européenne (UE25)	%	4,5				5,1
part des publications des opérateurs du programme dans le domaine des sciences de la vie en référence mondiale	%	1,6				1,8

Les chiffres de l'année 2003 sont provisoires car basés sur des données incomplètes. Les chiffres 2002 disponibles sont les suivants :

- part des publications des opérateurs du programme en SDV en référence française : 35,7 % ;
- part des publications des opérateurs du programme en SDV en référence UE25 : 4,6 % ;
- part des publications des opérateurs du programme en SDV en référence monde : 1,7%.

L'ambition du responsable du programme est de contribuer à faire progresser dans sa globalité le dispositif national de recherche dans la compétition internationale sur le segment des sciences de la vie. Cette démarche conduit à fixer des cibles 2008 ambitieuses, s'agissant des parts européenne et mondiale des opérateurs du programme. A l'inverse en ce qui concerne la production scientifique française, le responsable de programme est attentif à respecter les équilibres existants entre les différentes composantes de la recherche publique en sciences de la vie et retient de ce fait une valeur cible identique à la dernière valeur connue.

Précisions méthodologiques :

Les domaines prioritaires sont actuellement les sciences de la vie et les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). En 2006, seuls les indicateurs relatifs aux sciences de la vie sont identifiés.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs en SDV / nombre d'articles de référence internationale (France, UE25, monde) en SDV.

Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Source des données : données Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche.

Les organismes de recherche du programme forment un socle de production de connaissances qui doit être un réservoir d'innovation irriguant notre économie. De même que les laboratoires s'ouvrent de plus en plus à l'interdisciplinarité et développent une culture de projet et de partenariat scientifique, la culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique pour raccourcir le cycle de l'innovation. Trois indicateurs permettent de rendre compte de la politique de valorisation des établissements du programme.

Indicateur n° 1 : Efficacité de la politique de valorisation.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par rapport à l'ensemble des déposants français	%	3,3	3,3			3,5
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par rapport à l'ensemble des déposants français	%	4,6	5,0			5,3
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par rapport à l'ensemble des déposants européens	%	0,7	0,7			0,75

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur mesure la part des demandes de dépôts de brevets faites par les opérateurs du programme, en référence française ou européenne (UE 25), enregistrées à l'INPI et à l'OEB (office européen de brevets), en demande directe et en PCT (Patent Cooperation Treaty) - cette voie permet à tout déposant, où qu'il soit dans le monde, de déposer une demande de brevets simultanément dans 120 pays. La date utilisée est ici celle de la publication de la demande de dépôt. Toutes les demandes de brevets n'aboutissent pas à une délivrance, mais elles reflètent convenablement l'activité inventive. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son tendanciel au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Mode de calcul : nombre de demandes des opérateurs du programme/nombre de demandes enregistrées à l'INPI et à l'OEB en référence française et européenne.

Source des données : INPI-OEB, indicateurs OST.

Indicateur n° 2 : Efficacité de la politique de valorisation.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (EPST)	%	1,9				2,1
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (autres établissements)	%	4,3				4,5

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit par la DEP, à partir d'enquêtes menées auprès des organismes et services publics. Pour certains organismes, les redevances sur brevets et logiciels ne sont pas affectées aux ressources recherche. En tout état de cause, l'indicateur devra être rapproché des autres indicateurs relatifs à la propriété intellectuelle.

Mode de calcul : ressources apportées par les redevances sur brevets et logiciels/ ressources recherche totales des établissements.

Indicateur n° 3 : Intensité du partenariat avec les entreprises.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (EPST)	%	1,6				3
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises, publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (autres établissements)	%	8,6				10

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit par la DEP sur la base d'une enquête sur les organismes de recherche et les services publics. Il ne prend toutefois en compte que la recherche sur le territoire français (les chercheurs travaillant à l'étranger ne sont pas pris en compte). Par ailleurs, la progression de l'indicateur ne signifie pas automatiquement une évolution du volume des contrats, mais peut traduire une évolution des subventions. L'indicateur devra donc être systématiquement rapproché des volumes de subventions et dotations.

Mode de calcul : ressources contrats de recherche / ressources recherche totales des établissements.

Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen) : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française.

L'activité de recherche est aujourd'hui de plus en plus internationalisée et la capacité pour un pays d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers est devenu un enjeu essentiel pour maintenir le dynamisme des dispositifs nationaux. Le premier axe de cette politique est de favoriser le retour des postdoctorants français partis à l'étranger pour compléter leur formation. Le second objectif est d'encourager les partenariats et les échanges entre établissements de recherche français et étrangers afin d'offrir aux chercheurs étrangers des opportunités d'insertion professionnelle temporaires ou définitives au sein de notre dispositif de recherche. Un indicateur permet de mesurer l'attractivité du système de recherche français.

Indicateur n° 1 : Attractivité des opérateurs du programme mesurée par la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, postdoctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par les opérateurs du programme

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	11,94					13,5

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit par la DEP à partir d'une enquête réalisée auprès des organismes et services publics et concerne les effectifs en personnes physiques. L'indicateur sera affiné par la suite et distinguera les ressortissants de l'UE 25 des autres nationalités.

Mode de calcul : Nombre de chercheurs (...) étrangers / Nombre total des chercheurs (...) étrangers+français+non ventilés.

Objectif n° 5 (du point de vue du citoyen) : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche.

La construction de l'espace européen de la recherche décidée par les Chefs d'Etat des pays membres de l'Union européenne aux sommets de Barcelone et de Lisbonne constitue aujourd'hui un débouché stratégique de toute politique nationale dans le domaine de la recherche. C'est à l'échelle de l'Europe que la science française pourra tenir son rang dans la compétition internationale en renforçant ses partenariats avec les institutions scientifiques des pays membres tout en participant au développement des nouveaux instruments de la politique européenne visant à conforter ses meilleurs atouts.

C'est aussi à l'échelle de l'Europe qu'une politique volontariste doit être conduite pour identifier par grands domaines les meilleurs acteurs de la recherche et leur donner les moyens nécessaires de participer au bon niveau à la compétition internationale. Trois

indicateurs permettent de mesurer l'intensité de la participation des laboratoires français à la construction de l'espace européen de la recherche.

Indicateur n° 1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	12,8					14

Précisions méthodologiques :

La commission européenne maintient une base de données des projets financés dans le cadre de ses programmes : CORDIS. Ces données sont validées, calibrées et structurées par l'OST. Les projets sont agrégés sans double compte. Les programmes de l'Union européenne sont organisés sur une base pluriannuelle.

Mode de calcul : nombre de projets auxquels participent les opérateurs du programme / nombre de projets financés.

Les données retenues pour l'année 2003 sont les nombres cumulés des projets à participation des opérateurs du programme parmi les projets financés entre 1998 et 2002 dans le cadre du 5ème PCRD.

Source des données : base Cordis, indicateurs OST.

Indicateur n° 2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	3,4					4,5

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur, comme l'indicateur de participation, est construit à partir de la base CORDIS.

Mode de calcul : nombre de projets coordonnés par les opérateurs / nombre de projets financés.

Les données retenues pour l'année 2003 sont les nombres cumulés des projets coordonnés par les opérateurs du programme parmi les projets financés entre 1998 et 2002 dans le cadre du 5^{ème} PCRD.

Indicateur n° 3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	25,9					30

Les chiffres de l'année 2003 sont provisoires car basés sur des données incomplètes. Le chiffre disponible pour l'année 2002 est de 25,6 %.

Précisions méthodologiques :

La communauté scientifique est fortement interconnectée, une partie de ces relations gardant une trace exploitable dans les publications, notamment sous forme de co-signatures d'articles (co-publications).

La quantification des co-publications suppose une série de choix méthodologiques. Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : le fait de co-signer suppose l'établissement d'un « lien » entre co-signataires, indépendamment de la présence d'autres co-signataires. On prendra toutefois garde à l'interprétation des valeurs et des évolutions de cet indicateur très sensible.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays de l'UE / nombre d'articles total des opérateurs.

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé		1.051.649.137	1.051.649.137		1.051.649.137	1.051.649.137
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		455.857.100	455.857.100		455.857.100	455.857.100
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		490.835.516	490.835.516		490.835.516	490.835.516
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies		296.401.642	296.401.642		296.401.642	296.401.642
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		264.774.904	264.774.904		264.774.904	264.774.904
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société		277.508.521	277.508.521		277.508.521	277.508.521
07 Recherches interdisciplinaires et transversales		52.803.739	52.803.739		52.803.739	52.803.739
08 Information scientifique et technique		48.828.391	48.828.391		48.828.391	48.828.391
09 Très grandes infrastructures de recherche		200.107.000	200.107.000		200.107.000	200.107.000
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche		462.883.324	462.883.324		462.883.324	462.883.324
Total		3.601.649.274	3.601.649.274		3.601.649.274	3.601.649.274

Justification par action

Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1.051.649.137	1.051.649.137
Crédits de paiement	1.051.649.137	1.051.649.137

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 958,635 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 448,318 M€ ; INSERM : 348,677 M€ ; CEA : 80,400 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Les subventions versées aux GIP concernent le CNRG et le GIP Genopole (41 M€), ainsi que l'ANRS (40,240M€).

CNRG et le GIP Genopole : 41M€.

Le soutien au réseau des génopoles s'opère désormais dans le cadre d'un GIP « Consortium national de recherche en génomique ». Ce GIP, créé le 17 avril 2002 pour une durée de 12 ans par trois ministères (recherche, santé, industrie) et quatre établissements de recherche (CEA, CNRS, INRA, INSERM), regroupe trois composantes : d'une part, les deux grands centres nationaux CNS (centre national de séquençage) et CNG (centre national de génotypage), et d'autre part le réseau national des génopoles (RNG). Sont également associés le Conseil régional d'Ile-de-France, le Conseil général de l'Essonne, la Communauté d'agglomération d'Évry Centre Essonne (CAECE), la Ville d'Évry, l'université d'Évry-Val d'Essonne et l'Association française contre les myopathies.

Ses missions sont de :

- constituer et animer un pôle de recherche en génomique, post-génomique et dans les sciences connexes ;
- renforcer un pôle d'enseignement des sciences du vivant ;
- favoriser l'essor des biotechnologies ;
- promouvoir le site d'Evry et la génomique.

En 2005, les dotations de ces deux groupements d'intérêt public étaient de 28,418 M€ (23,818 M€ pour le CNRG et 4,600 M€ pour Génopole).

Pour 2006, la subvention versée à ces deux organismes sera en très nette augmentation (+ 12,582 M€ ; + 44,3 %) afin d'améliorer leur compétitivité face à des institutions étrangères mieux financées. Les dotations du CNRG atteindront 38,000 M€, celles de Genopole 3,000 M€.

L'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS) : 40,24M€.

L'ANRS est un groupement d'intérêt public (GIP) associant le Ministère de la Recherche, le Ministère de la Santé, le Ministère des Affaires Etrangères, l'INSERM, le CNRS et l'Institut Pasteur. L'agence a pour mission d'animer et de financer l'ensemble des recherches sur le Sida. L'ANRS a également reçu pour mission de financer la recherche clinique, thérapeutique et en santé publique sur l'hépatite C, mission qui a été étendue depuis le 1er janvier 2004 au financement de l'ensemble des recherches cliniques, thérapeutiques, en santé publique et fondamentales sur les hépatites virales. A cette date, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) a rejoint le GIP ANRS.

En 2004 l'activité de l'Agence aura porté sur 6 grands secteurs d'activité :

- la recherche biologique fondamentale sur l'infection par le VIH, 6,557M€
- les recherches sur le vaccin préventif de l'infection par le VIH, 5,113M€
- la recherche clinique et thérapeutique dans l'infection par le VIH, 15,805M€
- la recherche en santé publique et en sciences de l'homme et de la société dans l'infection VIH, 1,287M€
- la recherche clinique et thérapeutique des hépatites virales, 3,749M€
- la recherche dans les pays en développement, 10,493M€.

Le ministère de la recherche finance l'ANRS à hauteur de 38,740 M€ TTC (38,371 M€ HT), soit 91,2 % des recettes du groupement.

Les dotations versées par le MENESR seront majorées de 1,500 M€ pour 2006, soit un total de 40,240M€. Ces ressources supplémentaires seront affectées à la recherche sur les hépatites virales. En ce qui concerne la recherche contre le VIH, les 6 grands axes de recherches définis en 2003 demeurent inchangés.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'interventions de cette action (93,015 M€) couvrent les participations financières françaises au bénéfice de trois organisations internationales (13,456M€) et de fondations et associations (79,559M€).

Organisations internationales

Le Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL)

L'EMBL est un exemple significatif de structure de recherche non centrée autour d'un grand instrument. Ce laboratoire réparti sur 5 sites (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) regroupe actuellement environ 1.100 scientifiques issus des 17 pays membres. Le site Allemand de Heidelberg, principal laboratoire, abrite en outre les structures administratives de l'organisation.

L'EMBL a été créé afin de promouvoir les recherches en biologie moléculaire à travers l'Europe et d'offrir une alternative face au leadership américain dans ce domaine.

La contribution de la France (10,291 M€ pour 2005) représente 16,4% des dotations (104,9 M€ environ). Pour 2006, le financement français s'élèvera à 10,497 M€.

La Conférence européenne de Biologie moléculaire (EMBC)

Cette organisation intergouvernementale regroupe 24 pays et finance un programme visant au développement de l'excellence européenne en sciences de la vie (bourses postdoctorales, cours pratiques, conférences,...).

La contribution française (1,860 M€ en 2005) représente 14,9% du total des contributions nationales (13,6 M€ environ). Elle représentera 1,907 M€ en 2006.

Le Centre international de recherches sur le cancer (CIRC)

L'action du CIRC (Installé à Lyon) est principalement axée sur la prévention, en particulier l'identification des risques cancérigènes (80% des cancers ont, directement ou indirectement, une origine environnementale).

Les effectifs du CIRC se composent de 150 agents permanents et d'environ 600 chercheurs et stagiaires accueillis plus ponctuellement au sein de l'organisme.

Les recherches menées par le CIRC s'articulent autour de deux thèmes :

- *l'incidence des facteurs géographique et démographique sur l'apparition de la maladie, ainsi que sur le taux de mortalité ;*
- *de façon plus ciblée, le CIRC mène des études analytiques concernant l'influence qu'ont sur la maladie certains facteurs spécifiques (régime alimentaire, exposition à certaines substances lors de l'activité professionnelle, etc).*

Le budget du CIRC (18,7 M€ environ) est financé à hauteur de 1,027 M€ (7,1%) par la France. Pour 2006, la contribution française sera portée à 1,053 M€.

Fondations et associations

Institut Pasteur de Paris : 55,985 M€ TTC.

L'Institut Pasteur, fondation privée créée en 1887, a pour mission de contribuer à la prévention et au traitement des maladies par la recherche, l'enseignement et des services de santé publique, en France et dans le monde, notamment par l'étude des maladies infectieuses.

Aux activités liées à la santé publique sont notamment associés 22 centres nationaux de référence pour la surveillance des maladies transmissibles en liaison avec la direction générale de la santé et l'Institut de veille sanitaire et 9 centres collaborateurs de l'OMS.

Un nouveau schéma directeur destiné à accompagner la stratégie de modernisation de l'Institut Pasteur est en cours de définition. Il s'articule autour de deux objectifs : assurer par des regroupements d'unités une meilleure cohérence des départements de recherche et permettre le développement du potentiel de recherche de l'Institut.

Il intègre également la rénovation et mise aux normes d'une partie importante des bâtiments anciens, un projet de transfert partiel d'activité à court terme vers un site de la proche banlieue parisienne.

En 2006, la subvention versée par le MENESR à l'institut Pasteur de Paris sera de 55,985M€ TTC (46,810 M€ HT), soit 23,8 % des recettes de la fondation.

Les instituts Pasteur du réseau international : 7,993 M€ TTC.

Modèle unique des actions de recherche entre la France et les pays du Sud, le réseau international des instituts Pasteur poursuit une démarche de développement basée sur la mise en place de pôles régionaux associant plusieurs instituts autour de thématiques communes : à titre d'exemple le pôle régional d'Asie du Sud-Est regroupant les instituts de Corée du Sud, du Vietnam, du Cambodge et le centre Hong Kong Pasteur, plus particulièrement tourné vers la recherche sur les agents viraux respiratoires (grippe aviaire, SRAS), le sida et les hépatites.

Le développement d'autres pôles régionaux est en projet : en Afrique, au Maghreb et en Amérique du Sud dans le cadre des accords AMSUD-Pasteur.

Les instituts Pasteurs du réseau international recevront en 2006 une dotation de 7,993 M€ TTC.

Pour 2006, les priorités du réseau international seront les suivantes :

- *la continuité des grands programmes de recherche biomédicale (paludisme, épidémiologie, parasitologie...)* ;
- *la mise en place ou la pérennisation des outils nécessaires à ce type de recherche (mise en place de plates-formes technologiques, développement d'outils de diagnostic, démarche qualité...)* ;
- *le renforcement du réseau de surveillance et de réponse aux épidémies et veille microbiologique ;*
- *la politique de formation des cadres et l'évaluation.*

Institut Pasteur de Lille : 6,412 M€ TTC.

Fondation reconnue d'utilité publique en 1898, l'Institut Pasteur de Lille (IPL) n'a cessé d'adapter en permanence ses champs de compétences à l'étude des grandes questions de la biologie et de la médecine d'aujourd'hui : maladies cardio-vasculaires, neurodégénératives, métaboliques, cancers, impact de l'environnement sur la santé.

L'institut emploie 1100 personnes dont 630 chercheurs, ingénieurs et techniciens. L'IPL soutient 17 unités de recherche dont douze ont obtenu une reconnaissance de l'INSERM ou du CNRS. La plupart sont contractualisées avec les universités régionales.

La valorisation de la recherche se traduit par le dépôt et l'entretien de brevets et par le soutien à la création d'entreprises.

La subvention allouée à l'institut Pasteur de Lille par le MENESR sera de 6,412 M€ en 2006.

L'IPL s'est fixé un certain nombre d'orientations stratégiques à engager dès 2006 :

- *la constitution d'un pôle de recherche et de formation d'envergure européenne permettant d'attirer en son sein de jeunes équipes et des post-doctorants ;*
- *le développement et l'ouverture de plates-formes technologiques ;*
- *le développement des formations et enseignements de haut niveau ;*
- *le renforcement des transferts de technologie et de la valorisation ;*
- *une meilleure diffusion de la science et des connaissances auprès du grand public*

Institut Curie : 7,169M€ TTC.

L'Institut Curie, créé en 1920 pour favoriser une étroite collaboration entre physiciens, chimistes, biologistes et médecins et comprend depuis la réforme de ses statuts (arrêté du 26 janvier 1995) deux sections : la section médicale et la section de recherche.

La section de recherche regroupe à Paris et à Orsay sur 22 400 m², 763 personnes. Celles-ci se répartissent en 188 chercheurs et universitaires statutaires, appartenant tous à l'INSERM, au CNRS ou à l'Université, 46 DEA, 127 thésards, 99 postdoctorants et 49 autres étudiants, ainsi que 197 ingénieurs, techniciens et administratifs statutaires (62 CNRS, 24 INSERM, 110 Institut Curie, 1 Université et 46 sur contrats de recherche).

Les orientations de la section de recherche visent à privilégier quelques domaines porteurs de développements futurs : génétique des cancers, génotoxicologie (radiobiologie moléculaire), physicochimie des systèmes moléculaires organisés, protéomique et génomique fonctionnelle et pharmacogénomique, etc.

Les objectifs de la fondation pour 2006 s'articulent autour de 5 axes :

- *produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau ;*
- *favoriser une recherche scientifique interdisciplinaire à visée diagnostique et thérapeutique ;*
- *développer tous les types de formation à et par la recherche ;*
- *valoriser les innovations et développer la coopération européenne et internationale.*

La dotation allouée à l'institut Curie en 2005 représentait 5,945 M€ TTC (4,970 M€ HT), soit 24,5% des recettes de la fondation. Pour 2006, la fondation bénéficiera à la fois d'un transfert de crédits anciennement affectés à des institutions diverses (+ 0,610 M€) et de financements supplémentaires (+ 0,615 M€), soit une subvention de 7,169 M€ TTC.

Centre d'étude du polymorphisme humain (Fondation Jean Dausset) : 2M€ TTC.

Créé en 1982, le Centre d'étude du polymorphisme humain (CEPH) a été transformé en fondation reconnue d'utilité publique en 1993. La fondation a joué un rôle déterminant pour l'établissement de la carte des chromosomes de l'homme et a ainsi contribué à l'identification des gènes dont les altérations sont responsables de pathologies humaines.

Le financement du CEPH par le MENESR en LFI 2005 était de 1,700 M€ TTC (soit 1,421 M€ HT), ce qui représente 46,5% des recettes de la fondation. Pour 2006 et afin de soutenir la relance de la fondation aujourd'hui en cours de complète restructuration, la subvention du CEPH sera portée à 2M€, soit une augmentation de 0,300 M€ (+ 17,6%).

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	93 014 618 €
Crédits de paiement	93 014 618 €

Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	455.857.100	455.857.100
Crédits de paiement	455.857.100	455.857.100

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 455,336 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 227,439 M€ ; INRIA : 90,997 M€ ; CEA : 136,900 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention de l'action (0,521M€) sont versés à deux associations, le CIRM et le CIMPA :

- le Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) a été créé en 1970 afin de permettre la tenue de séminaires internationaux de recherches en mathématiques. Le Centre peut accueillir environ 40 personnes. Il est financé à hauteur de 0,170 M€ ;
- le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA) est une association internationale (loi de 1901) créée à Nice en 1978. Son objectif est de promouvoir la coopération internationale au profit des pays en développement, dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche en mathématiques et dans les disciplines connexes, informatique notamment. Il reçoit une subvention de 0,351 M€.

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	521 000 €
Crédits de paiement	521 000 €

Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>490.835.516</i>	<i>490.835.516</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>490.835.516</i>	<i>490.835.516</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 490,835 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 428 ,636 M€ ; CEA : 62,200 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>296.401.642</i>	<i>296.401.642</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>296.401.642</i>	<i>296.401.642</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 192,184 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 153,084 M€ ; CEA : 39,100 M€) : .

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'interventions de cette action (104, 218 M€) sont exclusivement versés au CERN.

Implanté en Suisse, le CERN compte aujourd'hui vingt États membres européens. Il a pour objet l'étude des particules élémentaires constitutives de la matière. Le CERN fournit les outils que rend nécessaire ce type de recherche : les accélérateurs de particules.

L'organisation du CERN repose sur le conseil des représentants des États membres, responsable en dernier ressort de toutes les décisions importantes. Il définit la politique scientifique, technique et administrative de l'organisme, et approuve le programme d'activité ainsi que le budget. Il est assisté dans sa tâche par deux comités, l'un chargé des questions scientifiques, l'autre des problèmes financiers.

Le CERN mène actuellement un programme ambitieux d'investissement : la construction du LHC (Large hadron collider (Grand collisionneur de hadrons) prévu pour démarrer en 2007. Celle-ci a débuté en 2002 et coûtera au total environ 1.650 M€ sur huit ans. Le CERN a obtenu d'un certain nombre de pays non-membres mais partenaires (États-Unis, Japon) une contribution significative.

En 2005, la participation française représentait 104,472 M€, soit 16,3% du budget de l'organisation (environ 631,3 M€) à laquelle s'ajoutait une contribution supplémentaire de 2 M€ pour le projet LHC. En 2006, le financement français atteindra 104,218 M€.

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	104 217 529 €
Crédits de paiement	104 217 529 €

Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	264.774.904	264.774.904
Crédits de paiement	264.774.904	264.774.904

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 238,701 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 207,757 M€ ; CEA 24,200 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Les subventions pour charges de service public de cette action sont en outre versées à l'IPEV (6,744M€ TTC).

GIP placé sous la tutelle du Ministère de la Recherche, l'IPEV a pris la suite début 2002 de l'IFRTP (Institut français pour la recherche et la technologie polaires), constitué en 1992. Les principaux membres de l'IPEV sont les ministères chargés de la recherche et des affaires étrangères, le CNRS, l'IFREMER, le CNES, le CEA, Météo-France et les TAAF. La mission de cette agence de moyens est de sélectionner, coordonner et mettre en œuvre les activités de recherche des organismes publics et privés nationaux dans les îles subantarctiques françaises, sur le continent Antarctique et en Arctique.

Les programmes soutenus par l'IPEV s'inscrivent dans les grandes questions sociétales et embrassent un vaste champ scientifique avec des thématiques prédominantes en sciences de l'univers, en sciences de la vie et aussi en sciences de l'homme et de la société. L'institut s'assure que les activités sélectionnées sont compatibles avec les lois nationales et les traités internationaux relatifs à la protection de l'environnement (notamment dans le cas de l'Antarctique).

L'Institut a également pour mission de réaliser des campagnes océanographiques à partir des moyens navals qui lui sont confiés dont le « Marion Dufresne », navire de relève des TAAF, affectées pendant 217 jours par an à la recherche scientifique.

La subvention de 18,923 M€ TTC versée par le MENESR en 2005 représente 72,7 % des recettes de l'IPEV.

Pour 2006, la dotation de l'IPEV sera portée à 19,423 M€ TTC, soit une augmentation de 2,6 %.

L'augmentation de 0,500 M€ (+ 7,0%) des moyens de fonctionnement et d'investissement permettra d'assurer l'hivernage de qualification de la station franco-italienne Concordia. Le principal intérêt de cette installation permanente réside dans son implantation à l'intérieur du continent, alors que la plupart des bases sont situées à proximité de l'océan.

Elle permettra également d'accroître l'implantation française en Arctique dans le cadre de la mise en place d'une plate-forme commune franco-allemande au Spitzberg, et d'assurer l'optimisation des capacités technologiques du navire Marion Dufresne

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'interventions de cette action (26,074 M€) sont versés à deux organisations internationales : l'ESO et le CEPMMT.

L'Observatoire européen austral (ESO) : 19,823 M€.

Les installations opérationnelles de l'observatoire sont implantées au Chili et réparties sur trois sites. Le principal d'entre eux est le VLT (very large telescope), opérationnel depuis 2000. Il s'agit du plus grand télescope terrestre. Cet instrument est idéalement placé. A l'écart des zones habitées, il est à l'abri des interférences engendrées par les activités humaines (pollutions « classiques » ou lumineuses). Les installations sont en outre implantées dans une zone désertique (par définition peu nuageuse) permettant de bonnes conditions d'observation.

En dehors des installations scientifiques situées au Chili, le siège de l'ESO est implanté en Allemagne près de Munich. Il assure l'activité administrative ainsi que la coordination des programmes d'observation menés sur le site opérationnel chilien. L'ESO emploie 320 personnes auxquelles s'ajoutent 160 employés chiliens affectés sur les 3 sites opérationnels. La France contribue à hauteur de 19,8% au budget de l'ESO (101,600 M€ environ), soit une participation de 19,434 M€ en 2005. La contribution française sera de 19,823 M€ en 2006.

Le Centre européen de prévision météorologique à moyen terme (CEPMMT) : 6,251 M€.

Il participe aux efforts mondiaux visant à étendre à des périodes plus longues les capacités prévisionnelles des modèles qui décrivent la dynamique de l'atmosphère terrestre.

Implanté en Angleterre, le CEPMMT regroupe 18 Etats adhérents auxquels s'ajoutent 6 Etats coopérants. 170 personnes sont employées en permanence au sein de l'organisation.

Le CEPMMT utilise un modèle de calcul « à chaîne variable » implanté sur un supercalculateur permettant de fournir des prévisions à 10 jours. Les données et produits de prévision sont ensuite transmis aux Etats membres, mais aussi cédés ou vendus aux Etats coopérants et à la communauté internationale.

La contribution de la France (6,129 M€) représente 15,8 % de son budget (29,400 M€ environ). Le financement français atteindra 6,251 M€ en 2006.

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	26 073 893 €
Crédits de paiement	26 073 893 €

Action n° 06 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	277.508.521	277.508.521
Crédits de paiement	277.508.521	277.508.521

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 277,509 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS 268,991 M€ ; INED : 7,208 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention (1,310 M€) de cette action sont versées au CEPREMAP (Centre Pour la Recherche Economique et ses Applications, placé sous la tutelle du Ministère de la Recherche), qui assure une interface entre le monde académique et les

administrations économiques. Le CEPREMAP est à la fois une agence de valorisation de la recherche économique auprès des décideurs, et une agence de financement de projets dont les enjeux pour la décision publique sont reconnus comme prioritaires.

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	1 309 621 €
Crédits de paiement	1 309 621 €

Action n° 07 : Recherches interdisciplinaires et transversales

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>52.803.739</i>	<i>52.803.739</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>52.803.739</i>	<i>52.803.739</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 52,804 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 32,804 M€ ; CEA : 20,000 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Action n° 08 : Information scientifique et technique

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>48.828.391</i>	<i>48.828.391</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>48.828.391</i>	<i>48.828.391</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 48,828 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 31,178 M€ ; INSERM : 5,571 M€ ; INRIA : 4,525 M€ ; INED : 1,555 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Action n° 09 : Très grandes infrastructures de recherche

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>200.107.000</i>	<i>200.107.000</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>200.107.000</i>	<i>200.107.000</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 200,107 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 133,028 M€ ; CEA : 55,400M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

En outre, 11,679 M€ sont versés à l'IPEV, dont la présentation des dépenses est développée à l'action 5 « recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement ».

Action n° 10 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>462.883.324</i>	<i>462.883.324</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>462.883.324</i>	<i>462.883.324</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 462,883 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 279,139 M€ ; INSERM : 110,035 M€ ; INRIA : 30,165 M€ ; INED : 5,371 M€ ; CEA : 37,173 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

En outre, 1 M€ sont également versés à l'IPEV, dont la présentation des dépenses est développée à l'action 5 « recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement ».

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	3.601.649.274	3.601.649.274	0
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	<i>n.d.**</i>	<i>0</i>	<i>n.d.**</i>
Total pour le programme	n.d.**	3.601.649.274	n.d.**

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

** Estimation non déterminée au moment de la mise sous presse de cette annexe.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			3.466.469.772	3.459.769.770	3.376.512.613	3.376.512.613
Transferts ou dotations						
Totaux pour le programme			3.466.469.772	3.459.769.770	3.376.512.613	3.376.512.613

La régularisation des modalités d'assujettissement à la TVA des subventions pour charges de service public versées aux EPST est entrée en vigueur au 1er janvier 2005, exception faite de l'RD où elle interviendra au 1er janvier 2006. En conséquence, les budgets primitifs 2005 des EPST concernés sont présentés hors taxe. Cette mesure est consolidée au budget de l'État dans le projet de loi de finances pour 2006. En conséquence, ces subventions sont inscrites au PLF 2006 pour un montant HT alors qu'elles étaient présentées TTC en exécution 2004 et en LFI 2005.

La subvention civile du CEA fait l'objet d'un changement de périmètre par rapport à 2005. Les dotations au CEA des programmes 194 et 188 de la MIREs ont été rééquilibrées pour correspondre au coût complet des activités de recherche respectivement pilotées dans ces programmes. À ce titre 21,1 M€ ont été transférés du programme 194 au programme 188.

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		0	0
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		53.766	53.019
Total général		53.766	53.019

Commentaires : La baisse constatée sur les ETPT des opérateurs s'explique par le transfert de crédits du CEA mentionné ci-dessus, qui correspond à un transfert de 965 ETPT. Hors ce changement de périmètre, la variation prévue des effectifs retient pour 2006 la création de 122 emplois de chercheurs, la création de 359 emplois d'ITA ainsi que l'ouverture de 165 postes de contractuels de haut niveau en EPST, et de 60 postes de contractuels en EPIC, soit un total de 706 emplois ramenés au prorata temporis à 190 ETPT.

Tableau des emplois des opérateurs

Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	Exécution 2004	LFI 2005	Prévision 2006
CNRS	31 533	32 110	32 191
INSERM	6 724	7 111	7 181
INRIA	2 737	2 861	2 944
CEA	11 491	11 456	10 476
INED	212	228	227
TOTAL	52 697	53 766	53 019

Présentation des principaux opérateurs

Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

- Textes institutifs**

Décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique, modifié par les décrets des 1er mars 1984, 22 décembre 1989, 3 juin 1992, 25 octobre 2000.

- Missions**

Le CNRS est un EPST placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche. Il a pour mission :

- d'évaluer, d'effectuer ou de faire effectuer toutes recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science, ainsi que pour le progrès économique, social et culturel du pays ;
- de contribuer à l'application et à la valorisation des résultats de ces recherches ;
- de développer l'information scientifique, en favorisant l'usage de la langue française ;
- d'apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche ;
- de participer à l'analyse de la conjoncture scientifique nationale et internationale et de ses perspectives d'évolution en vue de l'élaboration de la politique nationale en ce domaine.

- Organisation**

Pour faire face à ses missions, le CNRS soutient au 31 décembre 2004 :

- 1.170 unités de recherche (98 unités propres de recherche ou de service et de recherche ;
- 1.043 unités mixtes de recherche ou unités mixtes internationales ;
- 29 unités de recherche associées),
- 151 formations de recherche en évolution et 94 unités de service (32 unités propres et 62 unités mixtes),

- soit un total de 1415 unités implantées sur le territoire métropolitain, les DOM (6 unités de recherche) et l'étranger (13 unités).

Le conseil d'administration du 19 mai 2005 a approuvé une modification de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement conduisant à :

- réorganiser les départements scientifiques en six départements dont deux « transverses » : mathématiques, informatique, physique, planète et univers ; chimie ; vivant ; homme et société ; environnement et développement durable ; ingénierie, et deux instituts nationaux, IN2P3 et INSU, reliés au premier département. Les unités de recherche peuvent désormais être rattachées à plusieurs départements ;
- mettre en place, auprès du Président et du Directeur général, une mission de la stratégie et de la prospective ;
- mettre en place auprès du directeur général une direction scientifique générale regroupant les départements scientifiques et les instituts nationaux ;
- mettre en place cinq directeurs interrégionaux.

Cette nouvelle organisation sera pleinement opérationnelle au 1er janvier 2006.

- Actions du programme**

Le CNRS contribue à toutes les actions du programme.

- Contrat d'action pluriannuel**

Le contrat d'action pluriannuel signé le 21 mars 2002 pour la période 2002-2005 est articulé autour des priorités suivantes :

1. privilégier l'interdisciplinarité, notamment dans cinq secteurs prioritaires qui représentent des enjeux à la fois pour l'avancement des connaissances, le traitement des questions complexes de société et le développement économique et technologique : le vivant et ses enjeux

sociaux ; l'information, la communication et la connaissance ; l'environnement, l'énergie et le développement durable ; les nanosciences, les nanotechnologies et les nanomatériaux ; les astroparticules ;

2. promouvoir la construction d'un espace européen de la recherche en s'attachant à y inclure la dimension de la recherche fondamentale ;
3. responsabiliser les acteurs internes et déconcentrer les modes d'organisation du centre, en se fondant sur une articulation efficace entre contrat d'action et évaluation.

Ce contrat renforce, à l'échelon national et local, le partenariat avec les universités grâce à la mise en œuvre de politiques concertées au niveau des responsables d'établissements dans une logique de volonté partagée et d'engagements réciproques.

Un travail est en cours au sein de l'organisme pour élaborer un projet stratégique qui servira de base à la préparation d'un nouveau contrat.

- **Partie « JPE »**

En 2005, le CNRS était subventionné par le MENESR à hauteur de 2.047,744 M€, soit 85,7% des ressources de l'organisme.

- **Personnel**

Les emplois inscrits au budget 2005 sont de 26.457 (11.652 chercheurs, 14.805 ITA).

Les personnels titulaires rémunérés en 2005 sont de 25.680,5 ETP (1.432,445 M€), les personnels non titulaires étant de 6.385,8 ETP (90,357 M€).

L'effectif total pour 2005 est de 32.066,3 ETPT.

Le montant des traitements bruts du personnel permanent (titulaires et contractuels rémunérés sur emploi budgétaire) s'élève à 871,068 M€ au budget primitif 2005, soit des traitements bruts annuels moyens respectivement de 42.146 € pour les chercheurs (11.652 postes), 25.637 € pour les ingénieurs et techniciens (14.745 postes, compris les techniciens de physique nucléaire à statut particulier), 18.324 € pour les administratifs (43 postes fonctionnels et de direction) et 69.418 € pour les marins professionnels (17 postes).

L'enveloppe des rémunérations accessoires (primes et indemnités du personnel permanent) est de 108,361 M€, dont 8,212 M€ d'indemnités de séjour hors métropole.

La campagne de recrutement sur concours externes en 2005 a été arrêtée à 2 postes de DR1, 225 postes de DR2, 120 postes CR1 et 264 postes de CR2.

Les rémunérations diverses (chapitre 646 du budget primitif ; 74,035 M€) recouvrent principalement les rémunérations forfaitaires des contractuels sur crédits (15,522 M€), les dispositifs de formation à et par la recherche (26,277 M€ pour les post-doctorants, les boursiers docteurs ingénieurs et les allocataires de recherche propres de l'établissement), les crédits d'accueil de chercheurs étrangers (7,386 M€) et d'enseignants-chercheurs en délégation d'enseignement (5,656 M€).

- **Fonctionnement**

Les charges de fonctionnement (146,884 M€) peuvent être affectées à deux usages. Elles sont, d'une part, directement liées aux activités de recherche et, d'autre part, affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses financent principalement les charges de siège, c'est à dire le fonctionnement courant des unités de recherches (1.260 environ) réparties au sein de 19 délégations régionales.

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en troisième section. Dans le cas du CNRS, elles ne concernent que le soutien de base aux unités. Celui-ci atteint 611,809 M€ (dont 329,628 M€, soit 53,8%, financé par le ministère de la recherche). Au sein du CNRS, la part chercheurs du BP 2005 (soutien de base aux unités, dépenses d'intervention sur programmes et actions thématiques) est de 0,053 M€.

Le CNRS mène une politique de relations internationales active, celle-ci prend principalement deux formes. Elle concerne, d'une part, les échanges entre chercheurs français et étrangers, et, d'autre part, la participation aux très grands équipements internationaux. Ces opérations absorbent 42,222 M€.

- **Investissement**

En 2005, le CNRS a consacré 33,867 M€ en investissement dans le domaine des gros équipements (hors TGIR). Le montant des investissements est particulièrement élevé cette année en raison des importants travaux de refonte du système d'information.

La répartition des opérations immobilières (31,017 M€) pour 2005, reflète assez fidèlement la répartition des surfaces par type d'activité scientifique. Le CNRS possède un patrimoine immobilier développant une superficie de 77.800 m² dont 24,5 % sont consacrés aux sciences de la vie, 13,6 % à la chimie, 10,5% pour les sciences physiques et mathématiques et 9,2% pour les sciences de l'univers. Bien qu'en plein essor, les activités liées aux STIC n'occupent que 0,2 % de la surface immobilière du CNRS. Les moyens communs occupent quant à eux 18,6 % de la surface disponible.

- **Très grandes Infrastructures de Recherche**

Sur son budget propre 2005, le CNRS consacre 108,235 M€ (en CP) aux TGIR, dont 36,691 M€ aux projets internationaux et 26,600 M€ pour le synchrotron « SOLEIL ». Quatre nouveaux projets sont en cours de développement : « HESS 2 » et « SPIRAL 2 » en physique nucléaire, « ADONIS » (accès aux données et aux documents numériques) en sciences humaines et sociales, et l'instrument « MUSE » d'observation des galaxies.

- **Perspectives 2006**

Pour 2006, le CNRS a défini 4 secteurs prioritaires :

- les sciences de la vie, avec un effort plus particulier sur les thèmes interdisciplinaires (modélisation du vivant, perception et cognition...);
- les STIC, où les efforts engagés seront poursuivis ;
- les sciences de l'univers et dans le domaine de l'environnement (changements climatiques, ressources en eau...);
- les sciences de l'homme et de la société dont les dotations, relativement faibles, doivent être rattrapées.

Dans le même temps, le CNRS poursuivra la mise en place des 4 nouveaux TGR précités, ainsi que la refonte de son système d'information afin d'être en mesure de pouvoir faire face aux exigences induites par la mise en place du NCBC.

A périmètre constant, la subvention pour charges de service publics s'établit à 2.351,626 M€ en 2006 (+ 2,9%).

A structure courante, la subvention pour charges de service public s'établit à 2.216,373 M€ (- 3,0%) après retraitement de la subvention de 2005 (- 135,253M€) : modification du régime fiscal relatif à la TVA (abandon de la collecte sur les subventions de fonctionnement, compensation de la TVA non déductible désormais à payer) et assujettissement à la taxe sur les salaires, au 1er janvier 2006.

Au-delà des mesures salariales à caractère technique ou général (+ 40,578 M€ ; prise en compte de l'évolution du point Fonction publique et de sa valeur au 1er janvier 2006, relèvement de l'indice minimum dans la Fonction publique intervenu au 1er juillet 2005, extension en année pleine du financement de 110 contrats à durée déterminée ayant pris effet au 1er septembre 2005, actualisation des rémunérations et composantes du GVT, ajustement des crédits de personnels), le soutien du ministère aux actions du CNRS s'inscrit à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, micro et nanotechnologies, sciences et technologies de l'information et de la communication, environnement et développement durable) et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique (développement de l'accueil d'enseignants-chercheurs, rattrapage progressif du déficit de personnels technique et administratif dans les unités de recherche), poursuite du programme d'équipements structurants pour la communauté scientifique française, remise à niveau des moyens directs de recherche des unités, notamment celles se situant au meilleur niveau international.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2006 intègre la création de 293 emplois (200 chercheurs, ingénieurs et techniciens titulaires au 1er octobre et 93 contractuels au 1er septembre ; + 3,899 M€), prioritairement ciblés sur les 15 pôles de compétitivité soutenus par le CNRS, tous retenus par le Comité interministériel de l'aménagement du territoire du 11 juillet 2005 : 6 pôles classés « projets mondiaux », 5

pôles à « vocation mondiale » et 4 projets à « vocation nationale et régionale ».

La situation des personnels titulaires sera améliorée par deux mesures significatives, permettant de fluidifier les carrières (transformations d'emplois : + 1,451 M€) et une modulation des régimes indemnitaires accrue (+ 4,935 M€ au titre de la prime de participation à la recherche et l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif).

Par ailleurs, en achèvement d'un processus de transformations d'emplois récurrent, les emplois de techniciens de physique nucléaire (pour le solde, soit 138) et de marins professionnels (17) font ait l'objet d'une mesure spécifique de transformation d'emploi dans les corps d'ingénieurs et de techniciens « de type EPST ».

Le budget consacré aux très grandes infrastructures de recherche s'établit à 133,028 M€ ; ce montant prend en compte l'engagement du projet « SPIRAL 2 » ainsi que l'entrée en phase d'exploitation du synchrotron « SOLEIL » (+ 10,000 M€ en 2006, sur la base d'une part fixée à 72% des coûts d'exploitation).

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+ 15,253 M€) doivent aider à la réalisation des objectifs suivants :

- l'objectif, à terme, de financement moyen par chercheur de 0,300 M€ en sciences de la vie, secteur dans lequel les coûts de recherche ont considérablement augmenté ;
- la poursuite de l'implication des unités de STIC dans la création du réseau de grandes centrales de technologies (domaines des systèmes embarqués, du traitement des grandes masses de données, de l'interface pluridisciplinaire logiciels-matériels) ;
- le financement des programmes nationaux et internationaux et la structuration des systèmes d'observation (« ORE ») ;
- le renforcement de l'interaction avec l'industrie et le PME dans le domaine des nanotechnologies et des sciences pour l'ingénieur, où les besoins en équipement sont nombreux (technologies logicielles et médicales).

Financements de l'État

Opérateur financé par un seul programme :

Action intéressée / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 :	468 529 250	469 610 470	448 317 760	448 317 760
<i>Subventions pour charges de service public</i>	468 529 250	468 529 250	448 317 760	448 317 760
Transferts ou dotations	0	1 081 220		
Action n° 02 :	237 692 888	238 230 334	227 439 254	227 439 254
<i>Subventions pour charges de service public</i>	237 692 888	237 692 888	227 439 254	227 439 254
Transferts ou dotations	0	537 446		
Action n° 03 :	447 959 673	448 844 697	428 635 516	428 635 516
<i>Subventions pour charges de</i>	447 959 673	447 959 673	428 635 516	428 635 516

Action intéressée / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<i>service public</i>				
Transferts ou dotations	0	885 024		
Action n° 04 :	159 985 598	160 169 955	153 084 113	153 084 113
<i>Subventions pour charges de service public</i>	159 985 598	159 985 598	153 084 113	153 084 113
Transferts ou dotations	0	184 357		
Action n° 05 :	217 123 311	217 617 073	207 757 011	207 757 011
<i>Subventions pour charges de service public</i>	217 123 311	217 123 311	207 757 011	207 757 011
Transferts ou dotations	0	493 772		
Action n° 06 :	281 117 550	281 540 982	268 990 656	268 990 656
<i>Subventions pour charges de service public</i>	281 117 550	281 117 550	268 990 656	268 990 656
Transferts ou dotations	0	423 432		
Action n° 07 :	34 282 628	34 282 628	32 803 739	32 803 739
<i>Subventions pour charges de service public</i>	34 282 628	34 282 628	32 803 739	32 803 739
Transferts ou dotations				
Action n° 08 :	38 853 645	38 853 645	37 177 570	37 177 570
<i>Subventions pour charges de service public</i>	38 853 645	38 853 645	37 177 570	37 177 570
Transferts ou dotations				
Action n° 09 :	108 240 130	108 235 000	133 028 000	133 028 000
<i>Subventions pour charges de service public</i>	108 240 130	108 235 000	133 028 000	133 028 000
Transferts ou dotations				
Action n° 10 :	291 723 864	291 723 864	279 139 433	279 139 433
<i>Subventions pour charges de service public</i>	291 723 864	291 723 864	279 139 433	279 139 433
Transferts ou dotations				
Sous total P 194	2 285 508 537	2 289 113 778	2 216 373 051	2 216 373 051
Post-doctorants	11 517 739	11 517 739		
Total	2 297 026 276	2 300 631 517	2 216 373 051	2 216 373 051

Budget prévisionnel 2005 de l'opérateur (HT)

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
2 047 744	60 059		280 798	2 388 601

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
1 562 757	718 737	107 106	2 388 601

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	32 066,3	32 147,3
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	44,0	44,0
Total	32 110,3	32 191,3

Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)

• Textes institutifs

Décret n°83-975 du 10 novembre 1983, modifié par les décrets des 13 février 1986, 28 décembre 1992, 08 mars 1996, 30 juillet 2001, 22 février 2002 ;

Décret n°84-278 du 12 avril 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable.

Placé sous la double tutelle du ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, et du ministre de la santé et des solidarités, l'INSERM est au service de la santé de tous et contribue, par la recherche, à mieux connaître et à améliorer la santé de l'homme.

• Missions

L'INSERM a pour mission principale d'effectuer des recherches ayant pour objectifs :

- la connaissance de la santé de l'homme et des facteurs qui la conditionnent, sous leurs aspects individuels et collectifs, dans leurs composantes physiques, mentales et sociales ;
- l'acquisition ou le développement des connaissances dans les disciplines de la biologie et de la médecine, ainsi que dans l'ensemble des disciplines qui concourent au progrès sanitaire et médical ;
- la découverte et l'évaluation de tous moyens d'interventions tendant à prévenir et à traiter les maladies ou leurs conséquences et à améliorer l'état de santé de la population.

• Objectifs

Pour l'INSERM, les objectifs prioritaires sont :

- d'améliorer la santé de l'homme en favorisant le développement de produits et services innovants issus de ses recherches ;
- promouvoir le développement économique du pays en aidant les entreprises à innover et en créant de nouvelles entreprises.

• Organisation

L'INSERM dispose de :

- 365 unités de recherche implantées, dans leur quasi-totalité, au sein des centres hospitaliers universitaires (CHU) ;
- des instituts fédératifs de recherche, en partenariat avec les hôpitaux, les universités et les autres institutions de recherche ;
- 31 centres d'investigation clinique (interface entre services cliniques hospitaliers et laboratoires de recherche de l'INSERM) ;
- en coordination avec le CEA (commissariat à l'énergie atomique), l'INRA (institut national de la recherche agronomique), le CNN (centre nantais neurofibromatose)

et les universités, de 68 plates-formes de recherche mutualisées.

• Valorisation

Pour atteindre ces objectifs, l'INSERM a mis en place un système de valorisation intégré comprenant un département de valorisation et transfert de technologie, des chargés de mission en région, et une filiale INSERM Transfert. Leurs missions consistent à :

- assurer une interface active avec les chercheurs et les entreprises, et une veille technico-économique des entreprises biomédicales et biotechnologiques en France et à l'étranger ;
- organiser et structurer des offres de technologies et rechercher des entreprises partenaires ;
- protéger le patrimoine scientifique de l'INSERM par le dépôt de demandes de brevets et assurer leur développement en produits et services de diagnostic ou thérapie ;
- rédiger et négocier des contrats de recherche collaborative et de transfert adaptés aux enjeux technico-économiques ;
- aider à la création d'entreprises ;
- assurer le suivi des transferts (développement, résultats d'exploitation, etc.) ;
- veiller à l'attribution des ressources financières des contrats de recherche et développement et de licence (intéressement des inventeurs, etc.).

• Actions du programme

L'INSERM contribue à trois actions au sein du programme : science de la vie-biotechnologie-santé, information scientifique et technique et moyens généraux d'appui.

• Particularités

L'INSERM développe une politique active de partenariat avec les acteurs de la recherche biomédicale :

- mise en place de quatre programmes nationaux de recherche (maladies cardio-vasculaires, diabète, maladies ostéoarticulaires, nutrition humaine) et d'un institut virtuel de recherche en santé publique ;
- expertises collectives.

L'INSERM conduit également une politique d'ouverture à la société civile, aux associations de malades, en direction des jeunes.

L'INSERM s'implique, enfin, dans le 6ème PCRDT, et est coordinateur d'une quinzaine de projets à ce jour.

Il n'a pas été conclu de contrat d'objectifs avec l'établissement.

• Dépenses de personnel

Les emplois inscrits au budget 2005 sont de 5.160 (2.247 chercheurs, 2 913 ITA).

Les personnels titulaires rémunérés en 2005 sont de 4 977,8 ETP (273,284 M€), les personnels non titulaires étant de 1 533,5 ETP (13,56 M€).

L'effectif total pour 2005 est de 6.511,3 ETPT.

Le montant des traitements brut du personnel permanent (titulaires et contractuels rémunérés sur emploi budgétaires) s'élève à 166,760 M€ au budget primitif 2005 soit des traitements bruts annuels moyens respectivement de 37.264 € pour les chercheurs (2247 personnes) et 23.794 € pour les ingénieurs et techniciens (2910 personnes).

L'enveloppe des rémunérations accessoires (primes et indemnités du personnel permanent) est 19,809 M€, dont 3,896 M€ d'indemnités résidentielles et 12,251 M€ de primes et indemnités diverses soit une moyenne de 6.515 € par personne et par an.

La campagne de recrutement sur concours externes en 2005 a été arrêtée à 1 poste de DR1, 35 postes de DR2, 30 postes de CR1, 43 postes de CR2 et 75 postes d'ingénieurs et techniciens.

Les rémunérations diverses (chapitre 646 du budget primitif ; 5,527 M€) recouvre principalement les rémunérations forfaitaires des contractuels sur crédits les dispositifs de formation a et par la recherche, les post-doctorants, les boursiers et les allocataires propres de l'établissement ainsi que les crédits d'accueil de chercheurs étrangers. Elles représentent 2,9% des charges de personnel.

• Dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent se diviser en deux catégories. Elles représentent d'une part celles qui sont directement liées aux activités de recherche et, d'autre part, celles liées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses financent principalement les charges de siège (10, 400 M€), c'est-à-dire les frais de fonctionnement courant des 8 sites d'implantations de l'INSERM, le solde étant dévolu à l'action sociale et à la formation permanente.

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en troisième section et répartis entre les 365 unités de recherche que compte l'Institut. Elles sont d'une part composées du soutien de base aux unités. Celui-ci atteint 137,065 M€ (dont 88,571 M€, soit 64,6%, financé par le ministère de la recherche). Au sein de l'INSERM, la part chercheurs du BP 2005 (soutien de base aux unités, dépenses d'intervention sur programmes et actions thématiques) est de 0,072 M€.

Elles recouvrent, d'autre part, les actions thématiques, ciblées sur un certain nombre d'activités stratégiques définies par l'organisme. L'INSERM y consacre 24,105 M€. Ces actions recouvrent principalement les opérations incitatives sur programme (« Santé publique », « Cardiologie », « Diabète, Nutrition et Pathologies ostéoarticulaires-thumatologie ») et les actions incitatives (relations internationales, information scientifique, Ecole de l'INSERM, subvention aux GIP et GIE).

• Dépenses d'investissement

L'INSERM consacre 4,600 M€ d'investissements consacrés aux gros équipements et équipements mi-lourds, destinés en grande partie à financé les besoins en équipements biologiques (spectrométrie et imagerie).

Les moyens affectés aux opérations immobilières représentent 11,500 M€. Elles sont essentiellement destinées à la remise en état du parc immobilier de 145 000 m² (mise aux normes de sécurité scientifique et mise à niveau des animaleries) notamment sur les sites du Kremlin-Bicêtre, la réhabilitation du bâtiment Saint-Antoine.

• Perspectives 2006

Pour 2006, l'INSERM a défini 4 secteurs prioritaires :

- favoriser ses partenariats naturels avec l'hôpital, les universités, les autres établissements de recherche, les agences sanitaires, le monde associatif, l'entreprise et l'industrie du soin et du médicament
- l'Institut Virtuel de Recherche en Santé Publique (IVRSP) ;
- les programmes spécifiques définis comme des priorités par l'établissement dans les sciences médicales (maladies ostéo-articulaires, reproduction, allergie, néphrologie) ;
- un soutien particulier à l'action « Médicament et valorisation ».

A périmètre constant, la subvention pour charges de service publics s'établit à 492,930 M€ en 2006 (+ 3,7%).

A structure courante, la subvention pour charges de service public s'établit à 464,283 M€ (- 2,3%) après retraitement de la subvention de 2005 (- 28,647 M€) : modification du régime fiscal relatif à la TVA (abandon de la collecte sur les subventions de fonctionnement, compensation de la TVA non déductible désormais à payer) et assujettissement à la taxe sur les salaires, au 1er janvier 2006.

Au-delà des mesures salariales à caractère technique ou général (+ 7,541 M€ ; prise en compte de l'évolution du point Fonction publique et de sa valeur au 1er janvier 2006, relèvement de l'indice minimum dans la Fonction publique intervenu au 1er juillet 2005, extension en année pleine du financement de 30 contrats à durée déterminée ayant pris effet au 1er septembre 2005, actualisation des rémunérations et composantes du GVT, ajustement des crédits de personnels), le soutien du ministère aux actions de l'INSERM s'inscrit à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, micro et nanotechnologies) et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique (développement de l'accueil d'enseignants-chercheurs et de chercheurs étrangers, rattrapage progressif du déficit de personnels technique et administratif dans les unités de recherche), poursuite du programme d'équipements structurants pour la communauté scientifique française et mise en valeur des meilleures équipes de recherche au niveau international.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2006 intègre la création de 176 emplois (140 chercheurs, ingénieurs et techniciens titulaires au 1er octobre et 36 contractuels au 1er septembre ; + 2,282 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par deux mesures significatives, permettant de fluidifier les

carrières (transformations d'emplois : + 0,946 M€) et une modulation des régimes indemnitaires accrue (+ 1,108 M€ au titre de la prime de participation à la recherche et l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif).

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+ 5,854 M€) doivent aider à la réalisation des objectifs suivants :

- poursuivre le développement des plates-formes technologiques, dont les besoins en équipements lourds

en biologie (spectrométrie et imagerie) sont un point essentiel ;

- renforcer les programmes nationaux essentiels (programme « PROA » sur les maladies ostéo-articulaires ; action thématiques concertées dont en priorités l'action « alcool, vieillissement et biothérapie ») ;
- poursuivre les programmes de partenariat avec les hôpitaux, les universités, les entreprises et les industries du soin et du médicament.

Financements de l'État

Opérateur financé par un seul programme :

Action intéressée / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 :	356 873 411	359 843 711	348 676 546	348 676 546
<i>Subventions pour charges de service public</i>	356 873 411	356 873 411	348 676 546	348 676 546
Transferts ou dotations		2 970 300		
Action n° 08 :	5 702 371	5 749 321	5 571 396	5 571 396
<i>Subventions pour charges de service public</i>	5 702 371	5 702 371	5 571 396	5 571 396
Transferts ou dotations		46 950		
Action n° 10 :	112 621 835	112 621 835	110 035 075	110 035 075
<i>Subventions pour charges de service public</i>	112 621 835	112 621 835	110 035 075	110 035 075
Transferts ou dotations				
Sous total P 194	475 197 617	478 214 867	464 283 017	464 283 017
Post-doctorants	2 478 059	2 478 059		
Total	477 675 676	480 692 926	464 283 017	464 283 017

Budget prévisionnel 2005 de l'opérateur (HT)

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
421 577	35 734		41 850	499 162

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
292 550	190 512	16 100	499 162

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	6 511,3	6558,0
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	599,3	622,8
Total	7 110,6	7181,8

Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)

• Textes institutifs

Décret n°85-831 du 2 août 1985, modifié par les décrets des 30 juillet 2001, 22 février 2002, 4 avril 2002.

Décret n°86-406 du 11 mars 1986 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable.

L'INRIA prend la suite de l'IRIA créé en 1967.

Organisme de recherche dédié aux sciences et technologies de l'information et de la communication, l'INRIA est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) placé sous la double tutelle des ministères chargés de la recherche et de l'industrie.

• Missions

Ses principales missions sont les suivantes :

- entreprendre des recherches fondamentales et appliquées ;
- réaliser des systèmes expérimentaux ;
- organiser des échanges scientifiques internationaux ;
- assurer le transfert et la diffusion des connaissances et du savoir-faire ;
- contribuer à la valorisation des résultats de la recherche ;
- contribuer, notamment par la formation, à des programmes de coopération pour le développement ;
- effectuer des expertises scientifiques ;
- contribuer à la normalisation.

• Organisation

L'INRIA est composé d'un nombre restreint d'unités de recherche regroupant des moyens humains, matériels et logistiques importants. Cinq unités de recherche sont localisées à Rocquencourt, Grenoble, Sophia Antipolis, Rennes, Nancy et une sixième unité de « préfiguration », FUTURS, implantée sur les sites de Lille, Bordeaux et Saclay.

Au sein de l'INRIA, l'entité de base de l'activité scientifique est le « projet de recherche », équipe constituée de 15-20 personnes : chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, visiteurs étrangers.

110 « projets de recherche » sont mobilisés sur les cinq défis scientifiques suivants :

- maîtriser l'infrastructure numérique ;
- concevoir les nouvelles applications exploitant le web et les bases de données multimédia ;
- savoir produire des logiciels sûrs ;
- concevoir et maîtriser l'automatique des systèmes complexes ;
- combiner simulation et réalité virtuelle.

Du fait de son très fort impact économique et social, et notamment parce qu'elle est créatrice d'emplois, la recherche dans le domaine des STIC est devenue un secteur d'activité absolument stratégique et extrêmement

concurrentiel. La nécessité d'un lien fort entre la recherche et l'enseignement supérieur prend donc dans le secteur des STIC une importance toute particulière.

L'INRIA met en réseau les compétences de l'ensemble des organismes de recherche et de formation français dans le domaine des sciences et technologies de l'information. Ainsi, la plupart de ses équipes-projets de recherche sont communes avec des universités, des grandes écoles et d'autres organismes de recherche (33 établissements partenaires).

• Valorisation

L'INRIA développe de nombreux partenariats avec le monde industriel (600 contrats actifs) et favorise le transfert et la création d'entreprises dans le domaine des STIC. Dans ce but, l'INRIA a créé une filiale en 1998 INRIA-transfert, qui est à l'origine de quatre fonds d'amorçage.

• Particularités

L'INRIA s'implique fortement dans la construction de l'espace européen de la recherche à travers le 6ème PCRDT et l'activité du consortium ERCIM qui réunit 18 organismes européens de recherche.

Le plan stratégique en cours a retenu sept défis prioritaires :

- concevoir et maîtriser les futures infrastructures des réseaux et des services de communication ;
- développer le traitement des informations et données multimédia ;
- garantir la fiabilité et la sécurité des systèmes à logiciel prépondérant ;
- coupler modèles et données pour simuler et contrôler les systèmes complexes ;
- combiner simulation, visualisation et interaction ;
- modéliser le vivant ;
- intégrer les STIC dans les technologies médicales.

• Actions du programme

L'INRIA contribue à trois actions au sein du programme : mathématiques-STIC-micro et nanotechnologies, information scientifique et technique, moyens généraux d'appui.

• Partie « JPE » :

En 2005, l'INRIA était subventionné à hauteur de 112,335 M€ HT, soit un financement de 82,6 % sur dotations d'État.

• Personnel

Les emplois inscrits au tableau des emplois du budget 2005 sont de 1.031 (468 chercheurs, 560 ITA).

Les personnels titulaires rémunérés en 2005 sont de 990 ETP (55,182 M€), les personnels non titulaires étant de 870 ETP (8,606 M€).

L'effectif total pour 2005 est de 1.860 ETPT.

Le montant des traitements bruts du personnel permanent (titulaires et contractuels rémunérés sur emploi budgétaire) s'élève à 33,380 M€, soit des traitements bruts annuels moyens respectivement de 37.530 € pour les chercheurs (468 postes), 25.446 € pour les ingénieurs et techniciens (560 postes) et 36.262 € pour les emplois fonctionnels (3).

L'enveloppe des rémunérations accessoires (primes et indemnités du personnel permanent) est de 4,444 M€ dont 3,386 M€ de primes et d'indemnités diverses.

La campagne de recrutement sur concours externes en 2005 a été arrêtée à 8 postes de DR2 et 17 postes de CR2.

Les rémunérations diverses (chapitre 646 du budget primitif ; 0,650 M€) recouvrent les rémunérations des vacataires (0,165 M€), les dispositifs de formation à et par la recherche (0,215 M€) pour les boursiers et les stagiaires, et les autres rémunérations diverses telles que les indemnités de jurys de concours (0,270 M€).

• **Fonctionnement**

Les charges de fonctionnement (9,508 M€) peuvent se diviser en deux catégories. Elles englobent d'une part celles qui sont directement affectées aux activités de recherche et, d'autre part, celles liées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses financent principalement les charges de siège, c'est à dire les frais de fonctionnement courant des 9 sites d'implantations de l'INRIA mais aussi le soutien des partenariats liant l'INRIA avec environ 40 universités, grandes écoles et organismes de recherche.

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en troisième section.

Elles sont d'une part composées du soutien de base aux unités (43,582 M€ dont 21,496 M€, soit 49,3%, financé par le ministère de la recherche). Au sein de l'INRIA, la part chercheurs du BP 2005 (soutien de base aux unités, dépenses d'intervention sur programmes et actions thématiques) est de 0,104 M€.

Elles recouvrent, d'autre part, les actions thématiques, ciblées sur un certain nombre d'activités stratégiques définies par l'organisme. L'INRIA y consacre 5,490 M€. Ces actions recouvrent principalement la valorisation des recherches, le soutien aux formations doctorales, l'information scientifique ainsi que la participation au réseau RENATER

L'établissement prend en outre part à plusieurs projets internationaux pour un total de 1,857 M€. Au nombre de ces engagements figurent le laboratoire franco-chinois LIAMA, le programme franco russe AM Liapunov et le GIE européen ERCIM.

• **Investissement**

Sur un total de 2,517 M€ d'investissements consacrés aux gros équipements, l'INRIA en consacre la moitié à la mise en place du nouveau système d'information, rendu nécessaire par la mise en place du NCBC. Le solde restant est alloué à

l'effort d'équipement des unités de recherche (grappes de PC, plate-forme bio-informatique et autocommutateur).

Les moyens affectés aux opérations immobilières représentent 9,266 M€. Elles sont essentiellement destinées à des opérations d'extension de bâtiments anciens (IRISA à Rennes, LORIA à Nancy) et de construction de nouveaux bâtiments (Sophia-Antipolis, bâtiment PCRI à Saclay). Le patrimoine immobilier de l'INRIA est réparti sur 9 sites : le siège de Rocquencourt, les 4 unités de recherches "classiques" de Nancy, Rennes, Grenoble et Sophia-Antipolis, ainsi que les 3 sites délocalisés de l'UR Futurs.

• **Perspectives 2006**

Pour 2006, l'INRIA a défini un certain nombre d'objectifs prioritaires :

- la modernisation de l'équipement scientifique afin de maintenir sa compétitivité au plan international ;
- la croissance de l'institut.

Dans le même temps, l'INRIA poursuivra la refonte de son système d'information (système Girhaf) afin d'être en mesure de pouvoir faire face aux exigences induites par la mise en place du NCBC.

A périmètre constant, la subvention pour charges de service publics s'établit à 131,130 M€ en 2006 (+ 7,4%).

A structure courante, la subvention pour charges de service public s'établit à 125,686 M€ (+ 2,9%) après retraitement budgétaire de la subvention de 2005 (- 5,444 M€) : modification du régime fiscal relatif à la TVA (abandon de la collecte sur les subventions de fonctionnement, compensation de la TVA non déductible désormais à payer) en gestion 2005 et assujettissement à la taxe sur les salaires, au 1er janvier 2006.

Au-delà des mesures salariales à caractère technique ou général (+ 3,393 M€ ; prise en compte de l'évolution du point Fonction publique et de sa valeur au 1er janvier 2006, relèvement de l'indice minimum dans la Fonction publique intervenu au 1er juillet 2005, extension en année pleine du financement de 15 contrats à durée déterminée ayant pris effet au 1er septembre 2005, actualisation des rémunérations et composantes du GVT), le soutien du ministère aux actions de l'INRIA s'inscrira à la fois dans la priorité nationale accordée aux sciences et technologies de l'information et de la communication, et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique (augmentation du ratio chercheurs – ITA, doublement du nombre d'emplois à l'horizon 2009), poursuite des investissements dans le domaine des équipements scientifiques.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2006 intègre la création de 176 emplois (140 chercheurs, ingénieurs et techniciens titulaires au 1er octobre et 36 contractuels au 1er septembre ; + 2,416 M€). Les créations d'emplois statutaires assureront une meilleure fluidité des carrières tout en garantissant un meilleur encadrement des personnels accueillis.

La situation des personnels titulaires sera améliorée par deux mesures significatives, permettant de fluidifier les carrières (transformations d'emplois ; + 0,025 M€) et une modulation indemnitaire accrue, (+ 0,230 M€ au titre de la prime de participation à la recherche scientifique et l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif).

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+ 2,932 M€) seront destinés aux activités suivantes :

- le calcul intensif au moyen d'une nouvelle génération de supercalculateurs reliés par liaison très haut débit ;
- la réalité virtuelle immersive (aménagement de deux salles à Rennes et Nancy).

Financements de l'État

Opérateur financé par un seul programme :

Action intéressée / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 :	88 424 414	88 424 414	90 996 846	90 996 846
<i>Subventions pour charges de service public</i>	88 424 414	88 424 414	90 996 846	90 996 846
Transferts ou dotations				
Action n° 08 :	4 396 794	4 396 794	4 524 705	4 524 705
<i>Subventions pour charges de service public</i>	4 396 794	4 396 794	4 524 705	4 524 705
Transferts ou dotations				
Action n° 10 :	29 311 960	29 311 960	30 164 700	30 164 700
<i>Subventions pour charges de service public</i>	29 311 960	29 311 960	30 164 700	30 164 700
Transferts ou dotations				
Sous total P 194	122 133 168	122 133 168	125 686 251	125 686 251
Post-doctorants	2 094 134	2 094 134		
Total	124 227 302	124 227 302	125 686 251	125 686 251

Budget prévisionnel 2005 de l'opérateur (HT)

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
112 335	4 827		18 845	136 007

en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
65 915	58 309	11 783	136 007

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	1 860,0	1 907,0
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	1 001,0	1 037,0
Total	2 861,0	2 944,0

Commissariat à l'énergie atomique

• Textes institutifs

Ordonnance n°45 2563 du 18 octobre 1945 modifiée, décret n° 70-878 du 29 septembre 1970 modifié par les décrets n°84-279 du 13 avril 1984, n°91-99 du 26 septembre 1991, n°94-450 du 3 juin 1994.

• Missions

Le CEA est un organisme public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel. Créé en 1945, il exerce ses missions en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans les domaines de la science, de l'énergie, de la santé, de l'industrie, et de la défense.

Dès sa création, le CEA a développé une recherche à visée cognitive, nécessaire à la compréhension fondamentale des phénomènes mis en jeu dans les technologies de l'électronucléaire et de la défense. La culture croisée ingénieurs-chercheurs constitue, depuis lors, une spécificité de l'organisme. Cette originalité lui a permis de contribuer efficacement au succès du programme électronucléaire dans le domaine de l'énergie, à la construction de la capacité de dissuasion nucléaire française dans le domaine de la défense, et de jouer un rôle de premier plan aux niveaux français et international à la fois en recherche fondamentale et en recherche technologique. La particularité du CEA réside donc dans le couplage fort, au sein des activités de recherche, entre, d'une part, une recherche finalisée, fortement couplée aux besoins des industriels, qui repose sur la maîtrise des coûts industriels et sur des développements technologiques guidés par les besoins des marchés, et, d'autre part, une recherche fondamentale, qui nourrit cette recherche finalisée en préparant les « ruptures technologiques » nécessaires.

• Programmes concernés et tutelles

A compter de 2006, la subvention dite « civile » du CEA provient de 3 programmes différents : programme 194 (Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires, géré par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), le programme 188 (Recherche dans le domaine de l'énergie, géré par le ministère chargé de l'Industrie), programme 191 (Recherche duale, géré par le ministère de la Défense).

• Organisation

Le CEA civil est organisé autour de quatre grands programmes et une mission :

- le segment « Energie », qui comprend l'énergie nucléaire, les nouvelles technologies de l'énergie et la recherche fondamentale pour l'énergie et la radiobiologie toxicologie nucléaire ;
- le segment « Technologies pour l'information et de la santé », qui comprend les micro nanotechnologies et technologies logicielles, la recherche fondamentale pour l'innovation industrielle et les technologies nucléaires pour la santé et les biotechnologies ;

- les « très grands équipements d'accueil (TGE) » (« ESRF », « ILL », « ORPHEE », « GANIL » et « SOLEIL ») ;
- le programme « NRBC » (risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques) et la lutte contre le terrorisme ;
- la mission d'enseignement et les thèses (INSTN), le CEA s'impliquant fortement dans la transmission du savoir et la formation par la recherche dans ses domaines d'expertise en promouvant la recherche de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur.

• Particularités

Concernant le secteur du nucléaire civil, le CEA a comme objectif stratégique de répondre, à court et moyen terme, à de nouveaux défis d'ordre scientifique, technique ou socio-économique. Il s'agit, d'une part, de l'optimisation technico-économique recherchée par les industriels et, d'autre part, de l'acceptabilité de l'électronucléaire ; cette acceptabilité repose sur la capacité à mettre en oeuvre, avec l'ensemble des acteurs, des solutions optimales de gestion à long terme des déchets nucléaires, nécessite un effort permanent dans le démantèlement et l'assainissement des anciennes installations nucléaires, et repose dans l'acquisition des connaissances des effets sur l'homme et sur l'environnement des rayonnements ionisants.

À plus long terme, la stratégie de recherche du CEA est de préparer l'émergence de générations futures de réacteurs (dits de « génération IV »), qui seraient de nature à satisfaire durablement les besoins énergétiques du pays tout en préservant l'environnement.

La stratégie du CEA s'inscrit dans un cadre de développement de partenariats français, européens ou étrangers avec les autres organismes de recherche, les établissements d'enseignement, et les industriels.

Au terme d'un chantier lancé conjointement entre le ministère et l'établissement, les projets annuels de performance ultérieurs décriront de manière plus fine la contribution de cet opérateur à l'atteinte des objectifs du programme.

• Partie « JPE »

En 2005, la subvention du MENESR au budget du CEA était de 475,602 M€, soit 27,7% du budget

• Personnel

Les charges de personnel représentent 787,600 M€, soit 46,8 % des dépenses de l'organisme. Les chercheurs et les cadres constituent la majorité du personnel (6.634 ETP contre 4,822 pour les non cadres). Le cadrage de la RMPP est budgétairement prévu à 3,2 % pour 2005.

• Fonctionnement

Les charges de fonctionnement du CEA (621,600 M€) recouvrent principalement les dépenses de support administratif et technique des 9 implantations sur le territoire (5 centre civils : Fontenay-aux-Roses, Saclay, Grenoble, Cadarache et Valhro ; 4 centres militaires : DAM Ile-de-France, Cesta, Valduc et Le Ripault).

Ces dépenses regroupent aussi les charges liées au fonctionnement des laboratoires et à l'exploitation d'infrastructures lourdes telles que le réacteur « PHENIX ». Les charges de fonctionnement supportent partiellement le coût des activités de démantèlement d'installations nucléaires.

• Equipement

Les dépenses d'équipement du CEA s'élèvent à 235,000 M€ (14,0% du budget), dont 147,100 M€ pour les segments « Energie » et « TIS ». D'importants efforts d'équipement sont en cours sur le site de Cadarache en vue de l'installation du projet « ITER ».

• Très grandes Infrastructures de Recherche

Dans le cadre de ses recherches en physique nucléaire et des particules, le CEA a recours à des grands équipements, généralement financés en collaboration avec le CNRS. De façon non exhaustive, le CEA dispose du synchrotron « SOLEIL », de l'Institut Laue-Langevin (étude de la matière au niveau des neutrons) et de « GANIL » (étude de la structure des noyaux atomiques). Le financement des TGIR représente 55,400 M€ en 2005.

• Perspectives 2006

A périmètre courant, la subvention civile pour 2006 s'établit à 942,857 M€ en 2006, répartie ainsi que suit sur les trois programmes de la Mission interministérielle : 455,373 M€ sur le programme 194 , 452,484 M€ sur le programme 188 et 35,000 M€ sur le programme 191 (reconduction).

Elle comprend un réajustement de la subvention pour charges de services public inscrite au programme 188 (+ 21,142 M€), à partir de celle inscrite au programme 194 (réduction équivalente portée sur les actions 3 et 4), les rééquilibrant pour correspondre au coût complet des activités

de recherche respectivement pilotées dans ces programmes, conformément au plan à moyen et long terme (annuité 2006 du PMLT) de l'établissement et aux dispositions stratégiques approuvées par le Comité de l'énergie atomique du 20 juillet 2004.

Pour information, les actions prévues dans le domaine du terrorisme (15,000 M€ pour le programme « NRBC », financé par la subvention pour charges de service public du programme 191) on été validées par le Comité de pilotage interministériel et la cellule exécutive CEA-Direction générale à l'armement.

Le CEA poursuivra ses efforts de réduction des coûts structurels (plan d'économies sur les fonctions support, progression encadrée de la masse salariale) afin de mieux se recentrer sur les activités scientifiques.

Au sein du budget 2006, la répartition des dépenses ne sera pas significativement modifiée et devrait s'établir ainsi :

- segment « Energie » : 55,2% du budget,
- segment « Technologies pour l'information et la santé (TIS) » : 33,3%,
- enseignement et encadrement doctoral : 3,0%,
- budget des très grands équipements d'accueil : 2,3%,
- programme « NRBC » : 2,3%,
- partenariat global « G 8 » : 0,2%.

Au niveau de l'action 9, le soutien du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche portant sur les très grandes infrastructures de recherche consacre 3,000 M€ à l'entrée en phase d'exploitation du synchrotron « SOLEIL », sur la base d'une part fixée à 28% des coûts d'exploitation.

Les créations d'emplois inscrites au projet de loi de finances (60 contractuels, au 1er octobre 2006 ; + 0,913 M€) seront prioritairement affectées, sur les actions 1 et 2, aux pôles de compétitivité impliquant le CEA (les 14 projets impliquant le CEA ont tous été retenus : 5 projets « mondiaux », 1 projet à « vocation mondiale » et 8 projets à « vocation nationale et régionale ») dans le domaine des sciences de la vie et des nanotechnologies : « LyonBiopole », « SystemaTIC », « Minalogic », « Projet aéronautique », « Meditech santé », « Image, multimédia et vie ».

Financements de l'État

Opérateur financé par plusieurs programmes :

Programme ou action intéressé / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 :	91 313 404	91 373 990	80 400 000	80 400 000
<i>Subventions pour charges de service public</i>	91 313 404	91 313 404	80 400 000	80 400 000
Transferts ou dotations		60 586		
Action n° 02 :	134 472 076	134 568 322	136 900 000	136 900 000
<i>Subventions pour charges de service public</i>	134 472 076	134 472 076	136 900 000	136 900 000
Transferts ou dotations		96 246		
Action n° 03 :	66 599 884	66 643 817	62 200 000	62 200 000
<i>Subventions pour charges de</i>	66 599 884	66 599 884	62 200 000	62 200 000

Programme ou action intéressé / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<i>service public</i>				
Transferts ou dotations		43 933		
Action n° 04 :	42 817 788	42 845 849	39 100 000	39 100 000
<i>Subventions pour charges de service public</i>	42 817 788	42 817 788	39 100 000	39 100 000
Transferts ou dotations		28 061		
Action n° 05 :	24 423 128	24 439 233	24 200 000	24 200 000
<i>Subventions pour charges de service public</i>	24 423 128	24 423 128	24 200 000	24 200 000
Transferts ou dotations		16 105		
Action n° 07 :	21 575 790	21 589 189	20 000 000	20 000 000
<i>Subventions pour charges de service public</i>	21 575 790	21 575 790	20 000 000	20 000 000
Transferts ou dotations		13 399		
Action n° 09 :	55 400 000	55 433 233	55 400 000	55 400 000
<i>Subventions pour charges de service public</i>	55 400 000	55 400 000	55 400 000	55 400 000
Transferts ou dotations		33 233		
Action n°10 :	39 000 000	39 007 436	37 173 125	37 173 125
<i>Subventions pour charges de service public</i>	39 000 000	39 000 000	37 173 125	37 173 125
Transferts ou dotations		7 436		
Sous total P 194	475 601 791	475 901 070	455 373 125	455 373 125
Post-doctorants	1 753 209	1 753 209		
Programme n°188 :	419 397 530	419 397 530	451 635 030	452 483 530
Programme n°191 :	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000
Totaux	931 752 809	932 051 809	942 008 155	942 856 655

Budget prévisionnel 2005 de l'opérateur (TTC)

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
930 400	123 300		661 400	1 715 100

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
787 600	697 700	235 000	1 720 300

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	11 456,0	10 476,0
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		
Total	11 456,0	10 476,0

Institut national d'études démographiques

Textes institutifs

Ordonnance n° 45-2499 du 24 octobre 1945.

Décret n° 86-382 du 12 mars 1986 portant organisation et fonctionnement de l'INED, modifié par le décret n° 2001-596 du 3 juillet 2001 et par l'article 7 du décret n° 2002-251 du 22 février 2002.

L'INED est un établissement public à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle conjointe des ministres délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, et chargé de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Missions

L'INED a pour mission :

- d'entreprendre, développer et encourager, à son initiative ou à la demande des pouvoirs publics, tous travaux de recherche ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects ;
- d'évaluer, effectuer ou faire effectuer toutes recherches utiles à la science démographique et à sa contribution au progrès économique, social et culturel du pays ;
- recueillir, centraliser et valoriser l'ensemble des travaux de recherche, tant français qu'étrangers relevant de son champ d'activité, et tenir le Gouvernement et les pouvoirs publics informés des connaissances acquises ;
- apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche dans les domaines de sa compétence ;
- assurer l'information du public sur les questions démographiques ;
- assurer au niveau international la diffusion des travaux démographiques français et le développement de l'information démographique en favorisant l'usage de la langue française.

Organisation

Pour faire face à ces missions, l'INED est structuré en 13 unités de recherche appuyées par 4 services : enquêtes et sondages, informatique, documentation et bibliothèque, éditions. La majeure partie des activités de recherche est regroupée sur une trentaine de « projets-phares ». Chaque année, l'Institut s'engage dans une enquête lourde : il participe en 2005 à l'enquête « Generation and Gender Survey » qui s'inscrit dans un vaste projet d'études comparatives lancées à l'initiative de la Commission économique européenne des Nations unies.

Contrat d'objectifs

Le contrat d'objectifs signé le 11 avril 2002 pour la période 2002-2005 est articulé autour des priorités suivantes :

- répondre aux interrogations nouvelles concernant la transition démographique, l'espérance de vie, la fin de vie, les migrations internationales, les évolutions de la famille, les rapports hommes/femmes, les mutations démographiques des pays en développement, la santé reproductive ;
- améliorer l'organisation de la recherche et des services ;
- développer une stratégie internationale et rendre accessible aux lecteurs anglophones la revue Population.

Un travail est en cours au sein de l'organisme pour élaborer un projet stratégique qui servira de base à la préparation d'un nouveau contrat.

Actions du programme

L'INED contribue à trois actions du programme :

- action 6 : recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société ;
- action 8 : Information scientifique et technique (IST) ;
- action 10 : Moyens généraux et d'appui à la recherche.

Partie « JPE »

En 2005, l'INED était subventionné à hauteur de 13,074 M€, soit un financement de 94,7% sur dotations d'Etat.

Dépenses de personnel

Les emplois inscrits au budget 2005 sont de 166 (57 chercheurs, 109 ITA).

Les personnels titulaires rémunérés en 2005 sont de 143,7 ETP (8,162 M€), les personnels non titulaires étant de 57,1 ETP (0,451 M€).

L'effectif total pour 2005 est de 200,8 ETPT.

Le montant des traitements bruts du personnel permanent (titulaires et contractuels rémunérés sur emploi budgétaire) s'élève à 4,856 M€ au budget primitif 2005, soit des traitements bruts annuels moyens respectivement de 40.068 € pour les chercheurs (62 personnes), 22.181 € pour les ingénieurs et techniciens (101 personnes) et 43.800 € pour les administratifs (3 personnes).

L'enveloppe des rémunérations accessoires (primes et indemnités du personnel permanent) est de 0,811 M€ dont 0,052 M€ au titre de la prime de recherche et 0,302 M€ au titre de la PPRS des ingénieurs et techniciens.

La campagne de recrutements sur concours externes en 2005 a été arrêtée à 1 poste d'AI, 1 poste d'IE2 et 1 poste de TRCN.

Les rémunérations diverses (chapitre 646 du budget primitif : 0,184 M€) représentent 2,14% des charges de personnel et

sont exclusivement consacrées au financement de la main d'œuvre occasionnelle.

• Dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement (2,642 M€) se divisent en deux catégories : celles qui sont directement liées aux activités de recherche et celles liées au fonctionnement indivis de l'établissement (fraîs de structure). Ces dépenses financent principalement les charges de siège (2,330 M€), c'est à dire les frais de fonctionnement courant de l'établissement (entretien de l'immeuble, achats divers, impôts et taxes, services extérieurs) le solde étant dévolu à l'action sociale et à la formation permanente (0,312 M€).

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en troisième section et réparties entre les 13 unités de recherche que compte l'Institut. Elles sont uniquement composées du soutien de base aux unités (librement utilisable par l'établissement). Celui ci atteint 2,554 M€ (dont 1,819 M€, soit 71,2%, financé par le ministère de la recherche). Au sein de l'INED, la part chercheurs du BP 2005 (soutien de base aux unités, dépenses d'intervention sur programmes et actions thématiques) est de 0,046 M€.

Au sein du soutien de base, la part des dépenses directement allouées à la recherche est de 1,230 M€ (48,2%). Le solde est réparti entre les divers crédits destinés aux services (0,999 M€) et les actions spécifiques de l'INED à travers ses divers partenaires (GIS, ONG, Associations). Au titre de ces participations figurent l'ONED (Observatoire de l'Enfance en Danger), l'Institut de la prévision économique à Moscou, le soutien à la European Society for Population Economics.

• Perspectives 2006

Pour 2006, l'INED souhaite concentrer ses crédits sur ses actions phares, au nombre de 32, qui représentent 80% de ses crédits de recherche. Au-delà de ces projets, trois grands programmes sont envisagés par l'Institut :

- l'enquête "Genre et Génération" débutée en 2005, version française de l'enquête lancée par la Commission des Nations Unies pour l'Europe, ainsi que le soutien à la version géorgienne de cette enquête ;

- la poursuite de la réorganisation des observatoires démographiques en Afrique subsaharienne ;
- la contribution aux GIS (Groupements d'Intérêt Scientifique).

A périmètre constant, la subvention pour charges de service publics s'établit à 15,714 M€ en 2006 (+ 3,1%).

A structure courante, la subvention pour charges de service public s'établit à 14,134 M€ (- 7,3%) après retraitement de la subvention de 2005 (- 1,580 M€) : modification du régime fiscal relatif à la TVA (abandon de la collecte sur les subventions de fonctionnement, compensation de la TVA non déductible désormais à payer) et assujettissement à la taxe sur les salaires, au 1er janvier 2006.

Au-delà des mesures salariales à caractère technique ou général (+ 0,380 M€ ; prise en compte de l'évolution du point Fonction publique et de sa valeur au 1er janvier 2006, relèvement de l'indice minimum dans la Fonction publique intervenu au 1er juillet 2005, extension en année pleine du financement de 2 contrats à durée déterminée ayant pris effet au 1er septembre 2005, actualisation des rémunérations et composantes du GVT), le soutien du ministère aux actions de l'INED s'inscrit essentiellement dans les évolutions stratégiques de l'établissement : soutien de l'activité éditoriale, continuité de la politique en matière de formation professionnelle et d'œuvres sociales, poursuite de l'accueil de partenaires étrangers.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2006 intègre la création d'un emploi (1 IE 2 titulaire au 1er octobre ; + 0,011 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par une mesure significative permettant de moduler plus largement les régimes indemnitaires (+ 0,034 M€ au titre de la prime de participation à la recherche et l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif).

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+ 0,042 M€) doivent aider à la réalisation des objectifs suivants :

- la poursuite des grands objectifs définis pour 2006 ;
- le respect des engagements contractuels ;
- le soutien de l'activité d'appui du service informatique (renouvellement d'une partie de l'équipement).

Financements de l'État

Opérateur financé par un seul programme :

Action intéressée / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 06 :	7 775 980	7 775 980	7 208 245	7 208 245
<i>Subventions pour charges de service public</i>	7 775 980	7 775 980	7 208 245	7 208 245
Transferts ou dotations				
Action n° 08 :	1 677 172	1 677 172	1 554 719	1 554 719
<i>Subventions pour charges de service public</i>	1 677 172	1 677 172	1 554 719	1 554 719
Transferts ou dotations				
Action n° 10 :	5 793 867	5 793 867	5 370 849	5 370 849

Action intéressée / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<i>Subventions pour charges de service public</i>	5 793 867	5 793 867	5 370 849	5 370 849
Transferts ou dotations				
Sous total P 194	15 247 019	15 247 019	14 133 813	14 133 813
Post doctorants	34 902	34 902		
Total	15 281 921	15 281 921	14 133 813	14 133 813

Budget prévisionnel 2005 de l'opérateur (HT)

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
13 074	330		405	13 809

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
8 925	4 884		13 809

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	200,8	201,0
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	27,0	26,0
Total	227,8	227,0

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

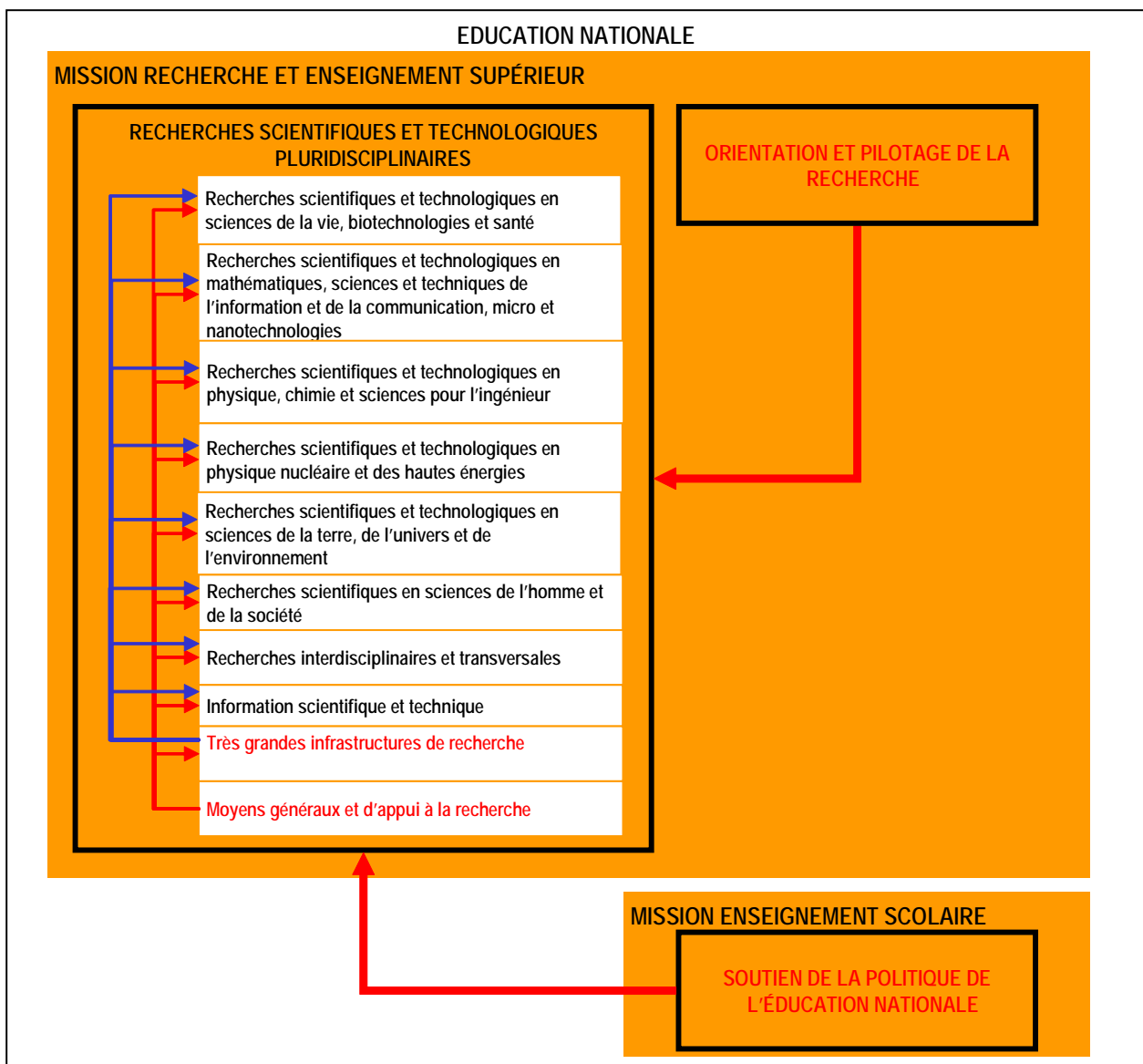
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1.051.649.137	+198.935.447	+14.629.317	1.265.213.901
Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	455.857.100	+155.502.286	+10.300.038	621.659.424
Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	490.835.516	+117.638.730	+10.252.104	618.726.350
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	296.401.642	+73.570.603	+3.840.308	373.812.553
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	264.774.904	+62.912.114	+3.937.999	331.625.017
Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	277.508.521	+49.339.427	+4.139.132	330.987.080
Recherches interdisciplinaires et transversales	52.803.739	+2.314.417	+422.955	55.541.111
Information scientifique et technique	48.828.391	+2.777.300	+12.090.611	63.696.302
Très grandes infrastructures de recherche	200.107.000	-200.107.000	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	462.883.324	-462.883.324	0	0
Total	3.601.649.274	0	+59.612.464	3.661.261.738

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-59.612.464
ORIENTATION ET PILOTAGE DE LA RECHERCHE (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-51.485.144
SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (Mission Enseignement scolaire)	-8.127.320

Observations

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien du programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires :

L'action « Très grandes infrastructures de recherche » regroupe les crédits du budget de l'Etat consacrés par certains des opérateurs du programme (CNRS, CEA et IPEV) aux grands instruments ou équipements communs de recherche (synchrotrons, sources de neutrons, télescopes, centres de calcul, réseaux, station polaire...) dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs.

L'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique. Ils viennent en appui de ces activités pour fortifier leur efficacité et leur performance, sans se confondre avec elles. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions du programme :

Lors de la construction du programme, le choix a été fait d'identifier au sein des actions « Très grandes infrastructures de recherche » et « Moyens généraux et d'appui à la recherche », les crédits de l'Etat que les opérateurs du programme affectent respectivement à leurs infrastructures communes de recherche et à leurs fonctions support. Cette option a été dictée, d'une part, par la difficulté de répartir ex ante de manière pertinente les crédits réservés à ces fonctions entre les actions correspondant à des finalités de politiques publiques et, d'autre part, par l'intérêt qu'offre, pour l'information du Parlement, leur individualisation, leur documentation et leur suivi.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions pour charges de service public des opérateurs du programme s'effectue en coûts directs et l'analyse de ces coûts permet de présenter parallèlement, à titre informatif, une maquette en coûts complets. A cet effet, dans une première étape, les crédits de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » ont été ventilés vers les autres actions du programme, sur la base des données issues du contrôle et de l'analyse de gestion des opérateurs, selon les clés suivantes :

- Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé : 40,4%
- Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies : 17,7%
- Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur : 15,2%
- Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies : 4,2%
- Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement : 7,1%

- Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société : 9,8%
- Recherches interdisciplinaires et transversales : 0,5%
- Information scientifique et technique : 0,6%
- Très grandes infrastructures de recherche : 4,5%

Dans une seconde étape, les crédits de l'action « Très grandes infrastructures de recherche » (abondés d'une partie des crédits de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche ») ont été eux-mêmes ventilés vers les actions restantes du programme :

- Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé : 5,4%
- Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies : 33,3%
- Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur : 21,4%
- Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies : 24,5%
- Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement : 13,6%
- Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société : 1,8%

Programme 187 :
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des
ressources

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2006
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	202.715.664	
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	228.384.390	
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	98.213.645	
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	114.221.417	
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	140.418.377	
06 Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences	65.110.854	
07 Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques	63.654.738	
08 Moyens généraux	224.066.492	
Totaux	1.136.785.577	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2006
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	202.715.664	
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	228.384.390	
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	98.213.645	
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	114.221.417	
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	140.418.377	
06 Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences	65.110.854	
07 Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques	63.654.738	
08 Moyens généraux	224.066.492	
Totaux	1.136.785.577	

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	207.982.143	
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	234.239.304	
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	98.238.896	
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	115.599.945	
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	138.597.832	
06 Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences	70.137.205	
07 Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques	52.819.038	
08 Moyens généraux	216.639.219	
Totaux	1.134.253.582	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2005
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	205.165.958	
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	232.898.004	
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	96.367.941	
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	115.599.945	
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	137.887.534	
06	Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences	68.112.781	
07	Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques	65.056.000	
08	Moyens généraux	213.165.418	
Totaux		1.134.253.581	

Présentation des crédits par titre et catégorie

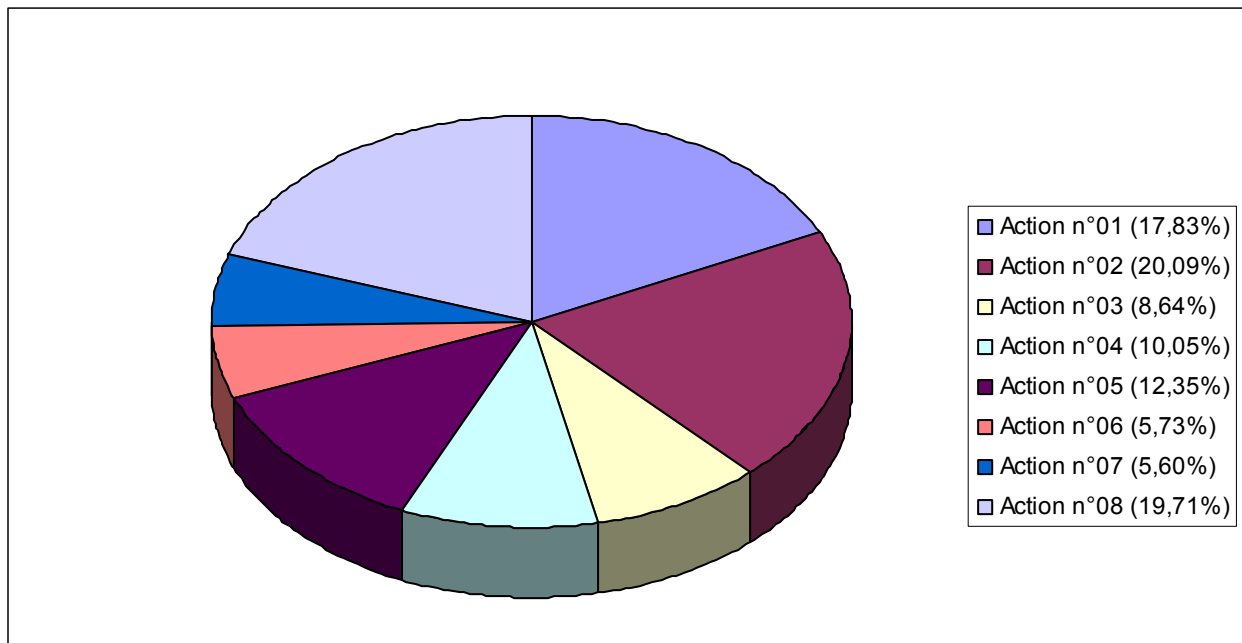
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		1.134.253.582	1.136.785.577		1.134.253.581	1.136.785.577
Subventions pour charges de service public		1.134.253.582	1.136.785.577		1.134.253.581	1.136.785.577
Totaux		1.134.253.582	1.136.785.577		1.134.253.581	1.136.785.577

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	202.715.664	202.715.664
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	228.384.390	228.384.390
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	98.213.645	98.213.645
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	114.221.417	114.221.417
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	140.418.377	140.418.377
06	Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences	65.110.854	65.110.854
07	Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques	63.654.738	63.654.738
08	Moyens généraux	224.066.492	224.066.492
Totaux		1.136.785.577	1.136.785.577

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

La finalité du programme « recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » est de constituer un pôle de référence de recherche scientifique et technologique et d'expertise de niveau mondial pour développer la gestion durable des milieux et la mise en valeur des ressources naturelles et des produits qui en sont issus, répondant aux besoins des sociétés du Nord et du Sud.

Tout en s'inscrivant dans la dynamique générale de la production scientifique, les acteurs du programme fondent leurs orientations stratégiques sur les enjeux des sociétés du Nord et du Sud, qu'ils traduisent en questions et en objets de recherche. En appui aux politiques publiques, les champs couverts par le programme concernent l'environnement, la santé, l'alimentation, l'énergie, la gestion des risques et les interactions entre les sociétés humaines et les milieux.

Le programme est mis en œuvre par six établissements publics de recherche finalisée (INRA, IRD, CEMAGREF,

BRGM, CIRAD, IFREMER) dont les ressources proviennent de l'Etat et de leur activité contractuelle.

Le pilotage d'objectifs stratégiques, sur une période de quatre ans, est défini par des contrats entre l'Etat et ces établissements. Ils précisent les objectifs poursuivis prioritairement, ainsi que les engagements réciproques des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre annuellement la réalisation. Le responsable de la performance globale du programme est le directeur de la technologie.

Le programme est structuré en 8 actions :

-Cinq actions qui déclinent les domaines de recherche associés à des enjeux de société ;

-Trois actions transversales qui concernent la valorisation, l'expertise et la gestion de la recherche par les établissements.

Présentation des actions



Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité

La finalité de l'action est de développer une gestion durable des différents milieux, qu'ils soient anthropisés ou non, grâce à une connaissance écosystémique de leurs ressources et de leurs usages, au bénéfice des populations qui y vivent. Elle est fondée sur un partage durable et négocié des revenus générés, aux échelles locale, régionale ou mondiale. Elle prend en compte la diversité des enjeux économiques, écologiques et sociaux, en particulier le respect de la qualité des milieux, en relation avec les engagements internationaux de la France.

Les opérateurs du programme hiérarchiseront les impacts anthropiques sur les milieux et les ressources dans un

contexte prévisible de changements globaux et d'exploitation renforcée des ressources, notamment en vue d'établir un corpus de connaissances pour la constitution d'une véritable ingénierie des systèmes écologiques.

Les opérateurs du programme mettront à disposition des gestionnaires les connaissances et méthodes nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion durable de la biodiversité, compatibles avec la pérennité des systèmes de production et dans le respect des équilibres économiques et naturels.



Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés

La finalité de l'action est de faire évoluer les modes de production vers l'exploitation durable des ressources et des milieux, grâce à des pratiques et des technologies adaptées, qui réduisent les impacts négatifs sur les ressources, les habitats et l'environnement en général, tout en améliorant la sécurité des acteurs. Les domaines d'intervention sont

multiples : agriculture, aquaculture, pêche, élevage, exploitation des ressources minérales et naturelles.

L'accent est mis sur la maîtrise de la qualité des produits, et en particulier des aliments, lors de la mise en œuvre des procédés de transformation et de conservation.



Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés

Tout système technique de production s'inscrit dans un champ social et économique qui conditionne ses relations avec son environnement et son efficacité productive.

La finalité de l'action est de transformer les rapports entre les divers acteurs, socio-économiques, professionnels, publics et décideurs, pour définir une nouvelle approche des conflits d'usage des ressources et des milieux dans une perspective de gestion durable. Il s'agira de concilier biens publics et productions marchandes dans une optique multifonctionnelle et respectueuse de chacun, de gérer des processus de développement local diversifiés, d'aider les acteurs à affronter de nouveaux arbitrages pour l'occupation de l'espace et l'accès aux ressources.

Pour mieux évaluer l'impact des mesures de gestion actuelles ou prévisibles, les opérateurs du programme renforceront le réseau de gestion des données d'observation des ressources, des milieux et des usages, développeront l'information économique, amélioreront les diagnostics sur l'état de l'exploitation et de l'évolution des ressources. A titre d'exemple, une nouvelle gouvernance de l'eau devrait permettre de concilier décentralisation et solidarités financières, sociales, environnementales aux diverses échelles de temps, notamment à moyen-long terme.



Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être

La finalité de l'action est de mieux connaître la qualité des aliments, leur mode d'assimilation et les phénomènes associés à l'appétence qu'ils créent au niveau individuel et collectif.

Un premier aspect concerne la nutrition, en relation avec les besoins physiologiques des individus et la capacité des aliments, naturels ou transformés, à satisfaire leurs besoins essentiels, concentration en nutriments, oligo-éléments, vitamines... Leurs effets, négatifs ou positifs sur la santé, sont étudiés.

La traçabilité des produits, la protection et la promotion des appellations d'origine contrôlée, notamment au niveau européen, la connaissance des éléments qui déterminent le goût constituent un autre aspect de l'action. Une meilleure compréhension des déterminants socio-économiques de la consommation entre également dans le champ de cette action.



Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels

La finalité de l'action est de maîtriser les éléments constitutifs de la notion de sécurité des individus et des populations, à tous les niveaux d'intervention possibles, y compris d'approvisionnement dans les diverses ressources qui conditionnent la croissance économique et la satisfaction des besoins des populations, en particulier pour les pays du Sud.

Compte tenu des effets attendus du changement climatique sur l'occurrence des phénomènes extrêmes (inondation, sécheresse, risques géologiques, etc.), il s'agira de comprendre et prévoir les risques naturels, d'élaborer des stratégies de prévention et des outils de gestion de crise.

Les recherches concernent également la qualité des produits alimentaires en vue de la protection de la santé des consommateurs, par exemple l'amélioration et la surveillance de la santé des cheptels, ainsi que la mise au point de

systèmes de production respectueux de l'environnement et compatibles avec les autres usages.

La mise en œuvre de systèmes de surveillance, notamment dans le cadre des grands programmes internationaux sur le climat et la surveillance de la Terre, formeront la base du corpus de connaissances nécessaires, qui intégrera également les retours d'expérience et les analyses historiques de ces phénomènes. On développera les outils, indicateurs et modèles permettant d'évaluer et gérer les risques pour l'homme et les écosystèmes, notamment dans le cadre des politiques européennes et de l'application des règlements et directives cadres auxquels la France est tenue.



Action n° 06 : Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences

La production de connaissances, notamment en recherche finalisée, doit contribuer à une meilleure compréhension du monde et de l'impact des actions humaines. Ceci implique un partage des connaissances avec chacun des acteurs qui peuvent en tirer bénéfice, accompagné des questionnements mutuels nécessaires à un partenariat renforcé.

La diffusion de la connaissance nouvellement acquise au sein de la communauté scientifique nationale et internationale est une première exigence. Elle permet de situer la compétitivité de la France, par la mesure de la qualité des publications et leur taux d'impact. Elle doit également s'exercer aux divers niveaux du transfert du savoir, de l'école primaire à l'Université et à la formation par la recherche, par la participation à l'enseignement, mais également à des actions de sensibilisation et d'animation, à des expositions, permanentes ou temporaires, à des journées portes ouvertes. L'ouverture de nos laboratoires à l'accueil de chercheurs européens et d'autres pays du monde, juniors et seniors, contribue également au rayonnement de la France. A cet égard, les acteurs du programme affirment leur responsabilité particulière vis-à-vis des pays moins favorisés.

Elle doit permettre aux décideurs publics, collectivités, représentants de l'Etat, ministères, de s'appuyer sur les connaissances les plus récentes, selon une approche garantissant la prise en compte de l'ensemble des éléments pertinents de la chaîne des causes et des effets. L'expertise collective, dont la pratique sera développée, permettra de remplir au mieux ces conditions, et offrira un cadre de réponse pertinent aux acteurs du programme.

Par leurs questionnements, notamment au travers de contrats de collaboration, les professionnels concernés par les activités du programme apportent leur concours à la définition de nouveaux objets de recherche, et, en retour, bénéficient des réponses qu'une communauté scientifique bien structurée peut leur offrir. Cette réponse prend de multiples formes : expertises spécifiques, transferts de savoir-faire, licences d'exploitation, formation concertée par la recherche. La prise de brevets et de certificats d'obtention végétale protège le savoir-faire français, ainsi que la participation aux réflexions sur la normalisation européenne. La production de guides à usage des professionnels, de manuels techniques et de publications dans des revues spécialisées participe également de cette action.



Action n° 07 : Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques

La finalité de l'action est de diffuser à la communauté scientifique nationale, et en collaboration avec elle, les moyens propres à l'acquisition et la qualification de données sur les ressources et les milieux, d'en assurer la disponibilité ainsi que de faciliter l'accès aux grandes banques de données mondiales.

Les très grands équipements, comme la flotte océanographique et les engins d'exploration du milieu marin, constituent des exemples d'infrastructures mutualisées et ouvertes.

Les banques de données ou les collections, mises à la disposition de la communauté scientifique, des responsables des politiques publiques ou du grand public sont des instruments essentiels pour le développement des connaissances et de l'expertise, en particulier dans le domaine de l'environnement et des risques. Elles s'appuient sur des observatoires de recherche en environnement et des réseaux de surveillance, dont l'efficacité est tributaire des progrès de la science et de la technologie, notamment dans le domaine de la mesure.



Action n° 08 : Moyens généraux

Les moyens généraux du programme regroupent les moyens généraux de chaque opérateur. Les objectifs à atteindre sont une harmonisation des systèmes d'information de gestion, de contrôle de gestion et de gestion des emplois et des compétences, malgré les disparités actuelles liées, notamment, aux différents statuts des opérateurs.

Par ailleurs, les modes de gouvernance et de gestion des opérateurs devraient évoluer progressivement avec la mise en place de l'espace européen de la recherche et le développement des partenariats scientifiques au niveau mondial.

Objectifs et indicateurs

Introduction - Présentation stratégique :

Les objectifs du programme finalisé « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » sont définis en vue de répondre à la demande sociétale et professionnelle du domaine et s'expriment en termes de gestion durable, dont les enjeux se déclinent aujourd'hui à tous les niveaux d'échelle, du local au planétaire.

Cette recherche finalisée implique de construire les objets complexes de recherche répondant à ces questionnements, en mobilisant et organisant l'interaction des disciplines scientifiques classiques.

La production de connaissances, la conception de « trajectoires d'innovation » valorisant les acquis, la surveillance et l'alerte, l'expertise et la mise à disposition de données complexes et structurées sont les produits attendus du programme.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen) : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international.

La production de connaissances nouvelles en recherche à dominante finalisée résulte d'une démarche intégrative d'éléments disciplinaires soumis aux mêmes approches et aux mêmes critères que ceux émanant de travaux plus fondamentaux, mais construits en réponse à des besoins exprimés par des tiers. Elle est confrontée à un besoin croissant de conceptualisation et de modélisation et crée les connaissances « amont » qui lui sont nécessaires. La recherche finalisée partage avec la recherche non orientée l'impératif d'excellence et de compétitivité internationale, qui se mesure avec les mêmes indicateurs de performance : publications et indices d'impact.

Le maintien de la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme constitue en soi une performance, compte-tenu de l'entrée en concurrence directe de nouveaux acteurs au niveau européen et surtout, au niveau mondial, des pays d'Asie tels que la Chine.

Indicateur n° 1 : Production scientifique des opérateurs du programme

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
exprimée par la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française	%	5,6			5,6	5,6
exprimée par la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	0,8			0,8	0,9
exprimée par la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	0,3			0,3	0,35

Les chiffres de l'année 2003 sont provisoires car basés sur des données incomplètes. Les chiffres 2002 disponibles sont les suivants :

- part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française : 5,8 % ;
- part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE25) : 0,8 % ;
- part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale : 0,3 %.

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la part des publications de niveau international des opérateurs du programme au niveau de la France de l'Union européenne et du monde. Chacun des établissements du programme identifie les articles qu'il a produits dans la base de données, en sciences de la matière et de la vie.

L'évaluation de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) pose actuellement des problèmes de disponibilité. L'absence à ce jour d'univers de référence internationale comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a toutefois lancé un plan d'action pour la création d'une base de donnée européenne des SHS.

Une fois le repérage fait avec l'ensemble des établissements, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer le périmètre des articles du programme.

L'OST calcule alors la part des articles produits par les opérateurs du programme dans la production française, européenne (UE25) et mondiale.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs / nombre d'articles de référence (France, UE25, monde). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Source des données : Thomson Scientific- Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Limites et biais connus : la base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base de données ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine ont été ici pris en compte.

Indicateur n° 2 : Reconnaissance scientifique des établissements du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Indice	n.d.				0,85	0,9

Précisions méthodologiques

Cet indice est la valeur moyenne de la part de citations recueillies par chaque article, dans la base maintenue par l'OST, pour l'ensemble des articles du programme, au cours des deux années suivant leur publication.

Il exprime l'impact sur la recherche internationale des connaissances produites par les établissements du programme.

Disponibilité : immédiate, à partir de l'indicateur précédent (indicateur de production). Il convient de noter que cet indicateur impose un délai supplémentaire de deux années avant l'obtention des données, mais qu'il constitue un indicateur essentiel de la performance du programme. **L'année la plus récente disponible par construction est l'année n-3 (2002 pour 2005)**. Les chiffres de l'année 2003 ne sont donc pas disponibles. En 2002, l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme s'élevait à 0,84.

Mode de calcul :

L'indice calculé est la part des citations à 2 ans des opérateurs (%) / part des publications des opérateurs (%). Il est en compte fractionnaire, c'est à dire en tenant compte du nombre des laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur.

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Limites et biais connus : la base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base de données ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine ont été ici pris en compte.

Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche.

Cet objectif se propose d'analyser l'activité des six opérateurs du programme dans leur relation avec les secteurs professionnels concernés, en fonction des finalités socio-économiques de leurs travaux. Leur performance sera mesurée grâce à plusieurs indicateurs qui intègrent leur capacité d'innovation dans les domaines de la gestion des milieux et des ressources, mais aussi de l'impact sur les filières économiques. Au-delà de la prise en compte des brevets, des licences et des logiciels ainsi que des

redevances qui en résultent, les certificats d'obtention végétale (COV) constituent un marqueur original et spécifique au programme. L'importance accordée au partenariat s'accompagne dans ce programme de recherche finalisée d'une analyse des transferts de savoir faire, qui constituent une demande forte du secteur privé.

Le maintien de la part des dépôts de brevet des opérateurs du programme constitue en soi une performance, compte tenu de la croissance prévue des nouveaux pays membres en Europe.

Indicateur n° 1 : Efficacité de la politique de valorisation exprimée par

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par des déposants français	%	0,2		0,2		0,22
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants français	%	0,2		0,2		0,22
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par des déposants européens	%	n.d.		n.d.		n.d.
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants européens	%	0,03		0,03		0,03
Nombre de brevets, certificats d'obtention végétale et logiciels déposés par les opérateurs du programme	Nombre	82		77		100

Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet de mesurer la part des demandes de dépôts de brevets faites par les opérateurs du programme enregistrées à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) et à l'OEB (Office européen des brevets) en demandes directes et en PCT (Patent Cooperation Treaty) - cette voie permet à tout déposant, où qu'il soit dans le monde, de déposer une demande de brevets simultanément dans 120 pays.

Mode de calcul : nombre de demandes déposées par les opérateurs du programme/ nombre de demandes enregistrées à l'INPI et à l'OEB en référence française.

Limites et biais connus : toutes les demandes de brevets n'aboutissent pas à une délivrance, mais elles reflètent convenablement l'activité inventive. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Sous indicateur n°3 : nombre de brevets, certificats d'obtention végétal (COV) et logiciels déposés par les opérateurs du programme

Mode de calcul :

Les données sont fournies par les opérateurs et agrégées par le coordinateur du programme.

Sont totalisés les nombres annuels de brevets et demandes prioritaires déposés en France ou à l'étranger (à l'exclusion des extensions géographiques), de logiciels déposés à l'Agence de protection des programmes et commercialisés, et de certificats d'obtention végétale.

Limites et biais connus :

Les dépôts de marques ne sont pas pris en compte.

Indicateur n° 2 : Efficience de la politique de valorisation exprimée par le ratio "produits des redevances sur brevets, COV et logiciels et licences / dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle"

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Ratio	3,3		3,2	4	4	5

Précisions méthodologiques :

Source des données : Les données sont extraites par les opérateurs de leurs systèmes de gestion et agrégées par le coordinateur du programme.

Mode de calcul :

Numérateur : produit des redevances.

Dénominateur : dépenses externes liées au frais de propriété intellectuelle (dépôt, recherche d'antériorité, maintien).

Les données sont hors taxes.

Limites et biais connus : cet indicateur ne prend pas en compte les coûts internes des opérateurs liés à la valorisation.

Indicateur n° 3 : Intensité du partenariat avec les entreprises exprimée par la part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources de recherche totales des opérateurs du programme (pour les EPST et les autres établissements).

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
EPST	%	1,6			1,6	3
Autres établissements	%	4,3			4,4	5

Précisions méthodologiques :

Sources des données

Ces données sont obtenues par la Direction de l'évaluation et de la prospective par une enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les organismes et services publics.

Mode de calcul

Numérateur : ressources des contrats de recherche passés avec les entreprises, publiques ou privées, françaises ou étrangères. Ces ressources intègrent les contrats passés avec des groupements d'entreprises (groupements professionnels, filières spécialisées, centres techniques ...).

Dénominateur : ressources des opérateurs pour travaux de recherche et développement. Les ressources totales prises en compte sont les ressources externes, investissements compris, hors dotations budgétaires (fonctionnement et investissement).

Limites et biais connus

L'indicateur devra être rapproché des volumes de subventions et dotations

Disponibilité

Les données de 2004 ne seront pas disponibles avant 2006. Elles seront communiquées à l'occasion du PLF 2007.

Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen) : Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques.

Dans un monde complexe où les choix locaux peuvent entraîner des conséquences globales, créant des solidarités de fait aux diverses échelles spatiales et temporelles, les décideurs publics souhaitent disposer des éléments nécessaires à la définition et la mise en oeuvre des politiques publiques. L'écoute de la demande sociale, et les besoins de connaissance qu'elle sollicite, constitue une des missions premières de ce programme, dont les domaines de recherche portent largement sur des biens collectifs. Cette demande est par nature multidisciplinaire et concerne, pour chaque discipline mobilisée, une part de l'activité de chacun des organismes. Cet effort essentiel du programme s'apprécie par la création des outils nécessaires et le nombre d'expertises, collectives ou non, d'avis, ainsi que par la constitution de recueils et banques de données, en appui aux politiques publiques. Sa performance se mesure par le nombre d'agents impliqués dans la réponse à la demande de donneurs d'ordre publics. Les principaux leviers d'actions pour atteindre cet objectif sont les programmes nationaux inter établissements, les GIP ou les GIE.

Indicateur n° 1 : Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	6		6	6	6	6

Précisions méthodologiques :

Sont pris en compte les conventions avec les ministères techniques pour des opérations sortant du cadre de la recherche, les activités de surveillance (réseaux, sismique...) et les observatoires, ainsi que les contrats avec les directions générales techniques de la commission européenne hors DG recherche, et les contrats d'expertise avec les organisations publiques étrangères et internationales.

Sources des données

Ces données sont fournies par les opérateurs, à partir des systèmes de suivi des temps intégrés à la comptabilité analytique ou d'enquêtes sur la répartition des personnels de recherche, et consolidées par le responsable du programme.

Méthode de calcul

Numérateur : ETP annuels des opérateurs du programme consacrés aux expertises, avis et production de données pour les donneurs d'ordre publics, français ou étrangers.

Dénominateur : ETP totaux des opérateurs.

Limites et biais connus :

Le dénominateur prend en compte, dans les effectifs totaux, des populations qui ne contribuent pas à l'activité d'expertise, notamment les doctorants, ce qui conduit à sous estimer l'effort réel de l'opérateur de recherche.

Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen) : Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique.

La plus grande partie de la biodiversité se trouve dans les pays du Sud, qui sont d'autre part confrontés à des défis majeurs en matière de développement, dont les conséquences ont également un impact sur le Nord. Par ailleurs, la France s'est toujours donnée pour mission d'accompagner les pays moins favorisés dans leur développement selon une conception bien comprise de la solidarité et de la sécurité de la planète. Deux opérateurs principaux participent à cette action, considérée statutairement comme leur responsabilité première, le CIRAD et l'IRD. Les quatre autres opérateurs du programme, à des degrés divers et dans des champs d'application variés, participent de cette mission. Deux indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance du programme, qui mettent l'accent sur la volonté de construire des partenariats équilibrés et respectueux avec les pays du Sud. L'indicateur n° 2 est complémentaire de celui conçu par le ministère des affaires étrangères dans le cadre du programme « Rayonnement culturel et scientifique » de la mission « Action extérieure de l'Etat », mais il mesure l'apport spécifique de la communauté scientifique au développement.

Indicateur n° 1 : Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud, exprimée par le nombre d'accords de partenariat (conventions) signés avec un établissement de recherche et d'enseignement supérieur d'un pays du Sud.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Nombre			517	497	500	510

Précisions méthodologiques :

Le partenariat est une implantation locale des opérateurs du programme, avec présence effective de scientifiques (chercheurs, ingénieurs, techniciens) ou de doctorants, post-doctorants, traduite par un accord formel avec un établissement de recherche et d'enseignement supérieur d'un pays du Sud.

La liste des pays du Sud correspond à celle des pays en développement établie par le Ministère des affaires étrangères qui figure dans le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission interministérielle « Aide publique au développement »

Méthode de calcul

L'indicateur est construit à partir des données de gestion fournies par les opérateurs du programme.

Il s'agit du nombre de contrats en vigueur au cours de l'année

Les doubles comptes sont éliminés.

Limites et biais connus

Cet indicateur peut ne pas mettre en évidence des variations de la volumétrie réelle des échanges (en temps passé ou en montants financiers).

Il ne prend pas non plus en compte les formations d'étudiants de pays du Sud dans les laboratoires des opérateurs du programme.

Indicateur n° 2 : Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	9,7				10	12

Les chiffres de l'année 2003 sont provisoires car basés sur des données incomplètes. Le chiffre 2002 disponible est de 8,1 %.

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la part des publications des opérateurs du programme en co-publication avec des partenaires des pays du Sud. La liste des pays du Sud retenue correspond à celle des pays en développement qui figure dans le programme « solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission interministérielle « aide publique au développement ».

Chacun des établissements du programme identifie les articles produits par ses laboratoires dans la base de données de la production scientifique internationale pour les sciences de la matière et de la vie. La base OST est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs.

Une fois ce repérage fait avec l'ensemble des établissements, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer le périmètre des articles du programme.

L'OST calcule alors la part des articles produits en co-publication avec des pays du Sud parmi les articles produits par les opérateurs du programme.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays du Sud/ nombre d'articles total des opérateurs

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Objectif n° 5 (du point de vue du citoyen) : Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche.

La construction de l'offre de recherche du programme implique la prise en compte de la gestion durable des ressources et des milieux, de la réponse à la demande sociétale et à celle du secteur professionnel associé. Elle ne se conçoit pas sans l'intégration de la dimension européenne, pertinente aussi bien en termes de gestion globale des systèmes sociaux et des écosystèmes, qu'en termes de compétitivité scientifique et économique.

L'espace européen constitue une opportunité unique de rassembler les compétences et les outils nécessaires pour gérer un monde dont la complexité doit de plus en plus être prise en compte. C'est un espace privilégié pour nos marchés et pour concrétiser la valorisation de nos recherches.

C'est également l'espace dans lequel se construisent la plupart des politiques publiques, dont les conséquences se mesurent au niveau local. C'est à tous les niveaux, des chefs d'Etat aux chercheurs, que la concertation des acteurs définit la politique de gestion durable et la participation aux grandes actions et aux grands programmes européens et internationaux qui en résultent.

Deux indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance des opérateurs du programme, d'une part en termes de participation aux instruments du PCRD, d'autre part en termes de coordination, c'est-à-dire de reconnaissance de la France comme chef de file du domaine, capable d'en assumer l'animation et la dynamique.

Indicateur n° 1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	3,8					4,2

Précisions méthodologiques :

La Commission européenne maintient une base de données de projets qu'elle finance dans le cadre de ses programmes cadres de recherche développement (PCRD): la base CORDIS.

Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques).

Les projets sont agrégés sans double compte.

Les programmes cadres de l'Union européenne sont organisés sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont donc calculés à mi-programme et en fin de programme.

Mode de calcul

Nombre de projets auxquels participent les opérateurs du programme/nombre de projets financés

Les données retenues pour l'année 2003 sont les nombres cumulés des projets à participation des opérateurs du programme parmi les projets financés entre 1998 et 2002 dans le cadre du 5^{ème} PCRD.

Source des données : base CORDIS, indicateur OST.

Limites et biais connus

Chaque programme cadre a une philosophie et une structure qui diffère des précédents.

Indicateur n° 2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	1,1					1,5

Précisions méthodologiques

Source des données : données Cordis, indicateur OST

La Commission européenne maintient une base de données de projets qu'elle finance dans le cadre de ses programmes cadres de recherche développement (PCRD): la base CORDIS.

Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques).

Les projets sont agrégés sans double compte.

Les programmes cadres de l'Union européenne sont organisés sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont donc calculés pour chaque programme cadre à mi-programme et en fin de programme.

Mode de calcul

Numérateur : nombre de projets coordonnés par des opérateurs du programme.

Dénominateur : nombre total de projets (= nombre total de coordinations).

Les données retenues pour l'année 2003 sont les nombres cumulés des projets coordonnés par les opérateurs du programme parmi les projets financés entre 1998 et 2002 dans le cadre du 5^{ème} PCRD.

Limites et biais connus

Chaque programme cadre a une philosophie et une structure qui diffère des précédents.

Indicateur n° 3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE25) dans les articles des opérateurs du programme

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	19,8					22

Les chiffres de l'année 2003 sont provisoires car basés sur des données incomplètes. Le chiffre 2002 disponible est de 19,9%.

Précisions méthodologiques :

La communauté scientifique est fortement interconnectée, une partie de ces relations gardant une trace exploitable dans les publications, notamment sous forme de co-signatures d'articles (co-publications).

La quantification des co-publications suppose une série de choix méthodologiques. Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : le fait de signer suppose l'établissement d'un « lien » entre co-signataires, indépendamment de la présence d'autres co-signataires. On prendra toutefois garde à l'interprétation des valeurs et des évolutions de cet indicateur très sensible.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays de l'UE 25/ nombre d'articles total des opérateurs.

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateur OST.

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité		202.715.664	202.715.664		202.715.664	202.715.664
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés		228.384.390	228.384.390		228.384.390	228.384.390
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés		98.213.645	98.213.645		98.213.645	98.213.645
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être		114.221.417	114.221.417		114.221.417	114.221.417
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels		140.418.377	140.418.377		140.418.377	140.418.377
06 Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences		65.110.854	65.110.854		65.110.854	65.110.854
07 Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques		63.654.738	63.654.738		63.654.738	63.654.738
08 Moyens généraux		224.066.492	224.066.492		224.066.492	224.066.492
Total		1.136.785.577	1.136.785.577		1.136.785.577	1.136.785.577

Justification par action

Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	202.715.664	202.715.664
Crédits de paiement	202.715.664	202.715.664

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 202,716 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 74,153 M€ ; CEMAGREF : 13,484 M€ ; IRD : 48,209 M€ ; CIRAD : 20,633 M€ ; IFREMER : 34,675 M€ ; BRGM : 11,563 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>228.384.390</i>	<i>228.384.390</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>228.384.390</i>	<i>228.384.390</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 228,384 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 146,581 M€ ; CEMAGREF : 9,618 M€ ; IRD : 15,557 M€ ; CIRAD : 29,955 M€ ; IFREMER : 16,289 M€ ; BRGM : 10,383 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	98.213.645	98.213.645
<i>Crédits de paiement</i>	98.213.645	98.213.645

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC**

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 98,214 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 48,860 M€ ; CEMAGREF : 3,326 M€ ; IRD : 15,215 M€ ; CIRAD : 10,814 M€ ; IFREMER : 19,999 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	114.221.417	114.221.417
<i>Crédits de paiement</i>	114.221.417	114.221.417

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC**

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 114,221 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 105,194 M€ ; IRD : 2,564 M€ ; CIRAD : 6,463 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	140.418.377	140.418.377
<i>Crédits de paiement</i>	140.418.377	140.418.377

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 140,418 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 82,201 M€ ; CEMAGREF : 5,528 M€ ; IRD : 25,301 M€ ; CIRAD : 17,526 M€ ; IFREMER : 2,903 M€ ; BRGM : 6,960 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Action n° 06 : Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	65.110.854	65.110.854
<i>Crédits de paiement</i>	65.110.854	65.110.854

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 65,111 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 15,520 M€ ; CEMAGREF : 1,483 M€ ; IRD : 25,643 M€ ; CIRAD : 7,706 M€ ; IFREMER : 6,451 M€ ; BRGM : 8,307 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Action n° 07 : Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>63.654.738</i>	<i>63.654.738</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>63.654.738</i>	<i>63.654.738</i>

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC**

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 63,655 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (IRD : 4,356 M€ ; IFREMER : 51,609 M€ ; BRGM : 7,689 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Action n° 08 : Moyens généraux**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>224.066.492</i>	<i>224.066.492</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>224.066.492</i>	<i>224.066.492</i>

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC**

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 224,066 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 102,320 M€ ; CEMAGREF : 11,506 M€ ; IRD : 38,465 M€ ; CIRAD : 31,198 M€ ; IFREMER : 29,353 M€ ; BRGM : 11,225 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	1.136.785.577	1.136.785.577	0
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	<i>n.d.**</i>	<i>0</i>	<i>n.d.**</i>
Total pour le programme	n.d.**	1.136.785.577	n.d.**

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

** Estimation non déterminée au moment de la mise sous presse de cette annexe.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			1.134.253.582	1.134.253.581	1.136.785.577	1.136.785.577
Transferts ou dotations						
Totaux pour le programme			1.134.253.582	1.134.253.581	1.136.785.577	1.136.785.577

La régularisation des modalités d'assujettissement à la TVA des subventions pour charges de service public versées aux EPST est entrée en vigueur au 1er janvier 2005, exception faite de l'RD où elle interviendra au 1er janvier 2006. En conséquence, les budgets primitifs 2005 des EPST concernés sont présentés hors taxe. Cette mesure est consolidée au budget de l'Etat dans le projet de loi de finances pour 2006. En conséquence, ces subventions sont inscrites au PLF 2006 pour un montant HT alors qu'elles étaient présentées TTC en exécution 2004 et en LFI 2005.

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		0	0
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		17.603	17.661
Total général		17.603	17.661

Commentaires : La variation prévue des effectifs retient pour 2006 la création de 26 emplois de chercheurs, la création de 125 emplois d'ITA ainsi que l'ouverture de 31 postes de contractuels de haut niveau en EPST, et de 30 postes de contractuels en EPIC, soit un total de 212 emplois ramenés au prorata temporis à 58 ETPT.

Tableau des emplois des opérateurs

Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	Exécution 2004	LFI 2005	Prévision 2006
INRA	10 010	10 100	10 140
CEMAGREF	1 154	1 174	1 180
IRD	2 200	2 219	2 223
CIRAD	1 837	1 817	1 821
IFREMER	1 439	1 455	1 457
BRGM	828	838	840
TOTAL	17 468	17 603	17 661

Présentation des principaux opérateurs

Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

Textes constitutifs

Décrets n°59-1204 et n°59-1205 modifiés par les décrets n°66-849 du 14 novembre 1966, n°77-976 du 20 août 1977, n°84-450 du 14 juin 1984, n°98-561 du 1er juillet 1998, n°99-47 du 22 janvier 1999, n° 2004-991 du 20 septembre 2004.

Missions

Le BRGM est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la recherche, de l'industrie et de l'écologie.

Il intervient dans les domaines suivants : géologie, ressources minérales, eau souterraine, réduction des émissions de gaz à effet de serre, risque géologique, environnement et procédés industriels, métrologie environnementale, et le projet terre virtuelle (simulation numérique et systèmes d'information en réseau).

Il contribue à proposer des solutions en apportant à la collectivité un potentiel de recherche et une expertise dans le domaine de la géologie et des sciences de la terre.

Ses prestations viennent en appui aux politiques publiques de gestion des territoires, des ressources minérales, de l'eau, de l'environnement et de la prévention des risques naturels.

Le BRGM est implanté dans chacune des régions françaises et est présent dans plus de 40 pays où il concourt à la politique de coopération de la France dans le monde.

Au titre du programme, il contribue à six actions dont trois dans des domaines de recherche associés à des enjeux de société (actions 1, 2 et 5) et deux transversales concernant la valorisation, l'expertise et la gestion d'infrastructure (Action 6 et 7).

Les objectifs du contrat entre l'État et BRGM 2005 – 2008, ambitieux tant en ce qui concerne la recherche et l'expertise qu'au plan des paramètres économiques qui en découlent, concernent la recherche et le développement technologique, l'appui aux politiques publiques, l'activité internationale et l'après mine.

Pour la recherche et le développement, ce contrat retient quatre axes :

9. les connaissances scientifiques de base en sciences de la terre et le développement de la recherche appliquée à l'expertise ;
10. l'amélioration des connaissances concernant des objets géologiques spécifiques ;
11. la création de nouveaux outils d'acquisition et de mise à disposition de connaissances et d'aide à la décision ;
12. la valorisation économique, la diffusion de l'information scientifique et technique et la formation par la recherche.

En matière de service public, quatre axes figurent dans le contrat :

4. le développement des systèmes de connaissance et d'observation ;
5. la valorisation des données issues de ces observatoires avec des services en ligne et des systèmes d'information ;
6. l'appui technique et opérationnel et le développement des actions de formation et d'expertise (formation par la recherche et formation des agents du service public) ;
7. le développement des prestations techniques de proximité.

Pour l'activité internationale, les actions définies sont :

- la prévention des risques naturels ; la gestion des ressources (eau, matériaux et minéraux, géothermie) ;
- la démultiplication des résultats acquis en matière de recherche et d'expertise ;

Au titre de l'après mine, le contrat retient la réalisation de la mission de préfiguration en coordination avec les charbonnages de France d'ici fin 2005 et la prise en charge progressive de cette nouvelle mission pour le compte de l'État à compter de 2006. Cette mission fait l'objet d'une dotation en 2006 à partir du programme 174 « Passifs financiers miniers » de la mission « Développement et régulation économique ». Les missions que le BRGM poursuit dans ce cadre sont décrites dans le projet annuel de performance associé à ce programme.

Au plan des moyens, le contrat s'articule autour de quatre grands axes :

- les ressources humaines : une légère croissance des effectifs reste envisagée en fin de période contractuelle (838 ETP actuellement, 850/860 à l'horizon 2008)
- les ressources financières : l'établissement affiche sa volonté de faire croître vigoureusement ses financements contractuels qui devraient passer de 8,7 M€ à 12,5 M€ pour la recherche, de 14,8 M€ à 18 M€ pour le service public et de 16,4 M€ à 19,7 M€ pour les activités de services notamment à l'international.
- la qualité (certification ISO 9001 version 2000 allouée en décembre 2004).
- les questions d'évaluation.

Partie « JPE » :

En 2005, le BRGM était subventionné à hauteur de 45,400 M€ HT, soit, au regard de ses autres moyens, un financement de 53,2% sur dotations directe d'État.

En complément, le BRGM établissement public à caractère industriel et commercial dispose de filiales et participations rassemblées sous trois holdings correspondant à trois branches d'activités : SAGEOS (ingénierie et géothermie) SERGAP (instrumentation) et BRGM SA (participations résiduelles du BRGM dans le secteur minier).

Dépenses de personnel

Les dépenses consacrées au personnel (considérées dans l'EPRD de l'organisme dans les dépenses dites de charges structurelles) s'élèvent à 53,500 M€, soit 62,1% du budget général. L'établissement compte 838 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Les effectifs se répartissent entre 524 chercheurs, 43 cadres, 2 post-doctorants, 2 doctorants et 275 ingénieurs, techniciens et non-cadres. Excepté les dispositifs des doctorants et post-doctorants, tous les contrats, CDI et CCD, sont sous convention d'entreprise.

Dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent se diviser en deux catégories. Elles représentent d'une part celles qui sont

directement liées aux activités de recherche et, d'autre part, celles liées au fonctionnement indivis de l'établissement. Ces charges de structure s'établissent pour 2005 à 15,082 M€, liées aux dépenses de siège ou aux représentations du BRGM en France (29 représentations régionales et 7 dans les DOM) ainsi qu'à l'étranger, l'établissement ayant des activités dans 40 pays.

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en charges opérationnelles et suivies au sein des trois activités auxquelles elles se rattachent, à savoir Programmes de recherche scientifique, Opérations de services publics la troisième, Projets des activités de services, ne donnant pas lieu à une recherche scientifique. Hors charges de structure, la part de recherche et développement s'élevait en 2005 à 5,180 M€ sur l'activité de "Programmes de recherche scientifique", financée à 77,3% par la dotation de service public.

Outre cette R&D stricto sensu, le BRGM fonde son effort de recherche sur les Activités de service public qui regroupent l'ensemble des collaborations de l'établissement sur des actions spécifiques entreprises avec l'État les établissements publics ou les collectivités locales. Elle se montait pour 2005 à 3,890 M€ dont 51,5% était financé par les dotations directes de l'État. La part chercheur de l'EPRD 2005 (soutien de base aux unités, dépenses d'intervention sur programmes et actions thématiques) se monte à 0,017 M€.

Perspectives 2006

Pour 2006, le BRGM a défini 5 secteurs prioritaires :

- capture et stockage du CO₂ ;
- géothermie généralisée et recherche sur la géothermie bouillante, à partir de sa filiale Géothermie Bouillante de Guadeloupe ;
- impact des changements climatiques sur les risques naturels, prévention des risques naturels ;
- gestion des sites pollués et des déchets ;
- création d'un système panafricain sur les géosciences.

La subvention pour charges de service publics reçue sur la MIRE s'établit pour le BRGM à 56,127 M€ TTC en 2006 (+3,9 %). Elle intègre un rebasage salarial de 0,686 M€.

Le soutien du ministère aux actions du BRGM s'inscrit à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, sciences et technologies de l'information et de la communication, environnement et développement durable) et les évolutions stratégiques de l'établissement : renforcement des investissements scientifiques, valorisation de la recherche au bénéfice des activités d'appui aux politiques publiques, maintien de la masse salariale au niveau des effectifs autorisés.

Dans ce cadre, le projet de loi de finances 2006 intègre la création de 8 supports contractuels nouveaux à compter du 1^{er} octobre 2006 (+0,122 M€).

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+1,300 M€) doivent aider à la réalisation des objectifs suivants :

- développement des investissements dans les secteurs scientifiques prioritaires ;
- soutien aux projets liés au développement durable ;

- maintien des investissements programmés sur les objets géologiques présentant un enjeu national ou international particulièrement élevé.

Financements de l'État

Opérateur financé par plusieurs programmes :

Action intéressée / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 :	11 536 275	11 518 145	11 562 098	11 562 098
<i>Subventions pour charges de service public</i>	11 536 275	11 512 000	11 562 098	11 562 098
<i>Transferts ou dotations</i>		6 145		
Action n° 02 :	10 353 665	10 364 323	10 383 438	10 383 438
<i>Subventions pour charges de service public</i>	10 353 665	10 346 000	10 383 438	10 383 438
<i>Transferts ou dotations</i>		18 323		
Action n° 05 :	6 654 863	6 658 131	6 959 710	6 959 710
<i>Subventions pour charges de service public</i>	6 654 863	6 642 000	6 959 710	6 959 710
<i>Transferts ou dotations</i>		16 131		
Action n° 06 :	7 449 488	7 468 000	8 306 750	8 306 750
<i>Subventions pour charges de service public</i>	7 449 488	7 468 000	8 306 750	8 306 750
<i>Transferts ou dotations</i>				
Action n° 07 :	7 228 038	7 246 000	7 689 357	7 689 357
<i>Subventions pour charges de service public</i>	7 228 038	7 246 000	7 689 357	7 689 357
<i>Transferts ou dotations</i>				
Action n° 08 :	10 795 962	10 814 441	11 225 338	11 225 338
<i>Subventions pour charges de service public</i>	10 795 962	10 804 291	11 225 338	11 225 338
<i>Transferts ou dotations</i>		10 150		
Sous-total P187	54 018 391	54 069 041	56 126 691	56 126 691
P 172 (Post-doctorants)	41 743	41 743		
Programme 153	920 000	604 000	NonC	NonC
Programme 174	0	0	2 262 000	2 262 000
Programme 181	4 400 000	4 400 000	NonC	NonC
Total	59 380 134	59 114 784	NS	NS

Budget prévisionnel 2005 de l'opérateur (HT)

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
45 400	0		39 900	85 300

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
53 500	28 400	3 400	85 300

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	838,0	840,0
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		
Total	838,0	840,0

Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF)**Textes constitutifs du Cemagref**

- Décret n°85-1401 du 27 décembre 1985
- Décret n° 89-84 du 6 février 1989 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable

Le Cemagref est sous la double tutelle des Ministères chargés de la recherche, et de l'agriculture et de la pêche.

Missions

Le Cemagref est un établissement public de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement. Outre la contribution au progrès des connaissances, le Cemagref diffuse des méthodes de diagnostic et de contrôle, il

développe des outils de négociation et de gestion, il conçoit des technologies innovantes et apporte son expertise aux services publics et aux entreprises.

Le Cemagref est une référence en sciences pour l'ingénierie de la gestion durable des eaux et des territoires. Il contribue à l'ensemble des actions du programme. Il centre ses recherches sur les ressources en eau de surface, les systèmes écologiques aquatiques et terrestres, les espaces à dominante rurale, les technologies pour l'eau, les agrosystèmes et la sûreté des aliments.

Nature des liens avec l'opérateur

Dans le cadre du contrat Etat-CEMAGREF 2005 - 2008, signé le 10 février 2005, l'Etat s'engage à consolider la dynamique du Cemagref et à soutenir quatre orientations :

- accroître la place des sciences humaines et sociales,
- mieux articuler les recherches portant sur les systèmes territoriaux et les systèmes eau,
- développer les travaux sur les risques,
- faire porter les recherches sur des systèmes aux échelles intermédiaires de temps et d'espace.

Pour la période 2005 - 2008 le Cemagref s'attachera à renforcer les recherches sur la gestion de l'eau et des services publics associés, les risques liés à l'eau, les technologies et procédés de l'eau et des déchets, la qualité des systèmes écologiques aquatiques, les systèmes écologiques terrestres, l'agriculture multifonctionnelle et les nouvelles ruralités, les technologies pour des systèmes agricoles durables, les méthodes pour la recherche sur des systèmes environnementaux, les technologies et procédés physiques pour la sûreté des aliments.

Les autres priorités, en appui à la recherche et à l'expertise, mises en œuvre dans le cadre de ce contrat concernent :

- le renforcement de l'insertion de l'organisme dans la communauté scientifique nationale et européenne,
- la valorisation de la recherche et l'appui à l'action publique,
- le renforcement du potentiel scientifique et la gestion des compétences par le renforcement des qualifications, la mobilité et la formation,
- la poursuite de l'adaptation des modalités de financement à travers une évolution raisonnée de la structure des ressources,
- la maîtrise des charges de fonctionnement, le renforcement des capacités d'initiative scientifique,
- la modernisation de la gestion,
- la création en Rhône Alpes d'un pôle régional environnement et développement durable associant le CNRS, le CEMAGREF et quatre établissements d'enseignement supérieur.

Des indicateurs d'efficacité, d'efficience, d'intensité et des indicateurs à caractère mixte ont été établis.

Partie « JPE »

La dotation financière de l'Etat s'établit à 44,477 M€ HT dont 40,125 M€ HT en provenance du MENESR. Elle contribue pour 74,79 % à financer les charges de personnel.

Personnel

Les emplois au budget 2005 sont de 616 (93 chercheurs, 523 ITA).

Il convient d'y ajouter (hors programme 187) l'effectif budgétaire sur subvention du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) correspondant à 100 postes pour une subvention au budget primitif du CEMAGREF s'élevant à 4,038 M€ HT. A ceux-ci s'ajoutent 184 emplois d'ingénieurs

chercheurs mis à disposition de l'établissement par le MAP (évalués à 13,182 M€ pour 2005). Cette subvention ainsi que les emplois d'ingénieurs chercheurs sont inscrits au programme 142.

Hors personnels mis à disposition, les effectifs des personnels titulaires s'élèvent à 650,4 ETPT (31,737 M€), et celui des personnels non titulaires à 297 ETPT (5,024 M€). L'effectif total pour 2005 est de 947,4 ETPT.

Le montant des traitements bruts du personnel permanent (titulaires et contractuels rémunérés sur emploi budgétaire) s'élève à 19,071 M€ au budget primitif 2005, soit des traitements bruts annuels moyens respectivement de 74.625 € pour les personnels administratifs (2 postes), 25.387 € ingénieurs et techniciens (595 postes) et de 39.941 € pour les chercheurs (93 postes).

Les indemnités afférentes aux traitements s'élèvent au total à 2,749 M€, dont 0,077 M€ au titre des primes de recherche des chercheurs et 1,671 M€ au titre de la PPRS pour les ingénieurs et techniciens.

La campagne de recrutements sur concours externes en 2005 a été arrêtée à 1 DR2, 6 CR2 et 10 ingénieurs et techniciens.

Les rémunérations diverses (chapitre 646 du budget primitif : 3,659 M€) recouvrent principalement le financement des boursiers de thèses et post-doctorants (2,023 M€) ainsi que des vacances du personnel médical et autres (0,827 M€).

Fonctionnement

Le soutien de base aux unités de recherche (26 réparties dans 10 groupements géographiques dont 9 métropolitains) s'élève à 15,882 M€. Soit un ratio théorique de 0,548 M€ par unité de recherche et une part chercheur (hors ingénieurs chercheurs mis à disposition par le MAD) du BP 2005 (soutien de base aux unités, dépenses d'intervention sur programmes et actions thématiques) de 0,181 M€.

Investissement

Les opérations d'investissement se sont élevées globalement en 2005 à 2,950 M€ se répartissant sur :

- l'effort en termes de gros équipements (0,363 M€) est essentiellement destiné aux plateformes scientifiques et/ou technologiques ;
- les opérations immobilières (2,587 M€) qui portent principalement sur des locaux à vocation scientifique financés sur les CPER, des travaux de rénovation du patrimoine immobilier et la mise en conformité avec les normes de sécurité des différents sites.

Perspectives 2006

Pour 2006, le CEMAGREF privilégiera le développement de ses travaux portant sur :

- le couplage entre la gestion durable de l'espace et des eaux au sein des territoires ;
- la hiérarchisation des pressions d'origine anthropique sur les milieux aquatiques ;

- les écotechnologies ;
- les relations entre l'environnement et la santé ;
- les effets du changement climatique ;
- la réduction des pollutions à la source.

A périmètre constant, la subvention pour charges de service publics s'établit à 46,795 M€ en 2006 (+ 4,9%).

Au-delà des mesures salariales à caractère technique ou général (+ 0,858 M€ : prise en compte de l'évolution du point Fonction publique et de sa valeur au 1er janvier 2006, relèvement de l'indice minimum dans la Fonction publique intervenu au 1er juillet 2005, extension en année pleine du financement de 6 contrats à durée déterminée ayant pris effet au 1er septembre 2005, actualisation des rémunérations et composantes du GVT, ajustement des crédits de personnels), le soutien du ministère aux actions du CEMAGREF s'inscrit à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, micro et nanotechnologies, sciences et technologies de l'information et de la communication, environnement et développement durable) et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique (développement de l'accueil d'enseignants-chercheurs, réduction du déficit en chercheurs dans les unités de recherche), poursuite des programmes d'investissements structurants pour la communauté scientifique française, remise à niveau des moyens directs de recherche des unités.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2006 intègre la création de 22 emplois (19 chercheurs, ingénieurs et techniciens titulaires au 1er octobre et 3 contractuels au 1er septembre ; + 0,263 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par deux mesures significatives, permettant de fluidifier les carrières (transformations d'emplois : + 0,255 M€) et une modulation des régimes indemnitaires accrue (+ 0,125 M€ : la prime de participation à la recherche et l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif).

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+ 0,699 M€) doivent aider à la réalisation des objectifs suivants :

- assurer le développement et le maintien des projets prioritaires (« eaux et territoires » ; « Pressions sur les milieux aquatiques » ; « Développement des écotechnologies » ; Santé-environnement » ; « Effets du changement climatique ») ;
- soutenir les opérations majeures programmées, dont le projet d'Institut des Sciences Analytiques (ISA) à Lyon ;
- maintenir un équipement scientifique structurant dans les domaines prioritaires (« Ichtyologie » ; « microbiogéochimie » ; « Risques naturels et vulnérabilité des ouvrages »).

A structure courante, la subvention pour charges de service public s'établit à 44,945 M€ (+ 0,8%) après retraitement de la subvention de 2005 (+ 1,849 M€) : modification du régime fiscal relatif à la TVA (abandon de la collecte sur les subventions de fonctionnement, compensation de la TVA non déductible désormais à payer) en gestion 2005 et assujettissement à la taxe sur les salaires, au 1er janvier 2006.

Financements de l'État

Opérateur financé par plusieurs programmes :

Programme ou action intéressé / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 :	14 002 883	14 012 383	13 483 603	13 483 603
<i>Subventions pour charges de service public</i>	14 002 883	14 002 883	13 483 603	13 483 603
<i>Transferts ou dotations</i>		9 500	0	0
Action n° 02 :	10 301 484	10 301 484	9 618 304	9 618 304
<i>Subventions pour charges de service public</i>	10 301 484	10 301 484	9 618 304	9 618 304
<i>Transferts ou dotations</i>			0	0
Action n° 03 :	3 210 852	3 210 852	3 325 955	3 325 955
<i>Subventions pour charges de service public</i>	3 210 852	3 210 852	3 325 955	3 325 955
<i>Transferts ou dotations</i>			0	0
Action n° 05 :	2 140 568	2 140 568	5 528 277	5 528 277
<i>Subventions pour charges de</i>	2 140 568	2 140 568	5 528 277	5 528 277

<i>service public</i>				
<i>Transferts ou dotations</i>			0	0
Action n° 06 :	5 351 420	5 351 420	1 483 196	1 483 196
<i>Subventions pour charges de service public</i>	5 351 420	5 351 420	1 483 196	1 483 196
<i>Transferts ou dotations</i>			0	0
Action n° 08 :	9 587 961	9 587 961	11 506 008	11 506 008
<i>Subventions pour charges de service public</i>	9 587 961	9 587 961	11 506 008	11 506 008
<i>Transferts ou dotations</i>			0	0
Post-doctorants	314 120	314 120		
Sous total p187	44 909 288	44 918 788	44 945 343	44 945 343
Programme n°142 :	5 143 482	5 143 482	5 143 482	5 143 482
Totaux	50 052 770	50 062 270	50 088 825	50 088 825

Budget prévisionnel 2005 de l'opérateur (HT)

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
44 477	1 628		15 509	61 615

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
37 976	20 689	2 950	61 615

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	947,4	953,4
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	227,0	227,0
Total	1 174,4	1 180,4

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)

Textes constitutifs

Le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) a été institué par le décret n° 84-429 du 5 juin 1984, après le regroupement des organismes de recherche dédiés à l'agriculture, aux sciences vétérinaires, à la foresterie et à la

technologie alimentaire dans les régions tropicales et subtropicales.

Missions

Le CIRAD est un EPIC placé sous la co-tutelle du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la coopération et du développement. Il a pour missions :

- de contribuer au développement des régions chaudes par des recherches et des réalisations expérimentales, principalement dans les secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires ;
- d'apporter son concours, à la demande des gouvernements étrangers, aux institutions nationales de recherche dans ces domaines ;
- d'assurer l'information scientifique et technique des milieux scientifiques, économiques et culturels concernés ;
- de participer à la formation de français et d'étrangers à la recherche et par la recherche ;
- de contribuer à l'élaboration de la politique nationale dans les domaines de sa compétence, notamment par l'analyse de la conjoncture scientifique internationale.

Pour faire face à ses missions, le CIRAD, qui comptait au 31 décembre 2004 1.881 salariés, a mis en place une nouvelle organisation opérationnelle depuis 1er janvier 2005, basée sur la création d'unités évaluables, semblables à ce qui existe dans les autres établissements de recherche, et la suppression des anciens programmes. Il est organisé en :

- 7 départements, organisés selon une logique triple : les filières agricoles (cultures annuelles, cultures pérennes, élevage, forêt), les territoires (savanes, forêt tropicale, zones tropicales humides, zones sahéliennes) et l'appui scientifique et méthodologique, sont chargés du pilotage et de la coordination de projets.

- 64 unités de recherche, rattachées à un ou plusieurs départements, sont chargées de la conception et de la mise en œuvre des projets. Elles peuvent prendre la forme d'unités propres de recherche, d'unités de service, d'unités mixtes associées à d'autres organismes, écoles ou universités ainsi que d'unités en partenariat à l'étranger.

Le CIRAD assure une présence pérenne sur le terrain en milieu tropical et subtropical dans une cinquantaine de pays et au premier chef en Afrique.

Le contrat d'objectifs signé le 26 avril 2002 pour la période 2002-2005 est articulé autour des priorités suivantes :

- renforcer l'ancrage dans les régions tropicales et subtropicales avec un dispositif viable à long terme et équilibré ;
- contribuer à ouvrir le système français de recherche et d'enseignement supérieur à la coopération scientifique avec le Sud ;
- appliquer une approche intégrée aux objets et thématiques de recherche liée au développement ;
- jouer un rôle d'interface pour l'élaboration des politiques d'aide au développement ;
- choisir le développement durable comme ligne de force ;
- inscrire l'action du CIRAD au croisement des réseaux européens de recherche et de développement ;
- réduire la dispersion thématique et géographique, les thématiques prioritaires étant l'approche durable de la production agricole, la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la qualité et la sûreté des produits ;

- partager davantage les choix de programmation avec l'environnement, renforcer la flexibilité de l'organisme, moderniser le système d'information ;
- partager l'élaboration des savoirs et favoriser leurs échanges.

Le CIRAD prépare pour la fin de l'année 2005 un projet d'orientations stratégiques actualisées qui servira de base à l'élaboration d'un nouveau contrat d'objectifs. Il retiendra notamment comme priorités :

- le développement de ses partenariats avec les institutions du Sud, en maintenant une présence de scientifiques français sur le terrain, pour constituer des unités de recherche mixtes avec des chercheurs et institutions du Sud ;
- le développement d'actions conjointes avec l'INRA et le CEMAGREF.

Partie « JPE »

Le MENESR contribue au financement du CIRAD à hauteur de 119,347 M€, soit 63,4% des recettes de l'organisme.

Personnel

Les charges de personnel représentent 115,206 M€ (60,2% des dépenses). L'une des spécificités du CIRAD est le fort taux d'expatriation de ses agents (43%) répartis dans plus de 40 pays. Le CIRAD dispose de 1.817 ETP, dont 1.034 chercheurs. Compte tenu des mesures salariales générales, catégorielles et individuelles, l'évolution de la RMPP a été évaluée à 2,7% pour 2005 avec un point CIRAD au 1/1/2005 de 5,79436 €. Les rémunérations du CIRAD s'établissent suivant une grille indiciaire qui évolue automatiquement avec l'augmentation du point. Elles varient de 10.920 € au minimum (catégorie 1 échelle 1) à 92.651 € au maximum (catégorie 10 échelle 15) avec un salaire moyen annuel théorique de 30 888 € correspondant à une catégorie 5 échelle 10.

Fonctionnement

Le CIRAD consacre 71,751 M€ (y compris amortissements de 10,614 M€) aux dépenses de fonctionnement. Du fait de la forte implantation du CIRAD à l'étranger, le tiers des dépenses de fonctionnement concerne les implantations hors métropole. L'organisme dispose de 51 unités de recherche, dont 15 unités mixtes. Le CIRAD mène une politique d'économies par la maîtrise des charges de fonctionnement. Les contrats de fournitures courantes sont renégociés à la baisse, et les frais de mission de réception et de publicité sont réduits.

Investissement

Les investissements s'élèvent à 4,352 M€. Ils portent d'abord sur la mise en place du nouveau système d'information qui permettra une gestion beaucoup plus fine des moyens (aussi bien humains que financiers).

Le CIRAD prévoit conjointement la mise en œuvre d'opérations immobilières (1,142 M€) destinées à poursuivre l'entretien des implantations existantes. Dans le cadre des CPER, le CIRAD compte en outre édifier un nouveau bâtiment consacré à la Génomique végétale.

Le patrimoine immobilier de l'organisme est important : 59.000 m² sur le site de Montpellier, 9.700 m² en région parisienne et 24.300 m² dans les départements d'outre mer.

Perspectives 2006

Pour 2006, le CIRAD a défini 3 secteurs prioritaires :

- sécurité et sûreté alimentaire contre les risques environnementaux et sanitaires dans les pays du Sud ;
- agro-écologie et politiques publiques agricoles et environnementales ;
- évaluation des risques environnementaux, sanitaires et alimentaires en liaison avec les changements climatiques.

La subvention pour charges de service publics s'établit pour le CIRAD à 124,296 M€ en 2006 (+ 4,1%). Elle comprend un ajustement de 1,000 M€ au titre de la compensation de TVA non déductible. Elle intègre en outre un rebasage salarial pour 1,356 M€ et le transfert d'un emploi de chercheur de l'IRD (0,057 M€).

Le soutien du ministère aux actions du CIRAD s'inscrit à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, sciences et technologies de l'information et de la communication, environnement et développement durable) et les évolutions stratégiques de l'établissement :

renforcement des investissements scientifiques structurant, stabilisation des effectifs autorisés, renforcement de la présence hors métropole, modernisation des investissements immobiliers.

Dans ce cadre, le projet de loi de finances 2006 intègre la création de 15 supports contractuels nouveaux à compter du 1^{er} octobre 2006 (+ 0,228 M€).

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+ 2,307 M€) doivent aider à la réalisation des objectifs suivants :

- rationalisation et optimisation des investissements en équipements scientifiques ;
- rénovation du patrimoine immobilier en métropole et outre-mer (93.000 m²)
- modernisation des systèmes d'information et des moyens de calcul.

En matière d'investissement scientifique, le principal projet concerne la mise en place de la plate forme de biotechnologie végétale qui s'inscrit dans le cadre des recherches en génomique végétale, gestion des écosystèmes et de la biodiversité.

Le CIRAD participe à toutes les actions du programme.

Financements de l'État

Opérateur financé par un seul programme :

Action intéressée / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 :	21 125 000	21 145 503	20 633 054	20 633 054
Subventions pour charges de service public	21 125 000	21 125 000	20 633 054	20 633 054
Transferts ou dotations		20 503		
Action n° 02 :	30 703 000	30 732 723	29 955 216	29 955 216
Subventions pour charges de service public	30 703 000	30 703 000	29 955 216	29 955 216
Transferts ou dotations		29 723		
Action n° 03 :	10 172 000	10 181 834	10 813 709	10 813 709
Subventions pour charges de service public	10 172 000	10 172 000	10 813 709	10 813 709
Transferts ou dotations		9 834		
Action n° 04 :	4 995 000	4 999 829	6 463 366	6 463 366
Subventions pour charges de service public	4 995 000	4 995 000	6 463 366	6 463 366
Transferts ou dotations		4 829		
Action n° 05 :	17 165 000	17 181 594	17 525 666	17 525 666
Subventions pour charges de service public	17 165 000	17 165 000	17 525 666	17 525 666
Transferts ou dotations		16 594		
Action n° 06 :	7 655 000	7 662 401	7 706 321	7 706 321
Subventions pour charges de service public	7 655 000	7 655 000	7 706 321	7 706 321
Transferts ou dotations		7 401		
Action n° 08 :	27 531 547	27 558 163	31 198 171	31 198 171
Subventions pour charges de	27 531 547	27 531 547	31 198 171	31 198 171

<i>service public</i>				
<i>Transferts ou dotations</i>		26 616		
Sous total P187	119 346 547	119 462 047	124 295 503	124 295 503
P 172 (Post-doctorants)	125 229	125 229	NC	NC
Total	119 471 776	119 587 276	124 295 503	124 295 503

Budget prévisionnel 2005 de l'opérateur (TTC)

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
119 472	778		60 445	180 695

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
115 206	61 137	4 352	180 695

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	1 817,0	1 821,0
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		
Total	1 817,0	1 821,0

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

Textes constitutifs

Décret n°84-428 du 5 juin 1984 modifié par les décrets n° 98-90 du 18 février 1998 et n°2002-380 du 14 mars 2002.

Missions

Etablissement public à caractère industriel et commercial, l'IFREMER (institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) est le seul organisme français à vocation entièrement maritime. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la recherche, de l'agriculture et de la pêche, de l'équipement, des transports et du logement, de l'écologie et du développement durable.

L'IFREMER compte plus de 1380 cadres, chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs, affectés dans 72 laboratoires ou services de recherche répartis dans 24 stations ou centres, sur tout le territoire métropolitain et dans les DOM-TOM.

Il dispose notamment des matériels suivants :

- 4 navires hauturiers, et 3 navires côtiers,
- 1 submersible habité,
- un engin téléopéré, ROV Victor 6000 m.

Il assure les missions suivantes :

- connaître, évaluer, mettre en valeur des ressources de l'océan et permettre leur exploitation durable;
- améliorer les méthodes de surveillance, de prévision de l'évolution, et de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier;
- favoriser le développement socio-économique du monde maritime ;

L'IFREMER poursuit une démarche systématique de partenariats avec les établissements universitaires, les autres organismes nationaux, les ministères en charge de la défense, de l'industrie et de l'outre mer, les collectivités locales, et également les industriels et les organisations professionnelles. Il s'est engagé dans la construction de l'espace européen de la recherche en sciences de la mer, notamment pour ce qui concerne l'accompagnement de la politique commune de la pêche et l'application des conventions internationales dans le domaine de l'environnement et de la pêche.

L'IFREMER contribue aux 7 actions du programme.

Le contrat pluriannuel Etat-IFREMER 2005 - 2008 signé le 25 mai 2005 met en œuvre trois priorités :

* L'établissement développera des programmes de recherche et de technologie dans les domaines suivants :

- en matière d'usage et de mise en valeur des zones côtières (dynamique et santé des écosystèmes côtiers et estuariens ; aspects sanitaires de l'environnement marin, développement durable et gestion des zones côtières) ;
- en matière d'exploration des ressources aquacoles (durabilité des systèmes de production, qualité des procédés et des produits) ;
- en matière d'exploitation durable et de valorisation des ressources halieutiques (démarche écosystémique des pêches) ;
- en matière d'exploration, de connaissance et d'exploitation des fonds océaniques et de leur biodiversité (interfaces entre fluides, minéraux et écosystèmes dans les environnements extrêmes, processus sédimentaires et les écosystèmes associés aux ressources minérales et énergétiques, valorisation biotechnologique des ressources biologiques de la mer) ;
- en matière d'évolution et de prévision de la circulation et des écosystèmes marins (étude de la circulation océanique à toutes les échelles, développements des outils d'observation et de simulation numérique nécessaire à la prévision des océans).

Il contribuera dans la durée à la surveillance de l'océan et de ses ressources et fournira des expertises aux institutions publiques sur les problèmes de la mer

* L'établissement entretiendra des services pour la recherche océanographique par :

- un plan d'évolution de la flotte océanique et des engins d'observation sous marine cohérents avec ceux des autres flottes nationales et européennes ;
- un redéploiement de la flotte qui devra en priorité viser à son utilisation scientifique dans le cadre d'un soutien de l'Etat et qui veillera à en réduire les coûts et à renforcer les démarches de coordination européenne ;
- un renforcement de l'accès à ses bases de données pour les utilisateurs scientifiques et publics.

* L'établissement valorisera ses connaissances et ses savoirs-faire.

Il engagera une politique ouverte de partenariats scientifiques et technologiques qui concernera particulièrement les organismes du programme, le Ministère de la défense, les partenaires régionaux au travers des pôles de compétence ou de compétitivité, quelques grands établissements homologues hors d'Europe.

La politique de management mettra l'accent sur les ressources humaines, au travers d'une gestion renforcée des compétences, sur l'introduction de nouvelles idées et de nouvelles technologies et l'incitation en faveur des partenariats, des projets européens et de la valorisation, sur l'amélioration de la qualité de son évaluation, sur un renforcement des démarches de prospective sectorielle et thématique.

Un plan à moyen terme sur les investissements prioritaires sera mis en place en privilégiant l'évolution de la flotte et la modernisation des infrastructures.

L'évolution des activités de services dépendra de l'évolution des ressources correspondantes : financement de l'augmentation des services d'intérêt public par les maîtres d'ouvrage.

Le contrat inclut des indicateurs de performance.

Partie « JPE »

En 2005, l'IFREMER était subventionné HT à hauteur de 139,378 M€ portant la part de l'Etat dans son budget total à 82,34%.

Les dépenses de personnel s'élevaient à 86,400 M€ HT soit 51,0% du budget net avec un cadrage de la RMPP pour 2005 à 2,6% en masse. Les effectifs de l'IFREMER sont à ce jour de 1.455 salariés se répartissant en 770 chercheurs et cadres et 685 ITA et non cadres. Le salaire moyen brut annuel s'élève à 45.407 € pour les cadres et à 25.944 € pour les techniciens en 2004.

Les salaires versés par l'IFREMER sont calculés sur la base d'un coefficient en points multiplié par la valeur du point (4.3540 € au 1er janvier 2006) auxquels s'ajoutent une prime de rendement majorant le coefficient de 10% pour les cadres et de 12% pour les techniciens, une prime d'ancienneté ne concernant que les techniciens et une prime de fin d'année (13ème mois).

Aux effectifs de l'IFREMER s'ajoutent les 320 salariés de l'armateur GIE GENAVIR dont les charges apparaissent en dépenses de fonctionnement (19,000 M€) au budget de l'IFREMER. Ces effectifs se répartissent en 2/3 de marins officiers et d'exécution, le 1/3 restant étant des sédentaires. Les salaires moyens bruts annuels sont respectivement de :

- Personnels sédentaires : 41.607 €
- Marins officiers : 53.822 €
- Marins personnels d'exécution : 33.096 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissaient pour 2005 à 56,169 M€ HT (hors opérations d'ordre) soit 33,18% du budget général. Elles se décomposent en 2 grandes catégories :

Les dépenses d'opération de la flotte (contrat GENAVIR) se montaient à 29,000 M€ en 2005 (dont 19,109 M€ de dépenses de personnel). Elles concernent l'ensemble des 7 navires dont dispose actuellement l'Institut (dont 4 hauturiers) et sont directement impactées par l'augmentation du prix du baril de pétrole. Elles seront vraisemblablement majorées en 2006 en raison notamment de l'utilisation en année pleine du nouveau navire livré en 2005 : le « Pourquoi Pas ? » et du renforcement de l'utilisation du « Suroît » et de « Thalassa » et de l'évolution du prix des carburants.

Les autres dépenses de fonctionnement s'élevaient quant à elles à 27,169 M€ se répartissant entre :

- les dépenses de fonctionnement des programmes ;
- les dépenses de fonctionnement général ;
- les dépenses de fonctionnement associées aux politiques incitatives et à la formation.

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2005 à 26,696 M€ HT.

Le programme d'investissement de l'Institut a comme axes prioritaires :

a) La poursuite du plan d'évolution de la flotte hauturière (4 navires) et côtière (3 navires) ainsi que des engins sous-marins (7 gros équipements). On citera notamment comme grands projets pour 2006 :

- la révision réglementaire à mi-vie de « L'Atalante » qui doit être réalisée en 2007-2008 ;
- l'effort en matière de sécurité de la flotte ;
- la mise en oeuvre des systèmes sous-marins, dont plusieurs sont uniques au monde, par la suite du programme AUV, de modules et d'instruments du Victor 6000, de développement des outils de sismique fond de mer et d'achèvement du sondeur multifaisceaux halieutique.

b) L'accès à des équipements pointe pour les laboratoires pour les activités de recherche et de surveillance, la continuation de l'effort d'entretien et de mise à niveau des bâtiments l'Institut disposant d'un siège à Issy-Les-

Moulineaux, de 5 centres régionaux de 21 stations sur tout le littoral métropolitain et dans les DOM-TOM.

Perspectives 2006

Pour 2006, l'IFREMER poursuivra les programmes prioritaires définis au contrat pluriannuel :

- la connaissance et la protection de la biodiversité profonde des océans, principalement le long des marges continentales ;
- l'exploitation biotechnologique des molécules d'origine marine ;
- la gestion écosystemique de la pêche ;
- la gestion intégrée des zones côtières.

L'Institut renforcera en outre sa politique incitative (soutien aux idées et aux technologies innovantes), ainsi que ses activités de surveillance et de service.

La subvention pour charges de service publics versée à l'IFREMER s'établit à 161,279 M€ en 2006 (+ 1,9%). Elle intègre un rebasage salarial pour 1,095 M€.

Le soutien du ministère aux actions de l'IFREMER s'inscrit à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, environnement et développement durable) et les évolutions stratégiques de l'établissement.

Ces évolutions concernent en premier lieu la relance des investissements. Ils seront ciblés sur le rajeunissement et l'entretien de la flotte et des engins, le renouvellement des équipements de laboratoire (accès à des équipements de pointe nécessaire au maintien des activités de recherche), et le renouvellement des infrastructures.

L'IFREMER prévoit en outre un retour progressif de ses effectifs statutaires au niveau des effectifs autorisés d'ici 2008. Pour 2006, l'IFREMER bénéficiera de 7 supports contractuels supplémentaires à compter du 1er octobre 2006 (+ 0,107 M€).

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+ 1,800 M€) doivent aider à la réalisation des objectifs suivants :

- soutien à la réalisation des objectifs de recherche précités ;
- continuation de l'effort d'entretien et de mise à niveau des bâtiments, en particulier concernant les travaux visant à l'économie d'énergie ;
- renforcement des capacités de calcul (acquisition d'une nouvelle génération de calculateur régional à Brest avec recherche de co-financements.).

Financements de l'État

Opérateur financé par un seul programme :

Action intéressée / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006			
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		
Action n° 01 :	36 332 465	33 540 555	36 610 405	36 610 405		
<i>Subventions pour charges de service public</i>	36 332 465	33 540 555	36 610 405	36 610 405		
<i>Transferts ou dotations</i>						
Action n° 02 :	18 140 110	16 806 475	18 547 121	18 547 121		
<i>Subventions pour charges de service public</i>	18 140 110	16 806 475	18 547 121	18 547 121		
<i>Transferts ou dotations</i>						
Action n° 03 :	19 748 860	17 877 905	20 966 311	20 966 311		
<i>Subventions pour charges de service public</i>	19 748 860	17 877 905	20 966 311	20 966 311		
<i>Transferts ou dotations</i>						
Action n° 05 :	3 565 285	2 867 850	2 903 028	2 903 028		
<i>Subventions pour charges de service public</i>	3 565 285	2 867 850	2 903 028	2 903 028		
<i>Transferts ou dotations</i>						
Action n° 06 :	8 095 730	6 052 795	8 063 966	8 063 966		
<i>Subventions pour charges de service public</i>	8 095 730	6 052 795	8 063 966	8 063 966		
<i>Transferts ou dotations</i>						
Action n° 07 :	42 653 000	54 872 000	44 190 532	44 190 532		
<i>Subventions pour charges de service public</i>	42 653 000	54 872 000	44 190 532	44 190 532		
<i>Transferts ou dotations</i>						
Action n° 08 :	29 742 006	26 259 876	29 997 953	29 997 953		
<i>Subventions pour charges de service public</i>	29 742 006	26 259 876	29 997 953	29 997 953		
<i>Transferts ou dotations</i>						
Sous total P 187	152 454 471	147 406 471	158 277 456	158 277 456	161 279 315	161 279 315
P 172 (Post-doctorants)	41 651	41 651	83 486	83 486	NC	NC
Total	152 496 122	147 448 122	158 360 942	158 360 942	161 279 315	161 279 315

Budget prévisionnel 2005 de l'opérateur (HT)

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
139 378			29 887	169 265

en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
86 400	56 169	26 696	169 265

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	1 455,0	1 457,0
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		
Total	1 455,0	1 457,0

Institut national de la recherche agronomique (INRA)

Textes constitutifs de l'INRA

1946 : Création de l'institut national de la recherche agronomique INRA

Décret n°84-1120 du 14 décembre 1984 modifié par les décrets des 13 juillet 1990, 30 juillet 2001, 22 février 2002, 17 juillet 2004.

L'INRA est un EPST placé sous la tutelle des ministres chargés de la recherche et de l'agriculture. Il a pour missions :

- d'œuvrer au service de l'intérêt public tout en maintenant l'équilibre entre les exigences de la recherche scientifique, les demandes de la société et les besoins des professionnels ;
- de produire et diffuser des connaissances scientifiques et des innovations, principalement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement dans la perspective du développement durable ;
- de contribuer à l'expertise, à la formation, à la promotion de la culture scientifique et technique, au débat science/société.

Une organisation et des moyens adaptés :

- 14 départements de recherche touchant l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;
- 21 centres régionaux regroupant près de 200 sites dans toute la France ;
- 257 unités de recherche (dont 145 associées à d'autres organismes, des écoles et des universités) ;
- 80 unités expérimentales ;
- 131 unités d'appui et de service.

Organisme largement présent et reconnu aux niveaux européen et international, l'INRA se doit de relever des défis scientifiques, liés à la profonde mutation de l'agriculture ou issus de la demande de la société.

Le contrat d'objectifs signé le 12 décembre 2001 pour la mise en œuvre des orientations stratégiques 2001-2004 s'est articulé autour de cinq grandes priorités de recherche :

- l'environnement et l'espace rural ;
- l'alimentation humaine et la sécurité des aliments ;
- la bioinformatique ;
- la biologie intégrative ;
- les sciences sociales.

Pour mettre en œuvre ces priorités, l'INRA développe une politique de partenariat active :

- avec les organismes de recherche (Cemagref, Cirad, Cnrs, Cea, Ifremer, Inserm, Ird) et l'enseignement supérieur (universités, enseignement supérieur agronomique). Plus de la moitié de ses 246 unités de recherche sont des unités mixtes de recherche et il participe à 26 instituts fédératifs de recherche ;
- avec les acteurs socio-économiques par des actions d'appui au développement agricole et de soutien à l'innovation technologique. Dans ce dernier cas, l'INRA sera vigilant et responsable quant à ses applications grâce aux travaux de son comité d'éthique ;
- Au niveau territorial l'INRA est largement implanté en région (74% de ses effectifs sont en province), et participe notamment au développement de pôles régionaux d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Au niveau international, l'INRA mène une politique de coopération et d'échanges conduisant notamment à la construction d'un espace méditerranéen de la recherche agronomique et au renforcement des liens avec des pays dits émergents (Chine, Inde, Brésil) en liaison avec le CIRAD.

L'INRA veut être moteur dans la construction de l'Espace européen de la recherche. Cet engagement se traduit par un rapprochement accru avec ses principaux partenaires européens (Wageningen University and Research Centre, aux Pays-Bas ; Fondation nationale de la recherche agronomique, en Grèce par exemple) et une forte implication dans les programmes au 6^{ème} PCRDT.

L'INRA construit une politique active de valorisation au travers de ses filiales Agri-obtention (innovations variétales) et INRA-transfert (pré valorisation, création d'entreprises, 250 contrats de licences sur brevets).

Face à de nouveaux enjeux, l'INRA a mis en place des programmes fédérateurs de recherche finalisés, ouverts à l'ensemble des acteurs, portant sur l'alimentation, l'écologie (ECOSER), l'agriculture et le développement durable.

Il conduit une action en matière de diffusion de la culture scientifique et technique et poursuit sa participation au débat science et société.

L'INRA prépare, pour la fin de l'année 2005, un document d'orientation stratégique 2006/2009 qui se déclinera de manière opérationnelle en un nouveau contrat d'objectifs sur la même période.

Ces documents devront notamment prendre en compte le renforcement des partenariats avec les organismes de recherche et l'enseignement supérieur (structuration des pôles nationaux agronomiques) et la poursuite de la construction de l'espace européen de la recherche.

L'INRA participe à l'ensemble des actions du programme sauf l'action 7.

▪ **Dépenses de personnel**

Les emplois inscrits au budget 2005 sont de 8.540 (1.845 chercheurs, 6.695 ITA) dont 84 financés par la subvention de titre III du ministère de l'agriculture et de la pêche pour un montant 2,434 M€ HT.

Les personnels titulaires rémunérés en 2005 sont de 8 268,4 ETP (391,709 M€), les personnels non titulaires étant de 1.831,9 ETP (15,228 M€).

L'effectif total pour 2005 est de 10.100,3 ETPT.

Le montant des traitements bruts du personnel permanent (titulaires et contractuels sur emploi) s'élève à 234,456 M€ au budget primitif 2005, soit des traitements bruts annuels moyens respectivement de 23.784,5 € pour les personnels administratifs, ingénieurs et techniciens et de 40.852,5 € pour les chercheurs.

L'enveloppe des rémunérations accessoires (primes et indemnités du personnel permanent) est de 35,334 M€, dont 1,785 M€ au titre des primes de recherche des chercheurs et 17,967 M€ au titre de la PPRS pour les ingénieurs et techniciens.

La campagne de recrutements sur concours externes en 2005 a été arrêtée à 45 postes de DR2 (dont 1 poste de DR2 dans la discipline écophysiologie et génétique quantitative, 14 postes de CR1, 57 postes de CR2 et 198 postes d'ingénieurs et techniciens).

Les rémunérations diverses (chapitre 646 du budget primitif : 3,340 M€) recouvrent principalement les rémunérations des contractuels sur crédits (0,899 M€), l'intéressement des chercheurs (0,980 M€) et les contrats temporaires et indemnités exceptionnelles (0,950 M€).

▪ **Dépenses de fonctionnement :**

Le premier poste de dépenses est le soutien aux unités de recherche avec 145,764 M€ en 2005 soit 22,63 % du budget net. Il se répartit sur 257 unités de recherche dont 145 unités mixtes de recherche (UMR) auxquelles s'ajoutent 22 unités sous contrats. Les crédits destinés aux actions incitatives se sont montés à 6,859 M€ et ont permis notamment, en associant différents départements scientifiques au sein de l'INRA et en s'ouvrant aux partenaires extérieurs, de mettre en place en 2004-2005 trois grands programmes fédérateurs

de recherche inscrits désormais dans la programmation de l'ANR.

L'ensemble des crédits destinés au financement de la recherche conduit à une part chercheurs au BP 2005 (soutien de base aux unités, dépenses d'intervention sur programmes et actions thématiques) de 0,086 M€.

▪ **Dépenses d'investissement :**

L'INRA dispose d'un patrimoine immobilier de 12 000 ha représentant 50 unités expérimentales et d'une surface de 1 M de m² bâtis répartis en 21 sites. Il fait de l'entretien et de la rénovation de ce patrimoine une priorité de son plan d'investissement (25,521 M€ en 2005). Parallèlement, il pratique une politique soutenue en matière de gros équipements scientifiques afin d'être à la pointe de la technologie (12,242 M€ en 2005) et améliore ses systèmes d'informations.

Ainsi, en 2005, l'INRA a inauguré :

- le nouveau bâtiment de son unité de recherche de zoologie forestière (URZF) sur le centre de recherche d'Orléans (282 m² de bureaux et salles de réunions et 317 m² de laboratoires pour un coût de 1,352 M€ dont 57,7 % pris en charge par l'INRA et 42,3 % par le Conseil régional de la région Centre) ;
- les nouvelles installations expérimentales au sein de l'unité pluri-espèces d'expérimentation animale de physiologie de la reproduction et des comportements au centre de recherche de Tours (9 200 m² d'installations d'un coût de 3,4 M€).

▪ **Perspectives 2006**

L'INRA a été choisi en 2005 comme établissement support par le GIP ANR pour plusieurs programmes pluriannuels : "Agriculture et développement durable", "Alimentation et nutrition humaine", "OGM", pour le programme Génomique des animaux d'élevage "Géanimal" et le réseau de génomique végétale "Géoplante 2010". Afin de mieux répondre aux besoins de financement de la recherche, l'INRA devra en toute logique augmenter les crédits de fonctionnement et d'investissement des laboratoires.

A périmètre constant, la subvention pour charges de service publics s'établit à 604,727 M€ en 2006 (+ 2,7%).

A structure courante, la subvention pour charges de service public s'établit à 574,829 M€ (- 2,4%) après retraitement de la subvention de 2005 (- 29,898 M€) : modification du régime fiscal relatif à la TVA (abandon de la collecte sur les subventions de fonctionnement, compensation de la TVA non déductible désormais à payer) et assujettissement à la taxe sur les salaires, au 1^{er} janvier 2006.

Au-delà des mesures salariales à caractère technique ou général (+ 7,284 M€ ; prise en compte de l'évolution du point Fonction publique et de sa valeur au 1^{er} janvier 2006, relèvement de l'indice minimum dans la Fonction publique intervenu au 1^{er} juillet 2005, extension en année pleine du financement de 20 contrats à durée déterminée ayant pris effet au 1^{er} septembre 2005, actualisation des rémunérations et composantes du GVT), le soutien du ministère aux actions de l'INRA s'inscrira à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, environnement et développement durable) et les évolutions stratégiques de l'établissement : renforcement de la compétitivité (contrats d'objectifs, réalisation d'investissements structurants au niveau de

l'institut), internationalisation des activités scientifiques et développement du partenariat (avec d'autres organismes de recherche mais aussi avec le monde économique par la valorisation de la recherche).

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2006 intègre la création de 150 emplois (122 chercheurs, ingénieurs et techniciens titulaires au 1^{er} octobre et 28 contractuels au 1^{er} septembre ; + 1,905 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par deux mesures significatives, permettant de fluidifier les carrières (transformations d'emplois : + 0,894 M€) et une modulation des régimes indemnitaires accrue (+ 1,446 M€ : la prime de participation à la recherche et l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif).

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+ 4,135 M€) participent à la réalisation des objectifs suivants :

- assurer la sécurité alimentaire aussi bien d'un point de vue quantitatif (prévention des famines et de la malnutrition) que qualitatif (sûreté sanitaire) ;
- une pratique agricole respectueuse de l'environnement et assurant la cohésion du territoire ;
- la mise en place de modèles de développement économiquement viables et garants de l'équité sociale.

Financements de l'État

Opérateur financé par plusieurs programmes :

Programme ou action intéressé / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 :	75 989 136	76 177 010	74 152 971	74 152 971
<i>Subventions pour charges de service public</i>	75 989 136	75 989 136	74 152 971	74 152 971
Transferts ou dotations		187 874		
Action n° 02 :	150 211 083	150 582 273	146 581 453	146 581 453
<i>Subventions pour charges de service public</i>	150 211 083	150 211 083	146 581 453	146 581 453
Transferts ou dotations		371 190		
Action n° 03 :	50 070 361	50 194 657	48 860 484	48 860 484
<i>Subventions pour charges de service public</i>	50 070 361	50 070 361	48 860 484	48 860 484
Transferts ou dotations		124 296		
Action n° 04 :	107 798 542	108 064 684	105 193 749	105 193 749
<i>Subventions pour charges de service public</i>	107 798 542	107 798 542	105 193 749	105 193 749
Transferts ou dotations		266 142		
Action n° 05 :	84 236 019	84 444 540	82 200 580	82 200 580
<i>Subventions pour charges de service public</i>	84 236 019	84 236 019	82 200 580	82 200 580
Transferts ou dotations		208 521		
Action n° 06 :	15 904 703	15 942 192	15 520 389	15 520 389
<i>Subventions pour charges de service public</i>	15 904 703	15 904 703	15 520 389	15 520 389
Transferts ou dotations		37 489		
Action n° 08 :	104 853 227	105 112 374	102 319 603	102 319 603
<i>Subventions pour charges de service public</i>	104 853 227	104 853 227	102 319 603	102 319 603
Transferts ou dotations		259 147		
Sous Total P 187	589 063 072	590 517 730	574 829 229	574 829 229
P 172 (Post-doctorants)	2 557 723	2 557 723		
Programme n°142 :	2 910 718	2 910 718	2 830 718	2 985 718
Totaux	594 531 513	595 986 171	577 659 947	577 814 947

Budget prévisionnel 2005 de l'opérateur (HT)

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
531 271	1 790		110 945	644 006

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
416 264	177 120	50622	644 006

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	10 100,0	10 139,9
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		
Total	10 100,0	10 139,9

Institut de recherche pour le développement (IRD)

• Textes constitutifs

L'IRD a été institué en tant qu'établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de la recherche et du ministère chargé de la coopération et du développement par le décret n° 84-430 du 5 juin 1984 modifié par le décret n° 88-1064 du 25 novembre 1988. Dénommé « Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération », il avait conservé son ancien signe, ORSTOM, fruit d'un long engagement historique outre-mer.

Le 5 novembre 1998, par décret n° 98-995, il change de nom et de sigle et devient alors l'IRD.

Il a pour missions, en France et hors de France, en particulier par des actions de recherche en coopération de longue durée, en accord avec les Etats avec lesquels sont établis des protocoles et des conventions :

- de promouvoir et de réaliser tous travaux de recherche scientifique et technologique susceptibles de contribuer au progrès économique, social et culturel des pays en développement ;

- d'assurer l'information scientifique et technique dans les divers milieux sociaux, professionnels et culturels concernés ;
- de contribuer à l'application et à la valorisation sociale, économique et culturelle des résultats des recherches ;
- d'apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche de français et d'étrangers ;
- de favoriser, par la conclusion de contrats, l'action en commun des organismes travaillant dans son domaine de compétence ;
- de participer à l'analyse de la conjoncture nationale et internationale et de ses perspectives d'évolution en vue de l'élaboration de la politique nationale dans ce domaine ;
- d'accueillir des chercheurs appartenant à des organismes extérieurs.

L'institut mène des recherches en Afrique, dans l'océan Indien, en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique. Il dispose pour ce faire de 35 implantations dont 5 en métropole et 5 dans les collectivités territoriales d'outre-mer (Guyane, La Réunion, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française).

Les 83 unités de recherche de l'IRD sont rattachées à trois départements de recherche, "milieux et environnement", "ressources vivantes" et "sociétés et santé". Deux autres départements sont chargés, l'un du soutien et de la formation des communautés scientifiques du Sud, et l'autre de l'expertise et de la valorisation.

L'IRD participe à l'ensemble des actions du programme.

Le contrat d'objectifs signé le 17 avril 2001 avait pour principal objet de conforter la réforme de l'institut mise en place par le décret de 1998. Il est organisé autour des priorités suivantes :

- organiser le renouvellement régulier des unités de recherche ; encourager la constitution d'unités mixtes avec les partenaires nationaux ; développer les partenariats avec les institutions étrangères de recherche et d'enseignement supérieur ; créer des plates-formes de coopération inter institutionnelles dédiées aux coopérations avec le Sud ;
- mobiliser le potentiel national et européen de recherche et d'enseignement supérieur au profit de la recherche pour le développement ;
- se rapprocher des grandes agences internationales de coopération et des bailleurs internationaux de fonds destinés à la recherche pour le développement et aux transferts de ses résultats ;
- favoriser l'émergence de recherches de qualité dans les pays ou régions en développement ;
- développer les capacités d'expertise et de valorisation au service de la communauté nationale et des partenaires étrangers ainsi que les capacités de conseil au ministère chargé de la coopération et du développement.

L'IRD prépare le renouvellement de son contrat d'objectifs avec l'Etat pour la fin de l'année 2005. Ce contrat devra notamment retenir les priorités suivantes :

- l'approfondissement de ses partenariats avec les institutions scientifiques du Sud, en maintenant une présence de scientifiques français sur le terrain, en particulier pour constituer des plates formes scientifiques mixtes avec ses partenaires du Sud ;
- le renforcement de ses collaborations avec le CNRS, l'INSERM et les universités.
- **Partie "JPE"**

En 2005 l'IRD était subventionné à hauteur de 168, 953 M€ soit un financement de 92,3% sur dotations d'Etat. Il convient de noter que l'IRD est le seul établissement à présenter son budget au format NCBC (Nouveau Cadre Budgétaire et Comptable) appelé à devenir le format standard pour les EPST

• Dépenses de personnel

Les emplois inscrits au budget 2005 (effectifs budgétaires) sont de 1.653 (817 chercheurs, 825 IT, 11 administratifs).

Les personnels titulaires rémunérés en 2005 sont de 1.530,0 ETP (87,835 M€), les personnels non titulaires étant de 680,75 ETP (45,496 M€). Le poids relatif important des non titulaires provient du taux spécifiquement élevé d'expatrié à l'IRD.

Le montant des traitements bruts du personnel permanent (titulaires et contractuels rémunérés sur emploi) s'élève à 53,800 M€ au budget primitif 2005 soit des traitement bruts annuels moyens respectivement de 40.146 € pour les chercheurs (817 postes), 24.806 € pour les ingénieurs et techniciens (825 postes) et 48.636 € pour les administratifs (11 postes)

En outre, le montant des traitements du personnel expatrié se monte à 30,636 M€ (dont 550 postes outre mer) ; le montant des rémunérations des personnels navigants (1,380 M€) et locaux (4,800 M€) s'élève à 6,291 M€.

L'enveloppe des rémunérations accessoires (primes et indemnités du personnel permanent) est de 4,968 M€, dont 0,733 M€ d'indemnités résidentielles et 3,974 M€ de primes et indemnités diverses.

La campagne de recrutement sur concours externes en 2005 a été arrêtée à 17 postes de DR2, 5 postes de CR1, 16 postes de CR2 et 30 postes d'ingénieurs et techniciens.

Les rémunérations diverses (chapitre 646 du budget primitif ; 3,024 M€) recouvrent principalement les rémunérations des

vacataires (1,309 M€), les dispositifs des volontaires civils (1,055 M€) les postes d'accueil en délégation d'enseignement (0,430 M€), les post-doctorants, les boursiers et les allocataires propres de l'établissement (0,077 M€).

• Dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent se diviser en deux catégories. Elles représentent d'une part celles qui sont directement liées aux activités de recherche et, d'autre part, celles liées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses (12,266 M€ hors personnel) financent principalement les charges de siège (11,097 M€), c'est à dire les frais de fonctionnement courant des 35 centres et représentations de l'IRD, le solde étant dévolu à l'action sociale. Il convient d'y ajouter les dotations dévolues aux relations internationales (12,110 M€), dépenses spécifiquement attribuées aux représentations de l'Institut dans les 27 pays dans lesquels l'IRD est présent.

Les dépenses liées aux activités de recherches sont réparties entre les 83 unités de recherche que compte l'Institut. La part chercheurs du BP 2005 (soutien de base aux unités, dépenses d'intervention sur programmes et actions thématiques) est de 0,143 M€.

Elles recouvrent, d'autre part, les actions thématiques, ciblées sur un certain nombre d'activités stratégiques définies par l'organisme. L'IRD y consacre 17,171 M€. Ces actions recouvrent principalement le soutien et la formation des communautés scientifiques du Sud ainsi que la contribution aux partenariats (participation aux différents GIP, GIE et GIS).

• Dépenses d'investissement

L'IRD consacre 10,030 M€ d'investissements attribués aux gros équipements et équipements mi-lourds, immobilier, informatique et moyens navals. Un effort particulier avait été concentré sur les dépenses consacrées à la flotte (2 navires principaux; 26 marins ; 4 navires annexes) qui se montaient à 2,990 M€. Les équipements scientifiques (accélérateur de particule, et très gros équipements) étaient dotés de 0,875 M€. D'autre part, un très gros effort a été réalisé au titre du schéma directeur du système d'information afin de mettre en place, entre autre, l'ensemble des systèmes informatiques permettant le passage au format NCBC (5,810 M€). Les opérations immobilières ont été dotées de 0,355 M€ (création de nouveaux locaux, rénovation et mise aux normes de sécurité).

• Perspectives 2006

Pour 2006, l'IRD développera et approfondira les programmes généraux de recherche qui structurent son activité :

- aléas environnementaux et sécurité des populations du Sud ;

- gestion durable des écosystèmes du sud ;
- ressources et usages des eaux continentales et côtières du Sud ;
- sécurité alimentaire du Sud ;
- santé dans le Sud : épidémies, maladies endémiques et émergentes, systèmes de santé ;
- enjeux économiques, sociaux, identitaires et dynamiques spatiales du Sud.

Il mettra en particulier l'accent sur les domaines suivants :

- les sciences de la vie, où l'accent est mis sur les interactions entre les écosystèmes et le développement durable des ressources ;
- l'étude des pathologies nutritionnelles et leurs aspects épidémiologiques ;
- les recherches transversales entre sciences de l'homme et de la société et sciences de la vie ;
- le renforcement disciplines émergentes au niveau aléas et risques.

A périmètre constant, la subvention pour charges de service publics s'établit à 172,186 M€ en 2006 (+ 1,9%).

A structure courante, la subvention pour charges de service public s'établit à 175,309 M€ (+ 3,8%) après retraitement budgétaire de la subvention de 2005 (+ 3,124 M€) : modification du régime fiscal relatif à la TVA (abandon de la collecte sur les subventions de fonctionnement, compensation de la TVA non déductible désormais à payer) et assujettissement à la taxe sur les salaires, au 1er janvier 2006.

Au-delà des mesures salariales à caractère technique ou général (+ 2,086 M€ ; prise en compte de l'évolution du point Fonction publique et de sa valeur au 1er janvier 2006, relèvement de l'indice minimum dans la Fonction publique intervenu au 1er juillet 2005, extension en année pleine du financement de 11 contrats à durée déterminée ayant pris effet au 1er septembre 2005, actualisation des rémunérations et composantes du GVT, ajustement des crédits de personnels et transfert d'un emploi de chercheur vers le CIRAD), le soutien du ministère aux actions de l'IRD s'inscrira à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, micro et nanotechnologies, sciences et technologies de l'information et de la communication, environnement et développement durable) et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique (développement de l'accueil d'enseignants-chercheurs, rattrapage progressif du déficit de personnels technique et administratif dans les unités de recherche), poursuite du programme d'équipements structurants pour la communauté scientifique française, remise à niveau des moyens directs de recherche des unités qui passe notamment par la poursuite des efforts engagés en matière de modernisation de la flotte et des équipements scientifiques et informatiques.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2006 intègre la création de 10 emplois d'ITA au 1er octobre; + 0,107 M€.

La situation des personnels titulaires sera améliorée par deux mesures significatives, permettant de fluidifier les

carrières (transformations d'emplois : + 0,203 M€) et une modulation des régimes indemnitaires accrue (+ 0,364 M€ au titre de la prime de participation à la recherche et l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif).

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+ 0,472 M€) doivent aider à la réalisation des objectifs suivants :

- relancer l'investissement en matière d'équipements scientifiques lourds et de manière plus sensible en

sciences de la vie, secteur où le coût de la recherche est en forte augmentation ;

- renover la flotte et poursuivre les investissements nécessaires aux recherches océanographiques;
- poursuivre l'ensemble des programmes attachés au développement durable (biodiversité, exploitation des ressources en eau, climatologie, biotechnologie) ;
- poursuivre les recherches sur les interactions entre dynamiques humaines et développement économique et social.

Financements de l'État

Opérateur financé par un seul programme :

Action intéressée / nature de la dépense	LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 :	48 996 382	49 285 847	48 208 885	48 208 885
Subventions pour charges de service public	48 996 382	48 996 382	48 208 885	48 208 885
Transferts ou dotations		289 465		
Action n° 02 :	14 529 962	14 529 962	15 556 768	15 556 768
Subventions pour charges de service public	14 529 962	14 529 962	15 556 768	15 556 768
Transferts ou dotations				
Action n° 03 :	15 036 821	15 328 901	15 214 861	15 214 861
Subventions pour charges de service public	15 036 821	15 036 821	15 214 861	15 214 861
Transferts ou dotations		292 080		
Action n° 04 :	2 806 403	2 814 647	2 564 302	2 564 302
Subventions pour charges de service public	2 806 403	2 806 403	2 564 302	2 564 302
Transferts ou dotations		8 244		
Action n° 05 :	24 836 097	25 024 308	25 301 117	25 301 117
Subventions pour charges de service public	24 836 097	24 836 097	25 301 117	25 301 117
Transferts ou dotations		188 211		
Action n° 06 :	25 680 863	25 680 863	25 643 024	25 643 024
Subventions pour charges de service public	25 680 863	25 680 863	25 643 024	25 643 024
Transferts ou dotations				
Action n° 07 :	2 938 000	2 938 000	4 356 000	4 356 000
Subventions pour charges de service public	2 938 000	2 938 000	4 356 000	4 356 000
Transferts ou dotations				
Action n° 08 :	34 128 515	34 128 515	38 464 536	38 464 536
Subventions pour charges de service public	34 128 515	34 128 515	38 464 536	38 464 536
Transferts ou dotations				
Sous total P 187	168 953 043	169 731 043	175 309 494	175 309 494
P 172 (Post-doctorants)	125 229	125 229		
Total	169 078 272	169 856 272	175 309 494	175 309 494

Budget prévisionnel 2005 de l'opérateur (TTC)

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
169 078	12 575		1 317	182 970

(en milliers d'euros)

Destination	Dépenses de l'opérateur			
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Activité des UR	94 554	22 050		116 604
Actions communes	18 679	13 093	1 375	33 147
Fonctions support	19 878	12 266	355	32 499
Dotations à répartir	220	500		720
Total	133 331	47 909	1 730	182 970

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	2 210,8	2 213,3
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	8,0	10,0
Total	2 218,8	2 223,3

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

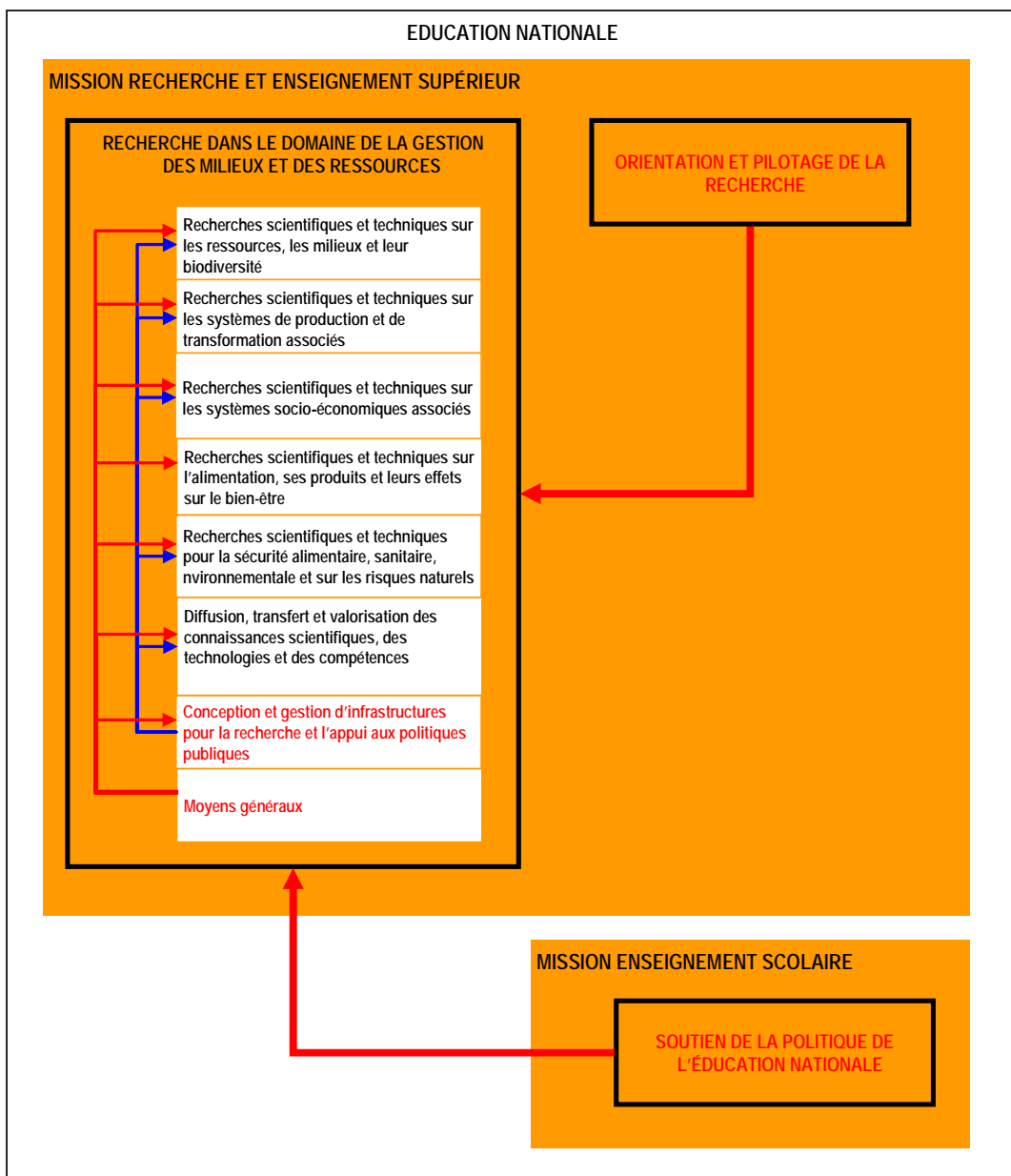
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	202.715.664	+96.160.966	+3.660.692	302.537.322
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	228.384.390	+63.681.285	+4.792.830	296.858.505
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	98.213.645	+35.664.023	+1.371.968	135.249.636
Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	114.221.417	+25.095.447	+1.916.505	141.233.369
Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	140.418.377	+36.940.475	+2.086.081	179.444.933
Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences	65.110.854	+30.179.034	+7.809.928	103.099.816
Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques	63.654.738	-63.654.738	0	0
Moyens généraux	224.066.492	-224.066.492	0	0
Total	1.136.785.577	0	+21.638.004	1.158.423.581

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-21.638.004
ORIENTATION ET PILOTAGE DE LA RECHERCHE (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-16.898.121
SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (Mission Enseignement scolaire)	-4.739.883

Observations

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien du programme Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources :

L'action « Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques » regroupe les crédits du budget de l'Etat consacrés par certains des opérateurs du programme (IRD, IFREMER, BRGM) aux grands instruments ou équipements communs de recherche (flotte océanographique, engins d'exploration du milieu marin...) dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs ainsi que les banques de

données ou les collections qu'ils mettent à la disposition de la communauté scientifique.

L'action « Moyens généraux » concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique. Ils viennent en appui de ces activités pour fortifier leur efficacité et leur performance, sans se confondre avec elles. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions du programme :

Lors de la construction du programme, le choix a été fait d'identifier au sein des actions « Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques » et « Moyens généraux », les crédits de l'Etat que les opérateurs du programme affectent respectivement à leurs infrastructures communes de recherche et à leurs fonctions support. Cette option a été dictée, d'une part, par la difficulté de répartir ex ante de manière pertinente les crédits réservés à ces fonctions entre les actions correspondant à des finalités de politiques publiques et, d'autre part, par l'intérêt qu'offre, pour l'information du Parlement, leur individualisation, leur documentation et leur suivi.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions pour charges de service public des opérateurs du programme s'effectue en coûts directs et l'analyse de ces coûts permet de présenter parallèlement, à titre informatif, une maquette en coûts complets. A cet effet, dans une première étape, les crédits de l'action « Moyens généraux » ont été ventilés vers les autres actions du programme, sur la base des données issues du contrôle et de l'analyse de gestion des opérateurs, selon les clés suivantes :

- Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources les milieux et leur biodiversité : 24,2%
- Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés : 25,9%
- Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés : 11,6%
- Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être : 11,2%
- Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques

naturels : 15,1%

- Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences : 8,9%

- Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques : 3,1%.

Dans une seconde étape, les crédits de l'action « Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques » (abondés d'une partie des crédits de l'action « Moyens généraux ») ont été eux-mêmes ventilés vers les actions restantes du programme :

- Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources les milieux et leur biodiversité : 59,4%
- Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés : 8%
- Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés : 13,7%
- Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels : 4,4%
- Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences : 14,5%

Programme 193 : Recherche spatiale

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	68.900.000	88.910.000	157.810.000	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	8.199.500	94.610.000	102.809.500	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	25.772.500	68.498.000	94.270.500	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	124.302.149	305.122.000	429.424.149	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	178.800.000	121.960.000	300.760.000	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	120.625.851	5.900.000	126.525.851	
07 Développement des satellites de météorologie		36.588.000	36.588.000	
Totaux	526.600.000	721.588.000	1.248.188.000	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	68.900.000	88.910.000	157.810.000	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	8.199.500	94.610.000	102.809.500	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	25.772.500	68.498.000	94.270.500	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	124.302.149	305.122.000	429.424.149	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	178.800.000	121.960.000	300.760.000	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	120.625.851	5.900.000	126.525.851	
07 Développement des satellites de météorologie		36.588.000	36.588.000	
Totaux	526.600.000	721.588.000	1.248.188.000	

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	68.900.000	88.910.000	157.810.000	
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	8.199.500	89.610.000	97.809.500	
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	25.772.500	63.498.000	89.270.500	
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	114.128.000	315.122.000	429.250.000	
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	178.800.000	121.960.000	300.760.000	
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	120.625.851	5.900.000	126.525.851	
07	Développement des satellites de météorologie		36.588.000	36.588.000	
Totaux		516.425.851	721.588.000	1.238.013.851	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	68.900.000	88.910.000	157.810.000	
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	8.199.500	89.610.000	97.809.500	
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	25.772.500	63.498.000	89.270.500	
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	114.128.000	315.122.000	429.250.000	
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	178.800.000	121.960.000	300.760.000	
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	120.625.851	5.900.000	126.525.851	
07	Développement des satellites de météorologie		36.588.000	36.588.000	
Totaux		516.425.851	721.588.000	1.238.013.851	

Présentation des crédits par titre et catégorie

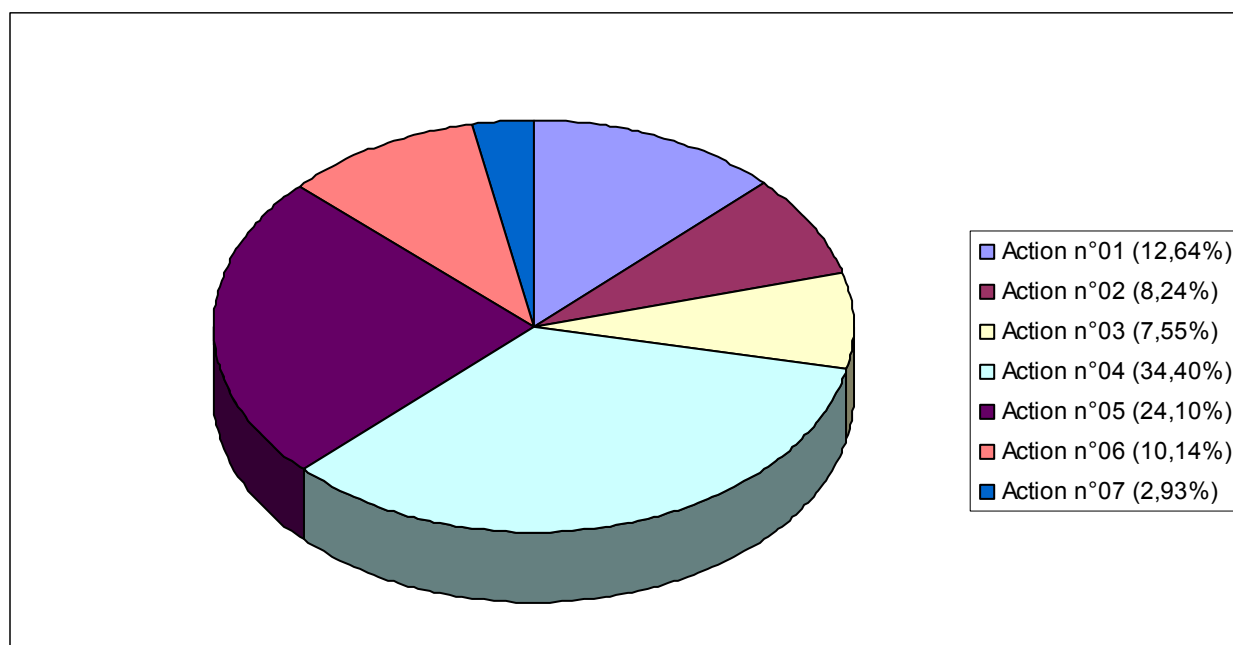
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		516.425.851	526.600.000		516.425.851	526.600.000
Subventions pour charges de service public		516.425.851	526.600.000		516.425.851	526.600.000
Titre 6. Dépenses d'intervention		721.588.000	721.588.000		721.588.000	721.588.000
Transferts aux autres collectivités		721.588.000	721.588.000		721.588.000	721.588.000
Totaux		1.238.013.851	1.248.188.000		1.238.013.851	1.248.188.000

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	157.810.000	157.810.000
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	102.809.500	102.809.500
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	94.270.500	94.270.500
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	429.424.149	429.424.149
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	300.760.000	300.760.000
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	126.525.851	126.525.851
07	Développement des satellites de météorologie	36.588.000	36.588.000
Totaux		1.248.188.000	1.248.188.000

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

Le programme a pour finalité d'assurer à la France et à l'Europe la maîtrise des technologies et des systèmes spatiaux nécessaires pour faire face aux défis de recherche, de sécurité, de développement économique, d'aménagement du territoire ou encore d'environnement qui se posent ou qui sont susceptibles de se poser à elles. Ses objectifs en découlent tout naturellement.

Mis à part les satellites de télécommunications, largement financés par le commerce, les systèmes spatiaux sont financés, directement ou indirectement, par les Etats, les utilisations commerciales n'étant pas suffisantes pour couvrir l'ensemble de leurs coûts de développement, de déploiement et d'opération ; dès lors, les orientations retenues par la puissance publique en matière d'orientation de la recherche spatiale sont primordiales.

Par ailleurs, les techniques spatiales étant fortement duales, la coopération avec le ministère de la défense est particulièrement importante.

Enfin, il apparaît de plus en plus que la plupart des outils spatiaux, du moins les plus grands d'entre eux, doivent être développés à l'échelle européenne, car c'est à celle-ci que peut être définie une politique spatiale d'envergure internationale. Historiquement, l'Agence spatiale européenne (ESA) ou l'Organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT) est leur maître d'ouvrage ; l'Union européenne est appelée à jouer un rôle croissant en vertu de l'accord cadre passé avec l'ESA en 2004. L'Union européenne s'est déjà engagée en partenariat avec l'ESA dans la réalisation du programme européen de navigation Galiléo.

L'industrie spatiale européenne s'est fortement structurée ces dernières années, avec l'émergence d'un maître d'œuvre principal pour les lanceurs et de deux pour les systèmes de satellites : les activités propres des agences spatiales doivent donc être fondamentalement la maîtrise d'ouvrage et l'expertise technique, en veillant à ce que l'industrie reste à la fois compétitive et techniquement compétente.

Mise à part la subvention pour la contribution française à EUMETSAT, le programme alimente exclusivement le budget du Centre national d'études spatiales (CNES), celui-ci ayant la charge de financer la contribution française à l'Agence spatiale européenne et les travaux confiés à

l'industrie et aux laboratoires spatiaux. Le pilotage s'effectue par l'intermédiaire du ministère chargé de la recherche : le directeur de la technologie en est le responsable.

Le programme est structuré en sept actions, les trois premières concernant les trois grands domaines d'utilisation, les deux suivantes les systèmes et les technologies génériques, la sixième les moyens généraux et la septième la contribution française à EUMETSAT :

- action n° 1 : développement de la technologie spatiale au service de la science ;
- action n° 2 : développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la Terre ;
- action n° 3 : développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication ;
- action n° 4 : maîtrise de l'accès à l'espace ;
- action n° 5 : maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique ;
- action n° 6 : moyens généraux et d'appui à la recherche ;
- action n° 7 : développement des satellites de météorologie.

En M€ (en %)	Marché institutionnel	Marché commercial
Chiffre d'affaires consolidé de l'industrie spatiale française en 2001	1 008 (43 %)	1 325 (57 %)

Source : Eurospace

Présentation des actions



Action n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science

Cette action concerne les programmes spatiaux d'étude et d'exploration de l'univers et ceux de la physique fondamentale et des sciences de la vie et de la matière. Elle a pour but, d'une part, de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et, d'autre part, de permettre de développer et de tester des technologies spatiales innovantes.

Schématiquement, les programmes financièrement importants (par exemple, les missions astronomiques Herschel et Planck) sont menés au sein de l'Agence spatiale européenne, essentiellement dans le cadre du programme scientifique obligatoire (auquel les Etats membres

contribuent au prorata de leur PNB), qui finance les missions, les instruments embarqués faisant l'objet d'apports en nature des Etats membres après appel à propositions. La contribution française correspondante est portée par le CNES ; le financement des instruments français embarqués est, de son côté, partagé entre le CNES et les laboratoires publics concernés.

En complément, le CNES mène des programmes nationaux ou en coopération bilatérale (par exemple, le satellite Corot), généralement basés sur des micro ou des minisatellites.



Action n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre

Cette action concerne les programmes spatiaux d'observation de la Terre. Elle a pour but, d'une part, de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et, d'autre part, de préparer, de développer et de tester des outils spatiaux destinés à des utilisations au service des politiques nationales et européennes. C'est ainsi qu'ont été initiées les filières de satellites météorologiques, de satellites Spot ou Pléiades, ou encore de satellites d'océanographie (Jason).

Les activités concernées peuvent être menées dans le cadre d'un programme facultatif de l'Agence spatiale européenne

ou dans un cadre national ou bilatéral. Ce second cas est historiquement plus fréquent que pour l'action n° 1.

Le programme européen GMES de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, mené conjointement par l'Agence spatiale européenne et l'Union européenne, marque l'implication croissante de cette dernière dans ce domaine : ses attributions propres devraient accroître son rôle ces prochaines années. On peut présager que certaines missions actuellement conduites par les Etats membres seront, à terme, prises en charge par GMES.



Action n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication

Cette action concerne les programmes spatiaux de télécommunications et de navigation - localisation - synchronisation. Elle a pour but de préparer, de développer et de tester des technologies et des systèmes spatiaux destinés à des utilisations opérationnelles ; les domaines en question possèdent un caractère dual très affirmé.

L'effort technologique entrepris permet également de renforcer la position de notre industrie sur le seul marché spatial commercial viable aujourd'hui, à savoir celui des télécommunications.

Les activités de télécommunications peuvent être conduites sous l'égide de l'Agence spatiale européenne ou au niveau

national ; actuellement, la principale activité est le développement de la plate-forme Alphasat.

Le programme européen Galiléo de navigation-localisation-synchronisation, mené conjointement par l'Agence spatiale européenne et l'Union européenne, marque l'implication de cette dernière dans ce domaine : ses attributions propres devraient accroître son rôle ces prochaines années.



Action n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace

Cette action concerne les programmes de lanceurs spatiaux et les infrastructures associées (Centre spatial guyanais). Elle a pour but de préparer, de développer et de qualifier les systèmes de lancement assurant à l'Europe l'autonomie d'accès à l'espace au meilleur coût pour les puissances publiques ; la commercialisation des services de lancement est assurée par Ariespace.

Les développements et les qualifications des lanceurs Ariane et Vega, ainsi que l'implantation du lanceur russe Soyouz au Centre spatial guyanais, sont menés sous l'égide de l'Agence spatiale européenne ; en complément, des travaux

de recherche & technologie sont conduits dans un cadre national, notamment pour rester force de proposition dans la préparation de l'avenir.

La maîtrise de l'accès à l'espace figure parmi les ambitions affichées dans le livre blanc sur l'espace rédigé en 2003 par la Commission européenne ; ceci devrait se traduire par un rôle important de l'Union européenne dans ce secteur.



Action n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique

Cette action concerne :

- la station spatiale internationale (SSI), qui sert de support aux missions nécessitant la présence de l'homme dans l'espace ; la construction et l'exploitation de cette station sont intimement liées aux vols de la navette spatiale américaine ; sous cette réserve, le premier véhicule européen ATV de ravitaillement de la SSI pourrait être lancé en 2006 et le laboratoire européen Columbus en 2007 ;

- la conception, le développement et les premiers modèles de plates-formes de mini et de micro-satellites (à ce jour, respectivement les filières Proteus et Myriades) ;

- les technologies génériques qui doivent permettre d'améliorer les performances des satellites en termes de fiabilité, de puissance disponible, de masse embarquée, de contrôle d'attitude et d'orbite, de stockage et de transmission de données ou de capacités de calcul.

Mise à part la station spatiale internationale, qui est un programme international auquel la France contribue au travers de l'Agence spatiale européenne, les travaux sont menés essentiellement dans un cadre national.



Action n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

Cette action concerne le fonctionnement général du CNES et les investissements associés.



Action n° 07 : Développement des satellites de météorologie

Cette action concerne la subvention pour la contribution française aux programmes de satellites météorologiques développés par l'organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT), où Météo-France représente la France. Ces opérations d'investissement lourdes sont ainsi partagées entre l'ensemble des pays européens ; les moyens mis en place le sont en coordination à l'échelle mondiale, principalement avec nos partenaires américain et japonais, ce qui permet d'avoir accès aux données recueillies par les satellites de ces derniers.

Après la première génération de satellites en orbite géostationnaire, METEOSAT 1 à 7 (le premier satellite a été lancé en 1977, le dernier en 1997), une nouvelle génération a été mise en service avec MSG 1, lancé en 2002.

Cette nouvelle génération permet à l'Europe de disposer d'une imagerie en orbite géostationnaire au meilleur niveau mondial ; les données issues de MSG ont un impact majeur sur l'amélioration des prévisions effectuées, notamment à très courte échéance.

Le satellite METOP, qui fait partie d'un système conjoint avec la NOAA (agence météorologique et océanographique

américaine) de satellites en orbite basse polaire, devrait encore renforcer la capacité de l'Europe dans ce domaine.

Le taux de contribution de la France aux programmes obligatoires d'EUMETSAT est fixé à 15,81 % (année 2004), suivant la clé de répartition au prorata des PNB.

Objectifs et indicateurs

Introduction - Présentation stratégique

La France a une politique spatiale ambitieuse qui se développe dans un cadre européen. Ce choix lui est dicté par la volonté de s'assurer un libre accès à l'espace, de maîtriser les technologies spatiales, de développer les systèmes spatiaux du futur et d'être, à ce titre, un acteur majeur de la construction de l'Europe spatiale. Situé au cœur des grands enjeux publics du 21^{ème} siècle, l'espace se doit aussi de répondre aux attentes de la société. Le Centre national d'études spatiales (CNES) est chargé de mettre en œuvre cette politique. Par sa capacité d'innovation et d'anticipation, il participe au progrès des connaissances, à l'émergence de nouvelles technologies et au développement de leurs applications.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen) : Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises.

Les techniques spatiales contribuent de manière essentielle aux progrès de la science car les données obtenues par les grands observatoires spatiaux n'auraient pas pu être acquises autrement. L'utilisation scientifique de l'Espace a été une véritable révolution scientifique pour l'étude et l'exploration de notre univers. Les communautés scientifiques françaises jouent un rôle de premier plan en particulier en Europe dans l'établissement des choix des programmes et leur exploitation scientifique.

Indicateur n° 1 : Indicateur de production scientifique.

Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production de l'Union européenne (UE 25)

Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production mondiale

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
%						
%						

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : ISI-Thomson Scientifique, indicateurs OST.
- La base de données étant à construire, l'indicateur sera renseigné dans le cadre du PLF 2007.

Indicateur n° 2 : Indicateur de reconnaissance scientifique.

Indice de citation à 2 ans des publications françaises dans le domaine de la recherche spatiale

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : ISI-Thomson Scientifique, indicateurs OST.

- La base de données étant à construire, l'Indicateur sera renseigné dans le cadre du PLF 2007.

Indicateur n° 3 : Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	51		69		90	100

Précisions méthodologiques :

- Sources des données :** Eurospace et CNES.
- Chiffre d'affaires sur le marché commercial (année n) rapporté à la moyenne annuelle de la subvention publique au CNES au cours des cinq années précédentes (n-5 à n-1).

Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable.

L'accès à l'espace est évidemment indispensable à toute politique spatiale ; certaines missions étant liées à la souveraineté, cet accès doit être garanti de manière autonome.

En 2003, la société Arianespace a procédé à 4 lancements de fusées (1 Ariane 4 et 3 Ariane 5), tous réussis. En 2004, elle a lancé avec succès 3 fusées Ariane 5.

Les indicateurs choisis s'appliquent, en conséquence, aux lanceurs mis en œuvre par l'opérateur européen Arianespace. Ils reflètent le caractère financièrement abordable et la compétitivité des systèmes de lancement.

Indicateur n° 1 : Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	44		46			50

Précisions méthodologiques :

- Sources des données :** Arianespace
- Le marché « ouvert » est celui accessible par Arianespace et à au moins un concurrent ; en sont exclus les clients captifs des autres lanceurs (satellites gouvernementaux américains, russes, chinois, japonais essentiellement). Cet indicateur est construit à partir du nombre de contrats de lancements obtenus dans l'année considérée.

Pour des raisons de confidentialité commerciale liée aux contrats en cours de négociation, la prévision 2006 ne peut être renseignée.

Indicateur n° 2 : Chiffre d'affaires annuel engendré par Ariane 5 rapporté à la masse totale "équivalent geostationary transfer orbit" (GTO) lancé par Ariane 5 la même année.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
€/kg	n.d.		33 000			15 500

Précisions méthodologiques :

- Sources des données :** Arianespace
- L'indicateur s'obtient en divisant le chiffre d'affaires d'Arianespace (y compris le financement annuel de l'exploitation d'Ariane 5 via le programme « European guaranteed Access to space » ou EGAS s'il y a lieu) par la masse totale (équivalent GTO) des satellites lancés.

Pour des raisons de confidentialité commerciale liée aux contrats en cours de négociation, la prévision 2006 ne peut être renseignée.

Objectif n° 3 (du point de vue de l'utilisateur) : Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial.

La maîtrise des technologies spatiales génériques permet de réaliser les systèmes spatiaux et d'en améliorer les capacités et la fiabilité.

Le premier indicateur retenu permet de quantifier la fiabilité moyenne de ces systèmes, tandis que le second mesure la qualité de la maîtrise d'ouvrage du CNES.

Indicateur n° 1 : Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	n.d.		80		85	90

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** multi sources collectées par le CNES
- Proportion des satellites développés sous maîtrise d'œuvre industrielle française encore en état de fonctionnement parmi ceux qui devraient l'être d'après leur durée de vie nominale au lancement.

Indicateur n° 2 : Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES.

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Coûts						
Délais						
Performances						

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** CNES.
- Les modalités de renseignement de l'indicateur nécessitent des précisions qui seront levées d'ici le débat parlementaire.

Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen) : Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société.

Un des buts fondamentaux de la recherche spatiale est de préparer la mise en place de systèmes spatiaux d'application. Ce sont donc ces derniers qui représentent le mieux la valorisation de celle-ci.

Indicateur n° 1 : Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme (en référence européenne).

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	46,5		42,2		40	

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** base INPI de l'OST, ou CNES (pour les brevets déposés à partir de R&D financée par lui).

Dans l'état actuel du calcul, les fluctuations de l'indicateur sont grandes du fait de sa définition très spécifique qui ne prend pas en compte l'intégralité du domaine souhaité. Une analyse sera nécessaire et l'indicateur sera amélioré ultérieurement. Aucune valeur cible n'est donc proposée à ce stade.

Indicateur n° 2 : Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Nombre	n.d.		154		154	160

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** décompte effectué par le CNES
- Décompte des instruments correspondants opérationnels le 30 juin de l'année.

On entend par instrument spatial, la ou les charges utiles intégrées(s) sur la plate-forme du satellite (exemple : l'instrument HRG sur SPOT ou Poséidon sur JASON ou MERIS sur ENVISAT).

Objectif n° 5 (du point de vue du contribuable) : Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française.

Un programme spatial complet doit associer l'Union européenne. L'indicateur retenu permet de mesurer le degré d'intégration de ce principe dans les activités du CNES.

Indicateur n° 1 : Pourcentage des ressources d'origine communautaire sur le total des ressources du CNES

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	0,06		0,10		0,10	0,40

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** CNES
- Le montant des ressources d'origine communautaire était de 800 000 € en 2003, 1 400 000 € en 2004, et devrait s'élever à 2 000 000 € en 2008.
- La cible 2010 devra être affinée lorsque le budget européen consacré au spatial dans le cadre du 7^{ème} PCRD sera connu avec certitude.

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science		157.810.000	157.810.000		157.810.000	157.810.000
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre		102.809.500	102.809.500		102.809.500	102.809.500
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication		94.270.500	94.270.500		94.270.500	94.270.500
04 Maîtrise de l'accès à l'espace		429.424.149	429.424.149		429.424.149	429.424.149
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique		300.760.000	300.760.000		300.760.000	300.760.000
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche		126.525.851	126.525.851		126.525.851	126.525.851
07 Développement des satellites de météorologie		36.588.000	36.588.000		36.588.000	36.588.000
Total		1.248.188.000	1.248.188.000		1.248.188.000	1.248.188.000

Justification par action

Action n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	157.810.000	157.810.000
Crédits de paiement	157.810.000	157.810.000

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 68,9 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Contributions à l'Agence spatiale européenne (ESA)

Le total des contributions reçues des Etats membres est actuellement de l'ordre de 2.500 millions d'euros (conditions économiques courantes), les dépenses étant de 2.600 millions d'euros.

La France s'est engagée, lors de la Conférence ministérielle de l'Agence spatiale européenne du 27 mai 2003, à maintenir sa contribution à 685 M€ jusqu'en 2009. Elle est le premier contributeur de l'ESA (28% des budgets), suivie par l'Allemagne (24%) et par l'Italie (16%).

Les activités de l'ESA se divisent en deux catégories :

12. les programmes conduits dans le cadre du budget général et du budget du programme scientifique sont obligatoires et tous les Etats membres y contribuent sur la base de leur revenu national ; ils comprennent les missions des sciences de l'Univers ou de physique fondamentale, les études des projets futurs, la recherche technologique, les investissements techniques communs, les systèmes informatiques et les programmes de formation ;
13. les programmes facultatifs n'intéressant qu'une partie des Etats membres, qui déterminent leur niveau de participation ; ces programmes englobent les activités d'observation de la Terre, de transport spatial (dont les programmes « Ariane »), de vols habités, de recherche en microgravité, de télécommunications et navigation par satellites, de même que la participation à la Station spatiale internationale (ISS).

A ce jour, les programmes obligatoires représentent environ 18,7% du budget total de l'ESA. 18,6 % sont consacrés au transport spatial ; la participation européenne à l'ISS et la microgravité représentent 21,3%, les activités liées à l'observation de la Terre 15,0% et les télécommunications et la navigation 17,2%.

Les hypothèses de construction de la contribution française à l'ESA prévue jusqu'à 2009-2010 ne tiennent pas compte des financements attendus de l'Union européenne pour certaines activités spatiales à compter de 2007. Ce cadrage prend d'abord en compte tous les programmes décidés lors des Conseils ministériels de l'ESA d'Edimbourg (novembre 2001) et de Paris (mai 2003) auxquels ont été rajoutés les programmes obligatoires (notamment le programme scientifique), le budget général de l'Agence, les accords relatifs au CSG (Centre spatial guyanais) sur la période considérée.

Enfin, ont été pris en compte uniquement les programmes prioritaires dont on sait aujourd'hui qu'ils devront obligatoirement être financés :

au-delà des engagements pris lors du Conseil ministériel du 27 mai 2003 sur les lanceurs, l'adaptation de « Fregat » à « Ariane 5 » pour le rendre capable de lancer la constellation « Galileo » et une 2ème tranche de « FLPP » (Future launchers preparatory programme, ou lanceurs du futur) ;

- le financement de l'exploitation et de l'utilisation scientifique de l'ISS ;
- le financement de « Alph@bus » et des activités technologiques en télécommunications ;
- le financement du démarrage du programme d'exploration « Aurora » ;
- la poursuite du programme enveloppe d'observation de la Terre ;
- le financement de « GalileoSat ».

Sur ces bases, par grand secteur programmatique, la part française telle que présentée initialement (décembre 2004) par l'ESA dans le cadre de son budget 2006 serait de 778,82 M€, soit :

14. « accès à l'espace » (programmes « Ariane », « Lanceur Véga », « FLPP 1 - Lanceurs du futur », « Esrange » et infrastructures du CSG Kourou...) : 343,65 M€ ;
15. « utilisation de l'espace ; grand public » dans le domaine des télécommunications, de l'internet haut débit, de la navigation et de la localisation, de la santé et de l'éducation (programmes « Artemis », « Artes », plate-forme « Colombus », « GalileoSat »...) : 131,8 M€ ;
16. « utilisation de l'espace ; développement durable » dans le suivi de l'environnement naturel, de l'exploitation rationnelle des ressources, de la prévention des risques et de l'amélioration des conditions de vie (programmes « EOEP 1 et 2 », « EnviSat 1 », « Metop 1 »...) : 72,01 M€ ;
17. « utilisation de l'espace : sciences spatiales et préparation de l'avenir », secteur dont l'objectif est d'accroître la connaissance et la compréhension de l'univers, du système solaire et de l'émergence et la distribution de la vie (programmes liés à la Station spatiale internationale, « Elips », « Aurora »...) : 177,27 M€ ;
18. fonctionnement général de l'ESA (participation de la France au budget général, soldes d'ouverture/de fin de programmes, frais financiers sur emprunt en cas de retard de versement de contribution appelée, encours de dette) : 54,090 M€.

Ce cadrage entre dans l'enveloppe de 685 M€ courants par an, de 2004 à 2009 inclus. Le profil d'endettement/désendettement de la France, au regard de sa contribution inscrite en loi de finances et reconduite, par hypothèse, à 685 M€, serait ramené à zéro fin 2010 (arriérés de contributions cumulés jusqu'en 2007 ; excédents de contribution de 2008 à 2010). La marge restante, pour couvrir les aléas ou les décisions de lancement de nouveaux programmes (Conseil ministériel prévu fin 2005) est suivie continûment.

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	88 910 000 €
Crédits de paiement	88 910 000 €

Action n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	102.809.500	102.809.500
Crédits de paiement	102.809.500	102.809.500

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 8,199 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	94 610 000 €
Crédits de paiement	94 610 000 €

Action n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>94.270.500</i>	<i>94.270.500</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>94.270.500</i>	<i>94.270.500</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 25,773 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	68 498 000 €
Crédits de paiement	68 498 000 €

Action n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>429.424.149</i>	<i>429.424.149</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>429.424.149</i>	<i>429.424.149</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 124,302 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	305 122 000 €
Crédits de paiement	305 122 000 €

Action n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	300.760.000	300.760.000
Crédits de paiement	300.760.000	300.760.000

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 178,8 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	178 800 000 €
Crédits de paiement	178 800 000 €

Action n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	126.525.851	126.525.851
Crédits de paiement	126.525.851	126.525.851

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 120,626 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	5 900 000 €
Crédits de paiement	5 900 000 €

Action n° 07 : Développement des satellites de météorologie**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>36.588.000</i>	<i>36.588.000</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>36.588.000</i>	<i>36.588.000</i>

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Il est prévu au titre de l'action n°7 "Contribution à l'organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT) des dépenses d'un montant de 36 588 000 Euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Ces crédits seront versés à l'établissement public administratif Météo-France qui représente la France au sein de cette organisation internationale et qui assure le paiement de la contribution française. Le budget annuel de l'organisation est de l'ordre de 260 millions d'euros, les deux principaux axes d'action de l'organisation étant les satellites de météorologie en orbite géostationnaire (satellites METEOSAT puis MSG) et les satellites en orbite basse (satellites METOP) qui représentent à eux deux plus de 90% du budget de l'organisation. La France y contribue à environ 16%.

Ce budget connaît des évolutions importantes au fil des ans en raison des cycles de développement des programmes de l'organisation, avec un pic budgétaire pendant les phases de développement des satellites puis un creux pendant la phase qui suit dans l'attente du lancement du développement des générations ultérieures.

Pour éviter ces fluctuations, la contribution française à l'organisation EUMETSAT versée par Météo-France est lissée par un emprunt conclu par l'organisation et garanti par la France (cette garantie a fait l'objet d'une validation législative). Le recours à cet emprunt complète le montant effectivement versé par Météo-France quand l'appel à contribution de l'organisation est d'un montant supérieur. La dette prévisionnelle à fin 2005 devrait se situer autour de 3 M€.

Il est prévu en 2006 de maintenir à 39,23 millions d'euros le montant de la contribution versée par Météo-France, le montant de la subvention de l'Etat (36,588 millions d'euros) étant complété par les ressources propres de l'établissement.

Ce versement devrait en l'état actuel des prévisions de l'organisation permettre de rembourser en 2006 une large part de la dette contractée au nom de la France par EUMETSAT.

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	36 588 000 €
Crédits de paiement	36 588 000 €

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	1.248.188.000	1.248.188.000	0
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Total pour le programme	1.248.188.000	1.248.188.000	0

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			516.425.851	516.425.851	526.600.000	526.600.000
Transferts ou dotations						
Totaux pour le programme			516.425.851	516.425.851	526.600.000	526.600.000

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		0	0
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		2.677	2.662
Total général		2.677	2.662

Tableau des emplois des opérateurs

Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	Exécution 2004	LFI 2005	Prévision 2006
CNES	2 686	2 677	2 662
TOTAL	2 686	2 677	2 662

Présentation des principaux opérateurs

Centre national d'études spatiales

Présentation de l'opérateur :

Le CNES est l'opérateur de l'ensemble du programme, mise à part la contribution française à EUMETSAT.

Le CNES est un EPIC doté de l'autonomie financière et d'un agent comptable. Il a pour mission de développer et d'orienter les recherches scientifiques et techniques

poursuivies en matière spatiale ; à ce titre, il est notamment chargé :

- de recueillir toute information sur les activités spatiales nationales et internationales ;
- de préparer et de proposer à l'approbation de l'autorité administrative les programmes de recherche d'intérêt national dans ce domaine ;
- d'assurer l'exécution desdits programmes ;
- de suivre, en liaison avec le ministère des affaires étrangères, les problèmes de coopération internationale dans ce domaine et de veiller à l'exécution de la part des programmes internationaux confiée à la France ;
- d'assurer, directement ou par des souscriptions ou des subventions, la publication de travaux scientifiques concernant l'espace.

Le CNES est placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de la Recherche et de l'Espace. Celle-ci est, en particulier, concrétisée par l'élaboration d'un contrat pluriannuel, pour la signature duquel le ministre en charge du Budget se joint à ses collègues chargés de la tutelle. Celui actuellement en vigueur a été signé le 26 avril 2005 et concerne la période 2005-2010.

Partie « JPE » :

En 2005, les dotations versées par l'Etat se sont élevées à 1,366 Md€ TTC (soit 1,313 Md€ HT), dont 516,426 M€ au titre du programme 193, 165,000 M€ au titre du programme 191 portant la contribution du MENESR au financement du CNES à 681,426 M€. A cela s'ajoutent 685,000 M€ de transfert à l'ESA.

Personnel

Les dépenses consacrées au personnel s'élèvent à 208,044 M€ HT, soit 8,1% du budget général. Les chercheurs et les cadres représentent la majorité des effectifs rémunérés par l'organisme, soit 1.746,1 ETP (71,1%) sur un total de 2.454,1 ETP.

Présentation des activités du CNES en coût complet pour 2005

Pour 2005, le CNES a décliné sa planification programmatique dans le cadre des axes suivants :

Accès à l'espace, lanceurs (327 M€)

Ce programme est principalement axé sur la montée en charge de la nouvelle génération de lanceurs Ariane 5 après le succès des récents retours en vols. Conformément aux engagements pris par la France lors de la conférence ministérielle de l'ESA de mai 2003, le CNES opère des réductions de coûts de maintenance du site Guyanais.

Ressources mutualisées (149,7 M€)

Il s'agit de l'ensemble des moyens communs aux domaines d'activités développés ci après.

Grand public (49,5 M€)

Ces activités ont pour vocation essentielle la mise au point de nouvelles technologies à usage du grand public, essentiellement dans le domaine des télécommunications et de la navigation assistée. Grâce au vaste rayon d'action dont bénéficient les satellites, l'une des principales ambitions du CNES est de réduire les inégalités territoriales, principalement dans le domaine de l'Internet haut débit.

Développement durable (120,7 M€)

Dans la continuité des projets antérieurs, le CNES poursuit la mise en place de satellites d'observations de plus en plus précis. Ainsi, à partir de 2006, le projet Venus permettra de démontrer l'intérêt d'une observation à haute résolution et haute répétitivité des surfaces terrestres pour le suivi de l'environnement et la gestion durable du territoire.

Science spatiale et préparation de l'avenir (116,9 M€)

Ces activités concernent essentiellement la recherche fondamentale et plus particulièrement l'étude de l'environnement spatial. Les principaux programmes dans ce domaine seront le démarrage des projets Bepi-Colombo (étude des champs magnétiques), mais aussi le projet Mars Science Laboratory 2009 destiné à l'étude in situ de l'environnement martien.

Sécurité et défense (160,1 M€)

Le programme dominant de ce thème est le développement du projet dual d'observation de la terre Pleiades. Le démarrage effectif du projet débutera en 2006-2007, avec une montée en charge en 2009.

Dépenses de fonctionnement courant y compris charges fiscales (127,5 M€)

Le financement de cette programmation est assuré à hauteur de 1.051,5 M€ (681,5 M€ sur les programmes nationaux et 370 M€ sur les ressources externes). Parallèlement, la contribution française à l'ESA inscrite au budget du CNES s'élevait à 685,000 M€, portant les financements de l'Etat à 1.366 M€.

Perspectives 2006

La subvention globale pour charges de service public inscrite au budget de l'Etat s'élèvera à 691,6 M€ en 2006 (+ 1,5%) : 526,6 M€ sur le programme 193 et 165 M€ sur le programme 191. Parallèlement, le CNES continuera de porter, en 2006, la contribution française à l'ESA (685 M€).

Conformément au Plan à moyen terme glissant de l'établissement (repris en annexe du Contrat d'objectifs Etat-CNES 2005-2010 présenté et approuvé au Conseil d'administration du 30 mars 2005), la progression de la subvention dédiée au programme spatial national (+ 10,2 M€) est portée sur l'action 4 du programme, conformément aux conclusions des travaux menés sur le développement des compétences de la filière des lanceurs, en complément indispensable des actions de l'ESA (consolidation des

lanceurs Ariane 5, programme Soyouz à Kourou 2008, mise en service du lanceur Véga en 2007) dans ce domaine ; en effet, pour qu'il puisse rester une force de proposition en matière de technologies lanceurs, participer au maintien des compétences en Europe et préparer l'industrie française aux nouvelles technologies spatiales, le CNES doit engager des travaux de recherche et technologie de préparation du futur en matière de lanceurs sur financement national afin de préparer le début du développement d'une nouvelle génération de lanceurs au-delà de 2010.

Le contrat d'objectifs prévoit, sur l'ensemble de la période, que la masse salariale soit contenue dans une évolution annuelle moyenne de 0,5% à 1,0% et que la subvention des centres (hors investissements) soit maintenue constante, en euros courants.

L'annuité 2006 du PMT décline les prévisions de dépenses du programme national ainsi que suit, en coûts complets par secteur d'activité (dont les principaux programmes), pour un total de 1.108,1 M€ :

- accès à l'espace (lanceurs) : 396,1 M€ (investissements des centres, assistance à la maîtrise d'ouvrage ESA, ingénierie du CSG pour Soyouz et Véga) ;

- grand public : 44,4 M€ (Alphabus, opérations et exploitation) ;

- développement durable : 117,8 M€ (IASI, Jason 2, Calipso, Parasol, centres de données spatiales) ;

- sciences spatiales et préparation de l'avenir : 106,5 M€ (Corot, Déclic, Pharaon/Aces, Planck Surveyor, recherche et technologie des systèmes orbitaux) ;

- sécurité et défense : 189,3 M€ (Hélios, Pléiades).

Les ressources mutualisées (fonctionnement et investissements des centres) et le budget des Directions (opérationnelles et générale) sont respectivement programmés à hauteur de 138,5 M€ et 57,3 M€. La charge fiscale de TVA est reconduite à 53,1 M€, et les provisions pour risques sont estimées à 5 M€.

Les hypothèses de financement du programme national pour 2006 au PMT sont de 691,6 M€ de subventions de l'Etat et de 416,5 M€ de recettes externes. Les subventions de l'Etat sont inscrites à ce niveau, sur les programmes 191 (165 M€) et 193 (526,6 M€).

Financements de l'État

Opérateur financé par plusieurs programmes :

Budget prévisionnel 2005 de l'opérateur (HT)

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 313 371	9 488		607 139	1 929 998

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
201 880	1 000 191	701 928	1 912 999

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	2 454,1	2 439,1
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	223,2	223,2
Total	2 677,3	2 662,3

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

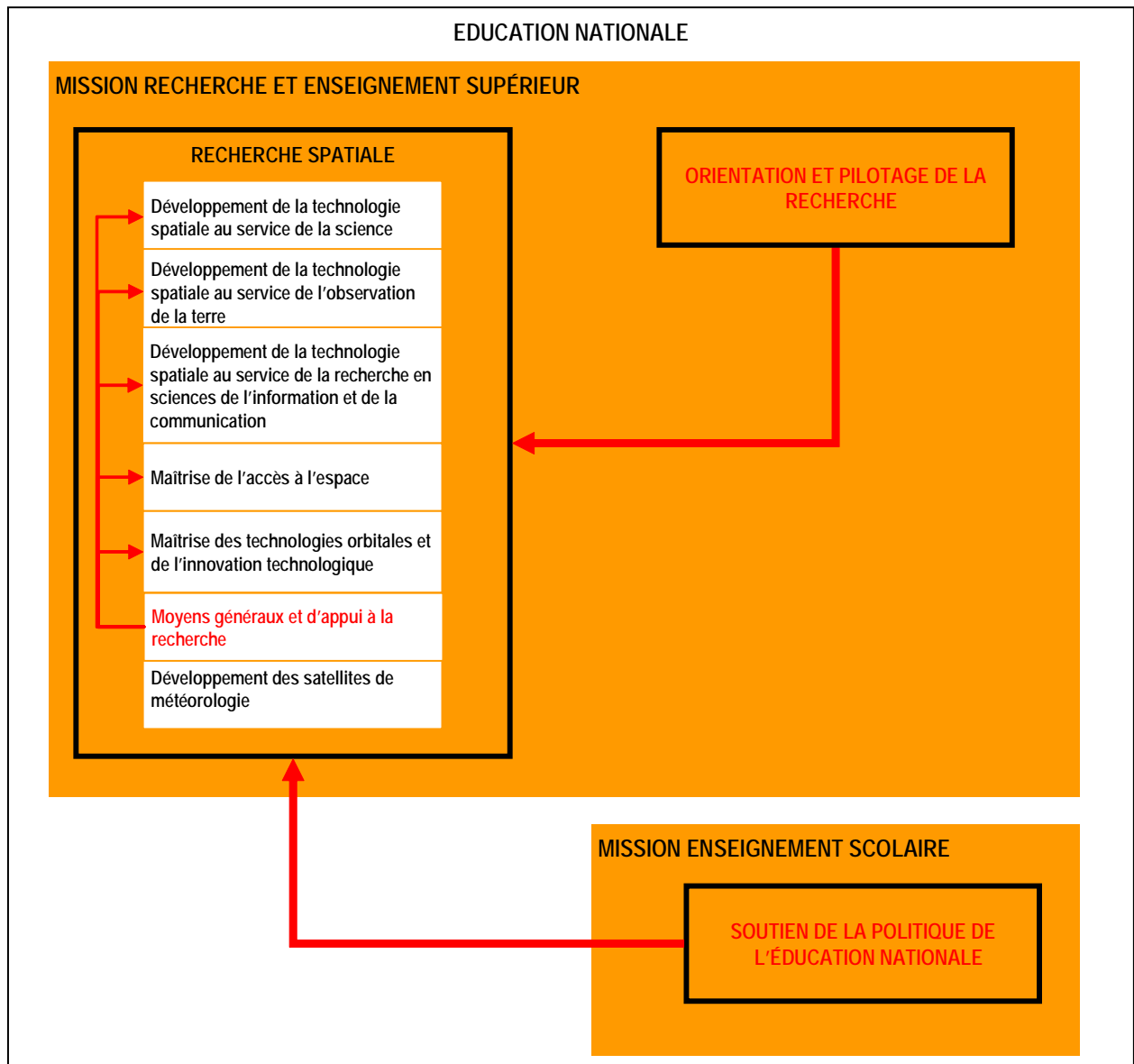
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Développement de la technologie spatiale au service de la science	157.810.000	+14.423.947	+332.546	172.566.493
Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	102.809.500	+33.276.299	+265.311	136.351.110
Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	94.270.500	+13.032.163	+210.416	107.513.079
Maîtrise de l'accès à l'espace	429.424.149	+55.671.374	+888.164	485.983.687
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	300.760.000	+10.122.068	+576.739	311.458.807
Moyens généraux et d'appui à la recherche	126.525.851	-126.525.851	0	0
Développement des satellites de météorologie	36.588.000	0	0	36.588.000
Total	1.248.188.000	0	+2.273.176	1.250.461.176

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-2.273.176
ORIENTATION ET PILOTAGE DE LA RECHERCHE (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-1.136.423
SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (Mission Enseignement scolaire)	-1.136.753

Observations

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien du programme Recherche spatiale :

L'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens de fonctionnement général et les investissements associés que le CNES met en œuvre pour gérer et administrer ses activités de recherche scientifique et de développement technologique. Elle représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions du programme :

Lors de la construction du programme, le choix a été fait d'identifier au sein d'une action spécifique, l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche », les crédits de l'Etat que le CNES affecte à ses fonctions support. Cette option a été dictée, d'une part, par la difficulté de répartir ex ante de manière pertinente les crédits réservés à ces fonctions entre les actions correspondant à des finalités de politiques publiques et, d'autre part, par l'intérêt qu'offre, pour

l'information du Parlement, leur individualisation, leur documentation et leur suivi.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions du CNES s'effectue en coûts directs et l'analyse de ces coûts permet de présenter parallèlement, à titre informatif, une maquette en coûts complets. A cet effet, les crédits de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » ont été ventilés vers les autres actions du programme qui portent les crédits du CNES, sur la base des données issues du contrôle et de l'analyse de gestion de l'opérateur, selon les clés suivantes :

- Développement de la technologie spatiale au service de la science : 11,4%
- Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre : 26,3%
- Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication : 10,3%
- Maîtrise de l'accès à l'espace : 44%
- Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique : 8%.

Programme 172 : Orientation et pilotage de la recherche

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	383.000	1.994.000	12.349.000	14.726.000	
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation		6.400.000	10.178.000	16.578.000	
03 Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)	257.298.832	23.170.528	46.303.433	326.772.793	
04 Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique		450.058	10.381.942	10.832.000	
Totaux	257.681.832	32.014.586	79.212.375	368.908.793	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	383.000	1.994.000	12.349.000	14.726.000	
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation		6.400.000	10.360.500	16.760.500	
03 Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)	257.298.832	23.170.528	46.303.433	326.772.793	
04 Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique		450.058	10.381.942	10.832.000	
Totaux	257.681.832	32.014.586	79.394.875	369.091.293	

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	17.136.969	9.792.000	14.065.000	40.993.969	
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation			10.543.000	10.543.000	
03 Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)	252.500.000	26.731.000	45.084.000	324.315.000	
04 Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique		450.000	7.869.000	8.319.000	
Totaux	269.636.969	36.973.000	77.561.000	384.170.969	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	17.136.969	9.792.000	14.065.000	40.993.969	
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation			194.140.000	194.140.000	
03 Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)	252.500.000	26.731.000	45.084.000	324.315.000	
04 Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique		450.000	7.869.000	8.319.000	
Totaux	269.636.969	36.973.000	261.158.000	567.767.969	

Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 2. Dépenses de personnel		269.636.969	257.681.832		269.636.969	257.681.832
Rémunérations d'activité		194.064.399	158.823.105		194.064.399	158.823.105
Cotisations et contributions sociales		62.998.375	86.858.727		62.998.375	86.858.727
Prestations sociales et allocations diverses		12.574.195	12.000.000		12.574.195	12.000.000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		36.973.000	32.014.586		36.973.000	32.014.586
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		10.242.000	2.444.058		10.242.000	2.444.058
Subventions pour charges de service public		26.731.000	29.570.528		26.731.000	29.570.528
Titre 6. Dépenses d'intervention		77.561.000	79.212.375		261.158.000	79.394.875
Transferts aux entreprises		45.111.000	46.303.433		90.711.000	46.303.433
Transferts aux collectivités territoriales		150.000			150.000	
Transferts aux autres collectivités		32.300.000	32.908.942		170.297.000	33.091.442
Totaux		384.170.969	368.908.793		567.767.969	369.091.293

Évaluation des dépenses fiscales³

Dépenses fiscales dont l'objet principal contribue au programme

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2004	Évaluation pour 2005	Évaluation pour 2006
200302 Crédit d'impôt en faveur de la recherche	480	730	760

Dépenses fiscales contribuant au programme sans que ce soit leur objet principal

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2004	Évaluation pour 2005	Évaluation pour 2006
200308 Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement	-	0	50

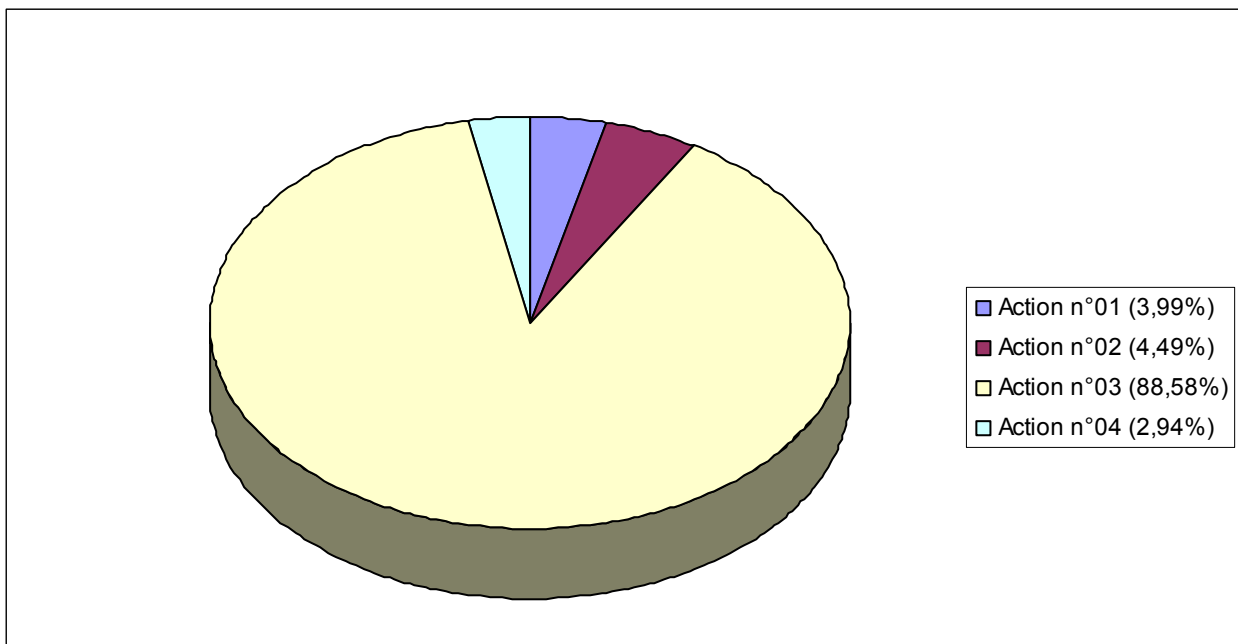
³ Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ».

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Pilotage et animation du programme et de la mission	14.726.000	14.726.000
02	Actions incitatives et soutien à l'innovation	16.578.000	16.760.500
03	Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)	326.772.793	326.772.793
04	Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique	10.832.000	10.832.000
Totaux		368.908.793	369.091.293

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

Le programme est un programme-support dont la finalité est de contribuer au pilotage du système français de recherche et d'innovation et répondre aux défis que constituent :

- Le contexte international et concurrentiel de l'activité scientifique,
- la construction d'un espace européen de la recherche et de la formation,
- la valorisation économique des produits et des résultats de la recherche,
- la préparation des nouveaux viviers de compétences scientifiques,
- le renforcement des liens entre la science et la société.

Le ministère chargé de la recherche est le chef de file de la politique publique de recherche qui se met en œuvre au travers de l'ensemble des programmes de la mission interministérielle. L'administration centrale de ce ministère a pour mission, en liaison avec l'ensemble des acteurs du champ :

- en s'appuyant sur la base d'exercices prospectifs, de proposer une vision stratégique du système français de

recherche et d'innovation incluant recherche publique et recherche privée ;

- d'orienter son évolution par le cadrage réglementaire de l'activité, par le pilotage des opérateurs et par la mobilisation de moyens financiers à divers niveaux ;

- de développer et de mettre en œuvre le système d'information de la mission interministérielle.

Le programme est mis en œuvre par les diverses directions d'administration centrale compétentes et par les acteurs institutionnels associés.

Le responsable de la performance du programme est le directeur de la recherche.

Le programme est structuré en quatre actions :

- action 1 : Pilotage et animation du programme et de la mission ;
- action 2 : Actions incitatives et soutien à l'innovation ;
- action 3 : Formation à et par la recherche ;
- action 4 : Renforcement des liens entre science et société.

Présentation des actions



Action n° 01 : Pilotage et animation du programme et de la mission

Le ministère chargé de la recherche joue, en matière de recherche, un rôle de chef de file au sein de la mission interministérielle. Il est responsable de la stratégie nationale de la recherche et propose les objectifs de la mission en concertation avec les ministères associés.

1. Le pilotage de l'activité par l'administration ministérielle

L'administration centrale du ministère de la recherche élabore la politique en matière de recherche, de développement technologique et d'innovation.

Elle conduit les modifications du cadre réglementaire et statutaire nécessaire à l'activité et prépare les évolutions législatives du domaine.

Elle définit la politique de l'emploi scientifique en liaison, pour les aspects statutaires, avec les directions techniques compétentes.

Elle participe à l'élaboration des programmes de recherche et de développement technologique financés par l'Union européenne en liaison avec la direction des relations internationales et de la coopération, et définit les moyens de

développer la valorisation des résultats de la recherche publique et la coopération technologique avec les entreprises.

Dans le cadre du volet recherche des contrats quadriennaux des établissements d'enseignement supérieur, elle a pour mission de répartir les moyens de la recherche universitaire en liaison avec le responsable du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Elle assure la tutelle directe de l'ensemble des opérateurs de recherche des programmes 3, 4 et 5 de la mission : elle instruit leurs demandes budgétaires et vérifie l'utilisation à leur niveau des moyens qui leur sont alloués annuellement ; elle assure un suivi régulier de leurs activités à travers la préparation de leurs conseils d'administration ; enfin, dans le cadre de leurs contrats d'objectifs, elle pilote les évolutions de leurs politiques sur le moyen terme.

Les délégués régionaux à la recherche et à la technologie (DRRT) mettent en œuvre au niveau régional la politique du ministère.

2. Evaluation de la recherche

La connaissance globale et l'appréciation du système français de recherche et d'innovation grâce à l'évaluation stratégique sont nécessaires pour accompagner son évolution. Deux organismes sont chargés de missions d'évaluation et de mesure de la performance, dans une perspective européenne et internationale.

-Le **Comité national d'évaluation de la recherche (CNER)** est chargé d'apprécier la mise en œuvre et les résultats de la politique nationale de recherche et de développement définie par le gouvernement. Ses travaux permettent d'évaluer :

- Le bien-fondé des orientations et des choix scientifiques et technologiques retenus ;
- L'adéquation des moyens affectés aux priorités ;
- L'efficacité des coopérations développées notamment avec les entreprises ;
- Les progrès réalisés dans le domaine de la formation.

-L'**Observatoire des sciences et des techniques (OST)** est un groupement d'intérêt public (GIP) chargé de produire des indicateurs et des études qui permettent aux acteurs de la science et de la technologie au sens large de débattre de la politique de recherche et d'élaborer leurs stratégies. Ses

travaux sont destinés aux responsables des institutions publiques et privées de recherche et contribuent à apporter un éclairage sur les performances de la politique de recherche.

3. Action internationale

L'ouverture internationale dans le domaine de la recherche, le développement de partenariats scientifiques et la mise en place progressive d'un espace européen de la recherche sont des enjeux essentiels qui exigent une politique ambitieuse.

La politique internationale en matière de recherche et de technologies du ministère se développe selon un axe de coopération géographique et un axe de priorités thématiques qui correspond aux grands enjeux de la recherche mondiale.

La coopération géographique vise à créer et renforcer des réseaux d'excellence et s'adresse en particulier à l'ensemble des pays ayant un niveau de recherche comparable (UE, OCDE). L'accent est mis également sur une coopération accrue avec les pays émergents qui seront les grands partenaires de demain (Brésil, Mexique, Afrique du Sud) et avec les pôles d'excellence déjà actifs en Chine et en Inde.



Action n° 02 : Actions incitatives et soutien à l'innovation

Le financement sur programmes et projets est un facteur décisif de dynamisation du système de recherche.

Jusqu'en 2004, il a été assuré au niveau ministériel par les fonds incitatifs de la recherche, Fonds National de la Science et Fonds de la Recherche Technologique. En appui aux budgets des organismes, ces instruments ont permis de répondre aux priorités de la recherche, d'être réactif face aux enjeux émergents et de développer les liens entre la recherche publique et les entreprises.

En 2005, la responsabilité du financement des nouveaux programmes et projets a été confiée, avec des moyens accrus, à un nouvel opérateur, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). En 2006, le suivi des actions engagées avant le 1^{er} janvier 2005 est également transféré à l'ANR.

Les différents types d'actions incitatives :

- Les actions « transversales » ou « blanches » mobilisent les moyens d'incitation en faveur de la recherche non orientée, en s'appliquant à promouvoir l'interdisciplinarité et le partenariat entre les laboratoires des différentes institutions de recherche, dans le cadre d'une programmation arrêtée chaque année en fonction des priorités de la politique gouvernementale.

Les modalités de gestion permettent de financer directement chaque équipe de recherche.

- Les actions partenariales sont prioritairement orientées vers le développement des produits et services fondés sur les nouvelles technologies dans une logique de demande, pour satisfaire des besoins économiques et/ou sociétaux à moyen

terme. L'outil le plus utilisé est celui des réseaux de recherche et d'innovation technologique (**RRIT**) qui associent, sur projets, des partenaires des secteurs publics et privés. Sont également soutenus des dossiers dans le cadre de la procédure **EUREKA** ainsi que les engagements de l'Etat au titre des contrats de plan Etat-région.

- Depuis 1999, un ensemble de mesures incitatives ont été mises en place pour favoriser la création d'entreprises innovantes en particulier à partir de la recherche publique.

Le concours de création d'entreprises de technologies innovantes connaîtra en 2006 sa 7^{ème} édition. Il a permis de créer en 5 ans plus de 600 entreprises dont la moitié directement liées à la recherche publique. Sa dotation annuelle sur crédits budgétaires est complétée par le Fonds social européen (FSE) dans le cadre de la mesure 7 de l'objectif 3 intitulé « Développer l'esprit d'entreprise et favoriser la création d'activités et l'innovation ».

Trente incubateurs, répartis sur l'ensemble du territoire national, ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets de mars 1999. Créés principalement à l'initiative d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche à l'échelon régional, leur objectif est de favoriser la création d'entreprises innovantes à partir de la recherche publique en offrant un accompagnement aux porteurs de projets. Au cours de la première période d'activité qui s'est terminée fin 2003, ils ont accompagné 964 projets et permis la création de 520 entreprises. Le soutien financier du ministère est complété par des financements provenant pour l'essentiel des collectivités territoriales.



Action n° 03 : Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)

La formation à la recherche et par la recherche est un axe d'intervention essentiel de la politique scientifique. Plusieurs dispositifs sont ainsi mis en œuvre pour offrir aux jeunes doctorants les meilleures conditions possibles de formation et d'accès aux carrières de la recherche scientifique aussi bien dans le secteur public que dans les entreprises.

Allocations de recherche

Compte tenu de la montée en puissance des départs à la retraite des chercheurs et des enseignants-chercheurs, il est nécessaire d'attirer plus de jeunes vers les métiers de la recherche.

L'allocation de recherche est la principale aide financière attribuée par l'Etat pour permettre au doctorant de se consacrer pleinement à la préparation de sa thèse. Sur la base de critères d'excellence scientifique, elle est attribuée à l'issue du DEA sous la forme d'un contrat de travail de droit public d'une durée de trois ans. Après consultation de la commission des allocations de recherche, le ministère répartit les allocations entre les disciplines scientifiques en fonction des priorités de la politique gouvernementale, puis entre les établissements et les écoles doctorales.

2. Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Les CIFRE permettent à de jeunes doctorants de préparer leur thèse dans une entreprise (PME ou grand groupe) qui les recrute en CDD ou CDI avec l'appui d'un laboratoire public. Autour d'un projet de recherche technologique, les doctorants associent à une formation de haut niveau une expérience de 3 ans dans une entreprise. C'est aussi, pour l'entreprise, l'opportunité de développer ses recherches et d'améliorer sa compétitivité avec l'appui financier de l'Etat et l'accompagnement d'un laboratoire. Dès la mise en place des conventions CIFRE en 1981, leur gestion a été déléguée à l'Association nationale de la recherche technique (ANRT). L'ANRT et le ministère signent chaque année une convention financière dans le cadre d'un contrat-cadre pluriannuel régissant le fonctionnement de leur collaboration. Cette convention annuelle précise les objectifs de l'année en termes de nombre de conventions et d'actions d'animation.

3. Conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs (CORTECHS)

Les conventions CORTECHS ont été mises en place par le ministère chargé de la recherche pour développer la capacité d'innovation des PME (essentiellement des entreprises de moins de 50 salariés) et favoriser l'intégration professionnelle des jeunes diplômés à bac + 2. C'est une aide qui permet d'accroître la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises. Elle associe un technicien, une entreprise et un centre de compétences (laboratoire de recherche, centre de ressources technologiques...). Les apports de la convention CORTECHS se déclinent donc en trois volets :

- Une **subvention** versée à l'entreprise ;
- Un **accompagnement scientifique** et technique par le centre de compétences ;
- Une **formation à la gestion de projet**.

Environ 320 conventions par an sont financées par le ministère chargé de la recherche. De plus, les conseils régionaux ayant inscrit cette priorité dans les contrats de plan Etat-Région participent au soutien actif de cette mesure. Il faut noter aussi que les CORTECHS peuvent bénéficier de financements européens, à travers le Fonds social européen (FSE). L'ANVAR est chargée de gérer cette procédure pour le compte du ministère.

4. Accueil de chercheurs post-doctorants

Le plan de recrutement de post-doctorants lancé en 2003 a pour objectif l'accueil dans des laboratoires relevant des EPST, des EPIC ou des universités, et dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de dix-huit mois en moyenne, de jeunes docteurs de grande qualité, français ou étrangers. Ce dispositif souple, géré directement par les établissements, sans contrainte de calendrier quant à la date de prise d'effet, doit permettre à de jeunes docteurs de réaliser une mobilité à partir de leur laboratoire de formation initiale, d'acquérir une expérience complémentaire de recherche de haut niveau et de se préparer ainsi, sans rupture après la fin de la thèse, à un recrutement ultérieur pérenne dans une entreprise ou un laboratoire académique français ou étranger.



Action n° 04 : Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique

Adossée à un développement renforcé de l'information scientifique et technique, la mise en œuvre d'une politique de diffusion de la culture scientifique et technique (CST) doit se comprendre comme un volet à part entière de la politique culturelle nationale. Elle vise à combler l'écart qui se creuse entre les experts scientifiques et le grand public, et, au-delà, à faciliter les échanges entre les citoyens et les scientifiques.

1-Information scientifique et technique (IST)

L'administration centrale du ministère de la recherche est un lieu de mutualisation et de régulation des initiatives des différents acteurs dans le domaine de l'information

scientifique et technique. Ses champs d'intervention sont : la production scientifique primaire de la recherche, revues, thèses, pré-tirage, sa valorisation à l'aide des bases de données factuelles et bibliographiques, les articles et revues scientifiques et techniques de synthèse, les sites et portails thématiques, mais aussi le traitement de ces informations pour renseigner les acteurs sur les caractéristiques et la dynamique de cette production.

Elle contribue aussi à la mise en place de politiques incitatives en partenariat avec la presse d'information pour mieux répondre à la demande sociale d'informations scientifiques et techniques fiables et mieux faire connaître au grand public l'activité de recherche.

2- Culture scientifique et technique (CST)

Pour favoriser la diffusion de la culture scientifique, différents moyens sont mis en œuvre :

-**Le recours à des manifestations publiques comme la Fête de la Science**, organisée à l'échelle de tout le territoire national, qui mobilise près de 7.000 chercheurs, et touche chaque année près de 7 millions de personnes.

-**Le soutien à des associations nationales de diffusion de la culture scientifique et technique** et, au-delà, à des projets de culture scientifique et technique portés par différents acteurs (structures associatives et opérateurs de recherche), en fonction des orientations ministérielles.

-**L'appui aux actions régionales** pour impulser localement une politique de diffusion de la culture scientifique et technique auprès de tous les publics. Dans la quasi-totalité des régions, les actions de culture scientifique et technique sont inscrites au contrat de plan Etat-Région. Mais le financement de ce type d'action intervient même dans les régions où la CST n'est pas inscrite au contrat de plan. Il s'agit principalement de contribuer au développement de l'activité d'environ quarante centres de culture scientifique, technique et industrielle (**CCSTI**), répartis sur l'ensemble du territoire, et d'organiser des expositions.

-**L'action en milieu scolaire** (dans les écoles, collèges et lycées) est conduite conjointement depuis 1989 par la direction de la recherche, qui apporte les financements, et la direction de l'enseignement scolaire, qui mobilise les enseignants.

Objectifs et indicateurs

Introduction - Présentation stratégique :

Les objectifs stratégiques du programme ont été déterminés à partir du diagnostic partagé par de très nombreux acteurs de la recherche et de la société civile qui conclut à la nécessité d'une évolution du système français de recherche et d'innovation afin de maintenir la production scientifique française au meilleur niveau international. Cette évolution repose sur un pilotage d'ensemble du système et dépend étroitement d'un bon niveau d'information sur l'activité des différents acteurs de la recherche, d'un renforcement des synergies entre la recherche publique et la recherche privée, et de la capacité à mobiliser des financements sur les grandes priorités de la politique scientifique et technologique.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Orienter l'effort public de recherche et développement technologique vers les domaines prioritaires de l'action gouvernementale.

L'augmentation de la part des crédits consacrés aux domaines prioritaires et émergents de la recherche définis en comité interministériel est un axe d'intervention essentiel du programme. En effet, dans un contexte de concurrence internationale, c'est à court et moyen terme la compétitivité et l'attractivité de la recherche française qui sont en jeu, mais aussi la croissance et les emplois de demain liés à l'innovation où les pays leaders posséderont un avantage comparatif décisif. Dans ce contexte, le gouvernement est conduit à identifier des thématiques sur lesquelles les moyens du système national de recherche et d'innovation doivent prioritairement être concentrés. Deux indicateurs permettent de mesurer l'effort public dans les domaines définis comme prioritaires.

Indicateur n° 1 : Part des crédits recherche de la mission consacrée à chacun des domaines prioritaires de l'action gouvernementale définis en comité interministériel (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication)

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Part des crédits de la mission attribués aux sciences de la vie (SDV)	%	24		27		30
Part des crédits de la mission attribués aux sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	%	10	10	9		12
Part des moyens de l'ANR relevant de domaines prioritaires	%			70		

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit à partir de l'enquête annuelle de la direction de l'évaluation et de la prospective sur les objectifs socio-économiques du BCRD (Budget civil de recherche et de développement relevant de la nomenclature de l'Ordonnance de 1959), menée depuis 1992. L'interrogation est réalisée à partir d'une nomenclature articulée avec celle d'EUROSTAT (NABS : nomenclature d'analyse des budgets scientifiques) afin de permettre des comparaisons à l'échelle européenne. Les indications sur l'année n sont réalisées à partir du montant de l'année n du BCRD du PLF auquel on applique les structures de dépenses fournies par l'interrogation des établissements du champ BCRD pour l'année n-1.

Les parts respectives des SDV et des STIC représentent en prévision 2005 40 % et 30 % des autorisations d'engagements du GIP ANR. Ces pourcentages sont calculés sur l'ensemble des opérations scientifiques du GIP ANR, qu'elles s'appuient ou non sur un appel à projets.

Indicateur n° 2 : Proportion d'allocations de recherche et de conventions CIFRE attribuées dans chacun des domaines prioritaires (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication).

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Proportion d'allocations attribuées en sciences de la vie	%	21		21,5		25
Proportion d'allocations attribuées en sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	%	13		12,5		16
Proportion de conventions CIFRE attribuées en sciences de la vie	%	13		12		n.d.
Proportion de conventions CIFRE attribuées en sciences et technologies de l'information et de la communication	%	n.d.		n.d.		n.d.

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit à partir d'une enquête annuelle sur les écoles doctorales (et les conventions CIFRE) menée par le ministère de la recherche et tend à mesurer la part de financement consacrée à la formation d'un vivier de compétences scientifiques de haut niveau dans les disciplines définies comme prioritaires, les sciences du vivant et les sciences et technologies de l'information et de la communication.

Objectif n° 2 (du point de vue du contribuable) : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la diffusion de l'innovation technologique.

L'innovation est au cœur de la capacité d'évolution des organisations, car elle assure aux entreprises le renouvellement de leurs produits et de leurs méthodes de production ou de distribution en réponse à la demande et à la concurrence. Favoriser les retombées et la diffusion des résultats de la recherche tout en étant attentif à l'efficacité des dispositifs incitatifs mis en place en direction du secteur privé afin d'impulser un comportement innovateur est donc un objectif prioritaire du programme. Deux indicateurs d'efficacité permettent de mesurer l'effet de levier des crédits publics d'aide à la création d'entreprises innovantes et à la création d'emplois pérennes à fort contenu scientifique et technologique.

Indicateur n° 1 : Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
ratio	2,5					

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit à partir d'une enquête menée auprès des entreprises créées avec l'aide des crédits des dispositifs incitatifs ministériels.

Mode de calcul : Cet indicateur est un ratio calculé annuellement du chiffre d'affaires de l'année n-2 des entreprises technologiques innovantes créées en n-5 rapporté aux crédits des dispositifs incitatifs (concours pour la création d'entreprises

innovantes, incubateurs, fonds d'amorçage) dont ont bénéficié ces mêmes entreprises pendant les trois premières années de leur existence.

Source des données : direction de la technologie.

Indicateur n° 2 : Dépense moyenne consacrée aux emplois créés et soutenus par les moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
€/emploi	24000					

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit à partir d'une enquête menée auprès des entreprises créées avec l'aide des dispositifs incitatifs ministériels. Il convient de noter que l'effectif des entreprises dépend de la conjoncture économique et que cet effet ne peut être isolé dans la valeur de l'indicateur.

Mode de calcul : Cet indicateur est un ratio calculé annuellement des crédits mis en place au cours de l'année n-5 par les dispositifs incitatifs du programme rapportés au nombre d'emplois effectifs à la fin de l'année n-2 des entreprises innovantes créées au cours de l'année n-5 à l'aide de ces dispositifs.

La complexité de ces deux indicateurs s'explique par le temps nécessaire à l'obtention d'informations pertinentes sur les entreprises soutenues :

- les années de création ne correspondent pas toujours à l'année où l'aide est décidée ni à l'année où l'aide est reçue par l'entreprise ;
- il est nécessaire de laisser ces entreprises développer leur activité avant de mesurer leurs performances ; il a été choisi de retenir une période de 3 ans ; les mesures faites avec une période de 4 ans donnent un impact plus important ;
- les informations sur le chiffre d'affaires ne sont connues qu'après le dépôt des liasses fiscales soit jusqu'à 2 ans après la fin de l'exercice.

Source des données : direction de la technologie.

Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen) : Développer l'évaluation dans la recherche publique toutes structures confondues (EPST, EPIC et recherche universitaire).

L'évaluation est au cœur de l'activité de recherche et de son pilotage. Elle conditionne la qualité des projets retenus et financés et permet d'en suivre l'évolution selon des rythmes variables (généralement 4 ans) en fonction du caractère fondamental ou finalisé de la recherche conduite.

Cette évaluation concerne à la fois les institutions, les laboratoires de recherche et les individus et sa régularité est un gage du maintien de la qualité de la recherche au meilleur niveau.

Deux indicateurs permettent de suivre la réalisation de cette procédure d'évaluation au niveau des laboratoires et des individus.

Indicateur n° 1 : Indicateur d'évaluation des laboratoires.

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	27,3		35,3	28,7		n.s.

Précisions méthodologiques :

Pour le calcul de l'indicateur, les laboratoires proprement universitaires, les laboratoires mixtes ou associés ainsi que les laboratoires propres des organismes de recherche ont été pris en compte. Tous les laboratoires reconnus ou demandant une reconnaissance sont évalués au moins tous les quatre ans.

Mode de calcul : nombre de laboratoires évalués dans l'année / nombre total de laboratoires reconnus soit par un organisme, soit par la direction de la recherche.

Source des données : direction de la recherche.

La formulation de cet indicateur est appelée à évoluer en fonction du nouveau dispositif d'évaluation de la recherche qui figurera dans le projet de loi de programmation de la recherche et de l'innovation.

Indicateur n° 2 : Indicateur d'évaluation de l'activité de recherche des individus.

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
ratio	0,32		0,35			0,40

Précisions méthodologiques :

La notion d'évaluations effectuées regroupe plusieurs procédures :

- l'évaluation périodique statutaire pour les chercheurs ;
- les candidatures à une promotion pour les enseignants-chercheurs ou les chercheurs ;
- les candidatures à l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de professeur pour les enseignants-chercheurs ou les chercheurs ;
- les candidatures à la prime d'encadrement doctoral et de recherche pour les enseignants-chercheurs.

Mode de calcul : nombre d'évaluations de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs dans l'année / nombre total de chercheurs et d'enseignants chercheurs.

Source des données : MENESR. La formulation de cet indicateur est appelée à évoluer en fonction du nouveau dispositif d'évaluation de la recherche qui figurera dans le projet de loi de programmation de la recherche et de l'innovation.

Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur) : Préparer par la recherche les viviers de compétences scientifiques pour répondre aux besoins de la recherche et de l'économie de demain.

Dans une période de fort renouvellement des compétences du fait des départs en retraite, la reproduction et le maintien de la qualité du système français de recherche exigent une forte mobilisation pour attirer les meilleurs étudiants en nombre suffisant vers les carrières scientifiques et technologiques. Afin de leur assurer des conditions optimales pour conduire leurs travaux de doctorats, le ministère de la recherche attribue des allocations de recherche aux meilleurs d'entre eux, en particulier dans les disciplines scientifiques prioritaires.

Un dispositif équivalent (les conventions CIFRE) permet de favoriser la préparation de thèse en partenariat avec une entreprise et sur un sujet de recherche d'intérêt partagé.

Indicateur n° 1 : Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus dans les principales disciplines et pourcentage des doctorants CIFRE soutenant leur thèse en trois ans au plus

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Pourcentage de doctorants allocataires soutenant leur thèse en 3 ans au plus (a)	%		33			60
Pourcentage de doctorants non allocataires soutenant leur thèse en 3 ans au plus (b)	%		n.d.			
Ecart entre doctorants allocataires et non allocataires (a-b)	%		n.d.			
Pourcentage de doctorants CIFRE soutenant leur thèse en 3 ans au plus (c)	%		37			
Pourcentage de doctorants non CIFRE soutenant leur thèse en 3 ans au plus (d)	%		n.d.			
Ecart entre doctorants CIFRE et non CIFRE (c-d)	%		n.d.			

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur mesure l'efficacité respective des dispositifs « allocataires » et CIFRE. Il prend en compte les thèses soutenues par les doctorants jusqu'au 31 décembre qui suit la fin de leur 3^{ème} année universitaire.

Le sous-indicateur relatif aux allocataires est obtenu pour le PAP 2006 par enquête ministérielle auprès des établissements sur la population des allocataires recrutés aux rentrées 1997 à 2000. A partir de 2008, ce sous-indicateur sera produit par l'enquête « suivi des doctorants et des docteurs » de la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP).

Le sous-indicateur relatif aux conventions CIFRE est produit à partir des données de gestion de l'ANRT qui finance les CIFRE aux entreprises pour le compte du ministère. Il est obtenu pour le PLF 2006 en considérant la population des signataires de conventions CIFRE pour les années 1997 à 2000.

Indicateur n° 2 : Indicateur d'insertion professionnelle.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Proportion de docteurs allocataires insérés professionnellement (CDI+CDD) trois ans après leur thèse	%		90,8			93
proportion de docteurs CIFRE insérés professionnellement (CDD+CDI) trois ans après leur thèse	%		93,8			95
Proportion de techniciens CORTECHS (conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs) insérés professionnellement (CDI+CDD) 6 mois après la fin de la convention ANVAR/entreprise	%		(*)			

Précisions méthodologiques :

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) a réalisé depuis 1987 une série de cinq enquêtes sur l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur. Ces enquêtes rétrospectives ont permis de reconstituer les trois premières années de vie active des jeunes diplômés sur le marché du travail. Ces enquêtes dites « Génération » portent sur des populations de jeunes de nationalité française et âgés de moins de 35 ans. Les enquêtes « Génération » ne portent que sur « des primo-sortants », c'est-à-dire des jeunes qui n'ont pas connu d'interruption d'études de plus d'un an. L'indicateur n'étant disponible que tous les trois ans, le relais sera pris par un indicateur annuel produit par la DEP à partir de l'enquête « suivi des doctorants et des docteurs ».

(*) Les données relatives à l'indicateur d'insertion professionnelle des CORTECHS ne sont pas disponibles ; l'indicateur sera renseigné dans le cadre du PLF 2007.

Objectif n° 5 (du point de vue du citoyen) : Renforcer les liens entre la science et la société.

La place croissante des technologies dans notre vie quotidienne, la rapidité des changements dans les sphères du travail, de la consommation et du loisir ainsi que la maîtrise de multiples enjeux requièrent des connaissances et des compétences en science et en technologie dont l'appropriation constitue un impératif pour l'exercice d'une citoyenneté avertie et une condition essentielle pour accéder aux emplois qualifiés. Dans ce contexte, le ministère de la recherche crée les conditions favorables à la collaboration entre les producteurs, les médiateurs et les utilisateurs du savoir pour permettre une meilleure appréhension des enjeux de la science par les citoyens et favoriser le débat démocratique. L'organisation de manifestations et d'événements à caractère scientifique et technique, le soutien des actions de diffusion de la culture scientifique et technique par les associations, les établissements de recherche ou l'Education Nationale en sont les principaux leviers.

Indicateur n° 1 : Qualité des liens entre science et société.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Part de la population européenne qui estime que la science et la technologie améliorent la qualité de vie (santé, bien-être, confort)	%		73			78
Part de la population européenne qui estime que les progrès scientifiques et technologiques permettront de rendre les ressources naturelles de la planète inépuisables	%		12			23

Précisions méthodologiques :

Plusieurs indicateurs pertinents seront construits sur des modèles comparables à ceux existant dans d'autres pays de l'OCDE, à partir d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon représentatif de Français adultes et de publics jeunes :

- la proportion de la population intéressée par la science et la technologie ;
- le niveau de confiance de la population à l'égard de la science et de la technologie ;
- l'intérêt manifesté à l'égard des émissions radiophoniques et audiovisuelles à caractère scientifique, des journaux et magazines de vulgarisation scientifique ;
- la proportion d'amateurs de loisirs scientifiques ;
- l'impact des actions de culture scientifique et technique soutenues par le ministère de la recherche.

Source des données : Ces indicateurs sont en cours de construction. En attendant les premières données qui seront disponibles fin 2005, l'indicateur intermédiaire fourni en 2005 est extrait d'un sondage Eurobaromètre sur « Les Européens, la science et la technologie », effectué dans l'UE 25 en janvier-février 2005 par la Commission européenne. Les indicateurs retenus n'interpellent pas la connaissance scientifique en tant que telle, mais la représentation des effets que son exploitation peut entraîner en termes de bien ou de mal sur les populations et leur environnement.

Objectif n° 6 : Accroître la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur et l'entreprise.

La mobilité des chercheurs vers le secteur socio-économique est un des instruments essentiels pour leur permettre de mieux percevoir les préoccupations des entreprises et pour assurer vers celles-ci le transfert des connaissances et des compétences acquises dans les laboratoires publics ; les industriels sont intéressés principalement par la mobilité de jeunes chercheurs. Réciproquement, la mobilité des chercheurs des entreprises vers les organismes de recherche ou vers les universités doit être encouragée.

Indicateur n° 1 : Pourcentage de chercheurs ayant rejoint ou arrivant de l'enseignement supérieur ou de l'entreprise dans l'année

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	4,5		4,3			5

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : nombre de chercheurs ayant rejoint un établissement universitaire ou une entreprise ou en arrivant dans l'année / nombre total de chercheurs.

Source des données : direction de la recherche

Limite de l'indicateur : Les données fournies pour le PLF 2006 sont basées une enquête dont le périmètre concerne les EPST et ne prennent pas en compte les EPIC. Toutefois, les premières estimations sur les EPIC fournissent des données comparables pour 2003 : 4,2 % de mobilité.

Il faut également noter que l'indicateur mesure à la fois l'efficacité de la politique incitative de l'Etat, mais aussi la capacité du secteur des entreprises à accueillir des chercheurs qui est corrélée à la conjoncture économique.

Objectif n° 7 : Accroître l'effort de R&D des entreprises.

La structure du financement et de l'investissement en R&D des différents secteurs met en évidence le retard pris par l'Union Européenne sur les États-Unis : la faible croissance de la R&D, en particulier celle conduite et financée par les entreprises. Répondre à l'objectif fixé par les Chefs d'Etat des pays membres de l'Union européenne aux sommets de Barcelone et de Lisbonne nécessite non seulement de renforcer l'effort de R&D à l'horizon 2010, mais aussi d'augmenter la part de la recherche financée par les entreprises.

Indicateur n° 1 : Dépense totale de R&D des entreprises (DIRDE) sur coût total du crédit d'impôt- recherche (CIR)

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
ratio	50,6		22,4			

Précisions méthodologiques :

Il existe un décalage de deux ans entre la réception des premières et des dernières déclarations de crédit d'impôt recherche. En effet, les entreprises doivent déclarer le crédit d'impôt recherche correspondant à l'année d'ouverture de leur exercice fiscal. Elles disposent ensuite de 4 mois pour déposer leur déclaration. Ainsi, une entreprise dont l'exercice fiscal a été ouvert du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003, avait jusqu'en avril 2004 pour déposer sa déclaration de crédit d'impôt recherche 2003. Une entreprise dont l'exercice fiscal a été ouvert du 1er décembre 2003 au 30 novembre 2004, avait jusqu'en mars 2005 pour déposer sa déclaration de crédit d'impôt recherche 2003. La totalité des déclarations d'une année n sont donc reçues en année n+2.

Modifications du dispositif à partir de 2004 : les principales modifications concernent le relèvement du plafond de 6,1 M€ à 8 M€ et la prise en compte de deux composantes pour la détermination du crédit d'impôt recherche : Une part en volume égale à 5% des dépenses engagées, à laquelle s'ajoute une part en accroissement égale à 45% de la variation des dépenses d'une année comparée à la moyenne des deux années précédentes.

Coût de la créance de l'État :

Réalisation 2001	Réalisation 2002	Réalisation 2003	Estimation 2004
519 M€	489 M€	428 M€	1 000 M€

Les chiffres indiqués, qui correspondent aux coûts de la créance de l'État, diffèrent des coûts fiscaux annuels du crédit d'impôt recherche (CIR), indiqués dans l'évaluation des dépenses fiscales rattachées à ce programme. En effet, hors entreprises nouvelles, le CIR dégagé au titre des dépenses engagées en n est imputé de n+1 à n+3 sur l'IR ou l'IS, puis l'excédent éventuel est restitué en n+4.

Indicateur n° 2 : Taux de financement de l'effort de R&D par les entreprises en pourcentage du PIB exprimé par le rapport dépense intérieure de R&D des entreprises sur PIB (DIRDE/PIB)

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	1,36	1,37				1,8

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : les chiffres qui figurent dans le tableau ci-dessus ont été calculés à partir des chiffres du PIB en base 2000 de la comptabilité nationale publiés par l'INSEE en juin 2005. Ceux publiés par la DEP dans les années précédentes utilisaient les chiffres du PIB de la base précédente (1995) de la comptabilité nationale et sont donc légèrement différents.

Objectif n° 8 : Développer le financement de la recherche sur projets.

Le financement de la recherche sur projets est un mécanisme très répandu dans de nombreux pays étrangers et constitue un facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science. Ce mode de financement est adapté tant à la recherche cognitive qu'à la recherche finalisée, qu'elle soit conduite dans la sphère publique ou en partenariat public-privé. Le GIP ANR créé en 2005 a vocation à être l'un des pôles structurants de la montée en puissance du financement sur projets dans le système français de recherche et d'innovation.

Indicateur n° 1 : Pourcentage de projets ANR dont le montant est supérieur à 1 million d'euros

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%				60		

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est calculé sur l'ensemble des projets nouveaux, issus d'un processus d'appel à projets et faisant l'objet d'une autorisation d'engagement pour l'année donnée. Le montant de chaque projet correspond au coût complet ayant servi au calcul de l'aide accordée par le GIP ANR. Toutefois, pour le PLF 2006, l'ANR qui vient d'entrer en activité cette année ne dispose pas encore d'une information financière globale sur les projets soumis. Le chiffre proposé ne constitue qu'une estimation.

Indicateur n° 2 : Coût de gestion par dossier d'aide ANR (coût complet)

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
€				5000		

Précisions méthodologiques :

La sélection des dossiers ne sera finalisée qu'au début de l'automne 2005 ; seule une estimation large peut être proposée à ce stade.

Cet indicateur est obtenu sur le périmètre des projets nouveaux, issus d'un processus d'appel à projets et faisant l'objet d'une autorisation d'engagement pour l'année donnée. Il est calculé comme le ratio de la somme des coûts de gestion autorisés pour les appels à projets concernés et des coûts de fonctionnement du GIP ANR imputables à ces appels à projets rapportée au nombre de dossiers d'aide engagés.

Indicateur n° 3 : Taux de retour français sur les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	13,5		13,4		13,6	14,5

Précisions méthodologiques :

Les montants des contributions prises en compte sont celles qui figurent dans les contrats passés par la Commission, donc au moment du lancement des projets. L'ensemble des contrats passés au titre des programmes cadres sont pris en compte sauf lorsque la ventilation des subventions entre les partenaires du projet n'est pas connue (cas des réseaux d'excellence). Le cumul est fait sur l'ensemble des contrats signés depuis le début des programmes cadres (CE et Euratom) en cours, de façon à éviter le risque d'avoir une fluctuation peu significative qui pourrait apparaître sur la somme des contrats d'une seule année. La comparaison pourra être faite avec la valeur de l'indicateur calculé pour les programmes cadres précédents. En début de période des nouveaux programmes cadres (durée de 4 ans qui sera sans doute portée à 7 ans pour le prochain programme), l'indicateur ne pourra être valablement déterminé qu'après un certain délai compte tenu du temps qui s'écoule entre le lancement des appels de propositions par la Commission et la passation des contrats (plus d'un an en moyenne), et pour disposer d'un nombre de contrats suffisamment important pour être statistiquement significatif.

Il faut par ailleurs être conscient qu'avec l'élargissement du PCRD à de nouveaux partenaires (nouveaux états membres mais aussi beaucoup d'autres pays tiers qui ont maintenant accès aux programmes cadres), les taux auront mécaniquement tendance à diminuer, toutes choses égales par ailleurs. Le maintien de l'indicateur à son niveau actuel nécessite déjà un effort de progression de la part des acteurs français

Source des données : une base de données des contrats signés au titre des programmes-cadres est fournie périodiquement par la Commission. Elle permettra à la Mission Affaires européennes du ministère de calculer l'indicateur.

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	383.000	14.343.000	14.726.000	383.000	14.343.000	14.726.000
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation		16.578.000	16.578.000		16.760.500	16.760.500
03 Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)	257.298.832	69.473.961	326.772.793	257.298.832	69.473.961	326.772.793
04 Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique		10.832.000	10.832.000		10.832.000	10.832.000
Total	257.681.832	111.226.961	368.908.793	257.681.832	111.409.461	369.091.293

Dépenses de personnel (titre 2)

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

Emplois exprimés en ETPT et répartis par catégorie

Catégorie d'emplois	Exécution 2004	Estimation* pour 2005	Demandé pour 2006	Variation 2006 / 2005	Crédits demandés pour 2006 (y c. charges sociales)
Enseignants chercheurs et assimilés		11.800	11.850	+50	257.298.832
Personnels administratif, technique et de service		309	7	-302	383.000
Total		12.109	11.857	-252	257.681.832

* L'année 2006 constituant la première année de décompte des emplois en ETPT par programme, la colonne 2005 retrace l'incidence sur la gestion 2006 des agents présents en 2005 avant impact des mesures propres à l'année 2006.

Effectifs et activité des services

Répartition des emplois par action / sous-action	
Pilotage et animation du programme et de la mission	7
Actions incitatives et soutien à l'innovation	0
Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)	11.850
Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique	0
Total des emplois du programme	11.857

Justification par action

Action n° 01 : Pilotage et animation du programme et de la mission

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	14.343.000	14.726.000
Crédits de paiement	14.343.000	14.726.000

Ventilation des effectifs

Evaluation de la recherche, prospectives et enquêtes : CNER

Le Comité national d'évaluation de la recherche est chargé d'apprécier la mise en œuvre et les résultats de la politique nationale de recherche et de développement technologique définie par le Gouvernement.

Les crédits 2006 concernent uniquement les dépenses de rémunération afférentes à l'effectif statutaire permanent de 7 ETPT du Secrétariat général du CNER; celui-ci assure la gestion administrative et financière du Comité, les fonctions de documentation et de communication ainsi que la coordination de l'activité des chargés de mission en charge du suivi des études réalisées par le Comité.

Personnel de l'administration centrale de la recherche

Dans le cadre de la présentation du projet de loi de finances pour 2005 selon les principes de la LOLF, les crédits de rémunération de 302 emplois de l'administration centrale ont été rattachés au programme « Orientation et pilotage de la recherche ». Cette logique de regroupement des moyens selon leur destination se heurte cependant à des contraintes de gestion dans le cadre du palier 2006.

A compter du 1er janvier 2006, et après transfert de 50 ETPT (pour 1,934 M€, hors pensions) vers l'Agence nationale de la recherche (ANR), les 252 ETPT restants sont rattachés au programme « Soutien de la politique de l'Education nationale » (transfert de 10,800 M€, hors pensions). Ils sont néanmoins reventilés dans le cadre de la comptabilité d'analyse des coûts du programme.

Dépenses de personnel	Titre 2
Autorisations d'engagement	383 000 €
Crédits de paiement	383 000 €

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Le montant des crédits de fonctionnement de cette action représente 1,994M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Evaluation de la recherche, prospectives et enquêtes : CNER

Ces crédits (0,305 M€ en AE=CP) concernent les dépenses du CNER. Elles sont liées directement aux actions d'évaluation dont font l'objet en priorité des organismes, des programmes et des incitations de toute nature dont le financement figure dans le champ de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur. Ces évaluations sont faites soit à la demande du ministre chargé de la Recherche, soit à l'initiative du Comité, après consultation des autres ministres intéressés.

Evaluation : prospective et enquêtes

Il s'agit de crédits d'études et d'enquêtes (0,915 M€) menées par les directions de la recherche (DR ; construction d'un référentiel des activités de recherche, élaboration d'un annuaire national des laboratoires, poursuite du schéma directeur des systèmes d'information de l'administration centrale), de la technologie (DT ; mise en œuvre d'audits sur l'efficacité des dispositifs d'incitation au transfert de technologie vers les entreprises), des études et prospectives (études programmées de la DEP : « Prévisions des entreprises en matière de recherche et développement » (annuelle), « Insertion des docteurs 2005 un an après », « Entreprises de nanotechnologies »).

Support du programme

Doté de 0,774 M€ en 2006, le budget de fonctionnement des 26 Délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) permettra de prendre en charge :

- les frais de transport et de déplacement (notamment pour les Délégués des DOM et des TOM) ;
- les loyers pour certaines d'entre elles qui ne sont plus abritées dans les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;
- les besoins en renouvellement de matériel informatique de base.

Actuellement 30 personnes rémunérées sur des emplois de l'administration centrale (6 A, 12 B et 12 C) travaillent dans les délégations régionales.

Les moyens de fonctionnement de l'Administration centrale (rappel : 7,798 M€ inscrits au titre 3 en loi de finances initiale pour 2005) sont regroupés, en 2006, sur le programme 214 « Soutien à la politique de l'éducation nationale » (Mission interministérielle enseignement scolaire). Ils sont toutefois reventilés dans le cadre de la comptabilité d'analyse des coûts du programme.

Dépenses de fonctionnement hors personnel	Titre 3 – catégorie 1
Autorisations d'engagement	1 994 000 €
Crédits de paiement	1 994 000 €

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention de cette action s'élèvent à 12,349 M€.

Evaluation : prospective et enquêtes

Ces crédits (1.085 M€) financent notamment le soutien à l'Observation des sciences et des techniques (GIP OST), aux fins de maintenir une production d'indicateurs et d'études permettant aux acteurs de la science et de la technologie de débattre de la politique de recherche et d'élaborer leurs stratégies, tout en apportant un éclairage sur les performances de la politique de recherche (base de données originale et pluri-thématiques sur la recherche et développement : publications scientifiques, brevets, participations aux programmes européens, mobilité internationale, démographie étudiante, diplômés...).

Action internationale

Sont inscrits 6,782 M€ pour l'ouverture internationale dans le domaine de la recherche, le développement des partenariats scientifiques et la mise en place progressive d'un espace européen de la recherche. Ces enjeux essentiels exigent une politique ambitieuse.

Dans ce cadre, la programmation indicative des crédits sur l'exercice 2006 peut s'approcher ainsi que suit :

- le paiement des prestations de l'association EGIDE (environ 0,080 M€), opérateur central et premier partenaire de l'Etat pour la mobilité des personnes, favorisant le partage des savoirs et des compétences au niveau international ;
- les actions bi ou multilatérales de stimulation de l'attractivité et d'appui à la mobilité et le soutien aux activités de la Fondation Alfred Koestler (environ 1,626 M€ ; mouvements de chercheurs avec les Etats-Unis, l'Afrique et le Moyen-Orient, Israël, l'Asie, l'Australie) ;
- l'appui aux coopérations scientifiques prioritaires (environ 0,785 M€ ; co-publications et échanges de chercheurs avec l'Amérique de Sud, la Chine, l'Europe) ;
- le soutien à l'action scientifique et universitaire en faveur de la francophonie (environ 2,745 M€) ;
- les engagements pris par la France vis-à-vis de l'organisation « Human frontier science program organization » (« HFS PO » ; budget de 57,457 M€ en 2006) lors de la Conférence intergouvernementale de Berne (25 juin 2004), pour 1,629 M€ (+0,400 M€).

Actions communes d'animation

Les moyens d'intervention et d'études de l'Administration centrale de la recherche sont inscrits pour 4,482 M€. Ils recouvrent deux grands ensembles :

- les interventions (environ 3,882 M€), c'est-à-dire le soutien aux associations dont la participation dans le cadre de la diffusion et de la valorisation de la recherche est récurrente (Académie des technologies, Association Bernard Grégory, Agence nationale de la recherche technique, Bureau national de métrologie, Agence nationale de diffusion de l'information technologique...), la Mission Parité (cofinancements du Fonds social européen) et l'animation des Réseaux de recherche et d'innovation technologique (circulation des informations et des échanges entre chercheurs) ;
- les moyens consacrés aux colloques et aux politiques incitatives menées en partenariat avec la presse d'information, afin de mieux répondre à la demande sociale d'informations scientifiques et techniques fiables et de mieux faire connaître au grand public l'activité de recherche (environ 0,600 M€).

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	12 349 000 €
Crédits de paiement	12 349 000 €

Action n° 02 : Actions incitatives et soutien à l'innovation

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	16.578.000	16.578.000
Crédits de paiement	16.760.500	16.760.500

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Agence nationale de la recherche

Pour 2006, il est prévu une subvention pour charges de service public d'un montant de 6,400 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour financer le budget de fonctionnement du groupement. Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

En 2006, les crédits d'intervention de cette action (10,178M€ en autorisations d'engagement et 10,361 M€ en crédits de paiement) relèvent exclusivement des Contrats de plan Etat-régions 2000-2006 relatifs aux actions d'incitation au transfert de technologie.

La contribution de l'Etat a été arrêtée, pour l'ensemble des régions, à 74,310 M€ (cf. tableau ci-dessous), soit une tranche annuelle (« 1/7ème théorique ») de 10,616 M€.

Les dépenses couvertes sont principalement des dépenses de fonctionnement (majoritairement des salaires) dans le cadre de la mission de service public (conseil, diagnostic) auprès des entreprises effectuée par les Conseillers en développement technologique, répartis dans différentes structures (Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie ou CRITT, plates-formes technologiques ou PFT, Agences).

Les crédits inscrits au projet de loi de finances pour 2006 tiennent compte de la contribution du ministère au Programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE). A ce titre, la contribution du programme est fléchée sur l'action « Filière bois » en Auvergne et Limousin.

CPER 2000-2006 – Transfert de technologie	Répartition du CPER par région
Alsace	3 277 650 €
Aquitaine	4 116 120 €
Auvergne	1 856 070 €
Bourgogne	2 591 630 €
Bretagne	3 201 430 €
Centre	2 134 290 €
Champagne-Ardennes	2 439 180 €
Corse	686 020 €
Franche-Comté	1 524 490 €
Ile-de-France	7 622 450 €
Languedoc-Roussillon	4 573 470 €
Limousin	3 841 720 €
Lorraine	3 811 230 €
Midi-Pyrénées	3 658 780 €
Nord - Pas-de-Calais	3 811 230 €
Basse Normandie	2 286 740 €
Haute Normandie	2 286 740 €
Pays de la Loire	2 439 180 €
Picardie	2 134 290 €
Poitou-Charentes	1 372 040 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 588 720 €
Rhône-Alpes	6 860 210 €

CPER 2000-2006 – Transfert de technologie	Répartition du CPER par région
DOM-TOM	3 196 080 €
Total (TTC)	74 309 760 €

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	10 178 000 €
Crédits de paiement	10 360 500 €

Action n° 03 : Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>69.473.961</i>	<i>326.772.793</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>69.473.961</i>	<i>326.772.793</i>

Ventilation des effectifs

Les allocataires de recherche

Le coût mensuel brut de l'allocation de recherche se monte à 1.305,86 € au 1er janvier 2006. Une revalorisation de 4,0% interviendra au 1er octobre 2006, portant ce montant à 1.358,09 € charges comprises, le coût de l'allocation mensuelle passera ainsi de 1.767,84 € à 1.838,55 €.

Le coût budgétaire du dispositif prend en compte l'effet dit « de cohortes », traduisant ainsi la rémunération des allocataires dont les contrats ont débuté les années précédentes et qui continuent à courir en 2006. Il est inscrit à hauteur de 257,299 M€ au projet de loi de finances, avec les hypothèses suivantes :

- un effectif théorique de 11.850 ETP, sur la base des cohortes de 2003 (3.800 recrutements, pesant sur 9 mois), 2004 (4.000 recrutements, pesant sur tout l'exercice 2006), 2005 (4.000 recrutements, pesant sur tout l'exercice) et 2006 (prévision de 4.000 recrutements au 1er octobre, pesant sur 3 mois) ;
- un taux d'abandon, reconduisant les constatations passées, de 3,4%, porté sur l'ensemble de cet effectif théorique ;
- une dépense d'indemnisation chômage (allocations d'aide au retour à l'emploi) stabilisée à 12,000 M€.

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Accueil de chercheurs post-doctorants

La procédure d'accueil de post-doctorants permet de recruter de jeunes docteurs (sur un contrat dont la durée ne peut excéder 18 mois) menant un projet de recherche soutenu par un laboratoire public.

Pour mémoire, la dotation 2005 du dispositif (26,731 M€), centré exclusivement sur les établissements publics de recherche (EPST, EPIC), est corrigée, en gestion, des conséquences de l'abandon du principe de collecte de TVA sur les transferts financiers vers les EPST (- 5,451 M€).

Le coût unitaire mensuel d'un post-doctorant et de 2.909 € HT (depuis le 1^{er} janvier 2005) en EPST et de 3.479 TTC en EPIC. En 2005, 7.200 mensualités (« mois post-docs ») sont budgétées pour un coût total du dispositif de 21,290 M€, correspondant aux 600 contrats en stock (200 contrats conclus le 1^{er} juillet 2004, soit 2.400 mensualités ; 400 contrats conclus le 1^{er} juillet 2003, soit 4.800 mensualités). Les attributions sont les suivantes : 48 contrats en EPIC (576 mois post-docs, 2,004 M€) et 552 contrats en EPST (6.624 mois post-docs, 19,287 M€).

Il est inscrit le financement de 100 contrats supplémentaires, au 1^{er} juillet 2006 (+ 1,891 M€, taxe sur les salaires désormais comprise) avec la pré répartition suivante : 10 contrats en EPIC et 90 contrats en EPST.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) : 46,303 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Pour 2006, le nombre de « mois-conventions » est estimé à 32.289, compte tenu de l'encours (17.289 mois-conventions), de la programmation nouvelle de l'exercice (14.400 mois-conventions, soit 1.200 conventions annuelles) et du financement de 100 conventions supplémentaires au 1^{er} juillet 2006 (+ 600 mois-conventions ; + 0,732 M€) ; le total des aides aux entreprises est de 39,379 M€, soit un coût unitaire mensuel de 1.219, 58 €.

Après prise en compte des charges de fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche technique (ANRT), gestionnaire du dispositif (0,684 M€ de salaires, 0,579 M€ de frais généraux et 0,326 M€ de frais d'animation), le total de la dotation inscrite au projet de loi de finances s'établit à 40,967 M€, représentant le montant total de la convention annuelle Etat-ANRT.

Les conventions de recherche pour les techniciens supérieurs (CORTECHS)

Sur la base d'une subvention annuelle forfaitaire de 13.000 € versée à l'entreprise et de la reconduction d'un flux de 400 conventions annuelles (5,200 M€), auxquels s'ajoutent les frais de gestion de l'ANVAR, gestionnaire du dispositif (0,136 M€), la dotation CORTECHS est reconduite à 5,336 M€.

Crédits d'interventions versés aux entreprises	Titre 6 – catégorie 2
Autorisations d'engagement	46 303 433 €
Crédits de paiement	46 303 433 €

Action n° 04 : Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	10.832.000	10.832.000
Crédits de paiement	10.832.000	10.832.000

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Actions de diffusion de la culture scientifique et technique

L'utilisation des crédits de fonctionnement de cette action (titre 3, 0,450 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement) sera programmée, dans le cadre du budget opérationnel de programme 2006 en fin d'année 2005 ; elle devrait néanmoins peu modifier les 3 principales enveloppes, dédiées aux études (0,200 M€), aux manifestations et évènements favorisant les contacts entre les scientifiques (0,100 M€) et le budget spécifique réservé à l'organisation et à la coordination de la « Fête de la science » (0,150M€).

Dépenses de fonctionnement	Titre 3 – catégorie 1
Autorisations d'engagement	450 058 €
Crédits de paiement	450 058 €

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention de cette action se montent à 10,382 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Information scientifique et technique

Dotée de 2,616 M€ en 2006, cette sous-action recouvre la veille scientifique sur Internet (environ 2,061 M€) et les actions d'information scientifique et technique proprement dites (environ 0,555 M€), dont les activités liées à l'audiovisuel.

Au regard de la très forte concentration du monde de l'édition, la révolution technologique de l'environnement numérique nécessite la mutualisation des initiatives des différents acteurs pour une meilleure visibilité et rationalisation. Dans ce cadre, le ministère poursuivra ses actions, initiées en 2003, portant sur l'achat et l'archivage des revues scientifiques primaires sur support numérique.

L'aide à la création en matière d'audiovisuel scientifique sera reconduite ; elle concerne la production de documentaires scientifiques diffusés par les chaînes de télévision, et s'accompagne d'un achat systématique des droits de diffusion non commerciaux permettant ainsi la diffusion des films subventionnés dans les circuits culturels, les organismes de recherche et les circuits éducatifs.

Actions de diffusion de la culture scientifique et technique

L'utilisation des crédits 2006 privilégiera largement le financement des Centres de culture scientifique technique et industrielle (environ 4,550 M€ ; plus d'une quarantaine de CCSTI sur toute la France), les aides aux manifestations et évènements en régions (environ 1,920 M€ ; la « Fête de la science » mobilise 7.000 chercheurs et touche chaque année près de 7 millions de personnes à travers 1.800 sites ouverts au public, 100 « Villages des sciences » permettant partout en France de proposer au public la rencontre avec le monde de la recherche) et les actions de CST en milieu scolaire (environ 0,685 M€ consacrés à l'organisation d'ateliers scientifiques éducatifs revêtant une importance particulière car touchant le public jeune en associant plusieurs acteurs complémentaires - chercheurs, enseignants, animateurs - dans une action éducative centrée sur l'expérimentation scientifique et mobilisant des méthodes pédagogiques innovantes).

Les reliquats de crédits seront affectés au financement d'associations et de structures ayant pour mission de diffuser la culture scientifique et technique (environ 0,190 M€), à la constitution de « réseaux » entre les différentes structures impliquées au niveau régional (environ 0,085 M€ ; rôle fédérateur dévolu aux CCSTI), aux colloques (environ 0,100 M€) et aux opérations inscrites aux contrats de plan Etat-régions (environ 0,230 M€ ; Musée de l'Observatoire de la Côte d'Azur, Planétarium de Dijon, aménagement du Centre de culture scientifique et technique « Cité Nature » d'Arras).

Crédits d'interventions versés aux autres collectivités	Titre 6 – catégorie 4
Autorisations d'engagement	10 381 942 €
Crédits de paiement	10 381 942 €

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	368.908.793	368.908.793	0
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	<i>n.d.**</i>	<i>182.500</i>	<i>n.d.**</i>
Total pour le programme	n.d.**	369.091.293	n.d.**

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

** Estimation non déterminée au moment de la mise sous presse de cette annexe.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulatif des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			26.731.000	26.731.000	29.570.528	29.570.528
Transferts ou dotations						
Totaux pour le programme			26.731.000	26.731.000	29.570.528	29.570.528

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		12.109	11.857
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		50	50
Total général		12.159	11.907

Tableau des emplois des opérateurs

Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	Exécution 2004	LFI 2005	Prévision 2006
ANR	-	-	50
TOTAL	-	-	50

Présentation des principaux opérateurs

Agence nationale de la recherche (ANR)

Textes institutifs

Décision d'approbation de la convention constitutive : le 07 février 2005.

Missions

Le groupement d'intérêt public (GIP) Agence Nationale de la Recherche (ANR) est une agence de financement de projets de recherche. Son objectif est d'accroître le nombre de projets de recherche, venant de toute la communauté

scientifique, financés après mise en concurrence et évaluation par les pairs.

Le GIP ANR s'adresse à la fois aux établissements publics de recherche et aux entreprises avec une double mission : produire de nouvelles connaissances et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprise en développant les partenariats.

La sélection des projets retenus dans le cadre d'appels à projets (AAP) est effectuée sur des critères de qualité pour l'aspect scientifique auxquels s'ajoute la pertinence économique pour les entreprises.

Organisation

Le financement de la recherche sur projets est un mécanisme très répandu dans de nombreux pays étrangers et constitue un facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science. Ce mode de financement est adapté tant à la recherche cognitive qu'à la recherche finalisée, qu'elle soit conduite dans la sphère publique ou en partenariat public-privé.

Le GIP ANR bénéficie, pour l'année 2005, d'une capacité d'engagement de 700 M€ pour des projets de recherche d'une durée maximale de trois ans.

Plus de 30 appels à projets (AAP) ont été lancés cette année suscitant la soumission de plusieurs milliers de projets. Les décisions de financement seront prises pour la majorité en septembre, sur la base d'un processus de sélection fondé sur des expertises, effectuées par des chercheurs et enseignants-chercheurs français et étrangers, et des propositions collégiales préparées pour chaque AAP par un comité d'évaluation puis un comité stratégique.

L'action concernée au sein du programme est l'action 1 : actions incitatives et soutien à l'innovation.

Domaines scientifiques de programmation

La programmation des projets gérés par l'ANR porte sur quatre thématiques :

- énergie durable et environnement ;
- matière et information ;
- biologie et santé ;
- écosystèmes et développement durable.

Des appels à projets non-thématiques peuvent aussi être lancés, tels que :

- les chaires d'excellence : ce programme thématique vise à favoriser l'accueil de chercheurs étrangers de très haut niveau, en offrant aux meilleurs de ces scientifiques, des moyens substantiels pour les aider à réaliser rapidement leur projet de recherche, conçu dans la perspective de leur mobilité scientifique vers la France ;
- les jeunes chercheurs et jeunes chercheuses : concernant l'ensemble des champs de la recherche, toutes disciplines confondues, cet appel a pour but de soutenir les projets de jeunes chercheurs ou enseignants-chercheurs de façon à favoriser leur prise de responsabilité, leur permettre de développer de façon autonome une thématique propre et leur donner la possibilité d'exprimer rapidement leur capacité d'innovation.

Partie « JPE »

L'ANR, installée au 22, rue Monge (75005), dispose pour 2005 d'une capacité d'engagement de 700 M€ et de 350 M€ en crédits de paiement en provenance du CAS n° 902-24 "compte d'affectation des produits de cession de titres, parts et droits de sociétés".

Ses effectifs sont de 40 personnes dont 23 pour le pôle scientifique, soit 29 ETPT.

En 2005, dans le cadre de sa programmation, l'Agence a lancé 33 appels à projets thématiques (30) et non thématiques (3) autour de 3 priorités :

- le programme dit « blanc » qui est ouvert à la totalité des champs thématiques afin de permettre aux sujets les plus originaux d'être sélectionnés. À lui seul, il reçoit cette année 202 millions d'euros qui seront engagés sur trois ans, dont 80 millions de paiement en 2005. A noter, qu'au sein du programme blanc, les Sciences humaines et sociales (SHS) recevront sur trois ans 25 M€ dont 10 M€ disponibles dès cette année.
- En ce qui concerne les programmes thématiques, viennent en tête les questions de santé, qui sont déclinées sur plusieurs programmes. De façon connexe, également dans le domaine des sciences du vivant, plusieurs programmes en agriculture et alimentation sont prévus. En seconde position vient la recherche sur l'énergie et le développement durable. Et en troisième position, les programmes thématiques sur les sciences et technologies de l'information (STIC). Enfin, un programme sur les nano-sciences et les nano-technologies a été lancé.
- L'ANR intervient au sein de programmes partenariaux avec les réseaux de recherche et d'innovation technologiques (RRIT) comme le PREDIT, le RNRT, le RIAM par exemple, qui rassemblent des entreprises, des établissements publics et des ministères. Elle s'est engagée à financer des projets sur trois ans qui s'inscrivent dans ces réseaux à hauteur de 150 millions d'euros environ pour les partenaires publics et de 150 millions d'euros pour les entreprises.

Conformément aux orientations gouvernementales, l'Agence participe également à plusieurs programmes incitatifs tels que les "mesures d'innovation" (4,5 M€ en engagements et en paiements) ou les "pôles de compétitivité" (7,5 M€) ainsi qu'au financement de l'Institut National contre le cancer (Inca) à hauteur de 35 M€ en engagements et en paiements pour 2005 et au projet de plateforme d'imagerie préclinique "Imagène" pour 19,1 M€ dont 9,9 M€ dès cette année.

Perspectives 2006

A compter du 1^{er} janvier 2006, l'ANR reprendra des actions anciennement dévolues aux fonds ministériels (fonds national de la science FNS et fonds de la recherche technologique FRT), et assurera la continuité du financement d'opérations précédemment prises en charge par le ministère de la recherche.

- les concours pour la création d'entreprises innovantes ;

- le soutien aux incubateurs d'entreprises ;
- les actions d'incitation au transfert de technologie ;
- le réseau des grandes centrales technologiques.

De même, l'ANR reprendra les aides à la recherche industrielle précédemment engagées sur les RRIIT par le fonds de compétitivité des entreprises (FCE).

Pour 2006, les dépenses de fonctionnement de l'agence sont financées sur le budget général du ministère de la recherche

(6,400 M€). Elles sont imputées sur le programme 172 « Orientation et pilotage de la recherche ».

Les 50 postes de personnels de l'administration centrale ont été transférés sur le budget de l'agence en cohérence avec le transfert des droits et obligations attachés à la gestion des dossiers du FNS et du FRT.

Le budget d'intervention de l'agence est fixé pour 2006 à 590 M€ en crédits de paiement abondés par le CAS n° 902-24.

Budget prévisionnel 2005 de l'opérateur

En milliers d'euros

Recettes	2005		2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Origine				
Action n° 02 :			6 400	6 400
<i>Subventions pour charges de service public</i>			6 400	6 400
Transferts ou dotations		4 000		
Sous Total P 172		4 000	6 400	6 400
CAS 902-24	700 000	346 000	800 000	590 000
Total	700 000	350 000		596 400

Dépenses	2005	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Répartition thématique		
Mesures d'aide non thématiques	260 000	139 000
(dont sciences humaines et sociales)	25 000	10 000
Mesures d'aides thématiques	436 000	207 000
Dont Energie et développement durable	106 000	42 000
Dont Santé, agriculture, alimentation	202 000	101 000
Dont STIC, nanosciences et nanotechnologies	128 000	64 000
Dépenses de fonctionnement et d'équipement	4 000	4 000
Total	700 000	350 000

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

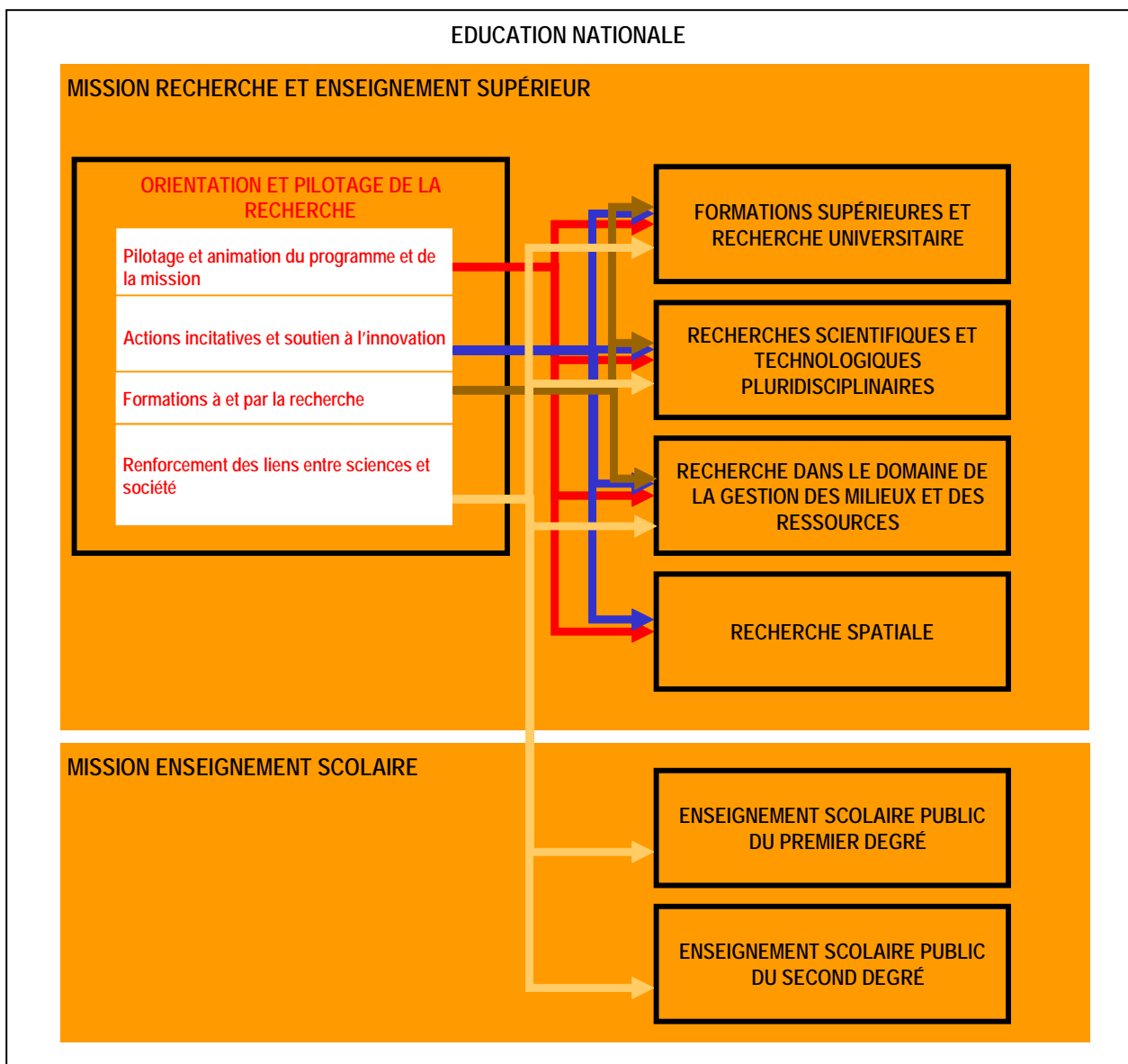
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Pilotage et animation du programme et de la mission	14.726.000	0	-14.726.000	0
Actions incitatives et soutien à l'innovation	16.760.500	0	-16.760.500	0
Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)	326.772.793	0	-326.772.793	0
Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique	10.832.000	0	-10.832.000	0
Total	369.091.293	0	-369.091.293	0

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+369.091.293
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU 1 ^{ER} DEGRÉ (Mission Enseignement scolaire)	+164.320
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU 2 ND DEGRÉ (Mission Enseignement scolaire)	+328.639
FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+299.078.646
RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+51.485.144
RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+16.898.121
RECHERCHE SPATIALE (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+1.136.423

Observations

LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Présentation du programme Orientation et pilotage de la recherche :

Le programme est un programme support dont la finalité est de contribuer au pilotage de la politique publique de recherche et d'innovation mise en œuvre à travers l'ensemble des programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » et dont le ministère chargé de la recherche est le chef de file. Il est structuré en 4 actions :

L'action « Pilotage et animation du programme et de la mission » rassemble une partie des moyens de fonctionnement et d'intervention dont dispose l'administration centrale et déconcentrée de la recherche pour conduire ses missions de coordination et d'animation interministérielle, de tutelle des établissements publics de recherche, d'évaluation des structures, d'études et de prospective ainsi que l'action internationale. Toutefois, les emplois et les autres moyens de fonctionnement des personnels de l'administration centrale sont rattachés au programme « Soutien de la politique de

l'Education nationale » de la mission « Enseignement scolaire ».

L'action « Actions incitatives et soutien à l'innovation » concerne les moyens incitatifs – fonds de la recherche technologique, fonds national de la science, actions pour la création d'entreprises, actions d'incitation au transfert de technologie – engagés antérieurement à la création de l'ANR que le ministère de la recherche consacre aux financements sur programmes ou projets de recherche qui interviennent en appui des budgets des organismes de recherche pour répondre aux priorités définies par le Gouvernement.

L'action « Formation à et par la recherche » regroupe les dispositifs – allocations de recherche, conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs (CORTECHS) – destinés à offrir aux jeunes doctorants les meilleures conditions possibles de formation et d'accès aux carrières de la recherche scientifique.

L'action « Renforcement des liens entre science et société » est dédiée à la mise en œuvre d'une politique de diffusion de la culture scientifique et technique qui, adossée à un

développement renforcé de l'information scientifique et technique, vise à combler l'écart qui se creuse entre la science et le grand public et, au-delà, à faciliter les échanges entre les citoyens et les scientifiques.

Modalités de rapprochement et de ventilation des crédits du programme Orientation et pilotage de la recherche dans les actions d'autres programmes :

Ventilation des crédits de l'action « Pilotage et animation du programme et de la mission » : les crédits ont été ventilés comme les effectifs d'ETP des personnels en charge des fonctions de pilotage et d'évaluation en fonction des attributions des structures auxquelles ces personnels sont affectés, soit :

- Actions du programme Formations supérieures et recherche universitaire : 13,9% ;

- Actions du programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires : 49,1% ;

- Actions du programme Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources : 30% ;

- Actions du programme Recherche spatiale : 7%.

Ventilation des crédits de l'action « Actions incitatives et soutien à l'innovation » : la détermination des clés de ventilation, entre opérateurs et champs disciplinaires, des crédits incitatifs de l'action est fondée sur les données de programmation et de gestion les plus récentes, s'agissant des autorisations d'engagement. Ces modalités conduisent à la ventilation suivante :

- Actions du programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires : 62% ;

- Actions du programme Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources : 38%.

Ventilation des crédits de l'action « Formation à et par la recherche » : chaque doctorant allocataire de recherche ou bénéficiaire d'une convention CIFRE étant affecté à une unité de recherche rattachable elle-même à la fois à un opérateur de recherche (université ou établissement de recherche) et/ou une thématique de recherche, les crédits correspondants ont été ventilés vers les actions « recherche universitaire » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » et les programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » au prorata des effectifs comptabilisés dans

chaque segment. Une méthode comparable a permis de répartir les crédits des conventions CORTECHS et des contrats de post doctorants. Ces modalités conduisent à la ventilation suivante :

- Actions du programme Formations supérieures et recherche universitaire : 89,8% ;

- Actions du programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires : 8,7% ;

- Actions du programme Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources : 1,5%.

Ventilation des crédits de l'action « Renforcement des liens entre science et société » : les crédits de l'information scientifique et technique ont été ventilés vers les actions « Diffusion des savoirs » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », « Information scientifique et technique » du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Diffusion, transfert et valorisation » du programme « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources ». Les crédits dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique ont été ventilés vers ces mêmes actions ainsi que, à raison des ateliers scientifiques qu'ils contribuent à financer dans les écoles, les collèges et les lycées, les programmes « Enseignement scolaire du 1^{er} degré » et « Enseignement scolaire du 2nd degré ». Ces modalités conduisent à la ventilation suivante :

- Programme Formations supérieures et recherche universitaire : 18,9% ;

- Programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires : 47,7% ;

- Programme Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources : 28,9% ;

- Actions du programme Enseignement scolaire du 1^{er} degré : 1,5% ;

- Actions du programme Enseignement scolaire du 2nd degré : 3%.

Programme 189 :
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	5.072.000		5.072.000	
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1.524.000		1.524.000	
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	236.779.400		236.779.400	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	29.023.000		29.023.000	
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	299.969	7.537.000	7.836.969	15.000
Totaux		272.698.369	7.537.000	280.235.369	15.000

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	5.072.000		5.072.000	
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1.524.000		1.524.000	
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	236.779.400		236.779.400	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	29.023.000		29.023.000	
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	299.969	7.537.000	7.836.969	15.000
Totaux		272.698.369	7.537.000	280.235.369	15.000

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4.771.658		4.771.658	
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1.524.000		1.524.000	
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	236.779.400		236.779.400	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28.422.884		28.422.884	
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	115.623	6.931.804	7.047.427	
Totaux	271.613.565	6.931.804	278.545.369	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4.571.658		4.571.658	
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	824.000		824.000	
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	236.779.400		236.779.400	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28.422.884		28.422.884	
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	115.623	7.521.804	7.637.427	
Totaux	270.713.565	7.521.804	278.235.369	

Présentation des crédits par titre et catégorie

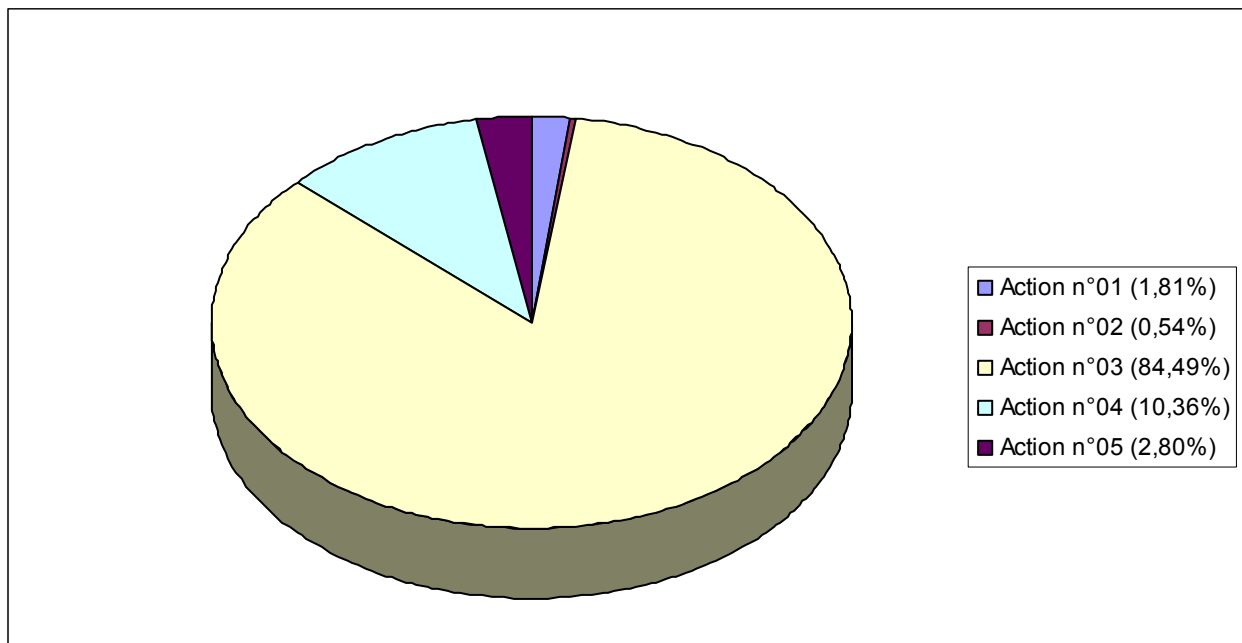
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		271.613.565	272.698.369		270.713.565	272.698.369
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		115.623	299.969		115.623	299.969
Subventions pour charges de service public		271.497.942	272.398.400		270.597.942	272.398.400
Titre 6. Dépenses d'intervention		6.931.804	7.537.000		7.521.804	7.537.000
Transferts aux entreprises		2.470.712	2.713.000		2.685.000	2.713.000
Transferts aux collectivités territoriales		17.607			19.141	
Transferts aux autres collectivités		4.443.485	4.824.000		4.817.663	4.824.000
Totaux hors fonds de concours prévus		278.545.369	280.235.369		278.235.369	280.235.369
<i>Fonds de concours</i>			15.000			15.000
Totaux y compris fonds de concours prévus		278.545.369	280.250.369		278.235.369	280.250.369

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	5.072.000	5.072.000
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1.524.000	1.524.000
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	236.779.400	236.779.400
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	29.023.000	29.023.000
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	7.836.969	7.836.969
Totaux		280.235.369	280.235.369

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

Finalités générales du programme

Le programme a pour finalité de fournir les connaissances scientifiques indispensables à l'éclairage des politiques publiques de l'écologie et du développement durable.

Le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) poursuit, depuis deux décennies, une politique de gestion éclairée par des références scientifiques solides. Les actions de recherche inscrites à ce programme permettent de mobiliser, autour des problématiques environnementales, toutes les sciences qui peuvent contribuer à sa compréhension : sciences du vivant, mais aussi sciences économiques et sociales. Le programme intègre également des activités de prospective qui fournissent les clés de la compréhension de l'avenir.

L'écologie et le développement durable sont porteurs de défis qui mettent en jeu les conditions de vie des générations futures et à plus court terme, notre propre santé et nos capacités de développement : poursuivre le développement économique tout en arrêtant la dégradation du climat et de la diversité biologique, s'adapter aux changements globaux de l'environnement, reconstruire la confiance sociale dans une activité économique qui ne nuise pas à la santé humaine et au patrimoine naturel.

Les politiques environnementales doivent s'harmoniser avec de nombreuses politiques sectorielles. Les recherches de ce programme contribuent ainsi à des politiques inscrites dans d'autres programmes de la mission interministérielle « recherche ». Pour satisfaire cette exigence, la dimension partenariale du programme est primordiale, en particulier à l'occasion de la programmation des recherches.

L'importance de la dimension européenne dans la conception ou l'évaluation des politiques environnementales justifie les actions en faveur de l'ouverture européenne du programme : participation aux appels d'offres du 6ème programme communautaire de recherche et de développement (PCRD), investissement dans des actions de coordination des programmes nationaux de type ERANET.

Ce programme contribuera à la stratégie gouvernementale mise en place à travers :

- **La loi d'orientation et de programmation sur la recherche** : le projet prévoit un accroissement sensible du financement de la recherche publique, dans les domaines de la santé et du développement durable.
- **La stratégie nationale de la biodiversité** et l'engagement pris, suite à la conférence internationale sur la biodiversité de janvier 2005, de développer des programmes de recherche dès 2005.
- **Le plan national santé-environnement**, notamment l'action 34 de son volet recherche, qui vise le renforcement et la coordination des programmes de recherche en appui aux politiques publiques.

- **La stratégie nationale du développement durable** qui prévoit une série d'actions de recherche et de développement technologique.
- **Le Plan Climat** qui vise à respecter, dès 2010, l'objectif du protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre.

Le programme se caractérise également par une série d'objectifs génériques qui concernent la qualité des prestations financées, leur adéquation aux standards de qualité internationaux et la satisfaction du « client public ».

Opérateurs

Le programme est mis en œuvre, respectivement pour les actions 1 à 4, par des organismes publics sous tutelle ou cotutelle du MEDD :

- deux **instituts** qui créent de la connaissance et de l'expertise : l'**INERIS**, institut national de l'environnement industriel et des risques (action 1) et l'**IRSN**, institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (action 3).
- deux **agences d'objectifs**, maîtres d'ouvrage qui sont chargés de coordonner et d'inciter au développement de l'expertise et la recherche dans leur champ de compétences : l'**AFSSET**, agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (ex AFSSE, action 2), l'**ADEME**, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (action 4).

Outre les opérateurs, le service de la recherche et de la prospective (action 5) au sein de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) assure la gestion et la valorisation de programmes incitatifs destinés à orienter et mobiliser la recherche académique en appui aux politiques publiques.

Pilotage et acteurs du programme

Le responsable du programme est le directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale. Pour chacune des actions confiées à des opérateurs, des **comités de la recherche** (structures interministérielles, réunions de tutelle « spécifiques » pour l'IRSN) auront pour objectif de veiller à la conformité des recherches avec les contrats d'objectifs des établissements et la stratégie nationale.

	action 1	action 2	action 3	action 4
	INERIS	AFSSET	IRSN	ADEME
Contrat d'objectifs	2001-05 En cours de révision	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration	2000-06 révisé à mi-parcours

De plus, un contrôle de la qualité de ces recherches sera effectué en s'appuyant sur l'évaluation par les **conseils scientifiques** des établissements et sur l'examen d'une série d'indicateurs. Dans le cas des actions à caractère incitatif 2 et 5, chaque programme de recherches fera l'objet, en prolongation du fonctionnement actuel, d'un **comité d'orientation** regroupant les responsables des politiques publiques concernées par la recherche qui y est développée. Les services déconcentrés y sont associés en tant que de besoin (action 5).

Instances de pilotage	action 1	action 2	action 3	action 4	action 5
Comité de la recherche	x	x	réunions tutelles	x	
Comité d'orientation		x			x
Conseil scientifique		x	x	x	x

Modalités de gestion du programme

Ce programme est mis en œuvre, au niveau central, via deux budgets opérationnels de programme ; l'un concernant les

actions 1 à 4, est placé sous la responsabilité de la direction du MEDD qui exerce la tutelle des opérateurs, l'autre pour l'action 5 est placé sous la responsabilité de la D4E.

Actions

Le programme est structuré en cinq actions :

1. Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions ;
2. Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux ;
3. Évaluation et prévention des risques nucléaires ;
4. Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
5. Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable.

Objectifs et indicateurs du programme

Introduction - Présentation stratégique :

Les recherches développées par le MEDD, les deux agences, l'ADEME et l'AFSSET et les deux organismes d'expertise et de recherche, l'INERIS et l'IRSN, ont pour fondement commun l'appui aux politiques publiques. Il s'agit notamment de produire des connaissances scientifiques adaptées aux besoins du MEDD, de développer les technologies du développement durable notamment en ce qui concerne la lutte contre l'effet de serre et d'accroître les connaissances permettant d'éclairer les politiques publiques de prévention des risques sanitaires environnementaux. La recherche mise en place par les opérateurs a également pour fonction de ressourcer en permanence leur expertise afin de lui conférer un niveau d'excellence international. Le MEDD pilote ces objectifs dans le cadre des contrats d'objectifs quadriennaux passés entre l'Etat et les organismes. Les indicateurs associés sont harmonisés avec ceux des autres programmes LOLF de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (objectif n°1 transversal).

Les spécificités des mandats confiés aux opérateurs dans leur domaine, notamment l'IRSN et l'ADEME, justifient quelques indicateurs spécifiques. Concernant l'IRSN dont l'ensemble des activités est financé par ce programme, il convient de garantir que les activités de long terme, comme la recherche, ne sont pas sacrifiées au bénéfice des besoins immédiats, comme l'expertise (objectif n°2 spécifique). L'ADEME développe des solutions technologiques innovantes devant être diffusées auprès des entreprises privées et du grand public (objectif n° 3 spécifique ; l'indicateur rattaché est harmonisé avec ceux des autres programmes de la mission interministérielle ayant cette même fonction).

La recherche en appui aux politiques publiques nécessite une réflexion spécifique sur son mode d'évaluation et sur les indicateurs, notamment d'efficacité socio-économique et de qualité de service. Son efficacité ne peut, en effet, être mesurée ni par le marché sous forme de brevets ni uniquement à travers les publications dans des revues scientifiques de haut niveau. C'est pourquoi une réflexion est engagée sur la mise en place d'un dispositif d'évaluation externe des programmes de recherches conduits et sur la construction d'indicateurs d'utilité publique. Un travail interne de mise au point est prévu afin de proposer des indicateurs adéquats.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen) : PRODUIRE DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES AU MEILLEUR NIVEAU INTERNATIONAL.

Commentaires :

Les leviers d'action :

- le pilotage des opérateurs du programme appuyé par des comités de la recherche interministériels ;
- la politique d'action assise sur une méthodologie (mise en concurrence, évaluation...)

- le contrat d'objectif des établissements ;
- la coordination avec les programmes de recherche des autres états membres de l'Union Européenne.

Le choix de l'objectif :

- Veiller à une bonne liaison des recherches conduites avec les programmes complémentaires conduits au niveau européen (sélection des thèmes, échanges d'informations, valorisation, ...);
- Veiller à la qualité scientifique intrinsèque des projets financés.

Le choix des indicateurs

Les indicateurs de production et de reconnaissance scientifique (« impact » au sens « bibliographique des articles) sont deux indicateurs complémentaires. Ils sont basés sur les outils publiométriques classiques du monde de la recherche : extraction des nombres de publications et des indices de citation de la base ISI. Les indicateurs taux de succès aux appels d'offre du Programme Cadre de Recherche et Développement technologique (PCRD) et taux de coordination (pour les instituts) et d'ouverture européenne (pour les agences) visent à renforcer la pénétration européenne de toutes les activités du programme.

Indicateurs du programme	Actions concernées				
	action 1	action 2	action 3	action 4	action 5
1- production scientifique	x		x		
2- reconnaissance scientifique	x		x		
3- taux de succès aux appels d'offre du PCRD	x		x		
4- taux de coordination des projets de recherche du PCRD	x		x		
5- ouverture européenne		x		x	x

Le choix des valeurs cibles

Les caractéristiques que ces indicateurs mesurent ont fait l'objet d'efforts importants ces dernières années, il est attendu le maintien de ces indicateurs à un haut niveau.

Indicateur n° 1 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE DES ETABLISSEMENTS DU PROGRAMME (instituts de recherche : INERIS, IRSN)

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
PART DES PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE INTERNATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS DU PROGRAMME DANS LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE FRANÇAISE	%					
PART DES PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE INTERNATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS DU PROGRAMME DANS LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE EUROPÉENNE (UE 25)	%					
PART DES PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE INTERNATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS DU PROGRAMME DANS LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE MONDIALE	%					

Précisions méthodologiques :

- indicateur harmonisé avec les autres programmes ; les indicateurs harmonisés au niveau du programme nécessitent la mise en œuvre de bases de données qui sont en cours de développement. Il n'est pas encore possible de fournir des données chiffrées. Elles seront communiquées à l'occasion du PLF 2007.
- Indicateur exprimé par la part des publications de référence internationale des établissements du programme concernés pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités scientifiques.

Indicateur n° 2 : RECONNAISSANCE SCIENTIFIQUE DES ETABLISSEMENTS DU PROGRAMME EXPRIMEE PAR L'INDICE DE CITATION A DEUX ANS DES ARTICLES PRODUITS PAR LES ETABLISSEMENTS DU PROGRAMME (instituts de recherche : INERIS, IRSN)

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
indice						

Précisions méthodologiques :

- indicateur harmonisé avec les autres programmes ; les indicateurs harmonisés au niveau du programme nécessitent la mise en œuvre de bases de données qui sont en cours de développement. Il n'est pas encore possible de fournir des données chiffrées. Elles seront communiquées à l'occasion du PLF 2007.
- Indicateur exprimé par l'indice de citation à deux ans des articles produits par les établissements du programme concernés, pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités.

Indicateur n° 3 : TAUX DE SUCCES DES PARTICIPATIONS DES ETABLISSEMENTS DU PROGRAMME AU NIVEAU EUROPEEN (instituts de recherche : INERIS, IRSN)

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

Précisions méthodologiques :

- indicateur harmonisé avec les autres programmes ; les indicateurs harmonisés au niveau du programme nécessitent la mise en œuvre de bases de données qui sont en cours de développement. Il n'est pas encore possible de fournir des données chiffrées. Elles seront communiquées à l'occasion du PLF 2007.
- indicateur exprimé par la part de projets présentés par les établissements et financés par l'Union européenne.

Indicateur n° 4 : TAUX DE COORDINATION DES ETABLISSEMENTS DU PROGRAMME AU NIVEAU EUROPEEN (instituts de recherche : INERIS, IRSN)

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

Précisions méthodologiques :

- indicateur harmonisé avec les autres programmes ; les indicateurs harmonisés au niveau du programme nécessitent la mise en œuvre de bases de données qui sont en cours de développement. Il n'est pas encore possible de fournir des données chiffrées. Elles seront communiquées à l'occasion du PLF 2007.
- indicateur exprimé par la part de projets financés par l'Union européenne dont les établissements sont coordinateurs.

Indicateur n° 5 : OUVERTURE EUROPEENNE (agences de programmation : AFSSET, ADEME, SRP)

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%				<10	20 à 25	33

Précisions méthodologiques :

- l'indicateur qui était intégré dans le PAP 2005 au niveau de l'action 5 s'adresse maintenant à l'ensemble des agences de programmation
- indicateur exprimé par le pourcentage de programmes faisant l'objet d'une collaboration formalisée avec au moins un pays européen en ce qui concerne la valorisation des résultats ou la coordination des appels à proposition.
- source des données : AFSSET, ADEME, SRP

Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen) : METTRE A LA DISPOSITION DE LA NATION LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET L'EXPERTISE NECESSAIRES AU MAINTIEN D'UN TRES HAUT NIVEAU DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES.

Commentaires :**Les leviers d'action :**

- le contrat d'objectif de l'IRSN 2005 – 09 (en cours d'élaboration) .
- les réunions de tutelle portant sur la recherche qui examineront annuellement la stratégie de développement et les résultats de l'organisme selon un agenda en phase avec la préparation du PAP et du RAP.

Le choix de l'objectif

Garantir que les activités de long terme ne soient pas sacrifiées au bénéfice des besoins immédiats

Le choix des indicateurs

L'indicateur vise le maintien d'une part de recherche correspondant à la moitié de l'activité.

Indicateur n° 1 : SYNERGIE EXPERTISE/RECHERCHE (IRSN)EXPRIMEE PAR LA PART DE L'ACTIVITE CONSACREE A LA RECHERCHE DANS LE BUDGET DE L'IRSN

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%				50	50	50

Précisions méthodologiques :

- indicateur exprimé par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget de l'IRSN.
- source des données : IRSN

Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen) : DEVELOPPER UNE EXPERTISE NATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE.

Commentaires :

Les leviers d'action envisagés :

- le comité de la recherche qui examine annuellement la stratégie de développement et les résultats de l'organisme selon un agenda en phase avec la préparation du PAP et du RAP ;
- le contrat d'objectif de l'établissement (2000-2006, révisé à mi parcours);
- une politique d'action assise sur une méthodologie : chaque programme s'appuie sur un conseil scientifique ;
- la coordination avec les programmes de recherche des autres états membres de l'Union Européenne.

Le choix de l'objectif

Efficacité, en termes d'effet de levier, des actions de développement technologique financées par l'ADEME.

Le choix des indicateurs

L'indicateur n°1 rend compte de l'effet de levier des budgets incitatifs de l'ADEME et de ses modalités d'intervention.

Le choix des valeurs cibles

Les valeurs sont indicatives et correspondent à un haut niveau d'exigence. Elles pourront être révisées dès que l'expérience le permettra.

Indicateur n° 1 : EFFET DE LEVIER DES BUDGETS INCITATIFS (ADEME)

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
ratio						2

Précisions méthodologiques :

- indicateur harmonisé avec les autres programmes ;
- indicateur exprimé par le montant des dépenses de recherche et de développement (R&D) engagées par les entreprises avec l'aide de l'ADEME divisé par le montant total des aides de R&D attribué par l'ADEME.
- source des données : ADEME

Présentation des actions



Action n° 01 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions

Cette action a pour finalité de développer et maintenir la capacité d'expertise de l'Institut national de l'environnement

industriel et des risques (INERIS) en dotant ses recherches qui, conformément au décret du 7 décembre 1990,

permettent d'évaluer les risques que les activités économiques font peser sur la santé et la sécurité des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement.

La gestion des risques liés aux substances chimiques et aux biocides, la prévention des accidents industriels et la protection des populations contre les accidents liés aux activités d'exploitation du sol et du sous-sol et à leurs séquelles, sont des enjeux importants de la politique de l'écologie et du développement durable. La connaissance est, dans tous les cas, au cœur des solutions apportées à ces problèmes complexes et politiquement sensibles qui impliquent de bien comprendre le fonctionnement des écosystèmes et les déterminants de la santé humaine dans l'environnement. La plupart des outils de gestion des risques s'appliquant à la source de ces risques, une bonne connaissance des processus industriels et de leur sécurité est également nécessaire. Le MEDD doit donc disposer, pour éclairer cette politique, des instruments de recherche et d'expertise de dimension proportionnée aux enjeux.

L'INERIS, établissement public à caractère industriel et commercial sous tutelle unique du MEDD, contribue à des politiques publiques inscrites dans d'autres programmes de la mission interministérielle comme le programme de recherche dans le domaine de la gestion des milieux et ressources, le programme de recherche industrielle, le programme de recherche dans le domaine de l'énergie et le programme de recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat. L'INERIS a su créer une recherche originale sur des thèmes encore peu développés en France dans le domaine des risques accidentels et chroniques liés aux activités industrielles. Bien que peu dotée par rapport aux activités d'expertise, cette recherche a obtenu des résultats significatifs dans la communauté scientifique internationale. Les chercheurs de l'INERIS ont notamment montré une capacité élevée de succès aux appels d'offres de l'Union européenne et de pilotage de projets européens.

Orientations stratégiques

Risques chroniques : Risques environnementaux et sanitaires dus aux pollutions et nuisances.



Action n° 02 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux

Cette action a pour finalité de coordonner et de développer les recherches de l'ensemble de la communauté scientifique en appui aux besoins d'expertise publique des risques pour la santé et de connaissance des contaminations de tous les milieux par les agents physiques chimiques et biologiques. Elle s'appuie sur l'agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (AFSSET), établissement public administratif, sous la cotutelle des ministères chargés de la santé, du travail et de l'emploi et du MEDD créé par la loi n°2001-398 du 9 mai 2001 et le décret 2002-299 du 1er mars 2002. Cette agence a pour mission de contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans le domaine de l'environnement et d'évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement.

Risques accidentels : Risques pour la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement liés aux accidents technologiques et industriels.

Risques liés au sol et sous-sol : Risques liés aux ouvrages souterrains et aux phénomènes naturels.

Gestion des risques : Aspects économiques et sociaux des risques environnementaux et de leur gestion.

Priorités pluriannuelles

Risques chroniques : La métrologie de l'environnement, la métrologie des expositions et la modélisation des pollutions et de leurs transferts ; la toxicité des substances pour les écosystèmes et pour l'homme à faibles niveaux d'exposition ; la contribution aux connaissances scientifiques sur les risques émergents ; la modélisation intégrée en appui aux nouveaux instruments économiques de régulation des impacts environnementaux.

Risques accidentels : La phénoménologie et la qualification des conséquences des scénarii accidentels ; la sécurité des procédés ; l'intégration de la composante humaine et organisationnelle dans l'analyse des risques ; l'évolution des méthodes et outils d'analyse des risques.

Risques liés au sol et sous-sol : Le comportement des terrains susjacentes aux exploitations et vides souterrains ; la mécanique des fluides (eau-gaz) dans les espaces souterrains et l'aptitude des terrains à la séquestration du CO² ; la surveillance des mouvements du sol, des talus et falaises liés aux facteurs entropiques ou naturels.

Gestion des risques : La participation à la diffusion de l'information technique contribuant à la perception et à la culture du risque ; l'appui et l'aide à la décision auprès des gestionnaires du risque.

Le programme de recherches « environnement santé » (PRES), créé par le MEDD en 1998 et transféré à l'agence française de sécurité sanitaire et environnementale (AFSSET), constitue l'essentiel de cette action. Il se caractérise par le lancement d'appels à propositions de recherche ouverts et la valorisation des résultats des recherches terminées. Il couvre l'ensemble des connaissances nécessaires à la démarche d'évaluation du risque sanitaire environnemental et il vise à apporter un appui aux politiques de prévention et de précaution. Il est explicitement prévu de le renforcer dans le cadre du plan national santé-environnement.

Cette action vise également à favoriser l'intégration des jeunes chercheurs français dans les réseaux internationaux existants et jouera un rôle dans la diffusion auprès du grand

public des informations scientifiques. Elle participera au renforcement de l'influence de la France dans les instances communautaires et internationales en charge de l'environnement et de la santé.

Instances internes

Afin d'assurer un partage interministériel du pilotage des recherches en appui aux politiques de santé publique environnementale, cette action est pilotée par un comité d'orientation présidé par la directrice générale de l'AFSSET. Les ministères chargés de la santé, du travail et de la recherche sont représentés au sein de ce comité.

Les projets sont évalués pour leur qualité scientifique par un **conseil scientifique** formé de scientifiques indépendants.

Orientations stratégiques

Émissions de substances, présence d'agents potentiellement dangereux dans l'environnement et leur diffusion ou leur comportement dans les milieux.

Identification du danger correspondant et connaissance des mécanismes en jeu.

Caractérisation et estimation des expositions de la population et/ou des groupes sensibles et évaluation du risque sanitaire associé.

Pratiques et représentations sociales, contraintes et freins à l'action publique.

Priorités pluriannuelles

Elles sont définies en cohérence d'une part, avec les thèmes prioritaires identifiés par le plan national santé environnement et le plan cancer, et d'autre part, avec les programmes de recherche ou travaux de synthèse des connaissances déjà engagés en 2003 et 2004 :

- toxiques pour la reproduction dans l'environnement ;
- agents cancérigènes dans l'environnement ;
- risques infectieux liés aux modes de vie ;
- nuisances sonores ;
- risques en émergence ;
- points critiques de méthode en évaluation du risque.



Action n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires

Cette action a pour finalité de réaliser les activités d'expertise, de recherche et développement dans le domaine de la radioprotection, de la connaissance des contaminations environnementales par les radioéléments et de leurs impacts potentiels et de la sûreté des installations nucléaires.

Cette expertise est nécessaire pour la mise en oeuvre des politiques publiques dans le domaine des **risques nucléaires et radiologiques**. Elle est déployée en appui aux administrations chargées du contrôle des installations nucléaires et de la radioprotection et pour l'accomplissement des missions de service public, notamment en matière de surveillance radiologique de l'environnement et des personnes exposées aux rayonnements ionisants, ainsi qu'à des fins de formation professionnelle en radioprotection.

Cette action s'appuie sur l'**institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)**, qui est chargé de la recherche et de l'expertise nationale dans les six grands domaines détaillés ci-dessous. Créé par la loi n° 2001-398 du 9 mai 2001 et le décret n° 2002-254 du 22 février 2002, l'IRSN est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la défense, de l'environnement, de l'industrie, de la recherche et de la santé.

Six grands domaines caractérisent cette action :

- **la sûreté des installations nucléaires et des transports de matières radioactives et fissibles** : recherche, études et expertise opérationnelle sur les phénomènes mis en jeu dans des situations accidentelles

ainsi que sur le comportement des composants d'un réacteur et notamment du combustible ;

- **la protection de l'homme** (exposition naturelle, industrielle ou médicale) : recherche, études et expertise opérationnelle sur les effets des rayonnements ionisants sur la santé, sur les techniques de mesure et d'évaluation des doses ;
- **la protection de l'environnement** (préparation aux situations d'urgence : expertise opérationnelle, surveillance, modélisation, transferts, interventions) : études du comportement des polluants naturels et artificiels dans la biosphère, étude de la géosphère et de l'élimination des déchets ;
- **la protection et le contrôle des matières nucléaires et des produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes** : recherche et développement sur les moyens de protection, de surveillance et de mesure des matières nucléaires en soutien à l'expertise ;
- **la protection des installations et des transports contre les actions malveillantes** : recherche et développement de la protection des installations nucléaires et des transports ;
- **la gestion de crise** : expertise, conseil et centre technique, interventions sur le terrain (notamment, mesures dans l'environnement, radioprotection des personnes exposées).

L'activité couverte par cette action s'insère dans plusieurs réseaux de recherche internationaux (CABRI-BEP, Phébus PF, ASTEC, BORIS, EURADOS et CRONICRADEPID pour les plus importants). L'IRSN a pris la responsabilité du réseau d'excellence européen SARNET (severe accident network) qui regroupe 52 institutions ou organismes et 350 chercheurs.

En matière de recherche, cette action contribue à des politiques publiques relevant d'autres programmes de la mission interministérielle comme le programme de recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires, le programme de recherche dans le domaine de la gestion des milieux et ressources, le programme de recherche industrielle, le programme de recherche dans le domaine de l'énergie et le programme de recherche duale.

Orientations stratégiques

Optimiser l'appui technique aux pouvoirs publics et les missions de service public.

Viser l'excellence scientifique dans les activités de recherche.

Ouvrir l'expertise de l'IRSN aux besoins de la société.

Contribuer à la convergence des pratiques techniques de sûreté nucléaire en Europe et dans le monde.

Priorités pluriannuelles

Renforcement des activités dans le champ de la radioprotection de l'homme et de l'environnement en dehors du champ de l'industrie nucléaire.

Poursuite des travaux concernant la sûreté, la sécurité et la radioprotection pour les installations nucléaires existantes, notamment pour la prévention des accidents.

Développement des activités liées aux installations futures envisagées : stockage géologique des déchets radioactifs, EPR (european pressurized reactor), réacteurs de 4^{ème} génération,...

Cette action comprend trois sous actions liées aux différentes missions de l'opérateur.

N°	Intitulé de la sous-action
31	Recherche et missions de service public
32	Appui technique aux pouvoirs publics
33	Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre la malveillance



Action n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Cette action a pour finalité de développer et de diffuser dans le monde économique, les solutions innovantes pour la lutte contre le changement climatique et la pollution. Elle s'appuie sur l'**agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**, qui conformément à la loi n°90-1130 du 19 décembre 1990, est compétente dans les domaines de l'énergie, des pollutions et de l'effet de serre.

Le changement climatique induit par l'émission de gaz à effets de serre est un défi majeur pour les politiques publiques. Cette menace met en cause un système énergétique fondé sur l'exploitation des ressources fossiles. La dissémination de substances polluantes et la complexité de nos systèmes de production et de consommation mobilisant de plus en plus de ressources et générant de plus en plus de déchets, représentent un deuxième enjeu majeur pour l'environnement.

L'ADEME est une agence d'objectifs qui déploie son activité sur ces questions. Sa capacité d'expertise lui permet de définir des « programmes » de recherche de base appliquée au développement industriel, de mobiliser les laboratoires publics sur ces enjeux en apportant des crédits incitatifs, de soutenir les recherches conduites dans le cadre de ces programmes par les entreprises et de promouvoir la valorisation des résultats au travers d'opérations de

démonstration aux financements desquels elle participe. Au total, 70% des financements de recherche de l'ADEME vont à la recherche des entreprises et 30% aux laboratoires publics.

Les recherches mises en œuvre ont une composante technologique importante dans le but de favoriser la compétitivité des entreprises, notamment les PMI du secteur environnement. Cette relation avec le « terrain » est possible grâce à une forte implantation régionale qui lui permet d'être confrontée à l'insertion des innovations dans le tissu économique et social et de tisser des partenariats avec les collectivités territoriales et les entreprises.

L'action est mise en œuvre, à travers le financement incitatif de projets de recherche et l'établissement d'accords avec des organismes d'expertise et de recherche, comme le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'AFSSE, le réseau des centres techniques industriels (CTI) et l'INERIS. Ces accords ont pour but de favoriser la réalisation de grands programmes de recherche, de mutualiser les expertises pour renforcer leur présence au niveau européen et international et de soutenir la formation de jeunes chercheurs par le financement de bourses de thèse.

Orientations stratégiques et priorités pluriannuelles :

- Energie et effet de serre : bâtiment sans effet de serre (programme PREBAT), transports propres (PREDIT), hydrogène et piles à combustibles, énergies renouvelables (photovoltaïque, bio-ressources, géothermie), capture et stockage du CO₂.
- Air et bruit : mesure et surveillance de l'air, caractérisation des polluants et leur impact sur la santé et les écosystèmes, réduction des émissions, qualité de l'air intérieur ; réduction des nuisances sonores.

- Déchets et sols : réduction de la production de déchets, valorisation et recyclage, traitement, gestion durable des sols, technologies pour les sites et sols pollués.
- Outils pour le développement durable : consommation durable, écoconception, nouveaux outils économiques, prospective analyses sociologiques, comportement et stratégies des acteurs.



Action n° 05 : Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable

Cette action a pour finalité de faire produire à la communauté scientifique en général, notamment dans les établissements généralistes (universités, grandes écoles, organismes de recherche : CNRS, INRA, Cemagref ...) les résultats scientifiques susceptibles d'éclairer les politiques publiques de l'écologie et du développement durable.

Cet objectif de mobiliser la recherche en amont des politiques publiques est réalisé par le financement ou le cofinancement de programmes de recherche pluridisciplinaires, en appui aux priorités de l'action publique, par l'animation de la réflexion des communautés scientifiques concernées et par la valorisation des recherches auprès des divers utilisateurs.

Trois domaines sont concernés :

- **l'écologie**, en tant que discipline scientifique de base d'une gestion durable des ressources naturelles (eau, air, sols), doit être conduite à proposer des solutions concrètes, des outils de connaissance et de gestion de milieux et apporter la dimension temporelle à l'échelle de plusieurs générations qui manque encore trop souvent dans la décision.
- **la maîtrise des risques** qui constitue également une priorité forte qui concerne tant les risques liés directement aux activités économiques que ceux qui proviennent d'une mauvaise prise en compte des contraintes naturelles dans la gestion des aménagements.
- **une dimension économique et sociale** afin de traduire en procédures efficaces les plus récentes avancées dans le domaine des outils de régulation économique et de gestion sociale du risque. Un effort important est mené pour associer, dès le lancement des programmes, les différents ministères, établissements publics et usagers potentiellement intéressés par ces travaux afin d'en garantir la pertinence.

Instances internes

Chaque programme de recherche financé par le MEDD est donc piloté par un **comité d'orientation**, garant de la pertinence des recherches ; ce comité comprend des représentants des services centraux et déconcentrés et des

établissements publics du ministère, d'autres ministères et d'acteurs du monde socio-économique. Les projets sont évalués pour leur qualité scientifique *a priori* et *a posteriori* par un **conseil scientifique** formé de scientifiques indépendants. Les projets sont sélectionnés suite à des procédures de mise en concurrence sous la forme d'appels à propositions de recherche ouverts.

La diffusion des résultats à l'attention des décideurs publics et chercheurs se fait au travers de produits tels que des ouvrages de synthèse, des colloques de restitution, des informations sur le site internet du ministère, une lettre mensuelle « recherche environnement ».

Présentation des partenaires

La mise en œuvre de l'action mobilise la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E), service de la recherche et de la prospective (SRP).

Tous les partenaires en charge des politiques publiques peuvent participer à l'orientation des programmes de recherche dans le domaine concerné, qu'ils financent des recherches ou non. La possibilité de cofinancements est ouverte aux organismes, aux directions d'administration centrale ou agences compétentes sur le thème du programme et à d'éventuelles participations de structures privées.

En fonction des sujets et en tant que de besoin, un certain nombre d'organismes peut être associé à l'animation des programmes de recherche : Cemagref, CNRS, INERIS, IRSN, INRA, GIP Medias France, GIP Ecofor, GIS BRG, IDDRI...

Orientations stratégiques

Risques sanitaires. Recherche visant à fournir l'expertise nécessaire à la prévention des risques sanitaires environnementaux.

Biodiversité, écosystèmes. Actions visant à protéger la biodiversité, la dynamique des écosystèmes et la prévention des impacts des activités humaines.

Développement durable. Recherche visant à créer les outils nécessaires aux politiques publiques du développement durable.

Europe. Mise en place d'appels d'offres coordonnés avec les autres pays européens, participation à l'animation collective européenne et pilotage d'actions de prospective.

Priorités pluriannuelles

Les priorités sont de contribuer, par ces programmes de recherche incitatifs, aux engagements pris par le gouvernement dans :

- **La stratégie nationale de la biodiversité.**
- **Le plan national santé-environnement.**
- **La stratégie nationale du développement durable.**

- **Le plan Climat :** Il se traduit dans cette action par un programme de recherches intitulé « gestion et impacts du changement climatique ».
- **L'intégration dans l'espace européen de la recherche :** montage de projets d'actions concertés du type ERANET qui visent à coordonner les programmes nationaux des états membres.

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions		5.072.000	5.072.000		5.072.000	5.072.000
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux		1.524.000	1.524.000		1.524.000	1.524.000
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires		236.779.400	236.779.400		236.779.400	236.779.400
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie		29.023.000	29.023.000		29.023.000	29.023.000
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable		7.836.969	7.836.969		7.836.969	7.836.969
Total		280.235.369	280.235.369		280.235.369	280.235.369

Dépenses de personnel (titre 2)

Effectifs et activité des services

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Les emplois de l'action Management et soutien sont déversés à partir du programme 181 « Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable » de la mission « écologie et développement durable » qui regroupe tous les emplois du ministère. Cette action emploie, au service recherche et prospective de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E), 31 ETPT.

Justification par action

Action n° 01 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	5.072.000	5.072.000
<i>Crédits de paiement</i>	5.072.000	5.072.000

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette subvention a pour but de développer et maintenir la capacité d'expertise de l'INERIS en dotant ses recherches pour l'évaluation des risques que les activités économiques font peser sur la santé et la sécurité des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement.

Le contrat d'objectifs prévoit explicitement d'accélérer l'effort de recherche en poursuivant le développement de la recherche entrepris depuis 1997, en identifiant clairement les axes prioritaires de travail, compte-tenu des mutations des problématiques environnementales et des risques émergents, et en renforçant l'insertion de l'Institut dans le dispositif national et européen d'expertise et de production de connaissances scientifiques en matière de sécurité environnementale. Ce contrat prévoit que la recherche représente à terme un tiers de l'activité de l'organisme, elle est stabilisée depuis quatre ans au niveau de 10%. Les efforts doivent porter sur les priorités pluriannuelles décrites dans la partie « présentation des actions » du présent document, notamment :

- Poursuivre l'investissement dans les risques liés aux substances chimiques, y compris les nanoparticules.
- Développer une compétence sur le stockage du carbone dans les gisements houillers.
- Devenir un acteur majeur du renforcement de la toxicologie de l'environnement, notamment dans le cadre du plan national santé-environnement (PNSE).
- Renforcer les compétences françaises en prévention des accidents industriels dans une logique de mutualisation des moyens au niveau européen.

Ces priorités ont été prises en compte par l'établissement et ont été présentées et discutées lors du comité de la recherche réuni en décembre 2004. On note tout particulièrement l'excellente insertion dans les réseaux européens dans le domaine des risques accidentels et l'ambition de l'établissement de s'attacher à la connaissance des risques liés aux nouvelles technologies, notamment l'utilisation de l'hydrogène et les nano-particules ; le souhait de développer des recherches originales dans un secteur spécifique de ses compétences d'intérêt stratégique qui concerne le stockage du dioxyde de carbone dans les gisements de houille ; enfin le développement des recherches sur la pollution de l'atmosphère à grande distance et ses relations avec le climat.

Il est prévu de résorber en 2006, une partie de la dette en CP de manière à assurer la couverture des AE sur 36 mois et maintenir ainsi un rythme normal d'engagement des travaux de recherche.

AE 2006	CP 2006	CP 2006 sur AE antérieures	CP 2006 sur AE nouvelles
5 072 000	5 072 000	3 381 333	1 690 667

Des éléments complémentaires figurent dans le projet annuel de performance du programme 181 « prévention des risques et lutte contre les pollutions » de la mission de l'écologie et du développement durable (EDD), dont l'INERIS est opérateur principal.

Action n° 02 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>1.524.000</i>	<i>1.524.000</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>1.524.000</i>	<i>1.524.000</i>

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC**

Cette subvention à l'agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (AFSSET) a pour but de coordonner et développer les recherches de l'ensemble de la communauté scientifique, en appui aux besoins d'expertise publique des risques pour la santé et de connaissance des contaminations de tous les milieux par les agents physiques chimiques et biologiques. L'essentiel de l'action est constitué par le programme de recherches "environnement santé" (PRES), initialement créé par le ministère chargé de l'environnement et maintenant transféré à l'agence. Il se caractérise par le lancement d'appels à propositions de recherche ouverts et la valorisation des résultats des recherches terminées. Le PRES couvre l'ensemble des connaissances nécessaires à la démarche d'évaluation du risque sanitaire environnemental et vise à apporter un appui aux politiques de prévention et de précaution.

La subvention en AE prévue pour 2006 est stable en euros courant.

Les priorités de financement du programme environnement-santé de l'AFSSET sont celles énoncées dans la partie « présentation des actions » du présent document. Ces priorités sont en cohérence avec le PNSE et visent l'apport de connaissances scientifiques pour la prévention des risques sanitaires environnementaux. Il est donc particulièrement important de développer ces recherches. L'intérêt de renforcer cette action tient au fait que le programme existe depuis 1998, une communauté scientifique est maintenant structurée et produit des résultats importants ; depuis la création de ce programme, 107 projets ont été soutenus qui ont donné lieu à 250 publications de rang A. Ainsi, cette partie finalisée du volet recherche du PNSE est-elle à même de fournir les résultats dont les décideurs ont besoin pour mener des politiques de prévention efficaces, elle est complémentaire des actions de recherche fondamentales conduites par le ministère chargé de la recherche en 2005.

Le montant des CP a été porté au niveau des AE pour faire face aux paiements liés aux AE antérieures et à la mise en œuvre de l'action 34 du PNSE.

AE 2006	CP 2006	CP 2006 sur AE antérieures	CP 2006 sur AE nouvelles
1 524 000	1 524 000	1 359 400	164 600

Des éléments complémentaires figurent dans le projet annuel de performance du programme 181 « prévention des risques et lutte contre les pollutions » de la mission de l'écologie et du développement durable (EDD), dont l'AFSSET est opérateur principal.

Action n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>236.779.400</i>	<i>236.779.400</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>236.779.400</i>	<i>236.779.400</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette subvention a pour but d'une part, le maintien et le développement de l'expertise sur les questions liées aux risques nucléaires et radiologiques, d'autre part, pour 50% de l'activité, la recherche pour faire progresser les connaissances et constituer le socle de l'expertise sur les sujets les plus complexes. Deux missions d'accompagnement complètent cette action : une contribution à la formation en radioprotection des professionnels de santé et des personnes professionnellement exposées et une veille permanente en radioprotection pour l'environnement, les travailleurs et les sources radioactives.

Les principales attentes vis à vis de l'IRSN, en cohérence avec les priorités pluriannuelles énoncées dans la partie « présentation des actions » du présent document sont :

- Maintenir le niveau de performance de l'expertise des risques nucléaires dans notre pays et dans le contexte international.
- Anticiper en permanence sur les nouveaux risques et les besoins liés aux nouvelles technologies du nucléaire.
- Développer une véritable culture de la concertation sur les risques nucléaires avec toutes les parties prenantes.
- Développer et améliorer la radioprotection des personnes potentiellement exposées aux rayonnement ionisants.
- Observer et rendre compte de la réalité des contaminations de l'environnement et des risques associés.

Sous-action n°3.1 Activités de recherche et de service public

- L'IRSN va poursuivre les travaux dans le domaine de la connaissance des impacts des radioéléments sur la santé humaine et les écosystèmes, l'organisme développe notamment des recherches sur les impacts des faibles doses. Les résultats permettent d'améliorer la connaissance des risques et des méthodologies de leur analyse. Ces activités de recherche sont cohérentes avec les efforts de recherche du plan santé environnement.

- L'institut s'attache également au développement d'outils de prévention des risques liés à la malveillance, et de la capacité de réponse médicale et sanitaire en cas d'urgence radiologique. Il s'agit notamment d'améliorer le diagnostic des tissus irradiés par la connaissance des effets de l'irradiation sur les tissus sains, la mise au point de nouveaux bio-indicateurs de diagnostic du tissu irradié et leur traitement par thérapie cellulaire ou moléculaire.

- Les recherches de l'IRSN ont également pour objectif l'amélioration des outils de connaissance des expositions des travailleurs aux radioéléments par voie interne ou externe. Ces travaux contribuent à l'amélioration de la connaissance des risques et au suivi de l'exposition historique des individus. Un volet formation est intégré à destination des médecins du travail et des personnes compétentes en radioprotection. Des recherches se poursuivent sur les effets retardés des radiothérapies en lien avec les partenaires académiques concernés.

- Dans le domaine de la sûreté nucléaire, suite à la réalisation fin 2004 du dernier essai PHEBUS, l'année 2006 verra un redéploiement des équipes vers les programmes « Terme source », CABRI et PRISME. Le programme « Terme source » à vocation internationale vise la connaissance du comportement de l'iode, de matériaux et des produits de fission en situation d'accident grave afin d'affiner les scénarii accidentels. Le réacteur CABRI fera l'objet d'une série d'investissements avant le premier

essai en 2007. Le programme PRISME a pour but l'étude de la propagation de la chaleur et des fumées en situation d'incendie d'installation nucléaire.

- L'IRSN a prévu de reprendre ses travaux de recherche sur l'évaluation de la résistance des emballages à une attaque terroriste, recherche justifiées par la persistance du risque terroriste.

- Dans le domaine de la surveillance radiologique du territoire l'IRSN va lancer un programme de modernisation du dispositif actuel. Il s'agira notamment de détecter de façon précoce les événements radiologiques majeurs de différentes origines. Des outils de télémessure des milieux les plus sensibles seront utilisés et répartis sur le territoire de façon comparable à ce qui existe à l'étranger. Le réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement sera informatisé et rendu accessible au public.

- Les moyens mobiles d'intervention de l'IRSN seront également modernisés afin de maintenir la capacité de faire face à toute situation d'urgence radiologique.

Sous-action n°3.2 Appui technique aux pouvoirs publics

- Cette activité est liée à la demande des administrations qui est en croissance. L'accent sera mis sur la capacité d'expertise des installations de nouvelle génération, le maintien du niveau de sûreté des installations existantes, l'organisation de la gestion de crise, l'expertise des déchets à haute activité et à longue durée de vie et la protection radiologique médicale.

- L'IRSN va aussi poursuivre le programme MIMAUSA (mémoire et impact de mines d'uranium : synthèse et archive), lancé en 2003, et qui consiste en l'établissement d'un état radiologique de l'environnement autour des anciens sites miniers d'uranium.

Sous-action n°3.3 Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense ; contrôle des matières nucléaires ; protection contre les malveillances

- Dans le domaine de la lutte contre les risques de prolifération nucléaire, l'adoption du nouveau règlement EURATOM, et l'entrée en vigueur du protocole additionnel au Traité de non prolifération impliquent un accroissement de cette activité et le développement d'outils nouveaux.

La prochaine signature de l'amendement à la Convention internationale sur la Protection Physique des Matières Nucléaires et le renforcement en 2005 du jeu des menaces de référence à prendre en compte en France dans les études de sécurité et les plans particuliers de protection justifient les moyens de l'expertise de l'IRSN pour répondre aux demandes des pouvoirs publics dans les domaines de la prévention, de la détection, et de la réponse aux actions malveillantes.

Action 3*	AE 2006	CP 2006
Sous-action n°3.1 Recherche et missions de service public	138 012 000	138 012 000
Sous-action n°3.2 Appui technique aux pouvoirs publics	81 255 000	81 255 000
Sous-action n°3.3 Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre la malveillance	17 512 400	17 512 400
Total	236 779 400	236 779 400

Action n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	29.023.000	29.023.000
Crédits de paiement	29.023.000	29.023.000

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La subvention a pour but de permettre à l'ADEME la mise en œuvre de recherches constituant une composante technologique importante dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment les PMI du secteur environnement. Ces recherches, qui s'inscrivent également dans l'éclairage de la capacité d'expertise de l'agence, sont menées à travers le financement incitatif de projets, l'établissement d'accords avec des organismes d'expertise et de recherche comme le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et l'institut national de l'environnement et des risques (INERIS), dans le but de favoriser la réalisation de grands programmes de recherche et le financement de bourses de thèse. Dans le cadre de cet effort significatif de formation par la recherche, ces bourses de thèse sont attribuées par un mécanisme de sélection ouvert à la compétition.

Les priorités des 20 programmes principaux de l'ADEME pour 2006 sont déterminées par le plan stratégique Recherche de l'agence. Ce plan définit quatre axes de recherche énoncés dans les orientations stratégiques et priorités pluriannuelles de la partie « présentation des actions » du présent document.

L'agence a un engagement important dans les recherches contribuant à la réussite du plan climat :

- Programme sur l'efficacité énergétique des bâtiments (PREBAT) où l'ADEME sera l'opérateur du MEDD et qui complète celui sur les transports (PREDIT).
- Recherches sur les technologies associées au vecteur Hydrogène et aux énergies renouvelables avec un accent particulier sur la biomasse et le photovoltaïque.
- Recherches sur l'ensemble des systèmes concernés par le changement climatique.

L'agence envisage également d'aborder les sujets de la qualité d'air, des nuisances sonores, des sols pollués et des déchets en prenant comme référence les risques pour la santé et sur les écosystèmes, ce qui est particulièrement intéressant pour l'appui aux politiques publiques. Les efforts pour le développement de nouvelles technologies seront poursuivis.

L'ADEME poursuivra également ses efforts pour intégrer la lutte contre les nuisances environnementales dès la conception des produits et services dans une logique de développement durable.

AE 2006	CP 2006	CP 2006 sur AE antérieures	CP 2006 sur AE nouvelles
29 023 000	29 023 000	22 000 000	7 023 000

Des éléments complémentaires figurent dans le projet annuel de performance du programme 181 « prévention des risques et lutte contre les pollutions » de la mission de l'écologie et du développement durable (EDD), dont l'AFSSE est opérateur principal.

Action n° 05 : Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	7.836.969	7.836.969
Crédits de paiement	7.836.969	7.836.969

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 299 969 €**

Sont regroupés dans cette action les crédits de fonctionnement du service de la recherche et de la prospective (SRP) qui permettent de mettre en œuvre les programmes de recherche du MEDD. Ces crédits représentent moins de 5% des crédits de l'action 5.

Fonctionnement courant du SRP : 129 969 €

Ces crédits comprennent des dépenses courantes du service de la recherche, chargé de mettre en œuvre ce programme LOLF, notamment des frais de déplacement des agents (31 ETPT et 7 MAD), des abonnements à des revues, des actions de valorisation communes aux programmes etc.

Les dépenses de fonctionnement correspondant à la valorisation spécifique à chaque programme (manifestations, colloques, édition d'ouvrages...), sont incluses dans les subventions de financement des programmes de recherche sur les crédits d'intervention, titre 6.

Financement de l'évaluation des programmes de recherche : 170 000 €

Un effort significatif d'évaluation des programmes de recherche de l'action 5 de ce programme est prévu. Un guide d'évaluation des recherches en appui aux politiques publiques est en cours de publication et servira de base à ces évaluations. Celles-ci seront confiées à des consultants extérieurs sous la responsabilité et le pilotage d'un chargé de mission du service de la recherche et de la prospective. Outre le renseignement des indicateurs, capitalisé progressivement au fur et à mesure des évaluations de programmes de recherches, ces évaluations apporteront des informations très précieuses pour la conduite des programmes de recherche.

Il sera notamment demandé d'évaluer l'apport des recherches aux politiques publiques et de recueillir l'intérêt des décideurs publics pour leurs résultats. A l'instar de beaucoup de pays d'Europe du nord, et pour un investissement relativement modeste en regard du coût des recherches subventionnées, des données objectives seraient ainsi disponibles à terme pour conduire l'action publique. Il est prévu d'évaluer 3 programmes de recherche en 2006, soit un coût estimé d'environ 57k€ de dépenses externes par évaluation. Le rythme de croisière du système d'évaluation devrait être, in fine, de cinq programmes de recherche par an.

DÉPENSES D'INTERVENTION**DÉPENSES D'INTERVENTION : 7 537 000 €**

Le MEDD a mis en place une vingtaine de programmes de recherche qui publient régulièrement des appels à propositions. Chaque programme donne lieu également à une animation dont le but est d'organiser la réflexion collective, le dialogue chercheurs-décideurs et de transférer les connaissances en direction des responsables des politiques publiques. Les dépenses d'intervention représentent 96 % des crédits de l'action 5.

Les recherches financées sur ce titre sont donc des projets retenus après consultation par le biais d'un appel à proposition de recherche puis sélection par les instances concernées (conseil scientifique et conseil d'orientation indépendants du MEDD). L'engagement pour chacun de ces projets est formalisé par la rédaction d'une convention unipartite ou multipartite, dans le cadre du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 et de la circulaire du 2 mai 2002 relative aux modalités d'attribution des aides à la recherche du ministère. Ces projets s'inscrivent dans le cadre des programmes de recherche du ministère créés par décision du directeur de la D4E. Le financement de ces recherches correspond à une participation inférieure ou égale à 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable. Les modalités de financement sont 5% à notification, 65% sur relevé de dépenses et facture, 30% bloqués jusqu'à la remise du rapport final.

Le soutien de manifestations, colloques, actes de colloques représente actuellement environ 2% des crédits d'intervention. Toute demande de subvention doit avoir une finalité qui entre dans les préoccupations environnementales du ministère, en lien avec les thèmes des programmes de recherche. Toute subvention supérieure à un montant de 23 000 € TTC doit faire l'objet d'une

convention ; en deçà, une décision attributive de financement est délivrée. Cette subvention correspond à une participation inférieure ou égale à 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Dépenses liées au financement des programmes de recherche en 2006 : 6 653 000 €, pour une prévision d'environ 70 projets à financer pour une dizaine de programmes définis en fonction des orientations stratégiques et des priorités pluriannuelles du service indiquées dans la partie « présentation des actions » du présent document.

Le déterminant du coût retenu afin de justifier le coût de l'action au premier euro est le suivant :- **Coût unitaire d'un projet de recherche (CUPR)** : Le projet de recherche est l'unité de base commune à tous les programmes de recherche. Une typologie des projets a dû être mise en place afin de prendre en compte la montée en puissance des problématiques socio-économiques de ces dernières années qui a entraîné une diminution du coût moyen des projets (soit une estimation de 140 K€ par projet sur la période 1998-2004). Deux types de projets sont donc distingués :

- le type 1, projet centré sur un approfondissement des connaissances, correspondant à un montant compris entre 100-140 K€ ;
- le type 2, projet centré sur une problématique socio-économique, correspondant à un montant compris entre 50-60 K€. soit environ la moitié du coût d'un projet de type 1 qui nécessite, notamment des frais d'équipement.

Dépenses liées à la valorisation annuelle des programmes : 884 000 € (concernant une prévision de 17 programmes).

Un programme de recherche correspond à une thématique importante et regroupe plusieurs projets de recherche pour lesquels il organise une série d'actions d'animation et de valorisation (colloques, éditions d'ouvrages, séminaires, plaquettes de présentation... Le déterminant du coût retenu est le suivant :

- **Coût annuel de valorisation de programme de recherche (CAVPR)** : Il s'agit du coût moyen annuel de la valorisation attachée à tout programme de recherche, soit un calcul de 52 K€ par programme.

L'essentiel des dépenses liées à cette action correspond au versement de subventions pluriannuelles.

L'importance des engagements sur AE antérieures a conduit à une consommation de la dotation annuelle en CP de 100% depuis 2003.

	AE 2006	CP 2006	CP 2006 sur AE antérieures	CP 2006 sur AE nouvelles
Titre 3	299 969	299 969		299 969
Titre 6	7 537 000	7 537 000	6 037 000	1 500 000
Total	7 836 969	7 836 969	6 037 000	1 799 969

Environ un tiers de ces crédits relève de la catégorie 2, transfert aux entreprises et près des 2/3 relève de la catégorie 4, transfert aux autres collectivités.

Intitulé du dispositif ou du regroupement de dispositifs d'intervention	Titre 6 – catégorie 2	Titre 6 – catégorie 4	Total
Crédits de paiement	2 713 000	4 824 000	7 537 000

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	280.235.369	247.457.636	32.777.733
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	<i>32.777.733</i>	<i>32.777.733</i>	<i>0</i>
Total pour le programme	313.013.102	280.235.369	32.777.733

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			271.497.942	270.597.942	272.398.400	272.398.400
Transferts ou dotations						
Totaux pour le programme			271.497.942	270.597.942	272.398.400	272.398.400

L'INERIS, l'AFSSET et l'ADEME sont opérateurs principaux du programme 181 « prévention des risques et lutte contre les pollutions » de la mission « écologie et développement durable ».

L'IRSN est un opérateur de ce programme 181 de la mission « écologie et développement durable ». mais est opérateur principal pour le programme 189 de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » car l'essentiel de son budget est imputé sur ce programme.

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		1.624	1.624
Total général		1.624	1.624

Seuls figurent dans ce tableau les emplois de l'IRSN, opérateur principal du programme. Les emplois des trois autres opérateurs du programme, l'INERIS, l'AFSSET et l'ADEME, sont présentés dans le programme 181 « prévention des risques et lutte contre les pollutions » de la mission « écologie et développement durable » (EDD).

Tableau des emplois des opérateurs – année 2004

Détail des emplois 2004 rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs	Emplois en ETPT	A défaut : effectifs employés
IRSN	1 059	
Total général	1 059	

Présentation des principaux opérateurs

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) est un établissement public à caractère industriel et commercial né en 2001 de la fusion de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) et de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI). Il est régi par le décret n°2002-254 du 22 février 2002. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la défense, de l'environnement, de l'industrie, de la recherche et de la santé. Le directeur de la prévention des pollutions et des risques du MEDD exerce la fonction de commissaire du Gouvernement auprès de l'Institut.

Un contrat d'objectifs entre l'Etat et l'IRSN devrait être signé courant 2005.

L'IRSN exerce pour le compte des pouvoirs publics des missions d'expertise et de recherche dans les domaines de la sûreté nucléaire, la sûreté des transports de matières radioactives et fissiles, la protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants, la protection et le contrôle des matières nucléaires et produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes, la protection des installations et des transports contre les actes de malveillance.

Dans son programme d'activités 2005, l'institut entend tenir compte des priorités des autorités publiques et des attentes de la société, en particulier sur la radioprotection de l'homme et de l'environnement.

L'IRSN est opérateur unique de l'action « évaluation et prévention des risques nucléaires » du programme « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions ». Cette action a pour but de réaliser les activités d'expertise, de recherche et développement dans le domaine de la radioprotection, de la connaissance des contaminations environnementales par les radioéléments et de leurs impacts potentiels et de la sûreté des installations nucléaires. L'action est décomposée en trois sous-actions : recherche et missions de service public ; appui technique aux pouvoirs publics ; sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre les malveillances.

L'objectif de l'action est de « mettre à disposition de la Nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques ».

Cette action s'insère aussi dans plusieurs réseaux de recherche internationaux ; en particulier, l'IRSN a pris la responsabilité de l'animation du réseau d'excellence européen SARNET (Severe Accident Network) qui regroupe 52 institutions ou organismes et 350 chercheurs.

Les indicateurs de performance sont au nombre de sept au niveau du programme. L'IRSN est concerné par cinq d'entre eux :

- quatre indicateurs relatifs à un objectif transversal commun de production de connaissance au meilleur niveau international et harmonisés avec ceux des autres programmes LOLF de la mission interministérielle ; soit deux indicateurs bibliométriques et deux indicateurs relatifs à la participation aux projets de recherche européens :

1. production scientifique des établissements du programme ;
2. reconnaissance scientifique des établissements du programme ;
3. taux de succès des participations des établissements du programme au niveau européen ;
4. taux de coordination des établissements du programme.

- un indicateur intitulé "Synergie expertise/recherche" exprimé par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget de l'établissement. Valeur cible : 50%. Il correspond à un objectif spécifique du programme : mettre à disposition de la nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques".

Financements de l'État

Opérateur financé par un seul programme :

Programme ou action intéressé / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 434 000	235 434 000	236 779 000	236 779 000	236 779 000	236 779 000
Subventions pour charges de service public	235 434 000	235 434 000	236 779 000	236 779 000	236 779 000	236 779 000
Totaux	235 434 000	235 434 000	236 779 000	236 779 000	236 779*	236 779*

Budget de l'opérateur

Budget prévisionnel 2005	Ressources de l'opérateur				
(en milliers d'euros)	Subventions de l'Etat	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total (HT)
Total	236 779			40 556*	277 335

* Ces ressources incluent les participations aux contrats de recherche versées notamment par l'Union européenne (5 000 K€)

Source : EPRD 2005 - Le budget de l'opérateur est établi HT.

Budget prévisionnel 2005	Dépenses de l'opérateur			
(en milliers d'euros)	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Total	112 443	147 735	15 466	275 644

Source : EPRD 2005 - Le budget de l'opérateur est établi HT.

Emplois de l'opérateur :

Ces chiffres intègrent les emplois rémunérés en qualité de thésards, post-doctorants et stagiaires. La fin de la mise à disposition d'agents par le commissariat à l'énergie atomique (CEA) est intervenue le 27/02/05.

Consolidation des emplois de l'opérateur	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1059	1624	1624
Autres emplois (ETP) en fonction dans l'opérateur : MAD CEA	570	41	41
Total des emplois de l'opérateur	1629	1665	1665

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

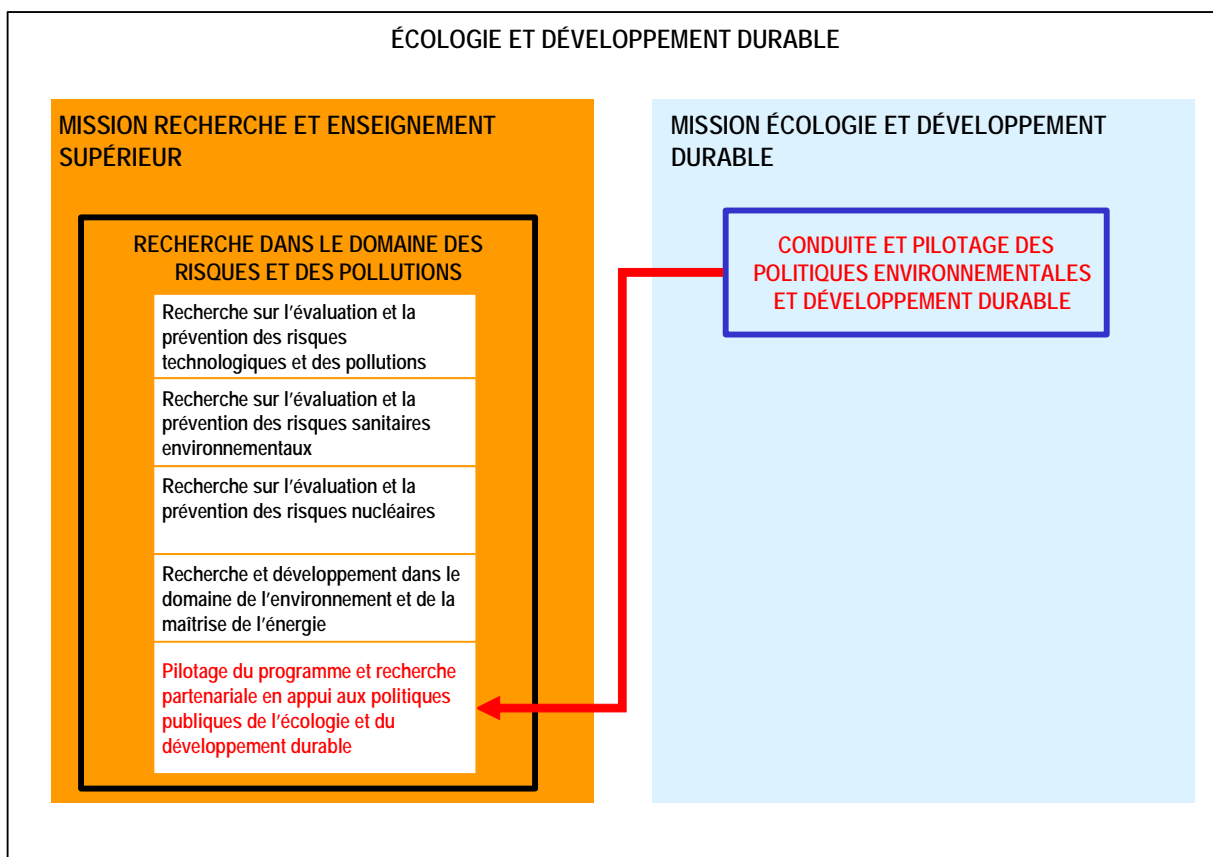
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	5.072.000			5.072.000
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1.524.000			1.524.000
Evaluation et prévention des risques nucléaires	236.779.400			236.779.400
Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	29.023.000			29.023.000
Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	7.836.969		+2.602.202	10.439.171
Total	280.235.369		+2.602.202	282.837.571

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-2.602.202
CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (Mission Ecologie et développement durable)	-2.602.202

Observations

LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien du programme spécifique de conduite et pilotage

Le MEDD a fait le choix de ne disposer d'actions comportant des crédits de soutien qu'au sein du seul programme « Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable » (action « développement durable » pour le partenariat associatif, action « management et soutien » pour les crédits de titre 2 et pour les crédits d'investissement et de fonctionnement courants globalisés et action « information et communication » pour les crédits de communication) pour les raisons suivantes :

- la première, générale, est le caractère polyvalent de la quasi majorité des structures du MEDD qui interviennent, en général, pour la mise en œuvre de plus qu'un seul programme ; ceci explique donc, en particulier, pourquoi tous les crédits d'investissement et de fonctionnement globalisés des structures (immobilier, parcs de véhicules ou informatique non spécialisés, fonctionnement courant ...) ont été concentrés dans l'action 'management et soutien' ;
- pour les crédits de titre 2, trois critères supplémentaires se rajoutent : la faiblesse du plafond

d'emploi total concerné, la très forte disparité des corps et statuts représentés en son sein et le mode de gestion très particulier du MEDD, qui relève de ses ministères partenaires pour disposer d'effectifs et en faire assurer la paye, en leur transférant les crédits ad hoc ; l'ensemble de ces raisons ont donc milité pour assurer une gestion centralisée du plafond d'emploi et de la masse salariale au niveau de l'action « management et soutien », seule garantie pour qu'elle puisse être réalisée de manière sûre et performante ;

- la troisième raison concerne les crédits du partenariat associatif et de la communication : dans les deux cas, les thématiques embrassées sont larges et la planification doit rester modulable, pour optimiser la gestion ou saisir les opportunités maximales : dans ce cas, le recours à la concentration des moyens et à la comptabilité d'analyse des coûts, permettant de traduire une programmation prévisionnelle et rendre compte au plus juste de la consommation effective des crédits est préférable à une ventilation budgétaire figée des moyens a priori.

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions.

Le déversement en provenance du programme « Conduite et pilotage des politiques environnementales et

développement durable » est fait à partir de l'action « évaluation et expertise » de ce programme.

Cette action reçoit d'abord, selon les principes suivants, un déversement interne pour l'ensemble des activités la concernant, dont celles en lien avec l'accompagnement du programme de recherche :

- déversement de la masse salariale globale du MEDD (concentrée initialement dans l'action « management et soutien »), pour la part d'activité de l'ensemble des personnels du MEDD qui concerne effectivement les finalités de chaque action du programme (masse salariale de production) et pour une part de la masse salariale des fonctions support globales, au prorata de ce que la masse salariale de production de chaque action représente de la masse salariale de production totale ;
- déversement des dépenses globalisées de l'action « management et support » sur l'ensemble des actions de politique, au prorata de ce que la masse salariale de l'action (production et support précédemment ventilé) représente de la masse salariale totale du MEDD ;
- déversement de dépenses spécialisées (actions « développement durable » et « information et

communication ») directement sur chaque action de politique concernée, pour la valeur exacte qui convient.

La part des dépenses complètes de cette action concernant le programme « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions » est alors calculée et déversée sur l'action « pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable » de ce programme.

Commentaires :

Le programme « Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable » se déverse sur le programme « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions » à hauteur de 2 602 202 €. Ceci représente un accroissement de 0,93% des crédits de paiement votés pour le programme.

**Programme 188 :
Recherche dans le domaine de l'énergie**

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	417.020.030		417.020.030	
02 Nouvelles technologies de l'énergie	56.995.000		56.995.000	
03 Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	175.000.000	8.300.000	183.300.000	
Totaux	649.015.030	8.300.000	657.315.030	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	417.868.530		417.868.530	
02 Nouvelles technologies de l'énergie	56.995.000		56.995.000	
03 Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	175.000.000	8.300.000	183.300.000	
Totaux	649.863.530	8.300.000	658.163.530	

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2005
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	388.125.763	
02	Nouvelles technologies de l'énergie	34.593.767	
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	192.000.000	
Totaux		614.719.530	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2005
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	388.125.763	
02	Nouvelles technologies de l'énergie	34.593.767	
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	192.000.000	
Totaux		614.719.530	

Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		614.719.530	649.015.030		614.719.530	649.863.530
Subventions pour charges de service public		614.719.530	649.015.030		614.719.530	649.863.530
Titre 6. Dépenses d'intervention			8.300.000			8.300.000
Transferts aux entreprises			8.300.000			8.300.000
Totaux		614.719.530	657.315.030		614.719.530	658.163.530

Évaluation des dépenses fiscales⁴

Dépenses fiscales dont l'objet principal contribue au programme

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2004	Évaluation pour 2005	Évaluation pour 2006
230404 Provision pour reconstitution de gisements d'hydrocarbures. La provision doit être employée dans le délai de deux ans suivant sa dotation à certains travaux ou immobilisations de recherche réalisés en France	0	5	5

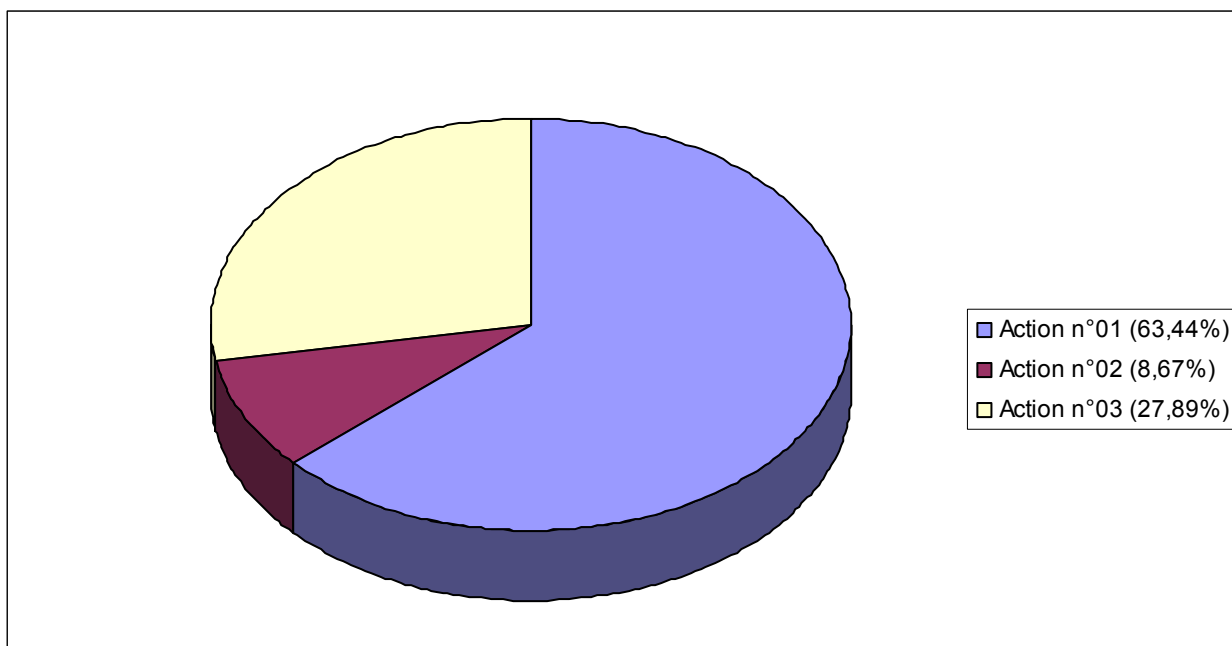
⁴ Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ».

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	417.020.030	417.868.530
02	Nouvelles technologies de l'énergie	56.995.000	56.995.000
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	183.300.000	183.300.000
Totaux		657.315.030	658.163.530

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

Finalités

Les finalités de la recherche dans le domaine énergétique recoupent celles de la politique énergétique, présentée à l'action « politique de l'énergie » du programme 134 « Développement des entreprises » :

- fournir de l'énergie aux consommateurs, dans un contexte d'appauvrissement des réserves ;
- répondre à la demande à un coût supportable (compétitivité de l'énergie) ;
- maîtriser la consommation ;
- limiter l'impact sur l'environnement.

La création d'une mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » a conduit à constituer un programme retraçant le volet « recherche » de la politique de l'énergie et des matières premières. Ses autres volets relèvent du programme « Développement des entreprises ».

La mise en œuvre, à moyen et long terme, des finalités poursuivies par la politique de l'énergie suppose de réaliser aujourd'hui un effort de recherche fondamentale et technologique. Les trois actions de ce programme visent à faciliter l'engagement des entreprises dans des projets de recherche qu'elles auraient des difficultés à assurer seules.

Le programme « Recherche dans le domaine de l'énergie » comporte des activités de recherche visant une application industrielle relativement bien définie. Il ne comprend donc pas les activités de recherche fondamentale, qui relèvent du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Par conséquent, les crédits du CNRS destinés aux laboratoires impliqués dans la recherche énergétique ne figurent pas dans ce programme.

Acteurs et pilotage

Le programme est mis en œuvre par la direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) et piloté par son directeur, dans le cadre de la politique de l'énergie que cette direction est chargée de conduire.

Opérateurs

Trois établissements sont opérateurs du programme :

- le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), placé sous la double tutelle Recherche / Industrie pour le volet civil de son activité ;
- l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), placée sous la triple tutelle Environnement / Recherche / Industrie ;
- l'Institut Français du Pétrole (IFP) sous tutelle unique de l'Industrie - DGEMP.

Les contrats d'objectifs passés avec ces trois opérateurs sont en cours de renégociation. Une subvention annuelle leur est versée et les programmes de recherche sont arrêtés conjointement entre les tutelles et les établissements. Au contraire des deux autres organismes, l'ADEME ne réalise

pas directement d'opérations de recherches mais distribue des subventions aux acteurs de la recherche.

Présentation des actions

Le programme est composé de trois actions :

1 - La recherche en matière nucléaire vise à maintenir le haut niveau de compétitivité de cette filière, à accroître la sécurité de la production d'énergie nucléaire et à réduire encore son impact sur l'environnement.

Cette action est directement réalisée par le **CEA**.

2 - La recherche en matière de nouvelles technologies de l'énergie, poursuit un double objet :

- identifier et développer de nouvelles filières de production d'énergies propres et/ou renouvelables et les aider à atteindre un niveau de rentabilité minimum ;
- trouver et développer de nouvelles méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), permettant de réduire la consommation d'énergie tout en préservant la croissance économique.

Cette action est directement réalisée par le **CEA** (pour certaines nouvelles technologies de l'énergie telles que l'hydrogène, les piles à combustible, le solaire photovoltaïque et les nouveaux matériaux) et par l'**IFP** (pour la production d'hydrogène, la captation et le stockage du CO₂ et les bioénergies). Elle bénéficie également des contributions fournies par des établissements de recherche sur la base des subventions allouées par l'**ADEME** (pour l'URE et les énergies renouvelables –EnR-).

3 - La recherche en matière d'hydrocarbures (amont, avec le volet « exploration – production » ; aval avec le volet « raffinage – pétrochimie » et « moteurs – énergie ») vise, malgré la diminution des ressources conventionnelles, à maintenir le niveau actuel d'approvisionnement des acteurs économiques en hydrocarbures au plus faible coût, à réduire les impacts sur l'environnement et à contribuer au développement économique des filières associées au pétrole, au gaz, aux moteurs et à la pétrochimie.

Cette action est directement réalisée par l'**IFP**.

La recherche en matière d'hydrocarbures bénéficie en outre de crédits incitatifs. Ainsi, pour contribuer au financement de la recherche technologique et de l'innovation dans le domaine pétrolier et parapétrolier, l'État octroie, par l'intermédiaire d'un dispositif appelé Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG), des avances remboursables à destination de l'industrie – en particulier des PME – et d'organismes de recherche.

Modalités de gestion

L'ensemble des crédits de ce programme est regroupé dans un BOP unique et une unité opérationnelle, placés sous la responsabilité du responsable de programme.

Présentation des actions



Action n° 01 : Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire

L'utilisation de l'énergie nucléaire est indispensable pour répondre aux besoins énergétiques de la France et plus généralement de l'Europe. Elle ne produit pas de gaz à effet de serre et assure une sécurité d'approvisionnement énergétique appréciable. Néanmoins, l'énergie nucléaire suscite des interrogations qu'il convient de prendre en compte : il s'agit de la problématique des déchets (impact environnemental), et de celle de l'impact potentiel sur la santé humaine.

La recherche en matière nucléaire permet de maintenir le haut niveau de compétitivité de cette énergie.

L'effet attendu de la recherche prise en charge par l'Etat est double : la baisse du coût de l'énergie, et la compétitivité de la filière nucléaire.

Le CEA est l'opérateur chargé de la mise en œuvre de cette action. Sur un effectif civil total dédié aux programmes de recherche d'environ 6 200 personnes, 3 700 d'entre elles travaillent sur le seul secteur de l'énergie au sein de l'établissement. Le nombre des effectifs travaillant dans le cadre du programme proprement dit, hors personnel support, s'élève quant à lui à 3 100.

Ses trois objectifs majeurs sont :

1) apporter des solutions à l'industrie nucléaire pour accroître sa compétitivité face à la concurrence, principalement celle des énergies fossiles (réduction du coût du kWh nucléaire à tous les niveaux et en toute sûreté, augmentation de la durée de vie des réacteurs nucléaires, et amélioration de la performance des combustibles) ;

2) concevoir et évaluer de nouvelles générations de systèmes (réacteur - cycle du combustible) et les technologies clés sur lesquelles ils reposent, sur la base de critères tels que : sûreté, investissement réduit et compétitivité économique, utilisation optimale du combustible et minimisation des déchets, ...

3) mieux répondre aux préoccupations du public, en apportant des solutions techniques efficaces et acceptables pour la gestion des déchets radioactifs, en renforçant la

connaissance de l'impact environnemental des activités nucléaires, tout en portant la plus grande attention aux travaux de démantèlement.

Le financement des actions de recherche civile conduites par le CEA fait l'objet d'un cofinancement Etat (subvention du ministère de la recherche et du Minéfi)-industriels. La part du cofinancement des opérations de recherche en matière d'énergie par les industriels représentait en 2004 environ 39 % des dépenses totales (avec de fortes disparités selon les segments - Exemple : optimisation du nucléaire industriel : 56 %).

Les programmes de recherche menés au sein du CEA font l'objet d'une évaluation scientifique rigoureuse. Un conseil scientifique placé sous l'égide du Haut-commissaire à l'énergie atomique établit un programme conduisant à l'évaluation de trois ou quatre thématiques scientifiques tous les ans. Des revues sont également menées sur les grandes thématiques scientifiques du CEA dans le cadre des « Visiting Committees » réunissant sur les domaines concernés les plus grands scientifiques au plan international. A titre d'exemple, un tel Visiting Committee a été mis en œuvre sur les programmes de recherche relatifs aux déchets radioactifs (programmes liés à la séparation poussée / transmutation et à l'entreposage de longue durée). Enfin, concernant les programmes liés à l'énergie nucléaire, des revues d'experts peuvent être organisées dans un cadre impliquant les industriels français du secteur (cas de l'expertise menée en 2004 sur le projet de réacteur expérimental Jules Horowitz avec EDF et AREVA) ou dans un cadre international sous l'égide de l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE (une revue est en cours sur les programmes relatifs aux déchets radioactifs dans la perspective du débat parlementaire prévu en 2006 sur ces sujets).

Les recommandations issues de ces évaluations sont présentées aux pouvoirs publics, et sont prises en compte pour l'élaboration du contrat d'objectif entre le CEA et ses tutelles.



Action n° 02 : Nouvelles technologies de l'énergie

La finalité de cette deuxième action est d'accroître l'indépendance énergétique du pays et de maximiser l'efficacité énergétique en développant de nouvelles technologies basées sur les énergies renouvelables (EnR) et en maîtrisant la consommation. Elle vise également à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En effet, la politique de l'énergie ne peut se réduire à la seule problématique consistant à fournir de l'énergie aux consommateurs. Elle doit également prendre en compte l'appauvrissement des réserves naturelles et la nécessité de limiter les conséquences environnementales induites par la consommation d'énergie.

La recherche dans les domaines des énergies propres, des énergies renouvelables (EnR) et de l'Utilisation Rationnelle

de l'Energie (URE) constitue l'un des moyens dont dispose le Gouvernement pour cette prise en compte, à côté d'instruments tels que la fiscalité ou la réglementation par exemple.

La recherche en matière d'énergies propres vise à trouver de nouvelles formes de production ou de transfert de l'énergie plus respectueuses de l'environnement (hydrogène par exemple) ; la recherche en matière d'EnR a pour finalité d'anticiper et à terme de limiter les conséquences de l'appauvrissement des ressources, et ainsi de permettre de maximiser l'indépendance énergétique ; la recherche en matière d'URE vise pour sa part à trouver des moyens de limiter les consommations sans impacter la croissance (réduire l'intensité énergétique).

La recherche dans le domaine des NTE vise à suppléer l'insuffisance de la recherche privée européenne, inhérente au défaut (actuel) de rentabilité économique des filières concernées et à la prise en compte encore insuffisante des externalités environnementales par les marchés.

Trois opérateurs accomplissent cette action :

- l'ADEME se charge de l'URE et des EnR, et du financement de recherches qu'elle ne réalise pas elle-même mais fait réaliser par des établissements de recherche divers (publics ou privés) ;

- le CEA consacre une part significative des ressources qui lui sont allouées à des actions de recherche en matière de NTE.

Dans le précédent contrat d'objectifs du CEA (2001-2004), trois programmes de recherches étaient retenus dans ce cadre et devraient être confirmés dans celui qui est en cours de négociation avec les ministères de tutelle pour la période suivante :

- hydrogène et piles à combustible ;
- photovoltaïque, stockage et rationalisation énergétique ;
- matériaux.

Certaines de ces actions sont effectuées en partenariat avec d'autres centres de recherche ou sont cofinancées.

Par exemple, en 2004, sur un montant total de dépenses réalisées par le CEA dans le domaine des ENR de 31 M€, les recettes externes s'établissaient à 14 M€.

- L'IFP travaille également sur les NTE, en particulier sur les EnR et les énergies propres, à travers :
 - la production d'hydrogène ;
 - la captation et le stockage du CO₂ ;
 - les bioénergies.



Action n° 03 : Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves

Les hydrocarbures représentent et continueront de représenter dans les prochaines années une part importante des formes d'énergie utilisées dans le monde. C'est également le cas en France, même si le développement d'un important programme nucléaire a contribué à réduire la part des hydrocarbures dans le bilan énergétique national. La disponibilité et le coût du pétrole et du gaz naturel conservent néanmoins une incidence directe et importante sur l'économie du pays.

En France, la recherche en matière d'hydrocarbures touche tous les secteurs, de l'amont à l'aval. Dans cet ensemble, l'État prend en charge la part de la recherche que les entreprises de la filière ne peuvent assumer seules.

L'action conduite par l'État a trois finalités :

- aider à maintenir le niveau actuel d'approvisionnement de l'économie en hydrocarbures au coût le plus faible possible malgré la diminution de la ressource naturelle ;
- contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des hydrocarbures ;
- contribuer au développement des filières associées au pétrole, au gaz, à la pétrochimie et aux moteurs.

En dehors du réseau RTPG qui permet d'accorder des aides remboursables à la recherche aux entreprises du secteur parapétrolier, c'est l'Institut Français du Pétrole (IFP) qui est le principal instrument de cette action. A ce titre, il a été qualifié opérateur de l'État.

L'IFP emploie environ 1 750 personnes. Il mène une action de recherche et développement, d'information et de formation. Cette dernière activité est exercée par

l'intermédiaire de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs (ENSPM). Ses activités sont encadrées par un contrat d'objectifs pluriannuel passé avec l'État. Le contrat en cours arrivant à échéance fin 2005, un nouveau contrat est en cours de négociation.

La recherche et développement conduite par l'IFP est une recherche à finalité industrielle. Elle s'inscrit dans une perspective de développement durable et met l'accent sur la préservation de la sécurité des approvisionnements et la protection de l'environnement. Elle est organisée autour des trois domaines fondamentaux de la chaîne pétrolière : exploration-production, raffinage-pétrochimie, et utilisation des hydrocarbures, en particulier dans les moteurs à explosion.

Les programmes de recherche, définis en concertation étroite avec l'industrie, sont conduits sous forme de projets pluridisciplinaires menés à partir d'un large éventail de compétences scientifiques et de moyens techniques répartis selon dix directions de recherche. L'institut réalise également un volume significatif de recherche de base et exploratoire menée en propre ou en partenariat avec les milieux scientifiques et industriels français et internationaux.

L'Institut conduit également une importante action de formation au travers de l'ENSPM. Cette école, ouverte aux diplômés de l'enseignement supérieur du monde entier, offre une large gamme de formations aux métiers du pétrole, du gaz et des moteurs.

Objectifs et indicateurs

Introduction - Présentation stratégique :

Les objectifs du programme sont complémentaires, par leurs finalités communes, de ceux de l'action 1 "politique de l'énergie et des matières premières" du programme 134 "développement des entreprises".

Les cinq objectifs retenus sont:

1. Accroître, par la recherche, la compétitivité de l'énergie nucléaire.
2. Apporter des solutions techniques efficaces et acceptables en matière de déchets nucléaires, maîtriser l'impact des activités nucléaires, en assurant l'avancement nominal des travaux de démantèlement.
3. Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique.
4. Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières.
5. Assurer l'efficience de la recherche dans le domaine de l'énergie.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable) : Accroître, par la recherche, la compétitivité de l'énergie nucléaire.

Le choix de l'objectif correspond à la première des priorités du CEA ; il vise à améliorer, en cohérence avec l'action 1 du programme « Développement des Entreprises » (politique de l'énergie), la compétitivité de la production nucléaire.

Un certain nombre d'indicateurs sont proposés dans le contrat d'objectifs (en cours de re-négociation), qui permettent aux tutelles (Recherche et Industrie) d'assurer au niveau qui est le leur un pilotage des programmes de recherche.

Les résultats de ces recherches ne peuvent apparaître qu'à moyen - long terme.

Compte tenu du caractère stratégique de l'objectif, et de la difficulté de s'assurer, pour une action de moyen/long terme de la correcte avancée des travaux, les nombreux programmes de recherche conduits sont séquencés en livrables (ou « résultats ») assortis d'un échéancier, arrêtés de concert avec les tutelles et inclus dans le contrat d'objectifs, ce processus s'inscrivant dans une logique de résultats.

Par conséquent, le degré d'atteinte de cet objectif s'évalue par la mesure des livrables effectivement remis aux dates prévues.

La qualité des travaux vis-à-vis des industriels « consommateurs » fait l'objet d'une mesure complémentaire, à travers l'évaluation de la part que les industriels sont prêts à apporter dans le cofinancement des recherches du CEA.

Deux indicateurs sont donc retenus, portant sur la qualité du service rendu :

- Le premier indicateur permet de s'assurer de la qualité de service rendu à l'ensemble de la filière, par le respect de l'échéancier des résultats ;
- Le second indicateur mesure la qualité des travaux du point de vue de l'intérêt qu'ils présentent pour les industriels « consommateurs ». Cet intérêt est apprécié par la mesure de l'effort que les industriels sont prêts à consacrer en cofinçant les projets de recherche.

Les variations observées sur le premier indicateur s'expliquent par le fait que les livrables relatifs aux exercices 2003 et 2004 ont été définis en 2000 dans le cadre de l'élaboration du contrat d'objectifs 2001-2004 conclu entre l'Etat et le CEA. Ils correspondaient donc à des prévisions à moyen terme qui sont, par nature, plus difficiles à établir puis à atteindre que les prévisions à court terme. Ceci explique les taux de réalisation obtenus (71 % en 2003, soit l'atteinte de 5 livrables sur 7 prévus et 75 % en 2004, soit l'atteinte de 3 livrables sur 4 prévus initialement). Pour 2005 et 2006, les livrables ont été définis en prenant en compte les nouvelles orientations stratégiques de l'établissement, telles qu'établies dans le cadre de son plan à moyen et long terme ou présentées lors des réunions de préparation du prochain contrat (2006-2009). Ceci explique des objectifs placés à 100 % de réalisation.

Indicateur n° 1 : Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur le volet « optimisation et évolution de l'outil industriel ».

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	71	100	75	100	100	100

Précisions méthodologiques : nombre de résultats effectivement livrés sur ce volet et sur la période considérée rapporté au nombre de résultats prévus.

Parmi les résultats obtenus prévus dans le contrat d'objectif, on peut citer la démonstration de la nouvelle chaîne de calcul réacteur cycle couplée neutronique / thermomécanique / thermohydraulique.

Source des données : CEA (contrat d'objectif) et reportings annuels

Indicateur n° 2 : Taux de participation des industriels au financement de la recherche sur le volet « optimisation de l'outil industriel » (CEA) (mesure du crédit porté par les industriels à la recherche réalisée par le CEA).

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	51	50	52	52	54	55

Précisions méthodologiques : sur l'année écoulée et pour les segments CEA concernés par l'action LOLF (recherches sur les déchets nucléaires, systèmes nucléaires du futur, optimisation du nucléaire industriel) : montant des recettes provenant des industriels concernés (contrats de collaboration, redevances sur licences,...) divisé par le coût des programmes.

Source des données : CEA

Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur) : Apporter des solutions techniques efficaces et acceptables en matière de déchets nucléaires, maîtriser l'impact des activités nucléaires, en assurant l'avancement nominal des travaux de démantèlement.

La maîtrise de l'impact des activités nucléaires sur l'environnement et la santé, au sens large, est un objectif stratégique assigné au CEA, et particulièrement suivi par le Parlement.

L'objectif correspond aux finalités poursuivies par l'action 1 « politique de l'énergie » du programme « Développement des entreprises », notamment le développement de la production nationale d'énergie. En répondant à la question des déchets et plus généralement de l'impact environnemental du nucléaire, il permet de renforcer l'acceptabilité de cette source de production d'énergie.

La mesure de la performance s'opère, de la même manière que pour l'objectif 1, à travers le respect du jalonnement des programmes de recherche, qui se traduit par la définition, à échéances précises, d'une série de livrables, pour tenir compte du caractère moyen / long terme des travaux. L'indicateur permet de s'assurer de la qualité du service rendu à l'ensemble de la filière, par le respect de l'échéancier des travaux. Le caractère nominal de l'avancée des travaux, compte tenu de leur nature, est stratégique.

Le périmètre des activités concernées au sein du CEA correspond aux programmes de recherche menés sur la gestion des déchets radioactifs. En 2003, un livrable sur trois initialement prévu a été réalisé pour ces programmes, soit un taux de 33 %. Ceci est lié au fait que ces livrables avaient été définis en 2000 et qu'il est plus difficile de faire de la prévision à moyen terme qu'à court terme. Les deux livrables non respectés en 2003 ont été reportés en 2004 ; ils ont été réalisés au cours de cet exercice ainsi que le livrable qui avait été fixé dès 2000 pour cet exercice 2004, conduisant à un taux global de réalisation de 100 % (3 livrables réalisés sur 3 prévus). Les objectifs 2005 et 2006 ont été fixés récemment dans le cadre des réflexions menées pour l'élaboration du plan à moyen et long terme du CEA ainsi que de la renégociation du contrat d'objectifs pour la période 2006-2009. Ceci explique des objectifs ambitieux fixés à 100 % de jalons réalisés.

Indicateur n° 1 : Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur le volet « déchets radioactifs, maîtrise de l'impact des activités nucléaires » (CEA).

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Déchets et maîtrise de l'impact	%	33	100	100	100	100

Précisions méthodologiques : nombre de résultats effectivement livrés sur ce volet et sur la période considérée rapporté au nombre de résultats prévus.

Parmi les jalons réalisés, on peut citer :

- la mise en irradiation des premières cibles américium dans Phénix, dans le cadre d'études de combustible pour la transmutation,
- la qualification de conteneurs pour l'entreposage de longue durée et le stockage des combustibles irradiés et des déchets.

Source des données : CEA (contrat d'objectif).

Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique.

Cet objectif répond aux finalités poursuivies par l'action « politique de l'énergie » du programme « Développement des Entreprises ». Il s'agit d'accroître l'indépendance énergétique en développant de nouvelles énergies et en maîtrisant la consommation.

La DGEMP finance actuellement des recherches sur les Nouvelles Technologies de l'Energie (énergies renouvelables, hydrogène, efficacité énergétique, ...) réalisées par le CEA, l'ADEME (qui redistribue sa subvention aux organismes de recherche) et l'IFP. La stratégie de recherche sur les NTE est déclinée dans les contrats de ces trois organismes.

Le degré d'atteinte de cet objectif est mesuré par deux indicateurs portant sur la valeur et la pertinence, du point de vue des industriels, de la recherche conduite dans le domaine des NTE. La part des brevets déposés dans le domaine des NTE par le CEA et l'IFP et faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession d'une part, la mesure de l'effet de levier des crédits incitatifs alloués à l'industrie par l'ADEME en faveur de la R&D sur les NTE et l'URE d'autre part, constituent un élément d'appréciation de l'impulsion donnée par l'Etat et les crédits publics à l'industrie dans ce secteur.

Le premier indicateur doit être interprété à la lumière des précisions suivantes :

- Un brevet déposé une année peut être transféré à l'industrie au cours d'un exercice ultérieur ;
- Il est difficile de faire des projections à l'horizon 2010 sur des techniques nouvelles, qui n'ont pas aujourd'hui de débouchés commerciaux et dont le succès dépendra pour beaucoup des politiques nationales et internationales en matière de soutien à la recherche et de fiscalité ;
- Les brevets déposés par l'IFP dans le domaine de la recherche **de base et exploratoire donnent rarement lieu à transfert de licences** ;
- Enfin, cet indicateur ne donne qu'une vision partielle des transferts possibles vers l'industrie des résultats de recherche. En effet, celui-ci peut s'effectuer sous trois formes : les contrats de recherche et développement en coopération, les contrats de cession ou ceux reposant sur des licences d'exploitation (que le savoir-faire soit breveté ou non) ainsi que les participations au capital d'entreprises innovantes issues d'opérations d'essaimage. Toutefois, une évaluation plus globale des activités de transfert (non forcément limitée aux brevets) se heurte à la difficulté majeure que constitue l'agrégation de données non homogènes (les contrats de collaboration peuvent par exemple être de nature très variée). Il est donc plus opérationnel de suivre une partie des activités de transfert via les accords de licence et de cession réalisés à partir des brevets (objectif 3, indicateur 1, lignes 3 et 4) et des redevances perçues (objectif 5, indicateur 1, lignes 1 et 2). En revanche, il est difficile d'établir des prévisions fiables sur un domaine étroit : en plus des fortes fluctuations statistiques sur des nombres relativement faibles, les licences et gestions sont intrinsèquement liées à une gestion des risques et sont donc soumises à des aléas importants.

Indicateur n° 1 : Mesure de la qualité des travaux du CEA et de l'IFP et de leur impact auprès des industriels.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Nombre de brevets CEA déposés dans le domaine des NTE	41		48	50	52	60
Nombre de brevets IFP déposés dans le domaine des NTE			21	22	24	35
Nombre de brevets CEA dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés			0	0	3	10
Nombre de brevets IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés			0	0	3	20

Précisions méthodologiques :

Source des données : CEA et IFP

Mode de calcul :

- CEA : sur l'année écoulée et pour les segments CEA concernés par l'action LOLF : nombre des brevets « prioritaires », en propriété du CEA pleine ou partielle, déposés et issus d'un financement par les Nouvelles Technologies pour l'Énergie, et ayant fait l'objet d'accords de licence d'exploitation ou de cession, à titre onéreux ou gratuit. Les brevets ayant fait l'objet de plusieurs accords sont comptés pour autant d'accords.

Nota : Les brevets "prioritaires" correspondent au dépôt initial au sens de l'invention sans considération des extensions à l'étranger.

- IFP : pour le calcul du nombre de brevets est pris en compte le nombre de premiers dépôts de brevets sur le territoire français (hors extension à l'étranger)
- 1ère et 2ème lignes : il s'agit d'un flux et non d'un nombre cumulé, sachant que ce chiffre doit être affiné et limité aux seules NTE.
- 3ème et 4ème lignes : il s'agit d'un nombre cumulé de brevets faisant l'objet d'accords de licences d'exploitation ou de cession rapporté à un nombre cumulé de brevets déposés.

Indicateur n° 2 : Mesure de l'effet de levier des crédits incitatifs alloués par l'ADEME en faveur de la R&D dans l'industrie dans les secteurs des NTE et URE (utilisation rationnelle de l'énergie): Montant des crédits engagés par l'industrie rapporté au montant des crédits engagés par l'ADEME dans les projets communs de recherche en matière de NTE et d'URE.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
€ privé/€ public			1	1	1,2	2

Précisions méthodologiques :

Numérateur : cofinancement industriel sur la durée de la convention

Dénominateur : subvention ADEME sur la durée de la convention

L'indicateur permet d'apprécier le montant investi par l'industrie privée pour un euro de crédits publics.

Source des données : ADEME (contrat de plan Etat-ADEME).

Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable) : Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières.

Il s'agit de l'un des objectifs structurants de l'Institut Français du Pétrole (IFP) chargé, à travers son contrat d'objectif, de la mise en œuvre de la politique de l'énergie, pour sa partie « recherche ».

L'indicateur mesure l'intensité du partenariat avec les entreprises et permet de s'assurer que la recherche est « utile » : par construction, les industriels optent pour les choix qui leur sont les plus économiques ; c'est la raison pour laquelle ils préfèrent « acheter » de la recherche que la produire directement. Il a été choisi, parmi les indicateurs du contrat de l'IFP, en raison de sa représentativité de l'action entreprise.

Cet indicateur doit être interprété en tenant compte du fait qu'une partie des recettes prises en compte au numérateur (notamment les redevances pour transfert de technologies) correspond à des dépenses engagées plusieurs années auparavant.

La performance se mesure à travers cet indicateur par la capacité de l'IFP à maintenir à moyen terme le bon résultat de partenariat public - privé réalisé en 2004, compte tenu d'un environnement économique difficile (pressions sur les dépenses de R&D de moyen ou long terme dans les entreprises privées).

On notera qu'il n'est pas possible à ce jour d'isoler automatiquement dans la comptabilité de l'Institut les montants liés spécifiquement aux NTE (avec la définition des NTE donnée plus haut) donc de connaître avec exactitude les montants dans le périmètre NTE et hors du périmètre NTE. Les outils d'information et méthodes d'évaluation seront améliorés à partir de 2006, ce qui pourrait conduire à une révision sensible de mesures ou prévisions fournies dans le présent document. Cette remarque vaut également pour les indicateurs associés à l'IFP fournis dans l'objectif 5 présenté ci-dessous.

Le second indicateur porte sur l'outil que constitue le Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG). Il permet de mesurer la pertinence du choix de financement des projets de recherche effectué dans le cadre du réseau.

Indicateur n° 1 : Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Participation des industriels au financement des projets de recherche menés par l'IFP liés à cet objectif et hors NTE / charges directes de l'IFP sur même périmètre (hors dividendes).

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%			23	23	23	24

Précisions méthodologiques :

Source des données : IFP

Mode de calcul :

Numérateur : sont prises en compte les facturations à des partenaires ou à des clients portant soit sur des prestations effectuées par l'IFP seul, soit sur des parts de travaux réalisés par l'institut en collaboration avec partenaires, les redevances perçues directement des partenaires industriels ainsi que celles provenant des filiales de l'IFP lorsque celles-ci assurent la commercialisation des résultats des travaux de recherche.

A noter que les charges de recherche et développement incluent des charges relatives à des travaux de recherche fondamentale ou prospective qui ne peuvent être valorisées en tant que telles auprès des industriels ; cet indicateur, interprété comme le résultat de la valorisation auprès de l'industrie des travaux à caractère industriel ou préindustriel menés par l'IFP, est donc légèrement sous-estimé par rapport à sa valeur théorique du fait de la majoration du dénominateur.

Ne sont pas pris en compte les dividendes provenant des filiales de l'IFP, les ressources provenant du RTPG, de l'ADEME, de l'Union européenne, de l'ANR et de l'All.

Dénominateur : les charges directes retenues sont constituées par le budget total des activités de recherche et développement de l'IFP valorisées à leur coût complet.

Indicateur n° 2 : Taux de remboursement des aides accordées par le RTPG

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	38	40	35	35	35	50

Source des données : DGEMP / DIREM / Bureau 1A

Mode de calcul : Les aides apportées aux industriels dans le cadre du RTPG prennent la forme d'avances remboursables. Le taux de remboursement des aides accordées est déterminé par la DGEMP à partir du degré de réussite de chaque projet soutenu. L'indicateur est actuellement calculé en comparant les remboursements perçus à l'année n et les engagements effectués la même année.

Objectif n° 5 (du point de vue du contribuable) : Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie.

Pour conserver la lisibilité des objectifs précédents, les indicateurs d'efficacité, communs à l'ensemble de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur », ont été regroupés dans un objectif dédié à cet axe d'analyse de la performance.

L'efficacité est mesurée sous deux angles : efficacité des activités de recherche, et efficacité de la gestion des brevets.

Sur le premier indicateur, et dans le domaine des NTE, les résultats pour les années 2003 et 2004 ne sont pas significatifs car les recherches en matière de NTE ne font pas encore l'objet de transferts importants vers l'industrie.

En outre, cet indicateur doit être apprécié en tenant compte du fait que :

- les contrats de recherche avec des partenaires constituent le mode prédominant de financement extérieur pour les grands organismes public de recherche dans le monde ;
- il existe un décalage temporel important entre les activités de recherche et les retombées économiques ;
- les charges de recherche et développement figurant au dénominateur incluent des charges relatives à des travaux de recherche fondamentale ou prospective qui ne peuvent être valorisées en tant que telles auprès des industriels ; la valeur de l'indicateur, est donc légèrement sous-estimée par rapport à sa valeur théorique du fait de la majoration du dénominateur.

Concernant le deuxième indicateur, on tiendra compte des précisions suivantes :

- les dépenses de propriété intellectuelle représentent moins de 3% des dépenses globales de l'Institut ;
- une part des brevets déposés par l'IFP ne donne pas lieu à redevances (brevets déposés dans le domaine de la recherche exploratoire).

Indicateur n° 1 : Mesure de l'efficacité de la recherche.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Produit des redevances et licences sur brevets CEA dans le domaine des NTE / charges directes de l'établissement relatives aux NTE	%	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	1
Produit des redevances et licences sur brevets IFP dans le domaine des NTE / charges directes de l'établissement relatives aux NTE	%		Non significatif	Non significatif	Non significatif	2
Produit des redevances et licences sur les brevets IFP hors NTE / charges directes sur même périmètre (hors dividendes)	%		11	11	11	13

Précisions méthodologiques :

Source des données : CEA et IFP

Mode de calcul :

Ligne 1 : montant total, facturé au cours de l'année, des cessions de brevets, de savoir-faire et de logiciel, et des redevances sur licences d'exploitation de brevets, de savoir-faire et de logiciels dans le domaine des NTE. Les produits des licences ou des cessions de licences qui ne seraient pas libres d'emploi ne sont pas comptés.

Ce montant est rapporté aux dépenses du segment NTE.

Ligne 2 : - IFP : Au numérateur figure le chiffre d'affaires réalisé par l'IFP au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit. Au dénominateur, les charges directes retenues sont constituées par le budget total des activités de recherche et développement de l'IFP valorisées à leur coût complet.

Indicateur n° 2 : Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP hors NTE / dépenses de propriété intellectuelle afférentes (dépôt, maintien et défense).

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%			280	290	300	380

Précisions méthodologiques :**Source des données :** IFP**Mode de calcul :**

Numérateur : chiffre d'affaires réalisé par l'IFP au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit (NTE et hors NTE). En effet, il n'est pas possible à ce jour d'isoler le montant des redevances et licences sur brevets spécifiques aux NTE perçues par l'IFP.

Dénominateur : dépenses du service chargé de la gestion des brevets calculées par la valorisation en coût complet du personnel chargés du dépôt, du maintien et de la défense des brevets de l'IFP. Le coût de l'analyse des brevets déposés par les concurrents de l'IFP est pris en compte dans les dépenses du service des brevets.

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire		417.020.030	417.020.030		417.868.530	417.868.530
02 Nouvelles technologies de l'énergie		56.995.000	56.995.000		56.995.000	56.995.000
03 Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves		183.300.000	183.300.000		183.300.000	183.300.000
Total		657.315.030	657.315.030		658.163.530	658.163.530

Justification par action

Action n° 01 : Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
<i>Autorisations d'engagement</i>	417.020.030	417.020.030
<i>Crédits de paiement</i>	417.868.530	417.868.530

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de services publics (32)

Bénéficiaire: CEA : AE = 417 020 030 €; CP = 417 868 530 €

Le CEA fait l'objet d'un descriptif détaillé dans son PAP de rattachement, programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Les trois objectifs majeurs de l'action 1, mise en œuvre en totalité par le CEA, sont d'apporter des solutions à l'industrie nucléaire pour accroître sa compétitivité face à la concurrence, de concevoir et évaluer de nouvelles générations de systèmes (réacteur et cycle du combustible) et de mieux répondre aux préoccupations du public, tout en apportant la plus grande attention aux travaux de démantèlement.

Les programmes de recherche du CEA qui participent à ces objectifs sont les suivants :

- « Recherche sur les déchets nucléaires » (environ 700 emplois) : le CEA mène des recherches sur les déchets nucléaires, afin notamment de fournir aux parlementaires et aux pouvoirs publics des éléments d'appréciation nécessaires à un examen des options techniques et économiques viables pour la gestion des différentes catégories de déchets dans le cadre de la loi du 30 décembre 1991. Un projet de loi est prévu sur ce sujet en 2006. Dans le cadre de l'axe 1 de cette loi (séparation - transmutation des éléments radioactifs à vie longue) le CEA a ainsi mené des expérimentations dans l'installation nucléaire de recherche d'Atalante et dans le réacteur Phénix à neutrons rapides visant à réduire la toxicité de ces déchets.
- « Systèmes nucléaires du futur » (environ 330 emplois) : ces recherches visent à assurer le futur du nucléaire. Le CEA représente notamment la France au sein du Forum International Génération IV dont l'accord cadre a été signé le 28 février 2005 par 5 membres du Forum entre les États-Unis, le Canada, le Japon, le Royaume Uni et la France.
- « Optimisation du nucléaire industriel » (environ 1 200 emplois) : ces recherches constituent le socle de l'amélioration de la compétitivité de la filière nucléaire. Elles ont notamment porté sur le développement de codes et de méthodes de calcul couvrant les disciplines relatives au fonctionnement d'un réacteur (neutronique, thermodynamique, combustibles, matériaux, etc.) et sur la réalisation d'expérimentations notamment pour la qualification de matériaux ou de nouveaux combustibles.
- « Démantèlement – assainissement nucléaire » (environ 660 emplois) : il s'agit d'assurer le démantèlement et l'assainissement des installations de recherche arrêtées.. Il vise notamment l'assainissement radioactif définitif des centres de Fontenay-aux-Roses et de Grenoble.

Programme du CEA	Demande budgétaire 2006 (en €)
Action 1	417 020 030
<i>Recherche sur les déchets nucléaires</i>	<i>100 350 030</i>
<i>Systèmes nucléaires du futur</i>	<i>40 810 000</i>
<i>Optimisation du nucléaire industriel</i>	<i>140 530 000</i>
<i>Démantèlement – assainissement nucléaire</i>	<i>135 330 000</i>
Total	417 020 030

Action n° 02 : Nouvelles technologies de l'énergie

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>56.995.000</i>	<i>56.995.000</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>56.995.000</i>	<i>56.995.000</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La politique publique relative aux Nouvelles technologies de l'énergie (NTE) a fait l'objet d'une large réflexion interministérielle. Par ailleurs, ce domaine est au centre de la loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique

Dans ce contexte, un certain nombre de priorités ont été dégagées dont la mise en œuvre est confiée à titre principal et en fonction de leur compétence, à trois opérateurs principaux : le CEA, l'IFP et l'ADEME. Certains de ces organismes coopèrent sur des thématiques communes.

Subvention pour charges de service public (32) : AE = CP = 56 995 000 €

Bénéficiaire n°1 : CEA : AE = CP = 34 615 000 €

Le CEA fait l'objet d'un descriptif détaillé dans son PAP de rattachement, programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Dans le cadre des priorités des pouvoirs publics, le CEA participe activement aux recherches sur les énergies non productrices de gaz à effet de serre autres que le nucléaire. Dans ce cadre, il privilégie trois domaines pour lesquels il entend intensifier ses efforts dans l'avenir, à savoir :

- l'hydrogène et les piles à combustible (moyens financiers et humains de 18 600 000 € et 155 emplois en 2006);
- le photovoltaïque, le stockage de l'énergie et de la rationalisation énergétique (9 500 000 € et 89 emplois);
- les matériaux (6 515 000 € et 70 emplois).

S'agissant des piles à combustible, le CEA poursuivra notamment ses efforts sur les technologies pour les transports, pour les applications stationnaires et pour celles nomades (micropiles).

En ce qui concerne le photovoltaïque, l'établissement confortera sa participation à l'Institut National de l'Energie Solaire (INES) et sur certaines filières (photovoltaïque silicium, mono et polycristallin et polymères). S'agissant du développement des technologies de stockage de l'énergie, le CEA poursuivra ses études sur les batteries au plomb optimisées pour les énergies renouvelables, sur les batteries lithium de puissance et de sources lithium miniatures.

Enfin, le CEA donnera la priorité aux nanomatériaux dans le domaine des matériaux.

Bénéficiaire n°2 : ADEME : AE = CP = 5 380 000 €

L'ADEME fait l'objet d'un descriptif détaillé dans son PAP de rattachement, programme Prévention des risques et lutte contre les pollutions ».

En matière de nouvelles technologies de l'énergie, l'ADEME soutient des actions de recherche sur les énergies renouvelables (ENR) et l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE). Ces actions ont pour vocation par le développement technologique d'amener ces filières à court ou moyen terme à un niveau où elles commenceront à être compétitives par rapport aux autres filières énergétiques plus matures. L'ADEME finance également des actions exploratoires pour faire émerger de nouveaux concepts qui auront des applications à plus long terme. Par exemple, l'ADEME a cofinancé avec la Commission Européenne et l'Allemagne des recherches exploratoires puis un pilote de production d'électricité d'origine géothermale selon un concept innovant (environ 20 M€ part ADEME sur plusieurs années).

Le contrat d'objectifs de l'ADEME en matière de R&D comporte l'élaboration d'un plan stratégique pour la recherche en cohérence avec les nouvelles priorités du contrat de plan afin d'organiser la programmation et la mise en œuvre de la R&D autour de modules de recherche technologique. Ce plan n'est pas encore finalisé. Il devra prendre en compte les évolutions aux titres des programmes de l'agence nationale de la recherche (ANR), et de l'agence de l'innovation industrielle (AII) pour être complémentaire des programmes financés par ces agences. Il devra également s'inscrire dans la démarche des pôles de compétitivité dont plusieurs porteront très certainement partiellement ou en totalité sur les ENR et l'URE.

Les principaux axes de recherche en 2006 pourraient être :

- Les nouveaux procédés industriels sobres en énergie ;
- Le bâtiment à énergie positive ;
- Le solaire photovoltaïque dans une perspective d'intégration au bâtiment, y compris le stockage d'électricité ;
- Les technologies avancées de production de chaleur et de froid, notamment le solaire thermique ;
- La géothermie des roches chaudes sèches fracturées ;
- Les bioénergies pour la production de biocarburants et d'hydrogène ;
- Les technologies de l'hydrogène et des piles à combustible ;
- De façon plus prospective, les énergies marines pour la production d'électricité.

Bénéficiaire n°3 : IFP: AE = CP = 17 000 000 €

Cet opérateur fait l'objet d'un descriptif détaillé à la rubrique « Projet annuel de performance : opérateurs ».

Les efforts de recherche menés par l'IFP dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie sont actuellement centrés sur la captation et le stockage géologique du CO₂, la diversification des sources d'énergie pour la production de carburants et la production d'hydrogène.

Sur la thématique « réduction des émissions de CO₂ » les travaux de recherche prévus par l'IFP en 2006 porteront sur la captation des émissions dans les grosses installations industrielles (centrales thermiques, cimenteries, raffineries, complexes sidérurgiques...), ainsi que sur le transport, l'injection et le stockage du CO₂ dans des formations géologiques. Parmi les thèmes traités, la diminution des coûts de captation et l'étude de nouvelles voies pour la réaliser telles que l'oxycombustion et la captation en précombustion, l'étude de la corrosion des matériaux et de la perte de charge lors du transport, l'injectivité et la surveillance du stockage feront l'objet d'efforts particuliers.

En ce qui concerne la diversification des sources d'énergie pour la production de carburants, les travaux seront structurés autour de trois axes : la biomasse, le gaz naturel et le charbon. Pour la biomasse, les recherches concerneront la diminution des coûts de transestérification des huiles végétales par catalyse hétérogène et la démonstration de la faisabilité technico-économique de la conversion de la biomasse lignocellulosique en carburants.

Pour le gaz naturel, un projet de réalisation d'une première unité industrielle de production de carburants à partir de cette source d'énergie (procédé gas to liquid ou GTL), sera mené. Pour le charbon, les efforts porteront sur la réduction des coûts de liquéfaction par voie directe sans passage par le gaz de synthèse.

Dans le domaine de l'hydrogène, les travaux concerneront la production centralisée par vaporeformage du gaz naturel associée à la récupération du CO₂, et la production décentralisée à partir de charges liquides.

Les besoins en crédits de paiement pour ces recherches sont les suivants :

Programmes de recherche	Crédits prévus pour 2006 (en M€)
<i>Recherches sur la captation et le stockage géologique du CO₂</i>	10
<i>Recherches sur la diversification des sources d'énergie pour la production de carburants et la production d'hydrogène</i>	7
Total	17

NB : le budget total consacré par l'IFP à la recherche dans le domaine des NTE s'élève à 25 M€ ; la différence entre ces 25 M€ et les 17 M€ de dotation budgétaire est comblée par des ressources propres de l'institut, ainsi que par la contribution d'autres sources de financement, notamment l'ANR et l'Union européenne (VIème PCRD).

Action n° 03 : Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
<i>Autorisations d'engagement</i>	183.300.000	183.300.000
<i>Crédits de paiement</i>	183.300.000	183.300.000

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subvention pour charges de service public (32)

Bénéficiaire: IFP: AE = CP = 175 000 000 €

Cet opérateur fait l'objet d'un descriptif détaillé à la rubrique « Projet annuel de performance : opérateurs ».

Les activités menées par l'IFP dans le cadre de l'action n°3 « Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves » s'articulent autour de cinq axes :

- contribuer à l'accroissement de la compétitivité de l'industrie para-pétrolière;
- apporter à l'industrie des hydrocarbures les solutions techniques nécessaires à l'exploitation des ressources existantes ;
- développer les technologies permettant l'accès à de nouvelles réserves d'hydrocarbures ;
- renforcer l'innocuité environnementale des technologies pétrolières et gazières tout au long de la chaîne d'exploitation du pétrole et du gaz ;
- optimiser l'utilisation des hydrocarbures, en particulier comme carburant dans les moteurs à explosion

Pour atteindre ces objectifs, l'IFP conduit des centaines de projets de recherche en partenariat avec l'industrie pétrolière et para-pétrolière dans les trois domaines fondamentaux de la chaîne d'exploitation des hydrocarbures (exploration - production, raffinage-pétrochimie et utilisation des hydrocarbures, en particulier comme carburants dans les moteurs à explosion). Il renforce par ailleurs son action de recherche en menant au travers de l'Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs (ENSPM) une importante action de formation, et en conduisant une action de diffusion des connaissances relatives aux hydrocarbures auprès de l'administration, de l'industrie et du monde de la recherche, conformément à ses statuts qui lui assignent trois missions (recherche, formation, information).

Dans le domaine de l'exploration - production, les objectifs qui seront poursuivis en 2006 sont de contribuer à rendre accessibles les hydrocarbures « à haut contenu technologique » (pétrole et gaz situés dans l'offshore très profond ou dans des réservoirs très enfouis, bruts lourds...), d'améliorer les taux de succès en exploration et d'augmenter le taux de récupération des gisements en exploitation. Pour cela, le programme de travail défini par l'IFP pour 2006 est centré sur le développement d'outils informatiques de simulation de gisements, la mise au point de techniques de production et de transport des bruts lourds, la création de techniques permettant l'exploitation des réservoirs très enfouis et le développement de procédés de traitement des gaz acides (CO₂, H₂S) associés aux hydrocarbures dans les gisements.

En ce qui concerne le raffinage et la pétrochimie, les trois objectifs principaux pour 2006 consistent à améliorer la conversion des bruts lourds, à poursuivre le développement des techniques contribuant à rendre les carburants moins polluants dans la perspective de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations plus sévères (notamment pour ce qui concerne le gazole et le kérosène), et à poursuivre le développement de procédés et de catalyseurs plus performants. Le programme de travail de l'IFP dans le domaine du raffinage sera donc centré en 2006 sur la conversion des résidus de distillation du pétrole, le raffinage sur champs des bruts lourds et la mise au point de nouveaux procédés haute pression et de nouveaux catalyseurs d'hydrotraitement destinés à la désulfuration des carburants. En pétrochimie, les projets seront orientés sur l'amélioration de la sélectivité des catalyseurs d'hydrogénation, la mise au point d'un procédé de nouvelle génération de séparation des xylènes et la catalyse hétérogène pour la production de Linear Alkyl Benzene.

Dans le domaine des moteurs, les deux axes de recherche principaux porteront l'année prochaine sur la réduction des émissions de polluants et la diminution de la consommation des véhicules. Pour progresser dans l'atteinte de ces objectifs, des travaux seront en particulier menés sur l'amélioration des systèmes de post-traitement (catalyseurs), la suralimentation haute pression des moteurs diesel, la combustion homogène, l'injection directe associée à la combustion en charge stratifiée dans les moteurs à essence, ainsi que la paramétrisation des systèmes de contrôle électronique des moteurs.

En parallèle à cette recherche appliquée, l'IFP mène également des recherches exploratoires dont l'objectif est d'identifier et de sélectionner les connaissances et les technologies émergentes qui pourront, dans le futur, être source d'innovation dans les domaines de recherche de l'institut, et qui permettront d'élaborer les technologies nécessaires à la poursuite de l'exploitation des hydrocarbures. Le programme de recherche exploratoire de l'IFP en 2006 sera centré sur la maîtrise des émissions de CO₂, le stockage de l'hydrogène et l'utilisation des micro et nano technologies dans le domaine pétrolier.

Enfin, l'IFP s'est fortement impliqué dans la démarche des pôles de compétitivité. L'institut participe en effet à quatre projets de pôles : n°2005-4273 « Lyon urban truck and bus vision 2015 » et n°2005-7596 « Chimie et environnement » en région Rhône-Alpes, n°2005-4333 « Vestapolis » et n°2005-6972 « System@tic Paris-région » en Ile de France.

Outre ses activités de recherche, l'IFP poursuivra en 2006 ses actions de formation au travers de l'ENSPM ainsi que ses actions de diffusion des connaissances.

Les besoins en crédits de paiement pour l'ensemble des actions définies ci-dessus sont les suivants :

Programmes de recherche	Crédits pour 2006 (en M€)
<i>Recherches dans le domaine de l'exploration-production</i>	51
<i>Recherches dans le domaine du raffinage et de la pétrochimie</i>	48
<i>Recherches dans le domaine des moteurs</i>	28,5
<i>Recherche exploratoire</i>	8,5
<i>Formation (ENSPM)</i>	11
<i>Dépenses diverses (fonctions support et diffusion des connaissances)</i>	28
Total dépenses liées à l'Action 3	175

Il faut noter qu'en 2006, environ 32 % des ressources de l'IFP devraient être constituées de ressources propres. Il s'agit pour l'essentiel de contreparties financières pour des prestations de recherche effectuées pour le compte d'industriels, de redevances liées à l'utilisation par des industriels – souvent filiales de l'institut – de la technologie développée par l'IFP, et de dividendes issus des participations détenues par l'institut. Ces ressources, qui devraient représenter un montant total de 92 M€, seront utilisées en complément de la dotation publique pour réaliser les travaux prévus dans le programme d'activités annuel de l'institut (recherche sur les NTE et hors NTE confondues). Le budget global de l'IFP pour l'année 2006 devrait ainsi s'élever à environ 284 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux entreprises (62) :

Bénéficiaire : Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières : AE = CP = 8 300 000 €

Le but poursuivi au travers de l'octroi d'aides à la recherche et développement dans le cadre du Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) est de soutenir la compétitivité de l'industrie para-pétrolière française qui a construit son développement sur son savoir-faire technologique et qui opère pour plus de 90% de son activité sur les marchés internationaux. Le RTPG, en associant autour de projets de recherche menés en commun, des compagnies pétrolières et gazières, des entreprises para-pétrolières et des organismes de recherche génère une diffusion technologique à destination des sociétés para-pétrolières, en particulier des PME, qui leur permet d'accroître leurs compétences techniques et de construire un avantage comparatif par rapport à leurs concurrents. En outre, les projets réalisés dans le cadre du RTPG permettent de mettre au point les techniques nécessaires au renouvellement et à la diversification des réserves d'hydrocarbures ainsi qu'à leur exploitation future.

Les projets nouveaux qui se verront octroyer une aide du RTPG en 2006 ne sont pas connus à ce stade. C'est en effet au début du mois d'octobre 2005 qu'ils seront déposés par les industriels pour une sélection finale qui sera réalisée au cours du premier trimestre 2006. Toutefois, les projets qui seront financés devront s'intégrer dans les priorités de recherche définies dans le plan stratégique 2004-2008 du Comité d'études pétrolières et marines (CEP&M). Ainsi, les thématiques suivantes devraient bénéficier en priorité des engagements financiers accordés dans le cadre du réseau en 2006 :

- exploitation des champs situés en offshore très profond et développement des champs satellites et marginaux en mer ;
- amélioration de l'imagerie sismique dans les zones plissées et les zones sous écran (piémonts, dômes de sel...) ;
- production des hydrocarbures non conventionnels (huiles lourdes) ;
- « monitoring » des champs et redéveloppement des champs matures ;
- exploitation des réservoirs très enfouis.

Aux projets déposés annuellement dans le cadre du réseau s'ajouteront en 2006 les projets présentés dans le cadre des pôles de compétitivité nouvellement labellisés. Les pôles principalement concernés sont le pôle n° 2005-1963 « Sea-nergie » situé en région Bretagne et le pôle n° 2005-3108 « Mer, sécurité et sûreté » localisé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour pouvoir soutenir les projets prometteurs relatifs aux thématiques présentées ci-dessus qui seront proposés par les industriels dans le cadre du RTPG proprement dit ou des pôles de compétitivité, le besoin en autorisations d'engagement s'élève à 8,3 M€.

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	657.315.030	650.015.030	7.300.000
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	<i>73.348.500</i>	<i>8.148.500</i>	<i>65.200.000</i>
Total pour le programme	730.663.530	658.163.530	72.500.000

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulatif des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			614.719.530	614.719.530	649.015.030	649.863.530
Transferts ou dotations			0	0	0	0
Totaux pour le programme			614.719.530	614.719.530	649.015.030	649.863.530

il s'agit des crédits versés au Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et à l'Institut Français du Pétrole (IFP).

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		1.845	1.860
Total général		1.845	1.860

Tableau des emplois des opérateurs – année 2004

Détail des emplois 2004 rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs	Emplois en ETPT	A défaut : effectifs employés
Institut Français du Pétrole (IFP)	1 860	
Total général	1 860	

Présentation des principaux opérateurs

Commissariat à l'énergie atomique

Présentation de l'opérateur intégrant :

De par la loi, le CEA a pour mission de « poursuivre les recherches scientifiques et techniques, de participer à la

protection des personnes et des biens contre les effets de l'énergie atomique, d'exercer des activités de recherche, de production, de stockage, de transport, de transformation et de commerce de matières premières nucléaires. Il peut également, dans des conditions fixées par voie réglementaire, prolonger certaines de ces activités de recherche et de développement dans des domaines non nucléaires ».

Le CEA, rattaché au programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », fait l'objet d'une présentation détaillée dans le PAP de ce programme.

Le CEA assure la mise en œuvre de l'action 1 « l'énergie nucléaire » et contribue, avec l'ADEME et l'IFP, à celle de l'action 2 « Nouvelles technologies de l'énergie ».

L'action 1 a pour objet de maintenir un processus d'innovations indispensables à la compétitivité de la filière nucléaire afin de répondre durablement aux besoins du pays dans le respect des impératifs de sûreté, de protection de l'homme et de l'environnement (recherches sur les technologies du futur, sur les déchets nucléaires, sur les questions de démantèlement, etc.). L'action 2 vise, avec les Nouvelles Technologies de l'Énergie, à développer les énergies renouvelables et les méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie, afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et de préserver l'environnement.

En matière d'ENR, le CEA privilégie les domaines ayant le plus fort potentiel à savoir les transports et le bâtiment (hydrogène et pile à combustible, solaire photovoltaïque, nouveaux matériaux, etc.)

Ces 2 actions bénéficient respectivement en 2005 de 388 M€ et de 80 M€, la part du CEA y atteignant respectivement 388 M€ et 29 M€.

Après la fin du précédent contrat d'objectifs (2001-2004), un nouveau contrat d'objectifs entre l'État et le CEA est en cours d'élaboration.

Voir programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » pour plus de détails.

Le CEA met directement en œuvre les objectifs 1 « Accroître, par la recherche, la compétitivité de l'énergie

nucléaire » et 2 « Apporter des solutions techniques efficaces et acceptables en matière de déchets nucléaires, maîtriser l'impact des activités nucléaires, en assurant l'avancement nominal des travaux de démantèlement », et, partiellement l'objectif 3 « Favoriser l'essor de nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique ».

Il est également concerné par l'objectif d'efficacité de la recherche, transversal à l'ensemble du programme « Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie ».

Sa performance sur ces quatre objectifs est mesurée par :

- 3 indicateurs de qualité de service à la filière : « Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur le volet optimisation et évolution de l'outil industriel » et « Taux de participation des industriels au financement de la recherche sur le volet « optimisation et évolution de l'outil industriel » (objectif 1), ainsi que « Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur le volet déchets radioactifs et maîtrise de l'impact des activités nucléaires » (objectif 2) ;
- 2 indicateurs de qualité de service et d'impact (commun avec l'IFP) : « Nombre de brevets CEA et IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet de licences transférées à l'industrie rapporté au nombre de brevets déposés » et « Nombre de brevets CEA et IFP déposés dans le domaine des NTE » (objectif 3) ;
- 1 indicateur d'efficacité : « Produit des redevances sur brevets CEA et IFP dans le domaine des NTE / charges directes affectées aux NTE ».

Dans le cadre d'une partie de l'exercice de la tutelle et des responsabilités du conseil d'administration de l'établissement, toute une série d'indicateurs tant financiers que techniques ou d'organisation a vocation à être élaborée et suivie. Ces indicateurs figureront dans le nouveau contrat d'objectifs liant l'État et le CEA.

Partie « JPE » : Voir JPE du programme.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Présentation de l'opérateur intégrant :

L'ADEME est placée sous la tutelle des ministres chargés de l'énergie, de l'écologie et de la recherche. Sa mission dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie est de favoriser l'essor des énergies renouvelables et de contribuer à la diffusion des techniques visant à maximiser l'efficacité énergétique.

L'ADEME constitue l'un des principaux outils de mise en œuvre de la politique de maîtrise de l'énergie du ministère de l'industrie et à ce titre conduit des actions de recherche et développement dans le domaine de l'énergie. L'ADEME, rattachée au programme « Prévention des risques et lutte

contre les pollutions », fait l'objet d'une présentation détaillée dans le PAP de ce programme.

L'ADEME met en œuvre, avec le CEA et l'IFP, l'action 2 « Nouvelles technologies de l'énergie ».

Cette action vise à développer les énergies renouvelables et les méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie, afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et de préserver l'environnement. Cette action bénéficie de 80 M€ en 2005, dont 31 M€ pour l'ADEME (y compris 26 M€ de la part énergie du BCRD). Les crédits octroyés à ce titre traduisent l'intérêt du Gouvernement pour une dynamique de recherche sur les volets économies d'énergie, développement des énergies renouvelables et utilisation rationnelle de l'énergie, de la politique de l'énergie.

Un avenant au Contrat de Plan 2000-2006 liant l'ADEME et ses tutelles signé en septembre 2004 répertorie l'ensemble des engagements qualitatifs et quantitatifs de l'ADEME. En matière de recherche, l'ADEME s'est engagée à organiser la programmation et la mise en œuvre autour de modules de recherche d'une durée de vie de 3 à 5 ans et suivre chaque module selon un protocole d'évaluation prédéfini.

Voir programme « Prévention des risques et lutte contre les pollutions ».

L'ADEME met en œuvre, avec le CEA et l'IFP, l'objectif « Favoriser l'essor de nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique ».

Sa performance est mesurée par un indicateur de qualité évaluant l'intérêt des industriels pour ses travaux par l'effet de levier des crédits incitatifs alloués par l'ADEME en faveur de la R&D dans l'industrie dans les secteurs des NTE et URE « Montant des crédits engagés par l'industrie rapporté au montant des crédits engagés par l'ADEME dans des projets communs de recherche en matière de NTE et d'URE ».

La grille d'analyse de chaque module de recherche mise en place par l'ADEME permet un suivi plus fin des actions financées.

Partie « JPE » : Voir JPE du programme.

Institut français du pétrole

Présentation de l'opérateur intégrant :

L'IFP est un centre de recherche et développement qui mène des recherches en propre ou en partenariat avec les milieux scientifiques et industriels français et internationaux dans les domaines du pétrole, du gaz naturel et de l'automobile.

Ses activités couvrent l'ensemble de la chaîne des hydrocarbures (exploitation, production, raffinage, pétrochimie, moteurs et utilisation des produits pétroliers).

Dans le domaine amont, elles visent notamment à contribuer au renouvellement et à l'appréciation des réserves d'hydrocarbures, à optimiser l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz, et à diminuer l'impact environnemental lié à la production des ressources fossiles.

Dans le domaine aval, elles ont pour principaux objectifs la mise à disposition des raffineurs et des pétrochimistes de procédés leur permettant de fournir au moindre coût et en respectant l'environnement des carburants, combustibles et bases pétrochimiques, ainsi que l'amélioration de la technologie des moteurs et des procédés de combustion dans le but notamment de diminuer la consommation des véhicules et l'émission de particules nocives.

L'IFP est également chargé d'une mission d'information au profit des acteurs institutionnels et de l'industrie des hydrocarbures et assume une activité de formation au travers de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs (ENSPM) qui fait partie intégrante de l'Institut.

L'IFP met en œuvre, avec le CEA et l'ADEME, l'action 2 « Nouvelles technologies de l'énergie ».

Voir présentation de l'action 2 dans la partie relative à l'opérateur n°1 (CEA).

L'IFP est également le principal acteur de l'action 3 « Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves », à côté du Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG), qui vise à offrir une aide remboursable à la recherche dans le secteur pétrolier.

L'action 3 poursuit trois finalités :

- aider à maintenir le niveau actuel d'approvisionnement de l'économie en hydrocarbures au coût le plus faible possible, malgré la diminution de la ressource naturelle ;
- contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- contribuer au développement des filières pétrolières et para-pétrolières nationales.

Il est proposé de doter l'IFP en 2006 de 192 M€ (RTPG compris) pour les actions 2 et 3 dont 17 M€ au titre de sa contribution à l'action 2 et 175 M€ au titre de sa contribution à l'action 3. L'IFP est propriétaire d'un grand nombre de brevets et il en dépose plus d'une centaine par an en France depuis plus de dix ans. Si l'on comptabilise les extensions à l'étranger, ce sont plus de 950 dépôts qui ont eu lieu en 2004. Cette même année, ces brevets ont procuré à l'Institut des redevances d'un montant de 23 M€. La part des travaux de R&D vendus à l'industrie a représenté pour sa part plus de 35 M€ en 2004.

L'IFP est sous tutelle unique du ministère de l'Industrie (DGEMP).

Il est lié à l'État par un contrat quinquennal d'objectif, qui arrive à échéance en 2005 et sera donc renégocié pour la période 2006-2010.

Quatre objectifs majeurs ponctuent le contrat 2001-2005 :

- développer la complémentarité entre un effort accru de R&D de l'IFP et l'activité industrielle ;
- poursuivre le développement de l'ENSPM pour l'imposer encore davantage comme l'École de la profession dans le monde ;
- poursuivre la modernisation du pôle documentaire en rendant l'ensemble du fonds documentaire de l'IFP et une grande partie des banques de données de l'INIST (centre d'information du CNRS) interrogeables en langage naturel sur le portail « documentation » de l'IFP. Au delà, se positionner comme Centre international d'information pétrolière et gazière ;
- 6. poursuivre une contribution active à plusieurs actions d'intérêt collectif (appui aux PME-PMI, régionalisation, expertise technique indépendante, action internationale).

Partie « performance » : Voir performance du programme

Les actions de recherche menées par l'IFP font l'objet d'une description approfondie dans la partie « JPE » de ce document.

Financements de l'État

Opérateur financé par un seul programme :

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures,						
Diversifications des réserves			XX	XX	XX	XX
Subventions pour charges de service public			192 000	192 000	192 000	192 000
Total			192 000	192 000	192 000	192 000

Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
192 000	14 100	0	91 700	297 800

(en milliers d'euros)

Destination	Dépenses de l'opérateur			
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Destination 1 : recherche sur exploration, production, raffinage et pétrochimie	156 200	13 600	18 300	188 100
Destination 2 : recherche sur moteurs et procédés de combustion	34 400	4 000	5 400	43 800
Destination 3 : formations (école nationale supérieure du pétrole et des moteurs ENSPM)	9 500	2 300	3 200	15 000
Autres dépenses	29 900	9 000	12 000	50 900
Total	230 000	28 900	38 900	297 800

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		1 845	1 860
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		0	0
Total		1 845	1 860

La baisse 2004-2005 puis la hausse 2005-2006 s'expliquent par le déblocage en début d'année 2005 de postes CDI et CDD sur les axes stratégiques de l'IIFP. Ces décisions ont eu un impact partiel sur 2005 et plein sur l'année 2006.

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

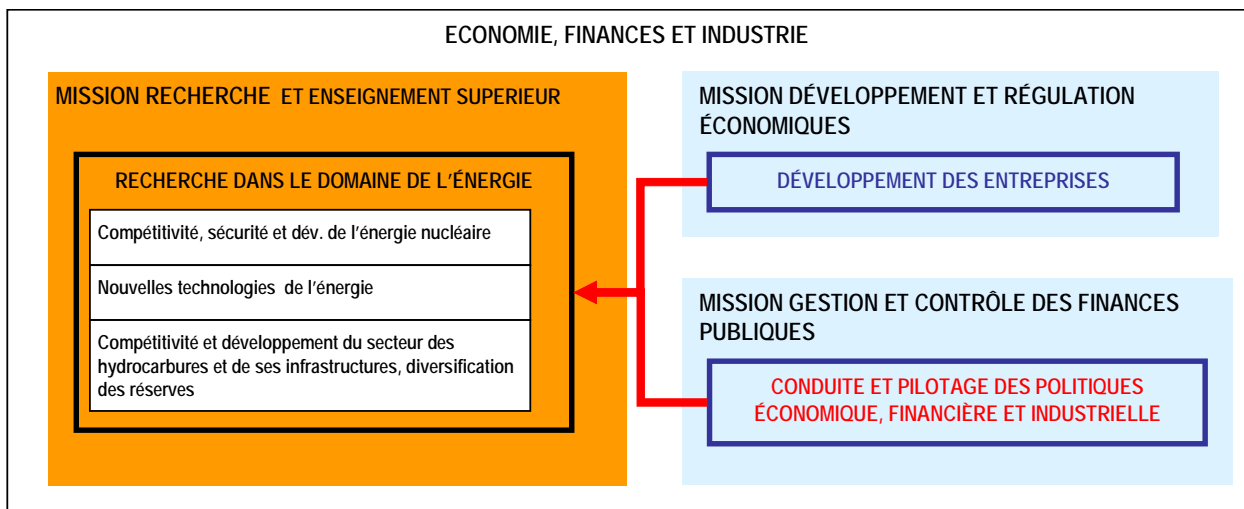
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	417.868.530	0	+532.422	418.400.952
Nouvelles technologies de l'énergie	56.995.000	0	+364.434	57.359.434
Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	183.300.000	0	+557.771	183.857.771
Total	658.163.530	0	+1.454.627	659.618.157

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	
	- 1 454 627
DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (MISSION DÉVELOPPEMENT ET RÉGULATION ÉCONOMIQUES)	- 989 719
CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE (MISSION GESTION ET CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES)	- 464 908

Observations

LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Présentation des interactions entre le programme « Recherche dans le domaine de l'énergie » et le programme « Développement des entreprises ».

Le programme « Recherche dans le domaine de l'énergie » ne comporte pas de crédits de personnel en propre.

Il supporte la très grande majorité des crédits gérés par le MINEFI au titre de la politique de recherche dans le domaine de l'énergie mais il a été convenu de rattacher au programme « Développement des entreprises » les ressources humaines de la Direction Générale de l'Energie et des matières premières (DGEMP) participant à la réalisation de ce programme.

C'est ainsi que l'équivalent de 13,91 ETPT, inscrits sur l'action « Politique de l'énergie et des matières premières » du programme « Développement des entreprises », en raison d'un seuil de matérialisation trop petit pour être gérable de manière optimisée, travaillent au service du programme « Recherche dans le domaine de l'énergie ».

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses du programme « Développement des entreprises » sur le programme « Recherche dans le domaine de l'énergie ».

La part des coûts de personnels du programme « Développement des entreprises » concourant à la mise en œuvre du programme « Recherche dans le domaine de l'énergie » a été calculée de la manière suivante :

Affectation nominative par les services des agents travaillant directement sur chaque action du programme puis calcul des coûts sur la base de leur masse salariale réelle soit :

- 5,53 ETPT sur l'action « Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire » ;

- 2,95 ETPT sur l'action « Nouvelles technologies de l'énergie » ;

- 5,43 ETPT sur l'action « Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves ».

Puis identification des agents à compétences transversales sur l'ensemble de la direction (encadrement et fonctions de soutien), calcul de leurs coûts sur la base de leur masse salariale réelle et répartition de ces coûts sur chaque action du programme au prorata des effectifs affectés directement, selon les clés précisées supra.

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle ».

Placé sous l'autorité du directeur du personnel, de la modernisation et de l'administration (DPMA), le programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » est structuré en cinq actions :

1. « Etat-major, médiation et politiques transversales », c'est-à-dire : les cabinets ministériels, le secrétariat général ainsi

que l'agence centrale des achats, le médiateur et le haut fonctionnaire de défense. Pour ce qui concerne la DPMA, figurent au sein de cette action les fonctions de pilotage du soutien apporté au ministère.

2. « Expertise, audit, évaluation et contrôle » qui recouvre les activités des corps de contrôle et d'inspection.

3. « Promotion de l'action du ministère » : ce sont les activités menées par le service de la communication (SIRCOM) : communication interne et externe pour favoriser l'adhésion des publics aux politiques ministérielles.

4. « Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique » qui correspond aux activités prises en charge par la direction des affaires juridiques.

5. « Prestations d'appui et de support », soit les prestations en matière de systèmes d'information et d'administration électronique, de logistique, d'immobilier, de ressources humaines et de formation.

Les coûts des actions n°1, 3 et 5 sont ventilés dans les différents programmes de politique en fonction du concours qu'elles leur apportent (à l'exception du haut fonctionnaire de défense, du personnel mis à disposition d'autres administrations et des subventions de fonctionnement versées dans le cadre de conventions à des organismes extérieurs qui ne participent pas au soutien des programmes de politique du MINEFI).

Les coûts des actions n°2 et 4 ne sont pas ventilés dès lors que leurs activités vers une multitude de bénéficiaires et pour

des montants unitaires peu significatifs s'étendent bien au-delà du seul périmètre ministériel.

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » dans le programme « Recherche dans le domaine de l'énergie ».

La part des coûts du programme de « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » ventilée dans le programme « Recherche dans le domaine de l'énergie » correspond aux crédits participant au soutien des effectifs de la Direction Générale de l'Énergie et des matières premières (DGEMP) contribuant à la réalisation de ce programme.

Ce montant a été réparti entre les 3 actions du programme au prorata des effectifs rémunérés de la DGEMP sur chacune de ces 3 actions à savoir, pour mémoire :

- 5,53 ETPT sur l'action « Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire » ;

- 2,95 ETPT sur l'action « Nouvelles technologies de l'énergie » ;

- 5,43 ETPT sur l'action « Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves ».

Programme 192 : Recherche industrielle

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Recherche publique sur les technologies de base	82.819.096		82.819.096	
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique	46.650.000	183.400.000	230.050.000	
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique		265.000.000	265.000.000	
Totaux	129.469.096	448.400.000	577.869.096	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Recherche publique sur les technologies de base	82.819.096		82.819.096	
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique	46.650.000	195.100.000	241.750.000	
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique		203.000.000	203.000.000	
Totaux	129.469.096	398.100.000	527.569.096	

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Recherche publique sur les technologies de base	71.866.878	4.175.306	76.042.184	
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique	43.792.230	129.007.770	172.800.000	
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique		157.500.000	157.500.000	
Totaux	115.659.108	290.683.076	406.342.184	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Recherche publique sur les technologies de base	71.866.878	4.175.306	76.042.184	
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique	43.792.230	147.266.770	191.059.000	
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique		158.000.000	158.000.000	
Totaux	115.659.108	309.442.076	425.101.184	

Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		115.659.108	129.469.096		115.659.108	129.469.096
Subventions pour charges de service public		115.659.108	129.469.096		115.659.108	129.469.096
Titre 6. Dépenses d'intervention		290.683.076	448.400.000		309.442.076	398.100.000
Transferts aux ménages		4.175.306			4.175.306	
Transferts aux entreprises		286.107.800	401.400.000		304.866.800	363.500.000
Transferts aux autres collectivités		399.970	47.000.000		399.970	34.600.000
Totaux		406.342.184	577.869.096		425.101.184	527.569.096

Évaluation des dépenses fiscales⁵

Dépenses fiscales dont l'objet principal contribue au programme

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2004	Évaluation pour 2005	Évaluation pour 2006
110218 Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation	90	95	95
140124 Exonération des dividendes perçus par l'associé unique d'une société unipersonnelle d'investissement à risque (SUIR)	–	€	€
160102 Abattement de 30 % sur les produits de cession de licences autres que ceux taxés au taux forfaitaire de 16 %	nc	nc	nc
160103 Imputation sur le revenu global du déficit provenant des frais de prise de brevet et de maintenance	nc	nc	nc
160104 Report d'imposition de la plus-value réalisée lors de l'apport, par un inventeur personne physique, d'un brevet, d'une invention brevetable ou d'un procédé de fabrication industriel à une société chargée de l'exploiter	nc	nc	nc
190207 Taxation réduite des plus-values professionnelles à long terme et de certains produits de la propriété industrielle	580	490	480
200308 Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement	–	0	50
210108 Amortissement dégressif majoré pour les investissements de recherche scientifique et technique acquis ou fabriqués à compter du 1er janvier 2004	1	5	10
230302 Amortissement exceptionnel des titres des sociétés financières d'innovation ayant conclu une convention avec l'Etat.	0	0	0
230504 Exonération des plus-values de cession :	nc	nc	nc
230603 Etalement de l'imposition de certaines subventions afférentes à des dépenses de recherche immobilisées	nc	nc	nc
230604 Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les jeunes entreprises innovantes existantes au 1er janvier 2004 ou créées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013	–	5	15
300207 Exonération des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (SUIR)	–	€	€
320124 Réduction d'impôt au titre des versements faits au profit d'établissements, d'organismes sans but lucratif de recherche et de petites et moyennes entreprises innovantes	–	20	120

Dépenses fiscales contribuant au programme sans que ce soit leur objet principal

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2004	Évaluation pour 2005	Évaluation pour 2006
320103 Taxation réduite des plus-values à long terme provenant des cessions de titres de participation et de certaines parts de FCPR et de SCR, et des produits de concession de brevet. Taxation à 0 % sous réserve d'une quote-part de 5 % des plus-values provenant de la cession de certains titres de participation réalisée dans le cadre d'une admission aux négociations sur certains marchés d'instruments financiers	1780	1780	2210

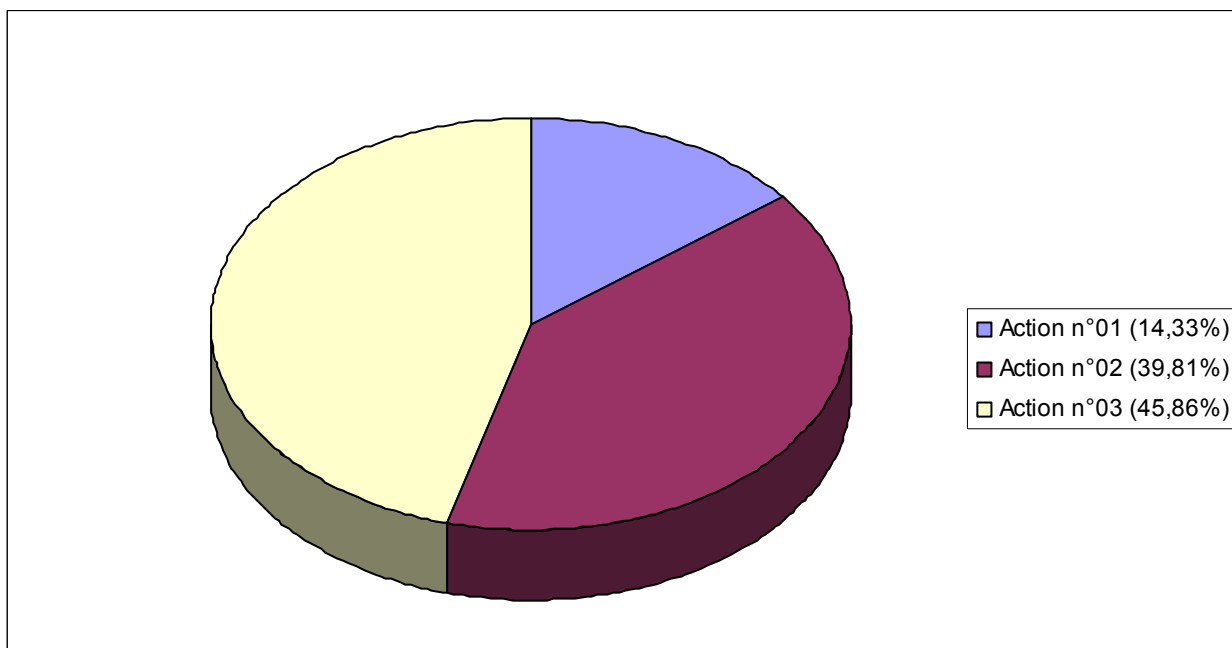
⁵ Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « € » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ».

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche publique sur les technologies de base	82.819.096	82.819.096
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	230.050.000	241.750.000
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique	265.000.000	203.000.000
Totaux		577.869.096	527.569.096

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

Finalités

Ce programme vise à accroître la compétitivité de notre industrie par le développement de la recherche, de l'innovation et des transferts de technologies. La recherche industrielle se finalise par de nouveaux produits ou services qui impactent notre environnement et nos conditions de vie. Soutenir également l'innovation et le transfert de technologies permet de préparer l'avenir de notre économie en aidant les entreprises à anticiper et assimiler de nouveaux savoirs dans un monde en changement où la concurrence est mondiale. Le développement de la recherche technologique des entreprises constitue la priorité principale de la stratégie européenne de Lisbonne.

Environnement dans lequel s'inscrit le programme

La France est en tête des pays de l'OCDE pour l'effort public de recherche avec 1 % du PIB. Mais l'effort privé de recherche (1,2 % du PIB) accuse du retard par rapport à de nombreux autres pays. La recherche publique a aujourd'hui un effet d'entraînement insuffisant sur le développement de la recherche dans le secteur privé. L'objectif du Conseil Européen de Barcelone vise à porter l'effort de recherche dans l'Union à 3 % du PIB en 2010 dont 2/3 en entreprises. Le transfert, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche stratégique, de la recherche et développement (R&D) et de l'innovation ne sont pas optimaux. Le développement des pôles de compétitivité mettant en synergie entreprises, centres de recherche, organismes de formation et territoires, permettra cependant de les améliorer et ainsi d'accroître notre compétitivité et l'emploi.

Ce programme est étroitement associé au programme « Développement des entreprises » de la mission « Développement et régulation économiques ».

Différentes mesures économiques et fiscales concourent aux finalités de ce programme. En outre, des capitaux privés (business angels, fondation...) ou parapublics (capital amorce, incubateurs...) sont également drainés vers les projets d'innovation.

Acteurs et pilotage

Ce programme est placé sous la responsabilité du Directeur général des entreprises (DGE). Il est mis en œuvre par la DGE et par des opérateurs relayant l'Etat : écoles des mines, groupe des écoles des télécommunications (GET), OSEO-anvar et Agence de l'innovation industrielle (AII), créée par un décret en Conseil des ministres le 25 août 2005. Le programme comprend un seul BOP placé sous la responsabilité du DGE.

Présentation de la structuration du programme en actions

La stratégie (voir présentation de la stratégie) de ce programme, et sa construction par actions reposent sur une

distinction fondamentale entre la R&D industrielle stratégique et l'innovation technologique et industrielle.

Ce volet de la politique industrielle repose notamment sur :

- des relations suivies avec les entreprises industrielles (grandes et petites) et des laboratoires (privés et publics) ;
- le soutien aux projets coopératifs (recherche publique et industrielle) d'émergence ou de développement de nouvelles technologies ;
- l'accompagnement du transfert et de l'appropriation de technologies et de services innovants par les entreprises, notamment les PME (y compris via les centres techniques industriels) ;
- une attention particulière aux risques et opportunités de l'environnement réglementaire national, communautaire et international des entreprises, notamment en ce qui concerne l'encadrement des aides d'Etat ;
- le développement et la qualité des infrastructures (y compris dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), des centres d'excellence en recherche et des pôles de compétitivité) ;
- l'accès au financement pour les PME et les jeunes entreprises technologiques y compris le renforcement en fonds propres, le développement du capital risque et la création d'entreprises innovantes (incubateurs, fonds d'amorçage...) ;
- des allègements fiscaux et sociaux favorables à l'innovation : crédit d'impôt recherche (relevant du programme n°172 « orientation et pilotage de la recherche »), statut fiscal des jeunes entreprises innovantes, des fonds d'investissement, orientation de l'épargne privée vers l'innovation, exonération de cotisations sociales patronales pour les projets des pôles de compétitivité ;
- l'attractivité internationale de la France et la promotion internationale des technologies et de l'industrie française (Ubifrance...).

Elle est complétée par des politiques spécifiques sur la propriété industrielle, la lutte contre les contrefaçons, la formation de cadres techniques de haut niveau, la qualité et la normalisation. En outre, la DGE participe aux travaux d'orientation des programmes communautaires de soutien à la R&D, et lors de leur mise en œuvre, à la mobilisation du tissu des acteurs français concernés par ces programmes.

L'ensemble du programme est ancré sur les pôles de compétitivité, choix structurant opéré en juillet 2005 par le gouvernement. Il se décline selon trois actions qui œuvrent en synergie :

- Recherche publique sur les technologies de base ;
- Soutien et diffusion de l'innovation technologique ;
- Soutien à la recherche industrielle stratégique.

Présentation des actions



Action n° 01 : Recherche publique sur les technologies de base

Finalités spécifiques de l'action

La finalité de cette action est de permettre un déploiement optimal de la recherche publique et partenariale des écoles rattachées à ce programme sur les technologies de base.

Cette recherche technologique, mobilisée au profit du développement industriel, se différencie de la problématique de production de connaissances académiques. Elle offre des perspectives de partenariat étroit avec les industriels et ses résultats sont résolument orientés vers la valorisation industrielle. C'est cette dynamique qui permet de passer des concepts de la recherche publique à la formulation des brevets, puis à des prototypes et in fine à de nouveaux produits ou services.

Mise en œuvre de l'action

Cette recherche technologique est conduite dans les laboratoires des établissements publics ayant noué des liens étroits avec les industriels tels ceux du groupe des écoles des télécommunications (GET) et des écoles des Mines. Les plates-formes de recherche technologique permettent d'alimenter et de concilier deux horizons de temps fortement différents : le temps de maturation et de validation des concepts de base (3 à 8 ans) et le temps du développement et de la valorisation industriels (1 à 3 ans). Cette action permet de financer de façon la plus régulière et continue possible des projets et des réalisations construits sur des échelles de temps variables.

La présente action vise à affecter aux opérateurs (écoles des mines et Groupe des écoles des télécommunications) les moyens nécessaires pour leur permettre, par une gestion optimale, de mettre en œuvre une recherche publique et partenariale sur des technologies-clefs. Cette action est complémentaire à l'action « Offre de formation pour les entreprises » du programme « Développement des entreprises ».

Description des bénéficiaires de l'action et modalités d'action

Les écoles des mines développent des actions de recherche dans 11 domaines scientifiques (génie industriel, mécanique et métrologie, génie des procédés, management des risques et qualité, génie des matériaux...).

Le groupe des écoles des télécommunications concourt à la recherche dans trois domaines (systèmes de communications, systèmes de traitement, élaboration de contenus -logiciels ou progiciels- et de nouveaux usages ou services de la société de l'information).

Les écoles développent, en plus des formations classiques, des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées.

Elles participent au développement économique et territorial, à la création d'activités, à l'innovation et au transfert technologique. Elles contribuent aussi directement à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment des petites et moyennes industries avec lesquelles de nombreux partenariats sont noués. Elles développent également des actions de création d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales, les universités et d'autres grandes écoles. L'ensemble de ces établissements mène une politique soutenue en matière d'ouverture et de partenariat à l'international.

Pour mémoire, le CEA, financé par d'autres programmes de la mission « Recherche et enseignement supérieur », a un rôle spécifique en matière de recherche publique sur les technologies-clefs suivantes :

- micro et nanotechnologies ;
- technologies logicielles ;
- biotechnologies et technologies pour la santé et l'environnement (hors nouvelles technologies pour l'énergie).

Ces acteurs publics se caractérisent par des contrats très nombreux avec le monde industriel et des placements de leurs chercheurs dans les entreprises où ils développent des carrières scientifiques et technologiques au bénéfice de notre compétitivité. Pour ces deux raisons le gouvernement a souhaité donner la priorité à ces filières par rapport aux institutions plus académiques.



Action n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique

Finalités spécifiques de l'action

Cette action vise à agir sur le développement de la compétitivité de notre industrie en soutenant et diffusant l'innovation technologique auprès des entreprises industrielles et de services à l'industrie installées en France.

Mise en œuvre de l'action

Cette action mobilise les services de l'Etat (notamment DGE et Drire au plan local), ses opérateurs (Agence de l'innovation industrielle, OSEO-anvar, Groupe des écoles des télécommunications, écoles des mines...) et ses partenaires (CRITT-centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies, CTI-centres techniques industriels...). Elle prend en compte :

1. le développement de projets d'innovation technologique et industrielle par les entreprises (OSEO-anvar pour les PME et Agence de l'innovation industrielle pour les grands groupes) et la stimulation de leur croissance ;
2. les difficultés de certains secteurs économiques dont les acteurs ne maîtrisent pas suffisamment les technologies développées et utilisées par ailleurs du fait, par exemple, de leur taille ou de la faiblesse de leur veille technologique ;
3. la nécessité d'accompagner, par du financement ou du conseil, les entreprises dans l'incorporation de nouvelles technologies ou la réalisation de sauts technologiques stratégiques dont elles ne peuvent assumer seules le coût ou la technicité de l'appropriation.

Description des bénéficiaires de l'action

La volonté du gouvernement d'agir en faveur de l'innovation technologique et industrielle, facteur de croissance, s'est notamment concrétisée par les plans innovation et la création de l'Agence de l'innovation industrielle (All). Elle se traduit en particulier par un soutien public :

4. à des grands groupes, par l'intermédiaire des grands programmes d'innovation industrielle, visant des marchés mondiaux et concourant à la réalisation par les entreprises d'une activité de développement préconcurrentielle ;
5. à la diffusion des technologies, sous forme d'accompagnement de projets collectifs et par la mise en relation des PME avec les sources de compétences technologiques, qui sont coordonnées au niveau régional à travers les réseaux de développement technologique (RDT) ;
6. à la création d'entreprises innovantes notamment au travers d'instruments spécifiques (capital amorce, capital risque, fonds de soutien thématiques...), de l'Aide aux projets des Jeunes Entreprises Innovantes (APJEI) ou de la Société Unipersonnelle à Risque (SUIR) ;
7. à l'accompagnement des PME qui réalisent des avancées technologiques, innovent ou mettent en œuvre des technologies nouvelles pour elles.

Du fait de leur réactivité et de leur capacité de progression, les PME constituent une catégorie d'acteurs spécifiques, moteurs de l'innovation industrielle globale. Toutefois, leur taille réduite et leur plus grande exposition au risque constituent des faiblesses qui limitent fortement leur accès aux financements classiques et donc leur développement. Ces limites peuvent être compensées par des interventions appropriées de l'Etat.

Modalités d'action

L'Agence de l'innovation industrielle (All) exerce une mission de promotion et de soutien de grands programmes d'innovation industrielle. Ces grands programmes d'innovation industrielle sont des programmes de R&D de nature préconcurrentielle, visant, sur des marchés de grandes tailles, à donner aux entreprises qui les portent un avantage décisif.

Au titre de cette mission, l'All :

8. suscite, identifie et sélectionne les grands programmes d'innovation industrielle ;
9. participe à leur financement ;
10. procède au contrôle et à l'évaluation période de ces programmes.

Lorsque de nouveaux produits ou bien de nouvelles technologies ou méthodes de production apparaissent, il est important que d'autres acteurs économiques se les approprient, afin d'accroître leur propre efficacité. La diffusion des technologies constitue ainsi un enjeu très important pour l'ensemble de l'économie. Elle est un débouché pour les entreprises qui produisent ces innovations et une condition de rentabilité sur le long terme pour les autres. En la matière, le soutien financier accordé par OSEO-anvar aux projets innovants de PME, constitue une des modalités d'intervention essentielles de cette action.

Afin d'aider les entreprises à appréhender les technologies critiques qu'elles devaient développer et maîtriser en interne, les études « technologies clés 2000 » et 2005 avaient été réalisées et diffusées. Une nouvelle version « technologies clés 2010 », lancée en 2005, sera éditée en 2006. Elle sera un outil d'aide à la décision et d'optimisation des investissements publics notamment pour les acteurs territoriaux du développement et les relais des entreprises.

Enfin, relevant du programme n°172 « orientation et pilotage de la recherche », le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) vient diminuer l'impôt sur les sociétés des entreprises qui réalisent et accroissent leurs dépenses de R&D. Cet instrument se caractérise par une mise en œuvre transversale à tous les secteurs d'activité.

Cette action est étroitement liée aux actions concernant les entreprises industrielles du programme « Développement des entreprises » de la mission « Développement et régulation économiques ».



Action n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique

Finalités spécifiques de l'action

Cette action s'inscrit dans une politique volontariste basée sur des choix stratégiques nationaux destinés à soutenir les secteurs-clés de la croissance et de l'emploi d'aujourd'hui et de demain. Elle vise à focaliser le soutien public sur les secteurs qui présentent un caractère stratégique en termes technologiques et industriels.

Elle permet également d'accroître le positionnement d'entreprises françaises comme leader technologique européen, voire mondial, et l'attractivité de la France tout en concourant à faciliter l'accès des laboratoires ou des entreprises installées en France à des programmes de recherche ou de financements communautaires ou internationaux.

Mise en œuvre de l'action

Le soutien à la recherche se concentre sur le dépassement de véritables verrous technologiques nécessitant une masse critique de R&D non accessible à un seul acteur.

Cette action s'articule et se structure autour des principes suivants :

- Très forte sélectivité et effet de levier maximal. Les secteurs, objets du soutien, sont sélectionnés essentiellement sur la base de trois critères impératifs : importance des effets d'entraînement sur l'économie nationale, rapidité de l'évolution technologique et positionnement privilégié vis-à-vis de la concurrence des pays à faibles niveaux de coûts, de technologies ou d'intensité en capital ;
- Projets coopératifs associant notamment de grands groupes industriels (mêmes concurrents, réalisant actuellement près de 80 % de l'effort de R&D), des PME et des laboratoires publics et leur permettant de coopérer sur des projets pré-compétitifs. Ils démultiplient ainsi les économies d'échelle ainsi que les transferts technologiques. Cette logique coopérative développe les synergies entre l'industrie et les laboratoires publics et renforce la mobilisation de ces derniers au profit de l'industrie nationale. Les travaux apportent également une contribution très importante à l'établissement des standards au niveau mondial. Enfin, la mobilisation des collectivités locales autour de ces projets est fortement recherchée ;
- Optimisation de l'emploi des fonds publics. La focalisation très poussée des actions de soutien contribue à une optimisation maximale des ressources publiques et évite les risques de dilution.

La DGE, forte des expertises qu'elle rassemble dans les domaines des stratégies industrielles et des enjeux technologiques, assure le pilotage du FCE (Fonds de compétitivité des entreprises) et contrôle l'efficacité et la pertinence des choix opérés.

Description des bénéficiaires de l'action

Sans exclure d'autres secteurs, le soutien à la recherche industrielle vise aujourd'hui prioritairement trois domaines :

- Les technologies de l'information et de la communication (composants électroniques et nanotechnologies, logiciels, télécommunications, société de l'information et multimédia) ;
- La qualité de vie, la gestion du vivant et l'environnement (sciences du vivant, biotechnologies, eau et environnement) ;
- La croissance et la compétitivité durables (transports terrestres, matériaux y compris nanomatériaux et procédés, technologies clés liées à la performance des entreprises).

Modalités d'action

L'instrument privilégié de l'action est le Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE). Le FCE intervient sous forme de subventions. Son taux d'intervention s'élève en moyenne à 30 % et présente un fort effet levier (à comparer au taux de 50 % dans le cas du programme cadre de recherche et développement européen – PCRD). Le déploiement du FCE s'effectue dans le cadre de quatre outils structurés :

- la poursuite des engagements pris par l'Etat dans l'opération Crolles II, qui a préfiguré la politique des pôles de compétitivité ;
- le soutien aux pôles de compétitivité permettant la mise en synergie, sur la base de programmes de R&D coopératifs ambitieux, d'un tissu d'entreprises, de capacités de recherche et de formation, dans une vision stratégique partagée du développement d'un territoire et d'un secteur d'activité dominant ; l'accompagnement non technologique des entreprises relève du programme « Développement des entreprises » ;
- les « clusters » EUREKA concentrant l'essentiel des financements du programme intergouvernemental européen EUREKA sur les grands domaines stratégiques et mettant en réseau les pôles de compétitivité afin de constituer des masses critiques au niveau européen ;
- la R&D dite « stratégique » correspondant à la captation sur le territoire national d'investissements technologiques ou de R&D internationalement mobiles par la mobilisation, dans un délai souvent très court, de moyens financiers appropriés pour soutenir l'offre du site France (en lien avec l'AFII).

C'est dans ce cadre qu'ont pu être développées par exemple les actions comme l'Alliance à Crolles dans la microélectronique ou la définition des standards de la télévision à haute définition.

Suite aux décisions du CIADT du 12 juillet 2005 sur les pôles de compétitivité, cette action englobe également l'ensemble des compensations d'allègement de cotisations sociales patronales, pour les personnels des entreprises participant à

des projets de R&D localisés au sein des zones de R&D des pôles de compétitivité délimitées par décret.

Objectifs et indicateurs

Introduction - Présentation stratégique :

Ce programme vise à développer la compétitivité de notre industrie par la recherche, l'innovation et les transferts de technologies nécessaires pour assurer l'avenir de notre économie. La stratégie qui structure ce programme repose sur une distinction fondamentale entre R&D industrielle stratégique et l'innovation technologique et industrielle.

La recherche industrielle stratégique est fondée sur une analyse et des orientations qui s'insèrent dans un cadre international. Elles permettent d'identifier précisément les secteurs de R&D les plus porteurs sur le long terme pour l'économie nationale. Les actions de soutien à la R&D stratégique visent à lever de véritables verrous technologiques. Elles tiennent compte du fait que les travaux, souvent inaccessibles à un seul acteur, supposent la construction de partenariats et la nécessité de mettre en œuvre une masse critique de moyens.

Le développement d'innovations, dites « incrémentales » car il se fait par sauts successifs, est impulsé et soutenu au travers d'actions d'accompagnements ciblés, de diffusions d'informations et de transferts technologiques.

Diagnostic

Le rôle scientifique moteur de la France aux côtés de l'Allemagne et du Royaume-Uni en termes de production scientifique, l'exacerbation de la concurrence mondiale, l'émergence dans quelques créneaux concurrentiels de pays comme l'Espagne, l'Irlande ou la Suède et, hors de l'Union Européenne, de la Suisse, de l'Inde et de la Chine par exemple, plaident en faveur d'un soutien net et volontariste à la recherche.

Bien que la France soit en tête de l'OCDE pour l'effort de recherche publique avec 1 % du PIB, l'effort de recherche privé (1,2 % du PIB) accuse du retard par rapport aux autres pays. L'écart entre la part de PIB consacrée à la dépense de R&D des entreprises en Europe et celle des Etats unis ou du Japon continue à croître. Enfin la part mondiale de la France dans les dépôts de brevets est en baisse. L'objectif de Barcelone vise à porter l'effort de recherche dans l'Union à 3 % du PIB en 2010.

Le transfert, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche stratégique, de la R&D et de l'innovation ne sont pas optimaux. Il est de même de la synergie recherchée entre entreprises, centres de recherche, organismes de formation et territoires.

La conception et la mise en œuvre des politiques de recherche, d'innovation et de transfert de technologie s'est complexifiée au fil du temps par le rôle croissant d'acteurs publics autres que l'État, les régions ou l'Europe. Les politiques industrielles, agricoles, environnementales, de défense, de santé publique, d'attractivité ou d'aménagement du territoire et de coopération internationale ont une influence évidente. Cette approche multiple et souvent thématique est accompagnée d'impulsions de différents acteurs publics et parapublics. Il s'y mêle, en outre l'impact de nombreux facteurs économiques, démographiques, réglementaires ... Ces différents éléments montrent quelques-uns des facteurs de complexité dans lesquels s'inscrit ce programme.

Les objectifs du programme

Les objectifs de performance de ce programme sont au nombre de 6, cohérents avec les finalités et stratégies du programme :

- 1 Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement de pôles de compétitivité ;
- 2 Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base ;
- 3 Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes ;
- 4 Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation ;
- 5 Former les docteurs dont les entreprises ont besoin ;
- 6 Renforcer l'efficacité des aides de l'Etat au travers de leur ciblage.

Ils permettent d'initier une première évaluation de l'impact de la politique de développement des pôles de compétitivité (objectif 1), tout en donnant un éclairage fort porté sur les mesures de l'efficacité (objectifs 4 et 6) des différents outils d'intervention. Les objectifs 2, 3 et 5 complètent cette approche sur les relations entre les écoles et les entreprises ainsi que sur le développement des entreprises technologiques innovantes.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen / de l'utilisateur / du contribuable) : Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement de pôles de compétitivité.

Les pôles ont pour objectif, dans une zone géographique et un domaine technologique donnés, d'assurer l'« ancrage » territorial de l'activité industrielle innovante en jouant des synergies entre celle-ci et le potentiel local de R&D. Ils visent donc, sur la base d'un ou plusieurs projets de recherche industrielle, coopératifs et ambitieux, à obtenir une certaine masse critique (laboratoires publics, entreprises, centres de formation...). L'appel à projet a été lancé en début d'année 2005 et la labellisation des pôles a été annoncée par le CIADT du 12 juillet 2005.

Indicateur n° 1 : Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par le Fonds de compétitivité des entreprises dans le cadre des pôles de compétitivité, entre l'année n-4 et n-1, rapportée au montant des aides versées en année n-3.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Ratio	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	sera précisée

Précisions méthodologiques : Effet de levier entre les années n-4 et n-1 sur la dépense interne de R&D (DIRDE) des entreprises aidées au sein d'un pôle de compétitivité labellisé rapportée au montant de l'aide du FCE engagée en années n-3.

Source des données :

La source des données en ce qui concerne la DIRDE sera l'enquête du ministère chargé de la recherche. Cette enquête fournit des informations avec un décalage dans le temps. La liste des entreprises (centres de recherche compris) concernées du pôle de compétitivité, sera établie par la Direction Générale des Entreprises (DGE).

Le mode de calcul est le suivant : $[(\sum \text{DIRDE de l'année } n-1 - (\sum \text{DIRDE de l'année } n-4))] / \text{montant total des aides du FCE versées en année } n-3$.

Une expérimentation sera réalisée en 2009 sur la base des aides du FCE versées en 2006, compte tenu de la date de labellisation des pôles de compétitivité.

Indicateur n° 2 : Proportion des aides du Fonds de compétitivité des entreprises consacrées aux pôles de compétitivité en engagements.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	> 50	60

Précisions méthodologiques : Part des aides du FCE engagées au cours de l'année n au titre des pôles de compétitivité labellisés dans le cadre du CIADT rapporté à l'ensemble des aides du FCE. La prévision et la cible tiennent compte à la fois des pôles annoncés par le CIADT de juillet et des opérations liées au pôle de Crolles.

Sources des données : La source de donnée est la base du suivi budgétaire et des dépenses de la DGE.

Une préfiguration pourrait être initiée en 2006 sur la base des aides versées en 2006.

Objectif n° 2 (du point de vue du contribuable) : Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base.

L'optimisation des résultats en valorisation industrielle est l'objectif essentiel et ultime du programme. L'évaluation des retombées industrielles fournit la mesure pertinente des actions engagées et constitue le véritable gage des contributions recherchées à la croissance et à la compétitivité technologique. Cet objectif est calé sur l'action « Recherche publique sur les technologies de base ».

Indicateur n° 1 : Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle (dépôt, maintien et défense des brevets).

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	n.d.	n.d.	n.d.	50	60	200

Précisions méthodologiques : Montant des redevances sur brevets obtenues en année N par l'ensemble des écoles relevant du programme rapporté au montant des dépenses engagées en année n par les mêmes écoles pour déposer, maintenir et défendre leurs brevets.

Les brevets visés comprennent ceux déposés directement par les écoles et ceux déposés par les écoles des mines dans le cadre du partenariat avec l'association ARMINES. Les chiffres affichés reflètent imparfaitement la réalité des différentes écoles des mines et du GET puisqu'ils résultent de la moyenne de situations très hétérogènes et dépendent fortement de l'usage de tel ou tel brevet (exemple pour le GET des « turbocodes ») ou de l'évolution de la réglementation sur la brevetabilité (exemple des logiciels pour les écoles des mines).

Source des données : la source des données est constituée par la consolidation des informations apportées par les organismes concernés.

Indicateur n° 2 : Part du montant des contrats de recherche rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche par les écoles (subventions + ressources propres dont contrats de recherche).

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	n.d.	n.d.	n.d.	20	22	30

Précisions méthodologiques : Montant des contrats de recherche de l'ensemble des écoles relevant du programme perçu en année n rapporté au montant des ressources consacrées à la recherche perçues en année n par ces mêmes écoles.

Les contrats de recherche visés comprennent ceux réalisés directement par les écoles et ceux réalisés par les écoles des mines dans le cadre du partenariat avec l'association ARMINES. Les chiffres affichés reflètent imparfaitement la réalité des différentes écoles des mines et du GET puisqu'ils résultent de la moyenne de situations très hétérogènes.

Source des données : la source des données est constituée par la consolidation des informations apportées par les organismes concernés (écoles des mines et Groupe des écoles des télécoms).

Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen) : Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes.

L'innovation et l'intégration de nouvelles technologies dans les produits et les services des entreprises sont des garants de leur compétitivité. Les indicateurs retenus présentent deux facettes importantes des actions qui contribuent à cet objectif. Le premier insiste sur l'impact des aides d'OSEO-anvar. Le second porte sur l'impact de l'accompagnement des créateurs d'entreprises par les écoles notamment au travers d'incubateurs ou de pépinières en liaison avec les collectivités locales, les universités ou d'autres écoles ne relevant pas de ce programme. Ces actions financières (bourse, avance ...) ou non financières (soutien en logistique, apport technique, méthodologique ou scientifique, médiation ...) n'accompagnent que des projets sélectionnés et permettent aux porteurs de projets d'aller jusqu'au bout du processus de création d'entreprises. Les écoles appellent « entreprise technologique » une jeune entreprise qui se crée pour développer une technologie particulière et spécifique.

Indicateur n° 1 : Chiffre d'affaires cumulé généré par l'innovation ramené au montant de l'aide.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Ratio	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	sera précisée	sera précisée

Précisions méthodologiques : rapport entre le chiffre d'affaires généré depuis le constat de fin de programme technique d'une aide à l'innovation dont le dossier d'aide a été clos dans l'année et le montant des aides versées à ces entreprises.

Source des données : la source des données est constituée par une extraction des bases de données publiques d'informations de chiffres d'affaires sur les entreprises, réalisée par OSEO-anvar, révélant l'accroissement du chiffre d'affaires des entreprises qu'elle a aidées. Une préfiguration est en cours et sera finalisée en 2006

Le mode de calcul est le suivant : $(\sum \text{chiffre d'affaires des années comprises entre l'année n et l'année d'achèvement technique du programme aidé}) / \text{montant des aides versées aux mêmes entreprises par OSEO-anvar}$.

Indicateur n° 2 : Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et le taux moyen de survie des entreprises individuelles.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Points	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	> 0	5

Précisions méthodologiques : Différence entre le rapport (nombre d'entreprises technologiques toujours en activité en année / nombre d'entreprises technologiques créées en année n-3) et le taux de survie à trois ans d'entreprises nouvelles donné par l'INSEE.

A titre d'information les derniers éléments disponibles de l'INSEE indiquent que pour les entreprises créées en 1998 les taux de survie à 3 ans sont de l'ordre de 61%. Les résultats incomplets reçus d'une partie des écoles indiquent des taux variant de 54 à 68 %.

Source des données : consolidation des résultats des enquêtes réalisées par les écoles concernées (GET et écoles des mines).

Un premier point est en cours afin d'identifier la situation à ce jour et fixer les cibles pour les années à venir.

Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Développer l'efficience dans la gestion des aides à l'innovation.

La DGE a confié à OSEO-anvar un rôle spécifique dans le dispositif de soutien direct à l'innovation. Un contrat quadriennal entre cette agence et l'Etat formalise les engagements réciproques et définit les indicateurs stratégiques et opérationnels qui seront suivis. Les indicateurs qui éclairent l'objectif seront directement suivis par OSEO-anvar.

Indicateur n° 1 : Frais de gestion d'OSEO-anvar rapportés au montant des aides à verser et à recouvrer

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	5

Précisions méthodologiques : Le ratio est le rapport de la dotation de l'État en fonctionnement rapporté au montant total des restes à payer et des restes à recouvrer sur les aides gérées par OSEO-anvar sur son budget propre.

Il est à noter que le coût de fonctionnement d'OSEO-anvar ne couvre pas uniquement la gestion des aides mais également l'ensemble des missions de l'agence (information, accompagnement non financier d'un projet ...).

Source des données : la source des données est issue des données de gestion, notamment comptables, d'OSEO-anvar.

Indicateur n° 2 : Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO-anvar en année n-7.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	56,25	n.d.	54,50	55	55	55

Précisions méthodologiques : Total des remboursements perçus par OSEO-anvar jusqu'en année n sur les avances remboursables (hors ADT) versées par OSEO-anvar rapporté aux versements faits sur les mêmes dossiers.

En règle générale les dossiers réussis d'avance remboursable clos en année n ont fait l'objet de versement depuis l'année n-7 jusqu'à l'année n-5 et de phases de remboursement jusqu'à l'année n selon un échéancier arrêté entre le porteur de projet et OSEO-anvar.

Il est à noter que l'essentiel des remboursements a eu lieu à n+7, mais qu'un certain nombre d'entre eux peuvent s'étaler sur quelques années supplémentaires.

Source des données : la source des données est constituée par le résultat d'une enquête issue des bases de données d'OSEO-anvar.

Le mode de calcul est le suivant : $(\sum \text{des remboursements jusqu'en année n des aides à l'innovation en avance remboursable - hors ADT - dont le dossier a été clos en année n}) / (\sum \text{des versements aux mêmes dossiers})$.

Indicateur n° 3 : Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO-anvar.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	79,2	79,2	77,7	78,8	79	79

Précisions méthodologiques : Montant total des engagements juridiques nets d'aides sur le budget propre d'OSEO-anvar donnant lieu à un retour en année n rapporté au total des engagements réalisés par OSEO-anvar sur son budget propre en année n.

Source des données : résultat d'une enquête issue des bases de données d'OSEO-anvar.

Objectif n° 5 (du point de vue du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable) : Former les docteurs dont les entreprises ont besoin.

La réponse apportée par les écoles aux besoins des entreprises et des partenaires peut notamment s'évaluer par un taux de placement de docteurs élevé et par la part de financement propre. Ces taux révèlent l'adéquation de la recherche aux besoins des partenaires économiques et industriels, l'efficacité des dispositifs de prospection auprès des employeurs potentiels, la qualité des relations avec les acteurs économiques locaux, nationaux et internationaux et le niveau de confiance élevé que leur accordent ces derniers.

Indicateur n° 1 : Part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel six mois après l'obtention de leur diplôme.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	n.d.	n.d.	n.d.	40	45	50

Précisions méthodologiques : part des docteurs formés par les écoles concernées au cours de l'année n-1 ayant trouvé un emploi dans une entreprise ou un établissement industriel moins de 6 mois après l'obtention de son diplôme rapporté au nombre de docteurs de la même promotion.

Source des données : la source des données est constituée par les informations apportées par les écoles concernées (GET et écoles des mines) à leurs tutelles sur la base d'enquêtes réalisées annuellement révélant le nombre d'anciens élèves chercheurs (docteurs) des écoles concernées ayant trouvé au cours de l'année passée un emploi dans une entreprise.

Indicateur n° 2 : Evaluation du ratio de ressources propres sur ressources totales des écoles du programme.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Ratio	n.d.	n.d.	n.d.	30	32	40

Précisions méthodologiques : Les chiffres affichés reflètent imparfaitement la réalité des différentes écoles des mines et du GET puisqu'ils résultent de la moyenne de situations très hétérogènes.

Source des données : la source des données est constituée par les informations apportées par les écoles concernées (GET et écoles des mines) à leurs tutelles sur la base d'enquêtes réalisées annuellement.

Objectif n° 6 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Renforcer l'efficacité des aides de l'Etat au travers de leur ciblage.

Cet objectif porte sur l'efficacité des aides de l'État mises en œuvre pour accompagner le développement de la R&D. L'indicateur retenu cible l'action du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE).

La mise en œuvre d'une nouvelle politique de soutien à la recherche industrielle se cristallise particulièrement sur le lancement des pôles de compétitivité pour lesquels, en 2005, année de démarrage ce sont plus de 100 dossiers qui ont été déposés. Elle s'est également appuyée sur un recentrage du FCE sur les actions les plus structurantes pour la recherche industrielle : les clusters Euréka, les pôles de compétitivité et les actions de R&D stratégiques. Après réflexions et en cohérence avec les thèmes définis

dans le cadre de la politique transversale de recherche la DGE a défini les secteurs stratégiques qu'elle soutiendrait prioritairement en 2006 : les biotechnologies, les STIC et les nanotechnologies. Bien entendu ces secteurs ne sont pas exclusifs.

Indicateur n° 1 : Effet de levier moyen des aides notifiées du Fonds de compétitivité des entreprises en engagements.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Ratio	n.d.	n.d.	n.d.	3,33	3,33	3,33

Précisions méthodologiques : Ratio égal au montant des dépenses de R&D éligibles des programmes aidés rapporté au montant de l'aide. Les crédits du FCE sont mis en œuvre par une convention avec le porteur de projet. Cette convention définit notamment le taux de l'aide (montant de l'aide rapporté au montant éligible du programme aidé).

Source des données : la source des données est constituée par le résultat d'une analyse, réalisée par la DGE, sur l'ensemble des conventions du FCE engagées.

Indicateur n° 2 : Proportion des aides engagées du Fonds de compétitivité des entreprises consacrées aux secteurs stratégiques.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	70	70

Précisions méthodologiques : montant des aides du FCE engagées en année n sur les secteurs stratégiques / Montant total des aides du FCE engagées en année n.

Source des données : la source des données est constituée par le résultat d'une analyse, réalisée par la DGE, révélant la part des aides du FCE consacrées aux secteurs stratégiques définis pour 2006.

Indicateur n° 3 : Proportion des aides de l'agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises en autorisations d'engagement.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	n.d.	n.d.	n.d.	22	25	33

Source des données : la source des données est constituée par le résultat d'une enquête issue des bases de données de l'ANR.

Indicateur n° 4 : Effet de levier moyen des aides de l'Agence de l'innovation industrielle en engagements.

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3,5	3,5

Précisions méthodologiques : Ratio égal au montant des dépenses de développement préconcurrentiel éligibles des programmes aidés rapporté au montant de l'aide.

Les crédits de l'Agence de l'innovation industrielle seront mis en œuvre par une convention avec le porteur de projet. Cette convention définira notamment le taux de l'aide (montant de l'aide rapporté au montant éligible du programme aidé).

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Recherche publique sur les technologies de base		82.819.096	82.819.096		82.819.096	82.819.096
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique		230.050.000	230.050.000		241.750.000	241.750.000
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique		265.000.000	265.000.000		203.000.000	203.000.000
Total		577.869.096	577.869.096		527.569.096	527.569.096

Justification par action

Action n° 01 : Recherche publique sur les technologies de base

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
<i>Autorisations d'engagement</i>	82.819.096	82.819.096
<i>Crédits de paiement</i>	82.819.096	82.819.096

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est prévu des subventions pour charges de service public au Groupe des Écoles des Télécommunications (GET) d'un montant de 40,341 M€ en AE=CP et aux Écoles des mines de 42,478 M€ en AE=CP.

Opérateurs	AE	CP
Groupe des Écoles des Télécommunications	40.341.294	40.341.294
Écoles des mines	42.477.802	42.477.802
<i>Total</i>	82.819.096	82.819.096

Les subventions attribuées annuellement à ces écoles ont pour objet de leur permettre de remplir leur mission qui relève de la formation initiale d'ingénieurs dans les domaines des sciences, des télécommunications et plus largement (pour ce qui concerne le

GET) des sciences et technologies de l'information et de la communication. La qualité de ces enseignements ne peut être assurée que par une activité de recherche soutenue de ces écoles. Cette activité sera renforcée, dès la rentrée 2006, par la création de nouveaux postes de chargés de recherche, tant dans les écoles des mines (25 postes) que du GET (20 postes).

Prévue en 2006 à hauteur de 40 341 294 € en AE=CP, la dotation pour le GET sur le programme Recherche industrielle est en augmentation de 8 % par rapport à 2005. Cette augmentation permet de financer la création de 20 emplois de chargés de recherche, pour un coût, sur 3 mois, de 341 294 €, les augmentations de charges des personnels hors création d'emplois, ainsi que les engagements du GET dans l'opération Campus des STIC à Sophia.

La dotation prévue sur le programme Recherche industrielle pour les Ecoles des mines est de 42 477 802 € en AE=CP. L'augmentation de cette dotation est destinée à financer des dépenses de personnel, notamment la transposition des règles applicables pour les allocataires en matière de droits sociaux aux doctorants et, pour 426 618 € la création de 25 emplois de chargés de recherche à compter du premier octobre 2006.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances du programme 134 « Développement des entreprises » de la mission « Développement et régulation économiques ».

Action n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	230.050.000	230.050.000
Crédits de paiement	241.750.000	241.750.000

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des subventions pour charges de service public s'élève à 46 650 000 € en AE=CP.

Ces crédits regroupent les dotations versées à l'Agence de l'innovation industrielle (3 M€), à OSEO-anvar (43 M€) et à l'association Jessica (0,65 M€).

Opérateurs	AE	CP
Agence de l'innovation industrielle	3.000.000	3.000.000
OSEO-anvar	43.000.000	43.000.000
JESSICA	650.000	650.000
Total	46.650.000	46.650.000

La subvention versée à l'Agence de l'innovation industrielle à hauteur de 3 M€ en AE=CP permet de financer le fonctionnement de cette agence. Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Les dotations versées à OSEO-anvar permettent le financement du fonctionnement et de l'équipement de l'agence (39,43 M€), de ceux du réseau de développement technologique (RDT), instrument de coopération essentiel au niveau régional en matière d'innovation et dont l'Etat assure 50 % du financement (2,661 M€) ; et enfin de ceux du secrétariat français d'Eurêka (0,909 M€) ; le directeur général délégué de l'OSEO-anvar étant par ailleurs le représentant français au groupe à haut niveau d'Eurêka) ;

La subvention versée à l'association JESSICA à hauteur de 0,65 M€ en AE=CP permet le financement de son fonctionnement, dans le cadre du programme CAPTRONIC, qui se traduit par des prestations de conseil apportées aux PME par des ingénieurs employés de l'association, dans le but d'introduire dans les produits qu'elles conçoivent et fabriquent des puces électroniques notamment.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention de cette action s'élèvent à 183,4 M€ en AE et 195,1 M€ en CP.

<i>Dispositifs</i>	<i>AE</i>	<i>CP</i>
<i>OSEO-anvar (y compris ATOUT)</i>	<i>74.900.000</i>	<i>86.600.000</i>
<i>JESSICA</i>	<i>3.500.000</i>	<i>3.500.000</i>
<i>Jeunes entreprises innovantes</i>	<i>105.000.000</i>	<i>105.000.000</i>
<i>Total</i>	<i>183.400.000</i>	<i>195.100.000</i>

Ils recouvrent :

- les crédits d'intervention d'OSEO-anvar fixés à 74,9 M€ en AE=CP en faveur de l'innovation dans les PME dont le renforcement est une priorité gouvernementale. Les aides accordées par l'Agence, sur des projets en général monopartenariaux, sous forme d'avances remboursables le plus souvent, sont d'un montant de 150 000 à 200 000 € en moyenne. L'augmentation de 50 % des moyens d'intervention de l'Agence, annoncée par le gouvernement et portant la dotation totale en faveur d'OSEO-anvar à hauteur de 120 M€, est notamment assurée grâce à une dotation complémentaire à partir du compte d'affectation spéciale n°902-24. Cette augmentation permettra en particulier de renforcer le soutien de l'État dans les zones des pôles de compétitivité au profit des projets des PME.
- les crédits en faveur de la procédure ATOUT fixés à 11,7 M€ en CP gérés au sein du patrimoine d'affectation créé au sein d'OSEO-Anvar pour la prise en compte des engagements antérieurs de ce programme d'aide au transfert de technologies ;
- les crédits d'intervention en faveur de l'accompagnement de la politique d'innovation et plus précisément la part des interventions de JESSICA effectuées au profit des entreprises. Un montant de 3,5 M€ en AE=CP est prévu pour assurer le financement des prestations de conseil auprès des entreprises effectuées par JESSICA.
- la compensation de l'allègement des cotisations sociales patronales pour les personnels participant aux projets de recherche des Jeunes entreprises innovantes (JEI), à hauteur de 105 M€ en AE=CP. Depuis le 1er janvier 2004, les jeunes entreprises indépendantes (PME) qui consacrent plus de 15 % de leurs charges à des dépenses de recherche et développement bénéficient d'une exonération de cotisations sociales pour les emplois de recherche et personnels d'appui à la recherche. L'Etat doit compenser à l'ACOSS les cotisations sociales qu'elle ne perçoit pas. Compte tenu du développement rapide du recours au dispositif JEI et des premières estimations faites pour l'année 2005, la dotation destinée à l'ACOSS (105 M€) augmente, en 2006, de façon significative (+ 70 M€).

Action n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>265.000.000</i>	<i>265.000.000</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>203.000.000</i>	<i>203.000.000</i>

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Les interventions de cette action, dont le montant des crédits s'élève à 265 M€ en AE et à 203 M€ en CP, prennent deux formes :

- le Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE) du ministère de l'Industrie, doté de 235 M€ en AE et de 173 M€ en CP, géré par la direction générale des entreprises (DGE) vise à soutenir la recherche et développement industrielle réalisée au sein de programmes partenariaux public/privé, dont la vocation est de faire sauter des verrous technologiques : il intervient en particulier sur l'opération Crolles II, pour la France, pour le financement des pôles de compétitivité et au sein des clusters Eurêka ;
- la compensation à l'ACOSS à hauteur de 30 M€ en AE=CP de l'allègement de cotisations sociales patronales pour les personnels des entreprises participant à des projets de R&D localisés au sein des zones de R&D des pôles de compétitivité délimitées par décret. Il reviendra à la DGE de délivrer les agréments nécessaires.

Dispositifs	AE	CP
Fonds de compétitivité des entreprises	235.000.000	173.000.000
Exonérations sociales liées aux pôles de compétitivité	30.000.000	30.000.000
Total	265.000.000	203.000.000

Le Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) est doté de 235 M€ en AE et de 173 M€ en CP. Il comprend des transferts aux entreprises pour 188 M€ en AE et 138,4 M€ en CP et des transferts aux autres collectivités pour 47 M€ en AE et 34,6 M€ en CP.

Les interventions se font uniquement sous forme de subventions, à un taux maximal de 30 % pour les entreprises et couvrant au maximum les coûts marginaux pour les laboratoires publics. Toutes les aides attribuées le sont pour des projets partenariaux, associant laboratoires publics et entreprises privées. Par projets, la moyenne des partenaires est de 5, dont au moins une PME et deux laboratoires. Le montant moyen d'aide par projet de 2 M€, dont 20 % environ bénéficient aux laboratoires publics, d'où la répartition de la dotation entre les imputations 62 et 64.

Le montant d'autorisations d'engagement sur le FCE, fixé pour 2006 à 235 M€, correspond à la mise en œuvre d'une des priorités gouvernementales, à savoir la relance de la politique de soutien en faveur de la recherche, notamment industrielle, en particulier par le biais des pôles de compétitivité. L'augmentation des moyens d'intervention du FCE, principal vecteur de soutien des pôles à vocation industrielle, répond notamment au succès de l'appel à projets lancé en début d'année 2005 qui a conduit à la labellisation de 67 pôles.

Sur la base d'une dotation de 235 M€ en AE, la programmation du FCE permet :

- d'assumer les engagements antérieurs, pris sur l'opération Crolles II : 80 M€ pourront être engagés en 2006, dont seule une partie est financée au titre du cluster Euréka MEDEA ;
- de soutenir les pôles de compétitivité, grâce aux 40 M€ annoncés par le CIADT de septembre 2004 à la charge du ministère de l'industrie, par le biais de subventions aux projets de R&D industrielle des pôles ;
- de poursuivre l'effort français au sein d'EUREKA. Il s'agit de projets de recherche industrielle, associant également partenaires publics et privés, labellisés par les clusters EUREKA. Hors Crolles II, une centaine de millions d'euros sont affectés chaque année à ces projets. Le montant moyen d'aide accordée, par projet, se situe autour de 2 à 3 M€ pour la seule part française ;
- de développer la R&D dite « stratégique » correspondant à la captation sur le territoire national d'investissements technologiques ou de R&D internationalement mobiles.

Concernant la compensation de l'allègement des cotisations sociales patronales en faveur des entreprises participant à des projets de R&D localisés au sein des zones de R&D des pôles de compétitivité, le montant est fixé à 30 M€.

Suite aux décisions du CIADT du 12 juillet 2005 sur les pôles de compétitivité, cette dotation englobe l'ensemble des compensations d'allègement de cotisations sociales de tous les pôles, y compris ceux relevant d'autres ministères que celui de l'industrie (Défense, Agriculture, Équipement pour l'essentiel). C'est pour cette raison qu'il a été décidé de confier l'agrément des projets de R&D de tous les pôles à la DGE du ministère de l'industrie.

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	577.869.096	378.119.096	199.750.000
Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)	430.000.000	149.450.000	280.550.000
Total pour le programme	1.007.869.096	527.569.096	480.300.000

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			115.659.108	115.659.108	129.469.096	129.469.096
Transferts ou dotations			94.007.770	112.266.770	78.400.000	90.100.000
Totaux pour le programme			209.666.878	227.925.878	207.869.096	219.569.096

Il s'agit des crédits versés au Groupe des Écoles des Télécommunications (GET), aux Écoles des mines, à OSEO-anvar et à l'Agence de l'innovation industrielle.

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		482	502
Total général		482	502

Seuls figurent dans ce tableau les emplois d'OSEO-anvar et de l'Agence de l'innovation industrielle, opérateurs principaux du programme. Les emplois des deux autres opérateurs du programme, le Groupe des Écoles des Télécommunications (GET) et les Écoles des mines, sont présentés dans le programme n°134 « Développement des entreprises ».

Tableau des emplois des opérateurs – année 2004

Détail des emplois 2004 rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs	Emplois en ETPT	A défaut : effectifs employés
OSEO-anvar	472,9	
Agence de l'innovation industrielle	0	
Total général	472,9	

Présentation des principaux opérateurs

ANVAR

Présentation synthétique des missions d'OSEO-anvar

Dans le cadre de la politique volontariste du gouvernement en faveur de l'innovation, OSEO-anvar s'est vue confier une mission de service public : « promouvoir et soutenir le développement industriel et la croissance par l'innovation, notamment technologique, ainsi que contribuer au transfert de technologies » (statuts d'OSEO-anvar). Cette mission s'articulera avec celles confiées à l'Agence nationale de la recherche et à l'Agence de l'innovation industrielle.

L'action d'OSEO-anvar relève de l'ordonnance 2005-722 du 29 juin 2005 et du décret 2005-766 du 8 juillet 2005 qui prolonge le protocole interministériel du 12 octobre 2004 et le contrat quadriennal 2004-2007 entre l'État et OSEO-anvar. Les priorités suivantes lui ont été fixées :

- mettre l'expertise d'OSEO-anvar au service des entreprises et des politiques de l'innovation ;
- animer et coordonner, à l'échelle régionale, le réseau des acteurs de l'innovation ;
- accompagner les jeunes entreprises innovantes ;
- soutenir les partenariats technologiques européens et internationaux ;
- optimiser l'organisation interne et moderniser la gestion des aides pour en améliorer la performance.

OSEO-anvar est rattachée au programme « Recherche industrielle », action n° 2 : « Soutien et diffusion de l'innovation technologique ».

L'établissement public national à caractère industriel et commercial « Agence nationale pour la valorisation de la recherche » est devenu en juillet 2005 OSEO-anvar, filiale de l'établissement public OSEO. OSEO-anvar est une société anonyme soumise au contrôle de l'État (contrôle général économique et financier) et placée sous la tutelle des ministres chargés de l'économie, de la recherche, de l'industrie et du budget. Le DGE est commissaire du gouvernement.

Les annonces du Premier ministre d'un doublement, d'ici 2007, des moyens du groupe OSEO impacteront OSEO-anvar dans des proportions similaires. Ces moyens accrus lui permettront en particulier de soutenir le développement des pôles de compétitivité.

Principaux objectifs et indicateurs

Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes.

- Indicateur : Chiffre d'affaires cumulé généré par l'innovation ramené au montant de l'aide

Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation.

- Indicateur : Frais de gestion rapportés au montant des aides à verser et à recouvrer.
- Indicateur : Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation versées en année n-7.
- Indicateur : Part des aides donnant lieu à un retour au sein de l'enveloppe des aides attribuées.

Nature des liens avec l'opérateur**Financements de l'État**

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 :						
Subventions pour charges de service public			42 942 000	42 942 000	43 000 000	43 000 000
Transferts ou dotations			90 158 000	108 417 000	74 900 000	86 600 000
Total			133 100 000	151 359 000	117 900 000	129 600 000

Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros HT)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
32 815	2 478	0	7 112	42 406

(en milliers d'euros HT)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
28 004	13 447	955	42 406
28 004	13 447	955	42 406

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		477	477
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		n.d.	n.d.
Total		477	477

Groupe des Ecoles des télécommunications

Voir programme « développement des entreprises » auquel est rattaché principalement le GET.

Ecoles des Mines

Voir programme « développement des entreprises » auquel sont rattachées principalement les écoles des mines.

Agence de l'innovation industrielle

Textes institutifs

Article 19 de la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie ;
Décret n°2005-1021 du 25 août 2005 relatif à l'Agence de l'innovation industrielle.

Missions

La création de l'Agence de l'innovation industrielle (All) a été décidée par le Président de la République à la suite des recommandations du rapport remis par M. Jean-Louis BEFFA en janvier 2005 et de la mission de préfiguration de l'agence qui lui a été confiée. Créée par un décret en Conseil des ministres le 25 août 2005, l'All est un établissement public national à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de l'industrie.

Cette agence exerce une mission de promotion et de soutien de grands programmes d'innovation industrielle, porteurs d'activités et d'emplois. Ces grands programmes d'innovation industrielle sont des programmes de R&D concourant à la réalisation par les entreprises d'une activité de développement préconcurrentielle et visant, sur des marchés mondiaux, à donner aux entreprises qui les portent un avantage décisif.

Au titre de cette mission et dans le respect de la réglementation européenne, l'All :

11. suscite, identifie et sélectionne les grands programmes d'innovation industrielle ;
12. participe à leur financement ;
13. procède au contrôle et à l'évaluation périodique de ces programmes.

L'All complète le dispositif gouvernemental de soutien à la recherche industrielle et à l'innovation qui prévoit les interventions :

14. de l'établissement OSEO-anvar dont l'objet est de promouvoir et de soutenir les petites et moyennes entreprises dans leur développement industriel et leur croissance par l'aide à l'innovation ;
15. de l'Agence nationale de la recherche, chargée notamment de soutenir le développement des recherches fondamentales, de partenariats entre le secteur public et le secteur privé et de contribuer au transfert technologique des résultats de la recherche publique vers le monde économique ;
16. du fonds de compétitivité des entreprises du ministère de l'industrie qui finance les projets industriels de R&D à caractère technologique inscrits notamment dans le cadre des « clusters européens Eurêka » et des pôles de compétitivité.

L'All est rattachée au programme n°192 « Recherche industrielle », action n° 2 : « Soutien et diffusion de l'innovation technologique » pour le financement de son fonctionnement.

Gouvernance

L'All est pilotée par un conseil de surveillance, composé de treize personnalités qualifiées (dont quatre parlementaires et trois représentants des organisations syndicales) et de sept représentants de l'État, qui détermine les orientations générales de l'agence et sélectionne les programmes qui

seront soutenus. Il est aussi doté d'un directoire, composé de trois membres, nommés par décret.

L'établissement public est soumis au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et au contrôle économique et financier. Le commissaire du Gouvernement placé auprès de l'établissement public est le Directeur général des entreprises du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Celui-ci a accès aux documents nécessaires à l'exercice de sa mission et peut s'opposer à toute délibération du conseil de surveillance.

Financements de l'État

La dotation initiale de l'Agence de l'innovation industrielle est fixée à un milliard d'euros, issu du compte d'affectation spéciale n°902-24. Deux milliards d'euros d'engagements d'aides seront réalisés par cette agence d'ici 2007.

Par ailleurs, il est prévu sur le programme n°192 « Recherche industrielle » une subvention pour charges de service public à hauteur de 3 M€ en AE=CP en 2006 afin de financer le fonctionnement de cette agence.

La réalisation de projets communs avec nos partenaires de l'Union Européenne, contribuera à la dimension européenne de l'Agence.

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		5	25
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		n.d.	n.d.
Total		5	25

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

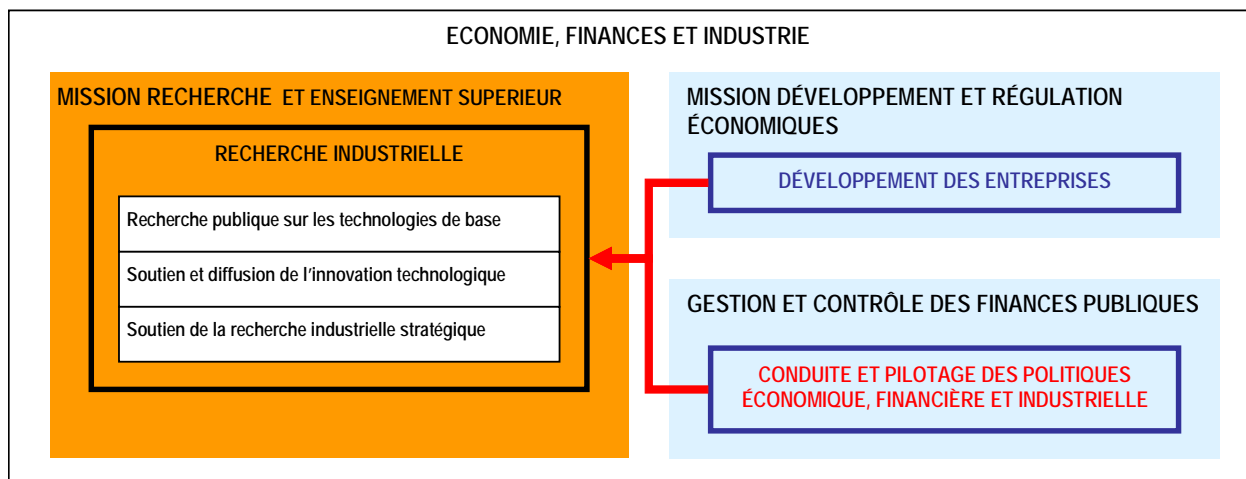
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Recherche publique sur les technologies de base	82.819.096	0	+618.611	83.437.707
Soutien et diffusion de l'innovation technologique	241.750.000	0	+1.430.115	243.180.115
Soutien de la recherche industrielle stratégique	203.000.000	0	+8.463.262	211.463.262
Total	527.569.096	0	+10.511.988	538.081.084

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	- 10 511 988
CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ECONOMIQUE, FINANCIERE ET INDUSTRIELLE (MISSION GESTION ET CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES)	- 3 727 706
DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (MISSION DÉVELOPPEMENT ET RÉGULATION ÉCONOMIQUES)	- 6 784 282

Observations

LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Présentation des interactions entre le programme « Recherche industrielle » et le programme « Développement des entreprises ».

Le programme « Recherche industrielle » supporte la très grande majorité des crédits gérés par le MINEFI au titre de la politique de recherche industrielle mais il a été convenu de rattacher au programme « Développement des entreprises » les ressources humaines de la Direction Générale des Entreprises (DGE) et celles des écoles des mines qui concourent à la réalisation du programme.

C'est ainsi que, compte tenu du mode de fonctionnement de la DGE qui met en synergie les activités qui relèvent des programmes « Développement des entreprises » et « Recherche industrielle », l'ensemble des effectifs et des frais de fonctionnement afférents à ces deux programmes a été rattaché au programme « Développement des entreprises ». Il est à noter que l'ensemble des agents de la DGE, à quelques exceptions près, exerce des activités qui relèvent de plusieurs actions, voire des deux programmes, d'où la nécessité de ventiler les dépenses selon les résultats prorata temporis d'une enquête unité d'œuvre (calcul de l'activité des agents au prorata temporis).

Par ailleurs, une part des agents des écoles des mines rattachés par convention au programme « Développement des entreprises » participe, pour partie, à l'action « Recherche publique sur les technologies de base » du programme « Recherche industrielle ». Cependant, pour des

raisons de rationalisation de la gestion de ces effectifs, l'ensemble des personnels des écoles des mines a été inscrit sur le programme « Développement des entreprises ».

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses du programme « Développement des entreprises » sur le programme « Recherche industrielle ».

La part des coûts salariaux des effectifs de la DGE inscrits sur le programme « Développement des entreprises » contribuant à la mise en œuvre du programme « Recherche industrielle » est ventilée sur le fondement de la dernière enquête unité d'œuvre réalisée (premier trimestre 2005). Sur ces bases, les clefs de répartition des coûts engagées entre les différentes actions du programme « Recherche industrielle » sont les suivantes :

- 0,19% pour l'action « Recherche publique sur les technologies de base » ;

- 3,41% pour l'action « Soutien et diffusion de l'innovation technologique » ;

- 20,18% pour l'action « Soutien de la recherche industrielle stratégique ».

Pour ce qui concerne les coûts des personnels des écoles des mines inscrits sur l'action « Offre de formation aux entreprises » du programme « Développement des entreprises », la part ventilée sur l'action « Recherche publique sur les technologies de base » du programme « Recherche industrielle » est fixée à 38 %, au prorata des

effectifs des écoles des mines contribuant à sa mise en œuvre.

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle ».

Placé sous l'autorité du directeur du personnel, de la modernisation et de l'administration (DPMA), le programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » est structuré en cinq actions :

1. « Etat-major, médiation et politiques transversales », c'est-à-dire : les cabinets ministériels, le secrétariat général ainsi que l'agence centrale des achats, le médiateur et le haut fonctionnaire de défense. Pour ce qui concerne la DPMA, figurent au sein de cette action les fonctions de pilotage du soutien apporté au ministère.

2. « Expertise, audit, évaluation et contrôle » qui recouvre les activités des corps de contrôle et d'inspection.

3. « Promotion de l'action du ministère » : ce sont les activités menées par le service de la communication (SIRCOM) : communication interne et externe pour favoriser l'adhésion des publics aux politiques ministérielles.

4. « Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique » qui correspond aux activités prises en charge par la direction des affaires juridiques.

5. « Prestations d'appui et de support », soit les prestations en matière de systèmes d'information et d'administration électronique, de logistique, d'immobilier, de ressources humaines et de formation.

Les coûts des actions n°1, 3 et 5 sont ventilés dans les différents programmes de politique en fonction du concours qu'elles leur apportent (à l'exception du haut fonctionnaire de défense, du personnel mis à disposition d'autres administrations et des subventions de fonctionnement

versées dans le cadre de conventions à des organismes extérieurs qui ne participent pas au soutien des programmes de politique du MINEFI).

Les coûts des actions n°2 et 4 ne sont pas ventilés dès lors que leurs activités vers une multitude de bénéficiaires et pour des montants unitaires peu significatifs s'étendent bien au-delà du seul périmètre ministériel.

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » dans le programme « Recherche industrielle ».

La part des coûts du programme de « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » concourant à la mise en œuvre du programme « Recherche industrielle » a été répartie entre les 3 actions de ce programme au prorata d'une enquête d'unité d'œuvre (calcul de l'activité au prorata temporis) selon les modalités présentées supra à savoir, pour mémoire :

- 0,19% pour l'action « Recherche publique sur les technologies de base » ;

- 3,41% pour l'action « Soutien et diffusion de l'innovation technologique » ;

- 20,18% pour l'action « Soutien de la recherche industrielle stratégique ».

La ventilation des coûts du programme de « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » participant au soutien des effectifs des écoles des mines sur l'action « Recherche publique sur les technologies de base » du programme « Recherche industrielle » est fixée, comme décrit supra, à 38 %, au prorata des effectifs des écoles des mines contribuant à sa mise en œuvre.

Programme 190 :
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de
l'habitat

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	42.151.270	1.660.000		43.811.270	34.000
01-01 Réseau génie civil et urbain (RGCU)	200.000	1.660.000		1.860.000	34.000
01-02 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	41.951.270			41.951.270	
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		62.200.000	223.600.000	285.800.000	
02-01 Recherche en amont et subventions à divers organismes		62.200.000		62.200.000	
02-02 Grands programmes et équipements			223.600.000	223.600.000	
03 Recherche et développement dans le domaine des transports	40.142.960	7.000.000		47.142.960	
03-01 Recherche en matière de transports (PREDIT)	1.316.990	5.361.973		6.678.963	
03-02 Recherche en matière de transports (autres programmes)	233.010	1.638.027		1.871.037	
03-03 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	38.592.960			38.592.960	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23.380.000	2.980.000		26.360.000	5.000
04-01 Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	610.000	2.980.000		3.590.000	5.000
04-02 Centre scientifique et technique du bâtiment	22.770.000			22.770.000	
Totaux	105.674.230	73.840.000	223.600.000	403.114.230	39.000

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	42.151.270	2.130.000		44.281.270	34.000
01-01 Réseau génie civil et urbain (RGCU)	200.000	2.130.000		2.330.000	34.000
01-02 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	41.951.270			41.951.270	
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		54.580.000	219.649.000	274.229.000	
02-01 Recherche en amont et subventions à divers organismes		54.580.000		54.580.000	

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
02-02 <i>Grands programmes et équipements</i>			219.649.000	219.649.000	
03 Recherche et développement dans le domaine des transports	40.142.960	7.930.000		48.072.960	
03-01 <i>Recherche en matière de transports (PREDIT)</i>	1.316.990	5.949.257		7.266.247	
03-02 <i>Recherche en matière de transports (autres programmes)</i>	233.010	1.980.743		2.213.753	
03-03 <i>Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)</i>	38.592.960			38.592.960	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23.380.000	3.080.000		26.460.000	5.000
04-01 <i>Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)</i>	610.000	3.080.000		3.690.000	5.000
04-02 <i>Centre scientifique et technique du bâtiment</i>	22.770.000			22.770.000	
Totaux	105.674.230	67.720.000	219.649.000	393.043.230	39.000

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	41.977.165		2.110.000	44.087.165	
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		1.200.000	258.600.000	259.800.000	
03 Recherche et développement dans le domaine des transports	39.015.969		9.201.299	48.217.268	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23.375.491		4.614.000	27.989.491	
Totaux	104.368.625	1.200.000	274.525.299	380.093.924	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	41.977.165		2.196.000	44.173.165	
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		1.000.000	271.110.000	272.110.000	
03 Recherche et développement dans le domaine des transports	39.015.969		9.430.299	48.446.268	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23.424.491		3.999.000	27.423.491	
Totaux	104.417.625	1.000.000	286.735.299	392.152.924	

Présentation des crédits par titre et catégorie

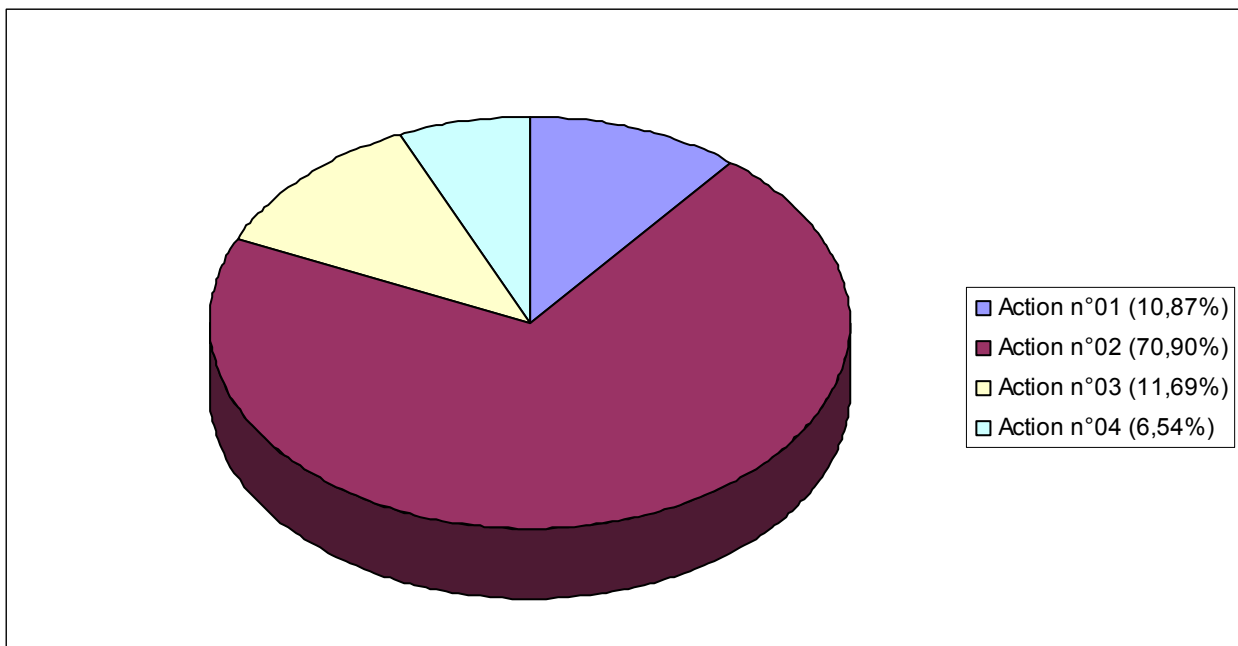
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		104.368.625	105.674.230		104.417.625	105.674.230
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1.933.114	2.360.000		1.933.114	2.360.000
Subventions pour charges de service public		102.435.511	103.314.230		102.484.511	103.314.230
Titre 5. Dépenses d'investissement		1.200.000			1.000.000	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		1.200.000			1.000.000	
Titre 6. Dépenses d'intervention		274.525.299	73.840.000		286.735.299	67.720.000
Transferts aux entreprises		267.581.999	68.020.000		279.941.169	61.150.000
Transferts aux autres collectivités		6.943.300	5.820.000		6.794.130	6.570.000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			223.600.000			219.649.000
Prêts et avances			223.600.000			219.649.000
Totaux hors fonds de concours prévus		380.093.924	403.114.230		392.152.924	393.043.230
<i>Fonds de concours</i>			<i>39.000</i>			<i>39.000</i>
Totaux y compris fonds de concours prévus		380.093.924	403.153.230		392.152.924	393.082.230

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	43.811.270	44.281.270
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	285.800.000	274.229.000
03 Recherche et développement dans le domaine des transports	47.142.960	48.072.960
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	26.360.000	26.460.000
Totaux	403.114.230	393.043.230

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

• **Présentation des finalités générales du programme :** Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » vise, dans ces domaines divers, à assurer la mise en oeuvre des politiques de recherche et développement, en cohérence avec les orientations générales du ministère.

Les finalités du programme sont détaillées au niveau de chacune des actions, qui sont énumérées ci-dessous.

• **Présentation de l'environnement dans lequel s'inscrit le programme :** Chacune de ces actions associe autant que possible en tant que co-financeurs des partenaires divers des milieux professionnels, des organismes de recherche publics ou privés, des écoles ou des universités ; parmi les indicateurs retenus figurent d'ailleurs l'effet de levier, c'est-à-dire la mesure de la capacité de mobilisation de financements à partir des dépenses du programme.

• **Présentation des acteurs et du pilotage du programme :** La direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (DRAST) est rattachée au secrétariat général (SG) du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (MTETM) conformément au décret du 16 mai 2005 sur la réorganisation de l'administration centrale et l'arrêté d'organisation du SG du 17 mai 2005. Le directeur de la recherche et de l'animation scientifique et technique (SG/DRAST) est responsable du programme.

• Présentation de la structuration en actions

Le programme se décompose en quatre actions :

1. Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement ;
2. Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile ;
3. Recherche et développement dans le domaine des transports ;
4. Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement.

3. Recherche et développement dans le domaine des transports ;

4. Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement.

La DRAST est responsable des actions 1 et 3, la deuxième, relative à l'aéronautique civile, étant du ressort de la DGAC (direction générale de l'aviation civile), et la quatrième, relative à l'urbanisme et au logement, relevant de la DGUHC (direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction).

• **Présentation des modalités de gestion du programme :** Chaque action, hors aviation civile, associe un programme incitatif et un organisme de recherche dans les divers domaines couverts : dans l'action 1, le RGCU (Réseau Génie Civil et Urbain) est ainsi associé au LCPC (Laboratoire Central des Ponts et Chaussées) , dans l'action 3, le PREDIT (programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres) à l'INRETS (Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité) et dans l'action 4 le PUCA (plan urbanisme construction et architecture) au CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment). Ces sigles sont développés dans les fiches par action.

L'impulsion centrale est relayée sur le terrain par des appuis locaux : correspondants régionaux pour l'action 1, insertion dans des contrats de plan État-région et pôles régionaux pour l'action 3.

Les modalités financières d'impulsion de ce programme sont la commande directe, la subvention et l'avance remboursable.

Présentation des actions



Action n° 01 : Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement

• Les finalités propres de l'action :

L'action a pour but de définir les besoins du ministère en matière de recherche et d'innovation en génie civil, en liaison avec les acteurs du secteur : maîtres d'ouvrages publics, bureaux d'études, entreprises, organismes de recherche, écoles et universités. L'action comprend aussi la maîtrise d'œuvre de la recherche incitative et le suivi des programmes de recherche (dont elle veille à la coordination et à la complémentarité), ainsi que la participation aux programmes européens de recherche et développement. Elle inclut la veille technologique la diffusion, la valorisation. Elle inclut également leur validation.

Elle se réalise par l'animation du RGCU (Réseau Génie Civil et Urbain), programme incitatif qui soutient les actions collectives de recherche et de développement, d'animation scientifique et technique et de valorisation, ainsi que par le LCPC (Laboratoire Central des Ponts et Chaussées).

• **Les structures** participant à la mise en oeuvre de l'action :

Le RGCU s'organise autour d'équipes de recherche et de développement du monde industriel ou du secteur public (entreprises, organismes et laboratoires de recherche), en associant aussi les maîtres d'ouvrage.

Le RGPU est renforcé par la participation de 5 correspondants régionaux, qui sont en relation avec les acteurs potentiels du réseau.

Il a récemment lancé deux appels à propositions : technologies des infrastructures urbaines, et vulnérabilité des infrastructures vis-à-vis des impacts du changement climatique.

Le LCPC a cinq orientations prioritaires de recherche : valoriser les infrastructures et ouvrages existants, maîtriser le rôle de l'infrastructure dans la sécurité routière, maîtriser les impacts sur l'environnement, sécuriser les ouvrages et les sites, optimiser les ouvrages de génie civil (multi-usages) en zones urbaines, et actions génériques « amont » (favoriser l'introduction des nouveaux matériaux et des nouvelles technologies).



Action n° 02 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

• Les finalités propres à l'action

La construction aéronautique civile a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part de tous les Gouvernements depuis que ce secteur contribue de manière significative à l'activité industrielle de la France. C'est en particulier grâce aux soutiens publics que les gammes d'avions Airbus, de moteurs CFM, d'avions d'affaires Falcon de Dassault Aviation et d'hélicoptères d'Eurocopter ont pu démarrer et connaître leurs succès actuels.

L'activité du secteur est caractérisée par une forte concurrence internationale en particulier américaine et la politique de soutien à cette industrie par les Etats est généralisée aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe.

La mise en œuvre de la politique de soutien à la construction aéronautique en France a été confiée en 1977 à la direction des programmes aéronautiques civils (DPAC), qui a été créée à cet effet au sein de la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Les effets de cette politique obéissent à des cycles économiques très particuliers : de 5 à 15 ans de recherche sont nécessaires avant d'en appliquer les résultats à un aéronef ou un équipement, qui sera ensuite produit puis commercialisé pendant deux, trois ou quatre décennies.

L'aéronautique offre de nombreux emplois directs et indirects hautement qualifiés qui permettent à la France de jouer son rôle dans les industries de hautes technologies sur la scène mondiale. L'effort de recherche est l'un des plus importants de tous les secteurs industriels français et l'aéronautique occupe le premier poste de l'excédent commercial national.

La finalité de l'action de la DPAC est donc d'**atteindre le meilleur niveau de compétitivité de l'industrie aéronautique** au travers principalement :

- du soutien à la recherche

La DPAC intervient pour soutenir les projets d'étude ou de recherche que les industriels du secteur ou les organismes de recherche comme l'ONERA (Office national d'études et de recherches aérospatiales) lui présentent ainsi que les programmes d'investissement relatifs notamment aux grands

moyens d'essais installés en France et en Europe qui sont utilisés dans le cadre des projets de recherche.

- du soutien aux développements

La DPAC soutient les développements d'avions de transport public, d'avions d'affaires, d'avions légers, d'hélicoptères, de moteurs, d'équipements structuraux ou de bord ; le support juridique utilisé est celui de l'avance remboursable.

La DPAC a également une action de coopération internationale destinée à favoriser la présence de l'aviation civile française sur les marchés internationaux et apporte un soutien financier aux travaux de production de normes industrielles dans le secteur.

• Le cadre réglementaire de l'action

Le cadre supra national est constitué :

- de l'accord sur les subventions et mesures compensatoires de l'Organisation Mondiale du Commerce, accord non spécifique au secteur mais contenant certaines dérogations qui reconnaissent la spécificité de l'industrie aéronautique mondiale ;
- de l'accord euro-américain de 1992 visant à contrôler et limiter les soutiens accordés aux industriels de part et d'autre de l'Atlantique pour les avions de 100 places et plus ;
- de l'encadrement communautaire des aides à la recherche et au développement adopté par la Commission européenne le 6 décembre 1995 en application duquel la France doit notifier les modalités des soutiens financiers qu'elle apporte à son industrie aéronautique.

Le cadre français est constitué par le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'État à des projets d'investissement.

• Les moyens propres à l'action

La politique de soutien est mise en œuvre pour l'essentiel par le biais des ordonnateurs secondaires de la délégation générale pour l'armement et de la DGAC.



Action n° 03 : Recherche et développement dans le domaine des transports

- **Les finalités propres de l'action :**

L'action vise à assurer la cohérence de la politique de recherche et développement avec les orientations générales de la politique des transports du ministère. Elle prend en compte les besoins des collectivités territoriales, des usagers et des entreprises de transport. Aux niveaux national et européen, en liaison avec les autres directions concernées, elle élabore les orientations du ministère pour les programmes de recherche et développement à caractère incitatif dans le domaine des transports, hors aéronautique et maritime. Elle veille à la cohérence de ces programmes avec ceux des organismes scientifiques et techniques du ministère et développe les coopérations nécessaires. Elle passe principalement par la mise en œuvre du PREDIT (programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres) et par les travaux de l'INRETS (institut national de recherche sur les transports et leur sécurité).

Le PREDIT est un programme de recherche, d'expérimentation et d'innovation dans les transports terrestres, qui vise à favoriser l'émergence de systèmes de transport économiquement et socialement plus efficaces, plus sûrs, plus économes en énergie, et plus respectueux de l'homme et de l'environnement. Le PREDIT 3 (2002-2006) comprend trois thèmes généraux : la mobilité durable des personnes et des biens, la sécurité des systèmes de transport, la réduction

des impacts environnementaux et la lutte contre l'effet de serre.

L'action inclut enfin l'évaluation et la valorisation du programme.

- **Les structures participant à la mise en œuvre de l'action :**

Le pilotage de l'action est assuré, en ce qui concerne le PREDIT, par les ministères chargés des transports, de la recherche, de l'environnement et de l'industrie, en association avec trois agences : l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'ANR (agence nationale de la recherche) et OSEO-Anvar (agence nationale de valorisation de la recherche, dite agence française de l'innovation). Au niveau régional, il comprend des pôles régionaux et s'insère dans les contrats de plan État-régions ; au niveau national, en tant que réseau, il s'articule avec les autres réseaux de recherche et d'innovation technologique, et surtout avec les réseaux télécommunications, technologies logicielles, pile à combustible, micro-nano technologies, matériaux et procédés, terre et espace ; au niveau européen, il s'articule avec le VI^e programme cadre, l'initiative Eureka et la coopération bilatérale de recherche en transport avec l'Allemagne.



Action n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement

- **Les finalités propres de l'action :**

L'action se réalise au travers du PUCA (Plan Urbanisme Construction urbain, Architecture), cadre d'intervention des programmes de recherches et d'actions d'expérimentations, de soutien à l'innovation et de valorisation, ainsi qu'à travers les activités de recherche du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment). Le travail du PUCA est encadré depuis l'année 2000 par un programme pluriannuel composé de six programmes finalisés (la ville pour tous, habiter et vivre en ville, les méthodes du renouvellement urbain, organiser les territoires, le futur de l'habitat et innover ensemble), ainsi que d'ateliers thématiques.

- **Les structures** participant à la mise en œuvre de l'action du PUCA sont le CNRS, des universités et des écoles, des chercheurs indépendants, des bureaux d'études, des collectivités locales, des bailleurs de logement, des entreprises de bâtiment ou de services urbains.

Le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment) est un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) dont le champ d'intervention est le bâtiment, la construction, et plus largement le cadre de vie urbanisé et certains aspects liés au transport dans des secteurs scientifiques d'excellence : acoustique, aérodynamique et effets du climat. Ses actions de recherche sont définies en fonction des besoins exprimés tant par les pouvoirs publics,

les collectivités locales et la société civile que par les acteurs économiques, industriels, entreprises, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage.

La valorisation de la recherche se traduit par un soutien à la définition des politiques publiques concernant les grands enjeux de société : développement durable –environnement et maîtrise de l'énergie–, sécurité et réduction des risques, santé dans le bâtiment, prestations de services aux entreprises et industries du bâtiment –aide à l'innovation, essais, certifications et qualité des produits et des services, consultance à l'international sur l'ingénierie de très grands projets– et à la maîtrise d'ouvrage, entre autre sur le plan social –requalification urbaine, soutien aux collectivités territoriales–, développement de services exploitant les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour le secteur de la construction. Dans le cadre de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre l'effet de serre, le CSTB prépare les réglementations thermiques et participe à leur mise en application.

Le CSTB contribue activement à la création et au développement de réseaux européens, tant avec les milieux de la recherche dans la construction de l'Espace Européen de la Recherche qu'avec les industriels en accompagnant leur développement, notamment pour favoriser l'ouverture du marché européen aux produits de construction. Le CSTB est membre fondateur du réseau des instituts européens de

recherche sur le bâtiment et du conseil européen pour la recherche, le développement et l'innovation dans la construction (ECCREDI). Il participe également à l'élaboration de normes et des procédures d'agrément techniques européennes. Il assure le secrétariat de la plate-forme technologique européenne sur la construction, qui couvre l'ensemble du secteur bâtiment et génie civil.

Le CSTB est également un des animateurs du Conseil International du Bâtiment, qui regroupe des représentants de tous les pays, et de la fédération mondiale des organismes délivrant des agréments techniques.

Dans le cadre des partenariats avec la recherche académique, le CSTB soutient un important programme de

thèses et de postdoctorats. L'effectif est en 2005 de l'ordre de 60 doctorants et d'une dizaine de postdoctorants.

Dans son soutien à l'action du gouvernement en faveur de l'innovation, le CSTB propose aux industriels et tout particulièrement aux PME des opérations de recherche en partenariat public-privé. Actuellement, le champ de ces interventions s'élargit au développement durable et aux services. Cette politique proactive incitera le secteur de la construction à investir en recherche sur fonds privés, démultipliant ainsi la part de R et D publique. Un dispositif similaire de partenariat en recherche est mis en place vers les collectivités territoriales.

Objectifs et indicateurs

Introduction - Présentation stratégique :

Le programme comprend :

- Trois objectifs transversaux aux actions 1,3 et 4 du programme, qui représentent un budget total d'un montant de 118,8 M€ en CP.
- Deux objectifs qui couvrent l'activité de recherche aéronautique civile (action 2) d'un montant de 274,2 M€ en CP.

Objectifs transversaux (hors recherche aéronautique civile) :

1 - Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat.

Les programmes incitatifs (programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres -PREDIT-, réseau génie civil et urbain -RGCU-, plan urbanisme, construction et architecture -PUCA-) et les organismes de recherche (INRETS, LCPC, CSTB) développent des recherches partenariales, tant avec le secteur privé qu'avec d'autres structures publiques ou la recherche académique. Cet objectif, qui mobilise les milieux techniques et professionnels, permet de mieux assurer le caractère finalisé des recherches.

2 - Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les nouvelles thématiques prioritaires.

Des thématiques prioritaires ont été définies dans chacun des programmes incitatifs comme dans les organismes de recherche : la sécurité routière, le transport de marchandises, le développement durable des constructions et des villes, l'équilibre des territoires et des habitats. L'objectif vise à mesurer l'effectivité de la priorité accordée à ces thématiques dans l'action des programmes et organismes.

3 - Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international.

La reconnaissance, aux niveaux européen et international, de la qualité des recherches mises en œuvre par les organismes français (CSTB, INRETS, LCPC) est un élément important de leur crédibilité et de la motivation de leurs chercheurs. C'est aussi un indicateur essentiel de leur excellence et de leur capacité, par des contacts de haut niveau, à maintenir et développer leur expertise.

Objectifs rattachés à l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile » :

Les **indicateurs de contexte** reflètent l'évolution de l'activité du secteur.

La plupart de ces indicateurs proviennent de sources extérieures à la DPAC (ex : GIFAS, constructeurs), ce qui constitue une difficulté supplémentaire pour établir le lien entre l'action de la DPAC, qui intervient de nombreuses années en amont avant la commercialisation d'un produit, et les résultats actuels des entreprises françaises du secteur.

Cependant, de nombreux indicateurs (chiffres d'affaires, effectifs, balance commerciale, parts de marché) convergent pour démontrer la réussite industrielle et commerciale de ce secteur et par conséquent la validité de l'action de la DPAC sur le long terme.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires (non consolidé) de l'ensemble de l'industrie aérospatiale civile en M€	16.196	17.550	18.974	17.716	16.566	17.842

Nombre d'emplois	97.000	99.000	102.000	101.500	101.500	118.000 ⁽²⁾
Solde de la balance commerciale en M€	7.532	7.823	8.336	8.234	10.860	ND

(1) Estimations au mois d'avril 2005. Le chiffre d'affaires en 2004 a été estimé en supposant que l'activité civile en 2004 a augmenté au même rythme que l'ensemble des activités des industriels du secteur, soit 6,9% ; le solde de la balance commerciale n'est pas disponible à ce jour.

(2) Ce chiffre prend en compte la redéfinition d'un ancien périmètre des effectifs hérité de la DGA et l'adhésion récente au GIFAS de nombreuses entreprises du secteur des équipements et en particulier des PME.

Évolution des parts de marché d'Airbus sur le marché des avions de plus de 100 places.

	2003	2004
Unités	Réalisation	Réalisation
%	52	53

Les parts de marché des avions de plus de 100 places (avions livrés aux compagnies aériennes) sont fournis par les constructeurs et sont facilement vérifiables ; elles sont disponibles au mois de février de l'année N + 1.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat.

Commentaires :

Choix de l'objectif : Les programmes incitatifs (PREDIT, RGPU et PUCA) et les organismes de recherche (INRETS, LCPC, CSTB) développent les recherches partenariales, tant avec le secteur privé qu'avec d'autres structures publiques ou la recherche académique. Cet objectif, qui mobilise les milieux techniques et professionnels, permet de mieux assurer le caractère finalisé des recherches ;

Choix des indicateurs : Dans un contexte d'action partenariale l'effort direct de l'État voit son action multipliée par un effet de levier, coefficient multiplicateur des crédits incitatifs.

À cet indicateur est annexé un sous-indicateur exprimant l'effet de levier sur les seuls partenaires « économiques » c'est à dire aussi bien les sociétés de droit privé que les sociétés non financières publiques comme la SNCF ou la RATP dont la recherche n'est pas la finalité première.

Indicateur n° 1 : Effet de levier des crédits incitatifs.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible	
effet de levier des crédits incitatifs	ratio	1,48	1,48	1,48	1,46	1,57	1,70
effet de levier des crédits incitatifs sur les partenaires économiques	ratio	0,63	0,63	0,63	0,63	0,68	0,80

Précisions méthodologiques :

Sources des données : RGPU, PUCA, PREDIT.

Explications sur la construction de l'indicateur : C'est le montant total des projets de recherche diminué des crédits incitatifs des programmes, rapporté à ces mêmes crédits incitatifs; il mesure la capacité de mobilisation de l'effort public sur des projets dont l'intérêt justifie le co-financement apporté par d'autres partenaires, aussi bien publics qu'économiques ; il est de fréquence annuelle.

Indicateur n° 2 : Part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes	%	12	12	12	12	15
part des contrats des partenaires économiques dans les recettes totales des organismes	%	2	2	2	3	4
part des contrats européens dans les recettes totales des organismes	%	2	3	3	3	4

Précisions méthodologiques :

Sources des données : Organismes (CSTB, LCPC, INRETS).

Explications sur la construction de l'indicateur : C'est le montant des contrats de recherche détenus, rapporté à tout ou partie des recettes de ces organismes (contrats de recherche + subvention pour charge de service public) ; sa fréquence est annuelle. À cet indicateur sont associés deux sous-indicateurs : part des contrats de recherche avec les partenaires « économiques » et part des contrats de recherche européens.

Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les nouvelles thématiques prioritaires.

Commentaires :

Choix de l'objectif: Des thématiques prioritaires ont été définies dans chacun des programmes incitatifs, comme dans les organismes de recherche : la sécurité routière, le transport de marchandises, le développement durable des constructions et des villes, l'équilibre des territoires et habitat. L'objectif vise à mesurer l'effectivité de la priorité accordée à ces thématiques dans l'action des programmes et organismes.

Choix des indicateurs : La place des thématiques prioritaires dans le financement est significative de l'effort accompli.

Indicateur n° 1 : Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé.

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	49 %	54 %	54 %	54 %	54 %	56 %

Précisions méthodologiques :

Sources des données : programmes incitatifs (RGCU, PUCA, PREDIT) et organismes (CSTB, LCPC, INRETS).

Explications sur la construction de l'indicateur : C'est le rapport du financement accordé aux thématiques prioritaires sur le montant total des dépenses de recherche; sa fréquence est annuelle.

Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen) : Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international.

Commentaires :

Choix de l'objectif: La reconnaissance, aux niveaux européen et international, de la qualité des recherches mises en œuvre par les organismes français (CSTB, INRETS, LCPC) est un élément important.

Choix des indicateurs : Le nombre par chercheur de publications dans des revues scientifiques internationales est significatif de la qualité des organismes de recherche.

Indicateur n° 1 : Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
nbre de publication	0,28	0,29	0,29	0,30	0,33	0,40

Précisions méthodologiques :

Sources des données : CSTB, LCPC, INRETS

Explications sur la construction de l'indicateur : On compte les publications dans des revues à caractère scientifique rapportées au nombre de chercheurs; sa fréquence est annuelle.

Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Préparer l'avenir en favorisant les innovations technologiques.

Commentaires :

Cet objectif est rattaché à l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile ».

Il est possible de donner des exemples de thèmes de recherche soutenus par la DPAC qui ont donné lieu, en général plusieurs années plus tard, à des réalisations industrialisées et commercialisées : utilisation de matériaux nouveaux, profils aérodynamiques améliorés, techniques de réduction de bruit ou de consommation d'énergie.

L'impact des actions de R&D s'apprécie sur le long terme et s'articule selon 3 axes principaux :

- réduire l'impact des avions sur l'environnement (pollution sonore, rejet d'émissions) ;
- améliorer la sécurité et la sûreté des avions ;
- renforcer l'efficacité économique et la productivité des avions.

Quelques exemples de ces évolutions technologiques liées aux efforts de R&D sur le premier axe :

- un avion à réaction des années 60 tel que la Caravelle produisait autant de bruit que 125 avions de la génération actuelle tels que l'A320, soit une réduction de 20 décibels. D'ici à 2020, les réductions en matière de bruit devraient se poursuivre, l'objectif visé étant une diminution du niveau sonore de 10 décibels supplémentaires ;
- les émissions de dioxyde de carbone (effet de serre) ont été réduites de l'ordre de 20% entre les années 70 et actuellement. Un avion long-courrier consomme de nos jours moins de 4 litres aux 100 kms par passager transporté. D'ici à 2020, les émissions de dioxyde de carbone et d'oxydes d'azote (pollution locale et environnement) devraient diminuer respectivement de 50% et 80% par passager/km ;
- les recherches sur les matériaux composites permettent de réduire le poids des avions (donc, leur consommation d'énergie) tout en améliorant leur résistance (donc, leur productivité). Au carbone, déjà largement utilisé aujourd'hui sur les avions, viendront s'ajouter l'utilisation de nouveaux matériaux sur les avions de la prochaine génération tels que l'A380 : aluminium-lithium, GLARE (aluminium et fibre de verre).

Les résultats de ces recherches contribuent à améliorer la compétitivité des produits français. Les soutiens publics ont, par leur caractère incitatif, un effet de levier sur les travaux menés par les centres de recherche, privés ou publics.

Indicateur n° 1 : Effet de levier de l'aide publique.

	2003	2004	2004	2005	2006	2006
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Ratio	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8

Précisions méthodologiques :

Le ratio présenté pour chaque année est celui du coût total, pour les centres de recherche, des projets soutenus, rapporté au montant total des crédits utilisés ; il prend en compte tous les dossiers de demande de soutien adressés à la DPAC et retenus par cette dernière.

Objectif n° 5 (du point de vue du citoyen) : Maintenir ou améliorer la part de marché de l'industrie aéronautique.

Commentaires :

Cet objectif est rattaché à l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile ».

Au cours des 30 dernières années, l'État a fortement soutenu, de manière constante et équilibrée, le développement de la construction aéronautique civile française en accompagnant les projets des industriels jugés novateurs au plan technologique et susceptibles de connaître des succès commerciaux.

Des avances remboursables ont été allouées pour le développement de programmes d'avions de transport, de moteurs, d'avions d'affaire ou légers, d'hélicoptères ou d'équipements. La France présente ainsi aujourd'hui, seule dans le monde avec les USA, la plus large palette de produits aéronautiques.

Cet investissement public a contribué à hisser l'industrie aéronautique française au 2^{ème} ou 3^{ème} rang mondial, niveau qu'il faut maintenir ou améliorer ; les parts de marché acquises par les industriels français constituent en conséquence de bons indicateurs de la réussite de la politique menée.

Il faut néanmoins noter le temps de latence entre le versement d'une avance remboursable et le constat des succès en termes de remboursement ; l'avance est versée au moment du développement du produit dont la durée de commercialisation peut être, selon sa catégorie, de 2 à 4 décennies.

Indicateur n° 1 : Taux de remboursement cumulé et actualisé des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile.

	2003	2004	2004	2005	2006	2006
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	50,6	51,8	51,4	52	52,7	52,7

Précisions méthodologiques :

Il s'agit du taux de remboursement des avances remboursables, calculé comme le quotient du total des remboursements exigibles jusqu'à l'année N par le total des avances versées également jusqu'à l'année N ; les valeurs sont actualisées avec l'indice INSEE France entière hors tabac. L'ensemble des avances remboursables allouées depuis le début de la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique est pris en compte.

Cet indicateur illustre le succès des programmes aidés par avances remboursables ; il a un lien direct avec l'action de soutien de la DPAC mais différé dans le temps du fait de la durée des remboursements sur plusieurs décennies ; cet indicateur est à corrélérer avec celui du maintien des parts de marché.

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement		43.811.270	43.811.270		44.281.270	44.281.270
01-01 Réseau génie civil et urbain (RGCU)		1.860.000	1.860.000		2.330.000	2.330.000
01-02 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)		41.951.270	41.951.270		41.951.270	41.951.270
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		285.800.000	285.800.000		274.229.000	274.229.000
02-01 Recherche en amont et subventions à divers organismes		62.200.000	62.200.000		54.580.000	54.580.000
02-02 Grands programmes et équipements		223.600.000	223.600.000		219.649.000	219.649.000
03 Recherche et développement dans le domaine des transports		47.142.960	47.142.960		48.072.960	48.072.960
03-01 Recherche en matière de transports (PREDIT)		6.678.963	6.678.963		7.266.247	7.266.247
03-02 Recherche en matière de transports (autres programmes)		1.871.037	1.871.037		2.213.753	2.213.753
03-03 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)		38.592.960	38.592.960		38.592.960	38.592.960
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement		26.360.000	26.360.000		26.460.000	26.460.000
04-01 Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)		3.590.000	3.590.000		3.690.000	3.690.000
04-02 Centre scientifique et technique du bâtiment		22.770.000	22.770.000		22.770.000	22.770.000
Total		403.114.230	403.114.230		393.043.230	393.043.230

Dépenses de personnel (titre 2)

Effectifs et activité des services

Le programme recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ne dispose pas d'ETPT.

En effet, il a été recensé 37 ETPT à la Direction générale de l'aviation civile, 26 ETPT à la DRAST et 48 ETPT du réseau scientifique et technique du ministère appartenant à ce programme, ce qui ne permettait pas d'avoir une gestion efficiente étant donné, le faible nombre (moins de 200), et la diversité des statuts parmi ces agents. Ils ont donc suivi le traitement retenu pour les personnels du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer : les agents affectés en Centrale sont imputés dans les programmes de politique et les agents affectés dans les services du réseau scientifique et technique dans le programme de soutien « conduite et pilotage des politiques de l'équipement ». Ainsi, les 37 ETPT identifiés à la DGAC ont été imputés sur le

programme « transports aériens », les 26 ETPT identifiés à la DRAST ont été budgétés sur le programme « Stratégie » et les 48 ETPT du réseau scientifique et technique sur le programme « conduite et pilotage des politiques de l'équipement ». La masse salariale de ces personnels est réaffectée en comptabilité d'analyse des coûts sur le programme « recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » (n°190) en PLF 2006.

Les personnels qui suivent la mise en œuvre du Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA) sont inscrits sur le programme « aménagement, urbanisme et ingénierie publique ».

Justification par action

Action n° 01 : Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	43.811.270	43.811.270
Crédits de paiement	44.281.270	44.281.270

Ventilation des effectifs

La mission génie civil de SG/DRAST, qui se compose de 6 agents rémunérés sur le programme Stratégie du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (MTETM), soutient le programme incitatif RGCU.

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La subvention pour charge de service public du LCPC, s'élève pour 2006 à 41,95 M€. Cette subvention finance pour l'essentiel la masse salariale de l'établissement qui représente 74% de la subvention, les grands équipements de recherche 8%, le fonctionnement courant 8%, le fonctionnement des unités de recherche 7% (qui regroupe fonctionnement et équipements de base), l'immobilier des différents sites du LCPC 3%. Par rapport à 2005, la masse salariale augmente de 1,78 M€ due en partie à un renforcement des équipes de recherche (2 chercheurs, 8 IT, 1 CDD haut niveau). Dans le même temps le montant de fonctionnement et d'investissement est impacté par le changement de régime de TVA (-1,68 M€).

Le montant des dépenses de fonctionnement du RGCU représente 200 000 €. Le montant attribué au RGCU va permettre de soutenir la plate-forme technologique française « construction-BTP » (ECTP) et d'organiser son forum annuel. De façon plus générale, ces crédits permettent de soutenir certaines manifestations scientifiques et de favoriser la mise en réseau de nouveaux partenaires pour une politique de contractualisation avec les associations de recherches européennes. Ils servent également à financer un nombre de déplacements de plus en plus important du fait de la participation à la plate-forme technologique européenne, aux discussions sur le futur 7^{ème} programme cadre de recherche et développement (PCRD). De même la participation à l'ERANET FOR SOCIETY qui est un partenariat européen pour répondre à un appel d'offre de la Commission Européenne, si elle permet de bénéficier de 30 000 € en 2005 et 34 000 € prévue en 2006 nécessite un engagement financier préalable.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention de l'action n° 1 concernent exclusivement le RGCU. Ces crédits en PLF 2006 sont plus importants en CP (2,13 M€) qu'en AE (1,66 M€), pour couvrir les engagements antérieurs. La mission génie civil commande en moyenne jusqu'à 30 études par an (chiffre 2004). L'intervention du RGCU se situe aussi bien dans le secteur économique que dans le secteur associatif.

La politique de recherche du RGCU est élaborée par un comité d'orientation qui a retenu les priorités suivantes :

- le développement durable dans ses dimensions environnementales, économiques et sociales (gérer l'espace, la ressource et le patrimoine, dans le temps ainsi que transcrire et satisfaire les attentes et besoins des acteurs) ;
- Ré-ingénierie de la construction (revisiter les processus de conception, de réalisation, de maintenance et de réhabilitation) ;
- NTIC (insérer le génie civil et urbain dans l'économie de la connaissance). Les projets résultent d'une consultation nationale suivie d'une expertise et d'une labellisation par ce comité d'orientation.

De nouvelles opérations vont être lancées ou poursuivies en 2006 comme :

- « l'ingénierie sécurité incendie » ou « les inclusions rigides »,
- « l'érosion interne des sols » ou « les sollicitations cycliques sur les fondations »,
- le lancement d'études de faisabilité de futurs programmes nationaux, en liaison avec les sujets bi- ou multi- latéraux identifiés par les plates-formes nationales de la plate-forme européenne Construction (ECTP), comme « l'auscultation, diagnostic et évaluation des ouvrages » ou « les ouvrages en matériaux composites »,
- certaines demandes correspondent à des études prospectives sur les 3 priorités du RGPU, comme « l'évolution du bâti existant vis-à-vis des risques naturels et technologiques ».

Action n° 02 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	285.800.000	285.800.000
Crédits de paiement	274.229.000	274.229.000

Ventilation des effectifs

Les effectifs de la Direction des programmes aéronautiques et de la coopération (DPAC), unité opérationnelle qui met en œuvre l'action, représentent 37 personnes dont 10 cadres, prises en charge dans le programme « transports aériens » de la mission « transports ». La masse salariale correspondante se déverse en comptabilité d'analyse des coûts sur l'action 2 du programme n°190.

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant des crédits en faveur de la recherche amont de l'aéronautique civile s'élève à 58,2 M€ en AE et à 50,58 M€ en CP.

Cette dotation est destinée à financer les projets de recherche des industriels de la construction aéronautique civile. Le dispositif repose sur les demandes déposées par ces derniers à la direction des programmes aéronautiques et de la coopération. Chaque année, les soutiens à la recherche donnent lieu à environ 50 décisions dont bénéficient une quinzaine d'entreprises.

Les projets financés sont très variés mais concernent tous des innovations technologiques relatives notamment à la performance des aéronefs (par exemple de nouveaux matériaux pour la fabrication des cellules, nouveaux systèmes de motorisation plus économiques et moins polluants...) ou à la sécurité des aéronefs (nouveaux systèmes d'avionique embarquée, de freinage électrique ...)

Par ailleurs, une dotation de 4 M€ en AE=CP est destinée à attribuer trois financements :

- le programme annuel d'investissement de l'Office national d'études aéronautiques et spatiales (ONERA) qui entretient et développe ses moyens d'essais dont les souffleries et les bancs d'essais (3,499 M€) ;
- la participation française au financement de la soufflerie transsonique européenne ETW installée à Cologne (0,387 M€) ;
- la subvention au Bureau de normalisation de l'aéronautique (BNAé), association dépendant de l'AFNOR qui assure l'élaboration des normes appliquées par les industriels de la construction aéronautique, la normalisation étant un des outils permettant de renforcer la sécurité des aéronefs (0,114 M€).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES**Prêts et avances**

Cette dotation est destinée à financer les aides d'État aux développements de programmes nouveaux d'avions, de moteurs, d'hélicoptères, d'équipements de bord ; ces aides sont versées sous forme d'avances remboursables dont le remboursement intervient au fur et à mesure de la vente des produits.

En 2006, les crédits prévus portent sur la poursuite du financement de l'Airbus A380 et la fin de celui du moteur associé GP90-115 & GP 7200, sur des projets nouveaux de moteur et d'hélicoptère ainsi que sur une dotation annuelle pour le financement de nouveaux équipements de bord ou structuraux.

Explications des prévisions pour 2006

Programmes (en M€)	AE	CP
Airbus A380	166,100	168,200
Moteur GE 90-115 et GP 7200	0	1,919
Nouveau moteur SaM 146	21,000	10,500
Nouvel hélicoptère EC175	5,000	2,500
Équipements de bord et structuraux	31,500	36,530
Total	223,600	219,649

Action n° 03 : Recherche et développement dans le domaine des transports**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>47.142.960</i>	<i>47.142.960</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>48.072.960</i>	<i>48.072.960</i>

Ventilation des effectifs

Les personnels de la mission transport et du secrétariat permanent du PREDIT représente 11 ETPT, auxquels il faut ajouter 4 personnes mises à disposition, par la RATP, par le CNRS, par l'université de Lille, et par une association franco-allemande Deufrako dont la mission est le rapprochement des deux pays dans le domaine des transports. Ces agents sont rémunérés sur le programme Stratégie de la mission politique des territoires et ventilés en comptabilité analyse des coûts sur ce programme. En outre les personnels de la sous-direction des affaires financières et internationales composées de 9 personnes sont rémunérés sur le programme Stratégie et ventilés en CAC sur cette action.

Par ailleurs la masse salariale des 48 ETPT identifiés dans les services déconcentrés et inscrits sur le programme « conduite et pilotage des politiques de l'équipement » est déversée, en comptabilité d'analyse des coûts sur cette action.

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement représentent 40 142 960 € en AE=CP.

La subvention pour charge de service public de l'INRETS, qui s'élève à 38,59 M€, représente la plus grande partie des crédits de fonctionnement. En 2005, cette subvention finance la masse salariale de l'établissement à hauteur de 65% de la subvention, le soutien de base aux unités de recherche 29%, qui englobe le fonctionnement et l'équipement de base, le fonctionnement général 4%, le gros équipement scientifique 1% et les opérations immobilières 1%. Par rapport à 2005 la masse salariale augmente de 2,68 M€ due en partie à un renforcement des équipes de recherche (+5 chercheurs, +8 IT, +3 CDD haut niveau) ; compensée par la diminution des crédits de fonctionnements et d'investissements due au changement de régime de TVA (-1,9 M€).

Le fonctionnement du PREDIT et des autres programmes de recherches scientifiques et techniques représentent 1,55 M€ en AE et CP, 1 316 990 M€ pour le PREDIT et 233 010 € pour les autres programmes. Ces crédits de fonctionnement servent à la valorisation des résultats du PREDIT et de la recherche scientifique et technique : séminaires, journées d'information, plaquettes, publications d'ouvrage, maintenance et développement du site web, etc. Ces crédits servent aussi à développer les relations et les recherches internationales, dans le cadre exemplaire de Deufrako (coopération franco-allemande de recherche en transport) et à mobiliser tous les organismes de recherche, publics comme privés, sur les appels à proposition de la Commission européenne (la DRAST est le Point de contact national sur la priorité transport dans le cadre du 6ème PCRD). Ainsi le MTETM participe-t-il dorénavant à plusieurs ERA-NETs comme dans les transports et la prospective. Toute cette activité vise à inciter les chercheurs français à faire connaître leurs recherches, à s'ouvrir sur nos voisins et plus généralement à l'international.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention représentent 7 000 000 € en AE et 7 930 000 € en CP. Ce montant englobe les crédits d'intervention du programme PREDIT (AE = 5 361 973 €, CP = 5 949 257 €) et des autres programmes de recherche scientifique et technique (AE = 1 638 027 €, CP = 1 980 743 €). En 2004, le nombre d'études dans le domaine de la recherche sur les transports a atteint 60 pour le PREDIT et 20 sur les autres programmes. Les crédits d'intervention concernent aussi bien le milieu associatif que le milieu économique.

Les nouvelles opérations à lancer en 2006 correspondent aux priorités de recherche du gouvernement dans le domaine des transports :

- la sécurité routière, avec la poursuite de l'action SARI (suivi automatisé de l'état des routes en vue de l'information des conducteurs et des gestionnaires d'infrastructure) initiée en 2005, ou le lancement de recherches sur les données ainsi que sur l'économie globale de la sécurité routière, ou encore le lancement de la deuxième phase du programme Acteurs de la sécurité routière, après le travail de synthèse sur la première phase programmé pour 2005 ;
- le transport de marchandises avec la forte volonté de renforcer ce thème : lancement de recherches coordonnées sur le train de fret du futur ainsi que sur le camion du futur et le transport combiné ;
- la mobilité des personnes avec le renouvellement de l'enquête nationale de transport réalisée en multi-partenariat, afin de mieux comprendre les logiques des comportements et d'évaluer les possibilités de régulation de cette mobilité par l'offre (d'infrastructures comme de services), ou le lancement de nouvelles recherches technologiques sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et d'expérimentations en faveur de l'innovation dans les services de mobilité ;
- d'autres recherches encore, comme sur la demande à moyen et long terme de recherche dans le champ de compétences du ministère (poursuite du programme AGORA 2020), ou la poursuite des recherches menées en 2005 sur les pôles de compétitivité avec la territorialisation des relations recherche publique/industrie, ou sur les risques et l'environnement.

Action n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	26.360.000	26.360.000
Crédits de paiement	26.460.000	26.460.000

Ventilation des effectifs

L'action s'appuie sur des personnels de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction qui suivent la mise en œuvre du PUCA rémunérés sur le programme AUIP (aménagement, urbanisme, ingénierie publique) de la Mission Politique des Territoires. Leur rémunération n'est pas totalement identifiée, de manière fiable, en l'état actuel des travaux sur la masse salariale du programme « aménagement, urbanisme et ingénierie publique » et ne sera pas déversée pour le PLF 2006 sur le programme « recherche ».

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement atteignent 23 380 000 € en AE et en CP.

La subvention pour charge de service public du CSTB représente la plus grande partie de ces crédits, 22 770 000 €. Cette subvention permet de financer 220 chercheurs et 53 poste de doctorants soit 92 % de la subvention. Le poste grands équipements de recherche représente 3,6% de la subvention et servira à financer 2 grands pôles, le pôle de l'eau et le pôle de l'air. Le pôle de l'eau sera mis en œuvre grâce à Aquabat, équipement destiné à étudier l'ensemble des phénomènes couplés relatifs aux réseaux et à tous types d'équipements de traitement de l'eau. Le pôle de l'air sera réalisé avec la fin de l'installation de Vulcain, grand équipement d'essai au feu. Le renouvellement des équipements de base représentent 4,4%.

Dans la prolongation du contrat d'objectifs (2002-2005) entre l'établissement et l'Etat et conformément aux priorités gouvernementales, le CSTB renforce son action sur le thème du développement durable, tout spécialement sur le thème de l'énergie : maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables. Les travaux relatifs à la réduction des consommations d'énergie dans le cadre bâti seront donc prioritaires, en s'appuyant notamment sur la Plate-forme technologique européenne de la construction (ECTP : European construction technological platform) et dans la formation de pôles de compétitivité dans les différentes régions.

Les dépenses de fonctionnements servent également à maintenir le fonctionnement du secrétariat permanent du Puca, soit 610 000 € en CP, de même montant que la LFI 2005. Ces crédits permettent de mettre en valeur les actions de recherche par l'organisation de colloques, la publication de documentations, ce qui représente 53% du montant soit 325 000 €. Les actions diverses telles que, la maintenance du site web, le fonctionnement courant et le soutien aux autres programmes du PUCA atteignent 285 000 €.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 2 980 000 € en AE et 3 080 000 € en CP et ne concernent que les crédits d'intervention du PUCA. Le domaine d'intervention du PUCA se trouve aussi bien dans la sphère socio-économique que vers les collectivités territoriales. Le nombre d'études a atteint 120 en 2004.

Le budget du Plan urbanisme construction et architecture (PUCA) est organisé autour de grandes actions prioritaires ;

« Société urbaine et habitat » qui a pour thème le devenir des villes en France. Celle-ci se développera autour de 4 axes majeurs dans une perspective européenne :

- Villes et avancée en âge des populations
- Les relogements des ménages lors des opérations de rénovation urbaine ;
- L'analyse des fonctionnements des marchés fonciers et immobiliers et l'impact des politiques les concernant .
- Les besoins et attentes des français vis-à-vis de l'évolution urbaine, des changements de modes de vie.

« Territoire et Aménagement ». Celle-ci se développe autour de trois axes forts :

- Les renouvellements urbains (ANRU, ZUS, intercommunalités, centre ville, ZAC) et la mise en œuvre des concepts de politiques publiques d'aménagement (planification spatiale stratégique, mixité, gentrification...).
- Les principes de développement durable et son appropriation par les décideurs publics et privés.
- Les fonctionnements urbains et le sentiment d'insécurité urbaine en France.

« Ville et Architecture ». Celle-ci se développe autour de trois axes forts :

- Innovations urbaines et initiatives locales .
- Développement durable à l'échelle des quartiers
- Logements étudiants

« Technologie et Construction ». Celle-ci se développe autour de quatre axes majeurs

- Bâtiment : construire un état des connaissances sur les risques technologiques, naturels et de santé des bâtiments existants, leurs réhabilitations en terme de qualité, coût et délai.
- Villa urbaine durable : adaptation au handicap et à la vieillesse, environnement, énergie
- avoir la possibilité de construire des bâtiments (logement en priorité) dans un souci de qualité, de coût et de délai maîtrisé.

Le Programme de Recherche sur l'Energie des Bâtiments (PREBAT), d'un point de vue socio-économique sur les manques technologiques des filières du bâtiment face aux enjeux énergétiques et aux autres priorités (bruit, air intérieur, résistance au sismique, aux inondations...).

Les actions de capitalisation et de valorisation issues des programmes et actions du PUCA (334 696 €) sont intégrées budgétairement dans les autres actions du PUCA. Elles concernent l'organisation, l'accueil de divers séminaires, l'édition et la diffusion de différents ouvrages de recherche, la tenue de colloques de capitalisation.

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	403.114.230	285.000.000	118.114.230
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	<i>258.900.000</i>	<i>108.043.230</i>	<i>150.856.770</i>
Total pour le programme	662.014.230	393.043.230	268.971.000

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			102.435.511	102.484.511	103.314.230	103.314.230
Transferts ou dotations						
Totaux pour le programme			102.435.511	102.484.511	103.314.230	103.314.230

Opérateurs : Le programme n°190 se compose en partie de 3 opérateurs, 2 établissements publics scientifiques et techniques (EPST), l'INRETS (institut national de recherches et d'innovations en matière de transports et de sécurité) et le LCPC (laboratoire central des ponts et chaussées) ; et d'un établissement public industriel et commercial (EPIC), le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment). Le montant des subventions des 3 opérateurs cumulés atteint 103 M€ et représente 26 % de l'ensemble du programme. Le montant du LCPC représente 41,95 M€, de l'INRETS 38,59 M€, du CSTB 22,77 M€. L'INRETS et le LCPC sont deux opérateurs principaux du fait de l'importance de leurs budgets dans le programme n°190 et de l'importance de la subvention pour charges de service public dans leurs budgets respectifs (85 %). L'information sur le montant des transferts et des dotations prévisibles 2006 n'est pas disponible.

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		1.921	1.948
Total général		1.921	1.948

Commentaires : observations sur les emplois, justification des variations emplois

En LFI 2005 Le LCPC disposait de 666 agents dont 571 effectifs permanents et 95 non permanents), l'INRETS de 425 permanents et 100 non permanents soit 525 agents, le CSTB de 689 permanents et 41 non permanents soit 730 agents. Le PLF 2006 permet de renforcer les effectifs de 23 postes, 13 pour l'INRETS et 10 pour le LCPC. De même les effectifs de contractuels augmentent de 4 emplois (3 INRETS, 1LCPC).

Tableau des emplois des opérateurs principaux – année 2005

Détail des emplois 2005 rémunérés par les opérateurs	Emplois en ETPT	Thésards
opérateur n° 1 INRETS	525	21
opérateur n° 2 LCPC	666	28
Total général	1 191	49

Présentation des principaux opérateurs

Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)

1 - L'INRETS fait partie du groupe des Instituts de Recherche finalisée, sous statut d'EPST. Il est rattaché à l'action n°3 « recherche dans le domaine des transports ». L'INRETS participe aux 3 premiers objectifs du projet annuel de performance du programme Recherche.

1- Ses missions sont :

- 1. D'effectuer, de faire effectuer ou d'évaluer toutes recherches et tous développements technologiques consacrés à l'amélioration des systèmes et moyens de transports et de circulation du point de vue technique, économique et social. Ces tâches s'exercent notamment dans les domaines suivants:

a) L'organisation et le fonctionnement des services de transports permettant la satisfaction du droit au transport et du libre choix de l'usager, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des personnels des transports;

b) La sécurité des systèmes de transports, la prévention des accidents et, particulièrement, la sécurité de la circulation routière;

c) Les besoins et les comportements des usagers et des agents économiques en matière de transport et l'amélioration des services qui leur sont offerts;

d) L'analyse des coûts économiques, énergétiques et sociaux des systèmes de transport et les moyens de les réduire, en particulier par des études sur les critères de choix des investissements et de gestion des systèmes de transport, et sur la protection de l'environnement;

e) L'innovation technologique appliquée aux systèmes et matériels de transport pour en développer les performances et rendre plus compétitives les industries concernées;

2. De mener dans ces domaines tous travaux d'expertise et de conseil, en particulier à la demande des administrations et services publics intéressés;

3. De valoriser les résultats de ses recherches et travaux, de contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et de participer à la formation par et à la recherche dans le secteur des transports en France et à l'étranger.

2- Ses moyens sont :

- 425 emplois budgétaires, auxquels se rajoutent l'équivalent de quelque 150 emplois (doctorants, post-doctorants, CDD sur contrats de recherche),

- un budget de 40 M€, dont 5,7 M€ de ressources propres.

Le budget 2005 se décompose entre 65 % de masse salariale, 29 % de fonctionnement, 6 % d'investissement.

Les recettes proviennent à 75 % de l'Etat par le biais de subventions, 14 % de ressources propres dont 11% de contrats de recherches et d'expertises avec des partenaires économiques.

Les programmes de recherche de l'INRETS font l'objet d'une contractualisation quadriennale avec les ministres de la Recherche et de l'Équipement. A l'issue du contrat 2001-

2004 signé le 07/12/2000, un contrat est en cours de finalisation pour la période 2005-2008.

3- L'activité de l'établissement se répartit selon les thématiques suivantes :

Axe I : accroître la sécurité des personnes (49% de l'activité de l'Institut) :

- domaine I-A : santé des personnes et insécurité routière (29%),
- domaine I-B : politiques publiques, action sur les comportements et régulation des risques (10%),
- domaine I-C : technologie et facteurs humains, coopération homme-machine (10%).

Axe II : optimiser l'usage des réseaux de transport – de la mobilité à l'aménagement des territoires (26% de l'activité de l'Institut) :

- domaine II-A : mobilité des personnes, modes de vie, territoires (11%)
- domaine II-B : transport des marchandises (6%)
- domaine II-C : trafic, déplacements et gestion des réseaux : outils et méthodes (9%)

Axe III : accroître la fiabilité et la durabilité des systèmes de transport (25% de l'activité de l'Institut) :

- domaine III-A : exploitation sûre et performante des systèmes guidés (7%),
- domaine III-B : communication, navigation, surveillance, diagnostic, maintenance (6%),
- domaine III-C : évaluation et réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants (7%),
- domaine III-D : évaluation et réduction du bruit des transports, analyse multi-nuisances (5%).

L'INRETS est l'un des organismes de recherche français le plus engagé dans la construction de l'espace européen de la recherche :

- 25 % de ses ressources contractuelles proviennent de contrats européens,
- l'INRETS a été à l'initiative de la constitution de l'association européenne ECTRI (European Conference of Research Transport Institutes) et en assure le secrétariat général,
- l'INRETS a créé une filiale entièrement dédiée à la gestion des contrats européens, et notamment de trois réseaux d'excellence du 6ème PCRD.

○ **Perspectives 2006**

A périmètre constant, la subvention pour charges de service publics s'établit à 40,5 M€ en 2006 (+ 4,9%).

A structure courante, la subvention pour charges de service public s'établit à 38,59 M€ après retraitement de la subvention de 2005 (- 1,9 M€) : modification du régime fiscal relatif à la TVA (abandon de la collecte sur les subventions de fonctionnement, compensation de la TVA non déductible désormais à payer) et assujettissement à la taxe sur les salaires, au 1^{er} janvier 2006.

Au-delà des mesures salariales à caractère technique ou général (+ 0,741 M€ ; prise en compte de l'évolution du point Fonction publique et de sa valeur au 1^{er} janvier 2006, relèvement de l'indice minimum dans la Fonction publique

intervenue au 1^{er} juillet 2005, extension en année pleine du financement de 20 contrats à durée déterminée ayant pris effet au 1^{er} septembre 2005, actualisation des rémunérations et composantes du GVT), le projet de budget pour 2006 intègre la création de 16 emplois (13 chercheurs, ingénieurs et techniciens titulaires au 1^{er} octobre et 3 contractuels au 1^{er} septembre ; + 0,203 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par deux mesures significatives, permettant de fluidifier les carrières (transformations d'emplois : + 0,08 M€) et une modulation des régimes indemnitaires accrue (+ 0,09 M€ : la prime de participation à la recherche et l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif).

Laboratoire central des ponts et chaussées

Le LCPC, établissement public à caractère scientifique et technologique, est un organisme public de recherche scientifique à vocation technologique (EPST). Il est rattaché à l'action n°1 du programme « recherche dans le domaine du génie civil et de l'aménagement » et aux 3 premiers objectifs du projet annuel de performance Recherche.

1) Le LCPC a pour mission de réaliser des recherches dans les domaines des infrastructures et de leur usage, de la géotechnique, des ouvrages d'art, du génie civil, du génie urbain et de leurs conséquences sur l'environnement ;

Pour ce faire, l'établissement a vocation à :

- Conduire des recherches de base et appliquées, des études méthodologiques et des développements d'essais ;
- Orienter, programmer, évaluer, dans ses domaines de compétence, la recherche-développement des CETE ;
- Animer le comité inter-laboratoires régionaux des ponts et chaussées, dont les missions et l'organisation sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'équipement ;
- Mener dans les domaines mentionnés au premier alinéa tous travaux d'expertise et de conseil ;
- Mettre en oeuvre une politique d'information scientifique et technique et assurer la diffusion des connaissances acquises par les publications, la réglementation technique et la normalisation ;
- Valoriser les recherches notamment par des actions de développement de logiciels et de matériels d'essai et de mesures en laboratoires et in situ ;
- Assurer la coordination des recherches menées par le réseau des CETE avec la recherche européenne et internationale, participer à la promotion des techniques françaises à l'étranger et au soutien à l'innovation ;
- Contribuer à la formation à et par la recherche ainsi qu'à la formation initiale et continue.

Ces missions s'exercent en particulier au profit des services centraux et déconcentrés des ministères chargés de l'équipement et des transports, des autres administrations, les organismes qui leur sont rattachés, des collectivités territoriales, des professionnels.

Pour accomplir ses missions, le laboratoire central des ponts et chaussées peut :

- Participer, notamment par la voie de conventions ou dans le cadre de groupements d'intérêt public, à des actions menées conjointement avec des services de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes publics ou privés, français ou étrangers ;
- Créer des unités mixtes ou associées avec d'autres organismes techniques ou de recherche ou des établissements d'enseignement supérieur ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'accords de coopération internationale, notamment dans le cadre de groupements européens d'intérêt économique ;
- Assurer la protection de la propriété intellectuelle des produits de la recherche réalisée au sein du réseau des CETE ou en collaboration avec des organismes extérieurs ;
- Prendre des participations et constituer des sociétés filiales, en vue d'assurer la valorisation des recherches, des matériels, des procédés, des logiciels et des brevets ;
- Participer, en liaison avec d'autres organismes publics ou privés, à des actions de formation sur le plan national ou international ;
- Passer des conventions avec l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes et entreprises publics ou privés, des organismes scientifiques étrangers pour accueillir ou mettre à dispositions des personnels pour un durée déterminée ;
- Associer des partenaires français et étrangers à la réalisation et à l'utilisation de ses grands équipements de recherche.

Il intervient dans les domaines des infrastructures et de leurs usages, de la géotechnique, des ouvrages d'art, du génie urbain ainsi que de leurs conséquences sur l'environnement. Pour tous ces domaines, il occupe donc une position centrale, entre recherche « académique » et besoins « opérationnels ».

2) Les moyens du LCPC sont 570 agents auxquels se rajoutent 100 emplois de doctorants, post doctorants ; un budget de 50 M€ (chiffres 2005) dont 8 M€ de recettes propres. Les postes budgétaires sont la masse salariale qui représente 74 %, le fonctionnement 16 %, l'investissement 10 %.

3) son activité : Les travaux du LCPC bénéficient à l'ensemble des acteurs de ses domaines d'activités, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre ou gestionnaires d'infrastructures, sociétés d'ingénierie, entreprises de construction, producteurs de matériaux ou d'équipements. Les attentes sur la qualité des travaux du LCPC sont d'autant plus fortes qu'ils concernent des objets ayant une longue durée de vie, un caractère souvent public et une exigence forte de sécurité.

Les productions du LCPC sont constituées de connaissances nouvelles. Elles sont aussi constituées, sur la base des connaissances qu'il a produites et de connaissances d'autres disciplines qu'il assemble, de méthodologies de conception, de mesure ou d'évaluation, comportant des logiciels, des matériels de mesure ou d'essais, des matériels d'évaluation ou d'auscultation pour des produits et des ouvrages.

Le LCPC s'implique également dans l'expertise, qui est une composante nécessaire de son activité pour assurer la pertinence des priorités de recherches et de ses productions.

Les recherches menées par le LCPC associent réflexions théoriques, modélisations, expérimentations de laboratoire et mesures de terrains.

Elles sont réalisées en partenariats nationaux et internationaux, avec des entreprises, productrices de biens ou de services, des établissements de recherche et des universités.

La relation du LCPC avec les Centres d'études techniques de l'Équipement, avec lesquels sont menées des actions de recherche et des opérations de valorisation opérationnelle des résultats de la recherche, constitue pour le LCPC un élément original et structurant.

Ses programmes font l'objet d'une contractualisation quadriennale avec les deux ministères de tutelle respectivement en charge de la Recherche et de l'Équipement. À l'issue du contrat 2001-2004, un contrat est en cours de finalisation pour la période 2005-2008. Il est marqué, par rapport à la période précédente, par le renforcement de l'effort sur la sécurité routière et la contribution que peut y apporter l'infrastructure et par l'émergence d'une problématique nouvelle sur les matériaux et les structures pour les rendre plus économes en

ressources non renouvelables et place ainsi le génie civil dans la logique de développement durable.

Les cinq orientations thématiques structurant le programme de recherche et du développement du LCPC pour la période 2005-2008 sont les suivantes :

- faire contribuer l'infrastructure à la sécurité routière, pour environ 20 % de l'activité de recherche et de développement du laboratoire,
- développer des matériaux et structures économes en ressources non renouvelables, pour environ 15 % de l'activité,
- assurer l'insertion des infrastructures dans l'environnement urbain et péri-urbain (pollutions, risques naturels), pour environ 20 % de l'activité,
- valoriser les infrastructures existantes : diagnostic et maintenance, pour environ 25 % de l'activité,
- développer les outils et les méthodes du génie civil, pour 20 % de l'activité.

Perspectives 2006

A périmètre constant, la subvention pour charges de service publics s'établit à 43,63 M€ en 2006 (+ 4 %).

A structure courante, la subvention pour charges de service public s'établit à 41,95 M€ après retraitement de la subvention de 2005 (- 1,68 M€) : modification du régime fiscal relatif à la TVA (abandon de la collecte sur les subventions de fonctionnement, compensation de la TVA non déductible désormais à payer) et assujettissement à la taxe sur les salaires, au 1^{er} janvier 2006.

Au-delà des mesures salariales à caractère technique ou général (+ 0,346 M€ ; prise en compte de l'évolution du point Fonction publique et de sa valeur au 1^{er} janvier 2006, relèvement de l'indice minimum dans la Fonction publique intervenu au 1^{er} juillet 2005, extension en année pleine du financement de 20 contrats à durée déterminée ayant pris effet au 1^{er} septembre 2005, actualisation des rémunérations et composantes du GVT), le projet de budget pour 2006 intègre la création de 11 emplois (10 chercheurs, ingénieurs et techniciens titulaires au 1^{er} octobre et 1 contractuel au 1^{er} septembre ; + 0,132 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par deux mesures significatives, permettant de fluidifier les carrières (transformations d'emplois : + 0,15 M€) et une modulation des régimes indemnitaires accrue (+ 0,06 M€ : la prime de participation à la recherche et l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif).

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

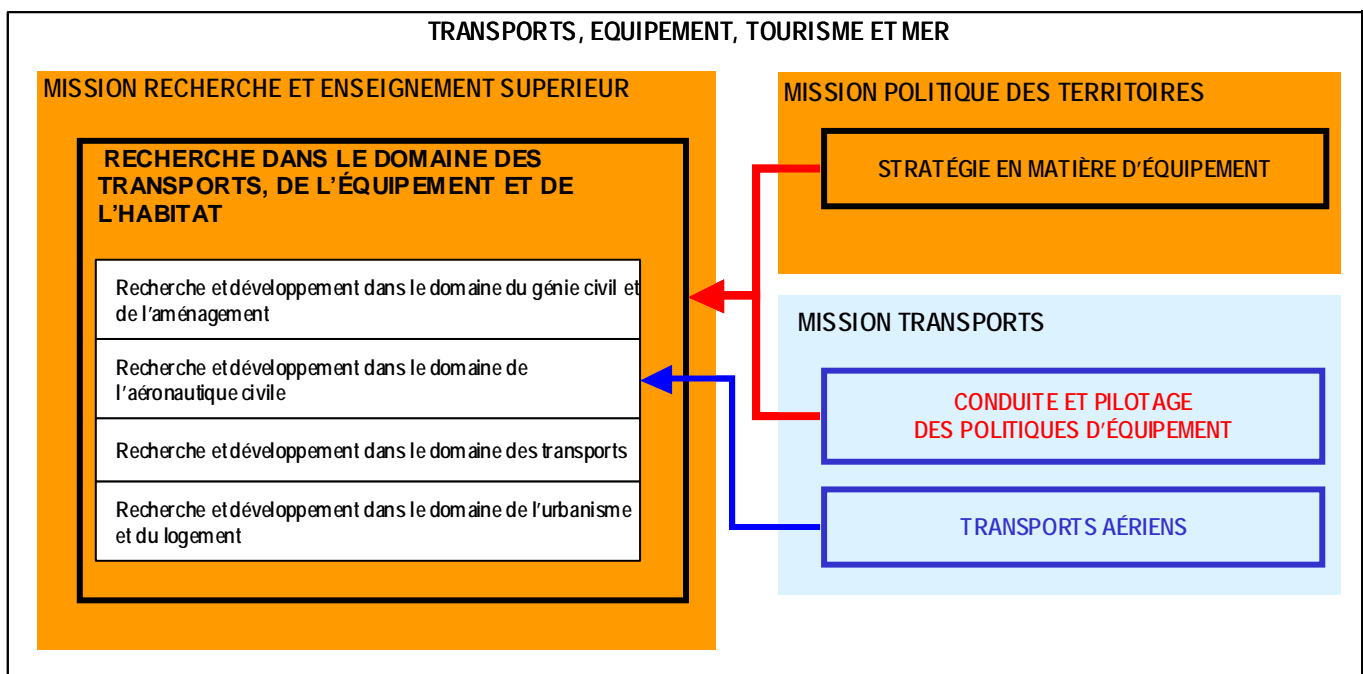
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	44.281.270		+1.993.925	46.275.195
Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	274.229.000		+3.300.000	277.529.000
Recherche et développement dans le domaine des transports	48.072.960		+2.441.008	50.513.968
Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	26.460.000		+1.036.085	27.496.085
Total	393.043.230		+8.771.018	401.814.248

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents en provenance d'autres programmes	
STRATÉGIE EN MATIERE D'EQUIPEMENT (Mission Politique des territoires)	-1.698.850
CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'EQUIPEMENT (Mission Transports)	-3.772.168
TRANSPORTS AÉRIENS (Mission Transports)	-3.300.000

Observations

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien

- du programme spécifique de soutien

Le programme « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » (CPPE) est le programme de soutien des programmes relevant du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (MTETM) dans les missions « Transports », « Politiques des territoires », « Recherche et enseignement supérieur » et « Régimes sociaux et de retraite ».

Le programme CPPE mène des actions mutualisées pour le compte de tous les programmes du ministère à travers ses actions thématiques et contribue, à ce titre, à l'action du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

De plus, le programme CPPE comporte une action miroir « personnels oeuvrant pour les politiques du programme Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » incluant des ETP participant à la mise en œuvre du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

- du programme «stratégie en matière d'équipement »

Les personnels de la Direction de la recherche et de l'Animation scientifique et technique (DRAST) représentent

une cinquantaine de personnes dont les rémunérations sont inscrites sur le programme « Stratégie en matière d'équipement ».

26 ETP de la DRAST concourent au programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » et sont par conséquent imputés sur ce programme en comptabilité d'analyse des coûts.

- du programme «Transports aériens»

Le programme « Transports aériens » comporte les personnels de la direction des programmes aéronautique et de la coopération (DPAC) qui concourent à l'action « Recherche dans le domaine de l'aéronautique civile ».

- autre

Les personnels qui suivent la mise en œuvre du Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA) sont inscrits sur le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique » : la masse salariale correspondante à cette activité n'a pas été estimée et donc déversée en PLF 2006 sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

Modalités de déversement des crédits :

- reçus du programme spécifique de soutien

le programme CPPE donne lieu à une ventilation de l'action « Programmation économique et financière », selon le

volume budgétaire du programme, consolidée avec la masse salariale qui s'y rapporte. Cette action regroupe les dépenses indivises liées à la gestion financière et budgétaire des programmes dont le MTETM a la charge, notamment pour l'exécution de la LFI.

Sont également déversées, avec la masse salariale qui s'y rapporte et au prorata des ETP concernés du programme :

- l'action « Fonction juridique » qui correspond aux dépenses relatives au pilotage juridique du MTEM, hors crédits de contentieux thématiques, inscrits sur les programmes de politiques,
- l'action « Gestion opérationnelle des ressources humaines » qui correspond aux dépenses portant sur la gestion des agents à tous niveaux (gestion des corps et des statuts Equipement, évolution de carrière, formation continue, gestion prévisionnelle des effectifs et des carrières, ...).

Sont en outre réparties, avec la masse salariale qui s'y rapporte (la répartition se fait en fonction des ETP affectés au programme en pondérant le poids des agents de catégorie C - exploitation qui sont pris en compte à hauteur de 0,25%)

- l'action « Politique et gestion des moyens généraux et de l'immobilier » qui mutualise les dépenses de fonctionnement courant pour tout le ministère (administration centrale et services déconcentrés) et, notamment, toutes les dépenses indivises liées à la gestion mobilière et immobilière (loyers, fluides, maintenance des locaux communs, ...),
- l'action « Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux » qui regroupe les dépenses concernant l'informatique transverse (systèmes d'information ressources humaines, maintenance et maîtrise d'ouvrage informatiques, etc.), l'informatique de type métier étant prise en charge par le programme sectoriel,

- l'action « Documentation et archives » qui concentre les dépenses liées à la politique documentaire transverse au MTETM.

Par ailleurs, l'action miroir du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'urbanisme » sur laquelle est inscrite la masse salariale des 48 ETP du réseau scientifique et technique oeuvrant pour le programme « Recherche » est déversée sur ce programme selon une répartition au prorata du volume budgétaire des actions (hors action Recherche dans le domaine de l'aéronautique civile).

- reçus du programme « Stratégie en matière d'équipement »

Les 26 ETP de la DRAST sont déversés selon la répartition suivante : 9 sur l'action « Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement », (dont 6 en imputation directe sur un programme de recherche incitative), 14 sur l'action « Recherche et développement dans le domaine des transports » (dont 11 en imputation directe sur un programme de recherche incitative) et 3 sur l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement ».

- reçus du programme « Transports aériens »

Les rémunérations correspondant aux 37 ETP identifiés dans le programme « Transports aériens » et oeuvrant pour le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat », ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondantes, sont déversées sur l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile » du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

**Programme 191 :
Recherche duale (civile et militaire)**

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2006
01 Recherche duale en sciences du vivant	20.000.000	
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5.000.000	
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	165.000.000	
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	10.000.000	
Totaux	200.000.000	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2006
01 Recherche duale en sciences du vivant	20.000.000	
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5.000.000	
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	165.000.000	
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	10.000.000	
Totaux	200.000.000	

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2005
01	Recherche duale en sciences du vivant	21.300.000	
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	6.500.000	
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	160.000.000	
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	12.200.000	
Totaux		200.000.000	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2005
01	Recherche duale en sciences du vivant	21.300.000	
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	6.500.000	
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	160.000.000	
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	12.200.000	
Totaux		200.000.000	

Présentation des crédits par titre et catégorie

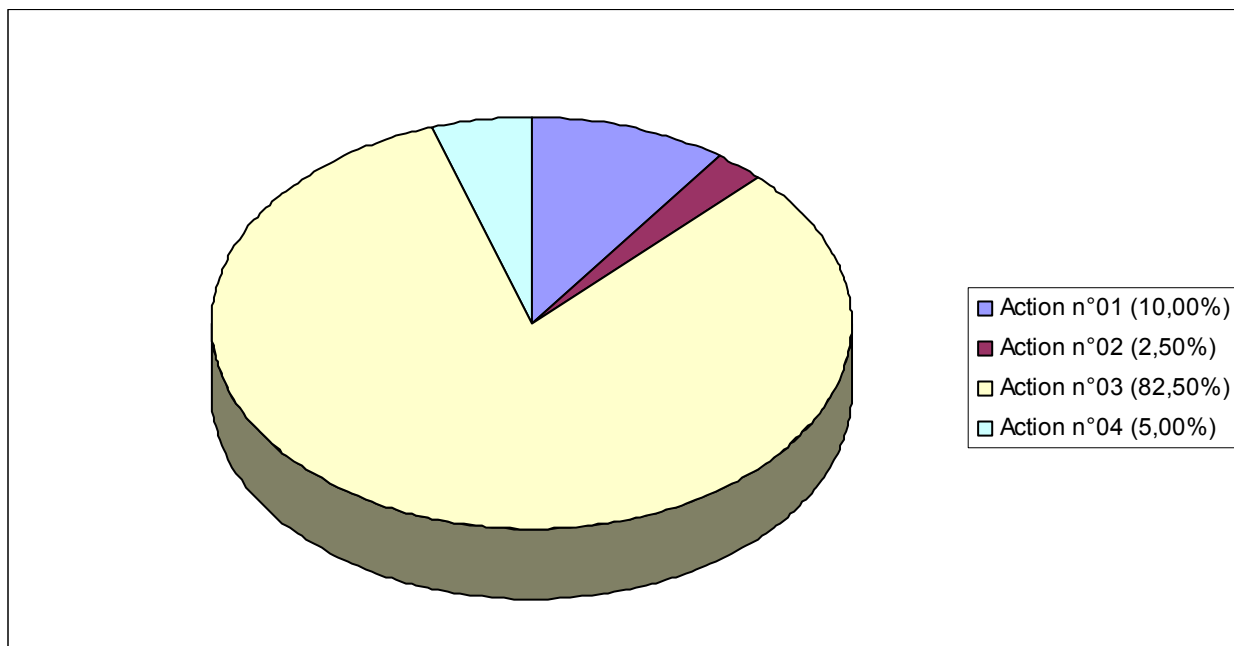
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		200.000.000	200.000.000		200.000.000	200.000.000
Subventions pour charges de service public		200.000.000	200.000.000		200.000.000	200.000.000
Totaux		200.000.000	200.000.000		200.000.000	200.000.000

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 Recherche duale en sciences du vivant	20.000.000	20.000.000
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5.000.000	5.000.000
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	165.000.000	165.000.000
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	10.000.000	10.000.000
Totaux	200.000.000	200.000.000

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

Finalité du programme

Le programme 191 intègre les activités de recherche duale – intéressant tant la communauté civile que celle de défense – concourant à la préparation de l'avenir et à la base industrielle et technologique de défense et de sécurité. Les actions de ce programme s'inscrivent dans la politique du ministère de la défense visant à renforcer ses liens avec la recherche civile pour tenir compte de l'imbrication croissante des technologies civiles avec ses besoins et utiliser au mieux les compétences disponibles à son profit ; il répond par ailleurs à la demande du Premier ministre (octobre 2003) d'identifier en concertation avec le ministère de la recherche à quels programmes les crédits de recherche duale sont affectés, et à quels retours la défense et l'industrie de défense peuvent prétendre. Ce programme contribue ainsi à optimiser l'efficacité globale du système national de recherche.

S'agissant de recherche duale, il est rattaché à la mission interministérielle sur la recherche. Il est composé de quatre actions conduites par la Délégation générale pour l'armement (DGA) et définies avec le ministère de la recherche :

- **Action 1** : recherche duale en sciences du vivant ;
- **Action 2** : recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication ;
- **Action 3** : recherche duale dans le domaine aérospatial ;

- **Action 4** : autres recherches et développements technologiques duaux.

Les acteurs

Les acteurs identifiés en 2005 sont :

- le ministère de la recherche pour toutes les actions,
- le centre national d'études spatiales (CNES) pour l'action 3,
- le commissariat à l'énergie atomique (CEA), pour les actions 1, 2 et 4.

Plus généralement, ce programme a pour vocation de financer des actions d'intérêt pour la défense menées par le CNES et le CEA.

Il vise à maintenir le lien entre la défense et les bénéficiaires du programme et obtenir un contrôle effectif de l'activité ainsi financée par la préparation du programme de recherche des organismes (interventions en particulier aux Conseils d'administration du CNES et du CEA, concertation au titre de protocoles particuliers, comités de pilotage, équipe défense au CNES) ;

Le pilotage est conduit selon les modalités suivantes, similaires pour toutes les actions : la définition associant les ministères de la défense et de la recherche ainsi que les organismes concernés, d'un programme annuel de recherche duale, l'identification de projets et d'objectifs technologiques associés à ces projets, le pilotage trimestriel de l'avancement des études et le suivi de l'avancement des projets.

Présentation des actions



Action n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant

L'action 1 regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans le domaine des sciences du vivant.

Dans le cadre d'actions duales, intéressant la communauté civile et celle de défense, les sciences du vivant incluent notamment les disciplines suivantes :

- la biologie et la microbiologie,
- la pharmacie,
- l'ergonomie et les facteurs humains,
- les technologies pour la santé ...

et présentent des applications dans les domaines suivants :

- la lutte (prévention, protection) contre la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC),
- les biotechnologies,
- la protection du combattant face aux agressions,
 - l'interaction homme - machine ou homme - système complexe,
 - l'imagerie médicale,
 - la télémédecine ...

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Ces recherches sont menées par le CEA, en partenariat avec le secrétariat général de la défense nationale (SGDN), en particulier pour les sujets liés à la sécurité et à la lutte

contre la menace NRBC, d'autres établissements de recherche (CNRS, fondations), les laboratoires

universitaires, et des PME-PMI.



Action n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication

L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC).

Les sujets intéressant la communauté civile et celle de défense sont les suivants :

- l'ingénierie et l'optimisation des systèmes complexes,
- les réseaux de (télé-) communications et leur sécurité,
- le génie logiciel, les méthodes de développement et de vérification de grands logiciels,
- l'informatique, incluant celle embarquée ou en temps réel,

- la robotique et la microrobotique,
- l'interaction homme-machine (côté homme), la modélisation du dialogue homme-machine et la modélisation du comportement d'opérateurs.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Ces recherches sont menées par le CEA en partenariat avec le SGDN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité, d'autres établissements de recherche (CNRS, INRIA), les laboratoires universitaires, et des PME-PMI.



Action n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial

L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans le domaine aérospatial, et notamment en ce qui concerne :

- les systèmes orbitaux,
- l'environnement spatial,
- les télécommunications,

- les microsattellites,
- les horloges.

Ces recherches sont menées par le CNES, en partenariat avec le SGDN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité et d'autres établissements de recherche.



Action n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux

L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans les domaines autres que ceux traités dans les trois premières actions du programme. Il s'agit, par exemple, des domaines scientifiques et technologiques suivants :

- les micro- et nano-technologies,
- les matériaux et les procédés,
- les technologies de l'énergie,
- la connaissance de l'environnement,
- l'optique et la physique,

- l'environnement et le développement durable.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Ces recherches sont menées par le CEA en partenariat avec le SGDN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité, d'autres établissements de recherche, les laboratoires universitaires, et des PME-PMI.

Objectifs et indicateurs

Pour les quatre actions, les mêmes objectifs et indicateurs correspondants ont été définis. Ils répondent à l'objectif général du programme de renforcer les liens entre le ministère de la défense avec la recherche civile d'utiliser au mieux à son profit les compétences disponibles dans la communauté nationale de recherche; ils répondent également à la demande du Premier Ministre d'identifier en concertation avec le ministère de la recherche à quels programmes les crédits de recherche duale sont affectés, et à quels retours la défense et l'industrie de défense peuvent prétendre.

Les montants considérés sont les montants des projets, globaux ou de tranche annuelle, lancés dans l'année.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile.

Commentaire : pour cet objectif, il s'agira d'élaborer dans le cadre d'une concertation du ministère de la défense avec la recherche civile des projets de recherche duale.

Cet objectif met en valeur le travail de réflexion commune entre les ministères de la recherche et de la défense pour élaboration de ces projets de recherche duaux. Les projets sont sélectionnés et labellisés par des comités associant les spécialistes du ministère de la recherche et de la défense.

Indicateur n° 1 : Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées.

	2003	2004	2004	2005	2006	ND
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Commentaire : l'indicateur associé est fondé sur les recensements annuels des projets conduits en commun et de leurs montants financiers, et sur une évaluation de l'intérêt des retombées de ces projets pour la défense conduite par les spécialistes du ministère de la défense.

Indicateur n° 2 : Part des brevets français et européens déposés par les opérateurs du programme en matière de recherche duale

	2003	2004	2004	2005	2006	ND
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Commentaire : dans la communauté scientifique, la production scientifique consiste en la diffusion de publications de types variés (articles, rapports, communications à des congrès). Le premier indicateur quantitatif ne retient que les « publications dans des revues scientifiques de rang A à comité de lecture », seul type reconnu par la communauté scientifique par la garantie de qualité apportée par l'évaluation et la reconnaissance des pairs. Le second indicateur qualitatif mesure la reconnaissance scientifique par le taux d'utilisation des résultats des recherches, et donc l'impact scientifique de l'action.

Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen) : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international.

Commentaire : cet objectif d'excellence met en valeur la productivité scientifique issue des recherches conduites dans le cadre de l'action ainsi que leur impact dans la communauté scientifique internationale.

Indicateur n° 1 : Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française, européenne et mondiale en matière de recherche duale

	2003	2004	2004	2005	2006	ND
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Indicateur n° 2 : Indice de citation des publications issues des recherches financées

	2003	2004	2004	2005	2006	ND
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité.

Indicateur n° 1 : Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.

	2003	2004	2004	2005	2006	ND
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Commentaire : en 2006, la totalité des crédits du programme sont des subventions pour charges de service public au CNES et au CEA, par conséquent, ce n'est qu'a posteriori que pourra être évaluée la part des projets dont bénéficient les PME-PMI.

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Recherche duale en sciences du vivant		20.000.000	20.000.000		20.000.000	20.000.000
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication		5.000.000	5.000.000		5.000.000	5.000.000
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial		165.000.000	165.000.000		165.000.000	165.000.000
04 Autres recherches et développements technologiques duaux		10.000.000	10.000.000		10.000.000	10.000.000
Total		200.000.000	200.000.000		200.000.000	200.000.000

Coûts synthétiques transversaux

Répartition des subventions pour charge de service public du programme par opérateur.

Acteurs et thèmes	ACTIONS				Total
	1. Sciences du vivant	2. Information et Communication	3. Aérospatial	4. R&D duaux(*)	
CNES	0	0	165	0	165
CEA	20	5	0	10	35
Total	20 M€	5 M€	165 M€	10 M€	200 M€

(*) Recherche et développements technologiques duaux recouvre les domaines : micro et nanotechnologies, matériaux et procédés, énergie, environnement et développement durable, optique, physique...

Crédits relatifs à la loi de programmation militaire

L'ensemble des crédits du programme est ouvert au titre de la loi de programmation militaire (LPM).

AE = CP	Titre 3	TOTAL
Action 1	20 000 000	20 000 000
Action 2	5 000 000	5 000 000
Action 3	165 000 000	165 000 000
Action 4	10 000 000	10 000 000
TOTAL	200 000 000	200 000 000

Justification par action

Action n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>20.000.000</i>	<i>20.000.000</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>20.000.000</i>	<i>20.000.000</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est prévu une subvention pour charge de service public au CEA d'un montant de 20 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Au titre de cette action, le CEA est concerné par les thématiques suivantes : biopuces, imagerie médicale, lutte contre le terrorisme et les risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques (NRBC).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance du programme 194 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Action n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>5.000.000</i>	<i>5.000.000</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>5.000.000</i>	<i>5.000.000</i>

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est prévu une subvention pour charge de service public au CEA d'un montant de 5 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Au titre de cette action, le **CEA** est concerné par les thématiques suivantes : systèmes embarqués (informatique, électronique...) ; objets communicants (logiciels, télécommunication).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance du programme 194 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Action n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>165.000.000</i>	<i>165.000.000</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>165.000.000</i>	<i>165.000.000</i>

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Il est prévu une subvention pour charge de service public au **CNES** d'un montant de 165 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Cette action soutient les programmes de R&D du CNES ayant des applications potentielles duales (projets Sécurité et défense, Recherche & Technologie et autres actions amont, projets d'observation de la terre et de navigation, accès indépendant à l'espace).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance du programme 193 « recherche spatiale ».

Action n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>10.000.000</i>	<i>10.000.000</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>10.000.000</i>	<i>10.000.000</i>

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Il est prévu une subvention pour charge de service public au **CEA** d'un montant de 10 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Au titre de cette action, le CEA est concerné par les thématiques suivantes : capteurs de détection - assemblage et mise en œuvre de matériaux avancés ; nouvelles sources d'énergie - énergies embarquées.

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance du programme 194 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	200.000.000	200.000.000	0
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Total pour le programme	200.000.000	200.000.000	0

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			200.000.000	200.000.000	200.000.000	200.000.000
Transferts ou dotations						
Totaux pour le programme			200.000.000	200.000.000	200.000.000	200.000.000

Présentation des principaux opérateurs

Centre national d'études spatiales

Centre national d'études spatiales (CNES)

Présentation de l'opérateur :

Missions de l'opérateur :

Le CNES est un établissement public à caractère industriel et commercial. Créé en 1961, il est chargé de proposer au gouvernement la politique spatiale de la France au sein de l'Europe et de la mettre en oeuvre. A ce titre, il "invente" les systèmes spatiaux du futur, maîtrise l'ensemble des techniques spatiales, et garantit à la France l'accès autonome à l'espace.

Le ministère de la défense délègue au CNES la maîtrise d'ouvrage des programmes spatiaux et de leurs composantes, à travers notamment des programmes comme Hélios, élément constitutif d'une défense européenne dans le domaine spatial ou encore Pléiades qui annonce le franchissement d'un nouveau pas dans la synergie civil-militaire où utilisateurs civils et militaires partageront un même système d'observation.

Par ailleurs, le CNES participe à la démarche de coopération mise en oeuvre par la France destinée à fédérer l'ensemble de ses

partenaires européens autour d'une vision commune de l'utilisation militaire de l'espace.

Action de rattachement :

Les missions du CNES sont décrites dans le programme "recherche spatiale" de la mission "recherche et enseignement supérieur". Les crédits militaires du CNES proviennent du programme "recherche duale".

Nature des liens avec l'opérateur :

La tutelle du CNES est assurée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministère de la défense. Un contrat d'objectifs et de moyens a été signé le 26 avril 2005.

Programme 186 :
Recherche culturelle et culture scientifique

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Recherche en faveur des patrimoines	5.312.791	3.411.037	1.204.000	3.092.074	13.019.902	0
02 Recherche en faveur de la création	255.842	1.246.000		992.000	2.493.842	
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique		100.668.298			100.668.298	
04 Recherches transversales et pilotage du programme	28.860.775	825.886		2.162.000	31.848.661	
Totaux	34.429.408	106.151.221	1.204.000	6.246.074	148.030.703	0

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Recherche en faveur des patrimoines	5.312.791	3.417.037	1.028.000	3.110.852	12.868.680	365.000
02 Recherche en faveur de la création	255.842	1.207.000		992.000	2.454.842	
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique		100.668.298			100.668.298	
04 Recherches transversales et pilotage du programme	28.860.775	701.886		2.224.222	31.786.883	
Totaux	34.429.408	105.994.221	1.028.000	6.327.074	147.778.703	365.000

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Recherche en faveur des patrimoines	20.797.270	3.453.036	1.204.000	3.042.480	28.496.786	
02 Recherche en faveur de la création	1.693.363	1.246.001		992.000	3.931.364	
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique		99.168.298			99.168.298	
04 Recherches transversales et pilotage du programme	2.016.296	825.886		2.120.000	4.962.182	
Totaux	24.506.929	104.693.221	1.204.000	6.154.480	136.558.630	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Recherche en faveur des patrimoines	20.797.270	3.345.036	1.028.000	3.116.074	28.286.380	
02 Recherche en faveur de la création	1.693.363	1.207.000		995.000	3.895.363	
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique		97.668.298			97.668.298	
04 Recherches transversales et pilotage du programme	2.016.296	701.886		2.288.000	5.006.182	
Totaux	24.506.929	102.922.220	1.028.000	6.399.074	134.856.223	

Présentation des crédits par titre et catégorie

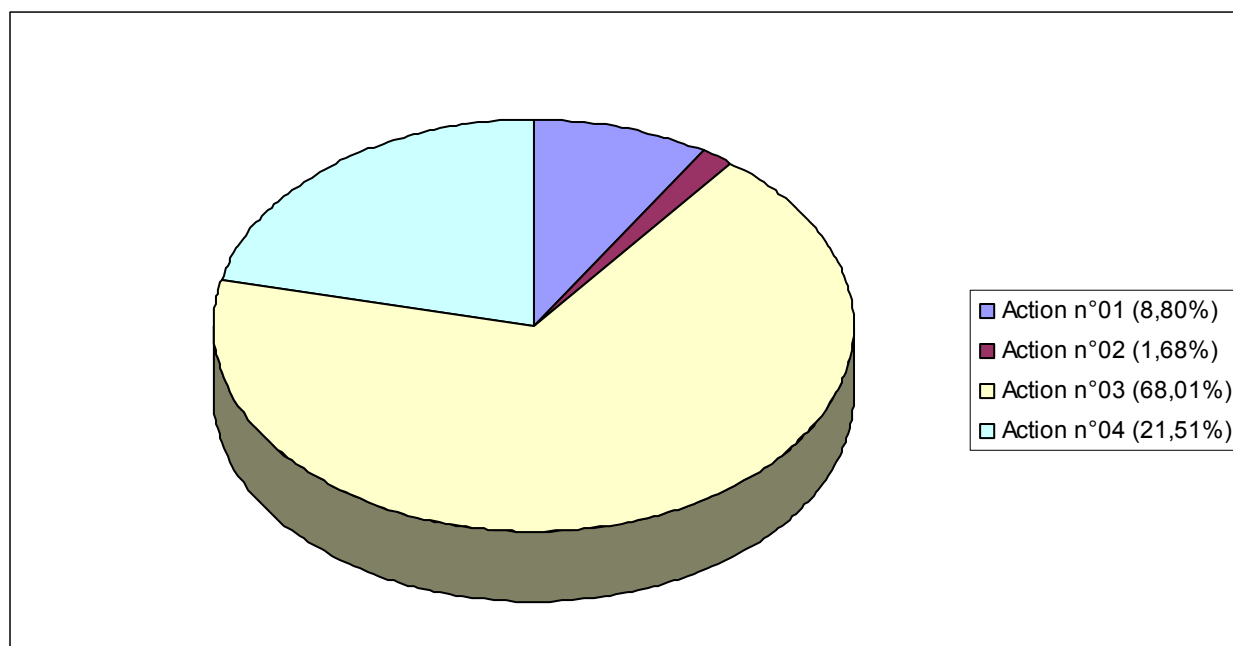
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 2. Dépenses de personnel		24.506.929	34.429.408		24.506.929	34.429.408
Rémunérations d'activité		20.544.327	21.482.586		20.544.327	21.482.586
Cotisations et contributions sociales		3.506.635	12.840.366		3.506.635	12.840.366
Prestations sociales et allocations diverses		455.967	106.456		455.967	106.456
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		104.693.221	106.151.221		102.922.220	105.994.221
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3.012.922	3.012.923		2.862.922	2.891.923
Subventions pour charges de service public		101.680.299	103.138.298		100.059.298	103.102.298
Titre 5. Dépenses d'investissement		1.204.000	1.204.000		1.028.000	1.028.000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		1.204.000	1.204.000		1.028.000	1.028.000
Titre 6. Dépenses d'intervention		6.154.480	6.246.074		6.399.074	6.327.074
Transferts aux collectivités territoriales		3.042.480	3.092.074		3.116.074	3.110.852
Transferts aux autres collectivités		3.112.000	3.154.000		3.283.000	3.216.222
Totaux hors fonds de concours prévus		136.558.630	148.030.703		134.856.223	147.778.703
<i>Fonds de concours</i>						365.000
Totaux y compris fonds de concours prévus		136.558.630	148.030.703		134.856.223	148.143.703

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche en faveur des patrimoines	13.019.902	12.868.680
02	Recherche en faveur de la création	2.493.842	2.454.842
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	100.668.298	100.668.298
04	Recherches transversales et pilotage du programme	31.848.661	31.786.883
Totaux		148.030.703	147.778.703

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

Ce programme, qui appartient à la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur, contient deux grands axes d'action, l'un portant sur la politique de recherche dans le domaine de la culture et l'autre sur la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public.

Le Délégué au développement et aux affaires internationales (DDAI) est responsable du programme, la mission de la recherche et de la technologie (MRT) est chargée de son suivi au sein de la DDAI.

Premier axe : la politique de recherche au ministère de la culture.

La politique de recherche élaborée par le ministère de la culture et de la communication est un élément essentiel permettant la mise en œuvre de ses missions. Par l'enrichissement des connaissances, elle produit des outils d'aide à la décision indispensables à leur réalisation.

Elle vise à :

- contribuer à la progression des connaissances scientifiques dans les domaines de compétence du ministère : archéologie, histoire de l'art, histoire, musicologie, architecture, création artistique, sociologie, ethnologie et économie de la culture ;
- développer les recherches appliquées concernant la préservation, la restauration et la valorisation du patrimoine culturel national ;
- favoriser la création artistique par des recherches dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture et de la musique ;
- contribuer à l'élaboration des politiques culturelles par des recherches en sciences sociales.

Dans le cadre de ce programme, le ministère poursuit :

- le développement de l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences de l'Homme et de la société qui constituent le socle des recherches menées au ministère, mais également dans celui des sciences exactes et de la vie (physique des matériaux, acoustique, chimie, micro-biologie, géologie, sciences de l'environnement, informatique appliquée, etc.) indispensables à la progression des connaissances ;
- l'intégration des recherches aux programmes internationaux ;
- l'amélioration des modes de suivi et d'évaluation des résultats.

Cette action nécessite une coordination et une mise en cohérence transversale forte tant dans les services centraux que dans les services déconcentrés et les établissements publics en relation avec les instances nationales de la recherche publique.

Elle repose sur le partenariat avec les grands acteurs de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. Un accord-cadre avec le CNRS, renouvelé en 2003, est au cœur

du dispositif permanent d'expertise, de connaissance et de formation par la recherche. Des appels à projets de recherche ministériels ou interministériels, des actions concertées incitatives, des conventions pluriannuelles favorisent la structuration des partenaires publics et privés autour de problématiques communes concernant les champs de compétence du ministère.

Ce programme regroupe des moyens budgétaires et des personnels répartis entre la DDAI, la Direction de l'administration générale (DAG), les différentes directions sectorielles (direction de l'architecture et du patrimoine - DAPA, direction des musées de France - DMF, direction des archives de France - DAF, direction du livre et de la lecture - DLL, direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles - DMDTS, délégation aux arts plastiques - DAP) et les Directions régionales des affaires culturelles - DRAC. Toutes les directions (centrales et déconcentrées) émergeant au programme 12 disposent d'un budget opérationnel de programme (BOP) s'y rapportant.

Trois actions du programme correspondent à cette politique : actions 1, 2, et 4, pilotées par la DDAI.

L'action 4 sur les recherches transversales, qui permet de construire et de soutenir des pôles d'excellence scientifique, concerne des acteurs communs aux actions 1 et 2 tels les unités mixtes de recherche (UMR) et les réseaux de partenaires.

Deuxième axe : la politique de diffusion de la culture scientifique et technique.

Dans le cadre de ce programme, le ministère de la culture et de la communication est chargé d'assurer, en coordination avec le ministère en charge de la Recherche, la diffusion au plus large public des connaissances scientifiques et techniques, et des enjeux de société liés au développement des sciences et techniques. Cette action, au sein du ministère de la Culture, est conduite par deux grandes institutions nationales de diffusion de la culture scientifique et technique : la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte. A travers ces deux opérateurs, le programme a pour ambition de répondre à l'intérêt, aux questions et aux enjeux que soulèvent les sciences et leur évolution de plus en plus rapide, en donnant aux citoyens des informations et des repères largement accessibles, sous des formes diversifiées. Le programme a également pour ambition d'insuffler à travers l'action de ces opérateurs une politique nationale de diffusion de la culture scientifique et technique, touchant l'ensemble du territoire et l'ensemble des relais d'action de la culture scientifique et technique.

Cette partie du programme correspond à l'action 3, « opérateurs de la culture scientifique et technique », pilotée par la DAG, et regroupe les budgets et les personnels de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la découverte.

Présentation des actions



Action n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines

L'action de recherche en faveur des patrimoines comprend des recherches sur le patrimoine archéologique, le patrimoine ethnologique, le patrimoine immobilier et mobilier, le patrimoine muséographique, le patrimoine archivistique, écrit et oral, l'audiovisuel et le cinéma ainsi que des recherches en conservation et restauration des biens culturels. Elle touche également le domaine des recherches sur les outils et les systèmes d'information.

La recherche scientifique constitue le fondement indispensable à toute politique des patrimoines. Elle permet de faire progresser les connaissances et les méthodes, d'organiser les données descriptives en garantissant la qualité et l'homogénéité sur le territoire, de disposer de moyens techniques performants de datation, d'analyse et d'évaluation des procédés de conservation et de restauration, d'élaborer des instruments de recherche pour les fonds et les collections, de moderniser les outils de stockage, traitement, recherche et diffusion des ressources numérisées, d'éclairer les décisions en étudiant les besoins et usages des utilisateurs.

Ces recherches s'effectuent dans des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale du ministère de la culture (laboratoire de recherche des monuments historiques, centre de recherche et de restauration des musées de France, département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines), dans des établissements publics sous tutelle (Bibliothèque Nationale de France, musée du Louvre) ou cotutelle (institut national d'histoire de l'art, institut national de recherches archéologiques préventives), dans des groupements d'intérêt public (Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine à Marseille, Arc Nucléart), dans des unités de recherche associant des universités et de grands organismes (CNRS, CEA), dans des services patrimoniaux dépendant de collectivités territoriales. Elles associent des partenaires privés à but non lucratif et peuvent faire appel à des restaurateurs ou à des sociétés prestataires.



Action n° 02 : Recherche en faveur de la création

La recherche en faveur de la création s'applique au processus, à la pédagogie, à l'expérimentation de nouveaux outils dans les domaines de la création artistique, de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme.

Les processus de la création artistique comme leurs méthodes d'enseignement ne peuvent rester déconnectés de l'évolution des savoirs scientifiques et des technologies. Les recherches menées portent sur l'impact des œuvres dans la transformation culturelle du cadre de vie, sur la réception de l'art actuel, sur le renouvellement des outils techniques offerts aux créateurs et sur le rôle des artistes dans la société.

Dans le domaine de l'art, l'adaptation des modèles et prototypes issus de la recherche sous la forme d'outils et d'environnements logiciels a profondément modifié les pratiques.

Les arts de la scène suscitent des approches transversales : histoire générale des spectacles, réception critique, étude des cadres de production, etc. Cependant, l'utilisation des mêmes méthodes scientifiques, si elle peut contribuer à alimenter la réflexion et à inspirer des méthodes originales, ne saurait couvrir toutes les caractéristiques du spectacle vivant. La danse constitue ainsi un objet de recherche particulier, qui requiert des méthodologies spécifiques pour

traiter des techniques du corps et des caractéristiques du mouvement.

La recherche en arts plastiques permet de construire un corpus de connaissances sur les professions et les professionnels de l'art contemporain, dans ses multiples composantes, qui éclaire la formation, la diffusion et l'expertise. Elle associe les écoles supérieures d'art à d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au niveau national et international. Un appel à projets de recherche est proposé chaque année à la communauté scientifique par la Délégation aux arts plastiques.

La recherche architecturale se caractérise aujourd'hui par un développement significatif de ses coopérations avec les autres composantes de la recherche publique, et la mise en réseau de ses moyens propres. Très présente dans le domaine des technologies nouvelles, notamment par la modélisation et la simulation des connaissances, elle comporte aussi un important secteur de recherche pédagogique (enseignement de la construction, enseignement du projet).

Les deux dernières décennies ont permis de conforter et de stabiliser un milieu scientifique dans les écoles d'architecture. L'objectif principal est maintenant de renforcer

les unités les plus performantes, de soutenir les initiatives les plus novatrices, de promouvoir les relations avec le tissu universitaire notamment dans le cadre de la réforme LMD et d'ouvrir les formations de recherche sur l'international.



Action n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique

Cette action présente le rôle des opérateurs de l'État en matière de soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique.

Ce rôle est principalement dévolu à la Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI), établissement national à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture et du ministre chargé de la recherche.

L'établissement a pour mission de rendre accessible à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, ainsi que les enjeux de société liés à leur évolution ; il participe à leur diffusion en France et à l'étranger.

L'établissement met notamment en œuvre le plan national pour la diffusion de la culture scientifique et technique élaboré par le gouvernement en 2004, dont il est l'un des principaux relais.

La Cité des sciences et de l'industrie développe pour cela une offre large, en accès gratuit ou payant : expositions permanentes et temporaires pour tous les publics y compris les plus jeunes (Cité des enfants), conférences et débats scientifiques, mise à disposition de ressources documentaires via notamment la médiathèque de culture scientifique et le site www.cite-sciences.fr, organisation de spectacles et d'événements comme la fête de la science... Toutes les activités de la Cité s'accompagnent d'une médiation scientifique et culturelle afin de multiplier les chemins d'accès vers la science et de toucher les publics les plus larges.

Ses choix de programmation sont élaborés en concertation avec des équipes d'experts, et éclairés par un conseil scientifique de haut niveau. La diversité des sujets abordés et des approches proposées permet de toucher un public varié et renouvelé, dont la satisfaction et les attentes sont

suivies et étudiées par un observatoire des publics. L'attention portée aux enjeux et aux débats de société soulevés par les sciences et les techniques lui permet de répondre aux préoccupations des citoyens et de fournir des repères dans un monde de plus en plus structuré par l'évolution rapide des sciences et des techniques.

La Cité développe une action régionale afin de diffuser sur tout le territoire des contenus de culture scientifique et technique, en partenariat avec des partenaires locaux.

Un plan de rénovation de son offre, de son accueil et de son bâtiment permet de préparer l'avenir de cette institution nationale, après 20 ans d'ouverture au public et près de 60 millions de visiteurs. Il doit permettre de conforter le dynamisme retrouvé de sa fréquentation depuis quelques années, tout en préservant et en valorisant le patrimoine de l'État.

Cette démarche sera confortée par le rattachement à ce programme du Palais de la Découverte, dont l'activité principale vise à dispenser la connaissance de l'environnement par l'expérimentation des grandes lois qui régissent la science : électrostatique, radioactivité, chimie, astronomie, biologie, mathématiques, physique, sciences de la Terre... Il présente de façon dynamique, notamment à l'attention des jeunes publics, la science fondamentale et contemporaine sous forme d'expériences interactives.

Les deux institutions coordonnent leur action entre elles afin de renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action de l'État en ce domaine.



Action n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

L'action de recherche transversale comprend des recherches en sciences sociales sur la culture et les industries culturelles, des recherches interdisciplinaires dans les domaines de compétences du ministère et des opérations de valorisation des résultats. Ces recherches sont menées en étroite partenariat avec la communauté scientifique nationale notamment avec le CNRS et les universités et dans un cadre européen avec le soutien de la Commission européenne. Elles s'appuient également sur un partenariat international.

Les recherches, qui concernent la connaissance et la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel,

passent par la mobilisation d'expertises nationales et internationales publiques et privées, et par la capacité du ministère à pérenniser ses actions en participant à des unités mixtes de recherche (UMR) associant plusieurs partenaires publics dans des conventions pluriannuelles avec les universités, de grands organismes de recherche comme le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), le Muséum d'Histoire Naturelle (MNHN), des établissements publics sous tutelle du ministère, etc.

La construction et le soutien des pôles d'excellence, répartis sur le territoire national, et soucieux de contribuer à la

protection du patrimoine culturel et artistique et à sa valorisation, sont nécessaires pour mener à bien cette action. La structuration de réseaux partenaires s'appuyant sur le lancement d'appels à projets interministériels, de participation à des programmes européens mettant en synergie des laboratoires de compétences complémentaires situés dans les différents États membres est un autre enjeu de cette action.

Les recherches dans les domaines de l'économie, de la sociologie, des statistiques et des dimensions territoriales de la culture contribuent à la formation des politiques publiques, à l'aide à la décision et plus largement à l'amélioration des connaissances socio-économiques statistiques et territoriales des phénomènes. Ces recherches concernent tous les domaines couverts par les études en s'attachant aux aspects et perspectives les plus novateurs aux plans méthodologiques et théoriques, à l'exploration des questions originales dégagées par ces dernières (nouvelles pratiques, industries culturelles, besoins en statistiques etc.), à l'élaboration de nouvelles hypothèses ouvrant la voie à de nouvelles approches, à la mise en place de méthodes adaptées (pratiques culturelles des enfants, usages numériques, etc.).

Des recherches en anthropologie sociale portent aussi sur les politiques publiques d'aménagement urbain, de partage des espaces publics et privés ou sur les opérations de requalification des territoires et de recompositions identitaires des habitants. Elles visent à éclairer au plus près les collectivités locales qui les ont en charge en articulant la dimension nationale de la recherche et la proximité des questions de politiques publiques décentralisées.

L'ensemble de ces recherches contribue à l'élévation du niveau général d'expertise, d'innovation et de prospective des services du ministère. Elles sont souvent effectuées en relation avec d'autres ministères et toujours en étroite collaboration avec l'ensemble de la communauté scientifique française (universités, CNRS, institut national des études démographiques (INED)...) et les principales institutions nationales (INSEE...), européennes (EUROSTAT,...) et internationales (UNESCO, Observatoire des États ibéro-américains (OEI), OCDE, Banque Mondiale, programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)...). Par les réseaux qu'elles permettent de développer, ces recherches ouvrent la voie à une meilleure valorisation et mise en perspective de l'action internationale du ministère et à l'augmentation de ses capacités d'intervention dans le dialogue européen.

Objectifs et indicateurs

Il s'agit, pour le ministère de la Culture, de chercher à accroître les connaissances et les outils associés en matière culturelle et à en améliorer le niveau dans les différents domaines d'intervention du ministère (patrimoines, création, sciences sociales et humaines), et de se positionner aux premiers rangs de l'espace européen de la recherche culturelle.

La diffusion des résultats de la recherche, vers le public le plus large possible, sera un élément clé de ce programme.

Le ministère se fonde sur une constante recherche de la qualité pour atteindre ses objectifs et s'appuie ainsi sur une forte sélectivité, un ciblage fin des aides accordées selon l'évaluation des projets, mais aussi sur une importante action d'incitation et de communication et le développement de partenariats. Les indicateurs choisis pour illustrer les objectifs ont été déterminés en rapport avec ces leviers d'action.

Les objectifs de performance prioritaires retenus par le ministère de la culture et de la communication traduisent chacun des principaux axes définis :

- Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international ;
- Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère ;
- Promouvoir auprès du public le plus large la recherche culturelle et la culture scientifique et technique ;
- Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres.

Avertissement : plusieurs objectifs stratégiques du ministère de la culture et de la communication portent sur des champs d'intervention dont la mesure des résultats est délicate. La mise en œuvre, dans la durée, d'expertises et de mesures d'accompagnement sera donc nécessaire au renseignement des indicateurs. Le travail concernant les indicateurs et les cibles est partiel à ce stade (périmètre, valorisation, agrégation de valeurs). Le ministère s'engage à améliorer la mesure des résultats de ses actions et donc l'estimation des cibles dans le PAP annexé au PLF 2007.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international.

La progression des connaissances scientifiques et techniques dépend étroitement du nombre de programmes de recherche et du nombre d'échanges tant au niveau national qu'international.

Les programmes de recherche visent à faire progresser les connaissances scientifiques et techniques dans le domaine du patrimoine, de la création et des sciences sociales et humaines. Leur aboutissement doit se concrétiser par la présentation aux spécialistes des résultats des travaux menés. Le nombre de publications de rang A est, à cet égard, un bon indicateur de la qualité des recherches. La forte sélectivité des programmes, l'incitation à participer à des appels à projets de recherche, à des colloques, à des réseaux et des groupements de recherche, la valorisation de la carrière des agents ayant publié permettront d'influer sur l'indicateur 1 dans un sens favorable.

Le second enjeu stratégique est de soutenir le développement et la structuration d'équipes de haut niveau scientifique travaillant en partenariat étroit afin qu'elles s'intègrent à la communauté scientifique nationale et internationale par le biais d'unités mixtes de recherche et de groupements de recherche. L'évaluation de leurs activités et résultats de recherche par les instances scientifiquement reconnues (évaluation par les pairs) ainsi que le ciblage volontariste sur des thèmes fédérateurs destinés à renforcer les réseaux de recherche participeront à l'évolution favorable de l'indicateur 2. Il s'agit toutefois de ne pas pénaliser, par une progression trop forte de la part des projets partenariaux, les autres types de projets (projets européens par exemple).

Indicateur n° 1 : Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création

Moyenne des publications dans les laboratoires (CRCDG, C2RMF et LRMH)

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Nombre			0,68	0,68	0,74	1

Précisions méthodologiques :

- On entend par publications de rang A celles dont la qualité scientifique est reconnue au niveau international par les pairs du domaine de recherche considéré et qui ont bénéficié d'un comité de lecture.

En 2004, le LRMH Laboratoire de recherche des monuments historiques a ainsi réalisé 19 publications, 30 pour le département de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et des systèmes d'information de la DAPA et 10 pour le C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France).

- Sources des données :** La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT. A ce stade seuls les laboratoires (Centre de recherche et de restauration des musées de France, Centre de recherche et de conservation des documents graphiques, Laboratoire de recherche des monuments historiques) ont été en mesure de fournir ces données. Le périmètre sera donc élargi dans le PAP annexé au prochain PLF.
- Mode de calcul :** Le ratio est calculé par rapport au nombre de chercheurs du ministère susceptibles de publier soient les ingénieurs de recherche et les ingénieurs d'études des services ayant été en mesure de renseigner ces données.

Indicateur n° 2 : Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche dans les domaines de la recherche culturelle.

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%					22,5%	25%

Précisions méthodologiques :

- NB : il est important de souligner outre la part des crédits accordée à ces projets, les efforts faits par les différentes entités pour mener un nombre important de projets partenariaux avec des unités mixtes et des groupements de recherche évalués conjointement par le CNRS et le ministère de la culture et de la communication : ainsi dans le domaine du patrimoine le LRMH a signé en 2004 11 conventions ou programmes communs avec des UMR ; 15 actions collectives de recherche (ACR) liant le CNRS et le ministère sur des programmes de 3 ans ont été lancées en 2004 impliquant le département de

l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et des systèmes d'information de la DAPA , mais également 25 UMR, GDR et GIS, 24 autres conventions avec accord cadre (comprenant les conventions référencées par l'accord cadre avec le CNRS : UMR hébergées (3), conventions de recherche (18) et conventions de publications (3)).

- **Sources des données** : La collecte des données sera effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT.

Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen) : Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère.

Cet objectif vise à mesurer la qualité de la recherche française à travers sa reconnaissance au niveau européen. L'atteinte de cet objectif passe par le développement de partenariats et de réseaux européens, la mise en place de conventions avec les organismes européens, la participation à des appels à projets de recherche européens.

Indicateur n° 1 : Part des crédits destinés à des projets de recherche menés en coopération avec des institutions européennes ou soutenus par des fonds de la communauté européenne par rapport au total des crédits destinés à des projets de recherche :

Moyenne pour les 3 laboratoires de la part des crédits affectés à des projets européens

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
%			8,62%	7,52%	8%	12%

Précisions méthodologiques :

- NB : Nombre de programmes de recherche en cours dans l'année menés en coopération avec des institutions européennes ou soutenus par des fonds de la communauté européenne : LRMH : 7 en 2004, 6 en 2005 ; C2RMF : 3 en 2004 et 2005 ; ainsi que les programmes MINERVA et MICHAEL.
- **Sources des données** : La collecte des données sera effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT. A ce stade seuls les laboratoires cités ont été en mesure de fournir ces données. Le périmètre sera donc élargi dans le PAP annexé au prochain PLF.

Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur) : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique.

L'accès aux résultats de la recherche culturelle et à la culture scientifique et technique, qui sont aujourd'hui indissociables de l'utilisation de supports multimédia et des bases de données associées à des supports traditionnels, se doit de toucher un large éventail de publics. Un ciblage volontariste des aides apportées à la recherche sur les outils et sur la création de sites et de bases de données doit permettre d'augmenter la fréquentation des bases de données et des collections en ligne.

La Cité des Sciences et de l'industrie (CSI) participe également à cette diffusion. La performance de la politique de diffusion de la culture scientifique et technique peut se mesurer à la fois, au plan quantitatif, par le public touché sur tout le territoire, et au plan qualitatif par l'intérêt et le degré de satisfaction suscité par les actions de diffusion de la culture scientifique et technique. Il est à cet égard pertinent de mesurer la fréquentation des sites de diffusion de la culture scientifique, Cité des sciences et Palais de la découverte, de leurs sites internet où sont proposés des contenus d'une grande qualité, ainsi que de leurs actions menées en régions (expositions itinérantes notamment). Le niveau de satisfaction des publics fréquentant la Cité des sciences et de l'industrie est également un indicateur pertinent de l'intérêt suscité par les activités qui sont offertes, et de la qualité des réponses apportées aux attentes des citoyens sur ces questions.

Indicateur n° 1 : Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne dans les domaines suivants :

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Taux d'évolution du nombre de visites des sites Patrimoines	%					
Nombre de visites des sites Patrimoines	Nombre		7.245.831			+
Nombre de visites des sites Création	Nombre		387.800			+
Taux d'évolution du nombre de visites des sites création	%					

Précisions méthodologiques :

- L'absence d'historique chiffré pour l'ensemble des bases ne permet, à ce stade, que d'afficher une cible en tendance.

Ont été prises en compte les bases suivantes : pour le patrimoine, base du laboratoire de recherche des monuments historiques (nb de visites en 2004 : 93.757) ; grands sites archéologiques (nb de visites en 2004 : 1.820.583) ; Célébrations nationales (nb de visites en 2004 : 813.166) ; Archidoc (nb de visites en 2004 : 101.661) ; Mérimée (nb de visites en 2004 : 2.370.247) ; Mémoire (nb de visites en 2004 : 1.370.214) ; Palissy (nb de visites en 2004 : 440.524) Joconde (nb de visites en 2004 : 235.679) ; pour la création : RICECAR (base du centre d'études supérieures de la renaissance à tours) (nb de visites en 2004 : 273.800) ; centre de musique baroque de Versailles, base Philidor (nb de visites en 2004 : 114.000).

- Sources des données :** les données sont accessibles sur les sites Mistral, Weblog et httpanalyse. La collecte des données sera effectuée par le DSI sous la coordination de la DDAI/MRT.

Indicateur n° 2 : Evolution du nombre annuel de visites virtuelles de la CSI et du Palais de la Découverte.

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
CSI : nombre de visites virtuelles	Nombre	3.168.862	5.283.147	5.400.000	5.550.000	5.550.000
CSI : taux d'évolution du nombre de visites virtuelles	%		+66,7%	+2,2%	+2,8%	0%
Palais de la Découverte : nombre de visites virtuelles	Nombre					
Palais de la Découverte : taux d'évolution du nombre de visites virtuelles	%					

Précisions méthodologiques :

- Sources des données :**

- Pour la CSI, direction des publics.
- Pour le Palais de la Découverte, les premières données, relatives à l'année 2005, seront disponibles dans le PAP annexé au PLF 2007.

Indicateur n° 3 : Temps moyen de connexion aux sites de la CSI et du Palais de la Découverte

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
CSI	Nombre de pages vues		5,6		5,8	6
Palais de la Découverte						

Précisions méthodologiques :

- Le temps de connexion n'est pour le moment pas disponible en minutes et l'intérêt porté au site de la CSI sera donc pour le moment exprimé en nombre de pages vues par visiteur virtuel.
- Sources des données :**
 - Pour la CSI : direction des publics et pour le Palais de la Découverte, les premières données, relatives à l'année 2005, seront disponibles dans le PAP annexé au PLF 2007.

Indicateur n° 4 : Evolution du nombre annuel de visites physiques de la CSI et du Palais de la Découverte

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
CSI : fréquentation physique	2.914.000		2.813.000	2.838.862	2.779.080	3.089.080
CSI : taux d'évolution de la fréquentation	%		-3,47%	0,92%	-2,11%	11,15%
Palais de la Découverte : fréquentation physique	%					
Palais de la Découverte : taux d'évolution de la fréquentation	%					

Précisions méthodologiques :

- Sources des données :**
 - Pour la CSI, direction des publics.
 - Pour le Palais de la Découverte, les premières données, relatives à l'année 2005, seront disponibles dans le PAP annexé au PLF 2007.

Indicateur n° 5 : Part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%			71%	73%	75%	77%

Précisions méthodologiques :

- Il s'agit d'un indicateur composite élaboré par la Cité permettant de noter tous les aspects d'une visite ; l'enquête est conduite par un observatoire des publics sur des échantillons représentatifs, tout au long de l'année sur tous les espaces de la Cité des sciences.
- Sources des données :** CSI : direction des publics.

Objectif n° 4 (du point de vue du contribuable) : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres.

L'augmentation de la fréquentation, la recherche de partenariats via la fondation Vilette, pour la CSI les actions de communication, le démarchage d'entreprises pour augmenter la fréquentation du centre des congrès et le nombre de concessions permettront d'influer favorablement sur la part des ressources propres de la CSI.

Indicateur n° 1 : Part de ressources propres de la CSI et du Palais de la Découverte.

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
CSI	%	21,99%	21,40%	21,40%	21,22%	22%
Palais de la Découverte	%					

Précisions méthodologiques :

- Le périmètre des ressources pris en compte recouvre les ressources non commerciales ainsi que les ressources commerciales.

NB : les ressources incluent notamment la billetterie à hauteur de 9,1 M€ en 2005 (en progression de 12 % par rapport à 2004), les ressources de partenariats à hauteur de 3,4 M€, les prestations de services (centre des congrès et locations d'expositions) à hauteur de 6 M€, et les revenus des concessions à hauteur de 1,5 M€.

- Sources des données :**

- Pour le Palais de la découverte, les premières données, relatives à l'année 2005, seront disponibles dans le PAP annexé au PLF 2007.

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Recherche en faveur des patrimoines	5.312.791	7.707.111	13.019.902	5.312.791	7.555.889	12.868.680
02 Recherche en faveur de la création	255.842	2.238.000	2.493.842	255.842	2.199.000	2.454.842
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique		100.668.298	100.668.298		100.668.298	100.668.298
04 Recherches transversales et pilotage du programme	28.860.775	2.987.886	31.848.661	28.860.775	2.926.108	31.786.883
Total	34.429.408	113.601.295	148.030.703	34.429.408	113.349.295	147.778.703

Dépenses de personnel (titre 2)

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

Emplois exprimés en ETPT et répartis par catégorie

Catégorie d'emplois	Exécution 2004	Estimation* pour 2005	Demandé pour 2006	Variation 2006 / 2005	Crédits demandés pour 2006 (y c. charges sociales)**
Filière administrative		37	30	-7	891.196
Filière scientifique		625	586	-39	33.538.212
Total		662	616	-46	34.429.408

* L'année 2006 constituant la première année de décompte des emplois en ETPT par programme, la colonne 2005 retrace l'incidence sur la gestion 2006 des agents présents en 2005 avant impact des mesures propres à l'année 2006.

** Ne comprend pas les prestations sociales.

Éléments sur les effets de structure

La ventilation des crédits par catégorie d'emploi, telle que figurant au tableau ci-dessus, inclut les dépenses correspondant aux prestations sociales et allocations diverses.

Le programme comprend 636 agents, soit 616 ETPT, dont 439 de catégorie A, 147 de catégorie B et 30 agents non titulaires.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales d'un agent de la filière administrative est de 29 707 €.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales d'un agent de la filière scientifique est de 57 051 €.

Note méthodologique relative aux hypothèses de flux :

Les hypothèses de flux ne concernent pas les contractuels recrutés sur la base de l'article 6 de la loi de 1984, en raison de leur forte variabilité.

HYPOTHÈSES DE SORTIES

3 départs définitifs au titre des départs à la retraite sont prévus pour la filière scientifique à la date moyenne du 1^{er} juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales des sortants est de 43.498 €.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

15 entrées sont prévues pour la filière scientifique, à la date moyenne du 1^{er} juillet. Le coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales des entrants est de 31.810 €.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est estimé à 2,2% (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui représente une progression de la masse salariale de 0,5 M€.

Éléments salariaux**MESURES GÉNÉRALES**

Le PLF 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur de point fonction publique de 53,7110 euros, soit une progression de 1,8 % par rapport au montant prévu par la loi de finances initiale pour 2005, ce qui représente un montant de 0,6 M€ pour le programme.

La réforme de la grille des agents de catégorie C intervenue au 1er juillet 2005 n'a pas d'impact sur le programme, qui ne comprend pas d'agent de cette catégorie.

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4 %) est de 0,9 M€.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (taux 0,1 %) est de 0,02 M€.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 9,3 M€, dont 9,2 M€ au titre des fonctionnaires civils (taux 49,9%) et 0,1 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux 0,3%)

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Une enveloppe pour les mesures catégorielles de 0,05 M€ a été prévue pour le programme.

Elle doit permettre, en fonction des disponibilités budgétaires :

7. une revalorisation indemnitaire pour les agents de l'administration centrale et des services déconcentrés.

8. d'adapter la structure des emplois des corps de recherche aux besoins des services.

Effectifs et activité des services

Répartition des emplois par action / sous-action	
Recherche en faveur des patrimoines	90
Recherche en faveur de la création	4
Opérateurs de la culture scientifique et technique	
Recherches transversales et pilotage du programme	522
Total des emplois du programme	616

Autres éléments

Un montant de 0,1 M€ est prévu au titre des prestations sociales hors famille, qui recouvrent notamment les indemnités de chômage, les congés de longue durée et les congés de fin d'activité.

Justification par action

Action n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
<i>Autorisations d'engagement</i>	7.707.111	13.019.902
<i>Crédits de paiement</i>	7.555.889	12.868.680

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits de fonctionnement s'élève à 3 411 037 € en AE et à 3 417 037 € en CP.

Ceux-ci sont dédiés, à hauteur de 2 187 037 € en AE et de 2 190 037 € en CP, aux moyens des services centraux (directions des archives, de l'architecture et du patrimoine, du livre et de la lecture et des musées de France), des services déconcentrés et des services à compétence nationale qui en dépendent : laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), centre de recherche des musées de France (C2RMF), département des recherches subaquatiques et sous-marines (DRASSM). Est également concerné le Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP), groupement d'intérêt public installé à Marseille.

	AE	CP
Crédits de fonctionnement des services centraux et déconcentrés : archives, patrimoine, musées	232 752	235 752
CICRP - Centre interrégional de conservation et de	225 000	225 000

	AE	CP
restauration du patrimoine (Marseille) - Soutien aux programmes conduits par le laboratoire de recherche du centre		
LRMH - laboratoire de recherche des monuments historiques - études scientifiques des œuvres du patrimoine monumental et mobilier en vue de leur conservation et de leur restauration	493 594	493 594
C2RMF - centre de recherche des musées de France - analyses scientifiques des œuvres du patrimoine des musées de France en vue de leur conservation et de leur restauration	519 228	519 228
DRASSM - département des recherches subaquatiques et sous-marines (archéologie)	716 463	716 463
Total	2 187 037	2 190 037

Des subventions pour charges de service public sont aussi attribuées à certains opérateurs du ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 1 224 000 € en AE et 1 227 000 € en CP.

	AE	CP
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives - soutien aux activités de recherche : actions collectives de recherche (31 projets), projets collectifs de recherche (60) et participation aux unités mixtes de recherche (UMR)	570 000	573 000
BNF - Bibliothèque nationale de France - soutien aux programmes de recherche inscrits dans le plan triennal (16 projets)	123 000	123 000
BPI - Bibliothèque publique d'information - soutien au programme de recherches sociologiques sur la lecture	28 000	28 000
INHA - Institut national d'histoire de l'art : réalisation des programmes de recherche concernant l'histoire de l'art, les archives de l'archéologie, l'histoire du goût, l'histoire de l'architecture, la mise en place d'outils de recherche et la valorisation des travaux (publications, expositions, outils numériques)	345 000	345 000
Musée du Louvre - soutien aux opérations de fouilles à Saqqara	60 000	60 000
RMN - Réunion des musées nationaux - publications des catalogues scientifiques	98 000	98 000
Total	1 224 000	1 227 000

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 1 204 000 € en AE et à 1 028 000 € en CP.

Les opérations d'investissement se répartissent entre l'achat d'équipement et le financement d'études pour les services des directions sectorielles menant des recherches dans les domaines du patrimoine archéologique, du patrimoine muséographique, du patrimoine archivistique et de la conservation-restauration : directions de l'architecture et du patrimoine (DAPA), la direction des musées de France (DMF) et la direction des archives (DAF).

	AE	CP
DAPA : archéologie (soutien de programmes pour les 26 services régionaux, acquisition et équipement de dépôts de fouilles, travaux d'analyse...), inventaire général (études scientifiques)	754 000	669 000
DAPA - LRMH - développement des méthodes d'analyse et de caractérisation du patrimoine - achat d'un système automatisé d'absorption-désorption	176 000	140 000
DMF - C2RMF : développement et amélioration des méthodes non destructives d'analyse du patrimoine - achat d'un appareil de micro-diffraction X, mutualisé avec les autres laboratoires	198 000	158 000

	AE	CP
DAF : archives - programmes de recherche concernant les outils numériques pour la mise à disposition des fonds	76 000	61 000
Total	1 204 000	1 028 000

En euros

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'interventions participent aux recherches des services de la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) : services centraux et déconcentrés dans les domaines de l'inventaire et de l'ethnologie. Ils soutiennent également les actions menées pour la préservation et l'étude des sites archéologiques menacés ainsi que le développement des fouilles programmées.

DAPA	AE	CP
Inventaire : partenariat avec d'autres organismes de recherche	107 000	108 000
Ethnologie : soutien aux programmes de recherche (appel d'offres, programmes des ethnopoles, réalisation de la cartographie ethnologique de la France)	433 000	436 000
Archéologie : soutien aux fouilles archéologiques programmées réalisées en partenariat avec les autres organismes de recherche (CNRS, universités...)	2 552 074	2 566 852
Total	3 092 074	3 110 852

En euros

Action n° 02 : Recherche en faveur de la création**Crédits demandés pour 2006**

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2.238.000	2.493.842
Crédits de paiement	2.199.000	2.454.842

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 246 000 € en AE et à 1 207 000 € en CP.

Opérateurs	AE	CP
Ecoles d'architecture : soutien aux programmes des laboratoires de recherche des 20 écoles d'architecture, en lien avec la politique doctorale mise en place dans le cadre du décret LMD, soutien des quatre unités mixte de recherche (UMR), financement des appels à projets de recherche pluridisciplinaires, valorisation et publication de la recherche	1 226 000	1 187 000
Ecoles d'art	20 000	20 000
Total	1 246 000	1 207 000

En euros

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant des dépenses d'intervention s'élève à 992 000 € en AE=CP.

Afin d'insuffler une dynamique de recherche en art contemporain au sein de ses écoles d'art, la délégation aux arts plastiques (DAP) soutient par ces crédits les actions menées dans le cadre d'un appel à projets de recherche annuel.

La création musicale et plus particulièrement les recherches menées par l'IRCAM bénéficient également de crédits d'interventions.

	AE	CP
DAP - Délégation aux arts plastiques	51 000	51 000
IRCAM - Institut de recherche et coordination Acoustique/Musique	781 000	781 000
DMDTS - Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles	160 000	160 000
Total	992 000	992 000

En euros

Action n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>100.668.298</i>	<i>100.668.298</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>100.668.298</i>	<i>100.668.298</i>

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Deux opérateurs reçoivent des subventions pour charges de service public sur cette action : la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et le Palais de la découverte.

	2005		2006	
	AE	CP	AE	CP
Opérateurs				
CSI	89 106 349	87 606 349	90 606 349	90 606 349
Palais de la découverte	10 061 949	10 061 949	10 061 949	10 061 949
Total	99 168 298	97 668 298	100 668 298	100 668 298

En euros

La Cité des Sciences et de l'industrie (CSI) fait l'objet de la priorité du Ministère de la Culture au titre de l'année 2006. Son action est retracée dans la partie « opérateur » du présent projet annuel de performance.

Les crédits attribués à la CSI permettent de financer la création d'expositions nouvelles chaque année, l'établissement n'ayant pas de collections, ainsi que les achats d'ouvrages et de logiciels de sa médiathèque et la maintenance des espaces d'expositions

permanentes, pour un budget d'environ 40 M€ en 2005. L'accueil du public, notamment par des animations et médiations scientifiques, mobilise des ressources importantes (environ 13 M€ en 2005), qui ne peuvent être totalement compensées par une billetterie dont les tarifs restent largement accessibles. L'entretien du bâtiment de la Cité, de ses installations techniques représente également un budget de plus de 38 M€ en 2005. La Cité des sciences consacre enfin un budget croissant à sa mission de diffusion de la culture scientifique en régions, en partenariat avec des institutions ou des collectivités locales.

Le Palais de la Découverte, établissement public sous tutelle du ministère en charge de la recherche, est également financé par des crédits imputés sur le programme Formations supérieures et Recherche universitaire (Prog.1), action Diffusion des savoirs (Act.13), de la mission interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur.

La subvention pour charges de service public du programme couvre les dépenses de personnel et la majeure partie des dépenses de fonctionnement de l'établissement public, dont 2 M€ en AE=CP, dédié notamment à l'organisation d'expositions permanentes et temporaires.

Action n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2.987.886	31.848.661
Crédits de paiement	2.926.108	31.786.883

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement de cette action, qui s'élèvent à 825 886 € en AE et 701 886 € en CP, sont dédiés aux moyens du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), et de la mission de la recherche et de la technologie (MRT) de la délégation au développement et aux affaires internationales.

La diffusion des résultats de la recherche culturelle est aussi soutenue par ces crédits : colloque, publications, site Web, bases de données pour un public spécialisé et un large public, catalogue des fonds numérisés.

DDAI	AE	CP
Publications en ligne de valorisation de la recherche (sites professionnels et grands publics), réalisation et valorisation de recherches sur la socio-économie de la culture et les industries culturelles	825 886	701 886

En euros

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention de cette action, qui s'élèvent à 2 162 000 € en AE et 2 224 222 € en CP, sont en grande partie réservés aux programmes de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère (recherche sur les patrimoines, recherches dans le domaine de la création, recherche sur les outils en lien avec la numérisation, recherches en socio-économie de la culture) au sein des unités mixtes de recherche de l'accord cadre CNRS / ministère de la Culture et de la communication, dans des universités, des grandes écoles, dans des établissements publics et des associations. Ils soutiennent également les projets retenus dans le cadre d'appels à projets de recherche ainsi que les programmes réalisés avec des partenaires européens.

	AE	CP
Accord cadre CNRS/MCC : cet accord a été signé en 2003 pour une période de 4 ans. En		

	AE	CP
2005, il permet de soutenir 33 unités mixtes de recherche et 21 programmes sur convention, associant équipes du ministère de la culture et de la communication et CNRS	1 036 019	1 036 019
Autres structures de recherche : Établissements publics, universités, grandes écoles, etc... Projets européens, développement des technologies de l'information et de la communication adaptées au patrimoine culturel, recherches socio-économiques, programmes nationaux de recherche sur la conservation et la restauration du patrimoine, etc...	1 125 981	1 188 203
Total	2 162 000	2 224 222

En euros

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	148.030.703		148.030.703
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>		147.778.703	-147.778.703
Total pour le programme	148.030.703	147.778.703	252.000

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			101.680.299	100.059.298	103.138.298	103.102.298
Transferts ou dotations						
Totaux pour le programme			101.680.299	100.059.298	103.138.298	103.102.298

Les subventions pour charges de service public regroupent principalement les dotations en faveur de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et du Palais de la découverte.

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		662	616
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère			
Total général		662	616

Tableau des emplois des opérateurs – année 2004

Détail des emplois 2004 rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs	Emplois en ETPT	A défaut : effectifs employés
Cité des sciences et de l'industrie	917	
Palais de la découverte	n.d.	
Total général	n.d.	

Présentation des principaux opérateurs

Cité des sciences et de l'industrie

Textes institutifs

Décret n°85-268 du 18 février 1985 modifié portant création de l'Etablissement public de la Cité des sciences et de l'industrie.

Missions

Ainsi que spécifié dans le décret portant sa création, la Cité des sciences et de l'industrie a pour mission de « rendre accessible à tous les publics le développement des sciences, des techniques et du savoir-faire industriel ». Par ailleurs, elle « participe à leur diffusion dans les régions et à l'étranger ». Dans cet esprit, l'analyse notamment des enjeux de société liés à l'évolution de la science vient répondre aux attentes croissantes des visiteurs en la matière.

Afin de mener à bien ces missions, la Cité met à la disposition des visiteurs sur son site parisien de la Villette une offre large, en accès payant et gratuit : des expositions permanentes et temporaires, des spectacles, des conférences, la plus importante médiathèque scientifique européenne, ainsi que des plates-formes d'information et de services telles que la Cité des métiers, la Cité de la santé et le Carrefour numérique. Toutes les activités de la Cité s'accompagnent également d'une médiation scientifique et culturelle. La Cité organise en outre des actions éducatives en proposant des programmes et un accompagnement spécifiques aux enseignants et à leurs classes.

La Cité contribue par ailleurs activement à la mise en œuvre du plan national de diffusion de la culture scientifique et technique lancé en février 2004 par les ministres chargés de la culture et de la recherche, à travers des actions de portée nationale (organisation du premier salon du livre de sciences pour tous, fonds Jules Verne d'aide à l'édition scientifique...) et par la relance de son action régionale, notamment à travers le développement d'outils de diffusion de la culture scientifique utilisables en régions.

Installée dans un bâtiment conçu en 1986 dans le souci de valoriser et d'animer le quartier de la Villette, la Cité mène également des activités visant à exploiter au mieux le site et le bâtiment qui lui sont remis en dotation. Elle mène ainsi

depuis 2003 un plan de réhabilitation technique pour le renouvellement et l'entretien de nombreuses installations. Par ailleurs, la Cité exploite le centre de congrès sis dans son bâtiment. Enfin, la Cité a lancé en 2005 le projet « Villette Perspective » visant à faire aménager et exploiter par un opérateur privé la 4ème travée du bâtiment restée inoccupée depuis l'inauguration du site. Il convient également de mentionner que la CSI est l'actionnaire principal de la Géode, salle de diffusion de films IMAX.

Objectifs

L'établissement souhaite porter l'accent sur la mise en place d'une offre riche est diversifiée. Ainsi en 2006, un nouveau programme thématique d'expositions consacré aux « secrets de la matière » sera inauguré en début d'année. Deux nouvelles expositions temporaires devraient attirer les familles à la Cité. Les innovations seront également à l'honneur, avec une nouvelle grande exposition temporaire sur la biométrie, et l'ouverture d'un îlot permanent d'exposition consacré au phénomène d'innovations.

Le rayonnement en région sera poursuivi, notamment avec le développement de produits spécifiques destinés aux partenaires (expositions itinérantes, DVD-Roms, éditions, site internet).

Action de rattachement

La Cité des sciences et de l'industrie est rattachée à l'action 3 « opérateurs de la culture scientifique et technique » du programme n°186 « recherche culturelle et culture scientifique » de la Mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIREs).

Quatrième musée le plus fréquenté de France, la Cité a reçu en 2004 2,8 millions de visiteurs sur son site parisien et plus de 5 millions de visites sur son site internet. Si le nombre de ses visiteurs payants (1 510 000) connaît un léger tassement de 3 % par rapport à 2003, il est en progression de 9 % par rapport à 2002. Les premiers mois de 2005 confirment cette tendance favorable.

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n°2.1 : soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant			89.106.349	87.606.349	90.606.349	90.606.349
Subventions pour charges de service public			89.106.349	87.606.349	90.606.349	90.606.349

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts ou dotations			0	0	0	0
Total			89.106.349	87.606.349	90.606.349	90.606.349

Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions publiques	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
87.606	143	0	23.639	111.389

(en milliers d'euros)

Destination	Dépenses de l'opérateur			
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Offres culturelles	19.443	12.894	7.284	39.621
Accueil du public	7.524	5.269	0.328	13.121
Diffusion nationale et internationale	2.965	2.646	0.897	6.508
Activités commerciales	1.793	3.550	0.201	5.544
Entretien et exploitation du bâtiment	10.380	21.674	6.029	38.083
Fonctions support	6.812	3.967	0.125	10.904
Total	48.917	50.000	14.864	113.781

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		917	917
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		48	48
Total		965	965

Le nombre d'emplois indiqué correspond aux emplois permanents en équivalent temps plein. Par ailleurs, l'établissement dispose d'environ 50 emplois non permanents en équivalent temps plein pour 2005.

S'agissant des autres emplois en fonction dans l'opérateur, il s'agit de mises à disposition.

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Recherche en faveur des patrimoines	12.868.680	+23.942.190		36.810.870
Recherche en faveur de la création	2.454.842	+239.191		2.694.033
Opérateurs de la culture scientifique et technique	100.668.298			100.668.298
Recherches transversales et pilotage du programme	31.786.883	-24.181.381		7.605.502
Total	147.778.703	0		147.778.703

Observations

VENTILATION INTERNE AU PROGRAMME

Présentation de l'action « Recherche transversale et pilotage du programme ».

L'action « Recherche transversale et pilotage du programme » comprend :

- les crédits de rémunération des personnels de recherche non susceptibles d'être directement rattachés à une action donnée ainsi que des personnels de recherche en poste dans les directions régionales des affaires culturelles,
- des crédits de recherches interdisciplinaires dans le domaine de la connaissance et de la conservation du patrimoine culturel,
- des crédits de soutien à des pôles publics d'excellence scientifique répartis sur le territoire,
- des crédits de recherches territorialisées et de séminaires interrégionaux dans le cadre du programme interministériel « apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville »,
- des crédits de recherche sur les systèmes d'informations culturelles numériques et de valorisation du multimédia de la recherche,
- ainsi que des crédits de soutien de la mission recherche et technologie du ministère de la culture et de la communication.

Modalités de rapprochement et de ventilation des crédits.

Les recherches interdisciplinaires dans le domaine de la connaissance et de la conservation du patrimoine culturel participent à la recherche en faveur des patrimoines. De même, les crédits de rémunération des personnels de recherche des directions régionales des affaires culturelles peuvent être intégralement rattachés à l'action « Recherche en faveur des patrimoines ».

Une partie des actions de soutien à des pôles d'excellence scientifique concourent de fait à la politique de recherche en faveur des patrimoines ou à la politique de recherche en faveur de la création et peuvent, à ce titre, être rattachées aux actions correspondantes.

Les autres crédits concernent des actions transversales qui ne peuvent être re-ventilées. Elles concernent notamment les recherches socio-économiques, les recherches en matière de sciences et technologies de l'information et les actions de valorisation de la recherche.

La ré-affectation des crédits de l'action « Recherche transversale et pilotage du programme » s'appuie donc sur des clés de répartition calculées à partir de la programmation des crédits 2005.

**Programme 142 :
Enseignement supérieur et recherche agricoles**

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Enseignement supérieur	145.027.767	46.073.540	29.124.099	220.225.406	
02 Recherche, développement et transfert de technologie	15.679.174	9.620.649	14.975.000	40.274.823	
Totaux	160.706.941	55.694.189	44.099.099	260.500.229	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Enseignement supérieur	145.027.767	46.857.540	29.124.099	221.009.406	
02 Recherche, développement et transfert de technologie	15.679.174	9.775.649	15.817.000	41.271.823	
Totaux	160.706.941	56.633.189	44.941.099	262.281.229	

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Enseignement supérieur	129.439.101	36.113.540	6.385.000	32.224.099	204.161.740	
02 Recherche, développement et transfert de technologie	13.056.056	9.486.649	1.974.500	5.849.500	30.366.705	
Totaux	142.495.157	45.600.189	8.359.500	38.073.599	234.528.445	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Enseignement supérieur	129.439.101	36.113.540	6.384.000	32.224.099	204.160.740	
02 Recherche, développement et transfert de technologie	13.056.056	9.486.649	2.184.000	8.347.000	33.073.705	
Totaux	142.495.157	45.600.189	8.568.000	40.571.099	237.234.445	

Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 2. Dépenses de personnel		142.495.157	160.706.941		142.495.157	160.706.941
Rémunérations d'activité		92.391.215	100.770.586		92.391.215	100.770.586
Cotisations et contributions sociales		50.092.642	59.567.257		50.092.642	59.567.257
Prestations sociales et allocations diverses		11.300	369.098		11.300	369.098
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		45.600.189	55.694.189		45.600.189	56.633.189
Subventions pour charges de service public		45.600.189	55.694.189		45.600.189	56.633.189
Titre 5. Dépenses d'investissement		8.359.500			8.568.000	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		8.359.500			8.568.000	
Titre 6. Dépenses d'intervention		38.073.599	44.099.099		40.571.099	44.941.099
Transferts aux ménages		7.452.299	7.452.299		7.452.299	7.452.299
Transferts aux entreprises					1.100.000	
Transferts aux collectivités territoriales					500.000	
Transferts aux autres collectivités		30.621.300	36.646.800		31.518.800	37.488.800
Totaux		234.528.445	260.500.229		237.234.445	262.281.229

Évaluation des dépenses fiscales⁶

Dépenses fiscales dont l'objet principal contribue au programme

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2004	Évaluation pour 2005	Évaluation pour 2006
300201 Exonération des revenus patrimoniaux des établissements publics scientifiques d'enseignement et d'assistance pour leurs revenus fonciers agricoles et mobiliers	nc	nc	nc

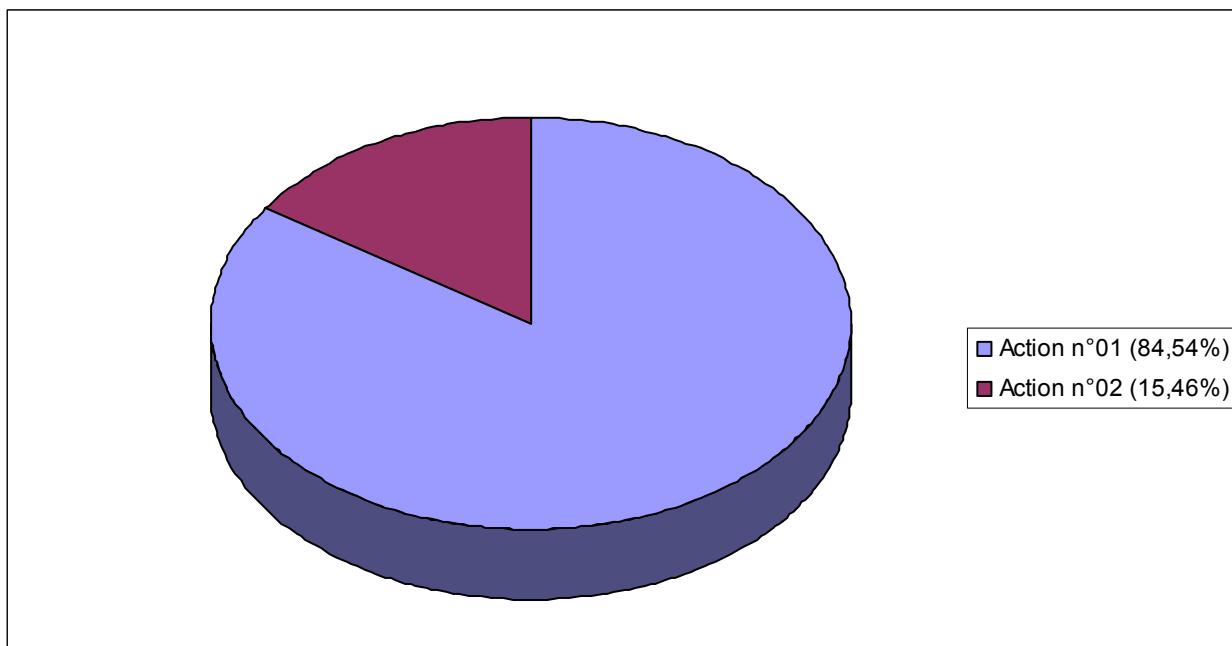
⁶ Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ».

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Enseignement supérieur	220.225.406	221.009.406
02	Recherche, développement et transfert de technologie	40.274.823	41.271.823
Totaux		260.500.229	262.281.229

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

Le programme "Enseignement supérieur et recherche agricoles" regroupe les moyens destinés, d'une part, à assurer la formation d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, d'autre part, à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier, halieutique et rural. Le pilotage du programme vise à assurer la synergie entre la recherche, la formation et le développement.

L'enseignement supérieur agricole recouvre le secteur des sciences du vivant alliant une formation de haut niveau associée à une activité de recherche reconnue au niveau universitaire par les écoles doctorales et au niveau des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) par la création d'unités mixtes de recherche (UMR).

Les missions des établissements d'enseignement supérieur sont, notamment, les suivantes :

- dispenser les formations supérieures longues dans les métiers liés à l'agriculture, l'agroalimentaire, la médecine et la santé des animaux ;
- participer à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale appliquée et clinique ;
- conduire des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- contribuer à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique et au développement ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche ;
- participer à la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- concourir à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) a défini les quatre axes de la politique qu'il entend mettre en œuvre dans l'enseignement supérieur agricole :

- adapter l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développer les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;
- renforcer et adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale ;
- mettre en œuvre une politique contractuelle entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur agricole public.

A la suite de cette annonce, le Ministre a présenté le 17 mai 2004 un projet de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole autour de six pôles de compétences. Ceux-ci regroupent sur une même zone géographique toutes

les compétences existantes en formation, recherche et développement, en sciences et technologies du vivant.

L'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et du paysage s'appuie sur un réseau de 25 établissements (18 établissements publics et 7 établissements privés sous contrat avec l'État) qui assurent la formation de plus de 13.000 étudiants.

Ces établissements, répartis principalement en quatre grandes familles (écoles d'ingénieurs, écoles vétérinaires, école de paysagistes et écoles de formation de fonctionnaires) forment des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique, forestier, agro-industriel, agroalimentaire ainsi que dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère. Ils assurent également la formation des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que celle des professeurs de l'enseignement technique agricole public.

L'action "Enseignement supérieur agricole" est décomposée en quatre sous-actions : enseignement supérieur public, formation initiale des agents de l'État, enseignement supérieur privé et aide aux étudiants (public et privé).

La recherche conduite par les établissements d'enseignement supérieur et les organismes nationaux de recherche, notamment l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), éclaire les enjeux et les choix en faveur d'une agriculture multifonctionnelle.

La recherche finalisée en appui aux politiques publiques constitue un des axes d'intervention du MAP, qui assure :

- le financement d'organismes sous cotutelle : l'INRA et le Centre national du machinisme agricole du génie rural et des eaux et forêts (CEMAGREF) pour des missions d'appui scientifique technique ;
- l'attribution de soutiens de programmes aux unités mixtes de recherche entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche.

En matière de **développement**, les interventions du MAP portent sur :

- l'appui aux centres techniques assurant des activités de recherche appliquée et développant le transfert des connaissances scientifiques et techniques et des innovations aux exploitations agricoles (ACTA - Association de Coordination Technique Agricole) et aux PME-PMI du secteur agroalimentaire (ACTIA - Association de Coordination Technique pour l'Industrie Agroalimentaire) en complément des moyens alloués aux organismes de développement grâce à une taxe fiscale affectée ;
- le financement d'actions de recherche en matière de sélection végétale et dans le domaine de la qualité et de la sécurité des aliments (notamment actions inscrites dans les Contrats de Plan État-Régions) ;
- la mise en place de plates-formes technologiques sur les sites de l'enseignement technique et les réseaux

thématiques qui préparent en partenariat avec l'enseignement supérieur et les professionnels à la licence professionnelle.

Présentation des actions



Action n° 01 : Enseignement supérieur

Les effectifs de l'enseignement supérieur agricole long relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche sont passés de 11.235 étudiants en 1997-98 à 13.437 étudiants (en intégrant les formations de 3^e cycle) en 2004-2005, ce qui représente pour cette période une hausse de 19,6 %.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des effectifs en 1997-1998 et en 2004-2005 par type de formation :

Famille de formations	1997-1998	2004-2005
I. Enseignement public	7.798	8.872
Écoles d'ingénieurs agronomes (ENSA)	2.562	2.635
Écoles d'ingénieurs des travaux (ENIT et assimilée)	2.024	2.249
Centres de 3e cycle et écoles d'application	543	740
Écoles vétérinaires (ENV)	2.244	2.578
Formation de paysagistes	178	194
Formation d'enseignants	247	219
II. Enseignement privé	3.437	4.565
Écoles d'ingénieurs en agriculture	3.437	4.565
Total I et II	11.235	13.437

Les principaux financements mobilisés par l'État en faveur de l'enseignement supérieur agricole sont attribués selon les modalités décrites ci-dessous.

Enseignement supérieur public

Sont regroupés les moyens en personnel, de fonctionnement et d'investissement.

S'agissant des moyens de fonctionnement ordinaires des établissements d'enseignement supérieur agricole public, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) a mis au point un mode de répartition entre établissements « CERES » (critères d'évaluation et de répartition dans l'enseignement supérieur) qui sert de base à l'attribution de la dotation de fonctionnement hors-contrat.

En effet, la contractualisation avec les établissements publics d'enseignement supérieur a été engagée par la DGER et constitue un des quatre axes de la politique en faveur de l'enseignement agricole.

Le contrat établi pour quatre ans sur la base du projet de l'établissement porte sur les moyens budgétaires programmés, l'offre pédagogique, la structuration de la recherche et le patrimoine. L'ensemble des établissements devrait avoir finalisé leur projet d'ici la fin de l'année 2005.

Des dotations particulières seront attribuées dans ce cadre contractuel.

La DGER a développé une politique de soutien en faveur des étudiants ayant satisfait à des critères de mérite dans le cadre d'études longues : dernière année d'ingénieur, dernière année de master, thèses vétérinaires... Au moyen de bourses sur critères universitaires, l'objectif du MAP est de renforcer l'attractivité des formations de 3^{ème} cycle dispensées dans ses établissements, favorisant l'ouverture à l'international des diplômes de l'enseignement supérieur agricole et confortant la professionnalisation des formations par la pratique des stages.

Par ailleurs, des moyens particuliers sont attribués aux établissements organisateurs des concours d'entrée dans les écoles.

Formation initiale des agents de l'État

Le MAP a fait le choix d'identifier les moyens humains et financiers des établissements d'enseignement supérieur publics consacrés à la formation initiale des futurs agents de l'État (ingénieurs du génie rural, des eaux et forêts, ingénieurs de travaux, inspecteurs de la santé publique vétérinaire, professeurs de l'enseignement technique agricole...).

Enseignement supérieur privé

Le financement de l'enseignement supérieur agricole privé résulte des dispositions du décret n° 86-1171 du 31 octobre 1986, modifié par le décret n° 2003-1003 du 14 octobre 2003. La subvention est calculée automatiquement à partir des paramètres suivants, définis dans le décret :

• Paramètres fixés :

- Obligations annuelles horaires des enseignants,
- Volume horaire nécessaire à l'enseignement,
- Effectif des travaux dirigés et des travaux pratiques.

• Paramètres variables :

- Nombre d'étudiants (augmentation plafonnée à 1 % par an),
- Pourcentage d'enseignants permanents,

- Valeur du point de la Fonction Publique.

Aide aux étudiants

L'aide sociale a pour objectif de permettre aux étudiants issus des familles les plus modestes de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Elle relève de l'application de dispositions législatives et réglementaires inscrites dans le Code de l'Éducation et le Code Rural. Les ressources des parents de l'étudiant constituent le paramètre principal dans la détermination des bourses. Une stricte

parité est observée avec les étudiants relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les bourses à l'étranger ont vocation à permettre aux étudiants d'y effectuer des stages et des périodes de formation.



Action n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

Cette action se partage entre l'appui à la recherche, d'une part, et les aides au transfert de technologie et au développement agricole, d'autre part.

Appui à la recherche

Outre les crédits de rémunération des personnels mis à disposition du CEMAGREF (missions d'appui scientifique et technique au MAP), les moyens mobilisés concernent, d'une part, des subventions aux établissements publics de recherche et, d'autre part, des aides à la formation par la recherche.

Le MAP assure la cotutelle d'organismes exerçant des missions de recherche : l'INRA et le CEMAGREF.

Le Ministère participe à la définition de la politique de recherche de l'INRA et du CEMAGREF, notamment, par le biais des contrats quadriennaux pour qu'une réponse optimale soit apportée à des problèmes scientifiques et techniques, mais aussi qu'un appui aux politiques publiques soit réalisé.

Dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole, un peu moins de 10 % des étudiants sont amenés à suivre une formation par la recherche pour compléter la formation initiale. Le plus souvent, cette formation par la recherche est dispensée au sein d'unités labellisées, bénéficiant d'un soutien de programme, soit relevant en propre des établissements d'enseignement supérieur, soit associées avec des organismes de recherche, formant ainsi des unités mixtes de recherche (UMR).

Transfert de technologie et développement agricole

Les financements concernent, principalement, les instituts et centres techniques agricoles et de l'industrie agroalimentaire.

A ce titre, le MAP mène une politique incitative en attribuant des crédits à l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et à l'Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA). En contrepartie, ces têtes de réseaux élaborent des plans d'orientation stratégique.

Conformément aux recommandations du comité national d'évaluation de la recherche (CNER – rapport 2004, chapitre recherche agronomique), ces crédits sont essentiellement destinés à renforcer le rôle d'interface des instituts et centres techniques entre la recherche finalisée et les professionnels. Ils permettent de soutenir et de conforter les structures qui, après évaluation, auront démontré la qualité de leurs programmes et de leurs résultats. Ceci inclut leur implication dans les diverses formes de partenariat que promeut le MAP pour améliorer la compétitivité et la durabilité de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire (pôles de compétence, unités mixtes technologiques, projets transversaux à plusieurs filières de production...).

Ces crédits financent également des opérations dans les domaines de la sélection végétale et de la qualité et de la sécurité des aliments.

Le caractère appliqué des travaux de recherche financés est particulièrement souhaité. Enfin, ces crédits contribuent aux transferts de technologie effectués par les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, notamment dans le cadre de la nouvelle mission d'animation des territoires ruraux que leur confie la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

Objectifs et indicateurs

Le choix des trois objectifs suivants est à relier avec la stratégie du MAP en matière de formation de recherche et de développement. Les secteurs relevant du MAP sont soumis à des contraintes économiques, sociales et environnementales, auxquelles il ne peut s'adapter qu'en innovant et en renouvelant ses compétences.

Ce renouvellement des compétences passe par la formation de cadres de haut niveau ouverts à l'international et en phase avec les avancées de la science (objectif n° 1).

S'agissant de l'efficacité de la mise en œuvre, la mise en place du contrôle de gestion dans tous les établissements permettra d'appréhender la part des moyens affectés à chacune de leurs productions finales. Un indicateur précisera donc la dépense

moyenne par catégorie de formés, y compris la formation des personnels de l'État capables de gérer les services et le patrimoine publics et de participer au développement de synergies mobilisatrices (objectif n° 2).

Il s'agit en outre d'observer la fluidité de la chaîne qui s'étend de la production des connaissances à leur diffusion (objectif n° 3). L'innovation suppose une mobilisation rapide des connaissances scientifiques et techniques dans des projets en partenariat entre la recherche publique et ses partenaires du développement et de la formation disséminés sur le territoire à proximité des acteurs économiques et des créateurs de valeurs.

Un indicateur permettra d'appréhender l'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques, lesquelles bénéficient aux services centraux et déconcentrés de plusieurs ministères, mais aussi aux branches professionnelles.

Les leviers d'action stratégiques retenus s'articulent principalement, pour l'enseignement supérieur et la recherche, autour de la constitution de pôles de compétences associant formation, recherche et développement, agissant dans le cadre de partenariats.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen) : Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international.

L'efficacité socio-économique de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire est appréciée notamment par le taux d'insertion professionnelle. Ce taux est mesuré par une enquête 3 mois après la sortie du cursus.

Cette insertion est notamment favorisée, outre l'adéquation des référentiels aux besoins des secteurs économiques, par les stages en milieu professionnel effectués en cours d'études, par la formation, par la recherche et par l'ouverture à l'international des étudiants. C'est pourquoi sont présentées à l'appui de l'indicateur retenu les informations suivantes concernant l'année 2004 :

- la part des stages en milieu professionnel dans les études : 32 % ;
- le taux d'étudiants formés par la recherche : 9 % ;
- le taux d'étudiants ayant effectué un stage à l'étranger : 13 %.

Indicateur n° 1 : Taux d'insertion des étudiants à 3 mois

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	63		62	63	64	65

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : données transmises à la DGER par les écoles après enquête annuelle auprès des étudiants diplômés.
- **Explications sur la construction de l'indicateur** : l'indicateur donne le rapport entre le nombre d'étudiants diplômés occupant un emploi 3 mois après la sortie sur la population totale des diplômés de la même année en recherche d'emploi ; il s'agit donc d'un taux d'activité net, hors poursuite d'études et volontariat international. Le délai de 3 mois peut paraître court, mais il s'agit de formations professionnalisantes et d'étudiants sortant avec des compétences très ciblées.

Objectif n° 2 (du point de vue du contribuable) : Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service.

Les formations concernées sont celles des cadres supérieurs techniques du MAP ainsi que des personnels d'enseignement, des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes. Chaque catégorie est traitée séparément.

Lorsque le contrôle de gestion sera généralisé dans les établissements, il est prévu de présenter pour information le coût complet intégrant les autres financements.

L'objectif est d'optimiser la dépense unitaire de formation.

Indicateur n° 1 : Dépense moyenne de formation par catégorie de formés

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Cadres supérieurs techniques du MAP	€					
Personnels d'enseignement	€					
Ingénieurs	€					
Vétérinaires	€					
Paysagistes	€					

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : tableaux de bord de suivi des crédits et des temps de travaux consacrés à chaque catégorie de formés dans les structures maîtres d'œuvre des formations ; DGER.
- **Explications sur la construction de l'indicateur** : l'indicateur donne la dépense totale de fonctionnement pour l'État des différentes catégories de formés et par année de formation, y compris le coût des personnels de l'État dans les établissements maîtres d'œuvre de la formation, rapporté à l'agent, par catégorie de formés.
- Le renseignement de l'indicateur nécessite la mise en place du contrôle de gestion dans les établissements maîtres des formations. La comptabilité analytique nécessaire étant prévue à compter du 1^{er} janvier 2006, les premières données seront disponibles, début 2007, dans le PAP annexé au PLF 2008.

Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen) : Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques.

Il s'agit de renforcer l'appui scientifique et technique aux politiques publiques de la part des principaux opérateurs attributaires de moyens spécifiques. Cela concerne plusieurs catégories d'opérateurs et de thématiques :

- **l'INRA**, attributaire de missions d'intérêt général déléguées par l'État et concernant notamment la cartographie des sols, la sélection animale et la sélection végétale ;
- **le CEMAGREF**, qui effectue par convention des travaux concernant la gestion durable de l'agriculture, des espaces ruraux et de la forêt, le développement des territoires ruraux, les services publics locaux eau et déchets, l'eau, l'agriculture et l'hydraulique de l'espace rural, la qualité des milieux aquatiques, l'optimisation de l'usage des pesticides et des fertilisants, la santé et la sécurité des opérateurs agricoles, la sécurité sanitaire et l'hygiène des aliments, les systèmes d'information et la traçabilité, la gestion des compétences, la diffusion et le transfert ;
- **les établissements d'enseignement supérieur agricole** concernant la formation par la recherche ;
- **les organismes de développement** concernant les interfaces entre la recherche et l'agriculture ainsi qu'entre la recherche et les industries agroalimentaires. Les opérateurs sont les instituts et centres techniques de l'agriculture (ICTA) et des industries agroalimentaires (ICTIA).

Indicateur n° 1 : Taux d'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : moyens affectés aux différentes thématiques et niveau d'atteinte des objectifs renseigné par les bénéficiaires à partir des bilans annuels de réalisation.
- **Explications sur la construction de l'indicateur** : le taux d'efficacité sera la résultante du niveau d'atteinte des objectifs d'appui dans les principaux champs thématiques concernés, pondéré par les volumes de moyens spécifiques attribués.
- **Commentaires** : les éléments nécessaires pour renseigner l'indicateur seront intégrés aux conventions avec les opérateurs pour l'exercice 2006, et le premier résultat sera connu début 2007 pour la préparation du PAP annexé au PLF 2008.

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Enseignement supérieur	145.027.767	75.197.639	220.225.406	145.027.767	75.981.639	221.009.406
02 Recherche, développement et transfert de technologie	15.679.174	24.595.649	40.274.823	15.679.174	25.592.649	41.271.823
Total	160.706.941	99.793.288	260.500.229	160.706.941	101.574.288	262.281.229

Dépenses de personnel (titre 2)

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

Emplois exprimés en ETPT et répartis par catégorie

Catégorie d'emplois	Exécution 2004	Estimation* pour 2005	Demandé pour 2006	Variation 2006 / 2005	Crédits demandés pour 2006 (y c. charges sociales)**
A administratifs		84	85	+1	6.445.751
A techniques		570	505	-65	42.868.141
B et C administratifs		354	352	-2	13.798.996
B et C techniques		752	752	0	26.609.415
Enseignants		996	1.002	+6	70.984.638
Total		2.756	2.696	-60	160.706.941

* L'année 2006 constituant la première année de décompte des emplois en ETPT par programme, la colonne 2005 retrace l'incidence sur la gestion 2006 des agents présents en 2005 avant impact des mesures propres à l'année 2006.

** Ne comprend pas les prestations sociales.

Éléments sur les effets de structure

Remarque méthodologique : la ventilation des crédits par catégorie d'emploi, telle que figurant au tableau ci-dessus, inclut les dépenses correspondant aux prestations sociales et allocations diverses.

Le programme emploie 2.696 ETPT pour une masse salariale globale de 160.706.941 €. Sur les 200 suppressions d'ETPT de titulaires qui seront réalisées au niveau ministériel, aucune ne le sera dans le cadre de ce programme. La différence entre le solde des entrées-sorties et la variation des effectifs entre le PLF 2006 et le PLF 2005 s'explique par des transferts entre programmes.

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Ces sorties définitives se font à la date moyenne du 1^{er} juillet.

	Départs en retraite	Autres sorties ⁽¹⁾	Total	Coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales
A administratifs	1	1	2	48 470 €
A techniques	10	86	96	53 898 €
B-C administratifs	4	3	7	23 415 €
B-C techniques	3	4	7	24 726 €
Enseignants	5	5	10	37 556 €
TOTAL	23	99	122	

⁽¹⁾détachements, disponibilités, décès...

Le transfert en cours d'année de 80 ETPT vers le CEMAGREF a été pris en compte au titre des « autres sorties ».

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Dans le cadre du renforcement de l'effort en faveur de la recherche, l'enseignement supérieur agricole va créer 8 emplois (en équivalents ETPT) en 2006 : 5 maîtres de conférence et 3 ingénieurs.

Les hypothèses de recrutements par concours ont été déterminées afin de permettre au ministère de réaliser les suppressions d'emplois prévues en 2006.

	Recrutements par concours	Autres entrées ⁽¹⁾	Total	Coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales
A administratifs	1	2	3	36 286 €
A techniques	0	6	6	33 772 €
B-C administratifs	0	4	4	19 735 €
B-C techniques	0	8	8	20 347 €
Enseignants	0	11	11	24 595 €
TOTAL	1	31	32	

⁽¹⁾ recrutements externes hors concours, retours de mobilité, de détachement, de disponibilité,...

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est estimé à 1,67%, ce qui représente une progression de la masse salariale de 1 527 955€.

Le GVT négatif est estimé à -1 077 542€ (-1,18%).

Éléments salariaux

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur de point fonction publique de 53,7110 euros, soit une progression de 1,8% par rapport à la LFI 2005 (52,7558 euros), ce qui représente un montant de 1 049 560 € pour ce programme.

Sur ce même programme, le relèvement du minimum de traitement de la fonction publique (ajout de points d'indice à tous les traitements compris entre l'indice brut 263 et l'indice brut 275 à compter du 1^{er} juillet 2005) représente un coût pour 2006 estimé à 53 562 €.

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4%) est de 3,67 M€.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (taux 0,1%) est de 0,07 M€.

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 42,77 M€ (taux 50,2%).

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

AE : 251.213 € CP : 251.213 €

Les mesures statutaires concernent principalement la réforme du statut des ingénieurs des travaux en liaison avec la fusion des trois corps d'ingénieur, la réforme du statut des attachés en liaison avec la fusion des trois corps d'attaché, la réforme de l'avancement de grade dans les administrations de l'État, ainsi que différents plans de requalification, notamment dans la filière administrative.

Les mesures indemnitaires s'inscrivent dans la poursuite de la politique d'harmonisation qui vise notamment à réduire les écarts entre les filières administrative, technique et enseignante et entre l'administration centrale et les services déconcentrés.

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le programme comprend 2 696 ETPT.

	ETPT	% du total
Action n°1	2 591	96,11%
Action n°2	105	3,89%
TOTAL	2 696	100%

LES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS ET L'ACTIVITÉ DES SERVICES

L'action 01 regroupe les personnels de l'enseignement supérieur agricole public.

L'action 02 regroupe les personnels de la recherche mis à disposition auprès du CEMAGREF.

LES PRESTATIONS SOCIALES AE : 369 098 € CP : 369 098 €

Ces crédits alloués aux prestations sociales participent notamment aux dépenses suivantes :

- 200 208€ au titre des crédits affectés aux congés de fin d'activité.
- 141 340€ au titre des crédits affectés aux congés de longue durée.

L'action sociale de ce programme est prise en charge par l'action « moyens des DRAF » du programme « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

Effectifs et activité des services

Répartition des emplois par action / sous-action	
Enseignement supérieur	2.591
Recherche, développement et transfert de technologie	105
Total des emplois du programme	2.696

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le programme comprend 2 696 ETPT.

	ETPT	% du total
Action n°1	2 591	96,11%
Action n°2	105	3,89%
TOTAL	2 696	100%

LES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS ET L'ACTIVITÉ DES SERVICES

L'action 01 regroupe les personnels de l'enseignement supérieur agricole public.

L'action 02 regroupe les personnels de la recherche mis à disposition auprès du CEMAGREF.

Autres éléments

LES PRESTATIONS SOCIALES AE : 369 098 € CP : 369 098 €

Ces crédits alloués aux prestations sociales participent notamment aux dépenses suivantes :

200 208€ au titre des crédits affectés aux congés de fin d'activité.

141 340€ au titre des crédits affectés aux congés de longue durée.

L'action sociale de ce programme est prise en charge par l'action « moyens des DRAF » du programme « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

Gestion des étudiants : AE : 1 220 000 € CP : 1 220 000 €

Les établissements organisateurs des concours étudiants reçoivent une subvention qui s'établit à 80 € par étudiant soit 720 000 € pour 2006. Les bourses sur critères universitaires sont attribuées en priorité aux étudiants de 3^{ème} cycle sur la base d'un montant moyen de 250 € par étudiant. Il est prévu d'y consacrer 500 000 € en 2006 (2 000 bénéficiaires).

Gestion des élèves fonctionnaires : AE : 713 000 € CP : 713 000 €

Les établissements supportant des charges particulières dues au recrutement d'élèves fonctionnaires en formation initiale (ENGREF, ENGEES, ENITA et ENFA) bénéficient d'un financement particulier qui intègre, entre autre, le remboursement des droits de scolarité.

Missions spécifiques des établissements : AE : 554 000 € CP : 554 000 €

Les concours de recrutement des personnels des établissements et la formation continue des enseignants chercheurs font l'objet d'un financement spécifique.

Investissements hors CPER : AE : 6 000 000 € CP : 6 384 000 €

Les crédits de paiement permettent avant tout le financement de travaux de sécurité (notamment suite à l'intervention des commissions de sécurité) et de maintenance des bâtiments. En 2004, 28 opérations ont été financées (entre 30 k€ et 800 k€) et 18 le sont en 2005. Au titre de la couverture des Autorisations de Programme ouvertes les années antérieures, le besoin en crédits de paiement est de 4,384 M€. En 2006, les autorisations d'engagement nouvelles s'établissent à 6 M€ soit 2 M€ en crédits de paiement.

Investissements CPER : AE : 3 600 000 € CP : 4 000 000 €

Les opérations financées dans le cadre des CPER portent principalement sur la rénovation ou la construction de bâtiments (21 opérations en 2004). Au titre de la couverture des Autorisations de Programme ouvertes les années précédentes, le besoin en crédits de paiement est de 2,8 M€. En 2006, les autorisations d'engagement nouvelles s'établissent à 3,6 M€ soit 1,2 M€ en crédits de paiement.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX MENAGES

AE : 7 452 299 €

CP : 7 452 299 €

Aides aux étudiants :

AE : 7 452 299 €

CP : 7 452 299 €

Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole peuvent bénéficier de 2 catégories de bourses :

Les bourses sur critères sociaux (BCS) sont attribuées à plus de 2 500 étudiants, dont 524 bénéficient seulement de l'exonération des droits de scolarité (échelon 0) et 2 000 se répartissent entre les 5 échelons de bourse. Sur la base d'un taux moyen de 2 531 €, les BCS représentent une dépense de 6 652 299 €.

Les bourses de coopération internationale (BCI) bénéficient à 2 000 étudiants, soit le quart des inscrits en formation initiale (en vue de l'obtention des diplômes d'ingénieur, de vétérinaire et de paysagiste). Le montant unitaire de la bourse à l'étranger est fixé à 400 € soit 800 000 € consacrés au BCI.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE : 21 671 800 €

CP : 21 671 800 €

Enseignement supérieur privé :

AE : 21 671 800 €

CP : 21 671 800 €

Le financement des établissements d'enseignement supérieur agricole privé sous contrat avec l'Etat est défini par le décret n° 86-1171 du 31 octobre 1986, modifié par le décret n° 2003-1003 du 14 octobre 2003. Ce dernier prend en compte les paramètres suivants dans le calcul de la subvention :

- obligations annuelles horaires des enseignants [200 heures en 2006]
- volume horaire nécessaire à l'enseignement
- effectifs des TD et TP
- coût théorique d'un enseignant [Indice majoré 716 * 1,55 * valeur du point = 58 548 €]

3 604 étudiants pris en compte, soit un volume de 73 708 heures qui entraîne la prise en charge financière de 368,5 enseignants et compte tenu du coût moyen d'un enseignant, le besoin 2006 s'établit à 21,578 M€ en AE = CP.

Des crédits sont également consacrés à l'acquisition de matériels scientifiques ou à la réalisation de travaux de sécurité par les établissements de l'enseignement supérieur agricole privé. Pour 2006, 94 000 € en AE = CP sont prévus.

Action n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	24.595.649	40.274.823
Crédits de paiement	25.592.649	41.271.823

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICES PUBLICS AE : 9 620 649 €

CP : 9 775 649 €

CEMAGREF

AE : 5 143 482 €

CP : 5 143 482 €

Les moyens demandés serviront au soutien d'activités de recherche et de programmes d'appui à la décision publique des services du MAP et au transfert et à la diffusion des connaissances vers les milieux professionnels et les établissements d'enseignement techniques et supérieurs agricoles :

- Rémunérations d'emploi de personnel technique et administratif ; personnels mis à disposition
- Subvention pour soutien de base aux activités de recherche et d'appui aux politiques publiques.

A. Mesures d'emplois

Les mesures reflètent les dispositions du contrat quadriennal entre le Cemagref et l'État, signé le 10 février 2005.

- * Transformations d'emplois de catégorie C en assistants ingénieurs
- * Revalorisation des subventions de rémunération
- * Renforcement de la politique d'accueil : contrats de « chercheurs associés » et accueil « de haut niveau ».

B. Financement du fonctionnement et des activités scientifiques et techniques

1) Fonctionnement

La subvention doit permettre le financement des actions de formation continue et d'action sociale des 284 emplois financés (184 agents mis à disposition et 100 emplois transférés par le MAP).

2) Financement des activités scientifiques et techniques

Le contrat quadriennal prévoit que l'État accompagnera les dotations de soutien de base « en tenant compte de l'ensemble des effectifs permanents, quelle que soit leur origine ».

La dotation de soutien de base en provenance du ministère chargé de la recherche s'élève pour 2005 à 3 338 000 € HT, soit 11 201 € HT par chercheur et ingénieur. La dotation apportée par le MAP s'élève à 314 000 € en AE = CP.

La dotation totale est reconduite. Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances du programme « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

INRA

AE : 2 830 718 €

CP : 2 985 718 €

Ces crédits sont destinés à couvrir la rémunération de 84 agents (94 en 2003) qui assurent pour le compte du MAP des missions régaliennes déléguées à l'institut :

- données relatives aux semences destinées à être inscrites au catalogue des variétés végétales,
- système d'information support des schémas de sélection animale,
- inventaire et cartographie des sols.

Ces thématiques sont au cœur des préoccupations des professionnels pour produire de l'innovation génétique et pour respecter les enjeux agri-environnementaux.

La dotation 2005 est reconduite tout en sachant que 310 000 € en AE et 155 000 € en CP ont été localisés sur le « programme d'intervention territoriale de l'Etat », géré par les services du ministère de l'Intérieur. Ces montants doivent participer à l'action « Eau pure » en région Bretagne.

Enfin, s'y ajoute un fonds de concours de 230 000 € désormais budgétisé à partir du PLF 2006.

Organismes de développement

AE : 1 646 449 €

CP : 1 646 449 €

Il est prévu une subvention pour charges de service public à l'ACTA et à l'ACTIA d'un montant de 1 646 449 € en AE = CP. Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION**DÉPENSES D'INTERVENTION****AE : 14 975 000 €****CP : 15 817 000 €**Formation par la recherche

AE : 3 740 000 €

CP : 3 740 000 €

Les principaux objectifs sont d'attirer les jeunes vers la recherche et de contribuer au développement d'une recherche finalisée forte, en synergie avec les acteurs de l'innovation. Les moyens alloués se répartissent en des dotations de soutien à des unités qualifiées, des financements de projets de recherche et développement sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres et des bourses de thèse et de « post-doc ».

Quelques indicateurs peuvent être fournis pour démontrer la forte implication des établissements dans cette démarche :

- 32 masters co-habilités avec l'Université
- 5 écoles habilitées à délivrer le doctorat
- 750 étudiants inscrits en formation par la recherche
- 150 unités de recherche labellisées
- 350 projets de recherche financés depuis 1998

- plus de 160 bourses financées depuis 1998
- plus de 720 cadres scientifiques

Il doit de plus être signalé que de nombreux chercheurs d'établissements publics, principalement l'Inra, sont présents dans les écoles.

Le MAP a engagé une réorganisation de son enseignement supérieur. Les orientations retenues doivent permettre la constitution de pôles de compétences en favorisant les collaborations entre les établissements du ministère, les universités, les organismes de recherche et les structures de développement. Les six pôles de compétences qui se mettent en place s'inscrivent parfaitement dans les orientations générales du projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche.

La demande caractérisant le PLF 2006 porte sur :

- 1) la revalorisation de la dotation en soutien de programme et l'intégration des établissements privés dans le dispositif de recherche, sur la base des 750 scientifiques labellisés et financés à hauteur de 4 000 € soit 3 000 000 € en soutien de programme,
- 2) le co-financement de bourses de thèse dans le cadre des CPER, soit 40 000 €
- 3) la poursuite de la politique de contractualisation entre les établissements et l'Etat, soit 700 000 € (8 bourses de 35 000 € chacune, soit 280 000 € ; 14 programmes de recherche et développement de 30 000 € chacun, soit 420 000 €).

Cette intervention est partiellement réalisée dans le cadre des contrats de Plan État-Régions.

Organismes de développement

AE : 2 800 000 €

CP : 2 800 000 €

Afin de renforcer le développement d'innovations, le MAP souhaite procéder à une qualification (ou labellisation) des instituts et centres techniques qui s'impliqueront dans des projets collaboratifs, en synergie avec des établissements de recherche ou d'enseignement agricole. Cette procédure qui associera le ministère chargé de la recherche prendra en compte la cohérence des programmes de recherche et développement avec :

- les politiques publiques du secteur (notamment la Stratégie nationale de développement durable) ;
- l'importance des enjeux socio-économiques ;
- la pertinence du partenariat (compétence des différents partenaires, volume et nature des ressources humaines mobilisées, moyens mis en œuvre et en commun, durée envisagée pour le projet, dispositif d'évaluation...)
- la pertinence technique et scientifique du programme et son impact sur les méthodologies ;
- l'impact en termes de création et de renouvellement des compétences.

Il est proposé d'allouer une dotation forfaitaire par personnel de recherche présent dans les unités. Ces centres emploient environ 2 000 personnels scientifiques et techniques. Une prévision de 70 % de qualification sur une base de 2 000 € par personnel, nous amène à proposer un montant d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement de 2 800 000 €.

Partenariat national de développement des industries agroalimentaires (PNDIAA)

AE : 5 500 000 €

CP : 5 500 000 €

Le MAP projette d'établir une convention avec OSEO (anciennement ANVAR) permettant par un financement complémentaire de développer un fond spécifique pour compléter et élargir les actions en faveur des IAA :

- avances remboursables ;
- embauche de cadres ;
- aide au conseil collectif ;
- aide au montage de projets européens.

1 500 000 € en AE et CP destinés à ce projet sont issus de remboursements du ministère de l'Intérieur dans le cadre des négociations autour du programme d'intervention territoriale de l'Etat (PITE) dont la gestion lui incombe.

Recherche appliquée au domaine agroalimentaire

AE : 2 000 000 €

CP : 2 842 000 €

Les objectifs sont de produire des connaissances nécessaires à l'évaluation et à la gestion des risques alimentaires dans un contexte de collaboration entre les scientifiques, les professionnels et les pouvoirs publics. Les actions financées dans le cadre

d'appels à projets permettent de développer des partenariats solides entre la recherche publique et la recherche privée et de renforcer le maillage du territoire national par des acteurs locaux de recherche et développement.

Près de 850 000 € d'AP ouvertes au titre des années antérieures doivent être honorées en 2006.

Cette intervention est partiellement réalisée dans le cadre des contrats de Plan État-Régions.

AGRICE

AE : 285 000 €

CP : 285 000 €

La valorisation non alimentaire des ressources agricoles, dont les biocarburants sont la manifestation la plus visible, est désormais identifiée au niveau mondial comme un enjeu stratégique (stockage du carbone, source d'énergie et de molécules pour la chimie en remplacement du pétrole,...).

Le MAP est en première ligne sur le sujet en tant que responsable du Plan Gouvernemental sur les biocarburants et que membre fondateur du GIS AGRICE qui se préoccupe de l'utilisation des ressources agricoles à des fins énergétiques et chimiques (seule structure nationale à œuvrer sur le thème de la valorisation non alimentaire des plantes).

Les crédits demandés permettront à AGRICE de financer des projets novateurs sur ces thèmes.

Recherche appliquée à la sélection végétale

AE : 550 000 €

CP : 550 000 €

Le marché des produits biologiques est en croissance aux niveaux français et européen. Les professionnels des semences disposent d'atouts importants permettant à ce secteur d'être le premier exportateur européen de semences et le second au niveau mondial. Le MAP soutient financièrement des projets de recherche sélectionnés à la suite d'appels d'offres concernant les semences et les organes de multiplication végétative. Ces projets doivent permettre en particulier d'obtenir des données pour adapter les techniques de production et d'inscription aux besoins de qualité nécessaire et de quantité exprimés par cette filière.

Ces travaux peuvent aussi permettre à l'agriculture conventionnelle de progresser dans des techniques de production de semences et plants plus respectueuses de l'environnement.

Expertise et transfert de technologies

AE : 100 000 €

CP : 100 000 €

Les objectifs sont de soutenir des actions techniques renforçant les liens entre formation et développement et des prestations intellectuelles stimulant la pluridisciplinarité en appui à la décision publique.

Les modalités d'action consistent en des financements pour soutenir la création d'unités mixtes technologiques, complémentaires des UMR, et plus largement des actions de collaboration entre les acteurs de la formation et du développement.

Ces crédits permettent également de soutenir des expertises collectives réalisées par les organismes de recherche publics.

Les thématiques prioritaires ressortent principalement des 19 directives communautaires qui fondent la nouvelle PAC et des réflexions issues du Partenariat national pour le développement des industries agroalimentaires (PNDIAA).

L'ambition pour 2005 et 2006 est de constituer 6 réseaux.

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	260.500.229	254.255.229	6.245.000
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	<i>8.026.000</i>	<i>8.026.000</i>	<i>0</i>
Total pour le programme	268.526.229	262.281.229	6.245.000

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			45.600.189	45.600.189	55.694.189	56.633.189
Transferts ou dotations			5.274.000	13.817.299	13.992.299	13.992.299
Totaux pour le programme			50.874.189	59.417.488	69.686.488	70.625.488

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		2.756	2.696
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		1.005	1.004
Total général		3.761	3.700

Présentation des principaux opérateurs

Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire

Présentation des écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire

Sont regroupés 18 établissements publics d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire :

- le Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (CNEARC), institué par le décret n°81-254 du 18 mars 1981 codifié à l'article R.812-42 du code rural,

- l'Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville (ENFAT), institué par le décret du 26 mars 1964,

- l'Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD), institué par le décret n°93-739 du 29 mars 1993,

- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires (ENITIAA), institué par le décret n°73-1038 du 9 novembre 1973,

- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux (ENITAB), institué par le décret n°63-637 du 28 juin 1963,

- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand (ENITACF), institué par le décret n°84-882 du 4 octobre 1984,

- l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES), institué par le décret n°66-260 du

25 avril 1966 (créant l'ENITRTS, dénomination changée en ENGEEES par l'arrêté du 23 novembre 1992),

- l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts (ENGREF), instituée par les décrets n°65-426 du 4 juin 1965 et n°65-799 du 21 septembre 1965 modifié par le décret n°99-893 du 19 octobre 1999,

- l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier (ENSAM), instituée par la loi du 10 juillet 1875,

- l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Agricoles et alimentaires (ENSIA), instituée par le décret n°61-632 du 20 juin 1961 codifié à l'article R.812-12 du code rural,

- l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP), instituée par le décret n°94-1225 du 30 décembre 1994 modifié par le décret n°2001-335 du 10 avril 2001,

- l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA), instituée par ordonnances royales de 1762 et 1765 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,

- l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (ENVL), instituée par ordonnances royales de 1762 et 1765 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,

- l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes (ENVN), instituée par le décret du 4 juillet 1979,

- l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT), instituée par ordonnance du 6 juillet 1825 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,

- l'Institut national de l'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes (AGROCAMPUS), institué par décret n°2004-50 du 13 juillet 2004,

- l'Institut National d'horticulture (INH), institué par décret n°97-1235 du 26 décembre 1997,

- l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (INA-PG), institué par le décret n°71-1124 du 31 décembre 1971,

Ces établissements peuvent être classés en 4 grandes catégories :

- les écoles d'ingénieurs,
- les écoles vétérinaires,
- l'école de paysagistes,
- les écoles de formation de fonctionnaires.

Ils sont tous constitués sous la forme d'établissement public administratif (EPA) à l'exception de l'ENESAD qui est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP).

Placés sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche), ils forment des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique et forestier, agro-industriel, agroalimentaire ainsi que dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère. Ils assurent également la formation des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que celle des professeurs de l'enseignement technique agricole public.

Domaine d'intervention

L'enseignement supérieur agricole recouvre le secteur des sciences du vivant alliant une formation de haut niveau

associée à une activité de recherche reconnue au niveau universitaire par les écoles doctorales et au niveau des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) par la création d'unités mixtes de recherche (UMR).

Missions

Au titre de leur mission, ces établissements publics :

- dispensent les formations supérieures longues dans les métiers liés à l'agriculture, l'agroalimentaire, la médecine et la santé des animaux ;
- participent à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale appliquée et clinique ;
- conduisent des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- contribuent à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique et au développement ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche ;
- participent à la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- concourent à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.

AXES POLITIQUES DES ÉTABLISSEMENTS

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche a défini les quatre axes de la politique qu'il entend voir mise en œuvre par les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole. Il s'agit :

- d'adapter l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- de développer les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;
- de renforcer et d'adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale ;
- de mettre en œuvre une politique contractuelle avec l'Etat .

MISE EN PLACE DE PÔLES DE COMPÉTENCES

En vue de l'application de cette politique, le Ministre a présenté le 17 mai 2004 un projet de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole autour de six pôles de compétences. Ceux-ci regrouperont sur une même zone géographique toutes les compétences existantes en formation, recherche et développement en sciences et technologies du vivant.

DÉTAIL DES FINANCEMENTS DE L'ETAT

Les établissements publics d'enseignement supérieur sont financés principalement par l'action 01 « enseignement supérieur » du programme.

Ces financements se décomposent en 4 sous -actions : établissements d'enseignement supérieur public, formation initiale des agents de l'Etat, aide aux étudiants, enseignement supérieur privé. Les modalités d'attribution des trois premières sous actions sont présentées ci-après.

Enseignement supérieur public

Sont regroupés les moyens en personnel, de fonctionnement et d'investissement.

S'agissant des moyens de fonctionnement ordinaires des établissements d'enseignement supérieur agricole public, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) a mis au point un mode de répartition entre établissements "CERES" (critères d'évaluation et de répartition dans l'enseignement supérieur) qui sert de base à l'attribution de la dotation de fonctionnement hors-contrat.

En effet, la contractualisation avec les établissements publics d'enseignement supérieur a été engagée en 2004 par la DGER et constitue un des quatre axes de la politique en faveur de l'enseignement agricole.

Le contrat, établi pour quatre ans sur la base du projet de l'établissement, porte sur les moyens budgétaires programmés, l'offre pédagogique, la structuration de la recherche et le patrimoine. Durant l'année 2004, 3 établissements (l'ENITAC, l'ENITAB, l'ENITIAA) ont signé un contrat portant sur la période 2004-2007.

En 2005, ces établissements ont été rejoints par 4 établissements : l'INAPG et l'ENVN pour la période 2005-2008 et l'ENSAM et le CNEARC pour la période 2005-2006 (contrat limité à 2 ans en raison de la réorganisation prochaine touchant ces 2 établissements). Avant la fin 2005, l'INH devrait également signer un contrat (période 2005-2008) tandis que les 8 autres écoles le feront durant l'année 2006.

Des dotations particulières sont attribuées dans ce cadre contractuel.

La DGER a développé une politique de soutien en faveur des étudiants ayant satisfait à des critères de mérite dans le cadre d'études longues : dernière année d'ingénieur, dernière année de master, thèses vétérinaires... Au moyen des bourses sur critères universitaires, l'objectif du MAP est de renforcer l'attractivité des formations de 3^{ème} cycle dispensées dans ses établissements, favorisant l'ouverture à l'international des diplômes de l'enseignement supérieur agricole et confortant la professionnalisation des formations par la pratique des stages.

Par ailleurs, des moyens particuliers sont attribués aux établissements organisateurs des concours d'entrée dans les écoles.

De plus, la DGER verse aux établissements des subventions d'investissement destinées principalement :

- aux travaux de sécurité et de maintenance des bâtiments, compte tenu des besoins en la matière,
- aux rénovations et constructions, essentiellement dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région (CPER).

Formation initiale des agents de l'Etat

Le MAP a fait le choix d'identifier les moyens humains et financiers des établissements d'enseignement supérieur publics consacrés à la formation initiale des futurs agents de l'Etat (ingénieurs du génie rural, des eaux et forêts, ingénieurs de travaux, inspecteurs de la santé publique vétérinaire, professeurs de l'enseignement technique agricole...).

Aide aux étudiants

L'aide sociale a pour objectif de permettre aux étudiants issus des familles les plus modestes de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Elle relève de l'application de dispositions législatives et réglementaires inscrites dans le code de l'éducation et le code rural. Les ressources des parents de l'étudiant constituent le paramètre principal dans la détermination des bourses. Une stricte parité est observée avec les étudiants relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les bourses à l'étranger ont vocation à permettre aux étudiants d'y effectuer des stages et des périodes de formation.

Soutien à la recherche

Enfin, il convient d'indiquer que les établissements bénéficient de subventions destinées à favoriser la formation des étudiants par la recherche. Ces financements sont attribués à des unités de recherche, soit relevant en propre des établissements, soit associées avec des organismes de recherche, formant ainsi des unités mixtes de recherche (UMR). Ces subventions, d'un faible montant relativement à l'ensemble du programme, sont inscrites sur l'action « recherche, développement et transfert de technologie ».

Autres subventions et ressources propres

Outre les subventions de l'Etat, les établissements de l'enseignement supérieur bénéficient de subventions de la part des collectivités publiques, de la taxe d'apprentissage, du versement des bourses et de diverses autres subventions d'exploitation (en provenance d'organismes internationaux notamment). En 2003, ces montants représentaient, rapportés au total des subventions versées aux établissements, respectivement 15 % (dont 6 % par les régions essentiellement dans le cadre des CPER), 4 %, 5 % et 7 %.

Enfin, la catégorie des ressources propres et autres regroupe les recettes liées aux inscriptions, à l'organisation des concours, aux produits des exploitations (agricoles ou viticoles), aux prestations de service (hébergement, restauration, formations, cliniques dans les écoles vétérinaires) et aux amortissements. La part relative des ces recettes dans les budgets totaux, sera mieux identifiée au niveau national dès lors que le contrôle de gestion, actuellement en phase d'élaboration, sera mis en place dans tous les établissements.

Financements de l'État

Programme ou action intéressé / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action 01 enseignement supérieur :			10 385 000	54 949 839	53 525 839	54 309 839
Subventions pour charges de service public			10 385 000	47 497 540	46 073 540	46 857 540
Transferts ou dotations				7 452 299	7 452 299	7 452 299
Action 02 recherche, développement et transfert de technologie :			3 349 000	3 740 000	3 740 000	3 740 000
Transferts ou dotations			3 349 000	3 740 000	3 740 000	3 740 000
Programme n°142 enseignement supérieur et recherche agricole			13 734 000	58 689 839	57 265 839	58 049 839
Programme n° 143 enseignement technique agricole :				2 400 000	2 400 000	2 400 000
Totaux			13 734 000	61 089 839	59 665 839	60 449 839

Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
60 764	23 214	0	86 136	170 114

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
36 239	91 568	50 024	177 831

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		966	964
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		0	0
Total		966	964

Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires

L'ACTA et l'ACTIA, associations loi 1901, sont les structures de coordination des réseaux d'instituts et centres techniques

agricoles pour la première et agroalimentaires pour la seconde. Elles jouent un rôle fondamental d'interface entre la

recherche publique d'amont et les professionnels (agriculteurs et industriels), indispensable pour l'innovation. Elles sélectionnent, soutiennent et évaluent des projets de recherche appliquée. Elles assurent la cohérence des projets financés et leur adéquation avec les orientations stratégiques pluriannuelles retenues. Le MAP souhaite renforcer le rôle d'animation de ces structures.

L'ACTA et l'ACTIA sont rattachées à l'action « Recherche, développement et transfert de technologies » du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles » de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

Cette action permet la mise en œuvre d'opérations qui viennent en appui aux politiques publiques du MAP (formation à et par la recherche, aide à la décision publique, appui aux secteurs économiques) et vise à renforcer les interactions et les échanges entre la formation, la recherche et le développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement des territoires ruraux.

Le montant total du programme s'élève à 101 M€ (hors titre 2) dont 24 M€ (hors titre 2) pour l'action « Recherche, développement et transfert de technologies ».

Le Conseil d'administration de l'ACTA comprend un contrôleur d'Etat (MINEFI) et un commissaire du Gouvernement (MAP). Les ministères chargés de l'agriculture, de la recherche et de l'environnement sont représentés dans le comité d'orientation scientifique et technique qui définit, dans le cadre du plan d'orientation scientifique et technique quinquennal, les thèmes et orientations prioritaires.

La représentation des pouvoirs publics au conseil d'administration de l'ACTIA est assurée par le contrôleur financier et par les ministères de l'agriculture et de la recherche. Ces ministères sont également représentés au sein du conseil scientifique et technique qui définit le plan d'orientation scientifique et technique quinquennal.

Le MAP souhaite renforcer l'excellence de la recherche effectuée dans les instituts et centres techniques et renforcer leurs liens avec la recherche et la formation. Le MAP souhaite mettre en place à partir de 2006 une procédure de qualification de ces structures. L'engagement dans cette démarche s'accompagnera d'une dotation récurrente de 2 000 € par cadre scientifique.

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 :			1 925 000	4 271 449	4 446 449	4 446 449
Subventions pour charges de service public			-	1 646 449	1 646 449	1 646 449
Transferts ou dotations			1 925 000	2 625 000	2 800 000	2 800 000
Total			1 925 000	4 271 449	4 446 449	4 446 449

Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 646	1 145		1 999	4 790

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
2 234	2 511	45	4 790

Dépenses de transfert non retracées dans le tableau des dépenses : les AE et CP autres que ceux correspondant aux subventions pour charge de service public sont utilisés pour le financement des projets retenus dans le cadre des appels d'offre lancés par l'ACTA et l'ACTIA. Ils ne sont pris en compte ni dans les ressources, ni dans les dépenses de l'opérateur.

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		39	40
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		1	1
Total		40	41

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

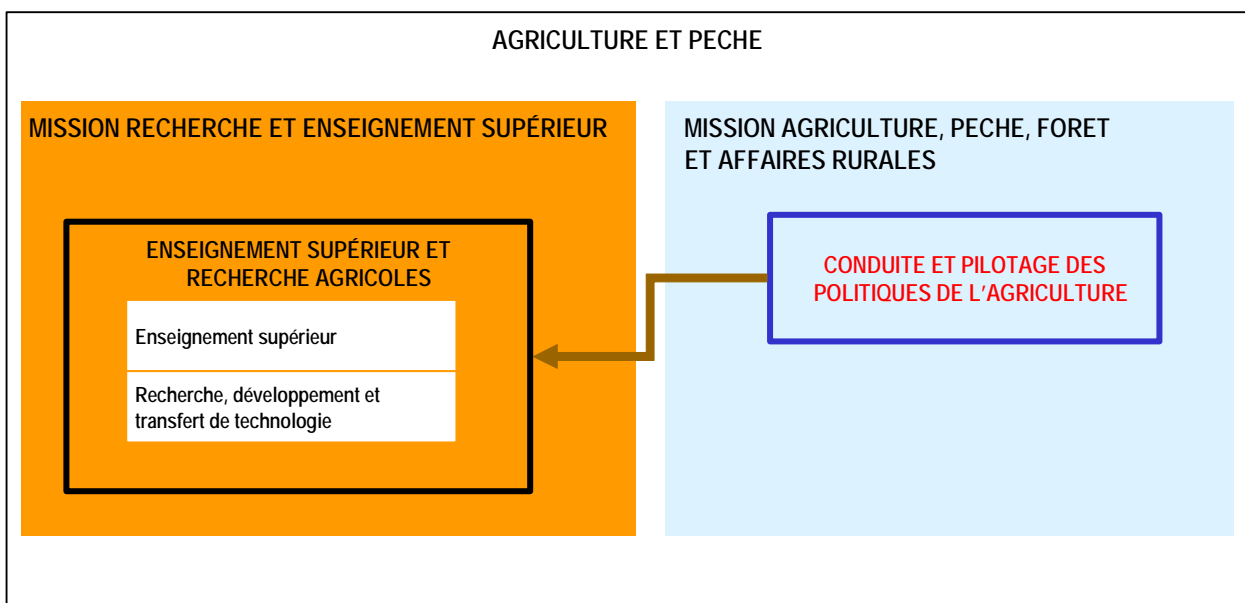
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Enseignement supérieur	221.009.406		+7.354.041	228.363.447
Recherche, développement et transfert de technologie	41.271.823		+3.959.868	45.231.691
Total	262.281.229		+11.313.909	273.595.138

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	- 11.313.909
PROGRAMME CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE (Mission Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales)	-11.313.909

Observations

LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Présentation du programme

Les actions de ce programme intègrent l'ensemble des dépenses de personnel, fonctionnement et investissement liées à la gestion et à la mise en œuvre du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche agricoles.

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien du programme spécifique de conduite et pilotage

Le programme bénéficie des crédits en provenance des actions du programme "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture" : moyens de l'administration centrale, moyens des directions régionales de l'agriculture et de la forêt, moyens communs.

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions.

Les actions "moyens de l'administration centrale" et "moyens communs" sont réparties entre les programmes, soit directement en ce qui concerne les coûts de fonctionnement et de personnel directement imputables aux structures, soit indirectement, pour les coûts des fonctions transversales. Des clés sont alors utilisées pour leur répartition entre programmes : une clé "personnes physiques" est utilisée pour la répartition des coûts de la fonction de gestion du personnel. Une clé "effectif personnes physiques hors enseignants" est appliquée pour répartir les coûts de la fonction "gestion de l'immobilier". Enfin les coûts des autres fonctions transversales (cabinet, corps d'inspection, services de la communication, des affaires juridiques, direction des affaires financières...) sont répartis en fonction du poids budgétaire des actions réceptrices abondées des crédits des fonctions soutien.